



**Bibliothèque**

ÉCOLE LIBRE

ST. JOSEPH DE LILLE

425

Fragosinus 469-470

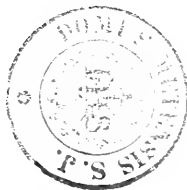
Narcellus 473



# ANNALES

DE

PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.



### III. SÉRIE.



#### AVIS.

Le titre de ce volume sera donné à la fin avec la *table de tous les articles*, sans préjudice de la *table des matières*, qui sera placée à la fin du volume.

Comme les *Annales* sont lues par beaucoup de personnes, et sont un livre d'usage, nous nous sommes décidés à employer un *papier collé*, qui permettra d'écrire sur les marges comme sur un papier ordinaire, et un papier *mécanique* fabriqué exprès, beaucoup plus fort que les papiers ordinaires, comme on peut le voir dans ce n<sup>o</sup>; c'est une augmentation de dépense que nous faisons volontiers pour l'avantage et la commodité de nos abonnés.

# ANNALES

DE

**PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.**

RECUEIL PÉRIODIQUE,

DESTINÉ A FAIRE CONNAÎTRE TOUT CE QUE LES SCIENCES HUMAINES RENFERMENT  
DE PREUVES ET DE DÉCOUVERTES EN FAVEUR DU CHRISTIANISME ;

Par une Société

DE LITTÉRATEURS ET DE SAVANS, FRANÇAIS ET ÉTRANGERS ,

SOUS LA DIRECTION

**DE M. A. BONNETTY,**

Membre de la Société Asiatique de Paris.

---

DOUZIÈME ANNÉE.

---

*Troisième Série.*

**TOME V.**

(24<sup>e</sup> DE LA COLLECTION.)



**PARIS,**

Au Bureau des Annales de philosophie Chrétienne,

Rue St.-Guillaume, n<sup>o</sup> 24, Faub. St.-Germain.

—  
1842.

Digitized by the Internet Archive  
in 2009 with funding from  
University of Ottawa



## TABLE DES ARTICLES.

Voir à la fin du volume la table des matières.)

## N° 25. — JANVIER.

La connaissance de Jésus-Christ ou le dogme de l'incarnation envisagé comme la raison dernière et suprême de tout ce qui est, par M. l'abbé Combalot, par M. l'abbé E. D'ALZON.	7
Synlogosse du nom de Dieu dans toutes les langues connues (6 <sup>e</sup> article). <i>langues européennes</i> , par M. l'abbé BERTRAND.	18
Preuves que la population de l'Amérique est de race gomerite ou européenne.	31
Dictionnaire de diplomatique ou cours philologique et historique d'antiquités civiles et ecclésiastiques (27 <sup>e</sup> art.).— Des dates, par M. A. B.	43
<i>Nouvelles et Mélanges.</i> — Exercice de la souveraine autorité, par le pape Grégoire XVI, dans l'affaire des mariages mixtes. — Ouvrages mis à l'index.	64
<i>Bibliographie.</i> —Scripturæ sacræ cursus completus, edente Migne.—Peintures primitifs; collection de 150 tableaux.—Revue médicale.—Revue de bibliographie analytique.—Chronologie de la Bible.—Grammaire hébraïque.	67

## N° 26. — FÉVRIER.

Dissertation sur le Canon des livres saints dans l'Eglise catholique et sur l'époque de sa première promulgation, par M. l'abbé A. STONNET.	98
Etude des monumens astronomiques des anciens peuples d'après M. LÉTRONNE (6 <sup>e</sup> art.), par M. Ed. CASTERON.	118
Auteurs ecclésiastiques ou profanes nouvellement découverts et édités par S. Em. le cardinal Angelo Mai (4 <sup>e</sup> art.), par M. A. BONNETTY.	138
<i>Lithographie. Planche 18.</i> —Peintures et inscriptions trouvées dans les catacombes.	146
Explication de la planche 18.	146
Harmonies que Dieu a établies dans les eaux qui couvrent notre globe, par M. L.-F. JÉHAN.	148
<i>Nouvelles et Mélanges.</i> —Retour progressif de l'Eglise d'Angleterre vers le centre de l'unité catholique.—Le docteur Newman.—Lettre sur cette grande affaire, par D. W.	163

## N° 27. — MARS.

Inscription chrétienne trouvée à Autun (3 <sup>e</sup> art.), par M. L.-J. C.	165
Examen des doctrines contenues dans le <i>Baghavata-Purana</i> et le <i>Vishnu-Purana</i> , et réfutation des objections qu'on en tire contre le catholicisme, par M. l'abbé H. DE VALROGER.	187
Découverte du corps de saint Sabinien et preuves de son martyre.—Paléographie de la pierre sépulcrale (2 <sup>e</sup> art.), par le P. SACCHI.	212
Auteurs ecclésiastiques ou profanes nouvellement découverts et édités par S. Em. le cardinal Angelo Mai (5 <sup>e</sup> art.), par M. A. BONNETTY.	224
<i>Nouvelles et Mélanges.</i> —Prières demandées par sa sainteté Grégoire XVI au monde catholique pour l'Eglise d'Espagne.—Ouvrages mis à l'index.—Réclamation de M. de Lamartine contre le Panthéisme.—Adieux de Mgr l'archevêque de Cologne aux fidèles de son diocèse.—Exposé des	×

doctrines Pusiéistes.—Abolition de l'esclavage et de la traite des noirs dans toute l'étendue de la régence de Tunis.	237
<i>Bibliographie.</i> —La chronologie sacrée basée sur les découvertes de Champollion, par André Archinard.	244
N° 28 — AVRIL	
Conférences de Notre-Dame de Paris, par M. l'abbé de Ravignan, par M. A. B.	245
Histoire de Luther, par Audin, par M. GEORV.	270
<i>Appendices à cet article.</i> —Jugement de Luther sur les fruits de la réforme; permission donnée par les docteurs réformés de prendre deux femmes; jugement sur Mélanchthon, par M. A. B.	290
Découverte du corps de saint Sabinien et preuves de son martyre (3 <sup>e</sup> et dernier article), par le P. SICCUT.	297
Auteurs ecclésiastiques ou profanes nouvellement découverts et édités par S. Em. le cardinal Angelo Mai (6 <sup>e</sup> et dernier article).—Publication de deux manuscrits palimpsestes des évangiles, par M. A. BONNETTY.	309
<i>Bibliographie.</i> —Lettre de Guénébault.—Librairie liturgique et ecclésiastique de M. Méquignon.—Prix pour l'éloge de Jeanne de Constantinople.—Portrait lithographié de Mgr l'évêque d'Alger. ( <i>manque</i> )	323
N° 29 — MAI.	
Conversion d'un israélite, racontée par lui-même, par M. Alphonse RAVIS-BONNE.	325
<i>Lithographie.</i> — <i>Planche 19.</i> La Vierge de la médaille miraculeuse.	347
Des besoins de la controverse philosophique et religieuse (1 <sup>er</sup> art.), par M. l'abbé H. de VALROGER.	354
Dictionnaire diplomatique ou cours philologique et historique d'antiquités civiles et ecclésiastiques.—Suite du D; par M. A. BONNETTY.	369
Le président de Brosses; histoire des lettres et des parlemens au 18 <sup>e</sup> siècle, par M. Th. FOISSET.	384
<i>Nouvelles et Mélanges.</i> —Comment l'histoire est enseignée par les journaux officiels de la Russie.—Canonisation de fait du pape de l'église russe, l'empereur Nicolas.—Décadence du paganisme et progrès du catholicisme dans l'Inde.—Comment les missionnaires protestans remplissent leur mission à la Nouvelle-Zélande.	390
<i>Bibliographie.</i> —Theologie cursus completus, par M. l'abbé Migne.—Interpretatio obeliscorum Urbis, auctore Ungarelli.—Dictionnaire des racines de la langue grecque par Théodore Benfey.	393
N° 30. — JUIN.	
Examen des accusations portées contre le pape Boniface VIII, et réfutation des assertions de Sismondi et autres auteurs (4 <sup>er</sup> article).	405
Fragment d'un philosophe platonicien, Hierennius, sur l'être Un, par M. le marquis SEGUIER DE SAINT-BRISSON	439
Découverte et illustration d'une peinture égyptienne, représentant les hébreux qui fabriquent des briques, par M. le professeur ROSSELLINI.	451
<i>Lithographie.</i> — <i>Planche 20.</i> Peinture égyptienne représentant les hébreux occupés à fabriquer des briques, trouvée à Thèbes dans le tombeau de l'Égyptien Rochschré, préfet des constructions. ( <i>en couleurs</i> )	451
Nécrologie des auteurs morts en 1844, avec la liste de leurs ouvrages.	463
Compte-rendu à nos abonnés, par M. BONNETTY.	475
Table générale des matières, des auteurs et des ouvrages.	478

Numéro 25. — Janvier 1842.

Doctrine Chrétienne.

**La connaissance de Jésus-Christ,**

ou

**LE DOGME DE L'INCARNATION,**

Envisagé comme la raison dernière et suprême de tout ce qui est.

**PAR M. L'ABBÉ COMBALOT,**

*Vicaire-Général de Rouen et d'Arras* <sup>1</sup>.

Le christianisme est attaqué aujourd'hui sur deux points fondamentaux. On repousse, et sa méthode d'enseignement, et la base logique de ses doctrines. On ne veut ni de l'autorité de l'Eglise qui enseigne, ni de la divinité de Jésus-Christ, principe de toute vérité chrétienne. On repousse l'autorité de l'Eglise parce qu'on la trouve trop humiliante pour l'indépendance de la raison humaine; on rejette la divinité de Jésus-Christ, soit comme incompatible avec la pensée philosophique qui nie tous les mys-

<sup>1</sup> Paris, Gaume freres, rue du Pot-de-Per-Saint-Sulpice, 5, prix 6 fr.

tères qu'elle ne peut expliquer, soit parceque, Jésus reconnu Dieu, tous les autres dogmes révélés devraient être inévitablement admis.

Mais celui qui ne croit qu'à sa raison pour découvrir toute vérité et qui repousse en même tems la chaîne mystérieuse par laquelle Dieu et l'humanité viennent se resserrer et s'unir dans le Verbe fait chair, est forcé à proclamer d'une part, ou cette raison infailible, ou l'impossibilité d'affirmer avec certitude quoi que ce soit; d'autre part, ou de nier l'existence de Dieu avec qui il ne voit plus aucun rapport nécessaire, ou de se déclarer lui-même Dieu, ou modification de Dieu.

D'où l'on arrive à l'une de ces quatre conséquences; si l'on repousse l'autorité de l'Église, ou à l'apothéose de la raison, ou à la négation de son existence; si l'on nie la divinité de Jésus-Christ, ou à un panthéisme plus ou moins complet, ou à la négation de Dieu.

Nous ne faisons que constater bien rapidement les résultats obtenus par la philosophie moderne. Nous donnons le dernier mot et des sectes séparées de l'Église et des systèmes qui ont pris pour point de départ une pensée anti-chrétienne. Or, les premières et les seconds amènent par une double voie à un terme commun; car ceux qui affirment l'autorité de la raison sont forcés de la proclamer souverainement indépendante, c'est-à-dire de la proclamer Dieu, et voilà le panthéisme; et ceux qui la nient complètement sont invinciblement poussés au scepticisme. Ils ont fait un pas de plus que les athées. Nous faisons observer quelques lignes plus haut que l'athéisme ou le panthéisme étaient la conséquence forcée de la négation de la divinité de Jésus.

Or si ces deux erreurs la négation de l'autorité de l'Église et de la divinité de Jésus-Christ ont des rapports si frappans dans leurs dernières conséquences, il est facile de comprendre combien plus frappans seront les rapports entre les deux vérités opposées.

En effet, l'autorité de l'Église étant fondée sur la mission de Jésus-Christ au nom de qui elle parle, et d'un autre côté, la divinité de Jésus-Christ étant la raison de la grace invisible par laquelle le Verbe pénètre l'intelligence de l'homme créé, tandis que la parole extérieure de l'Église frappe ses oreilles; il faut dire que l'autorité de l'Église et la divinité de Jésus-Christ viennent se

perdre aux yeux du chrétien éclairé par la foi dans un seul et même mystère d'amour, dans la mission que le père a donnée à la parole incréée, de rendre la lumière et la paix au monde plongé dans l'erreur et le mal, *illuminare his qui in tenebris et in umbrâ mortis sedent ad dirigendos pedes nostros in viam pacis.*

Mais, comme aujourd'hui plus que jamais la pensée humaine fouille dans sa propre substance pour y trouver la loi de sa raison et de ses rapports avec Dieu, il importe plus que jamais de lui montrer qu'en dernière analyse cette raison, obscurcie par le péché, a besoin de s'éclaircir à la lumière d'une révélation extérieure et permanente, et que ses rapports avec Dieu brisés par la même cause ne peuvent être formés de nouveau que par un Dieu homme, que par Jésus-Christ; il faut donc établir que la divinité du Christ et l'autorité de l'Eglise, s'unissant dans une même pensée, s'appuient mutuellement, en sorte qu'on ne peut ébranler un de ces dogmes sans renverser l'autre.

Ces réflexions font, ce nous semble, comprendre pourquoi M. l'abbé Combalot a voulu présenter simultanément et la question de l'Eglise et celle de l'Incarnation; car tandis que la plupart des erreurs n'ont qu'à être opposées entre elles pour se détruire réciproquement, les vérités particulières n'ont souvent besoin que d'être mises en contact pour ramener à la source première de toute vérité qui est Dieu; et c'est un des spectacles les plus consolans pour le chrétien de voir chacun des dogmes manifestés par la foi, à mesure qu'ils se rapprochent les uns des autres s'unir dans le centre de la lumière divine, comme on voit des divers points de l'espace les rayons du soleil converger et aller se perdre dans un même foyer.

Dans le 3<sup>e</sup> livre *contre les académiciens*, saint Augustin disait :

« Personne ne doute que nous ne soyons poussés dans l'ordre  
 » des connaissances par le double poids de l'autorité et de la rai-  
 » son; pour moi, je suis inébranlablement résolu à ne m'écarter  
 » jamais de l'autorité du Christ; car je n'en trouve point de plus  
 » haute, mais ce que cette autorité enseigne, il faut encore le  
 » rechercher par les efforts de la raison; car telle est ma dis-  
 » position que je désire avec impatience saisir toute vérité non-

» seulement par la foi, mais encore par mon intelligence' ». »

Ces paroles nous expliquent toute la pensée de M. Combalot; il veut poser les bases de la foi, et s'élançer ensuite dans les développemens infinis que présente la contemplation des dogmes catholiques. Il commence par constater les divers ordres des connaissances auxquelles une créature intelligente peut arriver, les forces dont l'esprit de l'homme fut privé par le péché originel, la nécessité d'un maître pour nous instruire. Ce maître, qui est Jésus-Christ, nous a parlé au tems de sa vie mortelle, et continue à nous parler tous les jours par l'organe de son Eglise; en sorte que l'Eglise n'est que Jésus-Christ continuant à enseigner les hommes; d'où il suit que si Jésus-Christ est Dieu, la voix de l'Eglise n'est autre que la voix de Dieu même; d'où il suit encore que l'Eglise, enseignant la divinité de Jésus-Christ, si Jésus-Christ n'est pas Dieu, toute croyance doit être enlevée aux enseignemens de l'Eglise.

On ne réfléchit pas assez en général au double caractère que présente l'Eglise dans l'ordre de ses enseignemens, et c'est pour cela qu'elle est accusée de tourner dans un cercle vicieux; elle s'adresse d'abord à l'incrédule comme témoin des faits surnaturels qui constatent la divinité de Jésus-Christ et lui dit: ou Jésus-Christ est Dieu, ou rien n'est certain dans l'histoire de l'humanité; car ce dogme repose sur une série de faits qu'on ne peut ébranler sans ébranler toute certitude humaine. La divinité du Sauveur établie sur la nécessité inéluctable pour l'homme d'affirmer quelque chose de ce qui est passé, l'Eglise y rattache le premier anneau de la longue chaîne des traditions qu'elle déroule depuis dix-huit siècles, et comme Jésus-Christ a dit aux chefs de cette Eglise: *qui vous écoute m'écoute*, il est incontestable qu'en écoutant la voix des chefs de l'Eglise qui se succèdent sur la route du tems, on ob-

' Nulli autem dubium est gemino pondere nos impelli ad discendum, auctoritatis atque rationis. Mihi autem certum est nusquam prorsus à Christi auctoritate discedere; non enim reperio valentiorum. Quod autem subtilissimâ ratione persequendum est. Ita enim jam sum affectus, ut quid sit verum non credendo solam, sed etiam intelligendo impatienter desiderem. St Aug., t. 1, p. 488, éd. de Ganne, cap. xi, n° 43.

tiendra l'écho de la voix de Dieu même sortant des profondeurs de l'éternité pour instruire les générations dans la suite des siècles.

Mais observons un fait non moins extraordinaire : l'Église, dépositaire des titres de la divinité de Jésus-Christ, n'offre que des faits divins pour établir ce dogme. Car toute vérité veut être démontrée par un ordre de preuves qui lui soit analogue, et c'est ici que l'on peut admirer l'harmonie qui subsiste entre le fond du dogme de la divinité du Christ et des preuves qui l'établissent. Que prétendons-nous dire quand nous affirmons que Jésus-Christ est Dieu, sinon que la divinité s'est unie à la nature humaine d'une manière encore plus intime que l'âme n'est unie au corps. Or pour constater un pareil fait, il faut prouver que Dieu s'est mis en rapport avec les hommes, et qu'il a droit d'exiger l'assentiment de leur raison par des titres encore plus irrécusables que ceux qu'un homme doit présenter pour être en droit d'être cru de ses semblables ; or voilà la raison des miracles ; les miracles sont les lettres de créance que Dieu confie à ses envoyés ; car tout miracle nous découvre Dieu se mettant en rapport avec les hommes, d'une manière à la fois divine et humaine ; divine puisqu'il y agit en Dieu, humaine puisqu'il parle un langage que tous les hommes peuvent comprendre. Sous ce rapport, les miracles de l'Ancien-Testament annonçaient tous Jésus-Christ en accoutumant les hommes à la possibilité de voir Dieu se communiquer à leur misère sous les voiles de l'humanité qu'il devait revêtir.

Si les miracles de l'ancienne loi ont été le prélude de la prédication de Jésus-Christ, le grand miracle de l'existence de l'Église en est la continuation ; une, universelle, perpétuelle, sainte<sup>1</sup>, elle présente par ce quadruple caractère l'image la plus frappante de la divinité dont l'esprit la fait vivre. Vainement les coups les plus violens détachent-ils de ses flancs quelques hérésies, comme le vaisseau en heurtant contre l'écueil fait rouler au fond des mers quelques fragmens du rocher où il se brise, la pierre angulaire résiste toujours, et la maison qu'a bâtie sur elle la main du Tout-Puissant n'a senti aucun contre-coup. Les générations passent

<sup>1</sup> Voyez les chapitres 8, 9, 10 et 11.

avec les siècles, mais elle ne passe point, et partout et toujours elle répand avec la lumière de toutes les vérités le parfum de toutes les vertus. Ainsi l'Eglise, épouse de l'Homme-Dieu, est jusqu'à un certain degré élevée à la dignité de son fondateur. Une dans ses membres comme Dieu est un dans sa triple personnalité, universelle, parce que Dieu est infini, perpétuelle, parce que Dieu est éternel, sainte, parce Dieu est saint, si Dieu a pu dire : « la preuve » de mon existence c'est mon existence même, » l'Eglise peut dire aussi : « je suis divine par cela même que je suis. »

Une fois la divinité de Jésus-Christ établie sur le témoignage des faits dont l'Eglise conserve le dépôt, et l'autorité de l'Eglise appuyée sur l'autorité de Dieu manifesté par les paroles de Jésus-Christ, il convient de pénétrer dans les merveilles où nous introduit le dogme d'un Dieu fait homme. La foi nous a mis en rapport avec le médiateur entre Dieu et les hommes ; il convient maintenant d'interroger la raison : *quod subtilissimâ ratione persequendum est*, comme dit saint Augustin. Et tout d'abord nous posons les pieds sur un monde nouveau, Dieu, sa nature, son incompréhensible trinité, les opérations unes et trines des adorables personnes, leur manifestation au-dehors d'elles-mêmes, la création, les destinées de l'homme, sa chute, sa réparation, sa glorification au sein de l'éternité, voilà ce que Jésus-Christ nous fait connaître, voilà ce qui est résumé en lui et ce que la raison éclairée par la foi est appelée à contempler sur la terre à travers un voile de plus en plus transparent, jusqu'à ce qu'il tombe entièrement au lever du jour qui n'aura point de fin.

Ne l'oublions donc jamais : le Verbe de Dieu incarné agit de deux manières sur l'homme ; il parle avec l'autorité de Dieu, il révèle la science de Dieu, autant qu'il est donné de la connaître ici-bas. Il subjugue l'intelligence par l'autorité dont il confie le dépôt à l'Eglise ; sous ce rapport c'est notre obéissance qu'il exige d'abord, et il convient que nous étant séparés d'abord de Dieu par la révolte de notre esprit, ce soit par l'obéissance de notre esprit que nous revenions à lui ; l'obéissance de l'esprit c'est la foi, et c'est en ce sens que saint Augustin déclare que Jésus-Christ en est le monarque : *imperator fidei*. Il commande donc une foi



sans restriction, et quand il l'a obtenue, il verse par torrents, sa lumière aux intelligences avides de s'y désaltérer, et les introduit dans un ordre d'idées que la pensée humaine n'eût jamais pu atteindre.

Quelques objections ont été soulevées contre l'opportunité d'un livre qui traite de semblables questions. Pourquoi, dit-on, jeter de pareilles matières dans l'urne des discussions philosophiques? Pourquoi? mais est-ce d'aujourd'hui que ces questions sont soulevées? Pourquoi? mais il faut donc effacer toutes les controverses catholiques; il faut donc se réduire, en présence des incessantes attaques dont le catholicisme est l'objet, à un silence éternel. Telle n'était pas la pensée des pères de la primitive Eglise alors qu'ils ne laissaient pas une seule des accusations des païens sans réponse; lorsqu'ils poursuivaient de leur autorité et de leur logique les hérétiques qui voulaient briser le joug de la foi. Tel n'est pas le sentiment que Bossuet a si souvent manifesté dans ses controverses avec les protestans. Pour nous, notre conviction profonde est que si les discussions n'aboutissent à aucune conversion, elles empêchent des apostasies. Il ne faut pas seulement combattre pour reconquérir des intelligences égarées, mais pour empêcher des défections nouvelles. Après tout, le livre de M. Combalot est moins un livre de controverse qu'un ouvrage d'exposition où le dogme chrétien *se justifie par lui-même*, se présente à l'intelligence avec l'autorité de la foi et les lumières d'une conception brillante et féconde. Ainsi envisagé, le *traité de la connaissance de Jésus-Christ* nous paraît de la plus haute opportunité. Ce n'est pas quand le monde se prend à répéter de toute part la question de Pilate au Sauveur des hommes: *qu'est-ce que la vérité?* qu'il faut craindre de la montrer dans tout son jour; ce n'est pas quand les sophistes modernes, parodiant les sophistes de la Grèce dégénérée, traitent en pitié *la folie de la croix*, qu'il faut rougir de l'Evangile; car l'Evangile c'est Dieu parlant aux hommes par son Verbe; l'Evangile c'est la prédication de Jésus-Christ continuée par l'Eglise.

Nous ne dissimulons pas que les conséquences de ceci ont quelque chose d'assez humiliant pour l'orgueil de la raison humaine; mais est-ce la faute de l'auteur? Est-ce lui qui le premier a dit:

*il a plu à Dieu de sauver les croyans par la folie de la prédication ?*

Quelques personnes ont paru trouver que l'auteur accordait trop peu de puissance à la raison, et qu'il en respectait trop peu les droits. Après avoir si loyalement souscrit à une improbation tombée du haut de la chaire apostolique sur un système qu'il avait longtems professé avec autant d'ardeur que de bonne foi, M. l'abbé Combalot, on le conçoit aisément, trouve en lui-même une preuve trop forte que la raison seule, quelque sincère qu'on la suppose, est faillible, pour être jamais un grand admirateur de ses prétendues prérogatives; quoi, vous dira-t-il, après avoir longtems vécu dans un ordre d'idées que je croyais vraies, on me prouve que je suis dans l'erreur; et vous voulez que j'aie un grand respect pour cette raison qui m'a ainsi trompé. Ce n'est pas elle qui m'a mis dans la voie droite; c'est une autorité qui lui est supérieure. Il est vrai qu'après m'être soumis pas la foi j'ai essayé de comprendre mes illusions philosophiques à l'aide de mon intelligence, mais cette intelligence était dans ce nouveau travail appuyée sur l'arrêt lancé contre les idées auxquelles je m'étais pendant longtems identifié. Quand l'autorité la plus haute à mes yeux a eu prononcé, je me suis soumis, mais en courbant la tête j'ai en en moi la preuve la plus forte que la raison seule par elle-même ne peut rien.

Pour nous, nous l'avouons, les nombreuses histoires de philosophie ou philosophies de l'histoire publiées depuis quelque tems nous ont inspiré fort peu de vénération pour une raison qui depuis qu'elle a rompu avec l'autorité de la foi a enfanté les absurdités les plus nombreuses. Nous sommes frappés d'entendre le dernier et le plus noble écho de la philosophie païenne peu d'instans avant l'avènement du Christ, affirmer qu'en fait de vérité on ne peut arriver qu'au vraisemblable<sup>1</sup>. Nous sommes frappés de voir

<sup>1</sup> Placuit Deo per stultitiam prædicationis salvos facere credentes. 1<sup>o</sup> ad Corinth., I, 21.

<sup>2</sup> Sur quoi saint Augustin fait observer qu'on ne peut point être assuré qu'une chose soit vraisemblable. Qui dicit vraisemblabile, dicit semblabile à la vérité, et pour affirmer qu'une proposition est semblable à la vé-

la pensée du philosophe romain reprise en sous œuvre par saint Augustin : « Je suis satisfait, dit-il, pourvu qu'on m'accorde qu'il » n'est pas probable que le sage ne sait rien, de peur qu'on le force » à dire, ce qui serait absurde, ou que la sagesse n'est rien, ou » que le sage ne connaît pas la sagesse. Quel sera donc notre guide » vers la vérité? vous l'avez nommé, Alype, et tous mes efforts doi- » vent tendre à ne pas m'en séparer de lui ; vous disiez en effet, qu'un » Dieu seul pouvait montrer la vérité à l'homme avec autant de » promptitude que de bienveillance. Aussi dans toute notre con- » versation, n'ai-je rien entendu avec plus de plaisir, de plus » fort, rien de plus probable, et, par l'aide de ce Dieu, comme » j'en ai la confiance, rien de plus vrai<sup>1</sup>. »

Le même père revient sans cesse à la même pensée; après avoir repris la discussion contre les académiciens, il arrive à cette conclusion : « Il m'est impossible de rien exiger de plus, si l'on m'accorde qu'il est probable que le sage sait quelque chose<sup>2</sup>; » et pour conséquence dernière de son livre, il avoue « qu'il lui suffit » de penser que l'homme n'est pas incapable de découvrir la vérité ; quoiqu'il avoue qu'il ne comprend point encore quelle est » la vraie méthode de la sagesse humaine<sup>3</sup>. »

rité, il faut connaître la vérité; comme pour affirmer qu'un portrait est ressemblant il faut connaître la figure qu'il représente.

<sup>1</sup> Satis mihi est quod jam probabile non est, nihil scire sapientem ne rem absurdissimam dicere cogantur, aut nihil esse sapientiam, aut sapientiam nescire sapientem. Quis autem verum possit ostendere, abs te, Alypi, dictum est, à quo ne dissentiam magnopere mihi laborandum est. Etenim numen aliquod aisti solum posse ostendere homini quid sit verum, cum breviter, tum etiam pie<sup>2</sup>. Nihil itaque in hoc sermone nostro libentius audiui, nihil gravius, nihil probabilius, et, si id numen ut confido adsit, nihil verius. St Aug., t. 1. p. 466 et 467, n<sup>o</sup> 12 et 13, chap. v et vi, lib. III, *contra Academ.* Ed. de Gaume.

<sup>2</sup> Quid autem amplius desiderem, nihil habeo, si jam probabile est, non nihil scire sapientem. Saint Aug., t. 1, p. 479, n<sup>o</sup> 30, chap. xiv, lib. III, *Contra Academicos.*

<sup>3</sup> Satis est jam non arbitrari, non posse ab homine inveniri veritatem,

<sup>4</sup> Il faut voir dans le *Livre de la Trinité*, en quel sens saint Augustin applique le mot piété, *Pietas*, par rapport à la science de la révélation.

Ecoutez-le encore parler de « cette philosophie qui n'est pas » celle d'un monde que les saints ont en horreur, mais celle d'un » autre monde intelligible, vers lequel jamais toutes les subtilités » de la raison n'eussent pu ramener les âmes, aveuglées par les » ténèbres de l'erreur, pleines de fantômes et couvertes par le » corps de profondes souillures, si le Dieu suprême, par l'effet » d'une clémence toute populaire n'eût abaissé et soumis l'auto- » rité de l'intelligence divine jusqu'à un corps humain <sup>1</sup>. »

Inutile, ce nous semble de citer les passages où saint Augustin, comparant sans cesse la raison à l'autorité fait toujours précéder cette dernière quoiqu'il proclame que la raison est quelque chose de plus parfait, *tempore auctoritas, re autem ratio prior est*; que de fois ne revient-il pas sur le texte sacré qui affirme qu'il faut croire avant de comprendre : *si non credideritis non intelligetis*; toujours, dans la pensée de saint Augustin, l'esprit de l'homme est appuyé sur deux soutiens l'autorité et la raison; l'autorité l'introduit dans le monde des dogmes qu'il faut croire par la foi, d'où la raison l'élève doucement vers l'intelligence des choses divines, et le prépare ainsi à la claire vision de l'éternité. Telle se représente à chaque pas la pensée de saint Augustin, et nous ne pensons pas que celle de M. Combalot aille au-delà. Il y a, nous le croyons, un travail très curieux à faire sur la philosophie pour établir les droits qu'on lui a accordés à quelques époques principales. Ainsi au moment de l'apparition du christianisme; plus tard quand saint Augustin dans ses premiers ouvrages se réconcilie avec l'Eglise; pendant le moyen-âge, à l'époque de la réforme, et de nos jours. Le monde païen perdit toute confiance en elle.


. . . . . quoquo modo se habeat humana sapientia eam, me video nondum percepisse. *Id. Ibid.*, p. 487, n° 45, cap. xx.

<sup>1</sup> Non enim est ista hujus mundi philosophia, quam sacra nostra meritissime detestantur, sed alterius intelligibilis; cui animas multiformibus erroris tenebris cœcatas, et altissimis a corpore sordibus oblitas, nunquam ista ratio subtilissima revocaret, nisi summus Deus populari quadam clementia divini intellectus auctoritatem usque ad ipsum corpus humanum declinaret atque submitteret. S. Aug., t. 1, *Adv. Academ.*, lib. III, n° 42, cap. vii p. 487.

Le moyen-âge, appuyé par une foi robuste, s'occupa peu de fixer les limites exactes de l'autorité et de la raison; on abusa dans un sens, de cette incertitude à l'époque de la réforme pour accorder beaucoup trop à la pensée affranchie du joug de la foi; mais ce qui s'est passé depuis trois siècles forcera les philosophes chrétiens à revenir au point d'où saint Augustin était parti; le livre de M. Combalot nous paraît extrêmement propre à faire avancer cette étude; il révèle une science que l'on peut contester vaguement, mais qu'il est plus difficile de réfuter; il nous introduit dans un ordre d'idées dont on ne peut trouver les principes qu'en étudiant fortement les grands monumens de l'Église.

Plusieurs critiques eussent pu désirer un style plus sévère, plus correct. M. Combalot oublie quelquefois qu'il écrit, il se croit toujours en face de ces immenses auditoires qu'il captive au pied de sa chaire; il ne songe pas assez peut-être qu'une improvisation d'enthousiasme fait pardonner à l'orateur des expressions que l'écrivain doit effacer. Après tout c'est le défaut d'une qualité si rare de nos jours où tout est glacé comme l'indifférence, mort comme la nullité de convictions, qu'on se tairait sur cette observation, si l'on ne savait que M. Combalot aura, lorsqu'il voudra, la pureté du style sans perdre la chaleur et l'énergie de la pensée.

L'ABBÉ E. D'ALZON,  
Vicaire-Général du diocèse de Nîmes.



---

 Philologie sacrée.
 

---

## SYNGLOSSE DU NOM DE DIEU,

DANS TOUTES LES LANGUES CONNUES.

Sixième article <sup>1</sup>.LANGUES EUROPÉENNES <sup>2</sup>.1<sup>er</sup> GROUPE. — I. Langue basque.

Ce groupe n'est actuellement composé que des divers dialectes de la langue Euskarienne ou Escualdunac, appelée communément langue basque. Le peuple basque, dont l'origine se perd dans la nuit des tems, et dont la langue est encore un mystère appelle Dieu :

1<sup>o</sup> JAINCOA : ce mot peut venir de *Gaincoa*, celui d'en haut, « antonomase énergique, dit le savant et pieux abbé Darigol <sup>3</sup>, » expression plus sublime que tous les superlatifs employés par les

<sup>1</sup> Voir le 5<sup>e</sup> art. au n<sup>o</sup> 21, t. iv, p. 182.

<sup>2</sup> Si nous rapprochons un certain nombre de vocables européens des langues de l'Asie, du sanscrit particulièrement, nous prions ceux de nos lecteurs, qui ne seraient point au courant de ces matières, de ne point regarder ce rapprochement comme forcé; il est maintenant prouvé et universellement admis que les familles thraco-pélasgique, germanique, celtique et slave, sont filles ou sœurs des langues indiennes. Voyez Bopp : *Vergleichende Grammatik des Sanscrit, Zend, Griechischen, Lateinischen, Litthurnischen, Gothischen und Deutschen.* — W. de Schlegel : *de l'Origine des Hindous*, dans le II<sup>e</sup> vol. de *Transactions of the royal Society literature.* — Eichhoff : *Parallèle des langues de l'Europe et de l'Inde*; et *Histoire de la langue et de la littérature des Slaves.* — A. Pictet : *De l'affinité des langues celtiques avec le sanscrit.*

<sup>3</sup> *Dissertation critique et apologétique sur la langue Basque.*

» Grecs, les Latins, les Français, etc., pour remplacer le nom propre de Dieu. Quoique cette étymologie ne soit nullement forcée, continue le même auteur, nous ne balançons pas à lui préférer celle que nous suggère la prononciation du mot *Jaincoa*, usitée dans les provinces espagnoles : *Jaongoica* ou *Jabe-on-goica*, le bon maître d'en haut. Quoi de plus philosophique ! »

2<sup>o</sup> *Jaon*, *Jaun*, *Jaon*, *Chaon*, *Khaon* ; bon maître, bon seigneur ; ces différens vocables sont le même mot prononcé avec l'accent particulier à chaque province <sup>1</sup>. On le trouve aussi prononcé *Jau-na* ou *Jabea*. Signalons en passant le rapport intime qu'a cette expression avec le nom incommunicable des livres saints articulé *Ia*, *Jabé*, *Javé*, *Jehova*.

3<sup>o</sup> *Nabusia* et *Nagusia* <sup>2</sup>.

## 2<sup>o</sup> GROUPE. — Langues Celtiques.

### II. En Hybernien ou Irlandais et en Gaëlic :

1<sup>o</sup> *Ōja*, *Dia*, du primitif sanscrit *div* briller, d'où *div* le ciel, et *deva* le céleste <sup>3</sup>.

2<sup>o</sup> *Ōgheanna*, *Tighearna*, seigneur ; on dit aussi *Thiarna*. J'ignore ce que signifie ce mot, et s'il était employé par les habitans de l'ancienne Hibernie.

3<sup>o</sup> *Aesfhear*, *Aesfhear*, cette expression usitée aussi pour exprimer le souverain être, n'est autre que le sanscrit *Isvara*, le souverain gouverneur <sup>4</sup>.

### III. En Gallois ou Kimraeg :

1<sup>o</sup> *Duw*, *Dew*, Dieu, racine bien connue.

2<sup>o</sup> *Arglwydd*, seigneur.

3<sup>o</sup> *Ner*, du sanscrit *nara*, le maître, le souverain ; ce mot vient lui-même de la racine *nri*, conduire <sup>5</sup>.

<sup>1</sup> A. Chaho : *Etudes grammat. sur la langue cuskarienne*.

<sup>2</sup> G. de Humboldt : *Supplément au Mithridates*, t. IV.

<sup>3</sup> A. Pictet : *Journ. asiat.*, 3<sup>e</sup> série, t. II, p. 460.

<sup>4</sup> *Id.*, *ibid.*, p. 462.

<sup>5</sup> *Ibid.*

## IV. En Manx ou Gaélik de l'île de Man.

1° *Jee*, Dieu, doit-on regarder ce vocable comme une corruption du *Dew* indien? ou doit-on le rapprocher du sémitique *Jah*, *Iaoh*, *Iehova*?

2° *Hiarn* ou *Jiarn*, maître, seigneur; ce mot paraît être corrélatif du *Thiarna* ou *Tighéarna* irlandais.

## V. En Armoricain ou Brezouneq :

1° *Doué*, Dieu; ce mot ne vient point du latin par l'intermédiaire du vieux français, comme plusieurs pourraient le penser, mais bien du sanscrit, avec lequel la langue Brezouneq a une affinité incontestable.

2° *Aotrou*, seigneur, monseigneur; cette qualification n'a été donnée au Tout-Puissant que depuis le Christianisme; du reste, on le donne indistinctement à tout homme; aussi ne le citons-nous que pour mémoire.

## VI. En Celtique ou Gaulois ancien :

1° *Dès*, *De*, *Dio*: ces mots, qui viennent originairement de l'Orient, comme les précédens, ont été pris à tort par les auteurs latins pour le nom de Pluton, appelé aussi *Dis* par les Romains.

2° *Teut*, *Teutatès*; le premier n'est pas sans ressemblance avec le *Θεός* grec; le second peut venir de *teut*, peuple et *astée*, père; ce qui signifierait : le père du peuple ou des peuples.

## 3e GROUPE. — Langues Thraco-Pélasgiques ou Gréco-latines.

## VII. En Grec :

1° *Θεός*; on a déjà vu que ce vocable vient du sanscrit *Déva*, le céleste<sup>1</sup> : le même mot était prononcé et écrit dans le dialecte dorien *Σιός* et *Σεός*; et en dialecte laconien *Σιόρ*, par le changement du *ς* final en *ρ*<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> *Annales de phil. Chrét.*, 5. série, t. III, p. 350.

<sup>2</sup> Exemple frappant de l'altération que subissent souvent les mots primitifs en passant dans d'autres langues : ainsi personne n'a jamais douté que *Σιός* ou *Σεός* ne fût une corruption de l'Attique *Θεός*; (l'aspiration



2° Ζεύς, Διός; c'est le nom que les Hellènes donnaient au plus grand des Dieux. On le dérive communément du verbe Ζῆν vivre; cette étymologie, bonne tout au plus pour le nominatif Ζεύς, n'est point admissible pour les cas obliques, car Διός se rattache sans aucun doute comme l' latin *Deus* au sanscrit *Déva*.

3° Κύριος, ce mot qui vient de Κῦρος, autorité absolue, était employé par les Grecs pour exprimer celui qui était maître d'un affranchi ou d'un serviteur libre, à la différence de δεσπότης, qui indiquait le possesseur d'un esclave; voilà sans doute pourquoi le premier a été choisi par les Septante et ensuite par tous les Chrétiens pour qualifier celui qui voulait être servi plutôt par des enfans que par des esclaves.

4° Δεσπότης, terme qui, comme un grand nombre d'autres, a été profané par les hommes. Les Grecs en qualifiaient les rois et les princes; les esclaves appelaient ainsi leur maître; l'expression de *despote* emporte même encore avec elle une idée d'oppression et de tyrannie, incompatible avec l'idée que nous devons avoir de Dieu. Mais remontons à la source, cherchons l'étymologie de ce mot et nous verrons qu'il n'appartient qu'au souverain maître: il vient, en effet, du sanscrit *Dis-pati* ou *Des-pati*, le seigneur de la région céleste<sup>1</sup>. Si nous rapprochons ce mot du latin *Diespiter*, qui a la même signification, cela nous en fournira une nouvelle preuve. Les Hellènes cependant n'avaient pas perdu tellement le souvenir de la signification primitive de ce vocable que nous n'en voyons quelques traces dans les anciens auteurs. Ainsi, dans la

jointe au T assimilant dans un grand nombre d'organes cette articulation à celle de la lettre S); d'un autre côté on a toujours été en possession de croire que le Θεός grec était identique au *Deus* latin. Il demeure donc prouvé que Σός vient du sanscrit *Déva*, malgré la disparité d'articulation de la première lettre, parceque les modes de transition nous ont été heureusement transmis; mais supposons pour un instant *Deus* et Θεός perdus, on rirait de celui qui voudrait rattacher Σός à *Déva*. Or combien n'avons-nous pas perdu d'heureuses étymologies, faute d'avoir conservé les modifications successives qui ont dû altérer plus ou moins le langage!

<sup>1</sup> Reiff: *Dict. étymologique de la langue russe*, au mot *Gospod*.

tragédie d'*Hippolyte*, Euripide met dans la bouche d'un serviteur de ce prince ces paroles remarquables : « Roi ! car le nom de » *Despote* appartient aux Dieux seuls <sup>1</sup>. »

#### VII. En Albanais :

1° Περντία, (prononcez *Perdia*) Dieu ; la seconde syllabe nous rappelle encore l'origine indienne.

2° Ζιότ ou Ζότι, le seigneur ; ce mot paraît venir par corruption du Grec Θεός ; les lettres Θ et Ζ se confondant fréquemment dans la prononciation.

#### VIII. En Etrusque :

1° *As*, Dieu ; selon Court de Gébelin <sup>2</sup> ; c'est un mot primitif qui désigne l'unité, l'être existant comme seul, le premier, la source ; on retrouve ce mot chez les Scandinaves.

2° *Aesar*, Dieu, seigneur ; même étymologie <sup>3</sup>.

#### IX. En Sabin :

1° *Di*, *Dci*, Dieu.

2° *Erer*, *Erar*, seigneur ; ce mot vient du sanscrit *har*, ainsi que le latin *herus* et le teutonique *harr*.

3° *Iuve*, c'est le nom du Grand Dieu ; impossible d'y méconnaître le *Iehova* hébreu. Nos lecteurs nous sauront gré, sans doute, d'ajouter ici les diverses épithètes que les Sabins-Ombriens donnaient à Dieu, on y verra l'idée que les anciennes populations de l'Italie se formaient de la divinité <sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Άναξ, Θεός; γάρ Δεσπότα; καλεῖν χρέειον.

<sup>2</sup> *Monde primitif, origines latines*, tom. 1.

<sup>3</sup> Suetone, c. 97.

<sup>4</sup> Tous ces vocables sont extraits des célèbres *Tables Eugubines*, trouvées en 1456 près d'Eugubium. Elles étaient en bronze et au nombre de sept ; deux d'entre elles offraient des inscriptions en caractères latins et les cinq autres dans l'ancien caractère pélasge appelé communément étrusque. Bien des savans se sont efforcés d'interpréter ces inscriptions ; leurs essais plus ou moins heureux sont loin d'avoir tranché toutes les difficultés. Je rapporte ici l'interprétation donnée par Passeri dans le journal de Calogheri, intitulé : *Raccolta d'Opuscoli scientifici*,

<i>Serfe</i> , sauveur,	lat. <i>Servare</i> .
<i>Kapirv</i> , Cabire, ou le Très-Puissant,	sem. כִּבִּיר
<i>Eso</i> , <i>Esona</i> , <i>Esu-numen</i> , le Dieu Fort.	
<i>Fossei</i> , le Lumineux,	grec. φως.
<i>Fabu</i> , <i>Fabiu</i> , l'Auteur de la parole,	lat. <i>Fari</i> .
<i>Ferhtrv</i> , le Férétrien, celui qui frappe,	lat. <i>Ferire</i> .
<i>Norv</i> , <i>Nerf</i> , le Fort, le Nerveux,	mot Sabin.
<i>Ocrer</i> , <i>Over</i> , le Haut, le Montagneux,	mot Sabin.
<i>Pacerseï</i> , le Pacifique,	lat. <i>Pace</i> .
<i>Persei</i> , le Destructeur des méchants,	lat. <i>Perdo</i> .
<i>Prestota</i> , le Secoureur.	
<i>Sansie</i> , le Saint,	lat. <i>Sanctus</i> .
<i>Tikamne</i> , le Père du Sort,	grec Τύχη.
<i>Hondv</i> , le Dieu des pluies,	lat. <i>Unda</i> .
<i>Nimctv</i> , le Neigeux,	lat. <i>Nix</i> .
<i>Nepitv</i> , le Nébuleux,	lat. <i>Nubes</i> .
<i>Sonitv</i> , le Tonnant,	lat. <i>Sonitus</i> .
<i>Oltv</i> , le Vengeur,	lat. <i>Ultor</i> .
<i>Vosivne</i> , le Vivifiant (?).	

## X. En Latin :

1<sup>o</sup> *Divus* ; aucune langue n'a retenu plus purement que la latine l'articulation du nom que tant de peuples ont reçu de l'Inde ; en effet, en retranchant la terminaison *us*, propre à cette langue, on obtient la racine sanscrite *div*, la lumière céleste.

2<sup>o</sup> *Deus* ; ce mot ne vient point du grec Ζεύς ou Ζάω, comme on l'a cru si longtems à tort, ni même de Θεός ; mais il représente, comme le précédent, dont il n'est qu'une variante, l'indien *Déva*, le céleste, ou le possesseur du Ciel. Les vocables des langues suivantes dans ce groupe, étant pour la plupart tirés du latin *Deus*, il sera inutile d'insister davantage sur cette étymologie.

3<sup>o</sup> *Numen*, mot dérivé du sanscrit *nam*, s'incliner par respect ;

t. xxii et xxvi. Ce savant, très-versé dans les antiquités de l'Italie, a expliqué ces tables par les rapports qu'elles pouvaient avoir avec les anciennes langues du Latium et de l'Étrurie. Il est facile de voir que ses explications sont vraies pour la plus grande partie, si elles ne le sont en tout.

d'où *namasy â*, adoration, culte ; il est donc corrélatif de l'hébreu אלהים *élohim*, l'adorable.

4<sup>o</sup> *Jovi* ; peut-être serons-nous taxés de témérité, de mettre au nombre des noms du vrai Dieu, un nom prostitué pendant si longtems à l'impur fils de Saturne : mais ne craignons pas de restituer à Dieu ce qui lui est dû ; ce mot est le nom trois fois saint, c'est le nom incommunicable, représentant exactement par ses quatre lettres l'ineffable tétragramme. Lorsque les latins énonçaient ce mot, comme sujet d'une proposition, ils y ajoutaient constamment l'idée de paternité *Ju-piter*, ou *Jou-pater*, Jehova le père.

5<sup>o</sup> *Dies-piter*, ou *Dies-pater* d'après Aulu-Gelle<sup>1</sup> ; on a cru, pendant longtems, que ce vocable signifiait *le père du jour*, *Dici-pater* ; on évite ce grossier solécisme en le tirant comme le grec Δεσπότης du sanscrit *Des-pati*, *Des-pita*, le père de la région céleste.

6<sup>o</sup> *Dominus* ; les deux vocables précédens ayant été presque uniquement consacrés par les Romains, dans les derniers tems surtout, à exprimer le chef de leurs faux Dieux, les Chrétiens, afin d'éloigner toute idée payenne, leur ont partout substitué le mot *Dominus*, qui exprime le domaine, l'autorité suprême. Il ne paraît pas qu'antérieurement au christianisme, ce nom ait été donné à la divinité.

#### XI. En Ramon, ou langue des Grisons.

*Diu*, *Diaus*, *Deus*, *Dieu*, suivant les différens dialectes.

#### XII. En Italien.

*Deo*, *Dio*, *Iddio*, *Iddio* : l'addition de *I* avant le mot *Deo*, ou *Dio*, tient à une euphonie particulière à la langue Italienne.

#### XIII. En Piémontais :

*Diou*.

#### XIV. En langue Romane :

*Diu*, *Dius*, *Dei*, *Deu*, *Diou*, *Dicou*.

#### XV. En Français.

1<sup>o</sup> ancien : *Die*, *Déc*, *Deu*, *Deus*, *Dix*, *Dex*, *Diex* ; tous ces mots

<sup>1</sup> *Nuits attiques*, l. v, ch. 12.

et quelques autres encore ne sont qu'une corruption du latin *Deus* ; car, avant que la langue française fût soumise à des règles fixes, chacun employait une orthographe purement arbitraire, qui variait de ville à ville et d'année en année.

2° moderne : *Dieu*.

Les langues dérivées immédiatement du latin offrent encore une autre expression très-fréquemment employée pour exprimer la divinité ; c'est celle de *signur*, *segner*, *senger* en Ramon ; *signore* en Italien ; *ségnour* en Piémontais ; *senyor* en Castillan ; *senor* en Espagnol ; *senhor* en Portugais ; *seigneur* en Français ; on ne peut tirer aucune induction de ce terme, parcequ'il est comparative-ment très moderne ; cependant, comme il est extrêmement usité, nous ferons quelques remarques sur sa signification intrinsèque.

Il dérive du latin *senior*, vieillard, homme avancé en âge. Comme les hautes dignités, surtout dans l'Église, n'étaient guère conférées autrefois qu'à des hommes d'un âge avancé, on s'accoutuma peu à peu à donner le titre de *senior* à tous ceux qui en étaient revêtus quelque fût leur âge. Puis, quand cette expression n'offrit plus que l'idée de supériorité, on s'en servit aussi pour qualifier le souverain maître de tout ce qui existe.

Dans le moyen âge, nos ancêtres donnaient aussi à Dieu le titre de *syre*, *sire*, *sires* ; on n'est pas d'accord sur l'étymologie de ce mot que les uns dérivent du teutonique *herr*, le maître, d'autres du celtique *syra*, père, ou *syr*, noble.

On lui a donné encore le titre de *don*, ou *dom* qui vient du latin *dominus* ; mais tous ces noms ou titres ont toujours été attribués indifféremment à Dieu et aux hommes ; il en est de même de l'anglais *Lord* et du teutonique *Herr*.

XVI. En Castillan :

*Deu*.

XVII. En Catalan :

*Dios, Dieu, Deu*.

XVIII. En Espagnol :

1° *Dios*.

2° *Ala* ; les Espagnols ont reçu ce mot des Arabes ; il rappelle la domination de ceux-ci dans la Péninsule. On s'en sert encore

quelquefois, par exemple dans cette exclamation : *Valga me Ala!* Dieu me soit en aide !

### XIX. En Portugais :

*Deos, Deus.*

### XX. Les Gitanos d'Espagne <sup>1</sup> :

*Debel; Eraño* ; le premier terme accuse évidemment une origine sanscrite, surtout lorsque l'on considère que la lettre *b* a été longtems en Espagne confondue avec le *v* dans la prononciation et l'écriture.

### XXI. En Valaque :

*Dumnezeu, Domnul* ou *Doamnă*. Le premier vocable correspond à *Dieu*, et les deux autres à *seigneur* ; mais tous trois viennent du latin *Dominus*, le dominateur.

## 4<sup>e</sup> GROUPE. — Langues Teutoniques.

### XXII. En Gothique d'Ulphilas :

*Gotha*, Dieu : ce mot indique la transition de l'Orient à l'Occident ; il tient le milieu entre le *Khoda* pehlvi et le *Gott* ou *God* plus moderne. Ce vocable, comme nous l'avons déjà remarqué <sup>2</sup>, n'est pas primitif, mais il dérive lui-même du Zend *Qâ-datâ* (à se datus) ; idée plus digne de Dieu que les expressions celtiques et thraco-pélasgiques.

### XXIII. En langue Théotisque ou Francique :

1<sup>o</sup> *Kot, Gkot, Gott, Got, God, Dieu* <sup>3</sup> ; nous n'insisterons plus sur cette racine, qui se retrouve dans toute la famille germanique et qui dérive du pehlvi, comme nous venons de le rappeler.

2<sup>o</sup> *Truhtin, Druhtin, Drohtin*, seigneur.

<sup>1</sup> Leur langue n'appartient aucunement au système thraco-pélasgique, mais au système indien : nous ne la plaçons ici que par la difficulté de la rapporter à son véritable groupe.

<sup>2</sup> *Annal. de phil.* t. III, p. 354 (3<sup>e</sup> série).

<sup>3</sup> *Gley* ; *langue et littérature des anciens francs*.

## XXIV. En Allemand :

1° *Gott*, Dieu.

2° *Herr*, seigneur ; on peut comparer ce mot au latin *Herus* et au sanscrit *har*, *hari*, qui ont la même signification ; il se donne indifféremment à Dieu et aux hommes.

## XXV. En Hollandais :

*God*, *Heer*.

## XXVI. En Flamand.

*Godt*, *Heere*.

## XXVII. En Suédois et en Danois.

*Gud*, *Herre*.

## XXVIII. En Anglais :

*God*, *Lord* ; seigneur ; on ne peut tirer aucune conséquence du dernier vocable, car il se donne aussi communément aux hommes.

## XXIX. En Islandais :

*Gud*, Dieu. *Drott*, seigneur ; ce dernier mot vient du théotisque *truhtin*.

## XXX. En Scandinave :

1° *As* (pluriel, *Æsir*) Dieu ; absolument comme chez les Étrusques.

2° *Tor*, *Tora*, *Tuira* ; ce mot signifie proprement *le créateur* ; chez les anciens Scandinaves, c'était le nom d'une divinité particulière ; on l'employa dans la suite, et plusieurs peuples s'en servent encore, pour exprimer le Dieu suprême ou le vrai Dieu.

L'Edda, précieux recueil de l'ancienne mythologie Scandinave, donne à l'être souverain un grand nombre de noms ; voici les principaux : on y apprendra l'idée que les payens du nord se formaient de la divinité.

1° *Alfader*, le père de tout, ou le père Tout-Puissant.

2° *Herion*, le seigneur.

3° *Nikar*, le sourcilleux.

4° *Nikuder*, le Dieu de la mer.

5° *Fiolner*, celui qui sait beaucoup.

6° *Onc*, le bruyant.

7<sup>o</sup> *Biflid*, l'agile.

8<sup>o</sup> *Vidrer*, le magnifique.

9<sup>o</sup> *Svidrer*, l'exterminateur.

10<sup>o</sup> *Svider*, le sage.

11<sup>o</sup> *Oske*, celui qui choisit les morts.

12<sup>o</sup> *Falker*, l'heureux.

13<sup>o</sup> *Heriafadur*, le Dieu des armées.

14<sup>o</sup> *Falgautr*, celui qui désigne ceux qui doivent périr dans le combat.

15<sup>o</sup> *Falfader*, père des guerriers morts sur le champ de bataille.

16<sup>o</sup> *Helblinde*, celui qui laisse aveugler les yeux par la mort ; ou le Dieu de la vie et de la mort.

17<sup>o</sup> *Draugadrot*, le Dieu des inanimés.

La plupart de ces noms donnés par un peuple essentiellement guerrier, rappellent le Dieu des armées dans la Bible, *Jehova Sabaoth*. Ils l'appelaient encore :

*Har*, *Janfchar* et *Thridi*, le supérieur, l'égal du supérieur et le troisième. Avaient-ils une idée de la Trinité ?

### XXXI. En Rhunique :

**𐰇𐰪𐰚** *Kud*, **𐰇𐰪𐰚𐰚** *Ikud* ; on reconnaît encore ici une origine arienne, *Khoda*, Dieu.

### 5<sup>e</sup> GROUPE. — Langues Slaves.

#### XXXII. En Slavon, en Russe et en Illyrique.

1<sup>o</sup> *Богъ*, *Bog* Dieu ; ce mot vient de la racine sanscrite *bhag*, pouvoir divin, excellence, félicité<sup>2</sup> ; d'où le vocable indien *bhagavat*, l'adorable.

2<sup>o</sup> *Господь*, *Gospod*, ce terme, d'après Reiff<sup>3</sup>, vient du grec

<sup>1</sup> Voy. Noël : *Dictionnaire de la fable*. — De Corberon : *Contes populaires de l'Allemagne*. — Et Riambourg : *Annales de phil. chrét.* t. v, p. 119.

<sup>2</sup> Reiff : *Dictioun. étymologique de la langue russe*. — *Annales de phil. chrét.* t. III, p. 550 (3<sup>e</sup> série).

<sup>3</sup> *Dictionnaire étymol. de la langue russe*.



δεσπότης, formé lui-même, comme la latin *diespiter*, du sanscrit *dis-pati* ou *des-pita*, seigneur de la région céleste. Ce vocable convient donc uniquement à Dieu ; les hommes cependant l'ont usurpé sous les formes *Gospodi*, *Hospodi*, *Hospodar*, etc.

## XXXIII. En Serbe :

*Boxé* (prononcez *bojé*) Dieu ;  
*Gospodine*, seigneur.

## XXXIV. En Polonais :

1<sup>o</sup> *Bóg*, Dieu ;  
2<sup>o</sup> *Pan*, seigneur ; on retrouve ce vocable chez les Grecs et les Egyptiens ; cependant il est employé indistinctement chez les Polonais pour qualifier Dieu et les hommes, et correspond , comme un grand nombre de ceux que nous avons cités en seconde ligne, aux mots français ; *seigneur*, *monseigneur* et *monsieur*. C'est pourquoi la plupart du tems nous ne citons ces mots que pour mémoire.

## XXXV. En Vende ou Vénède :

1<sup>o</sup> *Bogh*, Dieu ;  
2<sup>o</sup> *Knes*, seigneur.

## XXXVI. En Lithuanien :

*Dievas*, Dieu ; encore un mot venu du sanscrit, *Déva* ; il en est de même du suivant <sup>1</sup>.

## XXXVII. En Letton :

1<sup>o</sup> *Dews*, Dieu.  
2<sup>o</sup> *Kungs*, seigneur ; ce dernier a des rapports de prononciation avec le teutonique *Kænig*, *King*, Roi ; en aurait-il l'étymologie ?

6<sup>s</sup> GROUPE. — *Langues Ouraliennes.*

## XXXVIII. En Finnois :

1<sup>o</sup> *Jumala* ; ce mot désignait autrefois la principale divinité

<sup>1</sup> Pictet : *De l'affinité des langues celtiq. avec le sanscrit.*—Fiehhoff : *Hist. de la langue et de la littér. des Slaves.*

des *Scrifines*, leur Dieu suprême; il exprime actuellement la divinité en général.

2<sup>o</sup> *Herra*, seigneur, terme emprunté au teutonique.

XXXIX. En Esthonien :

1<sup>o</sup> *Jummal*, Dieu, même origine qu'en Finnois.

2<sup>o</sup> *Issaul*, seigneur.

XI. En Lapon :

1<sup>o</sup> *Jumala* et *Ibmel*, Dieu; ces deux mots ont la même étymologie.

2<sup>o</sup> *Herra*: seigneur, mot teutonique.

XLI. En Madjar ou Hongrois :

1<sup>o</sup> *Isten*, Dieu; j'ignore l'origine de ce mot; mais on peut y remarquer le primitif *ist*, *est*; l'Être existant par lui-même.

2<sup>o</sup> *Ur*, seigneur.

L'abbé BERTRAND,  
de la Société asiatique.

---

---

## Histoire Ancienne.

---

### PREUVES

QUE LA

## POPULATION DE L'AMÉRIQUE ,

EST DE RACE GOMÉRITE OU EUROPÉENNE.

---

Différentes opinions sur la population de l'Amérique. — Histoire de la propagation en Europe des fils de Gomer. — Les Gomérites sont les mêmes que les Cimmériens, Cimbres, Germains, Galates, Gaulois, etc. — Gomer est l'Atlas des Grecs. — Examen de l'histoire d'Atlas. — L'Amérique doit être comprise dans les îles Atlantides.

---

Le tems n'est plus où l'impiété, maîtresse du siècle, traînait la science à la remorque du mensonge et de la calomnie, et la forçait de servir à la fureur de ses haines et de ses mauvaises passions. Le rôle de prostituée que l'école voltairienne lui avait imposé, elle l'a rejeté loin d'elle; et, chaque jour, nous l'entendons protester à la face du monde contre les violences qu'elle a subies. Ce sont ces démentis éclatans donnés par elle aux impostures des ennemis de notre foi, que les *Annales* travaillent à recueillir depuis bientôt douze ans; c'est aussi le désir de contribuer pour notre faible part à la propagation de la vérité et d'ajouter aux nombreux matériaux, déjà rassemblés dans ce recueil, qui nous a porté à faire connaître à nos lecteurs, d'après la *Revue de Dublin*, les ouvrages publiés à Copenhague et à Londres, sur les voyages et sur les découvertes des anciens scandinaves dans l'A-

mérique du Nord <sup>1</sup>. La publication de ce travail nous paraît d'autant plus opportune qu'il renferme des détails curieux relativement à la dispersion des peuples après le déluge, à la population de l'Amérique, et des argumens invincibles en faveur de l'unité de l'espèce humaine.

« Le sujet dont nous allons parler présente un intérêt vif, puissant et universel. Nous avons à faire connaître les découvertes successives de l'ancien monde dans le nouveau, et les liens qui de tems immémorial ont réuni la population de ces deux mondes.

Cette matière nous paraît susceptible de grands éclaircissemens. Les recherches philosophiques des investigateurs de la vérité, peuvent jeter sur ces détails une lumière nouvelle, inattendue et satisfaisante. Cette nouvelle lumière jaillira surtout de la concentration et de la multitude des témoignages épars de l'histoire qui n'ont jamais été parfaitement rapprochés, et soumis à une analyse comparative. Nous essaierons de ramener à un foyer unique d'irradiation ces rayons brisés de lumière, qui sont dispersés dans le cahos de la littérature, et qui, par cette dispersion même, perdent tout leur éclat. C'est la voie la plus sûre pour arriver à des conclusions fondées, dans des questions de

<sup>1</sup> Voici les titres de ces ouvrages :

1. *Antiquitates americanæ, sive scriptores septentrionales rerum ante-Columbianarum in Americâ*. Copenhague, 1857. Voir ce que nous avons dit de cet ouvrage dans notre volume iv (3<sup>e</sup> série), p. 585.

2. Samling af de i Nordens Oldskrifter indeholdte Ælsterretninger an de gamle Nordboers Optagelsesreiser til America fra det 10 de til det 14 Aarhundrede. (*Collection des témoignages contenus dans les anciens écrivains relativement aux voyages et aux découvertes des anciens habitans du nord dans l'Amérique*, du 10<sup>e</sup> au 14<sup>e</sup> siècle. Publié par la société royale des antiquaires du Nord. Copenhague, 1857.

3. *The discovery of Americu by the Northmen in the Tenth Century*, with Notices of the early Settlements of the Irish in the western hemisphere. By North Ludlow Beamish. London, 1841.

4. *The discovery of America by the Northmen, in the Tenth Century*. By Joshua Toulmin Smith, with Maps and Plates. London, 1859.

cette nature ; car la vérité repose dans la réunion des évidences partielles, comme l'erreur dans leur séparation.

Mais, outre cette concentration, cette distribution harmonieuse des anciens témoignages sur ce sujet, qui n'ont formé, jusqu'à ce jour, que des masses éparses et confuses, la bonne fortune des antiquaires nous a fourni les moyens d'appuyer nos argumens sur une série de faits inconnus des historiens du siècle dernier...

S'il convient dans cette recherche d'adopter la maxime ; *commencer par le commencement*, il convient aussi d'ajouter que nous possédons peu de connaissances relativement aux premières découvertes, dont nous avons à parler. Les Juifs, il est vrai, conservent une tradition, d'après laquelle les grandes contrées et les diverses parties du monde étaient, même dans les tems antédiluviens, à peu près ce qu'elles sont aujourd'hui. Ils prétendent que les principaux continens, les principales mers, îles, montagnes, rivières, etc., du monde antédiluvien, étaient presque dans la position relative où nous les montre la géographie moderne. Pour établir cette théorie, ils s'appuient sur les paroles de Moïse, qui donne aux montagnes et aux rivières de son tems le nom sous lequel on les désignait avant le déluge. D'après ces présomptions, les rabbins affirment que la Bretagne et même l'Amérique étaient peuplées avant ce cataclysme. Quelques savans ont voulu confirmer cette notion par l'histoire de l'Atlantide de Platon, mais nous allons voir tout-à-l'heure, que cette histoire doit se rapporter à une ère subséquente <sup>1</sup>.

Sans nous arrêter à cette période de fables obscures, nous arrivons à la grande catastrophe du déluge, dont la Bible nous présente un récit certain. Nous prenons comme généralement reconnue l'universalité du déluge, universalité que prouvent les autorités les plus imposantes, les phénomènes géologiques de toutes les parties du globe.

Après le déluge, les Noachides, ou descendans de Noé, s'éloignèrent du pied des montagnes de l'Arménie, sur lesquelles l'arche s'était arrêtée ; et commencèrent à repeupler les continens de notre planète.

<sup>1</sup> Voir Bechart, Grotius, etc.

Nous n'embarrasserons pas le lecteur dans les recherches de Bryant, Faber et autres, sur la distribution primitive des Noachides. Qu'il nous suffise de dire, en termes généraux, que les descendans de Sem occupèrent principalement l'Asie, les descendans de Cham, l'Afrique, et les descendans de Japhet, l'Europe et les îles occidentales : la langue primitive allait se diversifiant à mesure que les hommes s'éloignaient du point de départ.

Quelques savans ont supposé que les tribus sémitiques de l'Asie orientale peuplèrent d'abord l'Amérique ; mais les preuves qu'ils apportent en faveur de leur assertion sont très-faibles. D'autres ont admis la prétention des Chinois, qui veulent avoir découvert les premiers le continent américain, parce qu'on a trouvé des débris de leurs vases sur les côtes de l'Océan pacifique, et aussi parce que les anciens Péruviens adoraient le soleil, et écrivaient comme eux, du haut au bas de la page. Tous ces sentimens ont été réfutés. L'opinion de ceux qui font venir de la grande Tartarie, les peuples de l'Amérique, n'est pas plus fondée. En effet, ces peuples n'avaient pas de chevaux avant la conquête des Espagnols et il est presque impossible, que les Scythes, chez lesquels ils abondaient, n'en eussent pas conduit avec eux ; de plus, les Tartares n'étaient pas des hommes de mer.

D'autres ont imaginé que les descendans de Cham, les Amméniens, les Phéniciens ou Éthiopiens, s'établirent les premiers en Amérique. Un savant auteur a soutenu que les habitans de l'Yucatan et des environs étaient venus par mer de l'Éthiopie. Il fonde son opinion sur la pratique de la circoncision parmi les nations de l'Amérique, qui était aussi en usage chez les Éthiopiens. Toutefois, ces assertions sont dépourvues de preuves convaincantes, et les savans les ont généralement rejetées <sup>1</sup>.

Aussi, devons-nous plutôt embrasser l'opinion de ceux qui prétendent que le flot principal de la population humaine, alla se dirigeant toujours de l'est à l'ouest, et qui regardent comme les descendans de Japheth, ceux qui découvrirent les premiers l'Amérique. La prophétie de Noé était : *Dieu dilatera Japheth*, et le nom

<sup>1</sup> Voir Burigny.

de Japheth signifie *dilatation*. Le territoire occupé par sa postérité était très-vaste ; pour citer les paroles de Bochart, « outre l'Europe, avec son immense étendue, elle possédait l'Asie mineure, l'Arménie, la Médie, l'Ibérie, l'Albanie, et les vastes régions vers le nord, habitées anciennement par les Scythes, et maintenant par les Tartares ; et il n'est pas impossible que le nouveau monde ait été peuplé par quelques-uns de ses descendans du nord, qui pénétrèrent par le détroit d'Anien. » Ainsi parle Bochart.

Parmi les enfans de *Japheth*, il est nécessaire de remarquer le nom de *Javan*, l'ancêtre présumé des *Javanais*, *Ioniens* ou *Grecs* ; car quelques-uns ont supposé que les Javanais ou les Ioniens sont les premiers qui ont découvert l'Amérique. Nul doute que le *grand esprit de découvertes* que les Grecs ont personnifié dans Persée et dans Hercule, ne pénétra anciennement dans les régions de l'Occident échues à *Gomer*, dont nous montrerons bientôt l'identité avec *Atlas*. Nul doute que les Javanais ou Grecs n'aient lutté avec les Gomérites, ou Atlantes, pour la suprématie ; mais nous nous empressons de faire voir que c'est aux *Gomérites* ou *Atlantes*, que l'on doit principalement attribuer la découverte de l'Amérique.

Nous allons maintenant établir cette opinion comme la plus en harmonie avec les récits historiques qui supposent que *Gomer*, un des fils de *Japheth*, est l'ancêtre des premiers peuples de l'Amérique. Le nom de *Gomer* présente un grand rapport avec celui de *Japheth*. Les étymologistes nous apprennent que *Gomer*, signifie *étendue, immensité, plénitude*, etc., mots qui impliquent le plus grand développement.

La postérité de *Gomer*, sous le nom de *Gomériens*, *Cimmériens*, ou *Cimbres*, paraît avoir peuplé une partie de l'Asie et toute l'Europe occidentale. Pour confirmer cette proposition, nous allons citer quelques passages de la *Géographie sacrée* du docteur Well.

« L'historien des Juifs, Josèphe, nous apprend expressément, dit-il, que les Galatiens étaient appelés Gomérites ; Hérodote nous apprend aussi, qu'un peuple appelé Cimmérien habitait ces con-

trées; et Pline parle d'une ville de la Troïde, partie de la Phrygie, nommée Cimméris. Il n'est donc pas étonnant, si nous trouvons le nom de Gomérites, Ammériens ou Cimbres, commun aux descendans des trois fils de Gomer, *Ashkenaz*, *Rephuth*, et *Tougarnac*, qui furent les ancêtres des races Toscane, Gothique et Celtique.

» Ainsi, continue le docteur Well, la colonie des Cimmériens augmentant avec le tems, et envoyant de nouvelles colonies plus loin vers l'Ouest, descendit le long du Danube, et s'établit dans la contrée nommée, pour cette raison, *Germanie*. A ces témoignages des anciens, Diodore de Sicile ajoute : que les Germains tirent leur origine des Cimmériens; et maintenant encore, les Juifs les appellent *Ashkenazins*, ou descendans d'*Ashkenaz*, fils de Gomer. Ils conservent même des marques évidentes de leur origine, soit dans le nom de Cimbres, soit dans leur nom commun, Germains, — c'est-à-dire, Gomériens; l'autre nom, Cimbres, vient des Cimmériens; et les habitans du nord-ouest de la péninsule de l'ancienne Germanie, maintenant appelée *Julland*, étaient connus sous ce nom, par les écrivains anciens, et le sont encore par les écrivains modernes. C'est ce nom des habitans qui a fait appeler cette Péninsule, la Chersonèse Cimbrique, et cela fréquemment dans les auteurs modernes.

» De la Germanie, continue Well, les descendans de Gomer se répandirent dans la *Gaule* ou la *France*. Pour le prouver, Camden cite le témoignage de Josèphe, qui dit que les peuples, appelés par les Grecs *Galates*, furent d'abord appelés *Gomérites*. Ces mots peuvent s'entendre, soit des Galates asiatiques, que nous nommons communément Galatiens, soit des Galates européens, que nous désignons ordinairement sous le nom de *Gaulois*, *Galles* ou *Celtes*. D'autres écrivains nous offrent des témoignages analogues. Ainsi, Appien, dans son *Illyrie*, dit expressément que les Celtes ou Gaulois étaient aussi appelés Cimbres. De plus Lucain prétend que l'assassin salarié pour tuer Marius, était un Cimbre, — tandis que Tite-Live et d'autres auteurs affirment qu'il était Gaulois, et que, dans Plutarque, les Cimbres sont désignés sous le nom de Gallo-Scythes.



« J'ai tiré ces témoignages de Camden, dit le docteur Well, afin de montrer clairement que les anciens habitans de notre île étaient aussi des Gomérites, Cimmériens, ou des descendans de Gomer. Car on ne peut plus mettre en question si notre île a été peuplée la première de toutes les contrées adjacentes du continent européen, et conséquemment avant la Germanie et la Gaule. Il me semble même qu'il n'est pas nécessaire d'employer d'autre preuve pour montrer que les Bretons étaient issus de Gomer, que le nom sous lequel leurs descendans, les Gallois, se désignent eux-mêmes aujourd'hui,—à savoir, *Kumero* ou *Cymro*: de cette manière, ils appellent une Galloise, *kimeræ*, et leur langage, *kimeræg*. Il suit aussi de là que nos *Angles*, qui remplacèrent les anciens Bretons dans cette partie de l'île, étaient Gomérites ou Cimbres <sup>1</sup>. »

Maintenant nous pensons que Gomer, le fils de Japhetus, suivant le récit biblique, était représenté dans le langage de la littérature grecque par *Atlas*, le fils de *Japhetus* et d'*Asie*. Comme cette supposition est d'une grande importance pour notre sujet, nous devons l'appuyer sur quelques autorités. *Gomer*, en Hébreu, signifie *expansion* <sup>2</sup>; de même aussi le nom d'*Atlas* est dérivé d'un mot syrien qui signifie *espace*, ou le principe expansif qui développe et supporte tout avec la plus grande énergie, luttant contre tous les obstacles. « Ainsi, dit Pluche, le mot *atlas* est » dérivé du Phénicien *atlah*, *lutter avec grandes fatigues*, avec » *grands labeurs*. » De là vient le *ατλος* des Grecs, qui veut dire *grandes difficultés*, *combats pénibles*. Il peut aussi être dérivé de *atlah*, *soutien*, d'où le grec *στηλη*, *colonne*, ou *τηλμη*, *soutenir*.

Ainsi le nom d'*Atlas*, comme celui de Gomer, est symbolique de l'*espace*; par conséquent les mots *atlas* et *espace* sont mythologiquement les mêmes; et les fables relatives à l'un le seront également à l'autre. De là le terme *atlantique*, ou *atlante*, fut appli-

<sup>1</sup> Dr Well's, *Sacred geography*.

<sup>2</sup> Voir dans notre volume xv. p. 485, le nom hébreu, la signification et les lieux de dispersion de tous les fils et petits-fils de Noé.

qué à tout ce qui était *très-spacieux*, ou vaste, au mont Atlas, à l'océan Atlantique, etc.

Dans la recherche qui nous occupe, nous n'avons pas tant à traiter des attributs mythologiques d'Atlas, qu'à développer les analogies qui existent entre l'histoire de Gomer et de ses descendants, et entre celle d'Atlas et de ses descendants. Plus nous les examinons, plus nous demeurons convaincus que la race des gomérites, cimmériens ou cimbres, est indistinctement le même peuple que les atlantes, les atlantiens, ou descendants d'Atlas.

Les anciennes fables du Paganisme représentent *Atlas* comme le grand patriarche et le roi de l'Europe occidentale. Son empire s'étendait aux régions les plus reculées de l'ouest, et jusqu'à la mer où les chevaux du soleil terminaient chaque jour leur course, et dans laquelle ils se plongeaient pour se rafraîchir. Des troupeaux sans nombre paissaient dans ces plaines étendues et immenses, et tous le reconnaissaient pour leur maître. Il eut plusieurs enfans : le plus célèbre fut *Hesperus* qui régna quelque tems en Italie ; d'où elle fut appelée *Hespérie*. Il eut aussi plusieurs filles, nommées *Hespérides* ; elles possédaient les îles reculées vers l'ouest, et gardées par un grand dragon (l'Océan atlantique). Ces îles vénérées des hespérides jouissaient d'un climat très-doux, et produisaient en abondance des pommes d'or délicieuses au goût.

Ce sont là quelques-unes des raisons qui nous portent à croire que l'histoire des Gomérites, ou Cimbriens, est représentée par celle des Atlantes, ou Atlantiens, qui, comme Platon nous l'apprend, possédaient une partie de l'Asie, et toute l'Europe occidentale.

D'un autre côté, les quelques souvenirs de l'histoire primitive qui sont arrivés jusqu'à nous, nous indiquent que les Cimbres ou Atlantiens étaient une race très audacieuse, et que dans les premiers tems ils se livraient beaucoup à la navigation. Nous avons plusieurs fragmens historiques qui montrent qu'en général les Noachides s'occupèrent à bâtir des vaisseaux, et étudièrent, avec une grande ardeur, les lois de la navigation pendant l'établissement des nations, après le déluge. L'expérience qui les guida

dans la construction de l'arche, ne peut pas les avoir abandonnés tout-à-coup. Quelques auteurs , comme Kircher, Landale, Campanella , ont supposé que les Noachides étaient familiarisés avec l'usage du compas. Quoiqu'il en soit, la construction des grands vaisseaux ne peut pas avoir été un art négligé , quand les divers peuples eurent à se rendre aux différentes parties du globe , qui leur étaient échues, et dont plusieurs durent former des îles plusieurs siècles après le déluge.

On peut trouver beaucoup d'éclaircissemens en faveur de cette théorie dans les ouvrages des commentateurs sur l'*Argonautique*. Les aventuriers de la Grèce primitive n'étaient pas les seuls hommes qui construisaient de grands vaisseaux pour entreprendre des voyages et faire des découvertes. Ils n'étaient pas les seuls hommes que la soif de l'or , *auri sacra fames* , pressait d'entreprendre des expéditions navales dans le but de conquérir la toison d'or, et d'étendre leurs opérations commerciales. Nous verrons tout-à-l'heure, que les Cimbres ou Atlantiens de l'Europe occidentale étaient, et par terre et par mer, des explorateurs encore plus audacieux.

Résumons les traditions des Grecs. Nous savons que *Persée* et *Hercule* ( les représentans mythologiques des découvertes grecques) visitèrent l'un et l'autre l'Atlas et le pays des Atlantiens, dans l'espoir de s'emparer des îles atlantiques, habitées alors par les descendans d'Atlas, et appelées Hespérides. Secondés par Atlas, dont ils étendaient le nom aux vastes montagnes de l'Afrique, ils paraissent avoir eu les moyens de trouver l'Atlantide, qui comprenait, à l'origine, toute les îles de l'océan Atlantique. C'est ainsi que dans les tems modernes le seul mot *Australie* comprend le nombreux groupe d'îles situées dans l'océan pacifique ; et même nous pensons que l'ancienne île de l'Atlantide, rendue si célèbre par Platon, désignait toutes les îles du territoire occupé par les Atlantiens ou Cimbres, comprenant la Grande-Bretagne, Madère, les Canaries , les Açores, l'île du Cap-Vert , et aussi le nord et le sud de l'Amérique.

La découverte de la portion occidentale de l'Atlantide, ou des îles Atlantiques, due à Hercule, seconde par Atlas (c'est-à-dire par

les descendans d'Atlas), est très clairement indiquée dans les anciens Géographes, et n'a pas besoin de commentaire. Nous nous contenterons de citer les paroles de Lamprière relatives aux Atlantides ou Hespérides, les îles Heureuses ou Fortunées, ces îles de l'Atlantique qu'Homère appelle « *iles Elysiennes* ou *Champs Élysées* ».

« L'île des Atlantides ou Hespérides, dit Lamprière, était située  
 » au-delà du Mont-Atlas, en Afrique. Cette île célèbre renfermait  
 » des jardins où croissaient en abondance les fruits les plus déli-  
 » cieux ; elle était gardée avec soin par un dragon terrible (la grande  
 » mer), qui ne dormait jamais. Un des travaux imposés à Hercule,  
 » c'était de prendre quelques pommes d'or, du jardin des Hes-  
 » pérides. Le héros, ignorant la situation de ce jardin célèbre,  
 » s'adressa aux Nymphes des environs du Pô pour la connaître ;  
 » elles lui apprirent que Nérée, le Dieu de la mer, s'il parvenait  
 » à le gagner, pourrait le guider dans sa poursuite. Hercule sai-  
 » sit Nérée (la mer), tandis qu'il dormait ; et le Dieu, dans l'im-  
 » possibilité de fuir, répondit à toutes les questions qu'il lui  
 » adressa. Quand Hercule fut arrivé en Afrique, il alla trouver  
 » Atlas et lui demanda trois des pommes d'or. Atlas se déchargea  
 » de son fardeau, plaça tout le poids du ciel sur les épaules d'Her-  
 » cule, tandis que lui (Atlas, ou ses descendans), se mit à la  
 » recherche des pommes (des îles atlantiques). A son retour,  
 » Hercule exprima le désir d'alléger son fardeau en le plaçant sur  
 » sa tête ; mais tandis qu'Atlas lui prêtait secours, Hercule s'en  
 » débarrassa avec adresse, et s'empara des pommes qu'Atlas avait  
 » déposées par terre. »

Suivant d'autres versions, Hercule cueillit lui-même les pommes, sans le secours d'Atlas, après avoir préalablement tué le dragon vigilant qui gardait les arbres. Ces pommes furent portées à Eurysthée, et plus tard rendues par Minerve au jardin des Hespérides, car elles ne pouvaient se conserver ailleurs. Hercule est quelquefois représenté cueillant les pommes, et le dragon qui gardait les arbres, paraît laisser pencher sa tête vers la terre, comme s'il avait reçu un coup mortel. On suppose que le monstre descendait de Typhon (l'abîme des eaux), il avait cent têtes

et autant de voïn. Le sens de cette fable est trop clair pour avoir besoin de commentaires. Il rappelle évidemment une lutte entre les *Javanais* ou Grecs, et les *Gomériens* ou Atlantiens, pour la possession du produit des fruits d'or (des îles Atlantiques), soit que ce fruit fût un métal, ou, comme quelques uns l'ont supposé, des oranges, ou des grenades, etc.

Il est très probable que ces îles Atlantiques, ou la partie occidentale de l'Atlantide, que Platon décrit comme placées au-delà des colonnes d'Hercule, ou du détroit de Gibraltar, avaient, à l'origine, une très grande étendue, et occupaient une portion considérable de l'espace compris entre l'Europe et l'Amérique. Plusieurs savans modernes, qui ont examiné le caractère des Açores et des Canaries, etc., ont confirmé cette opinion. Dans ce cas, elles auraient naturellement attiré l'attention de l'ancien monde, et facilité la navigation des Atlantiens ou Atlantides, au nord et au sud de l'Amérique, formant la partie principale de la grande île *Atlantide*, que Platon dit être aussi vaste, aussi étendue que l'Asie et l'Europe ensemble.

Tel était probablement l'état des choses quand arriva le déluge d'Ogygès et de Deucalion, occasionné peut être par une élévation d'îles volcaniques, et le débordement du Pont-Euxin. Cette vaste inondation, qui couvrit une grande partie de l'Attique, s'étendit le long de la Méditerranée, et, s'avancant à travers les colonnes d'Hercule, submergea une grande partie des îles Atlantiques. De là probablement vient la tradition, d'après laquelle toute l'Atlantide aurait été tout-à-coup engloutie par un déluge.

Pour corroborer cette théorie, nous allons citer quelques mots de l'*Histoire universelle de Muller*. « C'était l'opinion de Pallas, » dit ce savant écrivain, que le Pont-Euxin et la mer Caspienne, » aussi bien que le fleuve Ourel et plusieurs autres, sont le reste » d'une vaste mer qui couvrait une grande partie du nord de » l'Asie. » On a conjecturé que l'ouverture du Bosphore fut la voie par laquelle cet océan s'écoula du milieu de l'Asie et de l'Europe. Le souvenir de cette rupture des deux continens se conserva dans les traditions grecques. Il paraît que cette catastrophe fut causée par des éjections volcaniques dont les produits

brûlaient encore lors du voyage des Argonautes. En conséquence le lit de la Méditerranée et de l'Atlantique fut notablement changé pour un temps. Les anciens navigateurs se plaignaient que des bas-fonds sans nombre rendaient périlleux le lit de l'océan Atlantique; et ces remarques ont probablement quelque fondement. Nous savons que Platon, sur l'autorité des anciennes traditions que lui firent connaître les prêtres de Saïs, en Égypte, fait mention d'une contrée située au-delà des colonnes d'Hercule, qui fut engloutie pendant une nuit tempétueuse. Le même auteur parle aussi d'une contrée placée au-delà de l'océan Atlantique, et d'un grand nombre d'îles répandues sur ses côtes. De plus, Aristote connaissait la tradition d'un grand continent aussi vaste que l'ancien monde. Il est remarquable que les navigateurs modernes ont observé plusieurs bas-fonds placés à peu près sur une même ligne, et qui s'étendent, à travers les Açores, de l'Espagne vers Terre-neuve. Il est possible qu'après la submersion de cette contrée, qui réunissait les deux continents, la navigation fut très difficile, jusqu'à ce que les parties inondées s'abaissant graduellement, présentèrent une plus grande profondeur, et permirent aux eaux de s'éloigner des côtes de l'Europe. Il y aurait de la témérité à tirer une induction du monument, apparemment Carthaginois, trouvé, il y a quelques années, dans les forêts qui sont auprès de Boston. Il est possible que quelques tyriens ou carthaginois, poussés par la tempête sur ces côtes inconnues, et incertains si ces mêmes contrées seraient découvertes plus tard, ont voulu laisser après eux ce monument de leurs aventures. On ne trouve aucune trace qui indique une expédition poussée plus loin; nous ne savons pas si ces aventuriers retournèrent dans leur patrie, ou quelle attraction les montagnes de l'Amérique exercèrent sur l'avarice des Phéniciens <sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> *The Dublin review*, vol. XI, — N<sup>o</sup> XXII, p. 277 - 286.

## Archéologie.

## DICTIONNAIRE DE DIPLOMATIQUE,

OU

COURS PHILOGIQUE ET HISTORIQUE

D'ANTIQUITÉS CIVILES ET ECCLÉSIASTIQUES.

Vingt-septième Article<sup>1</sup>.

DATE DU RÈGNE DES EMPEREURS ET DES ROIS. Quoique de toutes les notes chronologiques, la date du règne des Souverains soit peut-être la plus ancienne, comme le prouvent les médailles ; cependant ce fut Justinien qui le premier, profitant du long espace de temps qui s'écoula sans consuls, établit la mode de dater du règne des Empereurs, et ordonna de marquer dans tous les actes publics l'année de son empire, sans préjudice des autres dates. Cette nouvelle formalité a dû commencer dans les actes publics la 11<sup>e</sup> année de Justinien, indiction première, c'est-à-dire, au 1<sup>er</sup> septembre de l'an de J.-C. 537. Les rois barbares qui s'étaient établis sur les débris de l'empire, et en particulier les monarques français, l'avaient précédé dans cet usage. Cependant l'époque fixe de l'année du règne ne fut pas toujours strictement marquée dans les diplômes. Quand cette date avait lieu, les Mérovingiens l'annonçaient eux-mêmes : *Donné telle année de notre règne*. Cette formule fut d'usage jusqu'à Louis le Débonnaire. Sous les Carlovingiens, jusqu'aux trois premiers règnes de

<sup>1</sup> Voir le 26<sup>e</sup> art. dans le n<sup>o</sup> 25. t. IV, p. 562.

la 3<sup>e</sup> race, les notaires exprimaient eux-mêmes qu'ils faisaient l'acte sous l'année d'un tel roi. Après Philippe I, on revint à peu près à l'ancien usage des mérovingiens. Les grands feudataires de la couronne dataient également du règne des rois de France<sup>1</sup>, preuve qu'ils en reconnaissaient la suzeraineté.

Pendant un interrègne, on datait de la mort du prince précédent<sup>2</sup>, et cela était dans toutes les règles. Mais dater de la mort d'un roi pendant le règne d'un autre, c'est ce qui est surprenant et qui n'est cependant pas sans exemple<sup>3</sup>.

Les dates des règnes ont été sujettes à des variations sans nombre. Souvent elles ne semblent s'accorder, ni entre elles, ni avec ce que l'histoire nous enseigne ; et de là des demi-antiquaires se sont crus en droit de rejeter une infinité de titres vrais, sur ce que la date ne leur paraissait pas juste. Pour applanir cette difficulté, il faut savoir<sup>4</sup>, que le règne d'un seul roi formait plusieurs époques ; ainsi l'on parlait, tantôt du règne de Charlemagne sur les Français, tantôt du règne de Charlemagne sur les Lombards, et tantôt de l'empire de Charlemagne. Pour un autre prince, on datait de son sacre, qui s'était souvent fait du vivant de son père, de son avènement à la couronne, de son mariage, de la conquête de plusieurs royaumes en différens tems, etc., etc. Quelques-uns comptaient, selon la révolution complète d'une année de règne, d'autres les supputaient caves, c'est-à-dire que, le prince étant parvenu à la couronne au milieu ou à la fin d'une année civile, on la réputait toute entière, quoiqu'incomplète. Enfin l'époque qu'avait en vue le notaire était très souvent connue ; quelquefois elle a été très longtems incertaine, et ne s'est manifestée que dans la suite, par la découverte de quelques pièces qui n'avaient point encore paru ; ou elle est demeurée inconnue, et se découvrira peut-être quelque jour. On va voir

<sup>1</sup> *De re dipl.* p. 213. — Lobineau, *Hist. de Bret.*, t. II, p. 316.

<sup>2</sup> Longuerue, *Annal. Franc. inter Gallic. scriptor.* Bouquet, t. III, p. 703.

<sup>3</sup> Vaissette, *Hist. de Lang.*, t. I, p. 554.

<sup>4</sup> Cochin, t. VI, 260, 393, 391.



des preuves de ces variations en parcourant les usages des pièces ecclésiastiques et laïques respectivement à cette date.

#### Dates des Empereurs dans les bulles.

Le pape Vigile fut le premier des souverains pontifes qui introduisit dans ses bulles la date du règne des empereurs. Elle se perpétua depuis Vigile jusque vers le milieu du 11<sup>e</sup> siècle. Auparavant les papes n'avaient jamais daté de l'empire de qui que ce soit. Dans le 7<sup>e</sup> siècle, les bulles un peu solennelles font mention de cette date, ainsi que de celle de leur consulat ou post-consulat. Cependant les dates des années des empereurs étaient quelquefois omises. Dans le 8<sup>e</sup> siècle, cette date fut également suivie : on voit même une bulle d'Adrien I, datée en même tems des années de l'empereur grec et du patriciat de Charlemagne. Depuis le rétablissement de l'Empire d'Occident par nos rois, les dates de leur couronnement succédèrent à celles des empereurs grecs, dont il ne fut plus mention dans les bulles. La date des années des empereurs se retrouve encore communément au 10<sup>e</sup> siècle. Au commencement d'Othon, les papes recommencèrent à dater des années des empereurs ; ce qu'ils avaient interrompu pendant l'interrègne : mais, depuis cette époque, la date du règne des empereurs ne fut plus si fréquente. On voit une bulle de Léon VII datée du règne de Louis d'Outre-mer ; ce qui est très-extraordinaire : on présume que c'est parceque le privilège qu'il accorde est pour l'Eglise de saint Martin-de-Tours.

Depuis l'an 1038, il ne fut plus question de date des années de l'Empereur, même dans les bulles privilégiées les plus solennelles : d'où il faut conclure que toute bulle datée de l'année d'un empereur, après le 11<sup>e</sup> siècle, serait fautive, si elle ne pouvait être excusée par quelques raisons appuyées sur des faits constans. De ce qui a été dit plus haut, on peut inférer encore que l'omission de la date des empereurs dans les bulles, depuis le milieu du 6<sup>e</sup> siècle jusqu'au milieu du 11<sup>e</sup>, ne doit leur porter aucune atteinte ; qu'une bulle antérieure au 6<sup>e</sup>, et postérieure au 8<sup>e</sup>, portant la date des Empereurs de Constantinople, serait au moins très suspecte ; qu'elle serait évidemment fautive, si elle portait la date de l'empereur d'Occident depuis 919 jusqu'en 962, puisqu'il n'y en eut point.

Dates des Empereurs dans les Actes ecclésiastiques.

Dès le 6<sup>e</sup> siècle, les églises d'Espagne et de France avaient déjà commencé à dater leurs actes du règne de leurs rois, comme on le voit par le concile de Tarragone, de 516, et par le cinquième concile d'Orléans, qui est le premier qui ait daté du règne de nos souverains. On dit qu'il est le premier ; car le concile d'Agde de 506, antérieur à celui d'Orléans, date du règne d'Alaric, roi des Visigots, sous l'empire duquel était cette ville. Cette date se soutient constamment, mais non pas universellement, dans tous les siècles suivans ; dans le 11<sup>e</sup>, elle était même presque sans exception.

Dates des Empereurs dans les Diplomes et Chartes.

Il a été dit que Justinien avait ordonné le premier que la date des années des empereurs fût marquée dans les actes publics, et ce fait est certain ; mais quoiqu'elle ne fût pas prescrite plus tôt, cela n'empêche pas que cette date ne pût paraître antérieurement à Justinien, soit sur les médailles, soit sur d'autres monumens quelconques. Tout le monde convient <sup>1</sup>, qu'il y a bien des fautes dans les dates des lois impériales ; et cela peut venir en partie de la différente manière d'envisager les règnes des empereurs. Au 2<sup>e</sup> et en partie au 3<sup>e</sup> siècle, le règne des empereurs se compte, pour l'ordinaire, du tems qu'ils ont pris le titre d'Auguste, et non pas de celui où ils ont été reconnus pour empereurs par le sénat ; mais à la fin du 3<sup>e</sup> siècle, et dans le 4<sup>e</sup>, on compte leur règne du tems qu'ils ont été faits Césars.

*Aux cinquième et sixième siècles.* Les diplomes de nos premiers rois, outre la date du jour à la mode des Romains, ajoutent la date de leur règne, ce qui leur est particulier, et ils excluent les dates des empereurs, pour marquer leur indépendance. Les dates des chartes privées des Romains et des Gaulois, dans le 6<sup>e</sup> siècle, étaient à peu près les mêmes, et ne différaient que parceque les uns dataient plus souvent du consulat des empereurs, et les autres plus souvent du règne de leur roi. Cette dernière date cause souvent bien de la confusion, l'année d'un prince ne commençant pas toujours lors de son avènement au trône, mais quelquefois avec l'an-

<sup>1</sup> Tillem. *Hist. des Emp.*, t. III, p. 621, 629, 639.

née civile : en sorte que tantôt il faut compter les règnes par les années courantes, et tantôt par les années révolues.

*Au septième siècle.* Au 7<sup>e</sup> siècle, la date des règnes de nos rois devint si commune, que souvent elle se trouve toute seule dans les diplomes. En Italie, on datait encore, dans ce siècle, des années des empereurs <sup>1</sup>.

*Au huitième siècle.* Dans le 8<sup>e</sup> siècle, Charlemagne, jusqu'à l'an 800, data de son règne en France, et de son règne en Italie ; les commencemens de ces deux règnes ont plusieurs époques différentes, qui embarrassent très souvent. La mort de son père Pépin, son couronnement, la mort de son frère Carloman, qui le fit régner seul, sont autant de points d'où l'on est parti pour dater de son règne en France. Pendant les interrègnes, ou sous des princes qu'on ne reconnaissait pas pour rois, les chartes privées de ce siècle, où la date des règnes était fort en usage, dataient de telle année après la mort du dernier roi.

*Au neuvième siècle.* Dans les siècles suivans, mais surtout au 9<sup>e</sup>, en France et en Allemagne, les règnes des princes se comptent fréquemment en marquant une nouvelle année de règne, au commencement de l'année civile, qui se prenait alors à la fête de Noël. Ainsi un prince étant monté sur le trône le 20 décembre, par exemple, on datait jusqu'au 25 de la première année du règne ; et au 25, on commençait à dater de la seconde année, parceque l'on n'avait égard qu'à l'année civile, et non à la révolution de 365 jours depuis le commencement du règne. Outre cette façon de compter les années des règnes dans le 9<sup>e</sup> siècle, on partit encore de différentes époques pour en dater ; ainsi l'on distingue deux époques dans les dates des diplomes de Louis-le-Débonnaire. Il ne comptait les années de son règne sur l'Aquitaine, que depuis la fête de Pâque de 781, jour auquel il avait été couronné roi à Rome, quoiqu'il eût été nommé roi d'Aquitaine dès sa naissance. La seconde époque est celle de son empire, qu'on fixe au 28 janvier 814, quoiqu'il eût été couronné empereur au mois de septembre 813.

<sup>1</sup> Allat. *Animad. in Antiquit. Etrus.*, p. 67.

On distingue au moins quatre époques du règne de Lothaire dans les dates de ses diplômes. La 1<sup>re</sup> se prend au 31 juillet 817, quand il fut associé à l'Empire par Louis-le-Débonnaire. La 2<sup>e</sup> commence en 822, tems où il fut envoyé dans le royaume d'Italie. La 3<sup>e</sup> part de l'an 823, lorsqu'il reçut la couronne impériale des mains du Pape. La 4<sup>e</sup> est prise de l'an 840, où il succéda à l'Empire après la mort de son père.

Les dates des diplômes de Louis II, fils de l'empereur Lothaire, ont aussi quatre époques différentes. La 1<sup>re</sup> est de l'an 844, lorsqu'il fut déclaré roi d'Italie. La 2<sup>e</sup> est de l'année 849, quand il fut associé à l'empire par son père. La 3<sup>e</sup> se prend au 2 décembre 849, jour auquel il fut sacré empereur. La 4<sup>e</sup> part de l'an 855, lorsqu'il succéda à son père le 28 septembre.

On compte jusqu'à six époques du règne de Charles-le-Chauve constatées par des dates. La 1<sup>re</sup> est de l'an 837, lorsque son père lui donna le royaume de Neustrie; la 2<sup>e</sup>, de l'an 838, lorsqu'il fut fait roi d'Aquitaine; la 3<sup>e</sup> de 839, lorsqu'il reçut le serment de fidélité des seigneurs de ce royaume; la 4<sup>e</sup>, de l'an 840, lorsqu'il succéda à Louis-le-Débonnaire; la 5<sup>e</sup>, de l'an 870, le 9 septembre, lorsqu'il fut couronné à Metz roi de Lorraine; enfin la 6<sup>e</sup> de l'an 875, le 25 décembre, lorsqu'il fut couronné empereur.

Charles-le-Gros employa également diverses époques dans ses dates. La 1<sup>re</sup> part de la mort de son père le 28 août 876; la 2<sup>e</sup>, de l'an 879, quand il fut fait roi de Lombardie; la 3<sup>e</sup>, de Noël 880, jour auquel il fut couronné empereur; la 4<sup>e</sup>, du 20 janvier 882, jour de la mort de son frère Louis, roi d'Austrasie ou de la France orientale; la 5<sup>e</sup>, de l'an 884, époque de la mort de Carloman roi de France.

Louis de Bavière date aussi de diverses époques. La 1<sup>re</sup> est de la fin de l'an 825, la 2<sup>e</sup>, de l'an 833 ou 834, la 3<sup>e</sup>, de l'an 838, et la 4<sup>e</sup>, de l'an 840.

Les savans admettent plusieurs époques de commencement de règne dans les diplômes du roi Eudes. Les deux principales sont les années 887 et 888. Cette dernière est l'époque de son couronnement.

La 1<sup>re</sup> époque du règne d'Arnould est du mois de novembre de

l'an 887, lorsqu'il fut déclaré roi de Germanie, après la déposition de Charles-le-gros : la 2<sup>e</sup> est de l'an 894, lorsqu'il passa en Italie ; la 3<sup>e</sup> est l'année de son élévation à l'Empire en 896.

Les autres rois datent plus communément d'une seule époque, c'est le commencement de leur règne.

Une observation essentielle relative à cette matière, c'est que les souverains n'étaient pas toujours reconnus, aussitôt leur exaltation, dans toutes les parties du royaume ; c'était quelquefois deux, trois, quatre ans plus tard<sup>1</sup>. C'est ainsi que le commencement d'un même règne change d'époque dans divers pays.

La plus ordinaire des dates usitées dans les chartes privées au 9<sup>e</sup> siècle est celle des règnes des rois et des empereurs. Nous avons déjà vu qu'on datait de la mort d'un roi. Dans ce siècle, on datait *du règne de Jésus-Christ, regnante Christo, dans l'attente d'un Souverain*. Cette formule fut même usitée dans des pays qui avaient leur roi, mais qui ne l'avaient pas encore reconnu.

*Au dixième siècle.* Plusieurs souverains du 10<sup>e</sup> siècle datèrent leurs diplômes de différentes époques de règne. Charles-le Simple en employa quatre : la 1<sup>e</sup> le 28 janvier 895, année de son couronnement ; la 2<sup>e</sup>, le 3 janvier 898, année de la mort du roi Eudes où il devint alors maître de toute la monarchie française ; la 3<sup>e</sup> le 21 janvier 912, année de la mort de Louis de Germanie, où il commença à régner sur la Lorraine : la 4<sup>e</sup>, l'an 900, lorsqu'il fut reconnu dans la Septimanie et l'Aquitaine.

Raoul date de l'année de son couronnement 923.

Louis-d'Outremer date de son sacre en 936, quelquefois de la mort de son père Charles-le-Simple en 929.

Lothaire, fils de Louis-d'Outremer, data fort rarement ses diplômes de son association à la royauté en l'an 952, du vivant de son père, mais communément de son couronnement, l'an 954.

Louis V, fils de Lothaire, et le dernier roi de la seconde race, fut associé l'an 979 à la royauté par son père, avec lequel il accorda quelques diplômes ; on n'en connaît pas qu'il ait donné depuis la mort de Lothaire..

<sup>1</sup> Mémoires, *Hist. de Metz*, t. 1, p. 154.

Sous la 3<sup>e</sup> race, les diplômes varient beaucoup dans les dates. Ceux d'Hugues-Capet sont datés de son élection l'an 987 ; et lorsqu'il eut associé au trône son fils Robert en 988, la plupart de ses diplômes sont datés et signés de l'une et de l'autre époque.

Il ne faut pas perdre de vue que la révolution des années d'un règne ne se prenait pas toujours lors du couronnement, mais au 1<sup>er</sup> jour de l'année civile, en faisant des années incomplètes.

L'observation qu'on a faite sur les chartes privées du siècle précédent a encore lieu dans celui-ci. Les rois n'étaient pas toujours reconnus par toutes les provinces de leur domination aussitôt après leur couronnement ; en conséquence on datait *du règne de Jésus-Christ dans l'attente d'un roi*, ou d'après la mort du dernier souverain. En Italie, la date du prince régnant est toujours d'usage.

Les empereurs d'Allemagne, au même siècle, datent le plus communément de leur exaltation au trône ; mais comme ils ne portaient le titre d'empereurs qu'après avoir été couronnés tels, alors ils datent quelquefois de l'époque où ils ont reçu la couronne impériale. Quelques-uns ont plusieurs autres époques, à raison des acquisitions qu'ils faisaient, tant par succession que par droit de conquête.

*Au onzième siècle.* C'est dans le 11<sup>e</sup> siècle surtout que l'on commença à étudier beaucoup le calcul ecclésiastique ; il est évident, par les dates accumulées dans les chartes, qu'on se piquait alors d'habileté dans cette science. Mais les différentes manières de compter les années, et les variations si fréquentes dans les dates des règnes de nos rois, font encore aujourd'hui la croix des chronologistes. Les diplômes nous font souvent apercevoir plusieurs points fixes, en partant de certains faits qui méritent de faire époque. Mais il y en a d'autres, et en grand nombre, qui, soit par erreur des copistes, soit à cause des différens tems où nos rois étaient reconnus successivement par leurs provinces et leurs sujets, soit en conséquence des différentes manières de commencer les années civiles et les années des règnes, soit par l'ignorance où nous sommes de ce qui a pu servir d'époque, datent de certains points qui ne sont propres qu'à jeter actuellement dans l'embarras ceux qui voudraient accorder tout ces calculs. Cette observation, qui est le fruit

de la lecture d'une foule de diplomes, a surtout lieu dans ce siècle, quoique le précédent ne soit pas exempt de pareils inconvéniens. On se contentera de rapporter les époques fixes de ce siècle, ou qui ont été les plus suivies dans les dates. Les diplomes qui seront datés autrement, entreront dans la classe de ceux que regarde l'observation antérieure.

La 1<sup>e</sup> époque du règne du roi Robert est le 30 décembre 987, jour auquel il fut sacré. On rapporte plus communément ce sacre au 1<sup>er</sup> janvier 988, et l'on confond mal à propos ces deux époques, parcequ'on comptait l'année du règne par l'année civile. La 3<sup>e</sup> se prend à la mort d'Hugues-Capet, qui avait associé Robert au trône; elle arriva le 24 octobre 996; c'est la plus célèbre et la plus suivie. Une 4<sup>e</sup>, assez rare, est celle qui part du second sacre de Robert à Reims en 990 ou 991.

Henri I fut sacré à Reims le 14 mai 1027, du vivant de son père; il lui succéda le 20 juillet 1031: voilà les deux seules dates qui partent de points connus et fixes.

Les chartes les plus incontestables varient entre elles sur le règne de Philippe I<sup>er</sup> dont on compte au moins quatre époques. La 1<sup>e</sup> se prend au jour de son sacre, le 25 mai 1059; la 2<sup>e</sup>, à la mort du roi Henri son père, le 4 août 1060; la 3<sup>e</sup>, au tems auquel Philippe prit par lui-même le gouvernement du royaume en 1061; la 4<sup>e</sup>, à la mort du comte Bandouin, son tuteur, en 1067.

Les diplomes de l'empereur Henri II sont datés de deux époques, du 6 juin 1002, jour auquel il succéda à son père Othon III, et du 14 février 1014, jour où il fut couronné empereur. Son successeur Conrad II compta également de son exaltation au trône et de son couronnement comme empereur. Henri III y ajouta les époques de son association au trône par Conrad III, et de son couronnement, à Soleure, comme roi de Bourgogne, en 1038. Henri IV compte de l'an 1054, lorsqu'il fut désigné et couronné roi de Germanie; du 5 octobre 1056, jour auquel il succéda à son père; et du 31 mars 1084, jour auquel il reçut la couronne impériale.

Les rois d'Espagne datent rarement de leur règne. Jusqu'à Édouard-le-Confesseur, on n'apperçoit guère cette date dans les

diplômes des rois d'Angleterre. Ceux de Guillaume-le-Conquérant offrent deux époques; celle de la mort du roi S. Édouard, le 5 janvier 1066; et celle de son couronnement dans l'Abbaye de Westminster, le jour de Noël suivant.

Dans les chartes privées, la date des règnes est toute commune.

*Au douzième siècle.* Les dates des règnes de nos rois partent encore, dans le 12<sup>e</sup> siècle, de différens points dont il faut connaître au moins les plus usités.

Louis-le-Gros compta les années de son règne, de son association au trône de son père encore vivant, et de son sacre après la mort de son père; la première époque est fixée à l'an 1099, et la seconde au 3 août 1108: il y a des diplômes datés de ces deux points. Dans la 1<sup>e</sup> époque, on datait souvent les actes du règne du père et du fils tout ensemble, et quelquefois du règne de l'un d'eux séparément; dans la 2<sup>e</sup> plusieurs dates partent précisément du mois d'août 1109, et non du commencement de l'année civile; en sorte que des actes passés en 1109 datent encore de la première année du règne de Louis VI. Il est singulier que Louis-le-Gros ait quelquefois joint dans ses diplômes, aux années de son règne, celles de la reine son épouse<sup>1</sup>, il ne l'est pas moins qu'il y ait donné place aux années de son fils aîné Philippe, et surtout à celles de Louis-le-Jeune, après leurs sacres respectifs en 1129 et 1131<sup>2</sup>, et qu'il ait fait mention, dans ses dates, du consentement de ses enfans<sup>3</sup>.

Louis VII, sacré le 15 octobre 1131, prit l'administration du royaume en 1135 pendant la longue maladie de son père, à qui il succéda le premier août 1137 ou 1136. Toutes ces époques ont servi de points d'où sont parties les dates de ses diplômes. D'ailleurs, il fut couronné quatre fois: la première à son sacre, et les trois autres à ses trois mariages successifs; ce qui a peut-être fait encore quatre époques. Il data aussi de la naissance de son fils

<sup>1</sup> Duchesne, *Généalog. de Dreux*, p. 5.

<sup>2</sup> Vaissette, t. II, *Preuves*, p. 471.

<sup>3</sup> Félibien, *Preuves de l'histoire de St. Denis*, p. 95.



Philippe-Auguste ; et quelquefois la date du règne ne se trouve point dans ses diplomes. Philippe-Auguste, sacré à Reims le premier novembre 1179, couronné une seconde fois à Saint-Denis le 29 mai 1180, succéda à son père le 18 de septembre de la même année. C'est de ces trois époques que les diplomes et les histoires comptent les années de son règne. Dans plusieurs originaux, la date du règne fut pourtant omise.

Les grands Vassaux de la couronne ne donnèrent guère alors d'autres marques de dépendance envers nos rois, que de dater les chartes des années de leur règne ; encore ne le font-ils pas souvent ; et lorsqu'ils le font, ils y ajoutent celles de quelque autre souverain.

Les empereurs d'Allemagne de ce siècle continuent de dater de deux époques ; de leur élévation au trône de Germanie, et de leur couronnement comme empereurs. Il ne faut excepter que Conrad III, qui ne data jamais que des années de son règne, même après avoir reçu la couronne impériale.

En Espagne, les dates du règne sont encore rares ; mais elles ne le sont pas dans les chartes des rois d'Angleterre et d'Écosse.

Cette date se soutient toujours dans les chartes privées.

*Au treizième siècle.* Dans le 13<sup>e</sup> siècle, on distingue assez bien les diplomes solennels de ceux qui le sont moins, par la date du règne, dont ces derniers sont destitués.

Le couronnement de Philippe Auguste, du vivant de Louis le Jeune son père, le premier novembre 1179, et la mort de ce dernier, forment les deux époques des dates de son règne.

Louis VIII, le premier roi capétien qui n'ait pas été couronné du vivant de son père, ne date que du commencement de son règne.

Quoique saint Louis n'ait été déclaré majeur que le 25 avril 1236, il data toujours ses diplomes de la mort de son père, et de l'année de son couronnement en 1226.

Philippe III date de son couronnement en 1270.

Philippe IV met très-rarement la date de son règne ; la date de l'année courante lui suffit.

L'empereur Frédéric II date de quatre époques ; 1<sup>o</sup> de son

couronnement, à Palerme, comme roi de Sicile, en 1198 ; 2<sup>o</sup> du jour de son élection pour succéder au royaume de Germanie en 1212, et non pas du jour de son couronnement ; 3<sup>o</sup> du 22 novembre 1220, jour auquel il reçut à Rome la couronne impériale ; 4<sup>o</sup> de son titre de roi de Jérusalem ; il commença cette espèce de règne en 1226, du vivant de Jeanne de Brienne. La date du règne en général ne paraît cependant pas dans tous les diplômes de ce prince.

L'empereur Philippe et ses successeurs datent de leur couronnement.

Les années des règnes sont assez communément omises dans les diplômes des rois d'Espagne ; ceux d'Angleterre sont beaucoup plus exacts à cet égard ; ils partent ou de leur couronnement, ou de l'année où ils ont été reconnus pour rois. Cette date n'est point invariable dans les diplômes d'Écosse.

Parmi les dates des chartes privées, celle du règne des princes souverains est ordinaire ; mais quelquefois, comme en Normandie, elles ne sont datées que du lieu, du jour et de l'année courante. En Angleterre, on y emploie assez souvent la date du prince régnant.

*Au quatorzième siècle.* Le 14<sup>e</sup> siècle ramène insensiblement les dates des règnes à une unité d'époque.

Louis X, quoique roi de Navarre dès 1307, ne date ses diplômes que de son règne sur les français, c'est-à-dire de l'an 1314, après la mort de son père.

Après la mort de Louis X en 1316, la régence du royaume fut déferée à Philippe le Long son frère. Dans l'intervalle depuis le 8 juin 1316 jusqu'au 9 janvier de la même année ( l'année commençait à Pâques ), jour de son couronnement, il donna quelques diplômes en qualité de régent. Mais ces deux rois et plusieurs de leurs successeurs de ce siècle ne datent point de leur règne ; on y voit seulement les dates communes du lieu, du jour, et de l'année courante. Il n'y a guère que quelques diplômes de Jean II et de Charles V où l'année du règne se rencontre.

Les empereurs dataient souvent de l'année de leur règne, mais par une seule époque ; ils y joignaient seulement la date du lieu,

du jour, et de l'année courante. Les rois d'Espagne et de Sicile datèrent à peu près de même. Les chartes des rois d'Angleterre n'ont rien de bien différent des autres ; on remarque seulement qu'Édouard III datait quelquefois de ses règnes en France et en Angleterre.

En France ainsi qu'en Angleterre, les chartes privées étaient quelquefois, dans ce siècle, datées du règne des monarques respectifs.

*Au quinzième siècle.* Dans le 15<sup>e</sup> siècle, on voit Charles VII, Louis II, ainsi que ses deux successeurs, dater de leur règne, mais toujours d'une seule époque ; au lieu que les empereurs d'Allemagne datent encore de plusieurs époques ; de leur avènement aux trônes des Romains, de Hongrie, de Bohême, etc., et de leur couronnement impérial. Mais alors elles sont, ainsi que dans le siècle suivant, spécifiées par les formules communes : *De notre règne en Hongrie, l'an, etc. De notre règne sur la Bohême, l'an, etc.*

*Au seizième siècle.* Dans les diplomes de nos rois du 16<sup>e</sup> siècle, on trouve presque toujours les dates du lieu, du jour, de l'année courante, et du règne.

**DATES HISTORIQUES.** Les dates du tems, des lieux et des personnes ne sont pas les seules notes chronologiques que les anciens aient employées pour fixer l'âge des pièces qu'ils devaient laisser à la postérité ; ils y ont joint des notes historiques, qui, à l'avantage de la date, joignaient celui de rappeler des faits intéressans ; ainsi l'on montre dans l'église de sainte Léonide de Milan un monument du 5<sup>e</sup> siècle, daté de l'an 104 de l'église catholique. Muratori <sup>1</sup> croit que c'est l'époque du jour où les ariens rendirent cette église aux catholiques. C'est une des plus anciennes dates historiques que l'on ait encore rencontrées. Au 11<sup>e</sup> siècle, cette sorte de date n'était point rare dans les actes ecclésiastiques, non plus qu'au 12<sup>e</sup> et aux suivans ; on s'en servait aussi dans les chartes laïques. On trouve une de ces dates historiques dans un diplôme accordé à l'abbaye de saint Arnould

<sup>1</sup> *Thes. nov.* t. iv, p. 1934.

de Metz en 783. Elles devinrent assez ordinaires dans le 11<sup>e</sup> siècle et dans le 12<sup>e</sup>; on connaît une charte de 1105 qui date de l'apparition d'une comète <sup>1</sup>, et dom Vaissette <sup>2</sup> nous en fournit une autre bien plus ancienne; elle est conçue en ces termes : *anno quo infideles Franci regem suum Carolum inhonestaverunt*. Elle marque l'époque de la déposition de Charles le Simple, et fait voir que le Languedoc n'obéissait point à la France, et que les colons de la Septimanie, ne se regardaient point comme français ( c'était vers 920 ). L'époque des donations, des confirmations, des augmentations, était quelquefois notée sur le même acte en forme de date <sup>3</sup>.

Il ne reste plus, sur les dates proprement dites, qu'à remarquer qu'elles étaient et qu'elles sont encore presque toujours exprimées en chiffres romains ou arabes; qu'Urban VIII ordonna que désormais les lettres apostoliques énonceraient le jour du mois *tout au long*, et non *par chiffres*; et que, depuis le 9<sup>e</sup> siècle, on omit quelquefois dans la date le millièrne et les centièmes, et cela jusqu'au 16<sup>e</sup> siècle inclusivement. Dans les lettres indifférentes, on voit encore à présent des exemples de cette omission.

Après avoir parcouru les différentes sortes de dates, il est indispensable de parler de leur *fréquence* ou de leur *rareté* dans les différens siècles; des erreurs qui s'y sont glissées, et de ce que l'on doit en conclure; des *formules* par lesquelles on voulait faire apercevoir qu'il s'agissait de la date, et de leur *place* ordinaire dans les actes.

Fréquence et rareté des dates dans les différens siècles.

On trouve un nombre de titres sans dates, ou qui n'en ont que d'imparfaites; ce qui devint plus fréquent au 12<sup>e</sup> siècle, que dans tous les autres; mais ce n'est pas une raison suffisante de réprobation, s'il n'y en a point d'autre. Tous les savans antiquaires <sup>4</sup> conviennent qu'il n'y eut jamais de loi qui astreignit les

<sup>1</sup> *Annal. bened.*, t. v, p. 478.

<sup>2</sup> *Hist. de Lang.*

<sup>3</sup> *De re dipl.*, p. 217.

<sup>4</sup> Fontanini, *Vindici. dipl.*, p. 259. — *De re dipl.*, p. 210, 211, 212.  
— Cocbin, t. vi, p. 279.

français à ces notes chronologiques, et qu'en conséquence ils ne doivent pas être inquiétés sur une pareille omission.

*Dans les 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> siècles.* Il a déjà été observé que les dates ne commencent dans les bulles qu'aux Décrétales sous saint Sirice; elles sont souvent omises dans les pièces des écrivains du 1<sup>er</sup> siècle; mais dès le 2<sup>e</sup>, on voit les lettres des pères apostoliques datées à la manière des romains; tels sont la lettre de saint Ignace, et les actes de son martyre; la lettre encyclique de l'église de Smyrne, de l'an 166. sur le martyre de saint Polycarpe, datée du mois, du jour, de l'heure, du pontificat, du proconsulat, et du règne de Jésus-Christ. Cependant le très grand nombre des actes de ce siècle, ainsi que du 3<sup>e</sup>, ne présentent point de dates. Les actes ecclésiastiques du 4<sup>e</sup>, excepté les professions de foi, en offrent assez souvent.

En fait d'actes laïques, les dates, dans le premier siècle, étaient souvent omises; on les trouve cependant quelquefois dans les pièces intéressantes; tel est un diplôme de Galba qui contient un honnête congé de quelques soldats vétérans; il est daté du jour, du mois et des consuls. Dans le 2<sup>e</sup> siècle, les dates ne sont ni uniformes ni constantes. Dans le 3<sup>e</sup>, elles se montrent davantage. Dans le 4<sup>e</sup>, les lois et édits des empereurs sont toujours datés; mais l'une des trois dates en usage, c'est-à-dire du jour, du lieu ou des consuls, manque quelquefois.

*Aux cinquième et sixième siècles.* Les dates sont encore rares aux 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> siècles dans les bulles; elles deviennent plus communes dans les actes ecclésiastiques, ainsi que dans les rescrits des empereurs; et nos premiers rois en faisaient un usage assez fréquent.

*Au septième siècle.* Depuis le 7<sup>e</sup> siècle jusqu'à nous, on ne trouve presque point de bulles qui ne portent avec elles les dates qui conviennent aux tems où elles sont expédiées; mais, dans les actes ecclésiastiques de ce siècle, l'ordre et le nombre des dates varient ainsi beaucoup. Les diplômes de nos rois mérovingiens sont communément datés.

*Au huitième siècle.* On s'aperçoit, au 8<sup>e</sup> siècle, du progrès que faisaient les dates dans les actes ecclésiastiques; elles furent très

usitées dans les diplômes de nos rois, et elles se trouvent ordinairement jusques dans les chartes privées.

*Aux neuvième et dixième siècles.* Quoique dans les 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> siècles on commençât à multiplier le nombre des dates dans les pièces qui regardaient les églises, l'omission de toute date n'est cependant pas rare; on trouve même un nombre de diplômes royaux et impériaux, ainsi que de chartes privées, qui en sont totalement destitués, ou qui n'en portent qu'une seule, ou qui n'en ont que d'insuffisantes.

*Aux onzième et douzième siècles.* Les 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> siècles ont donné pour cette partie dans des excès. Si les chartes ecclésiastiques non datées sont communes en France, en Allemagne, et surtout en Angleterre et en Normandie, celles qui attestent l'usage contraire le sont encore davantage; et, dans ce dernier cas, les dates étaient variées et multipliées à l'infini. On en peut dire autant des chartes privées de ces deux siècles. Les chartes des rois d'Angleterre sont quelquefois datées, et quelquefois ne le sont pas, ou ne le sont qu'imparfaitement, et les dates en sont historiques.

*Aux treizième et quatorzième siècles.* Malgré la manie des dates, qui avait pris dès le 11<sup>e</sup> siècle, on trouve encore dans les 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup>, des pièces originales, tant ecclésiastiques que laïques destituées de dates; dans la plupart elles y sont assez souvent abrégées; et l'on en voit qui n'ont que la date de l'année. En Italie, dans les chartes privées du 13<sup>e</sup> siècle, elles étaient quelquefois multipliées avec une sorte d'affectation; et en Angleterre pour l'ordinaire on ne trouve aucune note chronologique.

Comme l'on commença dans le 14<sup>e</sup> siècle à passer les actes par-devant les notaires; alors, sur la fin de ce siècle, les dates se montrèrent plus régulièrement, quoiqu'avec presque autant de variété que dans les siècles précédens. Mais dans le 15<sup>e</sup>, du tems de Louis XII, et même auparavant, on ne voit guère de lettres missives avec la date de l'année.

Cette perquisition des dates de siècle en siècle conduit naturellement à poser en principe que l'omission entière des dates n'est pas ordinairement une preuve de faux, ni même de suspicion. A

la vérité, les lois romaines ordonnaient certaines dates ; mais, dans quelques siècles suivans on ne s'y crut point obligé. A plus forte raison l'omission d'une ou plusieurs des dates reçues dans le tems ne doit-elle pas causer le moindre doute.

Erreurs dans les dates.

L'erreur dans les dates des diplomes ou chartes ne doit pas les faire regarder pour cela comme supposés ou suspects. En effet, combien de mécomptes de cette espèce ne trouve-t-on pas, et dans des inscriptions <sup>1</sup>, et dans des manuscrits <sup>2</sup>, et dans des lois<sup>3</sup>, et dans des conciles<sup>4</sup>, et dans des auteurs sans nombre ! On doit les rejeter sur les écrivains ou secrétaires, plutôt que d'en inférer la falsification. A plus forte raison, des anachronismes dans les diplomes viennent-ils de l'inattention ou de l'inexactitude du secrétaire. D'ailleurs, le peu d'uniformité dans la manière de dater anciennement les chartes parmi les différens peuples, a pu et a même dû donner lieu de bonne foi à ces fautes de chronologie. Mais que l'on convienne de ces erreurs et qu'on les suppose réelles, elles ne sont pas ordinairement une raison légitime de rejeter les actes où elles se trouvent.

La saine critique doit être extrêmement réservée dans ses jugemens par rapport aux dates : il ne faut pas confondre l'erreur avec les variations. Les *années des consuls*, par exemple, sont presque incertaines par les variations des fastes consulaires ; les années de l'incarnation et les années civiles le sont également par les différentes manières dont chaque nation les a comptées, et par les divers commencemens que les peuples leur ont assignés ; les indictions le sont aussi par les différens points d'où on les fait partir ; les règnes eux-mêmes, quoique certains, n'ont pas laissé, par leurs différentes époques, de jeter une confusion ex-

<sup>1</sup> *Monum. de la monarch. franç.*, t. II, p. 284. — Valbonais, *Hist. du Dauphiné*, t. I, p. 306.

<sup>2</sup> *Thes. anecd. noviss.*, t. I. *Dissert. isagog.*, p. 19. — Dubos, *Hist. critiq.* t. I, p. 486, 512.

<sup>3</sup> *Tillem.*, t. VI, p. 57.

<sup>4</sup> *Hist. de Langued.*, t. II, p. 525.

traordinaire dans la chronologie. Toutes ces variations, celles surtout du commencement de l'année, qui n'était point uniforme dans les pays mêmes où cette manière de compter était le plus en vogue, doivent rendre extrêmement circonspect et réservé quand il est question de prononcer sur la fausseté des actes, où l'on suit des supputations si embarrassantes.

Au reste, les dates pourraient être réellement fausses, et la pièce où elles se trouvent, très authentique; il en est mille exemples qu'il serait facile de conduire jusqu'à notre siècle même; il suffira d'en donner un que présente un acte des plus solennels, c'est le diplôme fameux du couronnement de Pétrarque au Capitole. Cet événement se passa le jour de Pâques 1378, et l'acte est daté *1<sup>o</sup> idus Aprilis*; il fallait mettre *11<sup>o</sup> idus*, parce que c'était le 8 d'avril.

Quelles sont donc les règles certaines qui peuvent guider le critique dans le jugement qu'il doit porter des dates? Outre celles qui sont déjà distribuées dans les différens paragraphes de cet article, on en va donner encore quelques-unes qui ne sont pas moins fondées.

Les dates de l'incarnation, de l'indiction, du règne, qui ne seraient fantives que d'un ou de deux ans, ne doivent pas porter préjudice aux chartes; car il y a eu tant de variations dans la manière de compter et dans le point d'où l'on partait, qu'il n'est point étonnant que quelques écrivains ou notaires s'y soient mépris, ou aient eu une façon particulière de dater dont nous ne sommes point au fait.

On aurait tort de s'inscrire en faux contre des titres du même lieu et du même tems, qui varieraient dans leurs dates; car, de ce qu'une certaine date se trouve dans un acte, on peut bien conclure qu'elle était admise dans le lieu, mais on ne doit pas en inférer qu'elle fût alors seule en vogue. De là il résulte que, malgré le témoignage précis d'auteurs qui prouveraient qu'en certains lieux et en certains tems on commençait l'année de telle et telle manière, on n'en pourrait pas toujours conclure que tous les actes de ces lieux et de ces tems, de quelque espèce qu'ils fussent, dussent porter cette date.



Les variations dans les dates du règne d'un même prince ne prouvent point la fausseté des diplômes où elles se trouvent ; car le système des variations dans les époques des règnes est le seul véritable, et tous les critiques conviennent que ce serait une témérité de tirer de là un moyen de faux. Quand il passera pour constant que les années d'un règne ne furent comptées que d'une seule époque, alors on pourra tirer un moyen légitime de suspicion d'une variation de date ; mais pour avoir cette certitude, il faudrait avoir vu tous les diplômes du règne dont il s'agit ; ce qu'on ne peut pas même supposer.

Pour concilier les dates des règnes, il faut examiner s'il n'est question que d'une année commencée ou incomplète ; si la première année du règne est comptée suivant l'année civile, ou après la révolution de douze mois depuis le couronnement. Si, après toutes ces précautions les dates annoncent des époques de règne évidemment contraires à l'histoire constante du tems, alors elles doivent être rejetées, ainsi que les pièces mêmes qui tombent dans le discrédit ; mais on dit *évidemment contraires à l'histoire* ; car il ne faut pas toujours regarder des chartes comme supposées, parce que leurs dates semblent se contredire, et ne s'accordent pas avec celles de quelque auteur contemporain.

Les dates générales et uniques ne fournissent nul moyen de suspicion, ni par leur généralité, ni par leur unité. Une date singulière, s'il était moralement impossible que l'écrivain du tems l'eût employée, taxerait de faux la charte où elle se trouverait. S'il n'y avait positivement que la date qui ne s'accordât pas avec le tems de l'écriture de la pièce, on ne devrait en rejeter la faute que sur l'inadvertance de l'écrivain qui aurait mis un siècle pour un autre, ou sur la simplicité de celui qui aurait ajouté la date après coup par trop de précaution.

Les dates fautives des copies ne portent point préjudice à l'original, parce qu'elles ne proviennent souvent que de l'ignorance ou de l'inadvertance des copistes.

Les additions de dates vraies ou fausses, même dans les originaux, ne doivent inspirer aucun soupçon, surtout lorsqu'elles sont d'un usage postérieur à l'acte ; le possesseur de la pièce aura

on corrige un défaut dans son acte, faute de connaître les usages reçus dans le tems de la confection de la pièce.

Une bulle, surtout dans le moyen-âge, dressée et datée en des tems différens, n'est point suspecte. On en vit des exemples vers le 11<sup>e</sup> siècle, et depuis. On voyait assez souvent la même chose au 14<sup>e</sup> siècle sur les ordonnances de nos rois <sup>1</sup>, parce qu'on datait du jour auquel elles avaient été scellées. Les diplomes eux-mêmes peuvent avoir été faits sous un roi, et datés sous son successeur, parce que la mort du premier aura mis obstacle à l'entière confection de l'acte.

#### Place des dates.

La place des dates dans les actes quelconques fut toujours variable, tantôt après, tantôt avant les signatures; rien de moins fixe, surtout depuis l'invasion des barbares. Les romains, avant les empereurs, commençaient leurs décrets par la date. On en trouve encore des exemples au 3<sup>e</sup> siècle. Depuis le milieu du 8<sup>e</sup> jusqu'au 11<sup>e</sup>, on la trouve assez communément à la tête des actes synodaux. Nos rois mérovingiens la plaçaient toujours au bas du diplôme, et ce fut en général l'usage le plus commun. Cependant dès le 9<sup>e</sup> siècle les chartes privées d'Italie les plaçaient quelquefois après l'invocation initiale; dans les 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> siècles, on les voit dans ce pays à la tête des actes, lorsque ces dates étaient prolixes et multipliées; et à la fin du texte, lorsqu'elles étaient plus simples. En Allemagne, dans le même tems, on les trouve ordinairement placées à la suite d'une nombreuse liste de témoins. Ces deux usages ont toujours eu cours, et l'ont encore parmi nous.

#### Formules des dates.

On a dit que le mot date venait des termes latins *data* ou *datum*, et qu'on sous-entendait *epistola* ou *diploma*. Dans le moyen-âge, au lieu du mot *donné*, on se servait des mots *fait* ou *écrit*. Les rois de la 1<sup>re</sup> race se bornaient à l'expression *data* ou *datum*; mais ceux de la seconde ajoutaient à celle-ci *actum* ou *acta*.

Les dates des lettres des papes, depuis les premiers tems jus-

<sup>1</sup> *Ordonn. des rois de France*, t. III, préf., p. 6.

qu'au 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> siècle, commencent presque toujours par *data*, rarement par *datum*. Mais il faut observer que depuis la plus haute antiquité jusqu'au commencement du 12<sup>e</sup> siècle, les privilèges des papes, ou les bulles consistoriales, se distinguent par deux formules de dates; l'une de la main du notaire chargé de les dresser, avec la formule *scriptum per manum*, etc., elle consistait dans le mois et l'indication; l'autre du bibliothécaire ou chancelier, qui avait soin de les revêtir des marques convenables d'authenticité, par la formule *data*; et elle marquait les années de l'Incarnation, du pontificat du pape, et du règne des empereurs conjointement ou séparément. Ces doubles formules de dates se soutenaient encore pendant le 11<sup>e</sup> siècle, quoiqu'on se bornât souvent à l'une des deux. Mais sur la fin de ce siècle, la première disparut, et la seconde devint seule d'usage, en sorte qu'elles rendraient très-suspecte une bulle après le milieu du 12<sup>e</sup> siècle, et fausse depuis le commencement du 13<sup>e</sup>.

Dans les lettres des écrivains laïques du premier siècle, on trouve quelquefois la formule *data* ou *datum* exprimée tout au long ou en abrégé.

Outre ces formules propres à l'expression des dates, on les trouve souvent précédées ou suivies d'invocation, soit implicite, c'est-à-dire en monogramme, ou en traits énigmatiques, soit explicite sous cette formule à peu près: *In Dei nomine feliciter amen*. Cette formule fut d'un usage très-fréquent dans les diplômes de nos anciens rois, surtout depuis le commencement du 8<sup>e</sup> siècle jusqu'à Hugues Capet inclusivement. Elle était usitée chez les romains, dont les francs l'avaient sans doute empruntée. Elle devint plus rare dans les bulles depuis le 10<sup>e</sup> siècle; et l'ont se contenta souvent du dernier mot *amen*.

En général, une date dont les formules n'auraient nul rapport avec celles de son siècle, rendrait un acte très suspect, surtout si elles convenaient parfaitement à un siècle postérieur.

---

---

## Nouvelles et Mélanges.

---

### EUROPE.

ITALIE. ROME. *Exercice de la souveraine autorité par le pape Grégoire XVI dans l'affaire des mariages mixtes.* Les différens journaux ont annoncé la conclusion de cette affaire sur laquelle nous avons donné de longs détails dans notre tome xvii, p. 85. Le roi de Prusse a écrit à l'illustre archevêque une lettre dans laquelle il le déclare innocent de toutes les accusations portées contre lui lors de son arrestation. Mgr Droste de Vischering conserve son titre et un coadjuteur lui est donné pour son archevêché. Nos lecteurs savent déjà cela. Mais ce qu'il est important de constater ici, c'est l'action souveraine de la papauté dispensant d'une loi faite par un concile général, et réglant toute cette grande affaire avec une sagesse toute divine. C'est ce que l'on va voir dans l'exposé suivant que nous empruntons à *L'Univers* qui, lui-même, nous le savons, l'avait reçu de bonne source.

« Dans la lutte engagée sur la question des mariages mixtes entre l'Église et l'État, les gouvernemens temporels ont vainement déployé tout ce qu'ils avaient de force et d'habileté pour arracher à l'Église des décisions contraires à ses propres lois, à la pure doctrine catholique; ni la violence ni la ruse n'ont pu faire que le Saint-Siège déviât de l'épaisseur d'un cheveu de la ligne tracée par les principes qui découlent directement de son enseignement infallible, et pourtant, unissant à la plus inébranlable fermeté la plus paternelle condescendance, il ne s'est pas refusé à introduire dans la pratique des modifications importantes et que réclamait le malheur des tems. Les deux principales consistent : 1° dans la validation du mariage mixte conclu devant le ministre protestant; 2° dans l'assistance passive permise ou prescrite en certains cas au *cure catholique*. Nous allons donner sur ces deux points quelques explications pour nos lecteurs laïques :

» Si les époux de différente religion offrent à l'Église les garanties vou-

lues, tant pour l'éducation catholique de tous les enfans à venir de leur mariage, que pour le libre exercice de sa religion par la partie catholique, alors l'Église leur prête son assistance active, c'est-à-dire que le curé catholique comme tel et au nom de l'Église, reçoit leur vœu matrimonial et le confirme par son autorité; toutefois, selon l'usage de Rome, sans donner la bénédiction, sans dire les prières, sans faire les cérémonies de l'Église sur un contrat qui reste toujours odieux à ses yeux, tant à cause de sa difformité intérieure, la communication aux choses saintes avec les hérétiques, qu'à cause des dangers pour la vie chrétienne qui sont inséparables d'une telle union.

» Si les garanties que nous rappelions tout-à-l'heure ne sont pas données à l'église, alors elle se retire, ne voulant pas coopérer à un acte qu'elle déteste comme criminel.

» Si c'est dans les pays où le concile de Trente n'a pas été publié que le cas se présente, les mariages clandestins y étant encore réputés valides, les époux jouissent du droit naturel de se marier *validement*, quoiqu'*illicitement*, par la simple promesse nuptiale sans aucune sanction ecclésiastique.

» Si, au contraire, la chose arrive dans un pays où le concile de Trente est publié et où par conséquent subsiste l'empêchement dirimant, dit de *la clandestinité*, porté par ce concile qui déclare le mariage nul lorsqu'il n'est pas conclu devant le curé et deux témoins; alors les époux en question ne peuvent pas entrer en mariage, leur union est condamnée par l'Église et assimilée par elle au concubinage.

» Telles étaient les règles établies; mais le Saint-Siège voulant condescendre à la faiblesse de ses enfans, afin de prévenir leur perte complète, s'est trouvé porté à relâcher la loi du concile de Trente; à lever l'empêchement de la clandestinité et à rendre aux époux leur liberté naturelle, tout en prenant les moyens d'atteindre par une autre voie le but important que le concile s'était proposé.

» La clandestinité des mariages est toujours un grand mal, à cause surtout de la facilité qu'elle prête à la bigamie, et c'est pour cette raison que tous les gouvernemens, chez qui n'est pas établi le mariage civil tel qu'il existe en France, exigent qu'une solennité religieuse constate la validité du mariage au for séculier. Ainsi, d'une part, le Saint-Siège se voyait forcé de refuser l'assistance active de son ministre; d'autre part,

il désirait ne pas enlever à ses enfans, dans le cas que nous venons de décrire, tout moyen de contracter un mariage valide à ses yeux; enfin, il avait à se pourvoir contre les inconvéniens de la clandestinité, voici comment ont été conciliées ces exigences diverses.

» Ou, dans le pays dont il s'agit, le culte protestant est légalement établi, ou ce culte n'y a point d'existence légale : dans la première hypothèse, il arrive ordinairement que la partie catholique, se voyant privée de l'assistance de l'Église à son contrat de mariage, consent à le conclure devant le ministre religieux de la partie protestante, non pas comme une autorité ecclésiastique quelconque, mais comme personne publique établie par l'État et qui peut servir de témoin qualifié pour constater le contrat de mariage. Aux yeux de l'Église, le ministre protestant ne se distingue en rien dans l'accomplissement de cet acte du bourgmestre ou maire, ministre de la loi civile dans les contrées où le mariage civil existe et où, dans le cas donné, ce fonctionnaire civil est également admis par le Saint-Siège comme ayant qualité pour certifier la validité du mariage.

» Dans la seconde hypothèse, c'est-à-dire dans les pays où le culte protestant, n'ayant pas d'existence légale, ne jouit point des privilèges de l'exercice public; où, de plus, l'invention du mariage civil n'a pas été adoptée, ou bien dans lesquels on voit (pour nous servir des paroles du bref précité) *qu'il est de l'intérêt de l'Église et du bien public que de tels mariages, si illicites qu'ils se trouvent, soient plutôt conclus devant le curé catholique que devant le ministre protestant auquel les parties s'adresseraient*; dans ces cas, disons-nous, le Saint-Siège permet que le curé catholique ou un prêtre délégué par lui assiste à la conclusion d'un tel mariage passivement, c'est-à-dire *par sa seule présence matérielle et sans employer aucun rite sacré*, sans même demander ou confirmer le consentement des époux, et cela, *non pas en sa qualité de curé, mais seulement comme témoin qualifié et autorisé pour, après avoir entendu le consentement des deux époux, pouvoir en dresser acte sur le registre matrimonial.*

» Telles sont les nouvelles dispositions introduites par le Saint-Siège dans cette affaire si grave et si difficile, dispositions qui réunissent la circonspection la plus éclairée à la plus maternelle sollicitude, puisqu'en même tems qu'elles satisfont aux inviolables principes de la Foi et sau-

vent les intérêts les plus chers de la religion, elles suffisent aussi aux besoins impérieux du tems et répondent à toutes les exigences raisonnables de l'État. »

*Ouvrages mis à l'index.* Par décret du 30 mars dernier, *La verità intrinseca et essenziale della religione cristiana*, ou la vérité de la religion chrétienne démontrée par la simple exposition de ses dogmes et de sa morale, par l'abbé Vincent Pojana, jusqu'à ce qu'il soit corrigé; l'auteur a adhéré à ce jugement.

Par décret du 18 août dernier, l'écrit de Rica et Aguilar D. Emanuel, intitulé : *El gobernador vicario general ecclesiastico de la diocesis de Zaragoza al venerable clero y fieles.*

Par décret du 16 septembre dernier : *der primat, etc.*, ou la primauté des pontifes romains, d'après les sources par J. Ellendorf 1.<sup>e</sup> part. contenant les trois premiers siècles. — *Die Roemischen Papste, etc.*, ou les pontifes romains, leur église et leur règne aux 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> siècles par Léopold Ranke. — *Cours de philosophie de l'histoire fait publiquement à l'université libre de Bruxelles*, par J. J. Altmeyer. — *Annuaire de la société des étudiants de l'université libre de Bruxelles.* — Les ouvrages suivans de M. de Balzac : *le lys dans la vallée; physiologie du mariage*, ou méditations de philosophie ecclésiastique sur le bonheur et le malheur conjugal ; *le livre mystique* ; *les cent contes drolatiques*, colligés des abbayes de Touraine et mis en lumière; *nouveaux contes philosophiques; contes bruns; l'israélite*, sous le pseudonyme d'Horace de Saint-Albin; *l'excommunié roman posthume* par le même. — *Vidaurre contra Vidaurre*, volume 1.<sup>er</sup>, cours de droit ecclésiastique par S. Vidaurre. — *Défense catholique du 1.<sup>er</sup> tome du cours de droit ecclésiastique de M. Vidaurre* contre les censures du prêtre D. Jose Mateo Aguilar et du p. F. Vincent Seminario, par Marca Martillos. — Toutes ces condamnations ont été approuvées le 15 novembre dernier.

---

### Bibliographie.

---

SCRIPTURÆ SACRÆ CURSUS COMPLETUS, ex commentariis omnium perfectissimis ubique habitis, et à magnâ parte episcoporum necnon theologorum Europæ catholicæ universim ad hoc interrogatorum, designatis, unice conflatus; plurimis annotantibus presby-

teris ad docendos levitas, pascendosve populos altè positis. Annotavit vero simul et edidit J. P. M. 25 volumes in 4° 1838-1840. Paris, imprimerie de Migne, rue d'Amboise, au Petit-Mont-Rouge. Prix : 6. fr. le volume.

Parmi les entreprises de librairie religieuse, il est juste de mettre en première ligne celle qu'a fondée et a pu réaliser de nos jours M. l'abbé Migne. Les livres les plus précieux de notre histoire ou de notre polémique catholique deviennent de plus en plus rares, tandis que le désir et le besoin de les consulter et de les lire devient plus général. Pour satisfaire à ce désir et pour le satisfaire d'une manière utile, c'est-à-dire de manière à populariser la science ecclésiastique, et la rendre accessible à la classe si nombreuse des lecteurs qui ne sont pas favorisés des dons de la fortune, M. l'abbé Migne a voulu, non seulement réimprimer les grandes collections de la science catholique, mais encore les vendre à très-bon marché. Lorsque les premiers prospectus de cette grande entreprise parurent, on sembla douter qu'il pût réaliser ses promesses. Maintenant il n'est plus permis de douter ; nous avons sous les yeux plus de 80 volumes in-4° publiés par lui dans un petit nombre d'années. Au reste, M. l'abbé Migne ne borne pas là son zèle ; il ne se propose rien moins que de publier une vaste encyclopédie de toute la science catholique. On en jugera par la liste suivante des publications qui sont sous presse ou qui seront mises successivement sur le métier.

1. un cours d'*Écriture sainte* ; 2, un cours de *Théologie* (achevés) ; 3, un cours de *Patrologie* (saint Augustin est achevé) ; 4, un cours de *Droit canon* ; 5, un cours de *Devoirs ecclésiastiques* ; 6, un cours d'*Ascétisme* ; 7, un cours d'*Agiographie* ; 8, un cours d'*Éloquence sacrée* ; 9, un cours d'*Apologétique* ; 10, un cours de *Catéchisme* ; 11, un cours de *Controverses* ; 12, un cours de *Biographie* ; 13, un cours de *Conciles* ; 14, un cours de *Liturgie* ; 15, un cours d'*Histoire* ; 16, un cours de *Philosophie* ; 17, un cours de *Littérature* ; 18, un cours de *Sciences et d'Arts* dans leurs rapports avec la Religion, etc., etc., etc. Puis les principaux ouvrages en tous genres (mais toujours dans le cercle religieux) tant français qu'étrangers : ces derniers sont entre les mains de 60 traducteurs.

Tous ces volumes seront publiés dans le même format et au prix de 6 fr. le vol., qui sera réduit à 5 pour ceux qui prendront au moins deux cours complets ; et même au dessous de ce prix pour ceux qui contribue-



ront à répandre ces publications, et auxquels on fera de nombreuses faveurs (voir les conditions de ces faveurs à la fin de cet article).

On demandera peut-être comment M. l'abbé Migne peut publier tant de choses, et les publier à un prix de beaucoup inférieur à celui de tous les autres libraires. Voici ce qui l'expliquera: M. l'abbé Migne a foudé à Mont-Rouge, aux portes de Paris, des ateliers que nous ne refusons pas de nommer après lui, *catholiques*, et qui sont eux-mêmes, nous les avons vus, le plus bel établissement d'imprimerie et de librairie qui existe. Là se trouvent, avec les ateliers de *composition*, cinq presses à vapeur: de plus, une *fonderie*, une *stéréotypie*, et des ateliers de *saliuage*, de *brochage* et de *reliure* uniquement destinés aux ouvrages qu'il publie. Un volume peut sortir et sort en effet toutes les *semaines* de ses ateliers. On comprend déjà que les différens bénéfices de toutes les branches de la librairie étant concentrés dans une seule main, l'éditeur a pu en faire participer les acheteurs, c'est-à-dire baisser considérablement le prix de ses volumes.

C'est donc un devoir et en même tems un bénéfice réel que de soutenir une œuvre semblable: aussi conseillons-nous à tous nos lecteurs de se former ainsi une bibliothèque complète et bien choisie; et, pour faire voir que ce n'est pas ici une *annonce de librairie*, mais bien en réalité une œuvre sérieuse, utile, et vraiment *bon marché*, nous allons exposer un peu au long quel est l'ensemble de ce *cours d'Écriture sainte*, et surtout quels sont les ouvrages qui entrent dans chacun de ces volumes. Dans un autre cahier nous ferons connaître de la même manière les matériaux qui composent le *cours complet de Théologie*.

L'Introduction comprend quatre volumes divisés en quatre parties.

1<sup>re</sup> partie de l'Introduction: tome I<sup>er</sup>;

Elle comprend: 1. les Préludes de *Bonfrerius*, jésuite, sur toute l'Écriture sainte. — 2. Les prolégomènes de *Walton* sur les différentes versions et traductions de la Bible. — 3. Trois dissertations de *Renaudot*, sur les versions de la Bible, qui sont en usage en Orient; sur les versions orientales; sur l'antiquité et l'authenticité des livres saints. Plusieurs de ces travaux étaient inédits. — 4. Dissertation sur la Vulgate par *Mariana*, jésuite espagnol. — 5. Les lettres de saint *Jérôme* sur les livres de la Bible. — 6. Les deux livres de *Basilius Poncius* sur la manière d'expliquer l'Écriture sainte. — 7. Enfin le traité de *Henry Marcellius*, intitulé: Théologie de l'Écriture sainte.

2<sup>e</sup> partie de l'Introduction, tome II.

Cette partie comprend : 1. Analogie de l'ancien et du nouveau Testament par *Martin Becan*, jésuite. — 2. Parallélisme entre l'ancien et le nouveau Testament par *Huet*, évêque d'Avranches. — 3. Le Christ révélé dans les écritures par *Acosta*. — 4. Indication des passages de l'ancien Testament, cités par le Christ et ses apôtres. *par les éditeurs*. — 5. Le Conciliateur biblique ou explication des passages de la Bible qui paraissent se contredire, par *Frasenius*.

3<sup>e</sup> partie de l'Introduction, tomes II et III.

Cette partie comprend : 1. l'Archéologie biblique de *Iahn*, ouvrage important et curieux. — 2. Sur la divinité et la canonicité des livres saints par *Marchini*. — 3. Histoire naturelle de l'Écriture, ou explication de la zoologie, de la botanique et de la géologie, qui se trouvent dans l'Écriture, par *William Carpentier*. — 4. Dictionnaire archéologique et philologique de la Bible (en français) par *les éditeurs*. — 5. Dictionnaire géographique de la Bible (en français), par M. Alex. F. *Barbié du Bocage*. — 6. De la chronologie de la Bible et défense de celle des Septante par *les éditeurs*. — 7. Défense de la chronologie du texte hébreu par le P. *Lequien* (en français). — 8. Annotations géologiques sur différents passages de la Genèse, par *les éditeurs*.

4<sup>e</sup> partie de l'Introduction, tome IV.

Cette partie comprend : 1. Un traité très-étendu des livres de l'ancien et du nouveau Testament, où entre une grande partie du Traité de la vraie Religion, de Mgr *Duvoisin*; celui de la vraie Religion, extrait de la *Théologie de Reims*, et qui est dû à M. l'abbé *Baston*; celui des Lieux théologiques de *Stattler*. — 2. Un traité très-étendu de *Laurent Veith*, théologien allemand mort en 1796, et qui a pour titre : l'Écriture Sainte défendue contre les incrédules ; enfin on peut y joindre une instruction sur les mystères contenus dans chacun des livres du Pentateuque, extraite de la *Bible de Venise*, et une courte dissertation de *saint Jérôme* sur le Pentateuque, placées l'une et l'autre dans le tome VII à la fin du Deutéronome.

Après l'Introduction les éditeurs commencent l'explication de tous les livres de l'Écriture sainte. Pour ne pas nous répéter inutilement nous ferons observer que chacun de ces livres se compose du texte *latin de la Vulgate*, ayant à côté la *traduction française de Carrière*. Nous ne ferons connaître que les *commentaires* et les *dissertations* qui accompagnent ces deux textes. — Toutes ces dissertations sont en latin; nous indiquons celles qui sont en français.

## LIVRES DE L'ANCIEN TESTAMENT.

Le Pentateuque compris dans les tomes V, VI, VII.

On voit d'abord une introduction générale au Pentateuque par le professeur *Iahn*, puis une dissertation préliminaire par *Cornélius à Lapede*. Les livres sont divisés ainsi qu'il suit :

## 1. La Genèse, tome V.

L'explication de ce livre comprend : 1. Le Commentaire littéral sur chaque mot par *Cornélius à Lapede*, et en outre les quatre dissertations suivantes de *Dom Calmet*. 2. Sur le Pentateuque et la Genèse en particulier. 3. Sur la matière et la forme des anciens livres et sur les diverses manières d'écrire. 4. Sur la langue primitive et la confusion des langues. 5. Sur la tour de Babel.

## 2. L'Exode, tome V.

L'explication de ce livre comprend : 1. Commentaire littéral de *Cornélius à Lapede* et les quatre dissertations suivantes de *dom Calmet*. 2. Sur le livre de l'Exode. 3. Sur l'origine et l'antiquité de la circoncision. 4. Des vrais et des faux miracles, et du pouvoir des démons et des anges sur les corps. 5. Sur le passage de la mer Rouge.

## 3. Le Lévitique, tome VI.

L'explication de ce livre comprend : 1. le Commentaire littéral de *Cornélius à Lapede* et trois dissertations de *dom Calmet*. 2. Sur l'ensemble du Lévitique. 3. Sur la nature, la cause et les effets de la lèpre. 4. Sur Moloch, dieu des Ammonites.

## 4. Les Nombres, tomes VI et VII.

L'explication de ce livre comprend : 1. le Commentaire littéral de *Cornélius à Lapede*. 2. Doxologie en l'honneur de Dieu d'après les faits racontés dans les Nombres, extraite de la *Bible de Venise*, et les dissertations suivantes qui ont été placées on ne sait pourquoi après le Deutéronome. 3. Sur le livre des Nombres par *dom Calmet*. 4. Sur le livre des guerres du Seigneur, extrait de la *Bible de Venise*. 5. Sur la prophétie de Balaam, extrait du même. 6. Sur Beelphégor, Chamis et les autres dieux des Moabites par *dom Calmet*. 7. Sur les quarante stations des Israélites dans le désert, extrait de la *Bible de Venise*.

## 5. Le Deutéronome, tome VII.

L'explication de ce livre comprend : 1. Commentaire littéral par *Cor-*

*nélius à Lapidé.* 2. Doxologie sur ce livre *extraite de la Bible de Venise.* 3. Sur l'ensemble de ce livre par *dom Calmet.* 4. Sur la manière de rendre la justice chez les Hébreux et principalement du Sanhédrin par *le même.* 5. Sur les supplices dont il est fait mention dans la Bible par *le même.* 6. Sur les mariages des Hébreux par *le même.* 7. Sur la femme hébraïque et sur les mariages des Juifs modernes par le docteur *Munk.* 8. Sur les divorces des Juifs par *dom Calmet.* 9. Sur la nature de l'âme et son état après la mort, d'après les Juifs anciens, par *le même.* 10. Les anciens législateurs et les anciens philosophes ont-ils puisé dans les écritures leurs lois et leurs doctrines morales par *le même?* 11. Sur les Géants par *le même.* 12. Sur la prophétie de Moïse qui annonce un prophète promis de Dieu, extrait de la *Bible de Venise.* 13. Sur la mort et la sépulture de Moïse par *dom Calmet.* 14. Instructions et mystères contenus dans chacun des livres du Pentateuque, extrait de la *Bible de Venise.* 15. Sur tout le Pentateuque par *saint Jérôme.*

6<sup>e</sup>. Josué, tomes VII et VIII.

L'explication de ce livre comprend : 1. une introduction par *Iahn.* 2. traduction latine de l'hébreu par *Masius*, orientaliste belge ; 3. commentaire littéral, *du même* ; et de plus les *Cinq* dissertations suivantes de *dom Calmet* ; 4. sur le livre de Josué ; 5. du commandement que fit Josué au soleil et à la lune de s'arrêter ; 6. sur la pluie de pierres qui tomba sur les Chananéens ; 7. du pays où se retirèrent les Chananéens chassés par Josué ; 8. considérations géographiques sur la terre promise ; 9. instructions et mystères renfermés dans ce livre, extrait de la *bible de Venise.*

7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup>. Les Juges et Ruth, tome VIII.

L'explication de ces deux livres, qui n'en font qu'un dans le canon des Juifs, comprend : 1. Commentaire littéral sur l'un et sur l'autre, par *Bonfrerius* ; 2. prologomènes, par *dom Calmet* ; 3. sur le vœu de Jephté, par *le même*, complété par la *bible de Venise* ; 4. sur la généalogie de David, par *dom Calmet* et la *bible de Venise* ; 5. Instructions et mystères sur ces deux livres de la *bible de Venise* ; 6. préface sur Josué, les Juges et Ruth, par *saint Jérôme.*

9<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup>. Les 4 livres des Rois, tomes IX, X, XI.

Pour ces 4 livres l'éditeur a choisi : 1. Commentaires de Gaspard Vavrac, publiés en 1627, mort en 1627, auxquels il a ajoutés 2. un grand

nombre de *notes* de *dom Calmet*, *Sacy*, *Cornélius à Lapidé*, *Duclos*, *Noël Alexandre* et les dissertations suivantes ; 3. sur les trésors laissés par David à Salomon, par *dom Calmet* ; 4. sur l'origine et les dieux des Philistins, *du même* ; 5. sur la vision de Samuel par Saül, *du même* ; 6. sur la permission que Nâaman demanda à Elisée de se prosterner devant Remmon, *du même* ; 7. sur la rétrogradation du soleil, sur l'horloge d'Achaz, *du même* ; 8. sur le temple de Salomon, par le *P. Noël Alexandre* ; 9. sur la défection de Jéroboam et des dix tribus du culte de Dieu, par *le même* ; 10. sur les richesses laissées par David à Salomon (en français), par *Duclos* ; 11. sur les temples en général et sur les temples des juifs en particulier (en français), par *le même* ; 12. sur l'accord du livre des rois et des paralipomènes avec saint Mathieu et saint Luc sur les généalogies des rois de Juda, par *le même*.

13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup>. Les 2 livres des Paralipomènes, tome XI.

L'explication de ces livres comprend : 1. Une dissertation préliminaire, par *dom Calmet* ; 2. Commentaires, *du même*, auxquels on a joint des notes tirées de *Sanctius*, *Tirinus*, *Noël Alexandre*, *Cornélius à Lapidé*, *Sacy*, et les dissertations suivantes ; 3. sur les officiers de la cour et de la milice des rois hébreux par *dom Calmet* ; 4. sur les pays où les dix tribus d'Israël furent transportées, et du pays qu'elles occupent encore à notre époque, par *le même* ; 5. sur le prophète Elie, dans quel sens il a été le type du Christ, notre Seigneur, et s'il doit être son précurseur quand il viendra juger les vivans et les morts, par *Noël Alexandre*.

15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup>. Les deux livres d'Esdras, tome XII.

L'explication de ces deux livres comprend : 1. la traduction faite sur l'hébreu de *Vatable* ; 2. commentaire littéral, *du même*, avec notes extraites des auteurs plus récents ; les dissertations suivantes : 3. les prologomènes sur les deux livres d'Esdras, par *dom Calmet* ; 4. sur les livres III et IV, regardés comme apocryphes, par *le même* ; 5. si Esdras a composé ou s'il a seulement restauré les livres sacrés, par *le même* ; 6. si Esdras a substitué les caractères chaldéens aux anciens caractères hébraïques, *du même* ; 7. si Esdras a été l'auteur de la cabbale, par le *P. Noël Alexandre*.

17<sup>e</sup>. Tobie, tome XIII.

L'explication de ce livre comprend : 1. traduction du grec, faite par

*Jacques Firminus*, jésuite, mort en 1636; 2. commentaire littéral, *du même*, auquel on a joint les notes des commentateurs plus modernes et en particulier du chevalier *Drach* de manière à former un tout complet; 3. les prologomènes de *dom Calmet*; 4. sur le démon Asmodée, par *le même*; 5. solution de 73 questions ou difficultés faites sur le livre de Tobie, par *Serrarius*, jésuite, mort en 1609.

18°. Judith, tome XII.

L'explication de ce livre comprend : 1. la traduction faite sur le grec, de *Serrarius*; 2. commentaire littéral, *du même*, éclairci par les notes de tous les commentateurs modernes; 3. la solution de 12 difficultés faites sur ce livre, par *le même*.

19°. Esther, tome XIII.

L'explication de ce livre comprend : 1. sept observations préliminaires de *Serrarius* sur les principales difficultés, auxquelles les éditeurs ont ajouté en note les observations des commentateurs modernes; 2. commentaire littéral de *Menochius*, jésuite italien, mort en 1655, avec les notes des commentateurs modernes.

20°. Job, tomes XIII et XIV.

L'explication de ce livre comprend : 1. *Commentaire* de *Corderius*, jésuite belge, mort en 1650, avec les principales explications de *Rosenmuller*, de *Iahn*, *dom Calmet*, *Rondet*, *Sennault*, *Houbigant*, *Sacy*, *Drach*, *Noël*, *Grotius*, *Vatable*. Il y a, en outre : 2. préfaces de *St. Jérôme*; 3. sur le tems où Job a vécu (en français), par *Rondet*; 4. sur le pays habité par Job, par *Jean-Ernest Muller*, mort en 1665; 5. sur le conseil tenu par les anges, dont il est parlé dans ce livre, par *Mathieu Muller*; 6. sur la maladie de Job, par *dom Calmet*; 7. sur les paroles de Job : *Je multiplierai mes jours comme le palmier*, par *le même*.

21°. Les Psaumes, tomes XIV, XV, XVI.

Les explications sur les Psaumes sont nombreuses et bien choisies; elles se composent principalement : 1. du *Commentaire* de *Genebrard*, archevêque d'Aix, mort en 1597, et 2. des notes et réflexions sur les psaumes du *père Berthier*, jésuite, mort en 1782. Il y a, en outre : 3. des prologomènes par *François Bellanger*; 4. la *Dissertation* de *Bossuet* sur les psaumes; 5. la préface de *St. Jérôme*; 6. De l'origine des hymnes qu'on lit dans ce livre, par *Rosenmuller*; 7. Du rang du livre des Psaumes parmi les hagiographes, par *Louis Cappel*; 8. Authenticité

du Psautier, et réponse aux objections des incrédules ( en français), par l'abbé *Duclot* ; 9. Un extrait du discours préliminaire sur les psaumes de *La Harpe* (en français) ; 10. De l'esprit des livres saints, par le même (en français) ; 11. Sur l'objet des psaumes, considérés dans le sens littéral et le sens prophétique (en français) , par *Rondet* ; 12. Sur le titre des psaumes par *dom Calmet* ; 13. Sur les mots hébreux *Lamnazeach* et *Sela*, par le même ; 14. Explication de quelques mots qui reviennent souvent dans les titres des Psaumes, par *Rosenmuller* ; 15. Ordre chronologique des Psaumes, par *dom Calmet* ; 16. Préface de *Genebrard* ; 17. Commentaire littéral du même, avec les notes des principaux commentateurs ; 18. Enfin, après chaque psaume, les notes et réflexions du père *Berthier* : les notes et réflexions sont en français, et constituent à elles seules un bel ouvrage.

22°. Les Proverbes, tome XVI.

L'explication de ce livre comprend : 1. Préface de *Baynus*, évêque catholique anglais, mort en 1560 ; 2. Prologomènes de *Cornélius à Lapidé* ; 3. La Préface de *St Jérôme* sur les livres de Salomon ; 4. La lettre de *St. Isidore de Péluse* sur les livres de Salomon ; 5. enfin, Commentaire de ce même *Baynus*. Comme pour les autres livres, les éditeurs y ont joint en note les observations des principaux commentateurs ; 6. Instructions et mystères contenus dans ce livre, de la *Bible de Venise*.

23°. L'Ecclésiaste, tome XVII.

L'explication de ce livre comprend : 1. Prologomènes par *Corn. à Lapidé* ; 2. La Préface de *St Jérôme* ; 3. Commentaire sur chaque verset, par *Nicolas de Lyra*, frère mineur français, mort en 1540, avec les notes des principaux commentateurs ; 4. Instructions et mystères contenus dans ce livre (en français), extraits de la *Bible de Venise*.

24°. Le Cantique des cantiques, tome XVII.

L'explication de ce livre comprend : 1. La préface de *Bossuet* ; 2. celle de *Rosenmuller* ; 3. Dissertation de *Noël-Alexandre* ; 4. Authenticité du Cantique des cantiques, et réponse aux objections des incrédules (en français), par l'abbé *Duclot* ; 5. Les Commentaires de *Bossuet* sur tout le livre, avec les notes des principaux commentateurs ; 6. Abrégé et tableau du sens littéral du Cantique des cantiques, par *Corn. à Lapidé* ; 7. Analyse du Cantique des cantiques selon le sens spirituel (en français) extrait de la *Bible de Venise*, et de plus une courte Disserta-

tion de *Genébrard*, Est contre une traduction de Théodore de Bèze, et que l'on trouve à la fin de ce volume.

25<sup>e</sup>. La Sagesse , tome XVII.

L'explication de ce livre comprend : 1. Prologomènes par *Corn. à Lapidé* ; 2. Justification du sentiment de dom Calmet contre la critique des PP. Houbigant et Griffet sur l'auteur du livre de la Sagesse (en français), extrait de la *Bible de Venise* ; 4. Instructions et mystères contenus dans ce livre (en français), du *même* ; 5. Préface de *Corn. Jansenius* ; 6. Commentaires du *même* sur tous les versets, avec les notes des principaux commentateurs ; 7. Éclaircissemens sur les textes sur lesquels on forme quelques objections contre la canonicité de ce livre (en français , par l'abbé *De Venise*.

26<sup>e</sup>. L'Ecclésiastique , tome XVII.

L'explication de ce livre comprend : 1. Un éloge de la sagesse, tiré du parallèle de la morale naturelle et de la morale divine, par *Corn. à Lapidé* ; 2. Prologomènes du *même* ; 3. Règles servant à expliquer ce livre et les autres livres sapientiaux, par le *même* ; 4. Commentaires sur chaque verset, par *Emmanuel Sa*, jésuite portugais, mort en 1596, auxquels on a joint en note les principaux commentateurs ; à la suite, on trouve : 5. Sur l'auteur du livre de la Sagesse, par le P. *Houbigant* ; 6. Sur les funérailles et les sépultures des Hébreux , par *dom Calmet* ; 7. Sur la science médicale des anciens Hébreux, du *même* ; 8. Sur les substances alimentaires des Hébreux, du *même* ; 9. Analyse du livre de l'Ecclésiastique (en français), extrait de la *Bible de Venise* ; 10. Sur l'origine de l'idolâtrie (*id.*), extrait du *même* ; 11. Concorde des livres sapientiaux, par l'abbé *Besagne*, docteur de Sorbonne, mort en 1715.

Les Prophètes, tome XVIII.

Les livres des prophètes sont précédés de plusieurs dissertations sur les prophéties en général : 1. dissertation sur les prophéties (en français), par M. *de la Luzerne* ; 2. l'imréduilité convaincue par les prophéties (*Id.*), par *Lefranc de Pompignan* ; 3. prophéties de l'ancien et du nouveau testament, prouvant la vérité et l'inspiration de ces livres (*Id.*), par *Jacquetot* ; 4. de l'usage et des fins de la prophétie dans les divers âges du monde en 6 discours, par *Sherlock*, évêque anglais ; les 6 dissertations suivantes, du *même* : 1<sup>o</sup> Sur l'autorité de la première épître de saint Pierre ; 3<sup>o</sup> des idées que les juifs se faisaient des circonstances et des sui-



tes de la chute d'Adam ; 5<sup>o</sup> du récit de Moïse sur cette chute ; 4<sup>o</sup> de la bénédiction donnée par Jacob à Juda ; 5<sup>o</sup> de l'entrée triomphante de Jésus-Christ dans Jérusalem ; 6<sup>o</sup> était-il permis aux Juifs de se servir de chevaux et de chariots de guerre ?

27<sup>e</sup>. Isaïe, tome XVIII.

L'explication de ce prophète comprend : 1. la préface de *saint Jérôme* ; 2. les préambules, par *Cornélius à Lapidé* ; 3. de l'intégrité de ces prophéties, par *Iahn* ; 4. des commentaires sur chaque verset, par *Foreiro*, dominicain portugais, mort en 1581, auxquels on a joint les notes de la plupart des commentateurs. Enfin une jubilation formée des propres paroles d'Isaïe, par *Cornélius à Lapidé*.

28<sup>e</sup>. Jérémie, tome XIX.

L'explication de ce livre comprend : 1. la préface de *saint Jérôme* ; 2. mystères et instructions qui y sont renfermés (en français), de la *Bible de Venise* ; 3. les commentaires de *Vatable*, lesquels renferment une traduction littérale de l'hébreu et des notes extraites des commentateurs modernes ; 4. une analyse de gémissemens, des discours et des actions de Jérémie, par *Cornélius à Lapidé* ; 5. tableau des critiques et des commentateurs des Lamentations de Jérémie, par *Polus*.

29<sup>e</sup>. Baruch, tome XIX.

L'explication de ce prophète comprend : 1. préface, par la *Bible de Venise* ; 2. mystères et instructions du même (en fr.) ; 3. les commentaires sur chaque verset, par *Badvellus*, *Castellio*, *Clarius* et *Grotius*, recueillis par *Jean et Richard Pearson*, avec les notes d'autres commentateurs.

30<sup>e</sup>. Ezechiel, tome XIX.

L'explication de ce prophète comprend : 1. préface, par la *Bible de Venise* ; 2. Louanges à Dieu, extraites des paroles d'Ezechiel, par *Cornélius à Lapidé* ; 3. commentaires sur chaque verset, par *Maldout*, avec les notes des commentateurs plus modernes.

31<sup>e</sup>. Daniel, tome XX.

L'explication de ce prophète comprend : 1. Préface, par la *Bible de Venise* ; 2. prolégomènes, par *dom Calmet* ; 3. doxologie à la sagesse éternelle d'après l'analyse des actions et des visions de Daniel, par *Cornélius à Lapidé* ; 4. commentaires extraits de la bible du P. de la Haye, franciscain, mort en 1661 ; lesquels commentaires se composent de la

Vulgate, des variantes des autres traductions, de la concorde et de l'explication du sens littéral et des notes de *Ménochius*, *Lyranus*, *Tirinus* et *Estius*.

52°. Les 12 petits prophètes.—Osée, tomes XX, XXI.

L'explication de ces livres comprend : 1. préface de *saint Jérôme*, sur les 12 petits prophètes; 2. prolégomènes, par *dom Calmet*; 3. de l'état de la religion dans les pays de Juda et d'Israël après la scission qui se fit entre eux, par *le même*; 4. de l'idolâtrie des Israélites dans le désert et en particulier du dieu Rephan ou Rempha, par *le même*; 5. sur le poisson qui dévora Jousas, par *le même*; 6. prolégomènes, par *le même*; 7. histoire des nations voisines de la Judée, pour l'explication des prophéties qui regardent les Philistins, les Phéniciens, les Iduméens, les Ammonites et les Moabites, les Syriens de Damas, par *le même*; 8. préface sur Osée, par la *bible de Venise*; 9. commentaire littéral, par *dom Calmet*, avec les notes des autres commentateurs.

33-43. Joel, Amos, Abdias, Jonas, Michée, Nahum, Habacuc, Sophronie, Aggée, Zacharie, Malachie, tome XX.

L'explication de chacun de ces prophètes comprend : 1. Prolégomènes par *dom Calmet*. 2. Préface par la *Bible de Venise*. 3. Commentaire littéral par *dom Calmet*.

44-45°. Les deux livres des Machabées, tome XX.

L'explication de ces livres comprend : 1. Instructions renfermées dans ces deux livres canoniques, par la *Bible de Venise*. 2. Argument par *Cornélius à Lapidé*. 3. Commentaire sur chaque verset *du même*. 4. Notice sur les 5° et 4° livres non canoniques, par *le même*.

## LIVRES DU NOUVEAU TESTAMENT.

### Explications préliminaires, tome XXI.

L'explication du nouveau Testament se compose de préliminaires, de commentaires et de dissertations. Les préliminaires choisis par les éditeurs sont : 1. L'histoire et la concorde des quatre évangiles par *Antoine Arnauld*. 2. Extrait renfermant toutes les paroles prononcées par Jésus-Christ dans le Nouveau Testament, par *les éditeurs*.

#### 1. St. Matthieu, tome XXI.

Les éditeurs ont choisi pour l'explication de cet évangile deux commentaires entiers, celui de *Maldonat*, prêtre français, qui occupe le haut de

la page, et celui de *J. B. Duhamel*, prêtre français, qui en occupe la partie inférieure en forme de notes.

2. St. Marc, tome XXII.

L'explication de cet évangile se compose aussi de deux commentaires, celui du cardinal *Cajetan* et celui d'*Erasme* mis en notes.

3. St. Luc, tome XXII.

L'explication de cet évangile se compose aussi de deux commentaires, celui de *Lucas de Bruges* et celui de *Jansénius*.

4. St. Jean, tome XXIII.

L'explication de cet évangile se compose encore de deux commentaires, celui de *Noel Alexandre* et celui de *Sacy* (en français) mis en note.

A la suite de tous ces commentaires se trouvent : 1. L'ouvrage de *Wouters*, frère Augustin, Belge, mort au milieu du siècle dernier, et qui a pour titre : Éclaircissemens de quelques questions de l'histoire et de la Concorde évangéliques. 2. Dissertation sur les miracles, par *Legrand*, sulpicien français, mort en 1780.

5. Actes des Apôtres, tome XXIII.

Deux commentaires ont été encore choisis pour l'explication des Actes, ce sont ceux de *Haræus* ou *Verhaer*, prêtre belge, mort en 1652, et ceux de *Menochius*, auxquels on a encore ajouté les notes de quelques autres commentateurs. On y a joint les éclaircissemens sur quelques questions faites sur les Actes, par *Wouters*, lesquels finissent par une chronologie des événemens racontés dans les Actes.

6-19. Les 14 épîtres de saint Paul, tomes XXIV, XXV.

L'explication de ces épîtres se compose de deux commentaires, celui de *Bernard de Péquigny*, et de l'abrégé des commentaires d'*Estius* et de *Cornélius à Lapede*, fait par *Jean de Gorcum*; en outre, après le texte de chaque chapitre, il y a une analyse faisant sentir la suite des idées, une paraphrase, et des corollaires, faisant ressortir la pratique qui doit résulter de chaque chapitre. Viennent ensuite les éclaircissemens sur ces épîtres faits par *Wouters*.

20-26. Les 7 épîtres de saint Jacques, de saint Pierre, de saint Jean et de saint Judas, tome XXV.

Les éditeurs ont choisi pour expliquer ces épîtres le commentaire de *Lib. Fromond*, docteur de la faculté de Louvain, mort en 1658, et de plus, des éclaircissemens par *Wouters*.

## 27. Apocalyse, tome XXV et dernier.

L'explication de ce livre comprend les commentaires de *Gagnée* ou *Gagny*, chancelier de l'université de Paris, mort au 16<sup>e</sup> siècle, et ceux de *Bossuet* (en français).

*Conditions pour les Cours complets d'Écriture sainte et de Théologie.*

On souscrit aux deux *cours* à la fois ou à chacun d'eux en particulier. Prix: 6 fr. le volume pour les souscripteurs à un seul *cours*, et 5 fr. pour les souscripteurs aux deux *cours*. A l'étranger ou hors du continent, l'excédant des frais pour douanes, embarcation, traites et transports, se paie en sus des prix ordinaires.

Les souscripteurs jouissent *en France* de cinq avantages : le 1<sup>er</sup> est de pouvoir souscrire sans affranchir leur lettre de souscription ; le 2<sup>e</sup> est de ne payer les volumes qu'après leur arrivée au chef-lieu d'arrondissement ; le 3<sup>e</sup> est de recevoir *franco* les deux ouvrages au même chef-lieu chez notre correspondant ou le leur ; le 4<sup>e</sup> est de ne verser les fonds qu'à leur propre domicile et sans frais ; le 5<sup>e</sup> est d'avoir droit à ce que l'administration des *cours* leur envoie *franco*, aux prix marqués dans les divers prospectus et catalogues, tous objets d'église ou de librairie. Ces avantages sont très-dispendieux pour les éditeurs et diminuent considérablement le prix réel des volumes.

Toute personne qui, outre sa propre souscription aux deux *cours*, déterminera et procurera un abonné à l'un des deux *cours*, recevra à son choix, *gratis et franco*, un volume des cinq ouvrages suivans : *Les Démonstrations, la Perpétuité, les Sommes, Pallavicin et Sainte-Thérèse*. Chaque nouvelle souscription ainsi procurée sera récompensée d'un nouveau volume et donnera droit à ne payer les autres que 5 fr. chacun. Le *onzième* exemplaire du *double cours* est donné pour *prime* à celui qui en prend *dix* également doubles : avantages précieux pour les séminaires, où les élèves peuvent facilement se réunir et diminuer ainsi de près de 23 fr. le prix de leur souscription.

On peut demander reliés tous les volumes ci-dessus, en ajoutant 1 fr. 75 c. pour la reliure de chaque volume. Cette reliure est imitation de maroquin en toutes couleurs avec filet d'or sur le plat.

PEINTRES PRIMITIFS. Collection de 150 tableaux rapportés d'Italie et publiés par M. le chevalier Artaud, membre de l'Institut et reproduits par divers artistes sous la direction de M. Chamel.

Dans les plus belles galeries de l'Europe, les collections de tableaux ne commencent guère qu'au Pérugin et pendant long-tems on a ignoré qu'il en existât de plus anciens. M. le chevalier Artaud a essayé de combler cette lacune. Pendant plusieurs années, il a fait de nombreuses et actives recherches qui l'ont rendu propriétaire d'une suite de tableaux, dont le plus ancien remonte à André Rieco qu'on pense être mort vers 1105 et qui travaillait dans l'île de Candie d'où il envoyait ses tableaux dans diverses parties de l'Italie. Aucun de ces tableaux n'était connu, et ils n'ont jamais été gravés. Cette précieuse collection, accompagnée d'un texte, de M. Artaud, donnera la facilité de suivre la marche de la peinture dans les divers siècles du moyen-âge, aussi haut du moins qu'il est permis de remonter.

Le texte de M. Artaud entre dans des détails curieux sur les tableaux de la galerie qui sera publiée en 15 livraisons de format in-4°, contenant 4 planches gravées ou lithographiées avec le plus grand soin et plusieurs pages de texte, accompagné de vignettes sur bois. Le prix de chaque livraison est de 4 francs en papier ordinaire et de 5 francs en papier de Chine à Paris, chez Chalamel, éditeur rue de l'Abbaye n° 4.

Déjà deux livraisons de cet intéressant ouvrage sont en vente. On remarque dans les deux premières, un *tableau tryptique*, (planche 4) ayant pu servir de *tabernacle*, il est d'un peintre de l'école vénitienne dont le nom n'est pas parvenu à la connaissance de M. Artaud. Une *grande Vierge* de Guido de Sienne. Une *Vierge tenant l'Enfant Jésus*, tableau à trois volets par le Buffalmaco. pl. 23. Deux *Vierges* du Bizzamano, une suite de 6 sujets de la *vie de Jésus-Christ*, par Cimabné.

REVUE MÉDICALE française et étrangère, journal des progrès de la médecine hippocratique, par J.-B. Cayol, ancien professeur de clinique médicale à la faculté de médecine de Paris; paraissant tous les mois, par cahier de 10 à 11 feuilles, prix : 27 fr. pour Paris, 52 fr. pour les départemens, rue Servandoni, n° 17.

Parmi les journaux de médecine, qui tout en s'occupant des spécialités scientifiques, qui ont pour but la santé de l'homme, ne laissent passer aucune occasion de rendre hommage à la foi catholique, nous aimons à citer la *revue médicale*. Nous lui avons déjà emprunté quelques passages et quelques articles; nous transcrivons encore aujourd'hui le passage suivant. Dans un ouvrage de médecine sur les *hallucinations*, on lit

les paroles que voici : *Saint Polycarpe conduit dans l'amphithéâtre de Smyrne, pour y être livré aux bêtes, entend une voix qui lui crie : Sois ferme Polycarpe* ; voici comment M. le docteur Cayol relève l'incouvenance de ce récit :

« Cet exemple ne nous semble pas heureusement choisi ni exactement rapporté. Les historiens racontent que *plusieurs chrétiens*, qui étaient présents, entendirent une voix du ciel qui disait : « Courage, Polycarpe, soyez ferme ! » Cette voix n'aurait donc pas été entendue par lui-même, mais par les assistans ; et dès-lors si l'on voulait à toute force traduire les actes des martyrs en faits pathologiques, il faudrait supposer que plusieurs des assistans se trouvèrent frappés simultanément d'hallucination, ce qui choquerait bien plus notre raison que l'intervention directe et miraculeuse du pouvoir divin dans le martyre d'un saint évêque qui fut contemporain des apôtres, et qui pendant plus de cinquante ans évangélisa l'Asie. Sans nous engager ici dans une discussion qui serait déplacée dans un recueil de médecine, nous devons protester contre une interprétation aussi contraire à la vérité historique qu'à l'autorité de l'Église universelle. Si les faits pathologiques ont leur domaine, les faits divins ont aussi le leur qui n'est pas moins respectable ; et nous ne comprenons pas ce que la science peut gagner à la négation des faits divins. Nous croyons au contraire qu'elle y a perdu, et qu'elle y perdrait de plus en plus si elle s'obstinait dans cette voie. L'affectation de méconnaître les faits divins fut le cachet de la philosophie anti-chrétienne du siècle dernier. Elle ne règne plus aujourd'hui, mais il y a encore des réminiscences contre lesquelles les meilleurs esprits ne sont pas toujours assez prémunis ; *Hodiè que manent vestigia ruris.* »

REVUE DE BIBLIOGRAPHIE ANALYTIQUE ou compte-rendu des ouvrages scientifiques et de haute littérature, publiés en France et à l'étranger, par MM. Miller et Aubenas ; paraissant par cahiers de 6 feuilles prix : 30 fr. par an, à Paris, rue de la Rochefoucault, n° 12.

Nous recommandons ce journal à ceux de nos abonnés qui veulent se tenir au courant de toutes les découvertes et de toutes les publications qui se font dans les littératures anciennes ou modernes, principalement à l'étranger. Et à cette occasion, nous dirons que c'est à tort que l'on a cru que les tendances de ce journal étaient protestantes. Nous ne savons si par mégarde il ne se serait pas glissé un éloge de quelques li-

vres douteux, mais nous pouvons garantir la croyance des rédacteurs ; nous ne saurions en donner de meilleure preuve que la déclaration suivante que nous trouvons dans leur dernier cahier.

« Nous avons l'honneur de prévenir nos abonnés que le bureau d'abonnement de la *Revue de Bibliographie analytique* est transporté rue de la Rochefoucault, 12. Si nous quittons la librairie de MM. Marc-Aurel frères, ce n'est pas que nous ayons à nous en plaindre, nous n'avons eu au contraire qu'à nous louer de nos rapports avec eux ; mais leur qualité de libraires protestans, la propagande qu'ils font en faveur de leur religion pouvait fournir un thème d'attaques à ceux qui ne nous connaissant pas, et ne lisant pas notre *revue*, ont dit et prétendu que nous étions protestans nous-mêmes, et que les journaux catholiques avaient tort d'encourager une publication faite dans un esprit dangereux. Nous ne nous donnerons pas la peine de réfuter une pareille assertion, qui tombe d'elle-même à la lecture de nos articles de théologie ; il nous suffira de dire que nous comptons, parmi nos abonnés, plusieurs membres influens du clergé catholique français. Nous sommes et nous avons la prétention d'être très-orthodoxes ; cette profession de foi, nous la faisons sans hésiter, et nous espérons qu'à l'avenir nous ne serons plus forcés de répondre à des reproches aussi peu fondés ; nous voulons bien croire qu'ils ne sont pas le résultat de la malveillance, mais bien d'une erreur que le nom de nos libraires, tout honorable qu'il est, avait sans doute accréditée. »

NOUVELLE GRAMMAIRE HÉBRAÏQUE *raisonnée, affranchie de la ponctuation massorétique et préparatoire à l'étude de l'Arabe et autres langues orientales ; en six leçons*, par l'abbé J. du VERDIER, prêtre du clergé de Paris. 1 vol. in-8°, prix : 5 fr. ; par la poste, 5 50 c. Chez l'auteur, rue Montmorency, n° 20, à Paris et chez MM. Albanet et Martin, libraires.

Le désir si naturel à l'homme de connaître à leurs sources, les causes qui ont, *effectivement*, concouru, soit à l'élévation ou à la chute des empires, soit à la civilisation ou à la décadence des peuples, sera toujours un puissant motif pour lui inspirer le goût de l'étude des langues tant anciennes que modernes.

Car, s'il est vrai de dire avec le judicieux Buffon, *que le style est tout l'homme*, on peut affirmer, avec non moins de vérité, que la langue d'un

peuple, nous en faisant connaître les mœurs, la législation, *est tout ce peuple lui-même.*

Or, s'il en est ainsi, jamais aucune langue n'a mérité à plus juste titre que l'hébreu, soit sous le rapport *archéologique*, soit sous le rapport *théologique et moral*, de fixer l'attention des savans et d'être l'objet des recherches et des études les plus sérieuses, puisque, *seule*, elle nous apprend, d'une manière aussi simple que sublime, l'origine de cet univers, nous initie aux desseins les plus secrets de la Divinité, en même tems qu'elle nous fait connaître le caractère, les mœurs, la législation et l'histoire de ce peuple prodigieux, qui en est, depuis bientôt cinq mille ans, le fidèle dépositaire.

Ce n'est point un vain étalage d'érudition qui fait offrir, par l'auteur au public, une Grammaire nouvelle plus en rapport avec les progrès des lumières, avec les anciennes traditions et le nouveau mode d'enseignement qui a déjà prévalu dans les universités d'Allemagne et d'Angleterre; il ne fait que céder aux très pressantes sollicitations d'hommes studieux et de zélés ecclésiastiques vivement curieux d'apprendre la langue sainte, dont la connaissance leur est si fortement recommandée par les SS. Pères, nombre de savans et les plus célèbres prédicateurs des retraites sacerdotales; mais jusqu'ici éloignés de cette étude aussi utile que facile, par l'obscurité des méthodes en usage, restées pour eux intelligibles, malgré les rares talens de plusieurs grammairiens massorètes; c'est qu'en effet il n'y a ni force, ni puissance humaine qui puisse vivifier un mode d'enseignement que ses anomalies sans nombre ont frappé de mort, et qu'une triste et trop longue expérience réprovoque.

L'auteur n'a rien négligé pour rendre cette Grammaire digne du public éclairé, auquel il la destine, assuré par sa propre expérience que le petit nombre de règles qu'elle contient, pourront, en très peu de tems et *sans maître*, donner à l'esprit le moins favorisé une intelligence suffisante de l'hébreu; il espère que les pieux motifs, dégagés de tout système ainsi que de tout intérêt personnel, qui l'ont animé dans la rédaction de cet ouvrage élémentaire, lui feront trouver grâce devant une critique trop sévère, et que tout esprit désireux comme lui de la réhabilitation de la langue hébraïque, mère de tant d'autres, aidera ses faibles efforts de ses conseils et de ses lumières, qui seront, il aime à en donner l'assurance, toujours accueillis avec le plus grand empressement et la plus vive reconnaissance.

---



Numéro 26. — Février 1842.

Tradition Catholique.

DISSERTATION

SUR LE

**CANON DES LIVRES SAINTS**

**dans l'Église Catholique**

**ET SUR L'ÉPOQUE DE SA PREMIÈRE PROMULGATION.**



1. Par le *canon des livres saints*, nous entendons le catalogue que l'Église en a publié<sup>1</sup> pour servir d'autorité à la religion<sup>2</sup>, en

<sup>1</sup> Voyez Blanchini, *Vindicte Scripturarum Canonicarum*. Rom. 1740, in-fol. pag. j.

<sup>2</sup> C'est ce que dit saint Augustin en expliquant comment il se fait que des écrits composés par des prophètes, comme nous le savons par l'écriture même, ne se trouvent pas dans le Canon. Voici ses paroles: « Cujus rei fateor, causa me latet; nisi quod existimo etiam ipsos, quibus ea que in auctoritate religionis esse deberent, Sanctus utique Spiritus revelabat, alia sicut homines historicâ diligentia, alia sicut prophetas inspiratione

déclarant quels sont les livres qui contiennent la parole de Dieu, et les séparant ainsi des écrits composés par les hérétiques sous le nom des prophètes et des apôtres<sup>1</sup>.

2. Ce canon est, pour les livres qui y sont contenus, ce qu'est pour les dogmes le décret qui les définit. Il ne donne pas aux livres l'inspiration qu'ils possèdent dès le moment même de leur composition, mais il revêt leur inspiration d'authenticité et la rend aussi certaine que possible; car le législateur qui porte des lois n'est pas moins puissant pour en authentifier la collection, et l'Église, en promulguant le canon, est l'organe infallible de Dieu, auteur des livres saints, de sorte que la preuve de la canonicité d'un livre est en même tems celle de sa divinité.

3. Il y a cependant cette différence entre la divinité et la canonicité d'un livre, que sa divinité est la même chose que son inspiration, et sa canonicité la conséquence de son insertion dans le canon<sup>2</sup>, insertion qui est toujours postérieure à sa publication, et

divinâ scribere potuisse; atque hæc ita fuisse distincta, ut illa tanquam ipsis, ista vero tanquam Deo per ipsos loquenti, judicaretur esse tribuenda; ac sic illa pertinerent ad ubertatem cognitionis, hæc ad religionis auctoritatem; in quâ auctoritate custoditur Canon. » Saint Augustin, *de Civit. Dei*, lib. xviii, cap. 38, col. 598, t. vii, édi. de Migne.

<sup>1</sup> Voyez les paroles de saint Augustin citées ci-après, p. 102, n° 26.

<sup>2</sup> « Ne pars aliqua præsentis argumenti minus à nobis curata videatur, necesse est ut discrimen quod divinam inter et Canonicam auctoritatem reperitur statuamus. Scriptura quidem à die, quo primum scripta est, divinam in se habuit auctoritatem, Deique verbum extitit; sed in aliquem Verbi divini Canonem non statim relata est. *Est*, inquit Stapletonus, *liber in se sacer et divinus antequam in Canonem recipiatur. Canonicus autem non est, nec propriè et verè loquendo dici potest, nisi in Canonem receptus fuerit.* Auctoritas quippe divina et auctoritas Canonica plurimum differunt, auctoritas divina ejus rei est, quæ per se talis est; auctoritas Canonica ejus rei est quæ certo Canone et regula ab ecclesiâ declarata et definita talis est. » De la Barre, *Vindiciæ librorum deutero-Canonicorum veteris testamenti*, sect. iv. Chap. 1, in principio.

ne peut avoir lieu, à moins que son inspiration ne soit déjà certaine, c'est-à-dire à moins qu'une tradition constante n'enseigne qu'elle a été déclarée par Jésus-Christ ou ses apôtres ; car l'Église ne décide rien d'après une révélation spéciale, et ses décisions ne sont qu'une déclaration authentique de la foi qu'elle a reçue de son divin fondateur.

4. Cette déclaration devient nécessaire toutes les fois que la tradition de la vérité, qui, par l'assistance de l'Esprit-Saint, reste toujours vivante dans l'Église<sup>1</sup>, est obscurcie en quelques lieux par les fausses traditions que l'hérésie cherche à y faire prévaloir ; autrement ces ténèbres ne permettraient de discerner la vérité de l'erreur que par un travail pénible, dont peu d'hommes seraient capables, et qui laisserait toujours dans l'esprit un germe d'incertitude. Aussi saint Augustin déclarait-il qu'il ne croirait point à l'Évangile si l'autorité de l'Église ne l'y forçait<sup>2</sup> ; car de son tems les traditions mises en avant pour appuyer de faux écrits étaient si multipliées, qu'il devenait difficile d'en discerner la véritable.

5. Le saint concile de Trente, voulant prévenir un semblable obscurcissement, promulgua en ces termes, dans sa session IV<sup>e</sup>, le canon des livres que recevait l'Église catholique :

« Le saint concile de Trente œcuménique et général, légitimement assemblé sous la conduite du Saint-Esprit, les trois mêmes légats du siège apostolique y présidant, ayant toujours devant les yeux de conserver dans l'Église, en détruisant toutes les erreurs, la pureté même de l'Évangile, qui après avoir été promis auparavant par les prophètes dans les saintes Écritures, a été ensuite publié, premièrement par la bouche de notre seigneur Jésus-Christ, fils de Dieu, et puis par ses apôtres, auxquels il a donné la commission de l'annoncer à tous les hommes, comme la source de toute vérité qui regarde le salut et le bon

<sup>1</sup> Voyez *concile de Trente*, sess. vi et xiii in *præmio*.

<sup>2</sup> « Ego vero Evangelio non crederem, nisi me ecclesiæ catholicæ commoveret auctoritas. » Saint Augustin, *Contr. epist. fundam.*, n° 6, col. 176, t. viii, édit. de Migne.

» règlement des mœurs ; et considérant que cette vérité et cette  
 » règle de morale sont contenues dans les livres écrits , ou  
 » dans les traditions , qui ayant été reçues par les apôtres  
 » de la bouche de Jésus-Christ même, ou ayant été laissées par  
 » les mêmes apôtres, à qui le Saint-Esprit les a dictées, sont par-  
 » venues comme de main en main jusqu'à nous ; le saint concile ,  
 » suivant l'exemple des pères orthodoxes , reçoit tous les livres,  
 » tant de l'ancien que du nouveau Testament, puisque le même  
 » Dieu est auteur de l'un et de l'autre ; aussi bien que les tradi-  
 » tions, soit qu'elles regardent la foi ou les mœurs, comme dictées  
 » de la bouche même de Jésus-Christ, ou par le Saint-Esprit, et  
 » conservées dans l'Église catholique par une succession con-  
 » tinue, et les embrasse avec un pareil respect et une égale piété.  
 » Et afin que personne ne puisse douter quels sont les livres saints  
 » que le concile reçoit, il a voulu que le catalogue en fût inséré  
 » dans ce décret selon qu'ils sont ici marqués :

» Les 5 livres de Moïse, qui sont : la *Genèse*, l'*Exode*, le *Lé-  
 » vitique*, les *Nombres*, le *Deutéronome*; *Josué*, les *Juges*, *Ruth*,  
 » les 4 *Livres des Rois*, les 2 des *Paralipomènes*, le 1<sup>er</sup> d'*Esdras*, et  
 » le 2<sup>e</sup>, qui s'appelle *Néhémias*; *Tobie*, *Judith*, *Esther*; *Job*, le  
 » *Psauteur de David*, qui contient 150 psaumes; les *Paraboles*,  
 » l'*Ecclésiaste*, le *Cantique des cantiques*, la *Sagesse*, l'*Ecclésiast-  
 » tique*, *Isaïe*, *Jérémie* avec *Baruch*, *Ézéchiël*, *Daniel*; les 12 *pe-  
 » tits prophètes*, savoir : *Osée*, *Joël*, *Amos*, *Abdias*, *Jonas*, *Mi-  
 » chée*, *Nahum*, *Habacuc*, *Sophonie*, *Aggée*, *Zacharie*, *Mala-  
 » chie*; 2 des *Machabées*, le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>e</sup>.

» Les 4 *Évangiles*, selon saint Matthieu, saint Marc, saint Luc  
 » et saint Jean ; les *Actes* des apôtres, écrits par saint Luc évan-  
 » géliste ; 14 *Épîtres* de saint Paul, 1 aux Romains, 2 aux Corin-  
 » thiens, 1 aux Galates, 1 aux Ephésiens, 1 aux Philippiens, 1 aux  
 » Colossiens, 2 aux Thessaloniens, 2 à Timothée, 1 à Tite, 1 à  
 » Philémon, et 1 aux Hébreux ; 2 *Épîtres* de l'apôtre saint  
 » Pierre, 3 de l'apôtre saint Jean, 1 de l'apôtre saint Jacques, 1  
 » de l'apôtre saint Jude, et l'*Apocalypse* de l'apôtre saint Jean. »

6. Ce canon est donné par le concile comme déjà ancien dans

l'Église<sup>1</sup>. Et en effet, il est admis par les grecs schismatiques et les sectes orientales des Jacobites et des Nestoriens séparées de l'Église romaine depuis le 5<sup>e</sup> siècle de notre ère, et qui certes ne lui ont rien emprunté depuis le moment de leur séparation; car leur haine contre les orthodoxes, leur obstination à n'adhérer qu'à leurs traditions ont toujours été trop profondes pour qu'on puisse admettre dans leur croyance une variation favorable aux catholiques.

7. La foi des Églises d'Orient touchant les livres inspirés est prouvée : 1. par leurs collections canoniques<sup>2</sup>, qui mettent au nombre des lois de l'Église, le canon du concile de Carthage où les livres saints sont ainsi énumérés : « Voici quelles sont les écritures canoniques, pour l'Ancien-Testament: la genèse, l'exode, le lévitique, les nombres, le deutéronome, Josué, les Juges, Ruth, les quatre livres des rois, les deux des paralipomènes, Job, le psautier, les cinq livres de Salomon, les prophètes Isaïe, Jérémie, Ezéchiël, Daniel, le livre des douze prophètes, Tobie, Judith, Esther, deux livres d'Esdras, les deux des Machabées. Pour le Nouveau-Testament : les quatre livres des Évangiles, le livre des actes des apôtres, les lettres de l'apôtre saint Paul au nombre de quatorze, deux lettres de l'apôtre saint Pierre, trois de l'apôtre saint Jean, une de l'apôtre saint Jacques, une de l'apôtre saint Judes, le livre de l'apocalypse de saint Jean ; » 2. par

<sup>1</sup> C'est ce qu'indiquent suffisamment ces expressions : *orthodoxorum patrum exemp'a secuta*.

<sup>2</sup> Voyez pour les Grecs le concile *in trullo*; pour les Jacobites, la collection citée par l'abbé Renaudot, livre ix de la *Perpétuité de la foi*, chap. 5, t. v (t. III, col. 1171 de l'édition de Migne. Paris 1841. 4 vol. in-4°), le t. II des *Canons de l'Église d'Alexandrie*, manuscrit arabe rapporté d'Égypte par Assemani et cité à la page 619 du t. I de sa *Bibliothèque Orientale*, Rome, 4 vol. in-fol.; pour les Nestoriens leurs collections canoniques les mêmes que celles des Jacobites avec addition de leurs synodes particuliers, voyez *Perpétuité*, t. III, col. 1175-1174, et en particulier les col. d'Abulbircat et de Bennisalli, d'après lesquelles nous publions ci-après le canon des livres saints, admis chez les Nestoriens.

les attestations de leurs évêques que rapporte en partie le grand ouvrage de la *Perpétuité*, attestations qui, quoique récentes, méritent toute confiance, parce qu'elles sont conformes au droit ancien de ces Orientaux, et qu'aucun changement en ce point n'a été possible, comme nous le disions tout-à-l'heure. Voici quelques-unes de ces attestations.

8. Les Protestans ayant engagé Cyrille Lucar, patriarche de Constantinople, à publier, comme celle de l'Église orientale, une profession de foi calviniste, les évêques d'Orient assemblés à Jérusalem en 1672, sous la présidence du patriarche Dosithée, condamnèrent cette profession de foi comme hérétique, s'exprimant ainsi par rapport aux livres saints : « Suivant la règle de l'Église » catholique nous appelons Ecriture sainte tous les livres qu'énumère Cyrille, comme reçus dans le concile de Laodicée, y ajoutant ceux que, par malice ou par ignorance, il appelle apocryphes, c'est-à-dire la Sagesse de Salomon, le livre de Judith, Tobie, l'histoire du Dragon, l'histoire de Susanne, les Macchabées, et la Sagesse de Sirach (l'ecclésiastique) nous pensons que ces livres doivent être comptés parmi les vrais livres de l'écriture sainte et regardés comme des parties légitimes de cette même écriture, parce qu'ils nous sont donnés comme tels par l'antique coutume, ou plutôt par l'Église catholique qui nous fait connaître la divinité des Évangiles et des autres livres de l'écriture; de sorte que cette Église renie pour ses enfans ceux qui n'admettent point ces livres. Si tous les auteurs ecclésiastiques ne mentionnent pas tous ces livres; on les trouve cités et mis au nombre des livres de l'Écriture sainte par les conciles (celui de Carthage entr'autres) et les théologiens les plus anciens comme les plus célèbres de l'Église catholique. Nous pensons donc que tous ces livres sont canoniques et nous confessons qu'ils sont tous Écriture sainte<sup>1</sup>. »

9. Dans le même tems quarante-cinq évêques, réunis à Constantinople, déclaraient avec leur patriarche Denys, que le ca-

<sup>1</sup> Concile de Jérusalem, chap. xviii, quest. 3, dans les *Conciles* du père Hardouin, t. xi, col. 257-258.

*atalogue des livres saints, ayant été dressé par plusieurs conciles et entr'autres PAR LE SAINT CONCILE DE CARTHAGE, il était facile, au moyen de ce catalogue, de connaître les livres que l'Église reçoit comme Écriture sainte* <sup>1</sup>.

10. Un an auparavant, en 1671, le patriarche d'Antioche condamnant les erreurs des Calvinistes, disait, Chap. XII : « Sachez » que les saints Livres sont le fondement de notre foi et que c'est » d'eux dont parle notre Seigneur dans le pur Évangile, où il » nous dit : *recherchez dans les écritures, car elles rendent témoi-* » *gnage de moi; et il dit encore : Moïse a écrit pour moi; et outre* » cela il dit, comme il est rapporté dans le saint Évangile : *Isaïe* » *n'a-t-il pas bien dit de vous? De plus le Seigneur cite dans l'É-* » *vangile des témoignages de la prophétie de David et d'autres.* » Et pour cela, notre Seigneur a confirmé ces saints livres qui » étaient avant la venue du Seigneur Messie, en ayant rapporté » des témoignages, et les ayant confirmés. David a dit encore » que : *Dieu a parlé dans ses saints.* Que ces désobéissans opiniâ- » tres (les Calvinistes) sachent que nous recevons tous les sacrés » et divins livres, dont il est fait mention *dans les conciles de* » l'Église orthodoxe, et dans tous les livres des saints Pères. Et » du nombre de ces livres sont : l'apocalypse, l'épître de Jacques, » frère du Seigneur, Tobie, Judith, le livre de la sagesse de Sa- » lomon, le livre de l'ecclésiastique et les Machabées. Nous les re- » cevons tous et nous les lisons dans l'Église pure, sainte et ortho- » doxe <sup>2</sup>. »

11. Une semblable profession de foi fut faite vers le même tems dans des actes authentiques par les Archevêques de Bassora, Balbec, Zebda et Beyrouth <sup>3</sup>; par l'évêque et les syriens de Damas <sup>4</sup>; par le <sup>5</sup>

<sup>1</sup> Voyez *Perpétuité de la foi*, édit. de Migne, t. II, col. 1163, et de La Barre *Vindicatæ librorum deutero-canonicarum veteris testamenti*, sect. III, cap. VI.

<sup>2</sup> Voyez *Perpétuité de la foi*, tome II, col. 1242, édit. de Migne.

<sup>3</sup> Voy. *Perpét.*, tome II, col. 1255

<sup>4</sup> *Ibid* col. 1260.

<sup>5</sup> *Ibid* col. 1264.

patriarchie des coptes et de l'éthiopie; par le patriarche et les évêques arméniens de Cis<sup>1</sup>; par l'archevêque arménien d'Ispahan et ses suffragans<sup>2</sup>; par les archevêques d'Héraclée, de Chalcédoine, de Cyzique, de Pisidie<sup>3</sup>; et enfin par les Maronites de Syrie dont voici les paroles: « Nous croyons et nous professons que l'Église du Messie est une sur la terre, c'est-à-dire la sainte Église catholique, apostolique, qu'il a acquise au prix de son sang, et il lui a donné les clés pour lier celui qui lui obéit au bonheur de la communion des saints, et celui qui lui est rebelle est comme un payen et un publicain. Et cette Église n'a jamais cessé d'être manifeste et visible dans tous les siècles et dans tous les tems... Et par la puissance qui lui a été donnée d'en haut, elle a ordonné les conciles et les canons, et elle a déclaré avec assurance les saints Livres qui doivent être conservés, et aux lois desquels il faut se tenir, et du nombre de ces livres reçus sont les livres de Tobie, de Judith, de la sagesse, de l'ecclésiastique, de Baruch<sup>4</sup>. »

12. Ces attestations suffisent pour mettre hors de doute la foi des Grecs et des Jacobites qui les ont données. Celle des Nestoriens n'est pas moins solidement établie par les témoignages de leurs principaux auteurs, tels que Ebnassali dans son *Nomocanon*, Abulbircat dans son *Lampas tenebrarum*, Amrou Ebn Mataï dans sa collection de canons, Ebedjesu, patriarche des Nestoriens, dans son catalogue<sup>5</sup>, qui tous donnent un canon des livres saints identique avec le nôtre. Parmi ces témoignages nous nous contenterons de citer celui de ben Nassali (ou Ebnassali) qui, au second chapitre de sa collection canonique, dit: « Les livres que les fidèles reçoivent de l'Église sont, de l'Ancien-Testament: 1. cinq livres de la loi; 2. Josué, fils de Noun; 3. les Juges; 4. Ruth; 5. Judith; 6. les quatre livres des Rois; 7. le livre des paroles

<sup>1</sup> Voy. *Perpét.*, t. II, col. 1269.

<sup>2</sup> *Ibid* col. 1275.

<sup>3</sup> *Ibid* col. 1119.

<sup>4</sup> *Ibid* col 1230, 1251.

<sup>5</sup> Voyez Assemani, *Bibliothèque orientale*, tome III, première partie, pag 3 et suiv. Renandot, *Perpétuité de la Foi*, tome III, col 1078, 1079.



» *des jours*, ou les *paralipomènes*, deux livres; 8. deux livres  
 » d'Esdras le scribe; 9. Esther; 10. Tobie; 11. l'histoire des  
 » trois enfans; 12. Job; 13. les psaumes de David; 14. cinq li-  
 » vres de la sagesse de Salomon, les *paraboles*, *l'ecclésiaste*, le  
 » *cantique des cantiques*, la *sagesse* <sup>1</sup>; 15. seize livres des pro-  
 » phètes, dont quatre grands: Isaïe, Jérémie, Ezéchiel, Daniel, et  
 » douze petits, et enfin la sagesse de Jésus, fils de Sirach et le livre  
 » de Joseph, fils de Gorion qui est le livre des Machabées. Pour  
 » le Nouveau-Testament : les quatre Évangiles de Matthieu,  
 » Marc, Luc et Jean, le livre des actes, le livre du catholique con-  
 » tenant sept épîtres, deux de Pierre, trois de Jean, une de Jac-  
 » ques et une de Judes, le livre des épîtres de saint Paul au nom-  
 » bre de quatorze, le livre de l'apocalypse de Jean. » Nous y  
 ajouterons l'index suivant, qui se trouve en tête de la version  
 arabe à l'usage des Nestoriens : « 1. la loi, cinq livres; 2. les  
 » grands et petits prophètes; 3. Josué, fils de Nun; 4. les juges;  
 » 5. Samuël; 6. les rois; 7. Ruth; 8. Esther; 9. Judith; 10. les  
 » paroles des jours; 11. Job; 12. les proverbes; 13. l'ecclésiaste  
 » Cohelet; 14. le cantique des cantiques; 15. la sagesse; 16. Jésus,  
 » fils de Sirach ou l'Ecclésiastique; 17. les fragmens d'Esther ou  
 » Esther parfait, d'après Théodotion et autres auteurs Grecs; 18.  
 » Tobie; 19. Esdras premier et second; 20. Le livre de Joseph, fils  
 » de Gorion, ou les trois livres des Machabées, et enfin, 21. le li-  
 » vre des psaumes. » En voilà suffisamment pour démontrer que  
 c'est du canon ecclésiastique dont il est question dans ce curieux  
 passage, emprunté à une inscription érigée à *Si-gan-fou*, l'an 781  
 de notre ère, par les Nestoriens qui avaient dès-lors un établisse-  
 ment prospère dans le vaste empire de la Chine <sup>2</sup> : « MI-XI-HO

<sup>1</sup> Le nombre de *cinq*, qui se lit en tête de cette énumération, prouve que c'est par une erreur de copiste que l'*ecclésiastique* est rejeté à la fin du catalogue.

<sup>2</sup> J'emprunte la traduction faite par Visdelou, évêque de Claudiopolis, et publiée dans le *Supplément à la bibliothèque orientale* d'Herbelot, pag. 575 et suivantes. Je cite cette traduction d'après la réimpression insérée dans les *Annales de Philosophie chrétienne*, numéros 68 et 69,

» (le messie) se recueillant cacha la véritable majesté ; il se pré-  
 » senta aux hommes semblable à l'homme... Une femme vierge  
 » enfanta le saint dans TA-TSIN (la Judée) ; une constellation  
 » admirable annonça le fortuné. PO-SU (la Perse) contempla sa  
 » lumière ; il a arrondi les lois anciennes des discours faits par  
 » vingt-quatre saints... Il a institué, suivant l'esprit pur de l'U-  
 » nité-trine une nouvelle religion qui ne se répand point en pa-  
 » roles ; il a donné l'être du bon usage par la vraie foi... Cette  
 » grande affaire étant achevée, il monta en plein midi dans le  
 » vrai. *Vingt-sept livres des écritures ont été laissés.* »

13. Le nombre de *vingt-sept* livres pour le Nouveau-Testament ne peut faire difficulté, car nous en comptons autant dans nos bibles. Celui de *vingt-quatre* pour l'Ancien-Testament est formé par la réunion des *cinq* livres de Moïse, sous le nom de Loi, et celle des deux premiers des Rois, sous le nom de Samuel et des deux derniers sous le nom de Rois. Voici la répartition de ces livres, telle que j'ai pu l'établir en consultant les catalogues d'Ebed-Jésu, de Bennessalli, d'Amrou ebn Mataï et autres auteurs Nestoriens : « 1. La loi ; 2. Josué, fils de Nun ; 3. les juges ; 4. Ruth ;  
 » 5. Judith ; 6. Samuel ; 7. les rois ; 8. les deux des paralipomènes ; 9. les deux d'Esdras ; 10. Job ; 11. les psaumes ; 12. les  
 » proverbes ; 13. l'ecclésiaste ; 14. le cantique des cantiques ;  
 » 15. la sagesse ; 16. l'ecclésiastique ; 17. Isaïe ; 18. Jérémie et  
 » Baruch ; 19. Ezéchiel ; 20. Daniel avec Susanne et l'histoire des  
 » trois enfans ; 21. les douze petits prophètes ; 22. Esther ; 23.  
 » Tobie ; 24. le livre des Machabées. »

14. Si ces preuves de la doctrine des sectes orientales avaient besoin de confirmation nous la trouverions dans cette attestation du synode de Jérusalem, dont les pères, après avoir exposé leur foi touchant le canon des livres saints, s'expriment ainsi en terminant leurs sessions : « Les hérétiques eux-mêmes nous fournis-  
 » sent une preuve très-solide de la vérité des doctrines que nous  
 » venons d'exposer. Et en effet les Nestoriens, les Arméniens, les  
 » Coptes, les Syriens, les Ethiopiens, ceux qui habitent sous la li-  
 année 1836. Le fragment cité se trouve pag. 151, 152, 155 du tome XI  
 de cet excellent recueil.

» gne équinoxiale et au delà vers le tropique du capricorne, ces  
 » hérétiques qui se sont séparés de l'église catholique en adop-  
 » tant chacun d'eux une erreur qui leur est propre, les uns dès  
 » l'an 428, les autres à d'autres époques, comme on le voit par  
 » les actes des conciles œcuméniques, ces hérétiques, disons-nous,  
 » s'accordent avec l'Eglise Catholique touchant la fin et le nom-  
 » bre des sacremens, ainsi que sur tous les autres points que  
 » nous avons exposés ci-dessus, sauf l'hérésie particulière à cha-  
 » cun d'eux. Nous acquérons à chaque instant la preuve de cet  
 » accord, par la conversation et la fréquentation des hommes qui,  
 » de toutes les contrées du monde, se rendent dans cette ville de  
 » Jérusalem, soit pour y habiter, soit simplement pour la visiter<sup>1</sup>. »

15. La tradition des Eglises d'Occident n'est pas moins for-  
 melle en faveur de l'antiquité du canon des livres saints pro-  
 mulgué par le saint concile de Trente. Pour ne parler que des  
 actes publics et authentiques, émanés des chefs de l'Eglise, des  
 représentans de Jésus-Christ sur la terre, Eugène IV, dans sa  
 bulle pour l'union des Jacobites, publiée au concile général de  
 Florence en séance publique synodale<sup>2</sup>, la veille des nones de fé-  
 vrier, de l'année 1441, le reconnaissait déjà existant lorsqu'il disait:  
 « La sainte Église romaine confesse qu'un seul et même Dieu  
 » est l'auteur de l'Ancien et du Nouveau Testament, c'est-à-dire  
 » de la loi, des prophètes et des Evangiles, parce que le même  
 » Esprit saint a inspiré les saints de l'un et de l'autre testament,  
 » dont l'Église reçoit et vénère les livres, qui sont renfermés sous  
 » les titres suivans : cinq livres de Moïse, qui sont la Genèse,  
 » l'Exode, le Lévitique, les Nombres, le Deutéronome; Josué,  
 » les Juges, Ruth, les quatre livres des Rois, les deux des Para-  
 » lipomènes, Esdras, Néhémie, Tobie, Judith, Esther, Job, les

<sup>1</sup> Voyez Synode de Jérusalem contre les erreurs des Calvinistes, à la fin. col. 267-268, lett. A. B. C, t. XI de la collection des *conciles*, par le père Hardouin. Paris, imprimerie royale, 1715, in-fol.

<sup>2</sup> Cette bulle se termine ainsi : « Datum Florentiæ in publicâ sessione synodali solemniter in Ecclesiâ domûs sanctæ Mariæ Novellæ celebrata, etc.

» psaumes de David, les Proverbes, l'Écclésiaste, le Cantique des  
 » Cantiques, la Sagesse, l'Écclésiastique, Isaïe, Jérémie, Baruch,  
 » Ezéchiel, Daniel, les douze Petits Prophètes, Osée, Joel, Amos,  
 » Abdias, Jonas, Michée, Nahum, Habacuc, Sophonie, Aggée,  
 » Zacharie, Malachie, deux livres des Machabées, les quatre  
 » Évangiles de saint Matthieu, de saint Marc, de saint Luc, de  
 » saint Jean, quatorze lettres de saint Paul, aux Romains, deux  
 » aux Corinthiens, aux Galates, aux Ephésiens, aux Philippiens,  
 » aux Collossiens, deux aux Thessaloniens, deux à Timothée,  
 » à Tite, à Philémon, aux Hébreux, deux lettres de saint Pierre,  
 » trois de saint Jean, une de saint Jacques, une de saint Judas,  
 » les actes des Apôtres et l'Apocalypse de saint Jean <sup>1</sup>. »

16. Plus de mille ans auparavant, en 405, le pape Innocent I, dans un décret qu'au 9<sup>e</sup> siècle l'un de ses successeurs (Nicolas I<sup>er</sup>) déclarait être reconnu généralement pour la règle de la foi du chrétien en l'inspiration des livres saints, montrait que le canon était établi avant son époque lorsqu'il écrivait : « Le catalogue  
 » ci-joint, vous montre quels sont les livres reçus dans le canon.  
 » Ce catalogue que vous désiriez que je vous transmise, comprend  
 » cinq livres de Moïse, la Genèse, l'Exode, le Lévitique, les Nom-  
 » bres, le Deutéronome, Josué, les Juges, quatre livres des Rois,

<sup>1</sup> Voyez *Conciles* de Labbe et Cossart, t. xiii, col. 1266.

<sup>2</sup> Voici comme s'exprime ce pape dans sa lettre à tous les évêques des Gaules, en disputant contre ceux qui ne voulaient recevoir comme lois que les décrets qui étaient dans le *Code des canons* : « Sed quare multum immeremur, cum nec ipsas divinas scripturas Novi et Veteris Testamenti jam recipimus, si istos duxerimus audiendos? etenim neutrum horum in *collice* ecclesiasticorum canonum habetur insertum. Sed responsuri sunt isti... dicentes quod inter canones inveniatur capitulum sancti Papæ Innocentii *eius auctoritate doceatur à nobis utrumque testamentum esse recipiendum...* Quibus ad hæc asserendum est quoniam si vetus et novum testamentum recipienda sunt, non quod *collici* canonum ex toto habeantur annexa, sed quod de his recipiendis sancti Papæ Innocentii prolata videtur sententia, restat nimirum quod *decretales...* sunt recipienda quoniam, etc. Voyez *Conciles* de Labbe et Cossart, t. viii, col. 799. Cette lettre du pape Nicolas I<sup>er</sup> est de l'an 865.

» auxquels on joint Ruth, seize livres des Prophètes, cinq livres  
 » de Salomon, le Psautier; de même parmi les Histoires, Job, To-  
 » bie, Esther, Judith, deux livres des Machabées, deux d'Esdras,  
 » les Paralipomènes : de même pour le Nouveau Testament, qua-  
 » tre livres des Évangiles, quatorze lettres de saint Paul, trois de  
 » saint Jean, deux de saint Pierre, une de saint Judes, une de saint  
 » Jacques, les actes des Apôtres, l'Apocalypse de saint Jean <sup>1</sup>. »

17. La tradition de l'Église latine confirmée par celle de l'Église grecque et des sectes hérétiques, nous prouve donc que le canon des livres saints promulgué par le saint concile de Trente existait dans l'Église comme loi ecclésiastique dès le 5<sup>e</sup> siècle de notre ère. Et en effet, tout nous montre dès cette époque l'existence d'un canon fixe, et la mention que fait Théodoret <sup>2</sup> des 70 livres de l'Écriture, et l'anathème que prononce le concile de Tolède contre ceux qui admettent d'autres livres que ceux reçus par l'Église catholique <sup>3</sup>; et surtout ces paroles si précises de saint Augustin : « Qui ne sait que la sainte Écriture canonique de l'an-  
 » cien et du nouveau Testament est renfermée dans un nombre  
 » précis de livres <sup>4</sup>? — Avec une vigilance salutaire on a formé un  
 » canon ecclésiastique qui fait connaître avec certitude les livres  
 » des prophètes et des apôtres <sup>5</sup>. — Nous recevons le nouveau et

<sup>1</sup> Voyez la lettre d'Innocent I à Exsupère Évêque de Toulouse, n<sup>o</sup> 15, chap. viii, page 545 de l'édition des *lettres des papes* depuis saint Clément I jusqu'à saint Léon le Grand, par Schoeneman, Gottingue, 1796, in-8<sup>o</sup>.

<sup>2</sup> Voyez Théodoret, sur le Ps. LXXIII, pag. 1152, tom. 1, édition de Schulze.

<sup>3</sup> Premier concile de Tolède de l'an 402, canon 12. « Si quis dixerit  
 » vel crediderit alias Scripturas præter quas Ecclesia catholica recipit,  
 » in auctoritate habendas vel esse venerandas; anathema sit. »

<sup>4</sup> Quis autem nesciat sanctam scripturam canonicam tam veteris quam novi testamenti, certis suis terminis contineri? S. Aug. *de Baptismo*, l. xi, numéro 4, col. 128, tome ix, édit. de Migne.

<sup>5</sup> Salubri vigilantia canon ecclesiasticus constitutus est ad quem certi prophetarum et apostolorum libri pertinent. *Id*, *contra Cresconium*, l. xi, numéro 39, col. 489, t. ix.

• l'ancien Testament dans le nombre précis de livres que nous fait connaître l'autorité de la sainte Église catholique<sup>1</sup>. »

18. Au livre de la *doctrine chrétienne*, le saint docteur transcrit le canon que l'Église avait établi par une *vigilance salutaire*, et ce canon<sup>2</sup>, identique à celui du pape Innocent I<sup>er</sup> et du concile de Trente, diffère de ceux recueillis des écrits des Pères par saint Athanase<sup>3</sup> et Ruffin<sup>4</sup>, en ce qu'il donne la canonicité à des livres que ces docteurs déclarent expressément n'être point reçus dans le canon<sup>5</sup>. Pendant le petit nombre d'années écoulées, entre l'apparition de leurs ouvrages et le moment où écrivait saint

<sup>1</sup> *Novum et vetus Testamentum recipimus in illo librorum numero quem sanctæ Ecclesiæ catholicæ tradit auctoritas. Saint Augustin, sermo de tempore* 191. Les bénédictins ont rejeté ce sermon dans l'appendice sous le numéro 256, prétendant que c'est la profession de foi que Pélage adressa au souverain pontife. Cette attribution laissant la même antiquité à ce témoignage, qui se trouve numéro 6, col. 2183, tom. v, nous avons cru pouvoir le citer sans crainte en faveur de notre thèse, que l'Église avait publié un canon des livres saints avant le cinquième siècle de notre ère.

<sup>2</sup> Voyez le livre II de la *Doctrine chrétienne*, numéro 13, col. 41, t. III des œuvres.

<sup>3</sup> S. Athanase, *lettre festale* 59. *Conciles de Labbe et Cossart*, tom. II, col. 1709, 1710.

<sup>4</sup> Ruffin, *explication du Symbole* parmi les œuvres de saint Cyprien; édition de Rome, 1563, in-folio, page 397.

<sup>5</sup> Après avoir énuméré les livres deutéro-canoniques de l'ancien Testament, y compris Baruch et la lettre de Jérémie, ainsi que tous les livres du nouveau, saint Athanase, dit : « Sunt alii quoque libri non in canonem quidem redacti, sed quos legi à Patribus decretum est... sapientia Salomonis, sapientia Sirach, et Esther, et Judith, et Tobias. » Et Ruffin : « Hæc sunt quæ Patres intra canonem concluderunt... Sciendum tamen est quod et alii libri sint qui non canonici sed ecclesiastici à majoribus appellati sunt : ut est sapientia Salomonis et alia sapientia quæ dicitur filii Sirach, qui liber apud Latinos... ecclesiasticus appellatur... ejusdem ordinis est libellus Tobias, et Judith, et Machabæorum libri<sup>6</sup> »

Augustin, l'Église avait donc promulgué un décret qui donnait au canon une perfection qu'il n'avait point eue jusqu'alors.

19. Cette conséquence, qui ressort nécessairement des faits, renverse par sa base l'hypothèse qui voudrait attribuer ce décret au concile de Nicée. Le passage de saint Jérôme, sur lequel on s'appuie pour cette attribution<sup>1</sup>, peut facilement s'expliquer de citations du livre de Judith comme d'un livre inspiré; et quant à la mention, dans Cassiodore, du concile de Nicée, parmi ceux qui ont dressé un catalogue des livres saints<sup>2</sup>, elle doit être rangée parmi les erreurs de cet auteur ou de ses copistes, vu le profond silence que garde toute l'antiquité sur cet acte prétendu du premier concile général.

20. Les conciles d'Hippone de l'an 393 et de Carthage en 397, où l'on trouve un canon des livres saints semblable à celui du concile de Trente, ont été tenus dans l'intervalle fixé; mais ces conciles étant particuliers, ne peuvent être considérés comme l'organe de l'Église, et d'ailleurs ils déclarent eux-mêmes que les livres dont ils donnent le catalogue jouissaient déjà de la canonicité, *Sunt autem CANONICÆ scripturæ veteris testamenti*, etc.

21. Il existe, parmi les documens ecclésiastiques; se rapportant au pontificat de saint Damase (de 366 à 384), un décret touchant les livres saints, qui doit être celui que nous cherchons, si ce saint Pape en est réellement l'auteur. Mais comme des doutes se sont élevés à ce sujet, il est nécessaire, avant d'en faire usage, d'établir son origine, et c'est ce que nous allons essayer avec brièveté dans la discussion suivante.

<sup>1</sup> Voici le passage de ce saint docteur tiré de la *préface sur le livre de Judith* : quia hunc librum (Judith) synodus Nicæna in numero sanctorum scripturarum legitur computasse, acquievi postulationi vestræ, etc.

<sup>2</sup> « Licet multi patres, dit Cassiodore, id est sanctus Hilarius Pictaviensis urbis episcopus, et Ruffinus presbyter Aquileiensis, et Epiphanius episcopus Cypri, et synodus Nicæna, et Chalcedoniensis non contraria dixerint, sed diversa; omnes tamen per divisiones suas libros divinos sacramentis competentibus aptaverunt. » *Inst. div.*, p. 146, edit. de dom Garet, 1679, Rouen, in-folio.

22. Les additions faites à la collection primitive de Denys le petit (l'an 500), probablement par l'auteur lui-même puisqu'elles ne renferment que des écrits parus antérieurement ; la collection de Cresconius de l'an 670, la très-ancienne collection anonyme que renferme le manuscrit du 8<sup>e</sup> siècle appartenant au couvent de Saint-Marc à Florence<sup>1</sup>, et celui du chapitre de Vérone, écrit dans le même tems, contiennent un concile tenu à Rome sous le pape Damase, touchant *les formules de foi et les livres qu'il faut admettre ou rejeter*<sup>2</sup>. Dans ce concile, après un décret sur l'Esprit-Saint, regardé dans l'antiquité comme le complément de la profession de foi faite à Nicée<sup>3</sup>, et sous cette formule : *Il faut maintenant traiter des écritures divines que reçoit l'Église catholique universelle, et de ce qu'elle doit éviter*, on trouve un autre décret en trois parties, dont la première est un catalogue des livres qu'honore et reçoit l'Église sainte, catholique et romaine ; la seconde une liste des conciles et écrits que l'on doit admettre ; la troisième, une liste des livres apocryphes, c'est-à-dire qui méritent quelque censure ; car c'est en ce sens que le mot apocryphe est employé dans cet endroit<sup>4</sup>. En tête de la seconde partie est

<sup>1</sup> Voyez les frères Ballerini, *de aut. collect. canon.* partie II, ch. XI, pag. CLIII, numéro 2, tome III de leur édition des *œuvres de S. Léon*, Venise, 1752, trois vol. in-folio.

<sup>2</sup> Le manuscrit de Florence porte : « Incipit concilium urbis Romæ sub Damaso papa de exemplaribus fidei et de recipiendis et non recipiendis libris. » Le manuscrit du Vatican, 5845, porte : « Concilium urbis Romæ sub Damaso papa de explicatione fidei (*cod. casanat. D. IV. 25 de expositione fidei*) : dictum est prius agendum est de SPIRITU SEPTIFORMI, etc. » Le manuscrit de Frisingue, du huitième siècle, comme celui de Florence.

<sup>3</sup> Le pape Adrien dit, dans la collection de canons qui lui est attribuée, que l'on peut admettre les décrets du concile de Carthage de l'année 419, « Salvâ et incolunî fide catholicâ quæ apud Nicæam Bithiniæ à CCCXVIII patribus exposita est et postea iterum *in urbe Româ DE SPIRITU SANCTO ab episcopis catholicis salubriter ADJECTUM EST.* » Ballerini, ouvrage indiqué page CLXXXVII.

<sup>4</sup> « Observandum, dit Baluze, cum clarissimo viro Joanne Baptista Co-



placé un paragraphe sur la primauté divine du Saint-Siège de Rome, et le rang qu'occupent après lui le Siège d'Alexandrie et celui d'Antioche, à cause de la part qu'a eue à leur fondation saint Pierre, le chef du collège apostolique.

23. Tous les critiques reconnaissent ce concile pour être de saint Damase. Et comment pourraient-ils le nier. lorsque les manuscrits sont d'accord pour l'attribuer à ce pape? Mais plusieurs d'entre eux nient l'authenticité de la partie principale (le décret sur les livres) quoique donnée par les mêmes manuscrits et annoncée dans le titre, sous le prétexte que ce décret contient des noms de conciles et d'auteurs postérieurs à Damase, et que dans les manuscrits où il se trouve isolé il porte le nom de Gélase, et même celui d'Hormisdas.

24. Par suite de cette double inscription ces critiques se sont divisés touchant l'auteur du décret. Les uns le donnent à Hormisdas, parce que plusieurs livres mentionnés n'ont paru qu'après Gélase; les autres à Gélase, parce qu'Hormisdas cite lui-même notre décret comme *l'œuvre de la sagesse vénérable des Pères*; et surtout par-

telerio apocrypha ab auctore non pro pseudepigraphis duntaxat sumi, verum pro omnibus quæ quia notam aliquam mereri videntur sive suppositionis, sive erroris, sive impietatis abscondi debent atque ignorari nec in publicâ versari notitiâ sicut canonici libri scripturarum et ii ecclesiastici patrum qui inoffenso pede decurri queunt. » Voy. p. 446 des notes de Baluze sur Gratien, à la suite de son édition des dialogues d'Augustinus. Voyez encore Fontanini *de Antiquitatibus Hortæ*, liv. II, ch. III, numéro 3, p. 217-222, troisième édition, Rome, 1723, in-4.

' Et non improvidè veneranda patrum sapientia fideli potestate quæ essent catholica dogmata definiit; CERTA LIBRORUM ETIAM VETERUM in auctoritatem recipienda, *sancto spiritu instructe*, præfigens; ne opinionis suæ lector indulgens, non quod ædificationi ecclesiasticæ conveniret, sed quod voluptas sua concepisset, assereret. Quid ergo calumniantibus opus erat extra constitutos ecclesiæ terminos porrigere quæstiones, et de his quæ habentur dicta, quasi dicta non sint, movere certamina; cum christiana fides canonicis libris, ex synodalibus præceptis, et patrum regularibus constitutis stabili et inconcusso termino limitetur. » Hormisdas *Lettre LXX*, col. 1552, tom. IV, *Conciles* du père Labbe.

ceque des écrivains du 9<sup>e</sup> siècle <sup>1</sup> et les collections de Burchard (1020), d'Yves de Chartres (1092) et de Gratien (1151), l'attribuent à ce pape. Ces derniers expliquent la présence dans le décret de livres postérieurs à l'an 494 <sup>2</sup>, par des additions de copistes tirées de l'édition qu'Hormisdas a donnée, comme le prouve son nom inscrit en tête de quelques manuscrits.

25. Cette explication, que nous adoptons pour les conciles et les écrits postérieurs à Damase, mentionnés dans le décret que contiennent les actes du concile sur la foi, sera facilement admise par tous ceux que l'usage constant des manuscrits aura initiés à la manière d'agir des copistes, et avec elle disparaît le principal motif que l'on avait pour en nier l'authenticité, en tant que considéré comme l'œuvre de Damase ; car les citations qu'en font les auteurs du 9<sup>e</sup> siècle sous le nom de Gélase, prouvent seulement qu'il n'était guère connu à cette époque que par l'édition de ce pape, et ne peuvent prévaloir contre le témoignage positif de Denys, de Cresconius et des manuscrits du 8<sup>e</sup> siècle <sup>3</sup>, qui disent que Damase en est l'auteur.

26. Si la citation qu'en fait Hormisdas prouve évidemment que ce pape ne l'a pas composé, d'autres preuves aussi convaincantes établissent son existence à une époque bien antérieure à Gélase. C'est en effet de notre décret que parle saint Augustin ; lorsqu'au livre xv chap. 23 de la  *cité de Dieu* , il nous apprend que les livres canoniques avaient été séparés par un examen diligent, de ceux composés par les hérétiques, sous le nom des apôtres et des prophètes et rejetés avec la qualification d'apocryphes <sup>4</sup> ;

<sup>1</sup> Voyez les noms de ces auteurs dans Fontanini  *de Antiquitatibus Hortæ* , liv. II, chap. III, pag. 212.

<sup>2</sup> C'est l'année où Gélase a promulgué pour la seconde fois le décret sur les livres saints.

<sup>3</sup> Il faut mettre au premier rang de ces manuscrits celui de Frisingue, dont Mansi a publié les variantes au tome VIII de son  *Amplissima collectio* .

<sup>4</sup> « Multa, dit ce père au lieu indiqué, sub nominibus et aliorum prophetarum, et recentiora sub nominibus apostolorum, ab hæreticis proferuntur, quæ omnia sub nomine apocryphorum ab auctoritate cano-

c'est à lui que s'en réfère le pape Innocent I<sup>er</sup>, lorsqu'après avoir donné le canon des livres saints, rapporté ci-dessus (n<sup>o</sup> 16), il ajoute : « Quant aux autres livres qui existent, sous le nom de » Matthieu, ou de Jacques le mineur, ou de Pierre, ou de Jean, qui » ont été écrits par un certain Leucius, ou sous le nom de Thomas, » ou s'il en est encore d'autres, sachez qu'il faut non seulement les » rejeter, mais encore les condamner<sup>1</sup>. » C'est d'après son autorité, que dans le catalogue des livres canoniques donné par ces deux saints docteurs, Job est placé en tête des historiens (*ordo historiarum*, *Job liber unus*) contrairement à la tradition juive qui le range parmi les agiographies; et, enfin peut-on nier que ce soit à lui que saint Jérôme fasse allusion lorsqu'il écrit : *apud hebreos liber Judith inter agiographa legitur...; chaldeo tamen sermone conscriptus inter historias computatur*: car dans quel autre canon antérieur à ce père Judith est-il rangé au nombre des livres historiques, et cela, nonobstant (*tamen*) l'autorité des juifs qui comptaient ce livre parmi les agiographies? Gélase n'est dont pas l'auteur de notre décret et son nom placé en tête de quelques exemplaires prouve donc uniquement que, comme Hormisdas l'a fait après lui, il en a donné une édition augmentée.

27. Si cette conclusion avait besoin d'être appuyée sur de nouvelles preuves, nous ferions remarquer que la nature du décret comme la mention qu'on y fait des titres divins de la primauté du Saint-Siège, comme l'autorité, qu'on y accorde au jugement de Jérôme que l'on suppose vivant<sup>2</sup> par la manière dont on en parle,

*nicà diligenti examinatione remota sunt.* » T. VII, p. 470, 471, édition de Migne.

<sup>1</sup> « *Cætera autem quæ vel sub nomine Matthiæ, sive Jacobi minoris, vel sub nomine Petri et Johannis, quæ à quodam Leucio scripta sunt vel sub nomine Thomæ, et si qua sunt alia non solum repudianda verum etiam noveris esse damnanda.* » Tous ces livres se trouvent mentionnés avec leur auteur dans la troisième partie de notre décret qui se termine ainsi : *Hæc et his similia... non solum repudiata, verum... confitemur esse damnata.*

<sup>2</sup> Voyez dans Fontanini, *Appendice aux antiquités de Horta*, la partie

que toutes ces choses, dis-je, en rapportent la composition au pape Damase. Et d'abord la nature du décret, car il condamne les livres qu'avait composés ou fait composer, sous le nom des apôtres et des patriarches, pour appuyer ses erreurs, l'hérésiarque Priscillianus<sup>1</sup>, auquel ce pape refusa même une audience lorsqu'il vint à Rome pour se faire absoudre de la sentence portée contre lui

du décret où il est question de Rufin et d'Origène. Tous les verbes étant au présent, il semble qu'on doit en conclure que saint Jérôme dont on rapporte le jugement existait encore. L'autorité de saint Jérôme dans ce décret est tellement manifeste que l'auteur d'un prologue mis en tête de l'édition de Gélase dans un manuscrit de Lucques, auteur que Mansi croit être S. Gélase lui-même s'exprime ainsi : « (Je copie avec toutes les fautes de l'original) *Ibi intelligimus illud, ubi dixit quod bonum est tenete ad repellendas vel à catholicis renuendas scripturas esse (cognovimus quas etiam vir eruditissimus Hieronymus repudiavit esse damnatas) sufficit nobis dicere ut ab omni specie malè absteineamus.* » Voy. Mansi, *Amplissima collectio*, tome VIII, col. 155.

<sup>1</sup> On lit dans le premier concile de Tolède : « Patuit respondisse Symphonium se à recitatione eorum quæ dicebant martyres recessisse ac dehinc deceptum. *Nullis libris apocryphis aut novis scientiis quas Priscillianus composuerat involutum;* » (*Conc. d'Espag.* de Garcia Loaysia Madrid. 1595, in folio, pag. 49), paroles que développent ainsi les anathèmes du même concile cités dans celui de Braga : « Si quis scripturas quas Priscillianus secundum suum depravavit errorem, vel tractatus Dicitinii (disciple de Priscillianus, et auquel plusieurs manuscrits attribuent la composition des ouvrages qui suivent) vel quæcumque hæreticorum scripta sub nomine patriarcharum, prophetarum vel apostolorum suo errori consona confixerunt legit... anathema sit. » (*Même collect.*, p. 118). Saint Léon-le-Grand dans sa lettre à Turribius, évêque des Asturies, parle aussi de ces apocryphes de Priscillianus : « Quia et nos... multos corruptissimos eorum (Priscillianistarum) codices qui canonici titularentur invenimus, curandum ergo est... ut falsati codices... in nullo usu lectionis habeantur. Apocryphæ autem scripturæ quæ sub nominibus apostolorum habent... non solum interdiciendæ, sed etiam penitus auferendæ sunt. » Saint Léon, *œuvres* édit. des frères Ballerini, tome 1, colonnes 706-707.

dans le concile de Saragosse <sup>1</sup>. Le rappel des titres apostoliques que Rome, Alexandrie et Antioche avaient au rang qu'elles occupaient parmi les églises de l'univers, devait être fait dans le tems, où les évêques d'Orient assemblés à Constantinople <sup>2</sup> avaient osé, contre l'autorité des pères, donner le second rang à l'évêque de cette ville par l'unique motif qu'elle était la seconde de l'empire. Enfin personne ne pouvait donner plus d'autorité à saint Jérôme, que le pape qui l'avait créé secrétaire pontifical et qui le consultait sur les points les plus importants de l'exégèse biblique <sup>3</sup>.

28. Ces dernières considérations tout en confirmant l'authenticité de notre décret, fixent l'époque où fut tenu le concile dont il fait partie, époque inconnue par ailleurs, à l'an 383 ou 384 : car c'est en 381 que Priscillianus vint à Rome pour y faire approuver sa doctrine; c'est dans la même année que les évêques d'Orient portèrent leur canon en faveur de Constantinople, et seulement en 382 que saint Jérôme étant venu en Italie fut créé secrétaire du souverain pontife.

29. L'étendue du décret de Damase, et la nécessité où nous serions en le publiant de le donner dans sa langue originale, nous forcent de nous borner à reproduire ici la première partie, la seule qui ait un rapport direct à la question que nous nous sommes proposé de résoudre. Nous suivons pour cette partie le manuscrit de Frisingue, écrit dans le 8<sup>e</sup> siècle, et dont une collation complète fut envoyée au docte Mansi par Froben Froster, prieur et bibliothécaire de Saint-Emmeraud à Ratisbonne <sup>4</sup>. Après le titre : *Du concile tenu à Rome sous le pape Damase, touchant les formulaires de foi et les livres qu'il faut recevoir ou rejeter* <sup>5</sup>, se trouve un décret

<sup>1</sup> Voy. Sulpice Sévère, livre II de son *Histoire ecclésiastique*, chapitre LXXIII, pag. 424, édition des Elzevirs, Amsterdam, 1665, in-8.

<sup>2</sup> Dans le premier concile de Constantinople.

<sup>3</sup> Voy. les *lettres* de ce pape à saint Jérôme.

<sup>4</sup> Voy. Mansi, *Novæ et amplissima collectio*, tome VIII, 154. Florence, 1772.

<sup>5</sup> Nous croyons devoir reproduire en latin le titre et les parties principales de ce décret : « De concilio in urbe Romæ sub Damaso papæ

sur l'Esprit-Saint, qui commence ainsi : « *L'on dit : il faut d'abord*  
 » *traiter de l'Esprit-Saint, etc.*; et après : *Puis l'on dit : mainte-*  
 » *nant il faut traiter des Écritures divines et indiquer ce que reçoit*  
 » *l'Église catholique universelle et ce qu'elle doit éviter. Commen-*  
 » *cement du catalogue des livres de l'ancien Testament que reçoit*  
 » *et honore l'Église sainte catholique romaine.*

« *La Genèse un livre, l'Exode un livre, le Lévitique un livre,*  
 » *les Nombres un livre, le Deutéronome un livre, Jésus fils de*  
 » *Nave un livre, les Juges un livre; Ruth un livre, les Rois*  
 » *quatre livres, les Paralipomènes deux livres; 150 Psaumes un*  
 » *livre; trois livres de Salomon : les Proverbes, l'Ecclésiaste, le*  
 » *Cantique des cantiques; de même le livre de la Sagesse, l'Ec-*  
 » *clésiastique un livre; de même, catalogue des prophètes, Isaïe un*  
 » *livre, Jérémie, avec les Lamentations, un livre, Ezéchiel un li-*  
 » *vre, Daniel un livre, Osée un livre, Amos un livre, Michée un*  
 » *livre, Joel un livre, Abdias un livre, Jonas un livre, Nahum un*  
 » *livre, Habacuc un livre, Sophonie un livre, Aggée un livre, Za-*  
 » *charie un livre, Malachie un livre; de même, catalogue des his-*  
 » *toires : Job un livre, Tobie un livre, Esdras deux livres, Esther*  
 » *un livre, Judith un livre, les Machabées deux livres. De même,*  
 » *catalogue des livres du Testament nouveau et éternel que reçoit*  
 » *l'Église sainte catholique. Les Évangiles quatre livres, selon*  
 » *saint Matthieu, selon saint Marc, selon saint Luc, selon saint*

edito, de exemplaribus fidei et de recipiendis et non recipiendis libris.  
 Dictum est : prius agendum est de Spiritu septiformi qui in Christo re-  
 quiescit, et le reste comme dans l'édition des conciles de Venise, tome  
 II, col. 1047, E. Puis après les mots et annuntiavit vobis, qui terminent le  
 décret sur l'Esprit saint, on lit : Item dictum est : Nunc vero de Scri-  
 pturis divinis agendum est, quid universalis catholica recipiat ecclesia et  
 quid vitare debeat. Incipit ordo veteris Testamenti, quem sancta et ca-  
 tholica romana ecclesia suscipit et honorat, id est... item ordo scriptu-  
 rarum novi et eterni Testamenti quem sancta et catholica suscipit eccle-  
 sia.. explicit canon novi Testamenti. Item dictum est : post has omnes  
 propheticas.... — Et le reste comme dans le décret publié sous le nom de  
 Gelase dans l'édition des conciles de Labbe et Cossart, tom. IV, p. 1260.

» Jean ; les *Actes* des apôtres un livre. les *Lettres* de saint Paul  
 » au nombre de 14 : aux Romains 1 , aux Corinthiens 2 , aux  
 » Éphésiens 1 , aux Thessaloniens 2 , aux Galates 1 , aux Phi-  
 » lippiens 1 , aux Colosses 1 , à Timothée 2 , à Tite 1 , à Philémon  
 » 1 , aux Hébreux 1 ; l'*Apocalypse* de saint Jean , un livre ; les  
 » *Épîtres* canoniques au nombre de sept , deux de l'apôtre saint  
 » Pierre , une de l'apôtre saint Jacques , trois de l'apôtre saint  
 » Jean , une de l'apôtre saint Judes. » Dans ce décret, Damase  
 déclare simplement , selon que le porte le titre, la foi de la *sainte*  
*Église catholique romaine*, à l'inspiration des livres qu'il énumère,  
 et par suite celle de toutes les autres Églises qui doivent s'accor-  
 der avec l'Église de Rome, à cause de la primauté dont elle jouit,  
 et de la fidélité avec laquelle elle a conservé sans altération la tra-  
 dition des apôtres; de sorte que son canon est la preuve authen-  
 tique du témoignage rendu à ces livres par Jésus et ses apôtres,  
 et par suite de leur inspiration. Car 1° dans ce tems, selon nos  
 adversaires eux-mêmes, l'Église conservait encore dans sa pureté la  
 doctrine qu'elle a reçue de son fondateur, et 2° le témoignage de  
 Dieu ou des envoyés connus pour parler en son nom, a toujours été  
 le signe auquel on a reconnu les écrits inspirés. « Anciennement ,  
 » chez les hébreux , dit Eusèbe <sup>1</sup>, ce n'était point à la foule qu'il  
 » appartenait de juger quelles étaient les paroles proférées par  
 » l'Esprit-Saint, quels les chants inspirés. Chez eux il n'y avait  
 » qu'un petit nombre d'hommes, auxquels l'Esprit-Saint avait  
 » communiqué la vertu de discerner les écritures, et ceux-là seuls  
 » qui eussent le pouvoir de consacrer les livres des prophètes et  
 » et de rejeter ceux qui n'avaient point été écrits par l'inspiration  
 » divine. » Cette doctrine était aussi celle des chrétiens des pre-  
 miers siècles, comme il est facile de s'en convaincre en lisant les

<sup>1</sup> « Ad hanc (Romanam) Ecclesiam propter potentiolem principalitatem necesse est omnem convenire Ecclesiam, hoc est, omnes qui sunt undique fideles , in quâ semper conservata est ea quæ est ab apostolis traditio. » Saint Irénée, liv. III, ch. III, édit. de Feu-Arden, Paris.

<sup>2</sup> *Préparation évangélique*, liv. XII, ch. XXIII, p. 597. Edit. de Viger, Paris, 1628, in-folio. Comp., même ouvrage et même livre, ch. V, p. 576.

livres de la Doctrine chrétienne par saint Augustin, et les ouvrages de Bellarmin, Stappleton et autres controversistes.

30. Les protestans opposent à la conséquence que nous tirons des canons de Damase, d'Innocent I, etc., le silence que gardent sur quelques-uns des livres qui y sont contenus, les catalogues de Méliton, d'Origène<sup>1</sup> et du concile de Laodicée, concluant de ce silence que ces livres n'étaient pas, dans les premiers siècles, regardés comme inspirés. Mais leur argumentation repose sur un faux supposé; car ces auteurs n'ont pas voulu énumérer les livres reconnus pour divins dans l'Eglise chrétienne, mais bien ceux que recevaient les juifs. Origène le dit expressément<sup>2</sup>, et Méliton le fait assez comprendre en marquant qu'il a recueilli son catalogue de la tradition des juifs de Jérusalem<sup>3</sup>. Le but que se proposait ce dernier auteur ne peut d'ailleurs laisser aucun doute sur la nature de son canon. Il voulait'en effet connaître les livres des prophètes sur lesquels on pouvait s'appuyer pour démontrer l'incarnation du Verbe et la religion chrétienne contre ceux qui les attaquaient, c'est-à-dire contre les juifs et les païens. Or, l'on ne peut établir la vérité d'une proposition que sur des témoignages non contestés par les adversaires, et l'on sait que les juifs n'accordaient pas la même autorité<sup>4</sup> à tous les livres inspirés, et

<sup>1</sup> Voy. ces catalogues ci-après, numéros 36, 57.

<sup>2</sup> Voy. ci-après n° 57.

<sup>3</sup> « L'amour que vous avez pour la vérité, écrit Méliton à Onésime, vous ayant souvent porté à me prier de faire un recueil de ce qu'il y a dans la loi et dans les prophètes, touchant l'incarnation du Verbe et la religion chrétienne, et à me témoigner un grand désir de savoir le nombre et l'ordre des livres de l'ancien Testament..., j'ai été en Orient, et, m'étant transporté aux lieux mêmes où les mystères ont été publiés et accomplis, j'y ai appris quels sont les livres de l'ancien Testament, dont voici le catalogue. » Dans *l'histoire ecclésiastique* d'Eusèbe, liv. iv, ch. xxvi, pag. 188, tome 1 de la traduction des *Ecrivains ecclés.*, par le président Cousin.

<sup>4</sup> « Il n'y a aucune contradiction dans nos livres parce qu'ils ont été composés par des prophètes écrivant sous l'inspiration divine...



que les païens regardaient comme seuls authentiques ceux admis par les juifs<sup>1</sup>. C'était donc ces livres que devait recueillir Métilon, et c'est ce qu'il a fait, comme le prouve l'accord de son catalogue avec ceux que l'on sait positivement reproduire le canon de la synagogue<sup>2</sup>.

31. Les Pères du concile de Laodicée n'ont pu également vouloir reproduire que le canon des juifs ; car outre que leur décret, conforme à celui de ces ennemis du nom chrétien, ne contient pas les livres que nous verrons ci-après, n° 34, avoir été reçus par l'Église quoique rejetés par les juifs, il a un but qui ne permettait d'en nommer aucun autre. Il règle en effet les livres que l'on devait lire publiquement à l'Église, dans un pays où l'idolâtrie était encore vivante, pendant le tems où, selon la discipline en usage dans le 4<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>, les catéchumènes, de même que les juifs et les païens, étaient reçus dans le temple pour y entendre la prédication de la bonne nouvelle du salut. Or, pouvaient-ils ordonner de présenter à un tel auditoire des écrits, *objets de risée* pour un

» Nous n'avons que vingt-deux de ces livres qui comprennent l'histoire  
 » de tous les tems... jusqu'à Artaxerxès. On a aussi écrit ce qui s'est  
 » passé depuis Artaxerxès jusqu'à nos jours ; mais ces écrits n'ont pas  
 » LA MÊME AUTORITÉ que les précédents, parce qu'il n'y a pas eu depuis ce  
 » tems une succession certaine de prophètes. » Joseph contre Apion,  
 livre 1.

<sup>1</sup> « Ut Judæi tanquam capsarii nostri libros nostros circumferunt ut cum pagani non credunt quæ nos de Christo prædictæ fuisse dicimus, quasi a nobis essent conficta, mittamus eos ad inimicos fidei nostræ Judæos. » S. Augustin *Explication du Ps. lvi*. Le même père, *Cité de Dieu*, liv. xviii, ch. 46, expose ainsi la même pensée : « Nobis quidem illæ sufficiunt prophetiæ quæ de nostrorum inimicorum codicibus proferuntur, quos agnoscimus propter hoc testimonium quod nobis inviti perhibent. » T. vii, p. 608. Consultez encore S. Justin, *Discours aux gentils*.

<sup>2</sup> Comparez le catalogue de Métilon donné ci-après n° 36, avec ceux d'Origène et S. Epiphane, numéros 57 et 38.

<sup>3</sup> Voy. le xix<sup>e</sup> canon du concile de Laodicée, et les passages cités par l'abbé de Moissy, *Méthode des pères*, ch. xii, pag. 259.

grand nombre de ceux qui le composaient<sup>1</sup> ; et la prudence ne demandait-elle pas qu'ils se bornassent aux ouvrages qui étaient reçus d'eux tous comme faisant autorité ?

32. Ajoutons que le canon du concile de Laodicée est bien suspect aux yeux des critiques ; car il ne se trouve pas dans l'antique version latine, contenue dans la très-ancienne collection, publiée par Quesnel sous le nom de *Codex canonum ecclesie Romanæ* ; il manque dans la version de Denys-le-petit, du 6<sup>e</sup> siècle, ainsi que dans la version syriaque faite sur le grec au 7<sup>e</sup> siècle pour le plus tard. Un très-ancien synodicon grec, cité par l'auteur de la *Défense des livres des Machabées*, p. 69, ne le contient pas ; et enfin le canoniste grec Blastarès, qui le reconnaît pour authentique, nous est un garant certain que ce canon, tel que le contiennent les collections grecques modernes, est altéré puisqu'il affirme que ce canon était la reproduction pure et simple du 85<sup>e</sup> des apôtres, dont celui que nous possédons diffère en plusieurs points importants. Or, un canon aussi douteux ne peut contrebalancer l'autorité des témoignages positifs et certains sur lesquels nous nous sommes appuyés.

33. Si, en instruisant les catéchumènes ou en combattant les païens et les juifs, les Pères ne citaient que les livres reconnus par la synagogue, ils avaient soin de faire remarquer, en parlant aux chrétiens, que si ces livres pouvaient seuls<sup>2</sup> servir à la prédication de l'Évangile et à l'établissement du dogme contre les incrédules, il en était d'autres, que « ceux qui voulaient avancer » dans la voie de la piété devaient lire et estimer à l'égal de ceux » du canon (des juifs), vu qu'ils étaient également distincts des » apocryphes<sup>3</sup>, c'est-à-dire également divins. »

<sup>1</sup> C'est ce qu'Origène affirme des juifs lorsqu'on leur citait des livres qu'ils n'admettaient pas. *Réponse à Jules Africain*, pag. 228 édit. de Westein, Bale, 1674, in-4.

<sup>2</sup> C'est ce que font entre autres Ruffin dans son *explication du Symbole*, et saint Athanase dans sa *lettre fœstale* 29.

<sup>3</sup> Ces paroles, conformes pour le fond à celles de Ruffin, sont tirées de saint Athanase. *Conciles de Labbe et Cossart*, tome II. col. 1709, 1712.

34. L'Église, en effet, recevait des livres que la synagogue n'avait pas admis. « Il ne faut point omettre, dit saint Augustin dans son *Miroir*, les livres qu'on sait avoir été composés avant la naissance du Sauveur, et qu'admet l'Église de ce même Sauveur, quoique les juifs les rejettent. » — « Les Machabées, dit le même Père<sup>1</sup>, sont canoniques dans l'Église et non chez les juifs. » — « Les juifs, dit saint Isidore s'appuyant sur la tradition des Pères<sup>2</sup>, divisent l'ancien Testament en trois ordres : la loi, les prophètes, les agiographes... Quant à nous, nous avons un quatrième ordre qui comprend les livres qui ne sont pas dans le canon des juifs ; mais que l'Église du Christ reconnaît et proclame divins et inspirés. »

35. Si la tradition de la synagogue est le moyen unique pour connaître la divinité des livres de l'ancien Testament, il faudrait conclure que la providence divine n'a pu donner à l'Église rachetée au prix du sang de Jésus-Christ, les écritures promulguées par ses soins, et que cette Église, qui, selon la parole des livres saints, a tout reçu avec Jésus, doit aller chercher parmi ses ennemis la connaissance des écrits où Dieu a inscrit ses volontés. Or, l'impudence d'une pareille conclusion ne prouve-t-elle pas la fausseté du principe d'où elle découle nécessairement ? C'est ainsi que raisonne Origène dans sa lettre à Jules Africain<sup>3</sup>, et son raisonne-

L'ensemble de la lettre ne peut laisser de doute sur le sens que j'attache à ces dernières paroles.

<sup>1</sup> « Quorum supputatio temporum non in *scripturis sanctis*, quæ canonica (apud Judæos) appellantur, sed in *aliis* invenitur, in quibus sunt et Machabæorum libri, quos non Judæi sed ecclesia pro canonicis habet. » *Cité de Dieu*, liv. xviii, ch. 36, col. 596, tome vii, édit. de Migne.

<sup>2</sup> « Hebræi vetus testamentum.. viginti duobus libris accipiunt, dividentes eos in tres ordines, legis scilicet, et prophetarum et agiographorum...; quartus est apud nos ordo eorum librorum qui in canone hebræico non sunt...; quos licet hebræi inter apocrypha separent, Ecclesia tamen Christi inter divinos libros et honorat et prædicat. » S. Isidore, *Orig.* lib. vi, ch. 1, pag. 955. Dans les *auctores latinæ linguæ*, édition de D. Godefroy, 1585, in-4.

<sup>3</sup> Edition de Westein, Bale, 1674, in-4, pag. 227: « Vide igitur hæc talia

ment, adopté par Rufin dans ses invectives contre saint Jérôme <sup>1</sup>, est confirmé par le soin que prennent saint Cyrille et saint Augustin <sup>2</sup> de rappeler aux fidèles des premiers siècles que c'est de l'Église qu'ils doivent apprendre les livres de l'ancien Testament écrits par l'inspiration divine.

36. Ajoutons que la tradition des juifs, peu fixe touchant les livres qu'elle proclamait divins, était par là même insuffisante pour donner une base certaine et solide à la foi en l'inspiration. Josèphe s'était contenté de dire que ces livres étaient au nombre de 22, sans en transcrire les titres. Les juifs de Jérusalem, que consulta Méliton, lui citèrent les suivans <sup>3</sup> : « La Genèse, l'Exode, » le Lévitique, les Nombres, le Deutéronome, Jésus Nave, les » Juges, Ruth, les quatre livres des Rois, les deux livres des Paralipomènes, les Psaumes de David, les Proverbes de Salomon, » la Sagesse, l'Ecclésiaste, le Cantique des cantiques, Job, Isaïe, » Jérémie, un livre des douze prophètes, Daniel, Ézéchiël, Esdras.

37. Les Juifs d'Alexandrie différaient de ceux de Jérusalem en ce qu'ils n'admettaient pas *la sagesse* et qu'ils recevaient Esther et Baruch, accordant aussi de l'autorité aux Machabées : « Voici » les vingt-deux livres selon les Hébreux, dit Origène dans son

(les différences qui existent entre l'hébreu et les exemplaires dont se sert l'Église), irrita facere exemplaria, quæ in Ecclesiis nostris habentur, et fratribus legem figere tunc seponendi sacros libros apud illos usitatos; tum Judæis blandiendi et suadendi ut nobis puros et nullum figmentum continentes libros tradant an vero providentia quoque divina in sacris scripturis (quas illa omnes largita est) in Ecclesias Christi ædificationem non curavit illorum qui *preemptio empti sunt: pro quibus Christus mortuus est qui quomodo filius esset non peperit Deus ipsa charitas; sed quem pro nobis omnibus tradidit, ut cum ipso nobis omnia gratificaretur?* »

<sup>1</sup> *Invectives*, liv. II, numéros 33, 34.

<sup>2</sup> *Catechèse* IV, pag. 37, édit. de Prevot, Paris, 1640, in-folio. — *Doctrine chrétienne*, liv. II.

<sup>3</sup> Voy. Eusèbe, *Hist. Ecclés.*, liv. IV, ch. xxxvi, pag. 189, tome premier de la *trad. des Historiens ecclés.* par le président Cousin, Paris, 1675, in-4.

» explication du premier psaume <sup>1</sup> : le premier est celui que nous  
 » appelons Genèse et que les Hébreux appellent *Bresith*, c'est-à-  
 » dire au commencement. Le deuxième est l'Exode que les Hé-  
 » breux appellent *Vellesmoth*, c'est-à-dire voici les noms. Le troi-  
 » sième est le Lévitique que les Hébreux appellent *Vaicra*, c'est-  
 » à-dire il a appelé. Le quatrième est les Nombres que les Hé-  
 » breux appellent *Hammisphcodim*. Le cinquième, le Deutéro-  
 » nome que les Hébreux appellent *Elle habdabarim*, c'est-à-dire  
 » voici les paroles. Le sixième est Jésus fils de Nave ; en hébreu,  
 » *Ichosue ben Nun*. Le septième, les Juges et Ruth qui parmi  
 » les Hébreux ne forment qu'un seul livre appelé *Sophetim*. Le  
 » huitième est le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>e</sup> des Rois dont ils ne font qu'un vo-  
 » lume qu'ils nomment *Samuel*, c'est-à-dire appelé de Dieu. Le  
 » neuvième est le 3<sup>e</sup> et le 4<sup>e</sup> des Rois qu'ils renferment aussi en  
 » un volume et nomment *Vammelech David*, c'est-à-dire Roi  
 » David. Le dixième est le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>e</sup> des Paralipomènes qu'ils  
 » ont encore réunis en un seul volume nommé *Dibre Haiamin*,  
 » c'est-à-dire les paroles des jours. Le onzième est le 1<sup>e</sup> et le 2<sup>e</sup>  
 » d'Esdras qui ne font parmi les juifs qu'un volume appelé *Esra*,  
 » c'est-à-dire aide. Le douzième est le livre des Psaumes en hé-  
 » breux, *Sepher Tehillim*. Le treizième, les Prophètes de Salomon,  
 » en hébreu *Misloth*. Le quatorzième, l'Ecclésiaste, en hébreu  
 » *Cohemoth*. Le quinzième, le Cantique des Cantiques, en hébreu  
 » *Sir hasirin*. Le seizième, Isaïe, en hébreu *Iesaïa*. Le dix-sep-  
 » tième, Jérémie avec les lamentations et la lettre <sup>2</sup> qui sont parmi  
 » eux en un volume appelé *Irmia*. Le dix-huitième, Daniel que

<sup>1</sup> Voy. Eusèbe, *Hist. Ecclés.*, liv. vi, ch. xxv, pag. 285. Nous suivons pour la transcription des mots hébreux la transcription d'Origène, telle qu'elle est donnée par Eusèbe.

<sup>2</sup> C'est-à-dire Baruch, qui existait en hébreu dans le premier siècle, puisque la version des Septante de ce prophète tirée des Hexaples d'Origène, et conservée dans un manuscrit du cinquième siècle, qui appartenait au cardinal Chigi, contient les obèles et les astérisques qui marquent ce que ces traducteurs ont en plus ou en moins que l'hébreu. Voy. Blanchini, pag. cccxviii de ses *Vindiciæ canonicarum scriptu.*

» les Hébreux appellent de ce même nom. Le dix-neuvième, Ézé-  
 » chiel que les Hébreux appellent *Ieezechel*. Le vingtième, Job au-  
 » quel les Hébreux n'ont pas donné d'autre nom. Le vingt-unième  
 » Esther que les Hébreux appellent de même, et après tous ceux-  
 » là les Machabées<sup>2</sup>, qui ont pour titre *Sarbet Sarbaneel*.»

38. Enfin les Juifs de la Syrie différaient de ceux de Jérusalem en ce qu'ils recevaient Esther et n'accordaient qu'une autorité douteuse à la Sagesse, et de ceux d'Alexandrie en ce qu'ils mettaient les Machabées parmi les livres cachés, et ne rejetaient absolument ni la Sagesse, ni l'Écclésiaste. Voici en effet comme s'exprime saint Épiphane, né d'une famille juive et qui ne pouvait ignorer les traditions de ses anciens corrégionnaires : « Les Juifs, dit ce  
 » saint docteur<sup>3</sup>, ont eu, jusqu'au tems où ils revinrent de la  
 » captivité, les prophètes et les livres des prophètes qui suivent :  
 » I, la Genèse ; II, l'Exode ; III, le Lévitique ; IV, les Nombres ;  
 » V, le Deutéronome ; VI, le livre de Jésus, fils de Nave ; VII, les  
 » Juges ; VIII, Ruth ; IX, Job ; X, le Psautier ; XI, les Paraboles  
 » de Salomon ; XII, l'Écclésiaste ; XIII, le Cantique des Cantiques ;  
 » XIV, le livre premier des Rois ; XV, le livre deux des Rois ;  
 » XVI, le livre trois des Rois ; XVII, le livre quatre des Rois ;  
 » XVIII, le 1<sup>er</sup> livre des Paralipomènes ; XIX, le livre deux des  
 » Paralipomènes ; XX, les douze Prophètes ; XXI, le prophète  
 » Isaïe ; XXII, le prophète Jérémie avec ses lamentations, sa lettre  
 » et celle de Baruch ; XXIII, Ézéchiél ; XXIV, Daniel ; XXV, le

<sup>1</sup> C'est ainsi que je crois devoir traduire, car autrement le nombre de 22 livres dont l'énumération est promise par Origène ne serait pas complet.

<sup>2</sup> S. Jérôme avait vu l'original hébreu du premier livre des Machabées, comme il l'atteste dans son prologue (*Prologus galeatus*) ; et, s'il faut en croire Bredow, il existe encore parmi les manuscrits de la bibliothèque publique de Hambourg. Voy. G. G. Bredovi, *Dissertatio de Georgii Syncelli chronographiâ*, pag. 46 en tête du second volume de l'édition du Syncele donnée à Bonn par Dindorf., 1829, in-8.

<sup>3</sup> *Contre les Hérésies*, liv. 1, numéro 6, pag. 19, tome 1, édit. du père Pétou, Paris, 1622, deux vol. in-folio.

» livre premier d'Esdras ; XXVI, le livre deux d'Esdras ; XXVII, » Esther. Tels sont les vingt-sept livres que Dieu a donnés aux » Juifs, qui les divisent en vingt-deux, selon les lettres de leur » alphabet... Ils ont encore deux autres livres : la Sagesse de Si- » rach (l'ecclésiastique <sup>1</sup>), et celle de Salomon dont l'autorité est » douteuse parmi eux, et de plus quelques livres dont l'autorité » est tout-à-fait obscure. »

39. Les auteurs juifs présentent la même variété dans l'usage qu'ils font des livres sacrés. Si les uns rejettent la Sagesse, la *Ghemare* la range parmi les agiographes, et rabbi Moses bar Nachmann la cite comme autorité dans la préface de son commentaire sur la *Loi*. Si d'autres regardent avec mépris l'Ecclésiastique, Joseph le vénère comme écriture sainte et le cite comme telle, numéro 24 de son second livre contre Appion. Cette variation se présente non seulement par rapport aux livres qui ne jouissaient pas d'une aussi grande autorité que les autres <sup>2</sup> à cause de l'obscurité qui enveloppait le témoignage que leur avait rendu les prophètes <sup>3</sup>, mais encore par rapport aux vingt-deux livres que Joseph déclare *justement reconnus* pour divins. Car il a existé parmi les Juifs des tems anciens des hommes qui voulaient retrancher de ce nombre, Job, les Proverbes et l'Ecclésiaste <sup>4</sup>; et nous savons par saint

<sup>1</sup> L'original hébreu de cet ouvrage existait encore du tems de S. Jérôme : « Fertur, dit ce saint docteur, préface sur les livres de Salomon, et panæretos Jesu Filii Sirach liber, et alius pseudepigraphus, qui sapientia Salomonis inscribitur. Quorum priorem hebraicum reperi, non Ecclesiasticum, ut apud Latinos, sed Parabolas prænotatum, cui juncti erant Ecclesiastes et Canticum canticorum. »

<sup>2</sup> « Cæterum ab imperio Artaxerxis ad nostram usque memoriam sunt quidem singula litteris mandata sed *nequaquam TANTAM FIDEM* et *AUCTORITATEM* meruerunt, *QUANTAM* superiores ii libri prophetæ quod minus explorata fuit traditio prophetarum. Ce sont les paroles de Joseph.

<sup>3</sup> C'était ce témoignage qui faisait en effet connaître la divinité des livres. Voy. ci-dessus numéro 29.

<sup>4</sup> Voy. S. Jérôme, *commentaire* sur le ch. xii de l'*Ecclésiaste* et les auteurs cités pag. 51 de l'ouvrage qui a pour titre *Auctoritas utriusque libri Machab. canonico-historica adserta*. Vienne, 1749, in-4.

Jérôme que les Juifs qu'il avait consultés rejetaient Baruch qu'admettaient ceux d'Égypte et de la Palestine, dont les témoignages cités plus haut sont reproduits par saint Athanase, saint Cyrille de Jérusalem, et l'auteur du canon inséré dans le concile de Laodicée.

40. Il reste donc prouvé que la tradition de la Synagogue ne déterminait pas avec assez de précision les livres qu'il fallait reconnaître pour inspirés, et qu'elle n'a jamais été considérée comme règle de sa foi par l'Église primitive qui admettait dans son canon des écrits que cette tradition rejetait, ou n'appuyait qu'imparfaitement. D'un autre côté, nous avons vu que ce canon tel qu'il est publié dans le concile de Trente, est admis par l'Église grecque, et les hérétiques séparés de l'Église catholique dès le 5<sup>e</sup> siècle de notre ère, d'où nous avons conclu que sa formation était antérieure à cette époque. Puis recherchant le moment précis où il a été publié pour la première fois, nous avons déduit, de la manière dont s'exprime saint Athanase, et de celle toute opposée qu'emploie saint Augustin, que cette première publication, par l'autorité légitime, devait être rapportée au court intervalle qui sépare ces deux grands docteurs.

41. Parmi les monumens ecclésiastiques de ce tems, nous n'avons trouvé que le décret attribué par la plupart des auteurs modernes au pape Gélase, mais que nous avons démontré, par l'autorité des manuscrits et celle des canonistes les plus anciens, être de Damase, qui réunit les qualités que selon les textes cités devait posséder cette première déclaration authentique de la foi de l'Église. Et en fixant ainsi dans la dernière moitié du 4<sup>e</sup> siècle le moment où tous les livres de notre canon ont définitivement reçu la canonicité, nous avons établi par là même, avec une grande force contre les protestans, la divinité de ces livres; car il est impossible de supposer, selon nos adversaires eux-mêmes, que dans *ces siècles de lumières* la tradition des enseignemens de Jésus fût déjà altérée ou même gravement obscurcie.

42. Cette conséquence forcée de toute cette dissertation était le but principal que nous nous proposons. Nous croyons donc, après l'avoir atteint, devoir interrompre notre travail que nous com-



pléterons en une autre circonstance en tressant la chaîne de traditions qui , dans chacune des Eglises apostoliques et principales, établit le témoignage que Jésus-Christ et ses apôtres ont rendu à chacun des livres rejetés par les protestans.

L'ABBÉ A. SIONNET.



Cours de M. Letronne au collège de France.

## ÉTUDE DES MONUMENS ASTRONOMIQUES

DES

anciens peuples de l'Égypte, de l'Asie et de la Grèce, conduisant à une réfutation scientifique complète du système de Dupuis.

### Sixième article <sup>1</sup>.

Formation successive de la sphère grecque. — Les noms mythologiques des constellations sont en général de l'époque alexandrine. — Les constellations du Zodiaque y ont été placées d'abord comme des constellations quelconques.

Avant Eudoxe (4<sup>e</sup> siècle avant J.-C.), plusieurs auteurs grecs ont parlé du ciel. Dans leurs ouvrages sont nommées quelques constellations, et si le nombre en est aussi petit, cela tient sans aucun doute à ce que l'on n'avait encore désigné par des dénominations particulières que les groupes d'étoiles les plus remarquables. Le plus ancien texte grec où l'on trouve des noms de constellations est dans la *Description du bouclier d'Achille*, au livre xviii<sup>e</sup> de l'*Illiade*. Cette description célèbre est une espèce de hors-d'œuvre, qui ne fait point partie de la composition primitive. Zénodote, ainsi que nous l'apprennent les *Scholies* de Venise, la supprimait tout entière ; il ne conservait que les cinq premiers vers (478 à 483), qui donnent seulement une idée sommaire du bouclier. En général, les critiques modernes pensent que ce long morceau est une interpolation, et ils en donnent des raisons très-plausibles. Cette description paraît se lier aux grands progrès que

<sup>1</sup> Voir le 5. art. dans le n<sup>o</sup> 23, t. iv, p. 337.

fit la *toreutique*<sup>1</sup> dans le 6<sup>e</sup> et le 7<sup>e</sup> siècle avant notre ère. On exerçait cet art surtout sur des boucliers votifs, et celui d'Achille dans l'*Iliade* est comme un modèle de la perfection à laquelle on pouvait alors parvenir dans ce genre. C'est une œuvre toute poétique. Dans ces derniers tems, M. Quatremère de Quincy en a donné un modèle figuré<sup>2</sup>; Boivin l'avait tenté sans succès<sup>3</sup>. Des scènes représentées sur ce fameux bouclier, celle qui intéresse notre sujet, est une scène astronomique où l'on voyait, dit le poète : « La terre, le ciel, la mer, le Soleil infatigable, la Lune arrondie, et toutes les constellations dont se couronne le ciel : les Pléiades, les Hyades, Orion, l'Ourse, qu'on appelle aussi le Chariot. » La mer, le soleil, la lune étaient sans doute personnifiés par des figures d'Amphitrite, d'Apollon et de Diane. Dans son modèle du bouclier, M. Quatremère adopte le parti pris par Boivin de représenter le ciel au moyen des figures du zodiaque; mais rien n'indique dans le texte les constellations zodiacales<sup>4</sup>; et d'ailleurs, il

<sup>1</sup> « La *toreutique* est cette partie de la sculpture qui procédait le plus souvent par association de plusieurs métaux et de matières diverses par leurs tons, mais se combinant diversement entre elles, au point de former une apparence de tableau. » (Quatremère de Quincy, *Mém. de la class. d'hist. et de littér. anc.*, t. iv, p. 155. — Cf. Letronne, *Journ. des sav.* 1817, p. 663.

<sup>2</sup> *Mém. de la class. d'hist. et de littér. anc.*, t. iv, p. 102-164. — *Jupiter Olympien*, p. 64 et suiv.

<sup>3</sup> *Apologie d'Homère, et Bouclier d'Achille*, Paris, 1715, in-12.

<sup>4</sup> Τὰ τεύρεα πάντα, τὰ τ' ὀρθάνος ἐστεφάνωται. *Iliad.* XVIII, 485. — Ici τὰ τεύρεα ne peut signifier que *constellations*, c'est-à-dire, des groupes d'étoiles représentés par certaines figures. Quelques traducteurs ont eu tort de rendre τὰ τεύρεα par *les astres*; car comment tous les astres auraient-ils été représentés sur le bouclier? Les scholiastes l'ont entendu dans le sens de τὰ ἄστρα, τὰ τεύρεα, *les constellations*; τὰ τεύρεα, dit l'un, τὰ ἄστρα, παρὰ τὸ τερατώδη καὶ σημαιώδη ταῦτα εἶναι. Le scholiaste de Venise donne la même explication. Les mots τεύρεα πάντα conduisent le poète à l'énumération qui est faite dans les quatre vers suivans. Il a donc voulu dire : « Vulcain représenta sur le bouclier toutes les constellations dont le ciel se couronne, à savoir, les Pléiades, etc. » Le scholiaste traduit ἐστεφάνωται par κεισμηται, *est orné*; mais ce dernier mot n'équivaut pas

est certain qu'elles n'existaient pas dans la sphère grecque au tems d'Homère. Cette description du ciel comprend *toutes les constellations* visibles sur l'horizon de la Grèce. On ne doit pas s'étonner d'y voir les Pléiades et les Hyades, qui sont les plus anciennes de la sphère grecque. En parlant de la Grande-Ourse, le poète dit « qu'elle est *la seule* qui ne participe point aux bains de » l'Océan <sup>1</sup>, » c'est-à-dire *la seule* qui ne disparaisse point sous l'horizon de la Grèce. Assurément, la Grande-Ourse n'est pas *la seule* constellation qui soit toujours visible sur l'horizon de la Grèce; plusieurs autres constellations circompolaires, la Petite-Ourse et le Dragon, par exemple, sont dans le même cas <sup>2</sup>. Il faut donc conclure de la remarque faite par le poète, que la Grande-Ourse était la seule constellation voisine du pôle que les Grecs

à ἔστερξάνωται, qui contient l'idée de cercle. La traduction latine *cælum redimitum ornatur* est meilleure.

<sup>1</sup> Οὐα δ' ἄμμερός ἐστι λετρῶν ὠκεανῶς, v. 489; ce vers et les deux précédens sont répétés dans l'*Odyss.* v, 275-275. Voyez le 3<sup>e</sup> article, t. iv, p. 111, note 5.

<sup>2</sup> Cette remarque a été faite depuis longtems par Strabon, liv. 1, ch., 1, § 1. « Par le nom d'*Ourse*, dit-il, Homère n'a prétendu désigner que le » *cercle arctique*, autrement il n'eût point dit que l'*ourse seule ne se » plonge point dans l'Océan*, tandis qu'il y a tant d'autres astres qui » achèvent leur révolution dans cette partie du ciel toujours visible pour » nous. » (*Trad. franç.*, t. 1<sup>er</sup>, p. 7). Gosselin dit en cet endroit : « L'expression d'Homère n'est point juste. » La remarque de Strabon et celle de Gosselin supposent précisément ce qui est en question; ils appliquent le texte d'Homère à la sphère grecque complétée, et renfermant un grand nombre de constellations qui n'existaient pas du tems de ce poète. Il faut renverser leur raisonnement, et au lieu de dire : « Plusieurs constellations circompolaires sont toujours visibles sur l'horizon de la Grèce, donc Homère s'est exprimé d'une manière inexacte, au sujet de la Grande-Ourse. » Il faut dire : « Homère appliquant à la Grande-Ourse seule ce qui est vrai de quelques autres constellations boréales de la sphère grecque, telles que la Petite-Ourse, le Dragon, et même Céphée; c'est une preuve qu'au tems de ce poète la Grande-Ourse était la seule constellation circompolaire que les Grecs eussent représentée par un emblème. »

eussent alors désignée par un emblème. Remarquons encore que l'auteur de la description nomme toutes ces constellations, sans y rattacher aucune circonstance mythologique. Les Pléiades ne sont point pour lui les filles d'Atlas et de Pléione, ni les Hyades les filles d'Atlas et d'Aithra. Toutes ces fables sont postérieures à Homère. Quant à Orion, il n'y a rien non plus dans cette description qui le rattache à une tradition mythologique. Ce que le poète ajoute, « qu'Orion est surveillé par l'Ourse », est l'expression d'un fait astronomique, et tient à la position relative des deux constellations.

Le *Bouvier*, qui ne se trouve pas dans l'Iliade, est nommé dans l'Odyssee<sup>2</sup>. L'*étoile du chien d'Orion* ou *Sirius*, « dont les rayons » brillent entre toutes les étoiles » est cité dans l'Iliade<sup>3</sup>. Telles sont les constellations dont les poèmes homériques font mention. Peut-être les Grecs en avaient-ils dès-lors remarqué d'autres encore ; mais il est probable qu'à celles-là seulement ils avaient déjà donné des noms et des figures, au tems où ces poèmes furent composés.

Hésiode parle des Pléiades fuyant Orion<sup>4</sup> ; des Pléiades, filles d'Atlas<sup>5</sup> ; des Hyades, comme constellation<sup>6</sup>, et aussi des Hyades,

<sup>1</sup> ἢ τ' αὐτοῦ σπρέφεται, καὶ τ' Ὀρίωνα δεκόμεναι. v. 488. Orion est encore nommé comme constellation dans l'*Iliade*, xxii, 29, et dans l'*Odyssee*, v, 274. Ailleurs, dans l'*Odyssee* (v, 121, xi, 509, 572), Orion est nommé comme un héros d'une beauté incomparable, enlevé par l'Aurore, et qui périt sous les flèches de Diane. Mais dans l'*Iliade*, Orion n'est qu'une constellation. L'abbé Fourmont (*Acad. des Inscr.*, t. xiv, p. 16-41. Mém.) a dit bien des extravagances sur Orion. Selon lui, Hyriéus, père d'Orion, est le même personnage qu'Abraham ; Orion lui-même est Isaac, etc. A l'entendre, toutes ces belles choses ne souffrent pas la moindre difficulté.

<sup>2</sup> *Odys.*, v, 272 : ἐπὶ δύνοντα Βωόπυον.

<sup>3</sup> *Iliad.*, xxii, 26-51 ; v, 4-6.

<sup>4</sup> *Les OEuvres et les jours*, 617 : Παιῖδες, σθένης ἕβριμον Ὀρίωνος φεύγουσαι.

<sup>5</sup> *Ibid.*, 581.

<sup>6</sup> *Ibid.*, 615.

comme personnages mythologiques<sup>1</sup> ; de Sirius<sup>2</sup>, d'Orion<sup>3</sup>, de l'étoile Arcturus<sup>4</sup>. D'Homère et d'Hésiode à Eudoxe, il y a bien des lacunes, et il serait difficile d'indiquer avec précision l'ordre dans lequel les constellations entrèrent successivement dans la sphère grecque. Nous savons seulement qu'au commencement du 6<sup>e</sup> siècle, Thalès de Milet emprunta aux Phéniciens la Petite-Ourse (Φοινίκη) dont ils se servaient si avantageusement dans leurs longs voyages sur mer<sup>5</sup>.

Anaximandre de Milet ayant découvert l'obliquité de l'écliptique<sup>6</sup>, « Cléostratè de Ténéδος y plaça ensuite des signes, et » d'abord, le Bélier et le Sagittaire. » Il introduisit aussi dans la

<sup>1</sup> *Fragment 71<sup>e</sup>* (Boissonade) cité dans les *Scholies* de Théon sur les *Phénomènes* d'Aratus, ad v. 172.

<sup>2</sup> *Les OEuvres et les jours*, 585, 607.

<sup>3</sup> *Ibid.*, passim.

<sup>4</sup> *Ibid.*, 564 : ἀστὴρ Ἀρκτούρος. Cf. 608. — Ἀρκτούρος est l'étoile située au-dessous de la ceinture du *Bouvier*. Ἀρκτοφύλαξ est la *constellation* du *Bouvier*. Aratus (*Phén.*, 91-95) les distingue formellement. Plus tard, Ἀρκτούρος désigna indifféremment l'étoile et la *constellation* : Ἀρκτούρος λέγεται καὶ αὐτὸς ὄλιος ἢ Βεώτης, ἰδίως δὲ ἢ ὑπὸ τὴν ζώνην αὐτοῦ ἀστὴρ (*Lexic.* Bekker. p. 445).

<sup>5</sup> Strab. 1, 1; Sainte-Croix (Ap. Barthél. *Voy. d'Anach.*, t. vii, p. 161) pense que si les Phéniciens firent de plus longs voyages sur mer que les autres peuples, cela tient à ce que « dans leurs courses ils se » dirigeaient sur la constellation de Cynosure, à cause de sa grande proximité du pôle, et parce qu'elle est toujours visible; les Grecs, au contraire, naviguaient en observant la Grande-Ourse, qui n'a pas les mêmes avantages. » (*Voy. Aratus, Phénom.*, v. 58 et suiv.) Cf. Valckenaer, *ad Phœniss.* 852. — Callimaque, cité par Diogène de Laërte (*Vie de Thalès*), parle des observations que Thalès fit sur les étoiles de la Petite-Ourse : (Θάλης) Καὶ τῆς ἀρκτῆς ἐλήγετο σταθμῆσασθαι τοὺς ἀστερίσκους, ἧ πλείουσι Φοινίκαις; (*Fragment 59<sup>e</sup>* dans l'édit. de M. Boissonade, p. 91).

<sup>6</sup> Plinè, II, 6. Nous citons le passage entier à cause de son importance. « Obliquitatem ejus (Signiferi) intellexisse; hoc est, rerum fores aperuisse Anaximander Milesius traditur primus, olympiade LVIII<sup>a</sup>. Signa

sphère grecque la constellation des *Chevreaux*<sup>1</sup>. Le passage de Pline sur Cléstrate ne nous apprend pas combien d'astérismes cet astronome, auteur du cycle octaétérique, plaça dans l'écliptique. Mais il en résulte clairement que, dans le 6<sup>e</sup> siècle avant notre ère, la sphère grecque n'était pas encore complète. Après Cléstrate, les constellations de Céphée, Cassiopée, Persée et Andromède, y furent mises, quand Sophocle et Euripide eurent popularisé les fables orientales qui avaient cours sur ces quatre personnages. Unis dans une même tradition mythologique, ces noms, étrangers à la Grèce, devinrent ceux de 4 constellations nouvelles, voisines les unes des autres. Un siècle après celui des tragiques, *Canope* et la *Chevelure de Bérénice* furent placés dans la sphère grecque par les astronomes Alexandrins.

Il est important de remarquer dès à présent que la mythologie est peu mêlée à l'astronomie grecque des premiers tems. Mais bientôt l'imagination brillante des Grecs se donna libre carrière, et les figures d'hommes, de femmes, et d'animaux sous lesquelles on avait représenté les constellations, sans que pour cela on eût

*déinde in eo Cleostratus, et prima Arietis ac Sagittarii.* » Qu'il faille prendre à la lettre ce que Pline dit d'Anaximandre, c'est ce qui est fort douteux. D'autres auteurs attribuaient la découverte de l'obliquité de l'écliptique à Pythagore; OEnopide de Chio et les prêtres égyptiens la revendiquaient aussi. Mais il est probable que, même avant Pythagore, les Grecs savaient bien que le plan de l'écliptique ne se confond pas avec celui de l'équateur. Seulement, ils ne connaissaient pas la quantité de cette inclinaison. M. Ideler pense que cette prétendue *invention* de l'obliquité attribuée à Pythagore, à OEnopide de Chio, au successeur de Thalès, doit s'entendre des efforts que l'on fit dans les diverses écoles philosophiques pour mesurer cette inclinaison, soit au moyen du Gnomon, soit d'une autre manière. M. Letronne aimerait mieux y voir une intention de rappeler les nombreuses tentatives de ces écoles pour expliquer par une cause purement astronomique cette inclinaison, que l'on attribua long-tems à une cause physique, extérieure au soleil (*Voy. le Journal des savans*, Mars 1839, p. 145.

<sup>1</sup> Hygin. *Poetic. astronomic.*, II, 15.

donné à ces figures des noms empruntés à l'histoire ou à la fable, devinrent un sujet d'allusions perpétuelles à l'histoire vraie ou fausse de la Grèce. Ce mélange de l'astronomie et de la mythologie n'eut pas lieu à l'époque de l'expédition des Argonautes, comme l'ont pensé Newton et Bailly; bien moins encore date-t-il de l'origine des choses, ainsi que le voulait Dupuis. Toutes ces exagérations qui servent de base à leurs systèmes ne tiennent pas devant un examen rigoureux et critique des témoignages des anciens auteurs. Pour qu'il ne reste aucun doute à cet égard, nous allons passer en revue les constellations de la sphère d'Eudoxe, telle que nous l'a transmise Aratus; et, quoique ce dernier ait écrit un siècle après Eudoxe, et qu'il ait fait, en sa qualité de poète, plusieurs changemens de détail (souvent avec peu de bonheur, selon le témoignage d'Hipparque) nous verrons que la sphère grecque, même au 3<sup>e</sup> siècle, après les expéditions d'Alexandre dans l'Orient, est bien loin encore d'être ce qu'elle devint plus tard, une sphère toute mythologique.

Sur les 48 constellations qui sont citées et décrites dans les *Phénomènes* d'Aratus, il y en a cinq seulement (*Orion, Andromède, Cassiopée, Céphée et Persée*) qui ont des noms d'hommes ou de femmes, et qui sont en même tems représentées sous des figures humaines; il y en a sept qui, sans porter des noms de personnages héroïques ou fabuleux, sont cependant représentées sous forme humaine (*l'Agénouillé, le Serpente, le Bouvier, la Vierge, les Gémeaux, le Cocher et le Verseau*<sup>1</sup>). Ce qui domine dans la sphère d'Eudoxe, décrite par Aratus, ce sont les noms et les figures d'animaux et d'objets inanimés. Il n'y a pas plus de 13 constellations qui aient quelque rapport à la mythologie: ce sont *les deux Ourses, la Couronne, la Vierge, Céphée, Cassiopée, Andromède, le Cheval, Persée, les Pléiades, la Lyre, le Vaisseau Argo et la Balaine*. Restent donc 35 constellations qui, dans Aratus, paraissent n'avoir aucune relation avec la mythologie. Plus on se rapproche du berceau de l'astronomie grecque, moins l'on trouve de fondement au système hiéro-as-

<sup>1</sup> Ἐγγόνισσι, Ὀφιοῦχος, Βρώπις, Παρθένος, Δίδυμοι, Ἰνίοχος, Ὑδροχόος.



tronomie de Dupuis. Dans Homère, dans Hésiode, on chercherait vainement des preuves en faveur de ce système<sup>1</sup>. Les Pléiades, les Hyades, Orion sont les seules constellations qui aient eu ou semblent avoir eu fort anciennement quelques rapports avec la mythologie.

Mais à partir d'Aratus, la fable envahit l'astronomie, chaque constellation devient le sujet de mythes inconnus aux âges précédens, et entre lesquels les poètes sont capricieusement leur choix. Nous allons en donner plusieurs exemples : 1° *la Grande-Ourse* eut d'abord le nom de Chariot, Ἀμαξία<sup>2</sup>, qui fut aussi donné plus tard à la Petite-Ourse<sup>3</sup>, « soit, dit le scholiaste d'Aratus, parce que ces deux constellations tournent comme des chars ; soit parce qu'elles ont la forme de chars, les quatre étoiles étant prises pour des roues, et les trois étoiles de la queue pour le timon<sup>4</sup>. » La Grande-Ourse était aussi appelée Ἐλίκη, à cause de son mouvement révolatif autour du pôle. On disait qu'elle était la plus belle des constellations, καλλίστη. Cette épithète devint un nom propre, celui de la nymphe *Callisto* ; et pour les mythographes, la Grande-Ourse ne fut que la nymphe *Callisto*, changée en ourse, et transportée au ciel. Aratus dit que s'il faut en croire la tradition<sup>5</sup>, Jupiter transporta de l'île de Crète au ciel les deux Ourses, pour les récompenser de l'avoir nourri de leur

<sup>1</sup> Hygin et le faux Ératosthène disent que *la Vierge* est appelée Δίκη dans la *Théogonie* d'Hésiode. Nous voyons seulement par la *Théogonie* d'Hésiode (899-900) que Δίκη est fille de Jupiter et de Thémis. Ailleurs, Hésiode parle de la *vierge Dicé*, qui est assise près de Jupiter son père : ἡ δὲ τε παρθένος ἐστὶ Δίκη, Διὸς ἐκγεγαυῖα... παρ Διὸς πατρὶ καθεζομένη (Les *OEuvres et les jours*, 254, 257). Mais il n'y a rien dans ces vers qui fasse allusion à la constellation de la *Vierge*. Cf. AEschyl. *Sept. ad Theb.* v. 649. Boissonnade.

<sup>2</sup> Voyez l'article précédent, t. iv, p. 355.

<sup>3</sup> Arat. *Phœnom.*, v. 27.

<sup>4</sup> Germanicus, v. 26 : Ursæ, Plaustrave, quæ facies stellarum est proxima vero.

<sup>5</sup> Εἰ ἴτερόν δ᾽ ἔ. v. 50.

lait. Le faux Eratosthène ne suit pas la tradition rapportée par Aratus. 2° la *Petite-Ourse* dut à sa position près du grand *Chien* le nom de *Κυνόσουρα*, *Κυνοσουρίς*; on la nommait encore *Φοινίκη*, parce qu'elle avait été empruntée par Thalès à la sphère des Phéniciens<sup>1</sup>. On y rattacha beaucoup de fables. Ce fut une nymphe de Diane que cette déesse changea en ourse, et que Jupiter mit au ciel<sup>2</sup>; ce fut aussi une nymphe du mont Ida, nourrice de Jupiter<sup>3</sup>; le *Bouvier*, appelé *Βοώτης* par Homère, est nommé postérieurement *Ἄρκτοῦρος*, *Ἄρκτοφύλαξ*, *gardien de la Grande-Ourse*<sup>4</sup>; et quand la Grande-Ourse fût devenue Callisto, le Bouvier devint Arcas, fils de Jupiter et de Callisto<sup>5</sup>. Pour les Athéniens, le Bouvier était Icare, qui avait reçu de Bacchus une outre<sup>6</sup>. Cette fiction en avait amené une autre; on disait que la Vierge était Erigone, fille d'Icare, et l'on voyait dans la *Coupe*, constellation voisine de la *Vierge*, un souvenir de cette outre. 4° Le *Dragon*, constellation fort étendue qui circule entre les deux Ourses, et occupe la région boréale, doit son nom à la forme qu'elle affecte autour du pôle<sup>7</sup>. Mais les mythologues disaient<sup>8</sup> que c'était le Dragon, gardien des pommes d'or des Hespérides, transporté au ciel par Junon. Ce fut aussi le serpent de Cadmus, de Jupiter, de Minerve, d'Esculape, et le serpent Pytho. 5° Le *Serpentaire* est dans Aratus une figure d'homme tenant un serpent. Plus tard, ce fut Esculape, placé au ciel par Jupiter à la prière d'Apollon<sup>9</sup>; ce fut Hercule; pour les Thessaliens, c'était

<sup>1</sup> Aratus, *Ph.*, v. 39 : Τῆ (Κυνοσούρα) δ' ἄρα Φοίνικες πίσινοι περὶ ὧσι θάλασσαν.

<sup>2</sup> Pseudo-Eratosth. *Catást.*

<sup>3</sup> Aglaosthène, ap. *Pseudo-Erat. Catást.*

<sup>4</sup> Ἐλάσονται ἰσικῶς Ἄρκτοφύλαξ, Arat. *Ph.* 91.

<sup>5</sup> Pseudo-Erat. *Catást.*

<sup>6</sup> Arctophylax, seu Bacchi ob munera cæsus Icarus. German. *Cæs.* v. 90.

<sup>7</sup> Arat. *Phén.* 45-47 : οὐκ παταμισθὸ ἀπερὲρῶς, εἰλεῖται... Δράκων, περὶ τ' ἀμφὶ τ' ἐαγίως, Μυρίς.

<sup>8</sup> Ps. Érat. *Catástér.*

<sup>9</sup> *Id. Ibid.*

Triopas exposé à un serpent. Les Rhodiens avaient une autre explication. Enfin, on rattacha à cette constellation toutes les traditions locales dans lesquelles figurait le serpent. 6° *Le Cocher* qu'Aratus nomme Ἡνίοχος, sans autre désignation, devint dans la suite Erichthonius, fils de Vulcain et de la Terre, Erichthonius, inventeur des chars, et dont la naissance faisait peu d'honneur à son père Vulcain, selon une tradition rapportée par le faux Ératosthène; c'était aussi Myrtille, fils de Mercure <sup>1</sup>. 7° *L'Agneuillé*, voici ce qu'en dit Aratus; « Près du Dragon, se trouve » aussi une figure qui ressemble à un homme en peine (μογέοντι » κολίνδεται ἀνδρὶ ἕοικὸς Εἰδωλον, v. 63); personne ne sait ce qu'est » cette figure, ni quel travail l'occupe; mais on l'appelle Engo- » nasin (Ἐνγόνασιν καλέουσι), parce que l'homme semble age- » nouillé pour son travail <sup>2</sup>. » Nous avons déjà dit <sup>3</sup> que l'on ne tarda pas à deviner cette énigme. 8° *L'Oiseau*, qu'Aratus désigne

<sup>1</sup> *Id. Ibid.* Cf. German. Cæs.

<sup>2</sup> Germanicus exprime la même idée dans sa traduction : *Non illi nomen, non magni causa laboris.* v. 66.

<sup>3</sup> Voyez le 5<sup>e</sup> article, t. iv, p. 110 et 111. Le faux Ératosthène dit que l'*Ingeniculus* est Hercule foulant le serpent sous ses pieds; mais Strabon tire de bien autres conséquences d'un passage d'Eschyle (*Prom. solut.* fragment 4.)—Voyez Strabon, liv. iv, ch. 1<sup>er</sup>, § 5, t. II, p. 17 et suiv. de la traduction française. — Strabon parlant de la plaine située entre Marseille et l'embouchure du Rhône, appelée *le champ des cailloux* (aujourd'hui *la Crau*), dit qu'elle est couverte de cailloux gros comme le poing, au milieu desquels s'amassent des eaux saumâtres. Il suppose qu'Eschyle a voulu expliquer par la fable la présence de ces cailloux. Hercule étant chez les Liguriens, eut à combattre contre eux; il avait épuisé ses flèches, et n'avait même pas une pierre à lancer contre les Liguriens. Jupiter, touché des dangers de son fils, fit pleuvoir une nuée de pierres rondes, avec lesquelles Hercule repoussa ses ennemis. — *L'Engonasin* était donc pour quelques-uns Hercule s'agenouillant pour ramasser ces pierres. Puisque Jupiter faisait tant que d'intervenir, il aurait bien dû, disait Posidonius, faire tomber cette grêle de pierres sur les Liguriens; Hercule n'aurait pas eu la peine de se baisser.

simplement par le nom d'Αἰόλος ὄρνις <sup>1</sup>, d'ὄρνις <sup>2</sup>, fut désigné postérieurement par le nom de Κύκνος; ce fut alors le cygne de Lédæ, Némésis changée en cygne et mise au ciel par Jupiter <sup>3</sup>; ou bien Orphée transporté au ciel, Orphée, que la mélodie de ses chants faisait comparer au cygne; ce fut encore Apollon, le dieu de l'harmonie. 9° *Le Triangle*, Δελτωτόν, doit, dit Aratus, son nom à la forme qu'il affecte; cependant on dit plus tard que cette constellation fut placée au ciel en l'honneur de Jupiter par Mercure, qui lui donna la forme d'un Δ, première lettre du nom Διός; et encore que c'était une image du Delta d'Égypte <sup>4</sup> ou de la Sicile, qui a sensiblement la forme triangulaire; enfin, on y vit une allusion aux trois parties du monde. 10° *Les Gémeaux*, Δίδυμοι, doivent cette dénomination à la figure sous laquelle on les représenta. Aratus les nomme sans faire la moindre allusion à la mythologie; mais à l'époque alexandrine, les Gémeaux furent les Dioscures, Castor et Pollux, ce qui pourtant est inconciliable avec les plus anciennes traditions mythologiques. Suivant Homère, Castor et Pollux étaient morts à Lacédémone <sup>5</sup>, où ils furent adorés <sup>6</sup>; selon le même poète, ces deux héros, fils de Tyndare et de Lédæ, vivaient et mouraient tour-à-tour <sup>7</sup>. Selon d'autres traditions, ces deux héros étaient séparés; l'un habitait avec les dieux, l'autre était dans les enfers. On disait aussi que la constellation des Gémeaux représentait Hercule et Apollon. 11° *La Vierge* fut successivement la déesse Δίκη, comme dans Aratus <sup>8</sup>; Cérès, à cause de l'épi qu'elle tenait à la main,

<sup>1</sup> *Phén.*, 275.

<sup>2</sup> *Ibid.*, 312.

<sup>3</sup> Pseudo-Erat. *Catast.*

<sup>4</sup> *Id. Ibid.*

<sup>5</sup> *Iliad.*, III, 243-244; *Odyss.*, XI, 301 et suivantes.

<sup>6</sup> Plutarque (*De l'amitié fraternelle*, § 1<sup>er</sup>) dit qu'à Sparte la statue de Castor et Pollux était formée de deux pièces de bois parallèles, appelées *Docanæ* (Δόκανα), et unies ensemble par deux poutres transversales, ce qui exprimait l'amitié qui avait existé entre les deux frères.

<sup>7</sup> *Odyss.*, XI, 300-304.

<sup>8</sup> Arat. *Phén.*, 96-146.

puis Isis, Atargatis, déesse syrienne, Erigone, fille d'Icarius, la Fortune, Τύχη, etc. <sup>1</sup>. 12° Le Verseau, Ὑδροχόος, qui paraît avoir reçu ce nom parce qu'on représentait cette constellation sous la forme d'un jeune homme répandant l'eau d'une urne <sup>2</sup>, le Verseau fut tour-à-tour Cécrops, Deucalion, Ganymède, etc.

Ces exemples, auxquels on pourrait en joindre beaucoup d'autres, prouvent que généralement les constellations existèrent dans la sphère grecque, bien long-tems avant que l'on songeât à y rattacher des souvenirs mythologiques.

Quant aux planètes, elles avaient deux noms chez les Grecs. Le premier était un nom de divinité, le second était *significatif*, et était tiré de certaines apparences. Saturne se nommait Φαίνων, l'astre qui se montre, se manifeste <sup>3</sup>; Jupiter, Φαέθων, l'éclatant; Mars, à cause de sa couleur, Πυρόεις ou Πυροειδής, l'astre couleur de feu; Mercure, Στίλβων, le scintillant; Vénus, Φωσφόρος, Ἐωσφόρος, Lucifer, Ἑσπερος, Vesper. Les noms divins paraissent être les plus anciens; ceux de Jupiter, Mars, Vénus, Mercure sont em-

<sup>1</sup> Pseudo-Erat. *Catastér.*

<sup>2</sup> *Ibid.* : οὗτος δὲ καλεῖται ἀπὸ τῆς πράξεως Ὑδροχόος· ἔχων γὰρ ἕσσηται εἰσοχόν κ. τ. λ.

<sup>3</sup> « On se demande comment les anciens ont pu appeler de ce nom » la planète la plus difficile à distinguer? Une telle dénomination ne peut » tenir qu'à des idées d'influence astrologique, qui furent, dans l'ori- » gine, étrangères aux Grecs. En effet, Diodore nous apprend (II, 30) » que chez les Chaldéens Saturne était la *plus manifeste des planètes,* » *celle d'où l'on tirait les pronostics les plus nombreux et les plus im-* » *portans* (ἐπιφανέστατον, πλεῖστα καὶ μέγιστα προσκείμενα). Cette opi- » nion astrologique explique le mot φαίνων. Évidemment, il n'est que la » traduction grecque de l'idée chaldéenne. » (Letronne, *Sur l'origine du zodiaque grec*, p. 51). C'est probablement aussi par la grande importance que la planète de Saturne avait dans l'astrologie des Chaldéens qu'on doit expliquer le nom de soleil, attribué à cette planète par les Chaldéens (Diod. sic., II, 30) et par les anciens astronomes grecs (Simplicius et Papyrus grec inédit, ap. Letronne, *Ibid.*, p. 52).

pruntés aux Chaldéens<sup>1</sup> ; ce sont les noms des divinités grecques qui correspondaient à celles des divinités babyloniennes auxquelles ces quatre planètes étaient consacrées. Quelques auteurs<sup>2</sup> employaient les synonymes d'*Apollon* pour Mercure, d'*Osiris* pour Jupiter, d'*Hercule* pour Mars, d'*Isis* et de *Junon* pour Vénus. Les dénominations d'*Apollon*, d'*Osiris*, etc., furent toujours moins employées que les autres ; celles d'*Osiris* et d'*Isis* étaient en usage chez les Égyptiens. — Des noms *significatifs*, les uns sont fort anciens et se trouvent déjà dans les premiers poètes grecs ; les autres doivent être fort anciens, quoiqu'ils ne soient employés que par des auteurs récents ; quelques-uns enfin doivent être, et sont en effet assez récents. Ainsi, les noms d'Ἐωσφόρος, d'Ἑσπερος se trouvent dans Homère et dans Hésiode<sup>3</sup> ; ceux de Φαίτων et de Πυρρείς, rappelant l'éclat de Jupiter et la couleur rouge de Mars, pourraient être fort anciens, sans qu'il y eût à s'en étonner ; car on a dû remarquer de bonne heure et le vif éclat de Jupiter, et la couleur de Mars ; pourtant on ne les trouve que dans des auteurs récents<sup>4</sup>. Il en est de même des noms de

<sup>1</sup> Diod. sic., II, 50.

<sup>2</sup> Pline, II, 6 : Martis (sidus), quod quidam Herculis vocant, ignei, ardentis à Solis vicinitate... — Mercurii sidus, à quibusdam appellatum Apollinis... — In magno nominum ambitu est (sidus Veneris). Alii enim Junonis, alii Isidis, alii matris deum appellavere.

<sup>3</sup> Ἐωσφόρος, ἠ. φάως ἑρέων ἐπὶ γαῖαν (*Iliad.*, XXII, 226, Cf. Hésiod. *Théog.* 580). — Ἑσπερος, ἡ ἀλλήλοιστος ἐν οὐρανῷ ἵσταται ἀστὴρ. (*Iliad.*, XXII, 518. Cf. *Odyss.*, XII, 95-104.

<sup>4</sup> C'est donc à tort que Barthélemy (*Mém. sur des médailles d'Antonin frappées en Égypte* ; Acad. des Inscr., t. XII, p. 506) a supposé que les dénominations de Στίλβων, Φαίτων, Πυρρείς avaient été employées par Hésiode. (Voyez M. Boissonade, ad Hésiod., p. 194-195) — Ἐωσφόρος, Ἑσπερος sont les seuls noms significatifs dont on puisse citer d'anciens exemples. Ἐωσφόρος désigne dans Homère et dans les auteurs anciens l'étoile du matin, et Ἑσπερος l'étoile du soir ; on fut bien long-temps à savoir que l'étoile du matin et l'étoile du soir, Lucifer et Vesper, ne sont qu'un seul et même astre. Ce fut Pythagore qui reconnut cette identité :

Στίλβων, donné à Mercure, et de Φαίνων, donné à Saturne. Platon et Aristote n'ont employé que les noms divins (sauf Έωσφόρος, dans le *Timée*, p. 104 D, édit. H. Martin). Après Aristote, ces noms significatifs furent employés par les astronomes ; mais jamais ils ne prévalurent dans l'usage sur les dénominations divines.

Ici encore nous retrouvons les fables mêlées à l'astronomie. Hespérus était fils de Céphale et de l'Aurore, il égalait Vénus en beauté, d'où le nom d'Έσπερος donné à l'étoile de Vénus. D'autres disaient qu'Hespérus, frère ou fils d'Atlas, régna sur une partie de l'Afrique. Il cultivait l'astronomie ; un jour il disparut, et ses peuples donnèrent son nom à la plus brillante des étoiles <sup>1</sup>. — *Phænon* fut aussi personnifié : c'était un jeune homme que Prométhée avait fait, et que Jupiter avait mis au ciel. Et de même au nom de Φαέθων, que portait la planète de Jupiter, se rattachaient plusieurs fictions. Ce fut Phaéthon, fils de Céphale et de l'Aurore <sup>2</sup>, enlevé par Vénus. Hygin dit beaucoup d'absurdités sur l'origine du nom Πυρόεις donné à la planète de Mars.

Il résulte de ce qui précède une théorie sur la sphère grecque, qui est en tout l'inverse de celle de Dupuis. Nous dirons donc : que la sphère grecque s'est formée d'une manière successive ; qu'elle est originale, au lieu de dire avec Dupuis, qu'elle a été formée tout d'une pièce, et qu'elle a été empruntée par les Grecs aux peuples orientaux, principalement aux Égyptiens.

Nous pouvons aussi dès à présent apprécier les idées de Newton et de Bailly sur la sphère grecque ; elles ne soutiennent pas un examen approfondi. Newton admet, sur une preuve bien légère,

*Quam naturam ejus Pythagorus Samius primus deprehendit* (Pline, II, 6). D'autres (Phavorin. ap. Diog. Laert. in *Parmenid.*) faisaient honneur de cette découverte au philosophe Parménide.

<sup>1</sup> Diodor. Sic., III, 59 : Τὸν ἐπιφανέστατον τῶν κατὰ τὸν οὐρανὸν ἀστέρων ὁμωνύμως ἐκείνῳ (Έσπερῳ) προσαγορεύσαι. Cf. Diod. Sic., IV, 27. Letronne, *Essai sur les idées cosmographiques qui se rattachent au nom d'Atlas*, dans le *Bulletin de Férussac*, Sciences hist., t. XVII, p. 139 et suiv.

<sup>2</sup> Hésiod. *Th.* 984 sq.

que les Argonautes faisaient usage d'une sphère fabriquée par Chiron, sphère dans laquelle le milieu des constellations du Bélier, du Cancer, de la Balance et du Capricorne, marquaient respectivement l'équinoxe de printems, le solstice d'été, l'équinoxe d'automne et le solstice d'hiver. Il soutient que la sphère d'Eudoxe n'est autre que celle de Chiron, et cela, parce que la sphère d'Eudoxe, à en juger par les *Phénomènes* d'Aratus, devait être remplie d'allusions aux héros de l'expédition de Colchide, sans rappeler le souvenir d'aucun fait ou d'aucun personnage postérieur à cette expédition, qui est de l'an 936 ou environ (d'après la chronologie de Newton). La seule preuve historique dont Newton s'appuie, est un passage d'un poète inconnu, auteur d'une *Titanomachie*, dont Clément d'Alexandrie a cité quelques mots seulement. Il y est dit que Chiron a fait connaître aux hommes *les figures du ciel*<sup>1</sup>. Le témoignage d'un auteur obscur est une base bien fragile, comme l'ont remarqué depuis long-tems les adversaires du système chronologique de Newton<sup>2</sup>. Aratus ne prononce pas le

<sup>1</sup> Ἐφ' οὗ (Χείρωνος) καὶ ὁ τὴν Τίτανομαχίαν, χάρις αἰσίν, ὡς πρῶτος οὗτος εἰς τὴν δικαιοσύνην θνητῶν γένος ἤγαγεν, δείξας ὄρκον καὶ θυσίας ἰλαράς, καὶ σχήματ' Ὀλύμπου... Ἴππῳ δὲ, ἢ θυγάτηρ τοῦ Κενταύρου, ... ἐδιδάξατο αὐτὸν (Ἀγγιλία) τὴν φυσικὴν θεωρίαν, τὴν πάτριον ἐπιστήμην (*Stromates*, l. 1<sup>re</sup>, p. 506 B. édit. Paris, 1641.

<sup>2</sup> Whiston en Angleterre, le P. Souciet et Fréret en France.—Newton consacra la dernière année de sa vie à réviser et à rédiger les preuves de son système, que l'on avait critiqué d'abord d'après des extraits infidèles. En 1728, quelques mois après sa mort, parut l'ouvrage où ce système était exposé avec les preuves à l'appui (*The chronology of ancient Kingdoms emended.*). Halley et La Nauze le défendirent. Fréret en fit une longue réfutation, qui fut publiée en 1758, après sa mort, par Bougainville, sous le titre de *Défense de la chronologie*. Newton s'était appuyé sur ce que dans la sphère toute argonautique d'Eudoxe, les équinoxes et les solstices tombent au milieu des signes. Il en avait conclu que tel était l'état des choses célestes au tems de Chiron. Or, Méton (432 avant notre ère) faisant passer les Colures par le 8<sup>e</sup> degré des constellations, et une précession de 7<sup>e</sup> correspondant à une durée de 504 ans, Chiron avait dû dessiner la sphère des Argonautes, 504 ans avant la réforme de Méton. C'est ainsi que Newton fixait à 936 ans avant notre ère l'expédition



nom de Chiron, et il suppose implicitement que les constellations de la sphère grecque ont été imaginées successivement et par divers astronomes, dont le plus ancien est inconnu. Les adversaires de Newton, au siècle dernier, Fréret lui-même, ne réussirent que médiocrement à ébranler la base astronomique de son système; car, aussi bien que Newton, ils attribuaient aux anciens des connaissances astronomiques qu'ils n'ont jamais eues, qu'ils n'ont jamais pu avoir. Ils niaient, il est vrai, l'identité de la sphère de Chiron et de celle d'Eudoxe, mais ils disaient que le

des Argonautes ( $956=452+504$ ). Cette date est le point de départ de tous ses calculs chronologiques relatifs aux événemens de l'histoire profane. Fréret faisait un calcul analogue à celui de Newton; seulement les bases n'étaient pas les mêmes. Il disait: « La différence de  $15^\circ$  qui existe entre les longitudes d'Hipparque et celles d'Eudoxe, prouve qu'il s'est écoulé 1080 ans ( $72 \times 15$ ) entre les époques où les sphères de ces deux astronomes furent construites. Mais comme Eudoxe n'est pas antérieur à Hipparque de plus de deux siècles, on doit croire que sur sa sphère il a conservé aux étoiles les positions qui leur étaient assignées sur une sphère beaucoup plus ancienne, due aux astronomes phéniciens et égyptiens, et qui remonte à 15 siècles environ avant J.-C. » (1080 ans, durée correspondante à une précession de  $15^\circ$ , plus 380 ans, Eudoxe ayant fait ses observations vers 380 avant J.-C.). — Malheureusement, tous ces raisonnemens ne sont pas concluans, car Eudoxe, en plaçant les Colures au  $15^\circ$  degré des signes, suivait une méthode qui lui était propre, et qu'il jugeait plus commode et plus simple; on sait qu'il les plaçait aussi au  $8^\circ$  degré des signes, comme l'avait fait avant lui l'astronome Méton. Hipparque, en faisant correspondre les points solsticiaux et équinoxiaux au commencement et non au milieu des signes, ne fit que revenir à l'ancienne manière de diviser l'écliptique, dont Eudoxe avait cru devoir s'éloigner. — Sur cette intéressante question, voyez Delambre, *Histoire de l'astronomie ancienne*, t. 1<sup>er</sup>, p. 157 et suiv.; Ideler, 2<sup>e</sup> *Mémoire sur Eudoxe*; et surtout M. Letronne (*Journal des savans*, février 1841, p. 71 et suiv.) qui, s'appuyant sur les calculs de Delambre, y joint des argumens nouveaux, lesquels ruinent à la fois le système de Newton, et celui de ses adversaires sur la haute antiquité de la sphère grecque.

calendrier suivi par ce dernier avait été dressé au tems d'Hésiode seulement, et qu'en examinant les fragmens qui subsistent d'autres calendriers, on en discernait un plus ancien, qui, *par les positions zodiacales des solstices et des équinoxes*, remontait en effet jusqu'au tems des Argonautes, c'est-à-dire, dans leur système chronologique, jusqu'au 15<sup>e</sup> siècle avant notre ère <sup>1</sup>.

Ces raisons alléguées par Whiston, le P. Souciet et Fréret ne sont guère solides, ainsi que l'a démontré Delambre; et ce que nous avons dit de la formation successive de la sphère grecque ne peut laisser de doute sur l'insuffisance de ces preuves. Delambre a fait évanouir ces vues fantasmatiques sur les sphères de Chiron et d'Eudoxe. Il a prouvé que les détails de la sphère d'Eudoxe ne s'accordaient point entre eux, que cette sphère indiquerait, pour ainsi dire, autant d'époques différentes qu'elle contient d'étoiles, et qu'il n'y avait aucune espèce d'induction chronologique à tirer de la description d'Aratus, où abondent les erreurs et les incompatibilités. Il juge rigoureusement Aratus: « Ce poète astronome n'était, dit-il, ni astronome, ni véritablement poète; il ne peut guère passer que pour versificateur. » Ainsi la sphère d'Eudoxe, bien loin de prouver que, dès le 14<sup>e</sup> ou le 15<sup>e</sup> siècle, l'uranographie grecque était très-avancée, prouve au contraire que, même au 4<sup>e</sup> siècle, les observations astronomiques étaient faites avec peu d'exactitude, ainsi que l'a remarqué tant de fois Hipparque dans son commentaire sur les *Phénomènes* d'Aratus, et, avant Hipparque, Attalus, ancien commentateur d'Aratus.

Nous avons déjà parlé du système de Bailly. Pour lui les véritables instituteurs de l'astronomie sont Uranus, Atlas, chez les Atlantes; Fohi, chez les Chinois; Thaut ou Mercure chez les Egyptiens; Zoroastre chez les Perses; Bélus chez les Babylo niens. La sphère attribuée à Atlas n'a pas moins de 3890 ans d'antiquité; encore cette époque déjà si reculée est-elle plutôt celle de la renaissance que celle de l'origine de l'astronomie <sup>2</sup>. « Nous sommes bien fondés, dit-il, à penser que l'astronomie a été

<sup>1</sup> Voy. Daunou, *Biograph. Univers.* de Michaud, t. xxxi, p. 184.

<sup>2</sup> *Histoire de l'astronomie ancienne*, 1775, l. 1<sup>re</sup>, § 2, 7 et 11.

» cultivée plus de 1500 ans avant le déluge, et qu'elle a aujourd'hui plus de 7000 ans d'antiquité <sup>1</sup>. Les Grecs sont tout-à-fait modernes dans la carrière astronomique, en comparaison des Egyptiens et des Orientaux : l'astronomie ne date chez eux que du 14<sup>e</sup> siècle avant l'ère chrétienne <sup>2</sup>.» La description de la sphère fut pour eux un des fruits de l'expédition des Argonautes. Hercule avait rapporté dans la Grèce la sphère des Perses et des Chaldéens. Chiron en expliqua les principes et les constellations ; Musée y ajouta l'histoire des Dieux, et imagina de donner aux figures qui y étaient placées des noms tirés des traditions fabuleuses de la Grèce, d'y consacrer le voyage des Argonautes. Puis vinrent Orphée, Linus, Ancée, Hippo, fille de Chiron, Nausicaa, fille d'Alcinoüs, à laquelle Ulysse fit connaître les cercles de la sphère <sup>3</sup>. La Grèce, déjà éclairée par le voyage des Argonautes, perfectionna ses connaissances astronomiques par le long séjour que ses guerriers firent en Asie et devant Troie. Homère, et surtout Hésiode, profitèrent des nouvelles notions que la Grèce avait empruntées à l'Orient.

On peut dire qu'en général Newton, Bailly, et surtout Dupuis, ont manqué de critique dans la discussion des faits et dans l'appréciation de la valeur des textes et des monumens. Ils n'ont pas usé avec assez de discernement et de réserve de plusieurs ouvrages dont l'authenticité est fort suspecte. Ils ont puisé indistinctement à toutes les sources, oubliant que dans les premiers siècles de notre ère il y eut de nombreuses falsifications, beaucoup d'ouvrages fabriqués à plaisir et mis sur le compte d'auteurs anciens. Pour

<sup>1</sup> *Id. Ibid.*, l. 1<sup>re</sup>, § 14, p. 22.

<sup>2</sup> *Id. Ibid.*, l. vii, § 1.

<sup>3</sup> *Id. Ibid.*, l. vii, § 2 et 3. On se demande ce que la belle Nausicaa peut avoir à démêler avec les cercles de la sphère. Ce qui paraît avoir donné lieu à cette supposition dont parle Bailly, c'est que dans l'*Odyssée* (vi, 100) Nausicaa et ses compagnes jouent à la paume (σφαίρη ταίτ' ἄρ' ἐπιζου). Une grammairienne, citée par Suidas (voc. Ἀναγαλλίς), en concluait que Nausicaa avait inventé le jeu de la paume. D'autres, interprétant le mot σφαίρη dans le sens de sphère, ont fait de Nausicaa une habile astronome.

tromper les Attales et les Ptolémées, il n'est pas de supercherie que l'on n'ait imaginée<sup>1</sup>; on était bien plus sûr de leur vendre un ouvrage à un prix avantageux quand cet ouvrage était placé sous la protection d'un nom illustre. Ainsi, l'on ne se faisait pas scrupule de trafiquer du nom d'Homère, d'Orphée, et de mettre sous leur nom des poèmes, des hymnes, que jamais ils n'ont composés. Et les Grecs n'étaient pas les seuls à recourir à ces moyens frauduleux. Les Juifs établis à Alexandrie rivalisaient avec eux. De là tous les ouvrages attribués à l'ancien Orphée, à Musée, à Sanchoniathon, à Zoroastre, à Hermès Trismégiste, à Hénoch, à Seth, à Abraham, etc. On mit sur le compte de Manéthon un poème astrologique (ἀποτελεσματικά) où l'on reconnaît facilement aujourd'hui le travail de plusieurs mains<sup>2</sup>. Qu'on juge après cela de quel poids peuvent être dans une discussion scientifique les témoignages tirés de tous ces ouvrages apocryphes!

Il y a trois sources principales auxquelles on a puisé pour faire de l'astronomie mythologique : 1° Les *Catastérismes*, compilation faussement attribuée au célèbre Eratosthène, et vraiment indigne de « cet homme universel qui avait embrassé dans sa carrière laborieuse, la poésie, la chronologie, la philosophie, la grammaire,

<sup>1</sup> Voy. le célèbre passage de Galien cité par Bentley, *ad Phalar.*, et par M. Boiss., *Not. des Mss.*, t. x, 2<sup>e</sup> part., p. 219.

<sup>2</sup> Au jugement de Lucas Holsténus et de Thomas Tyrwith (*Préf. de l'édit. d'Orph.*), les *Apotelesmatica*, poème grec sur les influences des astres, attribué à Manéthon, bibliothécaire d'Alexandrie, sous Ptolémée Philadelphe, sont une production du moyen-âge. Sur l'époque des poésies dites Orphiques, voyez Hermann *ad Orphic.*; Dugas-Monthel, *Observ. sur l'Iliade*, t. 1<sup>er</sup>, p. 6 et 262. Musée fut altéré de bonne heure (Hérodote, vii, 6). — Sur tous ces ouvrages apocryphes, voyez la dissertation de Bentley *sur les lettres de Phalaris*; c'est le chef-d'œuvre du genre; voyez aussi celle de M. Boissonade *sur les lettres de Diogène le cynique* (*Notice des Manuscrits*, etc., t. x, 2<sup>e</sup> partie, p. 122 et suiv.). — Sur les nombreuses fraudes des Juifs hellénisants, voyez en particulier la dissertation excellente de Valckenaer *sur Aristobule*; Cf. Hase, *Journ. des sav.*, juin 1855. M. Letronne (*Sur le zodiaque grec*, etc., p. 17) a montré que tous ces témoignages tardifs ne devaient plus être employés dans une discussion sérieuse.

» les mathématiques et la géographie ». Il est généralement reconnu que cet amas incohérent d'inepties n'est pas l'œuvre du savant bibliothécaire d'Alexandrie<sup>1</sup> ; peut-être l'auteur s'est-il servi du poème d'Eratosthène, intitulé *Ἐρωτήριον*, dont parlent les auteurs anciens, et aussi de quelques poèmes relatifs à la mythologie astronomique, qui défraya si souvent les littérateurs alexandrins<sup>2</sup>. 2° Le *Poeticon astronomicon* d'Hygin, qui est du siècle d'Auguste. 5° Les Scholies de Théon d'Alexandrie sur les *Phénomènes* d'Aratus. C'est pour avoir puisé sans discernement dans ces trois ouvrages, dans les traducteurs latins d'Aratus, comme Germanicus et Festus Avienus, dans les scholiastes qui parlent bien souvent de ce qu'ils ignorent, dans les auteurs systématiques, comme Porphyre ; c'est pour avoir mêlé, confondu toutes les traditions, que Bailly et Dupuis, ainsi que nous l'avons dit plusieurs fois déjà, se sont passionnés pour les idées les plus étranges. Il faut se résigner à ignorer ce que l'on ne peut savoir, renoncer à tout expliquer, et laisser pour ce qu'elles sont la sphère des *antédiluviens*, celle d'Atlas dont parle Diodore<sup>3</sup>, celle de Phaëthon dont parle Lucien, celle de Chiron que Newton et Fréret ont rendue trop célèbre ; laisser aussi pour ce qu'elles sont les découvertes astronomiques de Prométhée<sup>4</sup>, de Palamède, d'Atrée, etc., dont les poètes tragiques ont parlé. Dans la disette où nous sommes de monumens anciens bien authentiques, on ne peut espérer de faire complètement l'histoire de l'astronomie pour les premiers tems de la Grèce. Quelques faits seulement sont bien constatés, et dans ce nombre il faut compter celui que nous avons énoncé plus haut, savoir, que *la sphère grecque est originale; et qu'elle s'est formée d'une manière successive.*

EDOUARD CARTERON.

<sup>1</sup> Letronne, *Journ. des sav.* 1824, p. 552.

<sup>2</sup> Voyez le ch. II des *Eratosthenica* de God. Bernhardt ; Berlin, 1822.

— Letronne, *Journ. des sav.*, 1822, p. 558 ; 1823, p. 487.

<sup>3</sup> *Id. Ibid.*, 1824, p. 358.

<sup>4</sup> III, 60, IV, 27.

<sup>5</sup> Æschyle, *Prométh.*, 465-467. Boissonade.

## Littérature Catholique.

## AUTEURS ECCLÉSIASTIQUES OU PROFANES

## NOUVELLEMENT DÉCOUVERTS ET ÉDITÉS

PAR

S. ÉM. LE CARDINAL ANGELO MAI.

Quatrième article <sup>1</sup>.3<sup>e</sup> partie du TOMUS III.La 3<sup>e</sup> partie comprend :

27. *Julii Paridis Epitome librorum decem Valerii Maximi.*  
(1-92.)

On ne connaissait que deux courts fragmens de cet auteur. Il est publié ici en entier, à l'exception du 10<sup>e</sup> livre. On ne connaît pas l'époque où il a vécu, mais sa latinité est encore d'un bon tems. Il peut servir à corriger plusieurs leçons fautives de *Valère Maxime*. Entre autres choses, il nous apprend que les adorateurs du dieu *Sabasius* (*Sabaoth*) étaient les Juifs, ce qui n'est pas expliqué dans *Valère Maxime* (l. 1, 3, 12), et ce qui avait donné lieu à de nombreuses conjectures. Voici ce passage, qui est curieux en ce qu'il nous apprend la première persécution des Romains contre le vrai Dieu, l'an de Rome 615, et l'an 139 avant J.-C.

« Cn. Cornelius Hispalus prætor peregrinus (615-139), et M. Pompilio Laenate, L. Calpurnio (Pisone) Coss. edicto Chaldæos circa decimum diem abire ex urbe atque Italiâ jussit, levibus et ineptis ingeniis, fallaci siderum interpretatione, quæstuosam mendaciis suis caliginem inicientes.

» Idem Judæos qui Sabazi (ou Zabazi) Jovis cultu, roma-

<sup>1</sup> Voir le 3<sup>e</sup> article, t. iv, p. 455.

» nos inficere mores conati erant , repetere domos suas coegit. »  
( P. 7. )

28. *Januarii Nepotiani epitoma librorum Valerii Max. (93-115.)*

Cet abrégé va jusqu'au livre III, ch. 2. Voici comment il expose le fait qui précède :

« Chaldæos Cornelius Hippalus urbe expulit et intra decem  
» dies Italiâ abire jussit, ne peregrinam scientiam venditarent.

» Judæos quoque qui Romanis tradere sacra sua conati erant,  
» idem Hippalus urbe exterminavit; arasque privatas e publicis  
» locis abjecit. (P. 98.)

L'abrégé de Népotianus complète plusieurs parties de Valerius.

29. *Præcepta artis musicæ collecta ex libris sex S. Augustini de musicâ. (116-135.)*

Cet abrégé offre quelques variantes à l'ouvrage entier de saint Augustin, et est par conséquent bon à consulter par les nouveaux éditeurs.

30. *Sermones dominicales quatuor. (135-144.)*

On ne connaît pas l'auteur de ces discours qui, écrits au 12<sup>e</sup> siècle, citent saint Grégoire pape. Il y est question du stade et des athlètes des anciens, de l'impudicité des théâtres païens, de l'abstinence chrétienne du mariage; que l'Eglise s'est approprié quelques rites du paganisme; que la nuit d'avant la septuagésime on cessait de chanter l'*alleluia*; que l'office était très-long le dimanche des Rameaux; que le jeûne du carême se célébrait selon le rit romain, et non selon l'ambrosien; que la veille du jour des rameaux le pape saint Grégoire avait coutume de se livrer à des exercices de charité; c'est pourquoi le samedi n'avait point de station publique, *quando Dominus Papa eleemosynam dabat.*

31. *Deux discours de Théodule ou Thomas-le-Maître sur les devoirs réciproques du roi et du peuple. En grec seulement. (145-201.)*

Thomas, qui en se faisant moine prit le nom de Théodule, vivait au commencement du 14<sup>e</sup> siècle. Ses discours doivent être étudiés par ceux qui désirent connaître les idées politiques de l'époque. On y fait sentir l'importance de l'étude des lettres, et de l'instruction donnée à la jeunesse.

32. *Quatre nouveaux livres Sibyllins.* (202-215.)

Nous n'avions jusqu'à présent dans les livres imprimés que 8 livres des Sibylles. Mais il est sûr qu'il en existait bien d'autres. Suidas nous assure que la Sibylle Chaldéenne, en avait composé 24; et Servius qu'il en existait environ 100 livres. Le savant cardinal en édite quatre nouveaux; ce sont les livres 11, 12, 13 et 14. Comme dans les livres connus, c'est un mélange de choses sacrées et profanes. Le 11<sup>e</sup> livre renferme une histoire du déluge jusqu'à Jules César; le 12<sup>e</sup> s'étend depuis Auguste jusqu'à Sévère; le 13<sup>e</sup> jusqu'à Valérien et Galien; le 14<sup>e</sup> entremêlé d'acrostiches de noms de rois est très-obscur. Le savant cardinal pense que ces livres composés ou compilés dans les premiers siècles de l'ère chrétienne, contiennent pourtant des extraits des anciens livres sibyllins.

M. Didot vient de donner une édition complète de ces livres soignée par M. Alexandre, en deux volumes, dont le premier seul a paru. A la publication du deuxième, nous en parlerons avec détail, et nous ferons connaître les deux dissertations suivantes d'un savant danois Begerus Thorlacius: *Libri sibyllistarum veteris ecclesie, crisi, quatenus monumenta christiana sunt, subjecti*;—et *Conspectus doctrinæ christianæ quatenus in sibyllistarum libris continetur*.

33. *Catalogue des auteurs qui sont cités dans un commentaire inédit de Proclus sur le 10<sup>e</sup> livre de la république de Platon.* (216).

Scriptorum veterum collectio, TOMUS IV, typis vaticanis 1851.

Ce volume est divisé en deux parties; la première contient :

1. Planche offrant un *fac simile* des signatures autographes des pères du synode de Constantinople, cité ci-après n<sup>o</sup> 4.

2. Planche offrant les *portraits* de Manuel Comnène, et de son épouse Marie.

3. *Préface* où il est traité du synode et des autres matières contenues dans ce volume.

4. Synode de Constantinople tenu en 1166, sous le patriarche Lucas, et l'empereur Manuel Comnène, et dans lequel on s'oc-



cupa de la parole du Sauveur, *mon père est plus grand que moi*. Il y assista trente-un évêques; c'est un document précieux pour l'histoire de l'Eglise. Grec-latin (1—96).

5. 2<sup>e</sup> planche offrant les signatures autographes des évêques qui assistèrent au synode.

La deuxième partie contient :

Catalogue de 194 manuscrits arabes, écrits par des chrétiens, ou ayant quelque rapport à la religion chrétienne, qui se trouvent dans la bibliothèque du vatican. (1—335).

Steph. Evod. Assemani avait commencé ce catalogue; mais il fut interrompu par la mort, et les 80 pages qui en étaient imprimées furent brûlées, de manière qu'il n'en reste peut-être qu'un seul exemplaire. De plus bien que plusieurs personnes y eussent mis la main, il n'existait pas de catalogue complet de ces manuscrits. Le savant Cardinal a revu tous ces catalogues, les a mis en ordre et en a composé un entier, auquel il a ajouté un *index alphabétique*.

L'utilité de ces manuscrits sera sentie pour les considérations suivantes. Dans ceux qui contiennent des versions de la Bible, on trouve des textes qui diffèrent souvent des polyglottes imprimées, et qui ainsi peuvent fournir de nouvelles leçons; de plus on y trouve un grand nombre de *traductions* et *commentaires*, qui font connaître comment l'Écriture a été interprétée en Orient. La théologie y prendra connaissance de plusieurs *conciles* des évêques orientaux jusqu'ici inconnus, et à ajouter au recueil des conciles; il y a encore un grand nombre de *missels* et livres *liturgiques*, servant tous à réfuter les erreurs des protestans, et d'une si haute antiquité, qu'on peut la faire remonter aux tems apostoliques.

Pour les *pères*, il y a la traduction de plusieurs pères grecs, et souvent de leurs ouvrages jusqu'à présent inédits; puis un grand nombre de traités de pères et docteurs arabes, combattant les Mahométans, les Juifs, les Hérétiques.

Enfin l'histoire trouvera à s'enrichir par plusieurs chroniques catalogues de patriarches et d'évêques, narrations de faits particuliers, surtout histoire des hérésies orientales, vies des saints, où l'on trouve des preuves innombrables du culte, qui de tout

tems leur a été rendu ; enfin plusieurs traités sur la *Trinité* et le *Verbe Divin*.

Il y a en outre un grand nombre de manuscrits, sur les auteurs et les matières profanes, en particulier des auteurs mahométans, ayant traité toutes les parties des sciences.

7. Manuscrits *arabes* écrits par des mahométans et où se trouvent entremêlés quelques-uns qui sont chrétiens, au nombre de 65. (630—651).

8. Manuscrits *persans* ; dans ces manuscrits se trouve un très-beau *codex du pentateuque*, dont la version diffère de celle de Walton.

9. Manuscrits *turcs* au nombre de 64. (652—678).

10. *Index alphabétique*, des auteurs et des ouvrages compris dans les manuscrits arabes chrétiens. (679—697).

11. *Index* pour les manuscrits mahométans. (698—708).

12. *Index* pour les manuscrits persans. (708—711).

13. *Index* pour les manuscrits turcs. (711—715).

14. *Fragment historique* ( en italien ), de G. S. Assemani sur les populations chrétiennes du patriarcat d'Antioche. (714—716).

15. Autre *fragment* du même, sur les livres hérétiques des orientaux et leur réfutation. (717—718).

TOMUS V. Romæ typis vaticanis 1851.

1. *Planche* offrant quelques scènes et quelques inscriptions que l'on trouve dans les catacombes ; voir cette planche avec son explication, que nous reproduisons à la fin de cet article.

2. *Preface* où il est traité des collections manuscrites et imprimées des *inscriptions chrétiennes*. Un grand nombre d'ouvrages sur les inscriptions chrétiennes, avaient été ou commencés, ou achevés, publiés ou inédits, lorsque Scipion Maffei, dans une *épître à Benoît XII*, qu'il mit en tête de son *musée de Vérone*, conseilla à ce pontife de faire une collection des monumens contenant ces précieuses inscriptions. Ce grand pape, à qui la science chrétienne est si redevable, reconnut toute l'utilité de cette collection, et fonda dans la bibliothèque vaticane un *musée chrétien*, où il ordonna de transporter tous les monumens ayant quelque rapport aux croyances chrétiennes que l'on trouverait à Rome

ou ailleurs. Mais ces louables prescriptions sont loin d'avoir été mises en pratique; à peine voit-on 140 pierres placées au-dessous des fenêtres de la bibliothèque, dans l'espace qui précède le Musée Sacré.

Maffei lui-même se proposait de consacrer le dernier volume de son grand ouvrage *sur les inscriptions*, aux inscriptions chrétiennes; mais il ne put effectuer ce projet <sup>1</sup>.

F. Blanchini sur l'ordre de Benoit XIV s'était aussi occupé de ce projet; ce fut lui qui conseilla de placer les inscriptions dans le long corridor qui mène des loges à la Bibliothèque vaticane <sup>2</sup>; Bottari, Aringhi et avant eux Boldetti avaient donné leurs soins à ce recueil. Mais tout ces efforts n'avaient abouti à rien de réel. La gloire en était réservée à Pie VII, par les ordres duquel on couvrit de *marbres à inscriptions* les deux murs de l'*atrium* de Jules II, par où l'on pénètre à la Bibliothèque vaticane; à gauche sont placées les inscriptions chrétiennes, et à droite les païennes. Il y a dans cette collection plus de 1100 pierres inscripturaires; mais sans ordre, excepté celles qui ont rapport aux Consuls. Les marbres païens sont en bien plus grand nombre et rangés avec beaucoup d'ordre, mais il s'en faut de beaucoup que cette collection soit complète. Tout le monde sait en effet qu'à Rome, on trouve surtout des inscriptions païennes dispersées de toutes parts.

Et de plus que d'inscriptions qui ont été détruites ou perdues <sup>3</sup>, malgré les soins qu'avaient pris et ordonné de prendre de ces monumens, Nicolas V, Léon X, Eugène IV, Calliste III et Clément XI, qui avaient défendu sous des peines très sévères <sup>4</sup>, de détériorer les inscriptions antiques! Zaccaria aussi avait promis une collection d'inscriptions chrétiennes et en avait fait un beau

<sup>1</sup> Voir à la fin de son ouvrage de *Siglis græcis*, p. 153. Vérone, 1746.

<sup>2</sup> Voir Galletus, *Memorie del card. Passionei*, p. 227.

<sup>3</sup> Voir quelques détails sur cette perte dans Boldetti, *Cimeterii*, etc., l. II, cap. 1; et Bottari dans sa *Préface*.

<sup>4</sup> Voir son *Bullaire*, t. II, p. 338.

programme<sup>1</sup>, mais il n'en a donné qu'une faible partie ayant pour titre : *de veterum christianarum inscriptionum in rebus theologicis dissertatio*; excellent petit opuscule, qu'on trouve dans le tome 1<sup>er</sup> de son *thesaurus theologicus*<sup>2</sup>, et que M. l'abbé Migne a fait entrer dans le 5<sup>e</sup> volume de son *cursus theologiæ*.

Mais la plus belle et la plus complète de ces collections est celle qui fut préparée par Gaétan Marini prédécesseur du cardinal dans la place de préfet de la Bibliothèque vaticane en 4 volumes grand in-folio et qui a pour titre : *inscriptiones christianæ latinæ et græcæ, ævi milliarîi*; divisée en deux parties et 32 chapitres.

C'est cette collection restée manuscrite que le cardinal commence à publier ici. Des 32 chapitres, il publie les 8 premiers qu'il a éclaircis et annotés et qu'il a bien améliorés et augmentés et dont nous offrons ici les titres.

3. *Explication de la planche reproduite ci-après (xxxii).*

4. *Inscriptions chrétiennes* comprenant les vœux, les précations, l'éloge des *divorum*, les noms dans les fastes, les cycles. C'est ici que l'on trouve les fragmens d'un *calendrier gothique*, probablement du teins de l'empereur Valens, et dans lequel figure Constantin au 3 de juillet, (1-73).

5. *Inscriptions qui se trouvent sur les autels, les temples, les édifices, les fontaines, ou contenant des donations, etc.* (74-208).

6. *Inscriptions rappelant les donations faites aux églises.* (209-236).

7. *Inscriptions en l'honneur des Augustes, des rois et des dynastes.* (237-276).

8. *Inscriptions en l'honneur d'hommes et de femmes célèbres.* (277-295).

9. *Inscriptions contenant des lois, édifices, lieux publics et privés.* C'est ici que se trouve la grande pierre trouvée à Stratonice et à Aix en Provence qui contient un édit de Dioclétien réglant le prix de toutes les marchandises. (296-360).

10. *Épitaphe des martyrs, et de ceux qui d'après une fiole*

<sup>1</sup> Voir son *Historia litteraria*, t. ix, p. 506.

<sup>2</sup> *Thesaurus theologicus*, 12 vol. in-4<sup>o</sup>, Venetiis, 1762.

remplie de sang trouvée à leur tombeau ont été mis au nombre des martyrs. (361-416).

11. Épitaphe des dames martyres. (462).

12. Annotations extraites de Marini. (463-472).

13. *Modèle du Cycle pascal* trouvé à Ravenne, en un grand tableau.

La 2<sup>e</sup> partie comprend :

14. Catalogue de 102 manuscrits *syriaques*. (1-82).

15. Appendice au catalogue des manuscrits *hébraïques* au nombre de 78, avec la notice d'un codex *samaritain* contenant des prières. (83-93).

16. Catalogue de 71 manuscrits *éthiopiens*. (94-100).

17. Catalogue de 18 manuscrits *slaves*, avec une notice sur quelques livres *slaves imprimés*. (101-111).

18. Catalogue de 22 manuscrits *indiens*. (112).

19. Catalogue de 10 manuscrits *chinois*. (112-113).

20. Catalogue de 80 manuscrits *coptes*. (114-170).

21. *Dissertation* de G. S. Assemani sur la *nation des Coptes* et sur la validité du sacrement de l'Ordre chez eux. (171-237).

22. *Fragment du même* sur les différentes nations chrétiennes de l'Orient. (238-254).

23. Catalogue de 13 manuscrits *Arméniens* et de deux *Ibériens*. (239-242).

24. *Indices* alphabétiques des auteurs et des ouvrages contenus dans les manuscrits *syriaques*, *hébraïques* et *coptes*. (243-251).

25. *Fragment* historique de G. S. Assemani sur les conversions des *Nestoriens* et des *Chaldéens*. (252-253).

26. Le nombre des manuscrits orientaux cités dans les tomes iv et v, en y ajoutant les *syriaques* et les *hébraïques* décrits dans les 3 volumes imprimés d'Assemani s'élève à 2125.

A. BONNETTY.



---

 Archéologie chrétienne des Catacombes.
 

---

 DIFFÉRENTES SCÈNES ET INSCRIPTIONS  
 que l'on a trouvées dans les Catacombes.
 

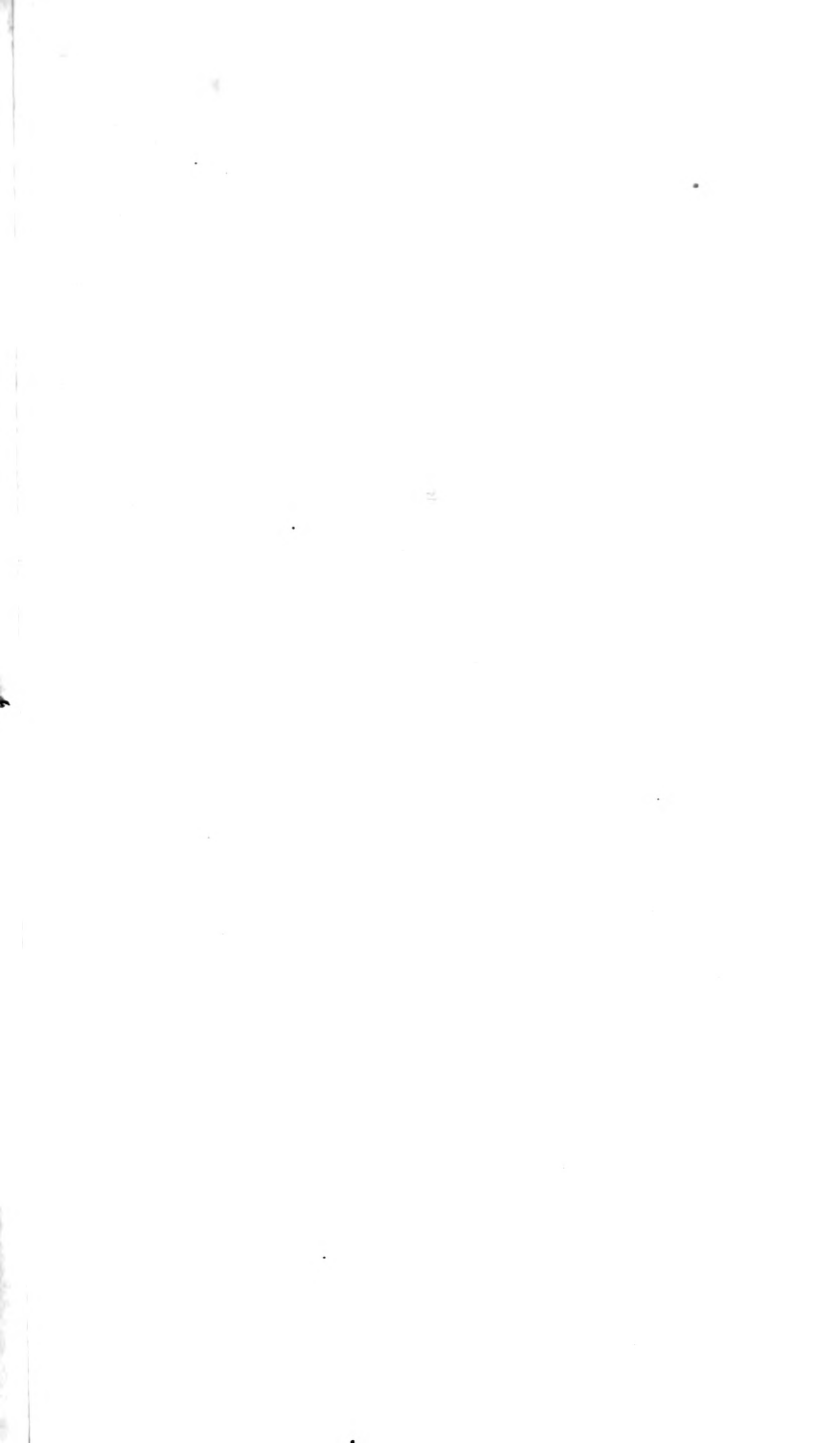
---

Explication de la planche 18.

1. On y voit au milieu les figures d'Adam et d'Eve ; aux deux extrémités, d'un côté le bon Pasteur au milieu de ses brebis, et portant l'une d'elles sur ses épaules ; et de l'autre Daniel nu et priant au milieu des lions. Ces mêmes figures se trouvaient déjà dans la 1.<sup>e</sup> planche de Buonarroti, qui a su tirer d'un sujet si simple l'occasion de déployer une érudition aussi vaste qu'utile par les nombreux sujets qu'il y a traités. — Entre les trois figures on voit en outre à droite le plan d'une *villa*. Devant une maison d'assez noble apparence est assis le maître de la villa, revêtu de sa toge ; plus loin est la ferme rustique ; un bouvier stimule les bœufs de son fouet ; un serviteur semble renfermer les bœufs dans la bergerie ; un autre *laboureur tout nu*, comme dit le poète ; puis des animaux domestiques, chien, chat, poules. Quelques-uns ont cru reconnaître Orphée dans le personnage assis ; et en effet *Orphée* entre souvent dans les symboles chrétiens, comme l'a prouvé Aringhi<sup>1</sup>, mais son costume est loin de ressembler ici à celui du *Vingile du Vatican*, que l'on trouve dans Bottari<sup>2</sup>. Dans la table générale mise à la fin du tome X, le savant éditeur pense que ce personnage n'est autre que *Noé* sorti de l'arche. Nous croyons plutôt qu'il s'agit du père de famille dont il est si souvent parlé dans l'Évangile, et qui préside aux ouvriers qu'il a envoyés travailler dans sa vigne. — Il faut remarquer, dans l'inscription, VIBAS PONTIA IN ÆTERNO, le B mis à la place du V,

<sup>1</sup> *Roma subterranea*, l. vi, c. 21.

<sup>2</sup> *Roma sotteranea*, t. II, pl. 63 et 71.



1



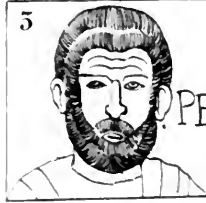
2



SEVERA  
INDE OVI  
VAS



5



PETRVS

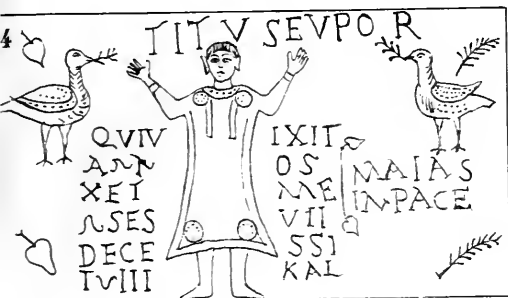


PAV  
LVS

<sup>5</sup>HIC POSITA EST ANIMA AD VICES  
IN NOCA SAPIENS ET PVI CRA NOMINE.  
QVI RIA CE QVE VIXIT ANNOS IIII A IIII D VIII  
DR IN PACE IIII IDIAN CONS DN TEVDOSIO AVS II  
ET MEROBAVDE VO III







PARENTESFIIIC · VIMX  
AXVNGIO BENE · DPVIKAL  
MERENTI INPACE OCT  
QVIVIXITANNIS

trouvés dans les catacombes.



et l'I qui est confondu avec une haste de l'A, plus prolongée.

2. La *vierge Marie* est assise portant l'*enfant Jésus* sur ses genoux ; derrière elle se tient debout *Joseph* son époux ; au-dessus apparaît l'étoile miraculeuse : au-devant se trouvent les trois mages en habits de barbares, avec des bonnets et des manteaux phrygiens, tels qu'on voit habillés les ambassadeurs troyens envoyés vers le roi Latinus, dans le *Virgile* du Vatican, et qui offrent des présens dans une posture semblable ; offrande ou hommage que l'on voit assez souvent sur les monumens chrétiens<sup>1</sup>.

3. Les apôtres PETRUS et PAULUS ayant au milieu le monogramme  $\chi$  du Christ. Cette pierre fut trouvée dans le cimetière de Saint-Hippolyte, où elle servait de couvercle à un tombeau. Boldetti l'avait déjà donnée d'une façon fort grossière<sup>2</sup>.

4. TITUS EUPOR ou EUPORISTUS, enfant de 10 ans, ayant les mains élevées, ce qui, sur les sépulchres chrétiens, est le symbole de la prière ; autour, on voit des colombes avec des palmes.

5. Cette inscription chrétienne est précieuse, en ce qu'elle nous fait connaître que *Merobaudus* fut consul pour la 3<sup>e</sup> fois, avec Théodose-le-Grand, qui l'était pour la 2<sup>e</sup> fois, c'est-à-dire l'an 388 ; or, le 3<sup>e</sup> consulat de *Merobaudus* nous était totalement inconnu. Muratori, dans ses *Annales*, nous disait avec Idatius, que Cynegius, collègue de Théodose, était mort au 3<sup>e</sup> mois de son consulat ; mais on ne savait pas qui avait été mis à sa place ; nous savons maintenant que ce fut le gaulois *Merobaudus* ou Mérovée. Il faut remarquer ici le mot INNOCIA, à moins que ce ne soit une faute de l'artiste pour INNOCUA.

6. AXUNGIUS, enfant de 6 ans, prie les bras ouverts, et rempli d'admiration, comme s'il venait d'être admis en la présence de Dieu. A sa droite est le monogramme du Christ, et à ses pieds une colombe lui présente une palme. A. B.

<sup>1</sup> Voir Sprétus, *Insc. Ravennenses*, t. 1, pl. 8 ; Aringhi, *Roma sub.* t. 1, p. 617, liv. III, c. 22 et lib. VI, c. 2 ; et Buonarrotti, *vetri*, pl. IX, fig. 3 p. 68 et 71.

<sup>2</sup> *Osservazioni*, etc., p. 195.

---

 Sciences Physiques.
 

---

**HARMONIES**
**QUE DIEU A ÉTABLIES DANS LES EAUX**
**QUI COUVRENT NOTRE GLOBE.**


---

Eaux de l'atmosphère. — Eaux pluviales. — Circulation des eaux à l'intérieur et à la surface de la terre — Nivellement des eaux. — Congélation des eaux. — Eaux de l'hiver. — Leur utilité.

Vous regardez le nuage qui passe, la tiède ondée qui tombe, le lac qui étend sa nappe d'azur unie comme un miroir, la fontaine qui épanche son urne intarissable, le ruisseau qui coule et murmure, ou le fleuve qui roule majestueusement ses ondes, et vous ne voyez là que des phénomènes vulgaires qui ne vous rappellent qu'un liquide insipide et trivial. Cependant, quand y songe un peu, quelles belles lois ne découvre-t-on pas dans le mode de diffusion et de répartition des eaux sur la surface de la terre dont elles animent et vivifient toutes les parties.

Alliée à la chaleur, l'eau concourt à la formation, à l'entretien, à la réparation de presque toutes les substances qui composent les différents ordres de la nature. Elle dissout, charrie, réunit les principes qui constituent les minéraux, et c'est par elle que s'opère leur cristallisation; elle sert de véhicule ou de base aux fluides qui circulent dans les plantes et dans les animaux, et vous connaissez les usages si nombreux auxquels nous l'employons. Sans cet élément tout serait impossible sur la terre, et l'homme n'existerait pas. Eh bien! l'atmosphère, par son pouvoir évaporateur, puisera à la surface de l'Océan une prodigieuse quantité d'eau pour la répandre ensuite sur la terre. Cette opé-

ration merveilleuse sera continue, parce que le besoin d'eau est incessant; elle sera de plus invisible et silencieuse, et vous en devinez la raison. L'eau de la mer est intimement combinée avec le sel; l'atmosphère évaporera l'eau et n'emportera pas un seul atome de sel, parce que celui-ci, nécessaire pour conserver les eaux à l'état de pureté dans l'Océan, les rendrait impropres au soutien de la vie dans les animaux et les végétaux terrestres. L'eau ainsi transportée à l'état de vapeur dans les régions atmosphériques, y formera, en se mêlant à l'air et se pénétrant de lumière, ce voile transparent, étendu sur notre tête et sur le front des étoiles comme un vaste pavillon d'azur, ou s'y condensera en nuages à une certaine hauteur, et cette condensation déterminera sa chute à la surface de la terre. Mais sera-ce en masse, en colonnes qu'elle retombera? Non; elle s'épanchera en rosée, en pluie douce, elle tombera divisée en une infinité de gouttes, comme si elle passait à travers un crible ou un tamis.

Lorsque les eaux pluviales sont arrivées sur le sol, une partie est absorbée par les besoins de la vie végétale et animale, une autre partie s'infiltré à travers les couches perméables et va se réunir à des réservoirs souterrains qui, perpétuellement alimentés, viennent perpétuellement rejaillir en sources nombreuses à la surface de la terre. Par une autre disposition admirable, cette surface est partout entrecoupée de montagnes et de collines qui forment des bassins, des vallées, au fond desquels les eaux se rassemblent. D'abord faibles ruisseaux, bientôt rivières importantes ou fleuves majestueux, ces eaux, après un cours plus ou moins long, après avoir répandu sur leur passage la fertilité et l'abondance, rentrent dans le sein de leur océan natal, pour remonter encore dans l'atmosphère et parcourir de nouveau le même cercle de phénomènes merveilleux.

Les arrangemens mécaniques au moyen desquels les matériaux solides du globe concourent à effectuer la circulation des eaux à l'intérieur, et sur toute la surface habitable de notre planète, présentent des preuves si frappantes d'une sagesse providentielle et de desseins pleins de bienveillance, que nous croyons de-

voir exposer ici brièvement la structure de ce grand et harmonieux appareil hydraulique.

Les couches qui composent l'enveloppe terrestre offrent dans leur disposition deux circonstances qui déterminent la formation de nappes d'eau souterraines, qui viennent ensuite se déverser régulièrement au-dehors sous la forme de sources perpétuelles. La première consiste dans une alternance de lits poreux de sable et de grès, avec des couches argileuses que l'eau ne peut pénétrer. La pluie qui tombe sur ces lits de gravier descend à travers les interstices et va se réunir dans la partie inférieure sur un lit d'argile ou de toute autre substance imperméable, en une masse d'eau à laquelle on peut facilement atteindre en creusant des puits, ou qui vient rejaillir à la surface du sol par des sources continues, situées sur les limites les plus basses de chaque couche perméable.

La seconde circonstance qui contribue à l'accumulation des eaux dans des réservoirs souterrains et à leur épanchement à la surface de la terre, consiste dans les dislocations qu'ont subies les couches, et qui y ont produit ces fractures que les géologues appellent *failles*. Ce sont des fissures ou crevasses qui traversent les couches, descendent à une plus ou moins grande profondeur, et sont ordinairement remplies d'argile, ce qui forme comme un mur ou une digue que les eaux ne peuvent franchir. Ces eaux, conduites par l'infiltration à travers les pores des couches perméables, ou amenées de régions éloignées plus hautes, par des canaux souterrains, pratiqués dans ces couches, descendent, par l'effet d'une pression hydrostatique, jusqu'à ces failles qui les interceptent dans leur cours et les reportent à la surface sous la forme de sources permanentes, par un procédé analogue à celui qui détermine l'ascension de l'eau dans les puits artésiens.

Cette merveilleuse hydraulique des sources et des rivières, et, pour en assurer le jeu continu, ce système, si admirablement coordonné des collines et des vallées ; cette alimentation tout à la fois intermittente par la pluie des cieux et continue par d'inépuisables réservoirs qui viennent se distribuer à la surface en des milliers de fontaines dont le cours ne s'arrête jamais, ce sont là,

dit un profond observateur, des arrangemens qui doivent nous frapper tout à la fois, et par leur nature même et par leur haute importance dans l'économie du globe. Il y a dans cet ensemble de faits tant de preuves de l'existence d'un plan général, d'une harmonie de moyens aux fins, d'une bienveillance et d'une puissance infinies, qu'il faudrait être atteint de folie pour n'y pas reconnaître la preuve des attributs les plus élevés du créateur.

Si nous sommes frappés de la simplicité, de la beauté, de l'immense utilité de ce mécanisme de notre globe qui conserve et réunit les eaux pluviales pour les répartir ensuite au-dehors en sources, en rivières, en fleuves sur la surface des continents, ce ne sera pas pour nous un moindre sujet d'admiration que la distribution elle-même de ce fluide de première nécessité dans tous ces canaux vivifiants qui le transportent de tous côtés à la superficie de la terre, suivant un rapport si exact avec les besoins et les exigences des deux grands règnes de la nature organique et vivante.

Depuis l'atôme de vapeur qui s'élève dans l'atmosphère, jusqu'à l'Océan qui déroule sur les flancs du globe ses vastes zones, ce n'est partout qu'une incessante et merveilleuse circulation qui répand de toutes parts le mouvement et la vie. La molécule de vapeur engendre le nuage, le nuage laisse échapper la goutte de pluie, celle-ci forme la source, la source forme le ruisseau, le ruisseau se jette dans la rivière, la rivière dans le fleuve, le fleuve dans la mer, et celle-ci dans l'Océan, qui est le grand réservoir des eaux et le centre commun de cette circulation perpétuelle.

C'est ici le lieu de rappeler une autre belle loi qui concourt avec toutes celles que nous venons de signaler, à la formation de ces myriades de cours d'eau qui sillonnent la surface du globe dans toutes les directions pour y exercer leur action bienfaisante et rafraîchir la nature, nous voulons parler de la tendance des molécules liquides à se disposer, à s'étendre sur une surface normale aux forces qui les sollicitent, c'est-à-dire aux directions de la pesanteur, et à prendre cette position d'équilibre qu'on ap-

pelle leur niveau. Si la surface du liquide est immobile et parfaitement nivelée, elle réfléchit avec la plus scrupuleuse fidélité les rayons lumineux que lui envoient les objets environnans. Assis près du bassin des fontaines, ou penché sur le bord des lacs, le jeune montagnard contemple alors, avec un plaisir mêlé de surprise, les bois, les rochers, et tout un riant paysage, renversés au fond du liquide cristal, mystérieuses créations qui lui représentent des vallées, des bocages, des palais enchantés qu'il regarde comme la demeure des fées et des esprits.

Admirez ici, relativement à cette loi de la tendance des fluides à niveler leur surface, ce grand système de montagnes, de collines et de vallées, qui détermine le perpétuel écoulement des eaux, selon une pente ménagée avec tant d'art, de l'intérieur des continens jusqu'aux rivages de la mer. Voyez de quelles innombrables harmonies une si belle disposition est l'origine, et quelle somme de jouissance il en résulte pour l'homme et les animaux. Suivez ces sinuosités, ces détours, ces méandres sans nombre des rivières et des fleuves, le long des vallées, entre deux rives tapissées de gazon et de fleurs ombragées par de frais bosquets, animées par le chant des oiseaux, le murmure des eaux, le mugissement des troupeaux qui bondissent au sein des fertiles herbages, par la navigation fluviale, devenue pour l'homme un puissant instrument de sociabilité et d'industrie<sup>1</sup>. Sur les cotéaux voisins se déroulent les grands bois, ou fleurissent les plus belles productions de la culture, des vergers, des vignobles, des champs de blé; puis ce sont des maisons de plaisance, de jolis villages groupés au bord des eaux ou sur le penchant des collines d'alentour, des fabriques, des moulins à demi-cachés sous le feuillage des hauts peupliers et des saules argentés; de toutes parts enfin la fertilité et l'abondance, la beauté et la fraîcheur des sites, l'éclat et la variété des perspectives.

C'est encore sur cette propriété, en vertu de laquelle les fluides cherchent toujours à prendre leur niveau, qu'est fondé l'art de distribuer l'eau dans les grandes villes. On amène l'eau,

<sup>1</sup> Les rivières sont des chemins qui marchent, a dit Pascal.



au moyen d'un système de tuyaux, jusqu'à un réservoir qui domine, par sa hauteur, tous les lieux où elle doit se distribuer. Ce travail une fois terminé, la gravité fait tout le reste, et l'eau va remplir tous les réservoirs situés au-dessous du premier; elle descend dans les lieux profonds, remonte sur le flanc des coteaux, et arrive enfin au centre des principales divisions de la ville: là, les tuyaux conducteurs se ramifient en une infinité d'autres qui vont parcourant toutes les rues, et ceux-ci se divisent encore pour porter dans chaque maison une substance si nécessaire à la vie<sup>1</sup>.

« Celui qui a parcouru les plaines sablonneuses de l'Asie et de  
 » l'Afrique, dit un savant voyageur, là où une source d'eau pure  
 » est mille fois plus estimée que toutes les mines d'or de la terre;  
 » celui qui, durant une longue navigation, a vu distribuer l'eau  
 » fraîche avec plus de précautions et d'économie que les produits  
 » les plus précieux de l'alambic; celui qui, malheureux naufragé,  
 » a recueilli, dans ses vêtements étendus, la pluie bienfaisante  
 » des cieux, qui a pressé contre ses lèvres brûlantes ces vêtements  
 » humides, celui-là peut apprécier le bonheur dont jouissent non-  
 » chalamment ceux qui, à toute heure du jour ou de la nuit, peu-  
 » vent se procurer, sans autre fatigue que celle de tourner un  
 » robinet, un liquide aussi précieux. Je n'oublierai jamais de ma  
 » vie le profond sentiment de douleur et de regret que me fit  
 » éprouver, après plusieurs mois d'une navigation hasardeuse, la

<sup>1</sup> Un système correspondant d'égouts et de canaux de décharge, construits suivant toutes les lois de la science, reportent ces eaux dans le grand laboratoire de l'Océan pour les y purifier, lorsqu'elles ont servi à tous les usages domestiques. Ce double système est si parfait et si complet aujourd'hui, qu'une heure après la pluie, les eaux du ciel, après avoir lavé et purifié les rues de la ville, après avoir en quelque sorte balayé tous les conduits souterrains, peuvent être de nouveau reprises dans le fleuve où elles se rendent avec tant de rapidité. C'est la fréquence de ce phénomène merveilleux, et presque instantané de parfaite purification, qui a converti nos grandes villes en un séjour aussi sain qu'agréable. — Voyez les *Éléments de philosophie natur.*, par Neil Arnot.

» vue d'un courant d'eau vive se précipitant dans la mer du  
 » sommet d'un roc situé sur une côte délicieuse de fraîcheur et  
 » de verdure ; il me sembla d'abord que la plus précieuse des es-  
 » sences s'échappait en pure perte du vase que ses indolens pos-  
 » sesseurs avaient négligé de fermer. »

Les bornes dans lesquelles nous devons nous renfermer ne nous permettent pas de parler des nombreuses propriétés de l'eau, dont la plupart sont dues à des harmonies combinées, telles que ses réfractions, ses reflexions, ses reflets, ses neiges, ses grêles, ses glaces, etc., qui résultent de la présence ou de l'absence du soleil.

On sait que l'eau n'a point de goût, et que la meilleure est la plus insipide ; c'est pour cela qu'elle peut servir de véhicule à toutes les saveurs. Si elle avait eu une saveur propre, elle l'aurait communiquée à toutes les substances qui nous servent d'aliments, et l'on comprend quelle uniformité fatigante il en serait résulté.

Toute substance se contracte par le refroidissement ; c'est là une loi générale à laquelle on ne connaît qu'une exception, et cette exception, qui nous est fournie par l'eau, est d'une importance majeure dans l'économie de la nature. L'eau en effet se dilate en se gelant au lieu de se contracter, et acquiert, par cette dilatation, une telle force d'expansion qu'elle brise les vases dont l'ouverture est resserrée, et même les pierres qui contiennent de ce fluide dans leurs fissures. De cette dilatation il résulte pour l'eau une diminution de poids spécifique qui la fait surnager. C'est à cet effet bien remarquable que les poissons doivent de ne pas être emprisonnés dans leur demeure pendant l'hiver. La glace qui les recouvre comme un toit suspendu à la surface, étant un très-mauvais conducteur du calorique, protège le liquide inférieur contre l'action de l'air froid et en conserve la fluidité jusqu'au retour d'une plus douce température. C'est ainsi que, par le seul fait de la cristallisation de l'eau, la providence a pourvu au bien-être des animaux qui habitent cet élément, tout aussi sûrement qu'à celui des animaux terrestres dont le manteau fourré s'épaissit avec le froid et se dépouille au retour de la sai-

son des fleurs. Si la glace eut été plus pesante que l'eau, à mesure qu'elle se serait formée, elle serait allée occuper les profondeurs et aurait laissé la surface sans protection. Les lacs profonds seraient devenus durant nos hivers des masses solides que le soleil n'eût pas plus dissoutes que les glaciers des hautes montagnes, et ainsi des régions entières, si délicieuses aujourd'hui et si fertiles, seraient restées à jamais des solitudes incultes et inhabitables.

L'eau est le grand dissolvant de la nature; elle mine, elle creuse les rochers mêmes, les réduit en atomes qu'elle charrie et accumule partout, dans l'intérieur et à la surface du sol. Nous avons déjà remarqué quelles importantes fonctions elle remplissait dans la formation, et l'accroissement des corps organisés, mais voulez-vous comprendre toute l'étendue du rôle qu'a joué sur notre planète cet agent universel? Pénétrez dans les entrailles du globe, et voyez ces immenses zones minérales qui s'y élèvent par étages, et dont l'ensemble n'a pas moins de deux lieues d'épaisseur moyenne. Voilà le prodigieux monument qui atteste le travail et la puissance de l'eau, de cette grande Isis, de cette grande mère des choses<sup>1</sup>, comme l'appelaient les anciens qui « tantôt vapeur, tantôt liquide, tantôt fleur et gazon, tantôt » neige et glace, tantôt courant, tantôt volant, tantôt montant, » tantôt tombant, fait tout, touche à tout, va partout, et ne man- » que nulle part. » (Daniélo).

Mais quel solennel et profond murmure est venu frapper notre oreille?... Ce sont les roulemens lointains de la mer si *admirable dans ses élancemens*<sup>2</sup>; c'est la grande voix de l'Océan dont la main du Créateur soulève et balance la menaçante immensité. Quel sublime spectacle que celui de cette plaine mobile, dont le regard cherche en vain à mesurer l'étendue! A cet aspect, l'âme étonnée, confondue, demeure en extase, et contemple avec une indéfinissable émotion cet éternel monument de la Toute-Puissance divine. Devant cet imposant tableau, les idées s'agrandissent, les sentimens s'élèvent, le cœur s'exalte et s'enflamme, et il

<sup>1</sup> Oceanumque patrem rerum.. GEORG. IV. 385.

<sup>2</sup> Mirabiles elationes maris... Ps. XCII, 6.

semble que l'esprit humain, transporté d'un religieux enthousiasme, devienne sans bornes comme les vastes mers qu'on admire.

« Aux sources de l'Océan, sous des grottes profondes, toujours » retentissantes du bruit des vagues, habite l'ange sévère qui » veille aux mouvemens de l'abîme. Pour l'instruire de ses de- » voirs, la Sagesse le prit avec elle, lorsqu'à la naissance des tems » elle se promena sous la mer. Ce fut lui qui, par l'ordre de Dieu, » ouvrit au déluge les cataractes du ciel ; c'est lui qui, dans les » derniers jours du monde, doit une seconde fois rouler les flots » sur le sommet des montagnes. Placé au berceau de tous les » fleuves, il dirige leurs cours, enfle ou fait décroître leurs ondes ; » il repousse dans la nuit des pôles et retient sous des chaînes de » glace, les brouillards, les nuages et les tempêtes ; il connaît les » écueils les plus cachés, les détroits les plus déserts, les terres » les plus lointaines, et les découvre tour à tour au génie de » l'homme ; il voit d'un regard et les tristes régions du nord et » les brillans climats des tropiques ; deux fois par jour il soulève » les écluses de l'Océan, et, rétablissant avec la main l'équilibre » du globe, à chaque équinoxe il ramène la terre sous les feux » obliques du soleil<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Châteaubriand, *les Martyrs*, liv. xv. — L'illustre écrivain n'est, dans ce passage de son poème, que l'interprète de la tradition et de la croyance chrétienne. « J'entendis l'ange des eaux disant : Vous êtes juste, Seigneur, qui êtes, et qui avez été ; vous êtes saint, lorsque vous jugez ainsi. » (*Apocal.*, xvi, 5).

» Quand je vois dans les prophètes, dans l'Apocalypse et dans l'Évangile même, dit Bossuet, cet ange des Perses, cet ange des Grecs, cet ange des Juifs, l'ange des petits enfans, qui en prend la défense devant Dieu contre ceux qui les scandalisent, l'ange des eaux, l'ange du feu et ainsi des autres... je reconnais dans ces paroles une espèce de médiation des saints anges. Je vois même le fondement qui peut avoir donné occasion aux païens de distribuer leurs divinités dans les élémens et dans les royaumes pour y présider ; car toute erreur est fondée sur quelque vérité. Tout oratoire... Mais il y a une différence infinie entre reconnaître

» Pour mieux admirer la puissance de notre maître, dit cet ange des mers au divin messager descendu vers lui, il faudrait l'avoir vu comme moi poser les fondemens de cet empire : j'étais présent quand il divisa en deux parts les eaux de l'abîme ; je le vis assujettir les flots aux mouvemens des astres et lier le destin de l'Océan à celui de la lune et du soleil ; il couvrit Léviathan d'une cuirasse de fer et l'envoya se jouer dans ces gouffres ; il planta des forêts de corail sous les ondes ; il les peupla de poissons et d'oiseaux ; il fit sortir des îles riantes du sein d'un élément furieux ; il régla le cours des vents ; il soumit les orages à des lois, et, s'arrêtant sur le rivage, il dit à la mer : « Tu n'iras pas plus loin et tu briseras ici l'orgueil de tes flots... »

Qui pourra nous révéler tous les merveilleux secrets de ce monde océanique ; le nombre, la beauté, la diversité infinie de forme et d'instinct des animaux qui en peuplent les abîmes ; ces tribus si curieuses de zoophytes et de mollusques ; ces légions de poissons de toutes les tailles, de toutes les formes, parés des nuances les plus riches et les plus variées, auxquels les mers ont été données pour domaines ? Quelle étonnante multitude d'êtres vivans s'agite au sein de cet empire des eaux, depuis l'infusoire dont dix millions n'atteignent pas la grosseur d'un grain de sable, jusqu'au cachalot, pareil à une colline mouvante au milieu des ondes ! Mais le vaste bassin de l'Océan n'est pas seulement le séjour d'innombrables animaux ; les plaines, les vallées, les montagnes sous-marines, produisent encore une végétation qui leur

comme les païens, un Dieu dont l'action ne puisse s'étendre à tout, ou qui ait besoin d'être soulagé par des subalternes, à la manière des rois de la terre, dont la puissance est bornée ; et un Dieu qui, faisant tout et pouvant tout, honore ses créatures en les associant, quand il lui plaît, à son action. »

Ce grand évêque, dont on a dit qu'il semblait avoir assisté aux conseils du Très-Haut, n'écrivait ce que l'on vient de lire que « pour combattre la grossière imagination de ceux qui croient toujours ôter à Dieu tout ce qu'ils donnent à ses saints et à ses anges dans l'accomplissement de ses ouvrages. » (Bossuet, sur l'*Apocalypse*, n<sup>o</sup> xxvii).

est propre et qui se développe selon d'autres lois que celles qui président à l'accroissement des végétaux qui décorent la surface des continents. Tels sont ces *fucus* des mers australes dont les uns n'ont pas moins de sept à huit cents mètres de longueur, dont les autres forment à la surface des eaux des couches flottantes si épaisses, et d'une si grande étendue, qu'elles trompent l'œil du matelot inexpérimenté, qui les prend dans le lointain pour des îles fertiles en pâturages. Le navire qui les traverse semble se promener au milieu d'une plaine verdoyante, et sa marche est quelquefois assez ralentie par ces tapis de verdure qui comprime les vagues, pour qu'il soit nécessaire de s'ouvrir un passage avec un instrument tranchant<sup>1</sup>. Telles sont encore les *floridées*, ainsi nommées des belles couleurs qu'elles présentent : exposées à l'action de l'air et de la lumière, les expansions planes et minces de leur feuillage, divisé en folioles irrégulières ou lobées, se parent des nuances les plus brillantes que nous admirons dans les fleurs de nos parterres<sup>2</sup>. Enfin les *zostères* composent un autre groupe de plantes qui ornent les plages de l'Océan et y forment, par leurs feuilles semblables à de longs rubans, de vastes prairies sous-marines de la plus riche verdure, que les eaux, dans les marées, mettent quelquefois à découvert; elles fournissent à un

<sup>1</sup> C'est particulièrement de *fucus nageant* que se composent ces belles prairies marines connues des anciens, qui les appelaient *mers herbeuses* (Aristote). Les compagnons de Christophe Colomb, allant à la découverte du Nouveau Monde, furent effrayés à l'aspect de ces *fucus* qui couvraient au loin cette partie de l'Océan dans laquelle ils naviguaient. Cette plante est très-élégante par ses feuilles lancéolées, à dentelures sétacées, et par un nombre infini de globules aërifères qui la soutiennent à la surface des eaux. La disposition de ces vésicules qui lui donnent l'apparence d'une grappe, l'a fait appeler par les marins *raisin de mer* et *raisin des tropiques*. Elle sert d'asile et de nourriture à une foule d'animaux.

<sup>2</sup> C'est avec ces plantes que quelques salanganes, espèces d'hirondelles, construisent ces nids comestibles si recherchés en Chine et dans les îles asiatiques.

grand nombre d'animaux marins une nourriture abondante et une retraite qui les dérobe à la poursuite de leurs ennemis.

Sur l'Océan tout est solennité, grandeur, puissance, beauté sublime; tout annonce la gloire et la magnificence de la nature : tout proclame le souverain pouvoir et l'omni-présence de son auteur. Qui pourrait peindre la variété des scènes que présente cette immensité des mers sur tant de rivages différens, à l'éclatante lumière de la zone torride ou dans les ombres des pôles, sans le souffle de l'aquilon ou durant le silence des vents? D'un côté les flots livrés à toutes les agitations des marées et des courans; de l'autre des mers sans bornes, immobiles dans un calme profond, déroulant majestueusement leurs plaines d'azur sous un ciel d'azur aussi, qui colore leurs ondes des reflets vermeils du couchant et de l'aurore; ici les rayons ardents du soleil réfléchis sous toutes les nuances par les eaux enflammées des mers équatoriales, faisant contraster quelquefois les couleurs les plus vives avec la noirceur des rochers qui s'élèvent sur leurs bords; là des brumes épaisses reposent silencieusement sur des montagnes de glaces flottantes, au milieu des longues nuits des régions polaires; tantôt la mer tranquille reflétant dans le miroir de ses eaux l'armée brillante des étoiles pendant des nuits plus douces et sous un ciel plus serein; tantôt les nuages amoncelés par le souffle impétueux des autans, précédés de noires ténèbres, précipités par la tempête, déchirés par la foudre, qui mêle ses mugissemens aux mugissemens des flots soulevés par les vens; d'autres fois c'est le magnifique phénomène de la phosphorescence, dont les lueurs font resplendir au loin l'Océan, ressemblant alors à une vaste toile d'argent électrisée dans l'ombre, ou à une immense écharpe de lumière mobile et onduleuse qui va se perdre aux extrémités de l'horizon.....

Que n'aurions-nous pas à dire si nous entreprenions de parler de toutes les merveilles que présente ce grand réservoir des eaux, de ses balancemens journaliers sous l'action du soleil et de notre satellite; de ses marées, de ses courans, de sa salure, des trombes, des typhons et de tant d'autres singularités qui attestent de toutes parts la sagesse et la puissance de CELUI qui creusa le

bassin des mers, et dans la main duquel le vaste et profond Océan ne pèse pas plus que le petit globule de rosée que l'aurore suspend à la pointe des herbes qui tapissent les vallons.

L'Océan est la grande voie du commerce des nations, et le lien qui unit entre elles les diverses parties exondées du globe. La navigation en effet est le plus puissant mobile de progrès du travail, de l'industrie, de la richesse et de la civilisation; et sans elle, aucune communication ne pourrait s'établir entre les régions fort éloignées, qui se trouveraient ainsi privées de la plupart des commodités de la vie et d'une foule de produits précieux appartenant à des pays lointains<sup>1</sup>.

L'immensité des mers n'offre plus aujourd'hui aucun point inaccessible aux navigateurs. « Le monde de nos jours ne res-  
 » semble plus au monde de Colomb. Sur les mers ignorées, au-  
 » dessus desquelles on voyait s'élever une main noire, la main  
 » de Satan, qui saisissait les vaisseaux pendant la nuit et les en-  
 » traînait au fond de l'abîme; dans ces régions antarctiques, sé-  
 » jour de la nuit, de l'épouvante et des fables; dans ces eaux fu-  
 » rieuses du cap Horn et du cap des Tempêtes, où pâlassaient les  
 » pilotes; dans ce double Océan qui bat ses doubles rivages;  
 » dans ces parages jadis si redoutés, des bateaux de poste font  
 » régulièrement des trajets pour le service des lettres et des  
 » voyageurs. On s'invite à dîner d'une ville florissante en Amé-  
 » rique à une ville florissante en Europe, et l'on arrive à l'heure  
 » marquée. Au lieu de ces vaisseaux grossiers, malpropres, infec-  
 » ts, humides, où l'on ne vivait que de viandes salées; où le  
 » scorbut vous dévorait, d'élégans navires offrent aux passagers

<sup>1</sup> Qu'on en juge par un exemple. Un vaisseau ordinaire de cinq cents tonneaux traverse l'Atlantique pour nous apporter le café des Antilles. La charge de ce navire peut aller à un million de livres; ainsi il ne faudrait pas moins de quinze cents chevaux pour traîner sa cargaison sur un espace de plus de deux mille lieues. Le transport par la navigation a donc d'inappréciables avantages en économisant des frais qui seraient infiniment onéreux au commerce, nuisibles à la consommation qu'ils limiteraient, et funestes à la production qu'ils arrêteraient.



» des chambres lambrissées d'acajou, ornées de tapis, de glaces,  
 » de fleurs, de bibliothèques, d'instrumens de musique, et pour-  
 » vues de toutes les délicatesses de la bonne chère. Un voyage  
 » qui demandera plusieurs années de perquisitions sous les lati-  
 » tudes les plus diverses, n'amènera pas la mort d'un seul mate-  
 » lot. Les tempêtes, on en rit. Les distances, elles ont disparu.  
 » Un simple bâtiment fait voile au pôle austral ; si la pêche n'est  
 » pas bonne, il revient au pôle boréal : pour prendre un poisson  
 » il traverse deux fois les tropiques, parcourt deux fois le diamè-  
 » tre de la terre et touche en quelques mois aux deux bouts de  
 » l'univers. Aux portes des tavernes de Londres, on voit affichée  
 » l'annonce du départ du paquebot de la terre de Diémen, avec  
 » toutes les commodités possibles pour les passagers aux Antipo-  
 » des, et cela auprès de l'annonce du départ du paquebot de  
 » Douvres à Calais. On a des itinéraires de poche, des guides, des  
 » manuels à l'usage des personnes qui se proposent un voyage  
 » d'agrément autour du monde ; ce voyage dure neuf ou dix mois,  
 » quelquefois moins. On part l'hiver en sortant de l'Opéra ; on  
 » touche aux îles Canaries, à Rio Janeiro, aux Philippines, à la  
 » Chine, aux Indes, au cap de Bonne-Espérance, et l'on est re-  
 » venu chez soi pour l'ouverture de la chasse. Les bateaux à va-  
 » peur ne connaissent plus de vents contraires sur l'Océan, de cou-  
 » rans opposés dans les fleuves, sur des chemins de fer glissent  
 » rapidement les lourds chariots du commerce ; et s'il plaisait à  
 » la France, à l'Allemagne et à la Russie d'établir une ligne télé-  
 » graphique jusqu'à la muraille de la Chine, nous pourrions écrire  
 » à quelques chinois de nos amis et recevoir la réponse dans l'es-  
 » pace de neuf ou dix heures<sup>1</sup>. »

Nous sommes loin d'avoir épuisé toutes les belles considérations que présente à l'esprit observateur le sujet dont les points culminans viennent de passer sous nos yeux. Plus on approfondit les diverses parties de ce grand et magnifique appareil circulatoire des eaux sur notre globe, plus on y découvre de preuves d'une haute intelligence et d'admirables desseins providentiels. Mais in-

<sup>1</sup> Châteaubriand.

terrogez la philosophie matérialiste, et demandez-lui la raison de cet harmonieux ensemble de lois qui règlent les mouvemens et cette distribution des fluides sur notre planète, elle n'a rien à vous répondre, à tous ces faits, elle est dans l'impuissance absolue d'assigner aucun principe rationnel ; je me trompe, du fond de ses ténèbres, elle vous jette cette stupidité, le *hasard!* pendant que, de toutes parts, dans le moindre des phénomènes comme dans le plus élevé, brillent en traits éblouissans, ordre, intelligence, art et sagesse infinies.

L. F. JÉHAN.

Membre de la Société géologique de France.



---

 Nouvelles et Mélanges.
 

---

## EUROPE.

ANGLETERRE. — OXFORD. — *Retour progressif de l'Église d'Angleterre vers le centre de l'unité catholique.* — *Le docteur Newman.* — Une lettre insérée dans le *Nouvelliste des Flandres* contient les détails suivans sur cette grande affaire.

» Londres, le 21 février 1842.

» Mon cher ami,

» Je me suis empressé de prendre des informations sur les merveilles qu'on a racontées relativement à l'Université protestante d'Oxford. Les personnes avec lesquelles je me suis mis en rapport me permettent de vous garantir l'exactitude de tout ce que je vous transmets. L'Église catholique peut fonder sur l'Université les plus belles espérances : les signes avant-coureurs d'un éclatant retour des troupeaux égarés dans le sein de l'unité s'y manifestent, l'œuvre s'y prépare, le doigt de Dieu est là pour disposer doucement les esprits et conduire à bonne fin cet événement inattendu. Aucune force humaine ne saura arrêter le mouvement.

» Les journaux ont annoncé que les évêques anglicans jugeaient nécessaire de prendre des mesures contre la doctrine des Puséistes. C'est parfaitement vrai. Ces chefs de l'Église établie tremblent devant le progrès de cette doctrine qui, de rapprochemens en rapprochemens, ira s'absorber dans le catholicisme. Ils ont voulu lui opposer une digue, mais ils n'ont pu. L'autorité est brisée dans leurs mains : impossible qu'ils puissent s'accorder sur quelque chose.

» Les recteurs des collèges y ont mis en quelque sorte à l'index tous les in-folio de la bibliothèque ; défense générale a été intimée aux élèves d'en prendre aucun extrait. Hé bien ! à quoi aboutit cette mesure de rigueur ? Parmi les petits formats laissés à la disposition de cette jeunesse, se trouve un *Bellarmin* : Heureusement, disent les étudiants, *Bellarmin* ne nous est pas ravi !

» Il circule cependant dans le public des détails dont il faut se méfier. C'est ainsi qu'on a parlé beaucoup d'une supplique adressée au pape par 100 élèves d'Oxford. Je n'ai pu remonter à la source de cette nouvelle : mais s'il existait, cet appel à l'unité produirait une grande sensation dans l'Université ; or, je puis vous assurer que, dans l'Université même, on n'en parle pas.

» Le docteur Newman paraît destiné à devenir l'instrument dans la main de Dieu pour opérer le retour en masse. L'Angleterre a les yeux fixés sur ce savant et forme les vœux les plus ardents pour sa conversion. Je vous ferai connaître particulièrement cet homme, qui tient dans sa main le cœur de plus de 600 étudiants. Il est âgé de 40 ans, d'une taille moyenne. Ses traits, amaigris par l'étude et peut-être par les austérités, portent l'empreinte de la modestie, de la réflexion, et inspirent de la vénération. Il prononce un discours (*lecture*) par semaine dans son église. J'oubliais de vous dire que les 600 étudiants d'Oxford, qui le suivent, se déclarent publiquement ses partisans. Son mot favori sur la réforme est : « *Non debuit fieri, sed factum valet.* » (Elle n'était pas nécessaire, mais une fois en vigueur, elle est bonne). M. Newman a un caractère énergique, que les menaces et les tentatives des évêques anglicans n'ébranlent ni n'intimident. Cependant, il est depuis quelques jours extrêmement pensif. Un de ses élèves converti à la foi catholique est allé le remercier : il l'a trouvé dans sa petite maison de campagne, assis dans une chambre dégarnie, sans tapis, sans feu, n'ayant pour tout ameublement qu'une table, deux chaises, et quelques livres ; l'habitant de cette cellule a gardé un silence absolu. Son élève s'est pris à pleurer devant lui : toujours même silence ! Ce n'a été qu'au moment où le jeune converti s'est levé pour prendre congé de lui, que M. Newman lui a serré vivement la main en disant : *Que Dieu vous bénisse !*

» Puisse la bénédiction de Dieu descendre également dans l'âme de ce docteur et y développer ce germe de la foi une et vraie qu'il a semé dans les jeunes cœurs qui prennent le devant sur lui pour rentrer dans le giron de l'Église !

» D. W. »

---

Numéro 27. — Mars 1842.

Archéologie Chrétienne.

### INSCRIPTION CHRÉTIENNE

TROUVÉE A AUTUN.

Cinquième Article<sup>1</sup>.

Dissertation de M. Franz de Berlin : 1<sup>o</sup> Considérations historiques. — Communes chrétiennes fondées dans les Gaules durant les premiers siècles. — 2<sup>o</sup> Considérations dogmatiques. — Citations de saint Irénée par le docteur Franz, sur l'autorité de l'Église. — L'insuffisance de la raison. — Réflexions de M. Franz sur l'esprit *progressif* de l'Église, réfutées par saint Irénée. — De l'eucharistie, selon M. Franz et selon saint Irénée. — 5<sup>o</sup> Études paléographiques. — Hypothèse du docteur Franz sur le sens général de l'inscription. — Restitution du texte. — Critique. — Nouvelles observations. — Conclusion.

Il est devenu nécessaire de continuer les articles antérieurs sur l'inscription d'Autun, non plus seulement pour présenter des études catholiques, mais pour rendre compte d'un remarquable

<sup>1</sup> Voir le 4<sup>e</sup> art., t. iv, p. 85.

travail entrepris, d'un point de vue protestant, par le docteur *Jean Franz de Berlin*<sup>1</sup>.

Professeur à l'Université royale de Frédéric-Guillaume, membre de l'Institut archéologique de Rome, collaborateur de *Bocck* dans le grand ouvrage qui rivalise avec celui de Gruter, et même désormais seul continuateur du *Corpus Inscriptionum græcarum*, auteur de plusieurs ouvrages renommés et entre autres d'*Éléments classiques d'épigraphie*, on le voit, le nouvel interprète aborde l'inscription avec une incontestable compétence paléographique.

Il a publié sa dissertation en allemand et en français. « Car, » dit-il, outre que le sujet est intéressant par lui-même et se » distingue des débris ordinaires de l'antiquité chrétienne, et » qu'ainsi il est digne de la publicité la plus étendue, il nous a » encore paru juste d'honorer par l'emploi de sa propre langue le » pays qui nous a conservé un monument si important. » (p. 7.)

Cette courtoisie germanique nous rappelle la pompe un peu italienne du R. P. Secchi, enviant pour Rome l'*epigramma greco-cristiano*, et félicitant de cette découverte l'*église d'Autun, la cité éduenne, la France tout entière qui doit au christianisme ses meilleures gloires*<sup>2</sup>.

Sans connaître ni la *dissertation* du R. P. Secchi, ni les articles des *Annales*, le docteur Franz s'est rencontré avec ses devanciers sur la plupart des points essentiels, sur la valeur, l'antiquité et la date du monument, sur le plan même de son travail qui se partage également en considérations *historiques, dogmatiques et paléographiques*.

<sup>1</sup> *Christliches Denkmal von Autun erklärt von Johannes Franz dr. Philos., professor p. e. an der kœniglichen Friedrich-Wilhem-Universität von Berlin, mitglied des archæologischen instituts zu Rom. — Mit einer lithographirten Tafel. Berlin. Im verlage von Wilhem Besser. 1841. Monument chrétien à Autun, expliqué par Jean Franz, etc., accompagné d'une planche lithographiée. — Berlin, chez Guillaume Besser. Paris, chez Brockhaus et Avenarius. 1841. Brochure in-8 de 55 pages, prix 3 fr.*

*Epigramma greco cristiano*, p. 41.

## I.

Comprenant qu'un tel monument se lie à toute l'histoire primitive de l'église de Lyon, le docteur en fait précéder l'explication d'un *Aperçu de l'état des communes chrétiennes fondées dans les Gaules durant les premiers siècles et d'un Examen des dogmes chrétiens qui vers ce tems là y furent introduits.*

L'arrivée des Grecs en Occident; — *Massilia*, rendez-vous des marchands orientaux; — *Vienne* et *Lugdunum*, l'une capitale des Allobroges, l'autre métropole et résidence du préfet sous Auguste; — le christianisme apparaissant sur les bords du Rhône, accueilli par une persécution qui l'annonce à la Gaule; — *Athannacum* et ses martyrs; — *Augustodunum* et sa brillante civilisation sous les premiers Césars et les derniers Flaviens; — l'héroïque mort de notre jeune Symphorien : tous ces faits, racontés dans nos articles précédens, sont soigneusement enregistrés par le docte Allemand comme pièces essentielles à la discussion du monument.

Lui aussi s'éprend, ainsi que ses devanciers, d'une franche admiration pour la jeune colonie de *Lugdunum* si rapidement éclosée et mûrie au souffle de Rome, et plus vite encore régénérée par la foi et fécondée du sang des martyrs. C'est le premier et le dernier mot de M. Franz; et à sa dernière page, se félicitant « d'avoir offert aux hommes soucieux des matières religieuses » une occasion de diriger leur attention sur un monument précieux de la contemplation chrétienne, « il s'incline avec respect devant « ce débris d'un tems où le Christianisme sortait tous les » jours triomphant d'une lutte incessante, et cherchait toujours » à se corroborer; et d'un pays dont les premières communes » chrétiennes, éloignées d'un fanatisme blâmable, étaient plus » sincèrement et plus ardemment dévouées au principe vital du » Christianisme, et dont les martyrs se signalaient par l'humilité » et par l'amour, en véritables disciples du Christ. » (p. 55.)

Ainsi, reconnaissant les deux traits saillans de saint Irénée et de tous ses compagnons d'apostolat, une compréhension éminemment pratique et large de l'économie de la religion avec une

vive impétuosité de foi et d'amour, il signale judicieusement le contraste que présentent l'arbitraire et la stérilité de la spéculation gnostique, ce panthéisme sans support, qui bâtissait orgueilleusement dans les nuages pour tomber dans la fange. Nous avons également parlé de ces rapprochemens indispensables à cette discussion. Nous devons renvoyer nos lecteurs aux articles précédens pour mettre plus tôt sous leurs yeux la partie la plus neuve du travail de M. Franz.

## II.

« L'inscription, dit-il après avoir raconté la mort de saint Symphorien et le mot célèbre de sa mère, a toute la simplicité de ce récit et un rapport frappant avec la doctrine prêchée alors dans la Gaule. » (p. 33.)

En exposant cette doctrine, nous n'osâmes point pousser le luxe des citations jusqu'aux passages où saint Irénée pose si manifestement pour base du christianisme la tradition de l'Église, et réfute radicalement toute hérésie en signalant ses caractères ineffaçables, nouveauté de doctrine, variation de symboles, division des esprits, conséquences ruineuses et immorales des principes des sectaires.

Or, voici que le docteur protestant, moins timide, supplée à notre silence, et reprend le texte de saint Irénée là où nous nous sommes arrêtés. Ses citations, ses paroles, ses traductions nous ont paru trop remarquables pour en rien omettre. Il dit donc :

« Dans le principal ouvrage qu'Irénée a écrit contre les gnostiques, il parle de l'unique et immuable base du Christianisme, de laquelle rend témoignage l'accord de toutes les communes.

« C'est ce dogme, dit-il, et cette foi que l'Église, quoique dispersée par tout le monde, conserve aussi soigneusement que si elle habitait une seule maison; elle les croit comme si elle avait un seul cœur, une seule âme, et les prêche, les enseigne, les propage avec un accord aussi grand que si elle avait une seule bouche. Car, bien que les langues du monde soient diverses, toutefois la manière de communiquer demeure la même; ni les Églises d'Allemagne ne sont pénétrées d'une



» autre foi et ne l'enseignent autrement, ni celles de l'Ibérie, de  
 » la Celtique, de l'Orient, d'Égypte et de Libye, ni celles du  
 » centre du monde; mais comme le soleil, l'œuvre de Dieu, est  
 » unique dans tout le monde et toujours le même, ainsi la pré-  
 » dication de l'Évangile répand partout sa lumière et éclaire tous  
 » les hommes qui veulent arriver à la connaissance de la vérité;  
 » et entre les presbytres, ni celui qui a une grande force d'élo-  
 » quence ne dira autre chose (car personne n'est supérieur au  
 » maître), ni celui qui est faible de paroles ne pourra amoindrir  
 » la doctrine; parce que la foi étant unique et la même partout,  
 » celui qui en sait parler beaucoup n'y ajoutera rien, et celui qui  
 » n'en sait parler que peu n'en ôtera rien. » (p. 21.)

Ailleurs le docteur aborde, avec le même sang-froid germanique, une autre citation non moins généreuse et loyale. C'est, dit-il, un fragment de la lettre écrite à un hétérodoxe nommé Florinus.

« Ces dogmes, ô Florinus, pour parler selon ma conviction,  
 » ne partent pas d'un cœur sain; ces dogmes sont contraires à  
 » l'Église, entraînant leurs adhérens à la plus grande impiété;  
 » ces dogmes, les hétérodoxes mêmes qui ont perdu l'Église,  
 » n'ont pas osé les prononcer; ces dogmes enfin, les presbytres  
 » qui nous ont précédés, et qui ont conversé avec les apôtres, ne  
 » te les ont pas transmis. Car pendant mon séjour en Asie Mi-  
 » neure, chez Polycarpe, étant encore jeune garçon, je te voyais  
 » mener une vie magnifique dans le palais impérial, et faire des  
 » efforts pour acquérir de la considération auprès de Polycarpe;  
 » car je me souviens mieux de ce qui est arrivé alors que de ce  
 » qui arrive aujourd'hui, parce que ce que nous apprenons dans  
 » notre enfance croît avec l'âme, et s'identifie avec elle; de sorte  
 » que je pourrais décrire encore le lieu où Polycarpe était assis et  
 » parlait, ses entrées et ses sorties, sa manière de vivre et sa  
 » figure, les discours qu'il tenait devant la commune; comment  
 » il racontait sa conversation avec Jean et les autres qui avaient  
 » vu le Seigneur; comment il rapportait leurs paroles et ce qu'il  
 » avait entendu d'eux sur le Seigneur, sur les miracles qu'il fai-

« sait et sur sa doctrine. Comme il avait tout appris de la bouche  
 » de témoins oculaires, ce qu'il racontait était conforme à l'Écri-  
 » ture. C'était ce que j'écoutais alors avec ardeur, en vertu de la  
 » grâce accordée à moi par Dieu ; et je ne l'écrivais par sur le  
 » papier, mais bien dans mon cœur, et je m'en ressouviens tou-  
 » jours par la même grâce de Dieu. Et je puis attester devant  
 » Dieu que si le feu presbytre apostolique avait entendu de  
 » telles choses, il se serait bouché les oreilles, et aurait dit, selon  
 » sa coutume : « O mon Dieu ! à quel tems m'as-tu conservé  
 » pour devoir souffrir ces paroles ! » et il se serait enfui du lieu  
 » où il les aurait entendues, assis ou debout. C'est par les lettres  
 » qu'il a écrites aux communes voisines pour les confirmer, ou à  
 » leurs frères pour les exhorter et les exciter, que cela peut être  
 » prouvé. » (p.19).

Ces citations sont assurément remarquables. Comment le rationalisme allemand peut-il les concilier avec ses prétentions ? Son indépendance ne se soulève-t-elle pas contre cette méthode catholique de l'autorité, de la tradition ? La raison, surtout celle du savant, n'est-elle point émancipée, au moins au-delà du Rhin ? N'a-t-elle pas, surtout à Berlin, droit de se faire à elle seule son symbole, sa loi, son Dieu, *à priori* et de par sa science, ses investigations personnelles, sa native omnipotence ? — On dirait que le docteur berlinois s'est fait à lui-même ces questions, et qu'il veut y répondre par ces citations péremptoires et non moins étourdissantes de sa part.

Irénée dit encore :

« Il est préférable et plus utile d'être idiot et de s'approcher de  
 » Dieu le plus possible par l'amour, que de croire que l'on sait  
 » beaucoup, et de blasphémer Dieu en s'appuyant sur la science,  
 » et de fabriquer un autre Dieu père. C'est pourquoi Paul s'é-  
 » criait : la science enfle, mais la charité édifie. — Non pas pour  
 » faire un reproche de la science à l'égard de Dieu—autrement il  
 » se serait accusé lui-même — mais parce qu'il savait que quel-  
 » ques-uns, enflés par la science, abandonnaient l'amour de Dieu  
 » et se croyaient parfaits, tout en introduisant un créateur impar-

» fait. C'est contre l'orgueil de pareilles gens qu'il dit : La science  
 » enfle, mais la charité édifie. Il vaut donc mieux être dans l'i-  
 » gnorance, ne savoir la raison d'aucunes choses créées et ne croire  
 » qu'à Dieu, persévérer dans son amour, par qui tout homme  
 » est vivifié, et ne vouloir rien connaître outre Jésus-Christ, le  
 » fils de Dieu, qui a été crucifié pour nous, que de tomber dans  
 » l'impiété par des recherches subtiles et la verbosité. » (p. 25.)

Nous n'avons pu lire sans émotion cette traduction grave, froide, dépourvue de commentaire, et pourtant si propre à révéler ces préoccupations intimes et ce malaise qui travaille à leur insu peut-être tous les penseurs sérieux de la réforme. Que M. Frauz appartienne à la communion luthérienne, ou à la secte de Calvin ou à toute autre sorte des mille opinions qui divisent la malheureuse Allemagne, nous aimons à nous dire qu'il n'a pu rencontrer *l'Inscription d'Autun* sans réfléchir profondément, comme l'ont fait les professeurs d'Oxford, comme le fera tout protestant de bonne foi.

Après cela, nous laissons, sans trop réclamer, le docteur citer, comme pour se raffermir, quelques lignes de saint Irénée où Grabe et Pfaff ont vainement essayé de trouver la méthode d'examen privé. Ces quelques lignes ont leur explication en elles-mêmes et par tout le contexte. Irénée est de tous nos anciens pères le plus rigoureux, le plus précis, le plus accablant contre tout enseignement rationnel et privé. M. Franz l'a compris, l'a déclaré, et lui a reconnu cette foi ferme, pleine, et pratique, cette haute et complète intelligence de tout le christianisme que nous avons signalée précédemment, et dont le reflet nous a semblé rejaillir dans le symbole lapidaire de l'église d'Augustodunum.

Il faut cependant aborder les points de dissidence ; car nous ne pouvons être en tout d'accord avec le docteur allemand, dont il nous plaît de reconnaître le haut savoir, la sincérité et le ton parfaitement digne. Il faut nous résoudre à citer pour les combattre les paroles suivantes qui nous affligent.

« Cette tendance pratique chrétienne, opposée au gnoticisme, » assurait à l'Église un développement dirigé par l'esprit même de

» *l'univers*, et produisait un Christianisme vivant et une sublime  
 » idée de la béatitude fondée sur la communion avec Dieu, mal-  
 » gré quelques idées bizarres qui pouvaient bien naître dans un  
 » tems où un nouvel esprit commençait à se répandre. On peut  
 » considérer comme une déviation de cette tendance le Monta-  
 » nisme de l'Asie Mineure. Le fanatisme qui s'y prononça tenait  
 » à la condition progressive de la perfection de l'Église, se produi-  
 » sant d'après une loi générale du développement de l'esprit de Dieu  
 » dans le monde. Cette école ne pouvait manquer de trouver beau-  
 » coup de partisans; l'Église même de Lyon comptait plusieurs  
 » membres pénétrés de la doctrine montanienne. Mais le perfec-  
 » tionnement réel qui devait naître de l'essence du Christianisme,  
 » fut, dans le montanisme, remplacé par l'extravagance; ce carac-  
 » tère opposé à la méditation pacifique que recommandait Irénée,  
 » n'avait pu pourtant tenir séparés les adhérens de l'une et de  
 » l'autre doctrine, et nous voyons Irénée s'employer d'une ma-  
 » nière active à apaiser les émotions causées par les montanistes  
 » dans l'Église de Lyon. La commune de Lyon écrivit à l'évêque  
 » Eleutherus de Rome une lettre qu'Irénée, alors presbytre, lui  
 » remit lui-même. Eusèbe dit que le jugement de la commune  
 » était conçu avec circonspection et orthodoxie. Or cette lettre  
 » ayant pour but l'accomodement des débats qui s'étaient élevés  
 » au sujet du montanisme, on doit supposer, d'après le récit  
 » d'Eusèbe, que le contenu en était plus conciliant que polé-  
 » mique, et qu'Irénée était lui-même loin de ne pas reconnaître  
 » ce qu'une doctrine différente avait de bon. » (p. 27-28.)

Si nous avons compris, c'est donc à dire qu'il y a dans l'Église  
 de Dieu une évolution humanitaire et fatale, produite par une  
 loi générale, laquelle amène, en ses inévitables phases, tantôt un  
 développement sage et régulier, comme était la foi d'Irénée,  
 tantôt une déviation excentrique, extravagante, semblable au fa-  
 natisme montanien, en telle sorte toutefois que les adhérens de  
 l'une et de l'autre doctrine, partant d'un point commun, et pou-  
 sés par la même force chacun en leurs voies, peuvent, sinon se  
 rencontrer, se rapprocher du moins et fraterniser; qu'ainsi et en

fait, soit les communes des Gaules, dans leur lettre *plus conciliante que polémique*, soit Irénée par ses démarches *toutes pacifiques* à Lyon et à Rome, ont volontiers reconnu *ce qu'il y avait de bon dans le fanatisme de Montan*.

Qu'il nous suffise d'en appeler, de cette malencontreuse confusion de faits et d'idées à toute l'histoire de notre Église gréco-lyonnaise, à toute la doctrine irénéenne. Le seul témoignage d'une seule commune répondra abondamment : que serait-ce de l'accablant témoignage de toute la tradition catholique ?

Or, 1° s'il y a dans la physionomie bien tranchée de l'Église gallo-grecque un trait saillant, c'est son énergique répulsion de toute nouveauté impie, et la guerre à outrance contre la *Gnôse*, depuis saint Jean, son fondateur, Ignace et Polycarpe, ses premiers pères qui, avec tant d'amour, n'ont pour le sectaire qu'un cri d'anathème; jusqu'au dernier disciple d'Irénée, saint Hippolyte, qui, pendant toute une vie presque séculaire, demeure sur la brèche, réfute toutes les hérésies et les poursuit dans toute l'Église.

Il n'y eut peut-être rien de plus remarquable, disions-nous dans un article précédent, que le zèle des martyrs de Lyon. Ils sont dans les fers, ils attendent un arrêt de mort, et pendant que la sentence de l'empereur traverse les Alpes, ils consacrent leurs derniers instans à écrire à leurs frères d'Asie et au pontife romain au sujet des nouvelles doctrines.

Ces lettres, écrites avec tant de sollicitude, pieuses et très-orthodoxes, dit Eusèbe (εὐλαβῆ καὶ ὀρθοδοξοτάτην (v. 3) réclamaient-elles en faveur de Montan une tolérance imméritée et funeste? Qu'on en juge par ce qui précède et par les faits suivans.

Le montanisme naissant souleva tellement l'indignation des Églises des Gaules, qu'un martyr, déjà glorifié par les chaînes, devint un objet de scandale, uniquement parce que son genre de vie austère sentait le rigorisme montanien.

Les montanistes repoussaient durement tous ceux qui avaient reculé devant les supplices, et leur orgueil était sans miséricorde. Mais pour les martyrs de Lyon « ils n'avaient point ce fastueux

» dédain pour les tombés : et les biens, qui abondaient en eux, ils  
 » les distribuèrent à ceux qui avaient besoin, avec des entrailles  
 » de mère, et répandaient pour eux devant le Père une grande  
 » abondance de larmes <sup>1</sup>. »

2° Toute la doctrine d'Irénée proteste contre ce rationalisme indifférent et sans croyance, cher aux philosophes d'au-delà du Rhin, contre ce mol et abject naturalisme, qui relègue l'œuvre de Dieu et de son Christ au rang des choses humaines, l'assujétit aux lois des phénomènes, règle sa marche comme les aveugles phases d'un astre, et ravale à des formules de progrès humanitaire son ascension sublime du tems à l'éternité. Écoutons avec quel dédain, du haut de leurs saintes contemplations, nos pères auraient recueilli cette prétention de réduire le christianisme divin à une sorte d'ébauche imparfaite du génie de l'homme, peu à peu retouchée par le tems, par les hommes, par les erreurs mêmes et les passions. Voici comment l'un d'eux, seize siècles d'avance, confond en passant, dans les éclectiques et les panthéistes de la *Gnóse*, la philosophie du progrès.

« En ceci, dit-il <sup>2</sup>, Dieu diffère de l'homme : c'est que Dieu

<sup>1</sup> Euseb. *Eccl. hist.* lib. v. c. 2. 5. — Une lettre d'Adrien de Valois, sur ces passages, a pu donner lieu à l'erreur de Franz. Le savant commentateur d'Eusèbe, que son érudition n'a pas mis à l'abri de plus d'une méprise, ayant lu dans Tertullien qu'un évêque de Rome avait d'abord accordé aux montanistes des lettres de paix pour les Églises d'Asie, prétend que ces lettres furent écrites à la recommandation des Églises des Gaules, et se félicite d'avoir jeté un grand jour par ce rapprochement sur le passage de Tertullien. Or, en lisant attentivement tout le chapitre d'Eusèbe, on ne trouve rien qui autorise l'opinion d'Adrien de Valois, que n'ont adoptée ni Fleury, ni Longueval, ni Orsi, ni aucun des historiens que nous avons pu consulter (Cf. Fleury *Hist. eccl.*, liv. iv, 14; Longueval, *Hist. de l'Egl. gall.*, liv. 1; Orsi, *Storia eccl.*, lib. iv, § xviii; lib. v, § xiii; D. Ceilier, t. II, ch. viii, § xiii).

<sup>2</sup> Et hoc Deus ab homine differt quoniam Deus quidem fecit, homo autem fit; quod autem fit et initium et medietatem et adjectionem et augmentum accipere debet, et Deus quidem benè facit, benè autem fit

» fait, et que l'homme est fait. — Celui qui fait est toujours lui.  
 » Ce qui se fait doit recevoir et un commencement, et un milieu,  
 » et un accroissement, et un développement. — Pour Dieu, il fait  
 » bien. Pour l'homme, il se fait bien. Pour Dieu, il est lui, achevé  
 » en toutes choses, en tout égal et semblable à lui, étant tout  
 » lumière, tout intelligence, tout substance, et source de tout  
 » bien. Mais, pour l'homme, il y a progrès et profit en allant à  
 » Dieu ! — Un seul salut, un seul Dieu ! — Si c'est progresser que  
 » d'inventer un Père, autre que celui qui est annoncé dès le com-  
 » mencement ; puis, après celui-ci, qu'il a été convenu d'appeler  
 » second, d'en fabriquer un troisième ; de rechef il y aura pro-  
 » grès de passer de ce troisième à un quatrième, et encore de ce-  
 » lui-ci à un autre, et poussant ainsi sans fin, nulle part on ne  
 » s'arrêtera ; cherchant toujours, on ne trouvera jamais Dieu, on  
 » nagera sans cesse dans l'abyme de l'incompréhensibilité, à moins  
 » que le repentir ne ramène au point de départ. »

Nous ne demanderons point grâce pour cette excursion, où nous a entraîné le docteur allemand. Plus l'inscription d'Autun est utile à la dogmatique chrétienne, plus nous devons veiller avec amour sur sa pureté et la dégager de toutes les interprétations malheureuses, de tous les commentaires hétérodoxes que l'on pourrait amasser autour d'elle.

Nous nous croyons encore obligés de nous arrêter pour demander au savant interprète comment il entend la doctrine d'Irénée et des marbres d'Autun, touchant la divine Eucharistie ? Nous avons lu avec bonheur ce beau passage, sauvé par un éditeur protestant, Pfaff, et fidèlement traduit par M. Franz : « Nous offrons  
 « à Dieu le pain et le calice de la bénédiction, lui rendant grâce  
 « de ce qu'il a commandé à la terre de produire ces fruits pour  
 » notre nourriture ; et, en faisant ici cette offrande, nous évoquons

homini. Et Deus quidem perfectus in omnibus, ipse sibi æqualis et similis, totus cum sit lumen et totus mens, et totus substantia et fons omnium bonorum ; homo verò profectum percipiens et augmentum ad Deum (Iren. *adv. hæres.*, lib. iv ; cap. xi, n<sup>o</sup> 2 ; cap. ix, n<sup>o</sup> 3).

» le Saint-Esprit, afin qu'il fasse ce sacrifice et ce pain corps du  
 » Christ, et que ceux qui participent à ces antitypes obtiennent la  
 » rémission des péchés et la vie éternelle. » (p. 51.)

Mais pourquoi, après cette magnifique citation, insinuer qu'il n'est ici question que de *présence symbolique*? Pourquoi, en ce point capital de l'inscription, s'envelopper de nuages et masquer sa pensée de phrases obscures? Qu'est-ce à dire : *une pénétration surnaturelle du corps et du sang du Christ dans le pain et dans le vin, en vertu de laquelle ceux qui communieraient seraient pénétrés par le suc vital du Christ, afin que leur corps devint déjà ici-bas participant d'une vigueur impérissable et fut préparé à la résurrection*? Enfin, et ici notre main s'arrête et tremble devant un blasphème, qu'y a-t-il de commun entre la croyance des anciens chrétiens, et cet adage abominable, répété depuis trois siècles dans la réforme, depuis Eraste et Curæus, qui osèrent les premiers préférer ces paroles, jusqu'au docteur Franz qui les reproduit : *Sanguinem Christi pro nostris peccatis effusum in terram ante annos mille et quingentos computruisse nec amplius esse in rerum naturâ?*

Oh non! mon Dieu; ce n'est point là l'enseignement de nos pères; ce n'est point là l'enseignement du grand Irénée; pour lui, comme pour nous, ses derniers enfans, le sacrifice réel du corps et du sang de Jésus-Christ est un centre auquel aboutit toute l'économie de la religion, la pierre fondamentale de la foi qui soutient tout et écrase tous ceux qui l'ébranlent. C'est le dernier mot et l'argument triomphal de toute la polémique d'Irénée. S'il confond les Juifs, c'est en renversant leurs impuissans sacrifices, parcequ'il n'y a plus du couchant à l'aurore qu'une seule oblation pure <sup>1</sup>. S'il confond la *Guôse* vaporeuse et mythique de Valentin, c'est en prouvant la réalité historique de l'incarnation, parcequ'elle se renouvelle dans le mystère eucharistique <sup>2</sup>. S'il confond Marc et ses simulacres impies, c'est en attestant qu'en vain le jongleur essaie d'imiter la réalité de l'Eucharistie <sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Irén. *adv. hæres.* lib. IV, c. XVII, XVIII.

<sup>2</sup> Ibid. *vid.*, *dissert. præv.* D. MASSUET, p. CXXI.

<sup>3</sup> Irén., lib. I, c. XIII.



S'il confond Marcion, et le contraint d'admettre que la création soit bonne, soit l'œuvre d'un Dieu bon, soit le chef-d'œuvre du Verbe créateur<sup>1</sup>, c'est surtout parce que Dieu en agréa les prémices et les transforme au corps et au sang adorable de Jésus-Christ. — Enfin s'il confond les tatianistes, les simonistes, et tous ces débris du sadducéisme, qui niaient la résurrection des morts, c'est en célébrant la glorification de la chair immortalisée, divinisée par la participation au calice et au pain transsubstantiés<sup>2</sup>. C'est lui qui a tout dit en ces deux mots : *Notre doctrine est en harmonie avec l'Eucharistie. — Et l'Eucharistie confirme notre doctrine*<sup>3</sup>. Il y a là tout un beau livre sur le plus beau de nos mystères, et même après ce qui a été dit sur le *dogme générateur de la piété catholique*, on n'a point épuisé le mot d'Irénée, on n'a point, plus fortement que lui, rattaché au grand mystère d'amour toute la chaîne des dogmes depuis la création, l'incarnation, la rédemption, jusqu'à la résurrection des morts.

C'est une des merveilleuses choses des premiers âges catholiques que cette ampleur de vues sur tout l'ensemble de la foi, cette intime et profonde intelligence des nouveaux dogmes qui saisit les premiers génies chrétiens, dès le lendemain de leur conversion, en même tems qu'il se trouve d'autres intelligences, emportées d'un seul écart, le lendemain de leur apostasie, bien loin par delà toutes les traditions juives, chrétiennes, orientales, jusqu'aux derniers confins de l'erreur. Pour nos apôtres, certes, ils ont bien connu l'œuvre divine telle que Dieu l'avait faite, une et achevée, immense et complète ; et rien ne leur a été caché de tout ce qu'il y avait de longueur et de largeur, de profondeur et de sublimité dans ce *magnum pietatis sacramentum*, manifesté dans la chair, justifié dans l'esprit, montré aux anges, prêché aux nations, cru dans le monde, transporté au ciel. Nous devons insister sur ce point, parce que cette compréhension de la foi éclate

<sup>1</sup> Irén., lib. iv, c. xviii.

<sup>2</sup> *Id.*, lib. iv, c. xviii. lib. v. c. .11

<sup>3</sup> *Id.*, lib. iv, c. xviii, n° 5.

jusque sur le marbre des tombeaux, et nous explique seule pourquoi une simple épitaphe, écrite à l'écart dans le cimetière d'une église isolée et naissante, offre condensé un enseignement si complet.

Mais il est tems de descendre de ces hautes régions de la théologie patristique qu'il était difficile d'aborder sans nous séparer du docteur réformé, et même sans rompre avec lui quelques lances. Revenons avec lui aux détails de l'inscription, au terrain de la paléographie, où il respire à l'aise, et marche d'un pas ferme et sûr. Là cependant encore il y aura à signaler quelques dissidences entre son travail et celui des premiers éditeurs.

### III.

Il est difficile de demeurer long-tems et passionnément attaché à cette mémorable inscription sans rêver à son auteur, à ses préoccupations, à tout l'horizon de ses pensées : peu à peu on se trouve à ses côtés, dans un coin du *Polyandre de la Via strata*; on médite avec lui, penché sur une fosse ; on le voit, on l'entend, et à la fin cette vision archéologique devient comme une réalité saisissante. Peut-être l'auteur de ces articles a-t-il trop cédé à ce prestige en évoquant complaisamment, à quelques siècles de distance, Pectorius, sa très-douce mère, et le vénérable Ascandius.

A son tour, le grave docteur allemand s'est trouvé épris du même charme, et voici ce qui lui est apparu.

Il assiste à l'une de ces fêtes que les communes chrétiennes célébraient chaque année au Natalice des martyrs et aux prières commémoratives que les anciens chrétiens faisaient, dit-il, à l'anniversaire de leur mort, conformément à leur foi et à leur espérance. « On communiait, ces jours ; on portait en leur nom une « offrande à l'autel, comme s'ils étaient encore membres de la « commune, et l'on faisait entrer dans l'oraison une prière pour « l'âme du défunt. On attribuait à cette solennité un effet magique » sur l'âme des morts. Et, comme des familles chrétiennes avaient « la coutume de célébrer la mémoire des trépassés qui avaient été

» leurs proches parents, il en résultait que des communes entières  
 » célébraient la mémoire de ceux d'entre eux qui étaient morts  
 » martyrs pour le Christ. Les jours anniversaires de leur mort  
 » étaient considérés comme des jours de naissance pour une  
 » existence glorieuse. Dans ces jours on s'assemblait sur leurs tom-  
 » beaux, et l'on y célébrait la sainte cène dans le sentiment d'une  
 » communion perpétuelle avec eux. *Les prières, que l'on faisait*  
 » *alors pour l'âme des martyrs, nous font comprendre l'abus ex-*  
 » *trême qui se développa dans les tems postérieurs, où les martyrs*  
 » *commencèrent à jouir d'une vénération exagérée.* » (p. 47.)

Pour ne point recommencer une longue polémique, nous laissons à nos lecteurs catholiques à noter les passages erronés, à sourire de cette imaginative allemande qui transforme les antiques commémorations des morts en scènes de nécromancie, à juger, s'il est permis même au savant qui rêve aux anciens jours, d'assimiler les fêtes des martyrs avec les prières pour les morts, s'il est logique, après cela, de se plaindre d'abus extrême et de vénération exagérée. L'abus est bien vieux, si abus il y a, et il n'y a guère d'exagération selon le sens de notre auteur, qui croit qu'on priait pour l'âme des martyrs. Mais passons sur ces concessions faites aux exigences de secte, de position peut-être, et poursuivons le récit commencé.

» Pectorius, selon M. Franz, paraît avoir été un martyr : la  
 » commune d'Augustodunum, en célébrant une fête pour lui, a  
 » élevé un monument à ce Pectorius. Le presbytre ou le préposé  
 » de la commune est introduit, comme portant la parole. D'abord  
 » il adresse à toute la commune une exhortation, s'élève contre  
 » quelques abus, recommande le baptême et la sainte cène, puis il  
 » fait au nom de tous la prière en faveur de Pectorius :

ΙΧΘΥΟΣ [οὐρανίου θε]ῖον γένος, ἤτορι σεμνῶ  
 Χρῆ σ' ἄλλω[ν πίνει]ν ἄμβροτον ἐν βροτέοις  
 Θεσπεσίων ὑδάτ[τω]ν· τὴν σὴν, φίλε, θ[ά]λπεω ψυχὴν  
 Ὑδάσιν ἀεναίοις πλουτοδότου σοφίης.  
 [Σ]ωτῆρος ἀγίων μελιτ[θῆ]α λάμβανε β[ρῶ]σιν].  
 Ἔσθιε, πίνε, δῖον ΙΧΘΥΝ ἔρων παλάμικις.

Ἰγῶ χεῖροι γαῖα, λιλαίω δέσποτα σῶτ[ερ].  
 Σὺ εἶ [κ]οιμητήρ, σὲ λιτάζ[ου]ε φῶς τὸ θανόντων.  
 Ἄ σὺ, ἀ[ναξ] σῶτ[ερ] τῶμῶ [κεχαρ]ισμένε θυμῶ  
 [Εἰ] συνμ[άρτυρός] ἐστι χάρις, καὶ τ[οῖσιν] ἐμοῖσιν  
 [Ἰλαθ]ι καὶ ψυχῆς]μνήσεο Πεκτορίου.

« O race divine d'Ichthys, immortelle parmi les mortels, pleine  
 » d'une sainte ardeur, il faut que tu boives d'autres eaux di-  
 » vines. Rafraîchis, frère, ton âme par les eaux éternelles de la  
 » sagesse prodigue en trésors. Du Sauveur des fidèles, prends  
 » l'aliment doux comme du miel ; mange, bois, tenant l'Ichthys  
 » divin en tes mains ! — Que la terre verse du sang , je t'en prie,  
 » Maître, Sauveur ! Car tu es l'auteur du repos , tu es la lumière  
 » des morts. O Souverain et Sauveur, cher à mon cœur, si un co-  
 » martyr t'est agréable, sois propice aussi (à ma commune) aux  
 » miens, et souviens-toi de l'âme de Pectorius. »

L'hypothèse générale, la version et les nouvelles variantes de M. Franz, sont-elles justifiées par les parties bien conservées des marbres, par le contexte bien connu de l'inscription, par les doctrines bien formelles des premiers chrétiens ?

Dès les premiers mots, on se demande pourquoi au début d'une épitaphe, ce reproche si brusque, exprimé en termes si obscurs ? quelles sont ces citernes corrompues dont le presbytre détourneses fidèles ? Est-ce le paganisme ? est-ce une secte nouvelle ? est-ce le gnosticisme ?...

Puis une première difficulté arrête court : il est impossible de lire sur les marbres *Χρή σε ἄλλων*. — *Χρησε λαβῶν* est seul visible, seul admissible. Nous ne saurions trop recommander à ceux qui étudieront cette inscription de respecter scrupuleusement les caractères visibles, exactement reproduits dans la *deuxième lithographie des Annales*, n° 13, troisième volume, troisième série ; ou

<sup>1</sup> Il a paru inutile de prévenir que les *traits horizontaux* répandus çà

comprend que le plus petit iota soit sacré, et qu'un seul signe négligé suffise pour renverser le plus laborieux travail. Multiplier des versions hasardées et défectueuses, c'est détruire l'importance du monument qui ne semblera plus qu'un texte indéchiffrable abandonné aux disputes des savans.

Nous ne dissimulerons point que la restitution du R. P. Secchi, et celle des *Annales*, offrent une anomalie, justifiable d'ailleurs, entre deux complémens identiques et diversement régis : Θεσπεσίων ὑδάτων. — Ὑδάσιν ἀνάοις.

Le tour adopté par M. Franz, cet enjambement du sens sur le second distique, est assez fréquent chez les Grecs et peut donner lieu à lever la difficulté. On a proposé en ce sens divers essais : nous éliminons tous ceux que repoussent les caractères bien visibles des marbres, et nous indiquons les deux suivans que nous accommodons aux impérieuses exigences de ces lettres.

Selon l'une de ces deux leçons, les premiers vers s'appliqueraient au mort dont on ferait l'éloge en ces termes :

ΙΧΘΥΟΣ οὐρανόθεν θεῖον γένος, ἤτορι σεμνῷ  
 Χρήσε, λαθῶν ζωῆν ἀμβροστον ἐν βροτείῳ  
 Θεσπεσίων ὑδάτων.

« Ouvrage divin du céleste Ichthys ; il eut un cœur religieux » (de *χράσμαι*, *utor*, *fiur*...) et prit dans les eaux divines une » vie immortelle parmi les mortels. »

Selon une autre version, il s'agirait d'un apôtre annoncé pompeusement dans les premiers vers, sans qu'il soit nommé, mis en scène et prenant la parole dans les vers suivans ; sans toucher au texte, on traduirait : « Noble enfant de céleste poisson, apôtre » divin du Christ, il est venu nous dire en son grand cœur régénéré lui-même, au milieu des mortels, par les eaux divines... »

Ces diverses leçons peuvent paraître spécieuses. Cependant toutes deux retombent dans le début obscur et embarrassé du

et là dans la lithographie sont des notes correctives conservées par méprise. Il n'existe rien de semblable sur les marbres.

docteur allemand : l'absence de nom propre, des titres si emphatiques pour un personnage sans nom, cette manière vague, étrange de désigner un apôtre ou un fidèle, cette mention du baptême, dès les premiers mots, tout cela n'est rien moins que spécieux.

Ni l'une ni l'autre des deux leçons ne rend compte du trait le plus brillant du début, ἀμβρότων ἐν βροτέοις, tour ingénieux et solennel qui manifestement révèle un rapprochement mystérieux, l'union de deux termes séparés par l'infini, Dieu et l'homme, l'Éternel et le mortel. Faudrait-il ne voir là qu'un insignifiant pléonasme, comme dans les deux versions que nous discutons ?

Ni l'une ni l'autre ne donne une heureuse suite d'idées, ne lie le début avec le milieu et la fin de l'inscription ; ni l'une ni l'autre ne conduit à cet harmonieux ensemble qui frappa si vivement le P. Secchi et les archéologues de Rome, et où se déroule, comme dans une page de liturgie antique, tout le plan de l'initiation chrétienne : d'abord l'enseignement, la foi du catéchuménat, puis le baptême, enfin l'eucharistie, consommation de la vie chrétienne, lumière et résurrection des morts.

Ces raisons sont assez graves pour ne point admettre encore, jusqu'à preuve nouvelle et plus ample informé, une autre version que celle des *Annales*. Nous la justifierons ou modifierons plus tard, s'il y a lieu. Nous dirons seulement aux grammairiens difficiles que plus d'un exemple présente à des cas divers le complément d'un même verbe, et à ceux qui trouveraient trop hardi de traduire ΙΧΘΥΟΣ οὐρανόθεν θεῖον γένος, comme l'a fait le P. Secchi : *Piscis caelestis divinum genus* ; nous leur rappellerons que cette manière abstraite de désigner une personne, θεῖον γένος, n'est pas plus rare ni plus étrange dans les pères apostoliques que ces expressions si communes dans les auteurs classiques pour désigner les personnes : φιλιτάτον σῶμα, φιλιτατή κεφαλή.

Il est tems de revenir à notre interprète allemand qui diffère infiniment peu des premiers éditeurs dans les quatre vers suivans :

.....τὴν σήν, φίλε, θάλπειο ψυχὴν,  
 ὕδασιν ἀενάοις πλουτοδότου Σοφίης.  
 Σωτήρος ἀγίων μελιθεῖα λάμβανε βρωῶσιν  
 Ἔσθιε, πῖνε, δῖον ΙΧΘΥΝ ἔχων παλάμαις.

» Rafraîchis, frère, ton âme par les eaux éternelles de la sa-  
 » gesse, prodigue en trésors. — Du sauveur des fidèles prends l'a-  
 » liment doux comme du miel ; mange, bois, tenant l'ICHTHYS  
 » divin en tes mains. »

Sur quoi, M. Franz fait les réflexions suivantes, où il adopte le sens catholique avec des expressions mal sonnantes aux oreilles orthodoxes :

» Les eaux divines (θεσπέσια ὕδατα. Cf. Phot., p. 269, paroles  
 » d'Isaïe, xii. 3 : ἀντλήσατε ὕδωρ μετ' εὐφροσύνης ἐκ τῶν πηγῶν τοῦ σωτη-  
 » ρίου) des chrétiens sont représentées par le πλουτοδότος σοφίη du  
 » Seigneur (Cf. Ephés., iii, 8 : Τὸν ἀνεξίτηλον πλοῦτον τοῦ Χρι-  
 » στοῦ), c'est-à-dire le Λόγος qui, corporifié pour ainsi dire, est in-  
 » troduit d'abord sous la forme de la sainte cène. Le parlant ayant  
 » fait mention de la boisson figurée de la sagesse du Sauveur,  
 » passe à la communion réelle, en reprenant pour ainsi dire la  
 » métaphore et en y joignant la boisson divine du sang du Christ  
 » (ἔσθιε, πῖνε), ce qui nous reporte à l'usage primitif de commu-  
 » nier sous les deux espèces. » (p. 49.)

Il serait peu séant d'insister sur le malaise et l'embarras si visibles du docteur réformé. Bornons-nous à quelques notes philologiques.

Nous n'avons préféré βρωῶμον à βρωῶσιν qu'à raison d'un M très oblitéré, qui semblait poindre dans les taches du marbre. Βρωῶσιν est une expression plus juste et plus biblique (Cf. saint Jean, ch. vi, 55 : « Ἡ γὰρ σὰρξ μου ἀληθῶς ἐστὶ βρωῶσις, καὶ τὸ αἷμά μου ἀληθῶς ἐστὶ πόσις »).

Δῖον a le double inconvénient de ne convenir ni à la mesure, δῖον, étant composé d'une longue et d'une brève, *Iliad.*, I, 121, ni au vocabulaire apostolique. Cette épithète toute païenne ne se rencontre pas dans les monuments chrétiens.

Dans la seconde partie de l'inscription d'une si désolante obscurité, l'épigraphiste allemand se donne libre carrière : ses licences pourraient être blâmées des grammairiens et des puristes. Il y a à se défier de ces archéologues, armés de syntaxe, qui veulent enchaîner dans leurs formules classiques et leurs lexiques poudreux ces vieux et populaires vocables du style lapidaire, fait pour le peuple, et tout hérissé de ses locutions, de la prosodie, de l'orthographe vulgaires. Versé dans la langue monumentale, le docte allemand est dans son droit quand il appelle à son aide deux mots inusités : *κοιμητήρ*, *συνμάχουρ* ; — quand il lit sans hésiter : *λιτάζομε* pour *λιταζόμαι* ; — quand il emploie l'interjection explétive, qui sent son érudit : Ἄ σὺ, ἀναξ σῶτερ ( Cf. *Anthol.*, 6, p. 419 : Ἄ τάχα Βάκχῳ λουβῆς καὶ θεῶν μικτὸν ἔδιωκα γέρας).

Cependant peut-il être permis, au vers septième, de changer en I un P bien manifeste ? Est-il impossible de restituer le huitième vers sans inventer *κοιμητήρ* — Est-il exact d'affirmer qu'au début du neuvième vers, il n'y a rien autre chose à voir sans témérité que ces mots : Ἄ σὺ ἀναξ σῶτερ ? — Est-il prudent, pour lever une difficulté, de remplir à tout prix l'espace incontestablement nu, sans lettres, qui précède le dixième vers ? — Est-il certain que le dernier vers soit un pentamètre, et l'abréviation IΥο n'est-elle pas pour *ισο* surtout si l'on tient compte de l'ancienne prononciation de l'upsilon Υ ? Était-il possible, sous les yeux de saint Irénée, en face du Gnosticisme, de prendre pour formule fondamentale de l'acrostiche, précisément le mot proscrit des Eons de Valentin ?

Il faut se déterminer à répondre affirmativement à toutes ces questions pour adopter la restitution du docteur Franz.

L'acrostiche sera, sauf les réserves que nous venons de faire : IΧΘΥC EIC AEI, c'est-à-dire *εἰς αἰῶνας*, selon le mot de saint Paul : Ἰησοῦς Χριστὸς ἦθές, καὶ σήμερον, ὁ αὐτὸς καὶ εἰς τοὺς αἰῶνας. (*Héb.*, XIII, 8.)

L'état mutilé de cette seconde partie met dans l'impossibilité de restituer sûrement et de contrôler sévèrement toute restitution. Seulement il faut à tout prix respecter le peu de lettres sauvées. Il faut encore et encore étudier les marbres eux mêmes, interro-



ger les ombres et les taches, compter les espaces occupés ou libres, rassembler tous les tronçons de caractères, jusqu'à ce que peut-être un nouveau hasard arrache de terre les parties encore enfouies.

Long-tems, pour notre part, sans pouvoir beaucoup dépasser nos premières vues, nous fîmes cette attachante et difficile étude. Nous ne l'abandonnons point ; nous prêtons l'oreille à tous les conseils, nous recueillons tous les travaux ; nous pourrions peut-être modifier quelques mots, changer un hémistiche, remanier un vers. Nous préférons attendre pour achever, comme nous voulions attendre pour commencer, que les hommes compétens aient parlé. Nous regrettons que les marbres eux-mêmes n'aient pu passer sous les yeux d'archéologues aussi pénétrants que le P. Secchi, que le docteur Franz, à qui sûrement il n'a manqué, pour achever cette importante étude, que de reconnaître plus fidèlement l'inscription. On peut et on doit s'en tenir à la dernière copie des *Annales* ou au *portrait* déposé à la bibliothèque Royale, et il importe que les interprètes, quelque haut placés, quelque bien inspirés qu'ils soient, respectent la chose écrite, et ne hasardent point, sans de fortes études et de sérieuses probabilités de succès, une nouvelle version qui ajouterait à l'embarras.

Nous terminons ici, pour la reprendre plus tard, cette excursion nouvelle au Polyandre de la *Via strata*. La vénération que nous avons vouée à ce monument unique, la crainte de le voir profaner par une science étrangère à nos dogmes, l'attrait d'une bonne œuvre, un peu de piété patriotique, un hommage à rendre à un consciencieux travail, un précieux témoignage à signaler à l'appui des principales idées précédemment émises, puis ce mot d'un vieux poète :

Πολλάκι καὶ κήπιος ἀνὴρ μάλα καίριον εἶπεν<sup>1</sup>.

C'en était assez pour apparaître encore dans une arène où n'ont pas craint de descendre les arbitres des luttes savantes.


Or, en la quittant, il nous souvient de nos pères martyrs, et, fléchissant le genou, nous redisons avec l'un d'eux :

<sup>1</sup> Vide Manut. in *adagiis*.

« Et moi aussi , je vous invoque, Seigneur, Dieu d'Abraham et  
» d'Isaac, et Dieu de Jacob et d'Israël, vous qui êtes le père de  
» Notre Seigneur Jésus-Christ, vous qui dans la multitude de  
» votre miséricorde nous avez beaucoup aimés, faites que nous  
» vous connaissions ; vous qui avez fait le ciel et la terre, qui  
» dominez toutes choses, qui êtes le seul et le vrai Dieu et après  
» lequel il n'est point de Dieu, donnez l'empire du Saint-Esprit  
» par Notre-Seigneur Jésus-Christ. — Donnez à qui lira ceci, de  
» reconnaître que vous êtes le seul Dieu et d'être confirmé en  
» vous et exempt de toute doctrine hérétique, sans Dieu, et  
» impie. Amen <sup>1</sup>. »

L. J. C.

<sup>1</sup> Irén., *Adv. hæres.*, lib. III, ch. vi.



---

 Traditions Indiennes.
 

---

## EXAMEN DES DOCTRINES

CONTENUES DANS

## LE BHAGAVATA-PURANA

ET

LE VISHNU-PURANA<sup>1</sup>,
 ET RÉFUTATION DES OBJECTIONS QU'ON EN TIRE CONTRE LE  
 CATHOLICISME.
 

---

Ce que sont les Pouranas; — Leur composition date du 12<sup>e</sup> au 13<sup>e</sup> siècle de notre ère. — Examen de leur enseignement sur Dieu et la Trinité; — Sur l'origine du monde; — Sur la vie humaine; — Sur la morale. — Absurdité de les comparer avec les dogmes et la morale catholiques.

Parmi tous les monumens de la littérature sanscrite, ce sont peut-être les *pouranas* qui représentent de la manière la plus complète ce vaste chaos religieux, qu'on appelle le *brahmanisme*. Ces livres sont, pour ainsi dire, des encyclopédies à l'usage des différentes sectes de l'Inde. On y trouve pêle-mêle des cosmogonies et des théogonies, des fables mythologiques, des hymnes

<sup>1</sup> Le *Bhagavata-Purāna*, ou histoire poétique de Krichna, traduit et publié par M. Eugène Burnouf, membre de l'Institut, t. 1, imprimerie Royale, in-folio de CLXIII, 603-pages; à Paris chez Benjamin Duprat. — Le Vishnu-Purana, translated by Wilson; London.

et des légendes, des descriptions géographiques de l'univers, des systèmes d'astronomie, de physique, de psychologie et de métaphysique; puis, des chroniques et des traités sur la médecine, et même sur l'art sagittaire<sup>1</sup>. La forme de ces poèmes est en général celle d'un dialogue entre deux personnages vénérés qui exposent d'anciennes traditions et se livrent à des digressions sans fin. La seule chose qui donne un peu d'unité à chaque pourana, c'est l'enthousiasme de l'auteur pour l'un des dieux qui se partagent l'adoration des Hindous. La plupart de ces compilations sont, en effet, consacrées à glorifier spécialement l'une des grandes divinités qui dominent dans le panthéon du brahmanisme.

La lecture des *pouranas* est très-répandue parmi le peuple, beaucoup plus que celle des *itihâsas*, et surtout que celle des *védas*, réservés aux Brahmanes. Les femmes et les castes inférieures des soudras puisent dans ces livres toute leur instruction. Aussi ont-ils été traduits dans plusieurs idiômes vulgaires, et souvent remaniés pour la commodité de la foule. Cette popularité leur donne une grande importance historique, parce qu'elle nous offre un moyen facile d'apprécier l'influence du paganisme hindou sur la masse de ses sectateurs. Nous n'avions jusqu'à présent que des analyses et des fragmens de ces ouvrages; mais M. E. Burnouf a publié récemment les trois premiers livres du *Bhagavata-purâna*, avec la traduction en regard du texte et une préface étendue. Les difficultés étaient immenses, ce pourana étant écrit dans un langage bien éloigné de la simplicité et de la clarté des âges primitifs, et présentant à chaque page des subtilités inintelligibles ou des allusions non moins embarrassantes aux fables de la mythologie. On espère, néanmoins, que l'illustre orientaliste a triomphé, autant que possible, de ces obstacles. — Pendant que M. Burnouf donnait à la France cette remarquable publication, M. Wilson faisait paraître à Londres la traduction anglaise d'un autre pourana, le *Vichnou-pourana*. Grâce

<sup>1</sup> Par exemple dans le Vichnou-Pourana et le Padma-Pourana. — William Jones a donné une liste des Pouranas qui ne paraît point s'accorder avec celle qu'ont publiée plus récemment MM. Langlès et Hamilton.

à ces deux traductions , on peut se former , dès maintenant , une idée suffisamment exacte de ces livres, qui roulent tous sur des sujets du même ordre, et offrent une assez grande analogie.

En étudiant ces deux ouvrages, on y trouvera la justification la plus complète de tout ce qui a été dit dans ce recueil sur l'âge et sur la valeur des traditions hindoues <sup>1</sup>. C'est ce que nous allons prouver dans les pages suivantes.

### § I.

Quelle date faut-il assigner aux Pouranas?

Nous avons dit qu'ils paraissent , en général, postérieurs à notre ère, et que plusieurs étaient du moyen-âge. M. Wilson pense, en effet, après Colebrooke, qu'il faut rapporter le Vichnou-Pourana au 12<sup>e</sup> siècle de notre ère, et M. Burnouf ne place la composition du Bhagavata-Pourana que dans le siècle suivant. Il est vrai qu'une origine si récente ne satisfait aucunement les adorateurs fanatiques de Vichnou. S'il fallait en croire le rédacteur indou du Bhagavata-Pourana, ce *divin* poëme aurait été composé par le *bienheureux Richi Vyasa*, compilateur des Védas, du Mahabharata, et, en général, de tous les Pouranas. Voici, en effet, ce que nous lisons dans le texte : « C'est le bienheureux » Richi (Vyasa) qui a composé ce Bhagavata-Purâna, égal aux » Védas... Vyasa communiqua au chef des Sages, maîtres d'eux- » mêmes, à Çuka, cette composition formée de l'essence de ce » qui est contenu dans chacun des Védas et des Itihasas. Çuka » la fit entendre au grand roi Parikchit, au moment où, entouré » des premiers richis, il se livrait aux bords du Gange à son » dernier jeûne. Ce fut lorsque Krichna, avec la loi, la science et » les autres vertus, eut regagné sa demeure, que ce soleil des » purânas se leva dans l'âge kali pour les hommes privés de lu-

<sup>1</sup> Voir les articles ayant pour titre : *Doctrines Hindoues examinées, discutées, et mises en rapport avec les traditions bibliques* dans les tomes vii, et viii, 5<sup>e</sup> série, des *Annales*.

« mière : c'est là que pendant le récit de ce glorieux richi des « Brahmanes, admis par sa faveur à l'entendre, j'en ai eu con-  
 « naissance, et maintenant je vais vous le raconter, ô Brahmanes!  
 « tel que je l'ai lu, et selon les forces de mon intelligence <sup>1</sup>. »  
 — Que devons-nous conclure de là ? Que le rédacteur du Bhagavata-Pourana existait bien avant le 13<sup>e</sup> siècle, et même avant notre ère ? Non, certes ; mais bien plutôt que Vyasa pourrait avoir vécu au moyen-âge, si tant est que Vyasa soit un être réel. Au lieu d'établir l'ancienneté des Pouranas, ceci me paraît beaucoup plus propre à inspirer de nouveaux doutes sur celle des Védas, et nous serions ainsi ramenés à l'opinion de M. Bentley, qui a paru si étrange à certains orientalistes <sup>2</sup>. — Quoiqu'il en soit, cette question a été vivement débattue, même entre les Brahmanes ; et M. Burnouf nous fait connaître des pamphlets publiés à cette occasion par les deux partis : or, ceux qui soutiennent l'antiquité des Pouranas ne prouvent qu'une chose, c'est l'incroyable ignorance et crédulité des Hindous en matière de critique. Après avoir résumé ces débats, M. Burnouf prononce son jugement, en le motivant d'une manière solide. Il démontre que Uopadeva, auteur du Bhagavata-Pourana a vécu entre le 12<sup>e</sup> et le 14<sup>e</sup> siècles, et par là il confirme l'opinion de Colebrooke et de M. Wilson, qui le plaçaient au 13<sup>e</sup>.

Qu'il se trouve dans les Pouranas quelques idées, quelques traditions, et même, si l'on veut, beaucoup d'idées, beaucoup de traditions d'une époque plus ancienne, cela est tout-à-fait naturel ; et M. Burnouf y observe, en effet, des traces de ce caractère martial, qui brille d'une splendeur si vive dans le Mahabharata, malgré les efforts qu'a faits le génie brahmanique, pour éteindre toute ardeur guerrière dans le calme des spéculations théosophiques.

<sup>1</sup> Ici vient l'histoire de Vyasa et de ses travaux sur les Védas, les Itihasas et les Pouranas. On pourra voir tout ce fragment dans l'ouvrage récent de M. Daniélo, *Hist. et tabl.*, t. III, p. 575 et suiv.

<sup>2</sup> On sait que d'après ce savant critique, les Védas et les Pouranas n'ont été rédigés sous leur forme actuelle qu'après l'invasion mahométane dans l'Inde, c'est-à-dire il y a environ 600 ans.

Il se pourrait encore qu'il y eût eu des Pouranas vraiment anciens <sup>1</sup>; mais il est au moins très-certain que ces compositions primitives ont été absorbées et transformées dans les compositions subséquentes. M. Burnouf remarque que dans leur état actuel les Pouranas contiennent des légendes auxquelles il est fait allusion dans les Védas. Ils sont même nommés une fois dans le Rig-Véda, et plusieurs fois dans les commentaires connus sous le nom d'Oupanichads. Mais cela ne prouve rien; car les Védas sont pleins d'interpolations, et les Oupanichads sont, comme on sait, la partie la plus récente des Védas. Du reste, nous avouons sans répugnance que les Pouranas peuvent se rattacher en général et se rattachent certainement quelquefois à des idées plus anciennes qu'eux; mais on ne saurait déterminer par eux seuls l'époque où ces idées ont commencé à se répandre dans l'Inde.

De ces observations nous pouvons tirer plusieurs conséquences dignes d'attention.

D'abord, nous ne sommes pas en droit de citer, comme des preuves de la révélation et de la tradition primitives, les traces de nos dogmes ou de notre morale qui pourraient se trouver dans ces pouranas; car il serait aussi rationnel d'expliquer ces traces par l'influence de la prédication évangélique. Or les apologistes doivent prendre garde de compromettre notre sainte cause en l'appuyant sur des preuves ruineuses.

En revanche, si nous ne pouvons tirer aucun parti de ces vestiges traditionnels, nos adversaires ne peuvent pas davantage en user contre nous. Ainsi les déistes ne devraient pas en conclure que les vérités fondamentales du christianisme sont connues sans le secours d'un enseignement extérieur et révélé. Les éclectiques et les historiens de l'école progressive ne sauraient non plus s'en servir pour accuser l'Église catholique d'imitation ou d'emprunt: car, s'il y a un plagiat, ce sont les pouranas qui en sont coupables. Entre deux textes identiques, n'est-il pas clair que le plus ancien est l'original, et le plus récent la copie <sup>2</sup>?

<sup>1</sup> *Pourana* veut dire *antiquité*.

<sup>2</sup> Du reste, quand les éléments fondamentaux du catholicisme auraient

Mais si les notions les plus importantes de la religion *naturelle* étaient profondément obscurcies, méconnues dans ces livres, — et si en même tems on y apercevait l’empreinte d’une philosophie très-exercée et très-subtile, quelle preuve ne serait-ce pas de la nécessité d’une révélation? Quel argument contre les rationalistes?

Ouvrons donc ces *divins* pouranas, et voyons ce qu’ils enseignent.

## § II.

Ces livres s’accordent-ils à donner sur la nature divine des notions pures et immuables? Leur doctrine sur ce point de première importance est-elle identique à la doctrine chrétienne? — La question est grave et mérite un examen sérieux.

On trouve bien dans ces poèmes, comme dans toutes les fables païennes, l’idée vague d’un Dieu suprême; mais qu’est-ce que ce Dieu suprême? C’est toujours une des divinités qu’adore la foule superstitieuse, et que la mythologie a dotées de toutes nos formes matérielles, ou même de nos passions les plus honteuses. Si l’on entrevoit çà et là un point de vue plus sérieux et plus philosophique, c’est toujours le panthéisme matérialiste ou idéaliste; il ne s’agit pas de cet être infiniment parfait que vénèrent les chrétiens, et que les déistes veulent reconnaître; mais d’une idole abstraite, aveugle et sourde, de la substance universelle.

Ainsi les Hindous n’ont pas même su emprunter au christianisme les premières notions de la religion *naturelle*; — et cela, après de longs siècles de civilisation, de méditations philosophiques, et de contact avec des populations chrétiennes!

été connus dans l’Inde avant notre ère, loin qu’on pût en faire une objection, nous aurions droit d’y voir une nouvelle preuve de révélation primitive. Mais nous nous réservons à démontrer cette vérité dans d’autres articles où nous tâcherons de remonter jusqu’aux sources de toutes les analogies observées entre le christianisme, le brahmanisme et le bouddhisme; aujourd’hui nous voulons seulement prouver qu’elles ont été exagérées par l’ignorance ou par l’imposture.



On peut juger, d'après cela, de ce que doit être leur *Trimourti*. Ce n'est évidemment qu'une formule panthéistique imaginée par des brahmanes syncrétistes pour concilier les prétentions opposées des trois sectes principales <sup>1</sup>. Mais voyons si les pouranas connaissent la Trimourti, et si cette trimourti ressemble à la Trinité catholique.

Comme nous l'avons vu, les pouranas sont principalement consacrés à servir d'organe aux sectes religieuses de l'Inde. En y cherchant les croyances de ces différentes sectes, on reconnaît tout d'abord que les trois personnes de la prétendue trinité indienne ne tiennent pas le même rang dans les idées de tous ceux qui sont ordinairement confondus sous le nom d'adorateurs de Brahma. Ceux qui honorent Brahma, comme le dieu principal, sont même, à ce qu'il paraît, bien moins nombreux que les adorateurs de Siva et de Vichnou. Le fait important de ces divisions avait été remarqué déjà par des voyageurs; mais il avait été le plus souvent oublié ou méconnu par les mythographes syncrétistes. Or, les pouranas le mettent largement en relief. Comme les populations, dont ils expriment la pensée, ils se partagent entre les trois dieux principaux de la mythologie hindoue. Ainsi le Brahma-Purana est consacré à la gloire de Brahma, honoré spécialement sous le nom du Soleil dans la pagode de Jagerna. Le Padma-Purâna est vichnoniste, et flétrit sans pitié les sectateurs de Brahma et de Siva <sup>2</sup>. Le Linga-Purâna, au contraire, professe un Sivaïsme exalté, et le Vamansa-Purâna, l'un des pouranas les plus modernes, réunit Vichnou et Siva dans un culte bizarrement éclectique.

Le nom même du Vichnou-pourâna indique quel est son dieu de prédilection. Ce livre n'est guère en effet qu'une litanie diffuse consacrée à célébrer les perfections de Vichnou : si Brahma apparaît à la tête de tous les autres Dieux, c'est pour adorer et chanter ce Dieu suprême, *que lui-même ne saurait comprendre* <sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Les trinités des philosophes alexandrins ne sont rien de plus.

<sup>2</sup> Voir Wilson, *Vishnu Purâna*, préf., page xiii.

<sup>3</sup> *Ibid*, p. 72.

Les dieux, battus par les démons, sont obligés, pour échapper à leurs ennemis, de se jeter aux pieds de Vichnou et d'implorer sa protection. Toutefois, bien que le vichnouïsme domine évidemment dans ce pourana, Siva y joue aussi parfois un rôle important. Dans un passage, par exemple, Indra, le roi du ciel, et les trois mondes, auxquels il préside, sont frappés de langueur par la malédiction de Durvâta, incarnation de Siva <sup>1</sup>.

Le Bhagavata-Pourâna, publié par M. Burnouf, célèbre aussi Vichnou comme le dieu suprême, ou plutôt le seul dieu, celui *qui est en tout, bien que distinct de tout, et hors duquel il n'y a qu'apparence et illusion*. Il faut l'implorer pour être affranchi du supplice des transmigrations et pour trouver le repos dans son sein <sup>2</sup>. — Comme dans le Vishnu-Purâna, Brahma confesse la supériorité de Vichnou et proclame l'essence pure, absolue, dont l'univers n'est qu'une ombre, une apparence, une manifestation sans réalité substantielle. — Cependant, par une de ces contradictions qui surabondent dans les livres indiens, Brahma est nommé dans un autre endroit *la cause des causes* <sup>3</sup>; il est vrai qu'alors il ne paraît plus considéré comme un dieu distinct de Vichnou. Il est l'essence suprême de Vichnou, Vichnou lui-même, — peut-être parce que tout est Vichnou. Dans le Markandeya-Purâna, c'est la grande déesse Sacti qui est célébrée comme le dieu suprême, ou plutôt comme la substance et l'énergie universelle : « Tu es, lui dit le poète, tout ce qui existe en quelque lieu que ce » soit, tu es l'être et le non-être, etc <sup>4</sup>. »

<sup>1</sup> *Ibid*, liv. 1, ch. 8.

<sup>2</sup> « C'est une brute comparable au chien, au chameau, à l'âne et au pourceau qui vit dans la fange, que l'homme dont les oreilles n'ont jamais été frappées par l'histoire du frère aîné de Gadal (Vichnou). — C'est un cadavre vivant que l'homme qui ne recueille pas la poussière des pieds des sages dévoués à Bhagavata (Vichnou); c'est un cadavre respirant, que celui qui ne connaît pas le parfum de la plante Tulasi qui s'attache aux pieds du divin Vichnou. »

<sup>3</sup> *Bhagavata-Purâna*, p. 383. v. 41.

<sup>4</sup> Cité par M. Daniélo, d'après Poley, *Hist. et tabl. de l'Un.*, tome III, pag. 485.

C'est donc en vain que l'on chercherait dans les pouranas la nation chrétienne de Dieu. Le polythéisme a pénétré si avant dans l'esprit des Indiens qu'aujourd'hui encore ils admettent généralement « l'existence de dieux et de déesses innombrables qui » possèdent dans leurs propres domaines une puissance entière et » indépendante. C'est pour se les rendre propices, et non le vrai » Dieu, qu'ils élèvent des temples et accomplissent des cérémonies. » C'est ce qu'atteste le célèbre Ram-Mohun-Roy, et sa vie a été une preuve éclatante de cette assertion. Lorsqu'en effet ce savant brahmane osa prêcher le monothéisme à ses compatriotes, lorsqu'il tenta de leur prouver que la doctrine de l'unité de Dieu avait été la doctrine primitive de l'Inde, il fut traité comme un apostat, comme un ennemi des dieux, et se vit en butte à mille persécutions <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> « J'ai observé, dit-il, que dans leurs écrits et dans leur conversation beaucoup d'Européens éprouvent le désir de pallier et d'adoucir les formes de l'idolâtrie hindoue, et qu'ils sont portés à faire croire que tous les objets du culte sont considérés par leurs adorateurs comme des représentations emblématiques de la suprême Divinité. Si c'était réellement le cas, je pourrais être conduit peut-être à examiner le sujet ; mais la vérité est que les Hindous de nos jours ne considèrent pas la chose ainsi, mais qu'ils croient fermement à l'existence réelle de dieux et de déesses innombrables, qui possèdent dans leurs propres domaines une puissance entière et indépendante ; et c'est pour se les rendre propices, et non le vrai Dieu, que des temples sont érigés et des cérémonies accomplies. Il n'y a pas de doute cependant, et mon seul but est de le prouver, que chaque rite dérive de l'adoration allégorique de la Divinité véritable ; mais aujourd'hui tout cela est oublié, et, aux yeux d'un grand nombre, c'est même une hérésie de le mentionner. » — Un peu plus loin, Ram-mohun roy s'exprime d'une manière encore plus énergique sur les rites inconvenans ou plutôt injurieux, introduits par la pratique particulière de l'idolâtrie Hindoue, laquelle, plus que tout autre culte païen, détruit le lien de la société. — Voir le savant écrit de ce Brahmane dans *Ann. de Phil. chrét.*, t. ix, p. 421.

## § III.

On a vanté souvent l'unité du brahmanisme, et l'on a même osé la comparer à l'unité de notre Église. Ce que nous venons de dire suffirait déjà pour faire apprécier ces rapprochemens sacrilèges; mais il ne sera pas inutile d'insister encore. Il importe de faire voir que l'union des sectes hindoues, outre qu'elle est purement extérieure et apparente, ne tient qu'à trois causes, savoir : 1° la confusion de toutes les idées dans un syncrétisme panthéistique; — 2° l'intérêt de la caste qui, depuis tant de siècles, conserve par droit de naissance le monopole du culte dans toutes les sectes les plus opposées; — 3° l'esprit national qui réunit tous les idolâtres dans une haine commune contre le mahométisme et le christianisme, professés par les nations conquérantes qui dominent depuis tant de siècles dans l'Indoustan.

Plusieurs fables, racontées dans les pouranas, semblent indiquer d'anciennes luttes qui auraient eu lieu entre les brahmanes et les sectateurs du vichnouïsme. Ainsi la légende de *Pralada*<sup>1</sup> nous montre les brahmanes, prêtres des démons (*Assuras*), conspirant contre le grand Vichnou, qui les consume du feu de sa colère, puis les ressuscite pour obtenir leurs adorations. N'est ce pas une trace des victoires remportées à une époque inconnue par les sectateurs de Vichnou sur les prêtres de Brahma?

Dans un autre passage du même pourana, Siva est exclu d'un sacrifice, où tous les autres dieux ont été admis; irrité de cette insulte, il s'écrie : « Que m'importe d'être exclu de ce sacrifice; mes prêtres m'honorent dans le sacrifice de la vraie sagesse, où l'on se passe de l'aide des brahmanes. » Puis, dans sa fureur, il crée un être terrible, qui disperse les victimes, les prêtres et les dieux<sup>2</sup>. — Ne serait-ce point aussi une allusion aux prétentions du Sivaïsme et à ses triomphes sur le culte de Brahma?

Voici maintenant un texte du Vichnou-Purâna où l'on peut reconnaître le Fétichisme. C'est le dieu Krichna qui parle ainsi au

<sup>1</sup> *Vishnu-Purâna*, p. 126.

<sup>2</sup> *Ibid*, p. 65-67.

nom des pasteurs parmi lesquels il habite : « — Les esprits de ces  
 « montagnes parcourent, dit-on, les bois sous la forme qu'il  
 « leur plaît de choisir, ou sous leur forme naturelle, et se jouent  
 » au bord de leurs abîmes. S'ils sont mécontents de quelque ha-  
 » bitant de la forêt, transformés en lion ou en bête de proie, ils  
 » le mettent à mort. C'est pourquoi nous devons adorer les mon-  
 » tagnes et offrir des sacrifices aux troupeaux. Qu'avons-nous à  
 » démêler avec Indra? Les troupeaux et les montagnes, voilà nos  
 » dieux ; laissons les brahmanes faire l'adoration par la prière <sup>1</sup>. »

Ailleurs, la ville de Benarès, capitale du sivaïsme, est consu-  
 mée par le disque enflammé de Vichnou. Ne pourrait-on pas voir  
 dans cette légende une preuve de la rivalité du culte de Vichnou  
 et du culte de Siva? et ne pourrait-on pas conclure de l'histoire  
 des dieux à l'histoire des sectes? — Quoiqu'il en soit, ces obser-  
 vations servent du moins à montrer combien sont mobiles et con-  
 fuses les idées que les Hindous se forment sur le rôle de chacun  
 de leurs dieux, et sur ses rapports avec les autres divinités. En  
 voici encore un exemple : dans le poème consacré à la gloire de  
 Vichnou, le grand ennemi du Brahmanisme, le réformateur  
 Bouddha émane de ce dieu <sup>2</sup>. La plupart des légendes s'accordent  
 aussi à le présenter comme la 9<sup>e</sup> incarnation de Vichnou.

Dans ce même *Vishnu-Purâna* on voit encore d'autres sec-  
 taires déclarer que les Brahmanes ne sont dignes d'aucun respect,  
 et proclamer qu'il n'y a point de texte divin ou révélé ; et, si  
 nous voulions étendre notre examen aux autres livres Hindous,  
 nous pourrions citer une multitude de faits semblables.

Mais voyons maintenant de quelle manière le Panthéisme est  
 parvenu à fondre ces élémens hétérogènes dans une apparente  
 unité, qui n'est au fond que la confusion la plus déplorable de  
 toutes les idées et de toutes les croyances. Il est utile de montrer  
 comment la philosophie, loin de réformer le paganisme, s'est  
 alliée avec lui ; et comment, après des siècles nombreux de médi-  
 tation et de travail, elle a seulement abouti à traduire des su-

<sup>1</sup> *Bhagavata-Purâna*, p. 525.

<sup>2</sup> *Vishnu-Purâna*, p. 517.

perstitutions folles par des abstractions inintelligibles, à embrouiller des mythes obscurs par des subtilités insaisissables, à augmenter enfin le désordre, l'incohérence et l'absurdité des doctrines qui règnent depuis tant de siècles sur les bords du Gange. Quelle leçon pour l'orgueil du rationalisme !

Pour rendre sensibles les dogmes les plus obscurs de leurs systèmes, les poètes métaphysiciens de l'Indoustan ont épuisé toutes les ressources de la métaphore, de la comparaison, de l'allégorie et du mythe. Quelquefois ils déguisent le principe de l'unité de substance sous les formes trompeuses d'un rapprochement plein de grâce : « Comme l'air, qui s'exhale par les trous d'une flûte, » produit la distinction des notes qui composent la gamme, ainsi » la nature du grand esprit, simple dans son essence, devient » multiple par les conséquences de son action. » Dans ce passage et dans plusieurs autres du même genre, le panthéisme est habilement recouvert d'un voile de poésie. Mais voici qui est plus clair ; suivant le Vichnou-purâna, Vichnou est tout, et tout est Vichnou ; « Comme créateur il se crée lui-même ; comme destructeur il se détruit lui-même à la fin de chaque période de la vie de l'univers <sup>1</sup>. »

Voici maintenant la même idée sous une forme mythologique : Krichna, incarnation de Vichnou, a décidé les bergères, au milieu desquelles il passe sa jeunesse à sacrifier aux montagnes. Alors il se présente sur le sommet de l'une d'elles en disant : « Je suis » la montagne. » et cependant, sous une autre forme, il gravissait les mêmes montagnes avec les bergers et s'adorait ainsi lui-même <sup>2</sup>.

Voulez-vous un panthéisme grossièrement matériel ? ouvrez le Bhagavata-Purâna <sup>3</sup> : — Vichnou est le monde ; les diverses portions de l'Univers sont ses membres ; les montagnes forment ses os, les fleuves ses veines ; son souffle c'est le vent ; son regard, c'est le soleil. — Préférez-vous un panthéisme tout idéaliste ? lisez encore : — Le monde n'est plus qu'une illusion, un pur phénomène

<sup>1</sup> *Vishnu-Purâna*, p. 20.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 525.

<sup>3</sup> *Bhagavata-Purâna*, p. 275.

une apparence. Vichnou n'est plus la collection des êtres, mais la substance universelle et éternelle de toutes choses. Il est distinct des objets particuliers, mais il est leur substance, ils sont ses modes<sup>1</sup>. — Poursuivez, et à chaque page vous apparaîtront des formules nouvelles, de plus en plus abstraites. — Le monde n'est pas ; la pensée n'est pas ; Dieu seul existe dans son incompréhensible unité ; tout le reste est produit par une illusion, « par les jeux de Vichnou. » — Enthousiasmé de cette merveilleuse découverte, le poète s'écrie en s'adressant à Vichnou : — « Essentially unique, tu te doubles, à l'aide de ta mystérieuse Maya, ce désir de créer que tu conçois en toi-même ; — semblable à l'araignée, tu produis et conserves, à l'aide de ton énergie, cet univers que tu feras rentrer un jour dans ton sein<sup>2</sup>. » — « Pénétrant au sein des qualités manifestées par Maya, comme s'il avait des qualités lui-même, l'être apparaît au dehors, poussé par l'énergie de sa pensée<sup>3</sup>. » — Et non seulement l'esprit divin produit l'apparence des êtres par la manifestation de sa pensée, mais encore il est leur pensée, il perçoit en eux<sup>4</sup>. Comme dirait Schelling, il y a identité absolue entre le sujet et l'objet de la pensée.

Voici un échantillon de cosmogonie philosophique : — « D'abord était l'être absolu, l'être divin (Bhagavat). Cet être existait seul sans qu'aucun attribut le manifestât<sup>5</sup>. — Alors il regarda et ne vit rien qui pût être vu, parce que lui seul était resplendissant, et il songea qu'il était comme s'il n'était pas, parce que son regard était éveillé et que son énergie sommeillait. — Or, l'énergie de cet être doué de vue, *énergie qui est à la fois ce qui existe et ce qui n'existe pas*, c'est là ce qui se nomme Maya, et c'est par elle que l'être qui pénètre toute chose, créa l'univers. »

Les différentes manifestations de l'être divin s'engendrent l'une l'autre ; mais l'énumération des êtres, ainsi engendrés, et l'ordre de leur apparition change dans les divers systèmes cosmogoni-

<sup>1</sup> *Ibid.*

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 475.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 17.

<sup>4</sup> *Ibid.*, v. 52.

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 327.

ques, exposés par le même Pourana ; je dis par le même Pourana ; car, remarquez le bien, il s'en faut beaucoup que chaque Pourana se contente d'une cosmogonie unique. Les poètes Indiens sont inépuisables en compositions de ce genre, et l'on ne peut se figurer la fécondité avec laquelle ils déroulent le fil interminable de leurs fantaisies subtiles et bizarres. Toutefois, certaines idées se reproduisent souvent dans plusieurs de ces livres : telle est, par exemple, cette conception, que les objets extérieurs naissent du principe intérieur de la pensée. Ainsi, dans le Bhagavata-Purâna, la personnalité, en se transformant, produit le cœur et les organes des sens.

Ajoutez à cela que, dans toutes ces cosmogonies, les Hindous se plaisent à réduire les réalités en abstractions, et à transformer les abstractions en réalités ; souvent même il arrive que les qualités enfantent les substances. Ainsi le son produit l'éther ; de la tangibilité naissent le vent et la peau ; de la forme naît la lumière ; la molécule de la saveur produit l'eau et le goût, etc. Pour compliquer encore ces subtilités, la poésie vient perpétuellement y mêler ses rêves. Les peintures voluptueuses se croisent souvent avec les abstractions ; les fables les plus variées et les plus étranges s'entrelacent avec les systèmes métaphysiques ; la discription de tous les mondes, de tous les cieux, de tous les enfers, des grandes périodes géologiques ou astronomiques, etc. est enchevêtrée de formules qu'on croirait tirées de Parménide, d'Aristote ou de Proclus. — Très-souvent aussi, on croirait lire des pages ou tout au moins des phrases extraites de Kant, de Fichte, de Schelling, de Hegel, de Schleiermacher ou de Marheinecke.

Rien n'est bizarre, et tout à la fois plein d'enseignemens, comme cet accouplement de la philosophie et du paganisme. Les rêveries mythologiques les plus extravagantes se fondent avec les systèmes les plus destructifs de toute religion : le fondateur de l'école Sankya, l'athée Kapila, figure comme une incarnation de Vishnou dans le Bhagavata, et ce *divin* Pourana est tout plein de sa doctrine. — Un Dieu athée et révélant l'athéisme, c'est là un spectacle que l'Inde seule a donné.

La philosophie grecque s'était aussi alliée au paganisme ; les



Alexandrins ont tenté d'unir le platonisme, l'aristotélisme, les spéculations pythagoriciennes, éléatiques, stoïciennes, aux fables d'Homère, d'Hésiode, d'Orphée, etc.; on a vu même souvent des Epicuriens remplir les fonctions de grand-prêtres et de sacrificeurs; mais ni Parménide, ni Aristote, ni Epicure n'ont été placés dans l'Olympe entre Mercure et Apollon. Toutefois il y a bien lieu de penser que cela vient seulement de ce que la philosophie grecque a échoué dans sa lutte contre le christianisme. Car les Stoïciens, et les Néoplatoniciens surtout, marchèrent constamment sur la voie qui mène à ces folies. Oui, les éclectiques et les philosophes du progrès ont beau dire, si la providence ne fût intervenue d'une manière surnaturelle pour élever l'Eglise sur les ruines de l'idolâtrie, l'humanité toute entière serait aujourd'hui dans le même état que les sectateurs du Brahmanisme et du Bouddhisme. Ceux qui en douteraient, n'ont qu'à comparer Jamblique avec les Pouranas.

#### § IV.

Nous avons exposé la doctrine de ces livres sur Dieu et sur l'origine du monde. On a pu mesurer l'abîme qui sépare cette doctrine du symbole catholique, et réduire à leur juste valeur les comparaisons sacrilèges, qui tendent à présenter nos croyances comme une expansion, un développement ou même un plagiat des traditions Hindoues. On sait enfin quelle espèce de réforme, quelle sorte d'unité ont amenée les spéculations philosophiques dans le sein du Brahmanisme<sup>1</sup>. — Examinons maintenant les idées sur la vie de l'homme, sur sa destinée et sur ses devoirs :

I. Qu'est-ce que la vie humaine, d'après les Pouranas? — C'est un supplice imposé aux esprits tombés dans le monde inférieur à cause de leur faute. — Le tableau de notre condition, que Pline

<sup>1</sup> Nous sommes loin sans doute d'avoir épuisé ces questions, et, comme elles ont une grande importance dans la controverse actuelle avec les philosophes éclectiques, panthéistes et *progressifs*, nous nous proposons bien d'y revenir. Aujourd'hui nous voulons seulement esquisser le rôle que les Pouranas devront jouer dans ces discussions.

à tracé d'une manière si énergique et si sombre, n'approche pas des peintures désespérantes du Bhagavata-Purâna. Le poète Hindou nous fait entendre les gémissens de l'âme dans l'Embryon ; il nous montre cette misérable créature, condamnée à la vie, tombant à terre, au milieu du sang où elle s'agite comme un ver, dépouillée de la mémoire, dépouillée de la connaissance, ne pouvant se faire comprendre, ni se comprendre elle-même. — Le Vishnou-Purâna est tout aussi mélancolique ; il commence par résumer, dans une peinture hideuse de vérité, les misères de l'enfance, les abaissemens de la vieillesse, les angoisses de toute la vie et les tortures de la mort ; puis s'élançant au delà de cette vie, il poursuit l'interminable histoire des douleurs humaines, dans les nombreuses existences que l'âme doit traverser successivement, dans les enfers et même dans le ciel ; car le ciel d'après lui n'est pas éternel. Ce n'est qu'un séjour précaire, un lieu de halte, où l'on est tourmenté par l'effrayante perspective de redescendre sur la terre, pour y *tourner encore*, comme Ixion, *sur la roue de l'existence*<sup>1</sup>.

Au fond de ce point de vue, dans cette notion de la vie, on peut appercevoir quelques lointaines analogies avec nos dogmes. On serait même tenté de croire que certains passages des Pouranas, sur ce sujet, ont été, sinon écrits, du moins inspirés par des moines origénistes, ou par une secte gnostique. Pour confirmer ces rapprochemens, nous remarquerons que le Palma-Purâna contient, sur le jugement des âmes et sur les tourmens de l'enfer des descriptions empreintes d'une couleur encore plus chrétienne<sup>2</sup>. — Il y a aussi dans le Bhagavata-Purâna un passage où il semble être question de la grâce : — « Donne nous, ô Dieu, ta propre vue avec ton énergie, afin que, soutenus par ta faveur, nous puissions accomplir notre tâche<sup>3</sup>. » — Enfin le Vishnu-Purâna dé-

<sup>1</sup> *Vishnu-Purâna*, p. 641.

<sup>2</sup> On peut en voir de curieux fragmens dans l'*Hist. et tabl. de l'Un.*, t. III, p. 459 et suiv.

<sup>3</sup> *Bhagavata-Purâna*, p. 525.

clare qu'il faut un Dieu sauveur, un Dieu incarné, pour soulever le fardeau de la terre<sup>1</sup>.

Mais à côté de ces similitudes, que de différences profondes ! — D'après l'Agni-Purâna, l'âme qui, par ses crimes, perd la nature humaine, doit traverser huit millions de naissances parmi les créatures inférieures, avant de pouvoir remonter de nouveau à l'humanité. Sur ces huit millions de vies successives, deux millions et cent mille se passent dans les parties de la création privées de mouvement, les minéraux et les végétaux ; — neuf-cent mille s'écoulent parmi les animaux aquatiques ; un million parmi les insectes, les vers, etc. ; un million parmi les oiseaux, et trois millions parmi les autres animaux. Une fois rentrée dans la condition humaine, l'âme continue de gravir une échelle ascendante de caste en caste, si ses œuvres l'en rendent digne ; quatre-cent mille vies se succèdent pour elle parmi les castes inférieures ; puis elle séjourne encore pendant cent mille vies dans la caste des Brahmanes ; après quoi elle cesse enfin de renaître et peut obtenir l'absorption complète en Brahma<sup>2</sup>. — Que l'on reconnaisse à travers ces folies quelques idées chrétiennes d'où les Brahmanes ont pu partir, nous le concevons ; mais si ce sont là des émanations de nos croyances, il faut convenir qu'elles sont bien informes, bien défigurées ; et il est absurde de soutenir que les fondateurs du Christianisme ont puisé leur inspiration à de pareilles sources.

II. Voici d'autres débris religieux où l'empreinte de la tradition orthodoxe est beaucoup plus manifeste et plus incontestable. — Le Vishnu-Purâna ne défend par seulement les actes, mais encore les pensées et les désirs impurs<sup>3</sup>. — Comme tous les autres livres Hindoux, il recommande le jeûne, la prière, les austérités. Mais la vertu de la pénitence est glorifiée avec une exagération qui va jusqu'à l'extravagance. Les macérations des solitaires ont tant de puissance qu'elles leur donnent droit de prendre la place des Dieux ; et, quand ceux-ci entendent parler des austérités

<sup>1</sup> *Vishnu-Purâna*, p. 457.

<sup>2</sup> Cité par M. Daniélo, t. III, p. 457.

<sup>3</sup> *Vishnu-Purâna*, p. 59.

inonics de quelque Yogui, ils n'ont d'autres ressources pour sauver leur indépendance que de lui envoyer une nymphe chargée de le séduire. La pénitence a même le pouvoir de créer, et le Bhagavata-Purâna nous apprend que Brahma a créé le monde par une pénitence de seize mille années<sup>1</sup>.

Quant à la charité universelle, bien que l'orgueil des castes supérieures soit incompatible avec elle, on en trouve ça et là quelques lueurs vacillantes. — Il faut recevoir l'hôte dont le nom, la parenté, la race sont inconnus, dit le Vishnu-Purâna<sup>2</sup>. — Brahma est présent dans la personne d'un hôte. Le père de famille doit répandre sur la terre de la nourriture pour les personnes dégradées de leur caste. Et par une imitation plus frappante encore de l'Évangile, Vichnou lui-même, bénit les Tchandalas, rebut de toutes les castes<sup>3</sup>.

Quelque honnête déiste se hâterait peut-être de conclure que les Pouranas sont un livre fort édifiant et assez semblable à l'*imitation*, ou même à l'Évangile. — Après cela, dirait-il sans doute, n'est-il pas clair que les Hindous peuvent en sûreté de conscience adorer Vichnou, comme ont fait leurs pères? Le Brahmanisme est-il autre chose qu'une forme très-pure de la religion naturelle à peu près comme le christianisme? — De leur côté, les éclectiques et les philosophes du progrès, verront dans cette morale un des élémens primitifs de la *synthèse chrétienne*. — Mais pour répondre, il nous suffit de tourner la page, et de continuer notre analyse.

Dans les Pouranas, l'amour du prochain est remplacé par l'amour de tous les êtres, émanations d'une même substance, manifestations d'une même force générale. Plus de distinction entre l'homme et les choses. Les animaux et même les plantes sont notre prochain tout aussi bien que l'homme, et le sentiment de la fraternité humaine se dissout et se perd dans une sympathie universelle<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> *Bhagavata-Purâna*, p. 269.

<sup>2</sup> *Vishnu-Purâna*, p. 305.

<sup>3</sup> *Bhagavata-Purâna*, p. 105.

<sup>4</sup> C'est ce que remarque M. Ampère dans un article publié, il y a

Cela peut bien paraître poétique à certaines imaginations rêveuses; mais cela produit en morale d'étranges résultats. — Nous avons dit que les Pouranas prescrivaient de répandre à terre de la nourriture pour les personnes dégradées de leur caste (ont-cast); mais savez-vous à quel titre ces malheureux ont droit de recueillir ainsi les miettes tombées de la table du riche? au même titre que les animaux; car ils sont placés dans le texte tout juste entre les oiseaux et les chiens errans. Les arbres vivent, comme nous de la vie universelle; il ne faut donc pas les blesser sans raison. Aussi les couper, même légèrement, est mis sur la même ligne que haïr son père. Dans le Bhagavata-Purâna, nous lisons: « Aurais-tu abandonné un Brahmane, un enfant, une vache, un vieillard, un malade, une femme <sup>1</sup> ? » — C'est ainsi que sous l'influence du panthéisme, tous les êtres sont confondus dans le même abaissement; ils ne sont tous, les uns comme les autres, que des accidens, des modes fugitifs de la grande substance. Une fois entré dans cette route, on en vient jusqu'à sacrifier les hommes aux animaux, et on livre, durant une nuit entière, un malheureux aux insectes, pour les repaître de son sang <sup>2</sup>. — Voilà la charité du Brahmanisme.

Enfin les Pouranas consacrent, de la manière la plus révoltante l'odieuse inégalité des castes. Le Bhagavata-purâna les considère comme des races d'origine différente <sup>3</sup>; et les autres

quelque tems, par la *Revue des deux Mondes*, et qui m'a été utile, bien qu'écrit dans un point de vue tout différent du mien.

<sup>1</sup> *Bhagavata-Purâna*, p. 208. — D'après le *Karmavipaka*, celui qui tuera un animal qu'il ne destine point au sacrifice, sera puni en enfer sous forme de tourterelle; il renaîtra ensuite corneille, et puis homme affligé d'une maladie incurable; celui qui étouffe un animal et sourit à la lecture d'un Pourana, renaîtra en serpent après avoir subi les peines de l'enfer, ensuite en tigre, en vache et en héron blanc, en corneille et en homme ayant un asthme. Voilà qui est touchant! Le *Kalika-Purâna* l'est un peu moins. Il a des pages horribles sur les sacrifices humains.

<sup>2</sup> *Bhagavata-Purâna*, p. 137.

<sup>3</sup> D'après lui, les brahmanes forment la bouche de Purucha ou de

Pourras rejettent peut-être plus formellement encore l'unité de l'espèce humaine. — Qu'un Brahmane donne la mort à de jeunes enfans, la mère doit toujours penser « qu'un Brahmane a toujours un maître spirituel » et qu'il a dû avoir de bonnes raisons pour agir ainsi. — La malédiction d'un Brahmane consume d'un feu inextinguible, et il n'y a pas de pardon possible pour celui qui l'a encourue.

Voici une curieuse anecdote racontée à ce sujet par le Bhagavata. « Un Brahmane était assis dans son hermitage, retenant sa respiration, les yeux fermés, dans l'état d'extase. Le roi Parikchit, s'étant égaré, arrive auprès du Brahmane qui, tout absorbé dans sa contemplation, ne lui offre ni le siège de gazon, ni l'offrande de l'eau, ni les paroles bienveillantes. Le roi irrité prend avec le bout de son arc un serpent mort, le jette sur l'épaule du Brahmane et regagne sa capitale. » Le Brahmane, qui était arrivé à l'indifférence, n'aurait pas senti cette injure ; mais son jeune fils maudit le roi et la caste guerrière des Kchatriyas. « Ah ! la conduite outrageuse de ces Radjas, nourris comme le corbeau de ce qu'on leur jette, ressemble à celle des chiens et des esclaves gardiens de la porte, qui insultent leur maître ! Un misérable Kchatriya est le gardien de la porte des Brahmanes ! Comment celui qui se tient à la porte serait-il admis à manger la nourriture du maître ? Dans ce jour un serpent suscité par moi anéantira ce contempteur des lois, ce brandon de sa race qui nous a fait injure. » — Le roi se repent de son crime ; il veut l'expier par la mort, et s'écrie : *Adoration en tous lieux aux Brahmanes !*

Mais les dieux mêmes sont soumis aux Brahmanes. En voici un exemple : Des Brahmanes se présentent à la porte du palais des dieux ; deux *dévas*, gardiens du seuil, les repoussent avec injure. Les Brahmanes condamnent ces dieux à descendre sur la terre, et les coupables repentans acceptent le châtimement qui leur est infligé. Mais cela ne suffit pas, et Vichnou, le dieu suprême, vient

Vichnou incorporé dans le monde, les Kchatriyas sont les bras, les Vaisyas les cuisses de Bhagavat ; la caste des Soudras est sortie de ses pieds. (Liv. II, ch. v.)

faire en personne de très-humbles excuses : « Je me couperais » moi-même le bras, dit-il aux Brahmanes, si ce bras s'était opposé à vous. — Qui donc ne supporterait pas les Brahmanes, » quand moi je porte sur mon aigrette la poussière de leurs pieds ? » — Je le demande, de bonne foi, est-ce là l'esprit de la hiérarchie catholique, de cette hiérarchie qui n'a jamais connu de privilèges héréditaires ni de cens d'éligibilité, qui a pris de tous tems ses pontifes suprêmes dans toutes les classes de la société, et plus souvent parmi les pauvres, de cette hiérarchie enfin, dont les chefs se nomment eux-mêmes les serviteurs des serviteurs de Dieu ?

III. Mais c'est surtout entre le mysticisme hindou et le mysticisme catholique qu'on s'est plu à établir un parallèle injurieux. Il importe donc de déterminer d'une manière précise la notion que les Pouranas nous donnent de l'ascétisme Brahmanique.

Comment nous racheter du supplice des transmigrations ? Telle est la question que prétendent résoudre les Mystiques de l'Inde. C'est à la philosophie qu'ils demandent une réponse ; c'est par la puissance de l'abstraction qu'ils veulent sauver l'humanité ; voici comment : — Dérobez-vous à tous les désirs et à toutes les passions ; élevez-vous au-dessus des sens : livrez-vous à la contemplation ; renoncez à toute activité ; fuyez les œuvres, car les œuvres nous plongent dans le monde de l'illusion, dans ce néant agité qu'on appelle la vie. Sentir, penser, vouloir, c'est un songe pénible qui sépare du principe unique et absolu. « La contemplation de Vichnou est comme un glaive avec lequel les hommes » sages tranchent le lien de l'action qui enchaîne la conscience<sup>1</sup>. » — « Que l'Ascète qui veut abandonner ce monde, assis sur un » siège solide et commode, ne s'occupe ni du tems ni du lieu, » et que maître de sa respiration il contienne son souffle en son » cœur. — Absorbant son cœur dans son intelligence purifiée, » celle-ci dans le principe qui voit en nous, celui-ci dans sa propre » âme, identifiant son âme avec l'âme universelle, que le sage

<sup>1</sup> *Bhagavata-Purâna*, p. 421-423.

<sup>2</sup> *Vishnu-Purâna*, p. 15.

» plein de fermeté, en possession du repos, s'abstienne de toute  
» action <sup>1</sup>.

» Quand éloigné de tous les objets, le cœur ne connaît plus  
» rien où se porter, et qu'il s'est détaché de tout, il disparaît aus-  
» sitôt, semblable à la flamme qui s'éteint; dans cet état, l'homme,  
» désormais à l'abri du courant des qualités, voit sous son regard  
» même son esprit qui est unique et dont il ne se distingue plus.  
» — Ainsi absorbé par cet anéantissement final du cœur au sein  
» de la suprême Majesté, l'homme, placé en dehors du plaisir et  
» de la peine, rapporte l'origine de cette double imperfection à la  
» personnalité, à cette cause d'action qui n'existe réellement pas,  
» parce qu'il a saisi dans son propre sein la substance de l'Esprit  
» suprême.

» Étant ainsi parvenu à reconnaître ce qui le constitue lui-  
» même, le Siddha parfait ne fait plus aucune attention à son  
» corps ; soit que, sous l'empire du destin, ce corps vienne de se  
» lever et qu'il soit debout, soit qu'il ait quitté ou repris sa place,  
» il ne le distingue pas plus qu'un homme, aveuglé par les va-  
» peurs d'une liqueur enivrante, ne remarque l'état du vêtement  
» qui enveloppe ses reins. » — « Le corps cependant, agissant  
» sous l'empire de la destinée, continue de vivre avec les sens  
» tant que dure l'action qu'il a commencée; mais l'homme qui,  
» parvenu au terme de la contemplation, a reconnu la réalité, n'a  
» plus de contact avec ce corps, qui, comme tout ce qui en dé-  
» pend, n'est pour lui qu'un vain songe<sup>2</sup>. »

On le voit, et nous pourrions en multiplier les preuves indéfi-

<sup>1</sup> *Bhagavata-Purâna*, p. 209.

<sup>2</sup> *Bhagavata-Purâna*, p. 551. Les Hindous appellent *Yoga* l'extase par laquelle le sage brise les chaînes de l'existence individuelle et dont la *Karika* donne ainsi la formule : « *Ni moi, ni rien de ce qui est à moi, n'existe.* » — Il y a beaucoup de procédés tous plus absurdes les uns que les autres pour arriver à cet état d'impassibilité absolue. La rentrée de l'âme dans l'être universel, qui s'obtient par l'*Yoga*, porte le nom de *Nirvana*. C'est l'unification des Néoplatoniciens. — Voir les essais de Colebrooke, *Essai sur la philosophie Sankya* et passim.



niment, toute la théorie du mysticisme brahmanique peut se résumer ainsi : « Toutes vos misères viennent de la fausse persuasion où vous êtes que vous avez une existence personnelle, distincte de l'être indéterminé, de l'être en soi, de l'absolu. Pour arriver à la félicité suprême, il vous suffit d'extirper cette racine de tout mal, et dès-lors vous rentrerez en possession de votre nature bienheureuse. Seulement comprenez bien ceci : l'infini, l'indistinct existe seul ; l'existence finie, déterminée, limitée, n'est qu'une illusion ; le monde et la vie, une chimère, une ombre qui passe dans les rêves de Bhagavat, un cauchemar de la substance universelle, et ce cauchemar vous pouvez le faire cesser si vous êtes philosophes. Sachez que vous êtes Dieu ; réveillez-vous et jouissez de votre divinité ! »

Et voilà les extravagances qu'on ose comparer aux doctrines ascétiques inspirées par notre Eglise ! Mais cet illuminisme sans frein, ce quietisme énervant, le catholicisme ne les a-t-il pas toujours repoussés et flétris ? Ne sait-on pas que les Gnostiques, les Messaliens, les Bégards et Molinos ont été frappés d'anathème ? Le mysticisme des Brahmanes n'est il pas absolument semblable à celui qu'ont professé ces hérétiques, ou plutôt n'est-il pas l'exagération de leurs folies ? Y a-t-il un seul auteur mystique, approuvé parmi nous, qui place, comme les Pouranas, la perfection suprême dans l'indifférence universelle, dans l'apathie la plus complète, dans la léthargie du corps et de l'âme ? Nous défions qu'on puisse jamais nous en citer un seul.

Qu'on juge des doctrines par leurs résultats : — Depuis que l'Inde s'est enivrée du panthéisme condensé dans les Oupanishads et dans les Pouranas, on l'a vue s'assoupir et s'affaïsser sur elle-même ; comme ses mâcheurs d'opium, elle s'est épuisée à rêver ; elle est devenue semblable à son idéal, à cet Yogui célèbre que Kalidasa nous peint si énergiquement : « La chevelure épaisse » et hérissée, il se tenait immobile, les yeux fixés sur le disque du » soleil ; son corps était à moitié couvert d'argile, déposée par » les Termites ; des plantes touffues et noueuses s'entrelaçaient à » son cou, et des nids d'oiseaux couvraient ses épaules <sup>1</sup>. » —

<sup>1</sup> Voir Sacontal

Le mysticisme catholique a-t-il jamais paralysé ainsi les populations qu'il a pénétrées de son esprit ?

Nous avons montré l'abîme qui sépare nos croyances de la doctrine professée dans les Pouranas ; indiquons rapidement de quelle source proviennent les faibles analogies qu'on croit encore apercevoir à travers toutes les différences.

Le Brahmanisme est un débris du *protestantisme antique* <sup>1</sup> ; et par conséquent sa substance primitive émanait de cette religion patriarcale, dont le catholicisme est le développement complet. On ne doit donc pas être étonné, s'il garde encore quelque empreinte des dogmes, de la morale, et du culte transmis d'abord d'Adam à Noë, puis de Noë à tous les peuples. Ne pourrait-on pas retrouver, au fond des hérésies modernes, les dogmes, la morale et le culte catholique plus ou moins défigurés ? — Si un peuple primitif, comme les Hindous, n'avait gardé aucun souvenir de la religion révélée à l'origine du monde, les rationalistes se hâteraient sans doute d'en conclure que cette religion n'a pas, comme nous le croyons, éclairé le berceau de la race humaine.

Mais de plus, les colonies juives, établies dans l'Inde, plusieurs siècles avant notre ère, ont dû réveiller les souvenirs traditionnels qui s'éteignaient dans la nuit du paganisme. L'Évangile enfin a été porté aux Brahmanes par les apôtres eux-mêmes ou du moins par leurs premiers disciples. N'est-ce pas sur les bords du Gange que l'illustre philosophe saint Pantène, chef de l'école chrétienne

<sup>1</sup> L'Inde philosophique et religieuse me paraît avoir exercé dans les tems anciens une influence semblable à celle que l'Allemagne protestante exerce dans les tems modernes. Que de rapprochemens on pourrait faire entre les littératures, les systèmes philosophiques et les tendances religieuses de ces deux contrées ! — Il y aurait aussi un curieux parallèle à établir entre le rôle moral et religieux de la Chine antique et celui que joue l'église anglicane parmi les sectes nées de la prétendue réforme. Les essais de régénération, tentés par Confucius et par Lao-Tseu, ne ressemblent-ils pas à l'entreprise de MM. Pusey, Newman, et de l'école d'Oxford ?

d'Alexandrie, a passé une grande partie de ses dernières années ? et Arnobe ne comptait-il pas les Indiens parmi les peuples chez lesquels florissait la foi ? — Il serait inconcevable que rien de tout cela n'eût laissé sa trace dans les croyances, dans les mœurs et dans la littérature des Hindous.

Sans doute l'Inde a été jusqu'à ce jour un de ces champs arides dont nous parle le divin maître. C'est en vain que le père de la famille y a jeté le pur froment de la vérité ; la semence divin n'y a jamais produit avec abondance ses fleurs et ses fruits ; presque partout, les ronces et les épines l'ont étouffée à sa naissance. Mais si l'on écarte la végétation parasite qui recouvre la surface du sol, si l'on creuse un peu la terre, si l'on regarde attentivement, on retrouve çà et là les racines flétries, les feuilles sèches, ou du moins les germes putréfiés de ces plantes célestes qui donnent la force et la vie à nos âmes malades. O mon Dieu, ayez pitié de ces malheureuses contrées, qu'arrosent vainement depuis tant de siècles les sueurs et le sang de vos apôtres ! *Emitte spiritum tuum et creabuntur, et renovabis faciem terræ.*

L'abbé H. DE VALROGER.

---

---

 Archéologie chrétienne des Catacombes.
 

---

## DÉCOUVERTE

## DU CORPS DE SAINT SABINIEN

 ET PREUVES DE SON MARTYRE.
 

---

 III. Paléographie de la pierre sépulcrale <sup>1</sup>.

On jugera peut-être que c'est pousser la minutie à l'excès que d'examiner la paléographie d'une épitaphe latine, qui n'offre que trois mots ; cet examen servira à déterminer l'époque du martyre, et d'ailleurs j'écris surtout pour des jeunes gens, qui ont sous les yeux, à Rome, une infinité de monumens, et qui doivent s'habituer à ne laisser inaperçue aucune particularité, s'ils veulent apprendre beaucoup, même par divertissement.

Voici cette inscription :

SABINIANVS  
IN PACE

Comme on le voit, cette inscription présente une forme de la lettre S, semblable au gamma grec  $\Gamma$ , qui, à la vérité, n'est pas très rare dans les inscriptions chrétiennes, mais toujours extraordinaire en dehors des manuscrits et des papyrus. Dans la *présface* de son ouvrage sur les *Terres des cimetières*, le sénateur Buona-

<sup>1</sup> Voir le premier article, au tome IV, p. 456.

ruoti n'a pas négligé de la noter avec d'autres caractères se rapprochant de l'écriture cursive; mais il en dit peu de chose, et après la découverte de l'écriture cursive grecque dans des papyrus égyptiens remontant au tems des Lagides, on ne saurait blâmer une petite recherche sur ce caractère, parce qu'il démontre que l'usage de l'écriture cursive est également très ancien chez les Latins. Plût à Dieu que ceux qui découvrent des tombeaux antiques, païens et chrétiens, s'empressassent toujours de relever soigneusement les caractères tracés sur le crépi des parois: en effet, ces caractères sont le plus souvent cursifs, et un recueil de ce genre serait très utile. Je me rappelle en avoir vu divers exemples; mais n'ayant pas eu la facilité de les copier, je renverrai les lecteurs aux archéologues zélés qui les ont représentés. Pour commencer par les inscriptions les plus courtes, on peut voir dans Lupi<sup>1</sup> l'inscription d'un petit vase de terre cuite, conservé dans notre *Musée Kircher*, dans laquelle le mot **NONIS** est écrit **NO-NI**̄. Mais il ne faut pas croire que ce caractère s'emploie seulement pour l'**S** finale; car une autre inscription, citée également par Lupi, et celle-ci est chrétienne, nous présente **DE**̄̄**OLE**̄̄ pour **DIES SOLIS**. Maintenant, sans citer un plus grand nombre d'exemples, le nom du jeune martyr Sabinien, qui, sur la pierre sépulcrale est écrit **̄̄ABINIANV**̄̄, avec la finale en **V**̄̄, laquelle ne serait pas latine si elle n'était mise pour **VS**, nous fait connaître clairement l'identité du dernier caractère avec le premier, et démontre également que ce caractère s'employait à volonté au commencement et à la fin des mots. Bien plus, il est certain que cette forme de l'**S** était aussi usitée au milieu des mots, et, par conséquent, partout où l'on pouvait employer la forme ordinaire. Il est de fait qu'on la trouve dans d'autres inscriptions, non-seulement au commencement des mots **̄̄IBI**, **̄̄VAE**<sup>2</sup>, **̄̄VO**<sup>3</sup>,

<sup>1</sup> *Epitaphium Severæ mart.*, p. 97.

<sup>2</sup> Lupi, p. 3.

<sup>3</sup> Lupi, p. 54.

ΓEXΓ pour SEXS ou SEX<sup>1</sup>, ΓANCTO<sup>2</sup> et autres mots semblables, mais aussi dans les syllabes médiales de CAΓTIΓΓIMAE et FIDELIΓΓIMAE<sup>3</sup>, de DVLCIΓΓIMAE, INΓCRIPTVΓ, QVIΓ-QVIΓ<sup>4</sup>, de CARIΓΓIMO<sup>5</sup> et d'un très grand nombre d'autres mots dans les inscriptions renfermant ce caractère, et rapportées par Boldetti dans ses *Observations sur les cimetières des saints martyrs*<sup>6</sup>, par Buonarruoti<sup>7</sup>, par Lupi dans son *Commentaire sur l'épithape de sainte Sévère*<sup>8</sup>; au point que les archéologues postérieurs crurent inutile de représenter les calques des autres inscriptions trouvées dans la suite. Cependant, il ne faut pas omettre de dire que ce caractère Γ, employé pour la lettre S, est souvent joint à une véritable écriture cursive, comme dans l'inscription tracée sur la chaux et rapportée par Boldetti<sup>9</sup>, dans une autre rapportée par Lupi<sup>10</sup> et dans une troisième que Buonarruoti<sup>11</sup> dit être sculptée sous la statue d'une Muse dans la galerie de Florence; inscription probablement très postérieure à l'exécution de la statue, et tracée comme il suit :

OPVS ATTICIONIS AFRODISIENSIS

où je lirais plutôt, au lieu de *Atticianis*, OPVS. ATTICIONIS. AFRODISIENSIS.

Si ensuite on examine les inscriptions chronologiques qui offrent

<sup>1</sup> Buonarruoti, *préf.*, aux *vetri cim.*, p. xix; et Boldetti, *Osserv.*, p. 381.

<sup>2</sup> Lupi, p. 167.

<sup>3</sup> Lupi, p. 3.

<sup>4</sup> Lupi, p. 167.

<sup>5</sup> Buonarruoti, *préf.*, p. xx.

<sup>6</sup> Pages 352, 391, 401, 418, 428, 429, 434.

<sup>7</sup> *Préf.*, p. xvi, xix, xxi, et dans le texte, p. 53.

<sup>8</sup> Pages 3, 54, 97, 98, 167.

<sup>9</sup> P. 434.

<sup>10</sup> P. 167.

<sup>11</sup> *Préf.*, p. xxi.

ce caractère avec l'écriture cursive, nous trouverons avec certitude qu'il était usité dès l'année 338 de l'ère vulgaire, sous les consuls Ursus et Polemius, comme cela résulte de l'inscription publiée en *fac-simile* par Boldetti<sup>1</sup> et par Buonarruoti<sup>2</sup>. L'inscription rapportée par Lupi<sup>3</sup>, et qui présente le caractère Ɔ pour S, avec la date du troisième consulat de Gratien, n'est guère postérieure; mais quiconque voudrait en conclure que ce genre d'écriture n'est pas antérieur à l'époque du 4<sup>e</sup> siècle, aurait contre lui un si grand nombre de monumens dans les marbres chrétiens, dans les verres des cimetières, dans les inscriptions tracées sur le crépi des parois d'un grand nombre de tombes et même dans les diplomes à date certaine, et constatant des privilèges accordés aux militaires par l'empereur Alexandre Sévère<sup>4</sup> et par Claude le Gothique<sup>5</sup>, qu'il devient impossible de fixer le commencement de cette paléographie. Dans les monumens présentant un caractère de ce genre, je préférerais que l'on fit avec moi les observations suivantes : D'abord que ce caractère se trouve ordinairement en compagnie d'autres lettres, se rapprochant elles-mêmes de l'écriture cursive, et souvent parmi de véritables minuscules des anciens latins; en second lieu, qu'une écriture semblable, quoique se rencontrant parfois dans les monumens païens, est cependant bien plus fréquente dans les monumens chrétiens, peut-être à cause de la précipitation avec laquelle les inscriptions étaient sculptées et parce qu'elles étaient tracées par des mains habituées exclusivement à ce genre d'écriture; en troisième lieu, qu'une semblable paléographie latine ne saurait être une preuve suffisante pour diminuer l'ancienneté des monumens. Mais la conséquence probable que l'on pourrait, selon moi, en tirer pour fixer l'époque de quelcun martyr, serait celle résultant de son usage le plus commun, lequel remonte au 3<sup>e</sup> siècle de l'ère vulgaire.

<sup>1</sup> Page 84.

<sup>2</sup> *Préf.*, p. xvi.

<sup>3</sup> Page 98.

<sup>4</sup> *Opuscoli diversi* di F. M. Avellino, tome III, tav. 7, *in fine*

<sup>5</sup> Le comte Bartholomée Borghèse, qui nous a donné ce diplôme dans

## IV. Nom propre du jeune Martyr inscrit sur la pierre sépulcrale.

La nomenclature des personnes, dans toute l'antique Italie, est un des argumens les plus probans et les plus solennels de sa civilisation précoce parmi les peuples d'Europe ; bien plus, c'est une gloire que la Grèce elle-même ne peut nous disputer. En effet, quoique les inscriptions des nobles de la Laconie<sup>1</sup> et de l'Asie Mineure<sup>2</sup> indiquent, peut-être dans les fils aînés de la famille, le nombre des ancêtres qui portèrent le même nom, on n'a pas, comme chez nous, mentionné pour les fils puînés, ou au moins pour ceux qui portaient un nom différent, la descendance légitime des fils à un aussi grand nombre de degrés de consanguinité historique. Il paraîtrait que cette heureuse coutume naquit spontanément en Italie de l'amour de la famille et du respect des jeunes générations pour leurs aïeux ; car, chez nos ancêtres, une loi inviolable obligeait à se tenir debout en présence des personnes d'un âge plus avancé<sup>3</sup>. Mais quelle que soit l'origine de cet usage, il est de fait que la distinction des prénoms, des noms et des surnoms, parmi les anciens Latins, servit admirablement à distinguer les personnes, et peut seule nous permettre de discerner les fils, souvent inextricables, de l'histoire romaine. Les Volsques et les Osques diffèrent peu des Latins, et quoique tous ces peuples se contentassent le plus souvent, dans les tems antiques, de joindre simplement le prénom du père au prénom et au nom de famille des fils, la nomenclature étrusque est cependant si féconde dans l'expression des relations multiples de la parenté, que presque chacune des belles inscriptions sépulcrales de la moyenne Étrurie renferme l'histoire domestique de la personne. Que l'on attribue cet usage des Étrusques à une vanité nobiliaire ou à une

les *Actes de l'Académie pontificale romaine d'Antiquités*, observe que dans le siècle dernier cette écriture fut réputée *celtique*.

<sup>1</sup> Boeckh., *Corp. Inscr. Græc.*, n. 1240, 1241, 1242, 1247, 1249, 1262, 1264, 1330, 1387, 1409.

<sup>2</sup> Boeckh., *Corp. Inscr. Græc.*, n. 2939, 2948, 2951.

<sup>3</sup> Cic., *De Invent.*, liv. 1, ch. 30.



exactitude extrême, toujours est-il certain que les Romains eux-mêmes s'efforcèrent de les imiter vers la fin de la république et à l'époque la plus florissante de l'empire; et la pompe des noms prit un tel accroissement que, dans un grand nombre d'inscriptions, ils occupent la plus grande partie du marbre.

Il était facile de prévoir que le dégoût de l'exagération ou l'amour de la modération devait faire cesser cette jactance, et, pour mon compte, je crois que l'un et l'autre de ces sentimens contribuèrent à amener ce résultat, lorsque l'humilité chrétienne fit connaître et aimer une noblesse plus noble. A cette époque, ce faste était poussé à l'excès, et les chrétiens, quoiqu'ils ne fussent pas obligés à déposer leurs titres, ne devaient cependant pas se montrer bien fiers de leurs ancêtres, adorateurs de Jupiter Capitolin. Au moins, cette unité habituelle de nom pour une seule personne, que l'on observe si généralement dans les inscriptions chrétiennes, présente-t-elle un problème qui a besoin de quelque explication.

En effet, que l'on ouvre une des grandes collections d'épigraphes; que l'on compare d'un coup d'œil la nomenclature des païens avec celle des chrétiens, et l'on trouvera, sans aucun doute, une énorme différence. Quelque philosophe du siècle passé répondrait peut-être que la religion chrétienne n'était, dans ces tems reculés, que la religion des esclaves et des plébéiens; mais, selon leur habitude, ces Messieurs ne prouveraient que trop clairement, par cette réponse, leur solennelle ignorance en fait d'histoire. Quelqu'autre dirait, avec plus de raison, que la religion chrétienne, apportée de l'Orient, ne présentait aux Romains, dans ses apôtres et ses disciples les plus fameux, qu'un nom, ou tout au plus quelque surnom vulgaire, ou de traduction<sup>1</sup>; qu'en adoptant ces noms dans le baptême, à la place de leur ancien prénom, il n'y avait plus lieu à la longue filière de la parenté païenne. J'a-

<sup>1</sup> C'est ainsi que saint Pierre s'appelait aussi *Bar-jonas*, c'est-à-dire fils de Jean; et Natanael *Bar-ptolomeus*, et saint Thomas *Didymus*, c'est-à-dire *jumeau*, car le nom de Thomas renfermait ce sens en langage syro-chaldéen.

vous que cette raison aura facilement pu y contribuer, mais aucune loi n'interdisait aux chrétiens de porter et d'écrire l'ancienne nomenclature romaine. Les seuls titres des volumineux ouvrages des saints Pères latins suffiraient pour prouver cette vérité. D'où vient donc, sur tant de marbres chrétiens, cette unité de nom dans les personnes? Je répondrai qu'elle provient de différentes causes; et, quant aux martyrs, qui sont particulièrement de mon ressort, on ne saurait contester celle-ci, qu'aux tems des plus cruelles persécutions, pendant lesquelles les corps des martyrs arrivaient par centaines aux lieux de sépulture, l'incision du seul nom habituel sur un aussi grand nombre de pierres sépulcrales aura été plus que suffisante pour occuper une foule de ciseaux. Il n'y a donc pas de quoi s'étonner de ce que la plupart des inscriptions, tirées des cimetières des martyrs, n'offrent à lire qu'un seul nom, comme le marbre de Sabinien.

Mais quiconque voudrait prétendre pour cela que ces inscriptions n'offrent que des noms de personnes serviles, et aucun, ou seulement un petit nombre, de condition libre, prouverait par là même qu'il ignore les principes d'archéologie les plus certains en fait de nomenclature romaine. Car, quoiqu'on ne puisse nier qu'un grand nombre de ces noms barbares ou grecs ne soient des noms d'esclaves ou d'affranchis: et quoique finalement de pauvres esclaves ne pussent voir de mauvais œil une religion qui, tout en leur imposant l'obéissance à leurs maîtres, les déclarait ensuite en toute vérité enfans libres de Dieu et les égaux de leurs maîtres devant lui, il n'en est pas moins certain que différentes personnes, de familles nobles, embrassèrent la foi de Jésus-Christ dès les tems des apôtres. Bien plus, ce principe archéologique, d'après lequel les noms grecs étaient des noms d'esclaves, présente de nombreuses exceptions aux tems de l'empire, et particulièrement aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> siècles, époque à laquelle le dernier nom, c'est-à-dire le nom de nation ou le surnom, souvent grec, même dans les familles nobles, devint le nom ordinaire des individus.

Et en vérité, qui voudra croire que les Cornélius, les Satrius et les Titinnius, surnommés *Abascantus*, les Clodius et les Tigellus, surnommés *Hermogènes*, les Licinius, surnommés *Hoplomachus*

ou *Damasippus*, les *Elius* et les *Attens*, surnommés *Philologus*, étaient tous des affranchis? Le nom de la martyre sainte Agnès, mise à mort sous Valérien et Gallien <sup>1</sup>, **HAGNE** ou **HAGNES**, appartient au grec le plus pur, *ἄγνή chaste*. Et cependant le judicieux Buonarruoti a considéré cette martyre comme étant de famille noble, parce que dans les tables de Gruter et de Reinesius différentes femmes des nobles familles *Claudia*, *Flavia*, *Numitoria*, *Turrana*, *Vedia*, *Vettia* et *Ulpia* portent après leur nom le surnom de **HAGNE** ou de **HAGNES** <sup>2</sup>. Le principe archéologique qui attribue les noms grecs aux esclaves peut donc être vrai; mais il faut distinguer les tems et le restreindre dans les limites que lui assigne l'archéologie elle-même.

Le jugement des archéologues touchant la condition libre des anciens Romains, est loin d'être aussi difficile quand leur nom ordinaire est purement latin. Car si ce nom a été le surnom de personnages nobles, et s'il dérive du nom générique de familles nobles, personne ne doute qu'il ne désigne un vrai citoyen de Rome. Cependant, avant de tirer cette conséquence pour notre jeune martyr Sabinien, je suis obligé d'apporter un troisième principe de nomenclature, principe dont notre Sirmond a victorieusement prouvé l'exactitude, et dont il a étendu l'application depuis les premiers tems de l'empire jusqu'au-delà de la moitié de la période impériale elle-même <sup>3</sup>.

Il y a, en effet, une notable différence de la nomenclature romaine sous la république et sous l'empire; car, sous celle-là, le nom propre de la personne est toujours le premier; c'est-à-dire le prénom, tandis que sous celui-ci le nom propre de la personne est le plus souvent, du moins après le siècle d'or d'Auguste, le dernier nom, c'est-à-dire celui que les anciens appelaient surnom ou nom d'agnation. D'abord le nouvel usage alterne avec l'ancien dans une même famille; et c'est pour cette raison que, malgré la nomenclature commune entre Vespasien et son fils Ti-

<sup>1</sup> Buonarr., *pref. des vetri cimit.*, p. xv.

<sup>2</sup> *Vetri cimit.*, p. 127.

<sup>3</sup> Dans ses *présfaces* à Ennodius et à Sidoine Apollinaire.

tus, c'est-à-dire **T. FLAVIVS. VESPASIANVS**, le père fut plus connu sous le surnom de *Vespasien*, et le fils plus renommé sous le prénom de *Titus*. C'est pour cette raison que Suetone note comme une chose très singulière la distinction des deux frères Vitellius par leur prénom; c'est encore là l'origine de la célèbre discussion entre Plutarque, dans la *Vie de Marius*, contre Posidonius, l'un soutenant que le nom propre des Romains était le dernier, l'autre, que c'était le premier. En distinguant les époques, ils ont tous deux raison dans cette contestation, mais si l'on confond la république avec l'empire, ils ont tort tous deux.

Ce principe posé, nous affirmons que le nom de **SABINIANVS**, tracé sur notre pierre sépulcrale, est le dernier nom du jeune martyr, et celui par lequel on avait coutume de l'appeler dans sa famille; et comme les noms de cette terminaison dérivent des surnoms génériques de la famille paternelle ou de la famille maternelle, il est évident que l'une ou l'autre devait porter le surnom de *Sabinus* ou de *Sabinus*, tirés tous deux du nom d'un peuple, le plus uni de tous par les liens du sang avec le peuple romain. Si l'on choisit le dernier, on le trouvera commun à un grand nombre de familles romaines dans les inscriptions rapportées par Gruter; mais je préfère le premier, parce que, dans l'usage du nom personnel, *Sabinianus* signifiait tout autant que *Sabinus*, dans l'usage des surnoms génériques de la famille. Pour être courts, nous le prouverons par deux exemples seulement, l'un païen, l'autre chrétien. Nous trouvons dans Gruter l'inscription suivante<sup>1</sup>:

D. M.  
M. EYTYCH]I. SABI  
NIANI. EYTYCHIA  
SABINA. PATRI  
OPTIMO.

Il est évident que, le prénom retranché, la fille *Eutychia Sabina* porte sur ce marbre le nom et le surnom de la famille de

<sup>1</sup> Pag. 728, 12

son père. Ainsi donc, dire **EYTYCHIVS SABINIANVS** pour la désinence du nom personnel, était la même chose que dire **EYTYCHIVS SABINVS**, en ayant seulement égard au surnom de famille. C'est encore ainsi qu'un autre saint martyr du nom de *Sabinianus*, mis à mort dans le territoire de Troyes, en France, pendant la persécution de l'empereur Aurélius, avait pour sœur sainte *Sabine*, qui, après lui, souffrit le martyre dans le même lieu. Suivant les actes du martyr, consignés dans Bollandus <sup>1</sup>, la sœur était venue à Troyes de Rome : ces martyrs étaient donc tous deux enfans d'un père dont la famille portait le surnom de *Sabinus*.

On m'opposera peut-être que notre jeune martyr *Sabinien* peut avoir pris ce nom de quelque ancêtre maternel, surnommé *Sabinus* ; et s'il en était ainsi, je le croirais plus noble que je n'oserais l'affirmer. En effet, on ne se vantait de la descendance maternelle avec de semblables dérivatifs que dans les familles de la plus haute noblesse. Mais à quelque côté que l'on veuille emprunter ce nom, que ce soit à la ligne paternelle ou à la ligne maternelle, il est hors de doute qu'à Rome le surnom de *Sabinus* distinguait des familles illustres, telles que les *Albius*, les *Albutius*, les *Asidius*, les *Caelius*, les *Calvisius*, les *Claudius*, les *Clodius*, les *Cornelius*, les *Domitius*, les *Fabius*, les *Flavius*, les *Julius*, les *Minatius*, les *Nymphidius*, les *Titurius*, les *Vettius*, et beaucoup d'autres à qui l'on peut sans témérité supposer le surnom de *Sabinus*, parce que leurs familles furent réellement d'origine sabine. Le même nom de **SABINIANVS**, porté pendant la période impériale par des personnages considérables, prouve qu'il ne dérivait pas d'une origine obscure, tant à Rome que dans d'autres villes d'Italie. Un *Sabinianus* était proconsul d'Afrique l'an 240 de l'ère vulgaire ; un autre *L. Antonius Sabinianus Cornelianus*, était délégué de la première légion auxiliaire <sup>2</sup> ; un *Q. Volusius Sabinianus* fut procureur des fêtes instituées en l'honneur d'Au-

<sup>1</sup> Voir le 29 janvier, tome II.

<sup>2</sup> Gruter, p. 24, 6, et p. 169, 7.

guste<sup>1</sup> ; un *M. Nasidius Satorus Sabinianus Noveanus*<sup>2</sup> ; un *Elius*, un *Calventius*, un *Sempronius* et d'autres encore, qui tous portaient le nom de *Sabinianus*, occupèrent des grades élevés dans la milice<sup>3</sup> ; d'autres *Sabinianus*, également honorables, peuvent encore se rencontrer dans Gruter<sup>4</sup>, sans omettre les illustres *Sabinianus* d'autres villes d'Italie, tels qu'un *T. Roscius Sabinianus* d'Amelia<sup>5</sup>, un *Tib. Claudius Anius Sabinianus* de Tivoli<sup>6</sup>, un *M. Lollius Sabinianus* de Veïes<sup>7</sup> ; et tant d'autres, que pourrait recueillir, en recourant simplement aux tables des collections d'épigraphes, celui qui aurait le génie de dresser des catalogues, génie dont je ne suis pas doué. J'ajouterai seulement que ce nom est illustre, même dans les fastes de l'Église romaine ; car, sans parler d'un autre saint *Sabinien*, tiré des cimetières de sainte Agnès<sup>8</sup>, et de saint *Sabinien* qui souffrit le martyre en compagnie de sainte Aurea, vierge très courageuse et martyre romaine<sup>9</sup>, ni même de saint *Sabinien*<sup>10</sup> évêque et martyr, qui fut envoyé de Rome en France avec saint Potentien, pour être l'apôtre d'une des plus belles provinces de ce florissant royaume ; nous trouvons à Rome même le saint pontife *Sabinien*, successeur immédiat de saint Grégoire-le-Grand. Enfin nous trouvons encore le nom de *M. Ruffinius Sabinianus*, qui fut consul vers l'an 155 de notre ère avec Julius Severus, dans la belle inscription de *Vellius Fidus* conservée au Musée Kircher du collège Romain. On y remarque en particulier que les A n'ont point le trait du milieu,

<sup>1</sup> Grut., pag. 37. 12.

<sup>2</sup> Grut., p. 364. 1.

<sup>3</sup> Grut., p. 46, 4 ; 346, 6 ; 517, 1 ; 364, 1 ; 560, 11 ; 832, 1.

<sup>4</sup> Pag. 87, 7 ; 268, 1 ; 302, 2 ; 1156, 10.

<sup>5</sup> Grut., p. 1129, 2.

<sup>6</sup> Grut., pag. 1111, 5.

<sup>7</sup> Grut., p. 103. 10.

<sup>8</sup> Boldetti, *Osserv.*, pag. 494.

<sup>9</sup> Aringhi., *Rom. Sub.*, tom., 1, pag. 438.

<sup>10</sup> Ou *Savinien*, premier évêque de Sens, vers 245.

mais ressemblent au lambda  $\Lambda$  grec, et que tous les  $\mathbf{G}$  ont la forme suivante  $\mathbf{\zeta}$ <sup>1</sup>.

Dans un prochain et dernier article, nous parlerons de l'inscription *in pace* qui était sur le tombeau, et nous essaierons de fixer l'époque du martyre et la patrie de saint Sabinien.

Le P. SECCHI,  
de la Compagnie de Jésus, professeur au collège romain.

<sup>1</sup> Nous supprimons cette inscription qui est citée tout au long dans les *Annales* de Rome, parce qu'elle ne se rapporte pas assez au sujet principal.



## Littérature Catholique.

## AUTEURS ECCLÉSIASTIQUES OU PROFANES

NOUVELLEMENT DÉCOUVERTS ET ÉDITÉS

PAR

S. ÉM. LE CARDINAL ANGELO MAI.

Cinquième article<sup>1</sup>.SCRIPTORUM VETERUM<sup>2</sup>. Tomus VI, Romæ, typis Vaticanis, 1832.

Ce volume est divisé en deux parties ; la 1<sup>re</sup> partie comprend :

1. Planche *paléographique* offrant un modèle de l'écriture tachygraphique ancienne.

2. *Préface* où il est parlé des auteurs et des matières qui entrent dans ce volume.

3. *Explication* de la planche *tachygraphique* contenant un chapitre de *saint Isidore* sur l'orthographe, et un fragment de *saint Denys l'aréopagite*, sur la *hiérarchie* ecclésiastique.

4. *Théodore Mopsueste* : *commentaires* (ερμηνεία) *sur les 12 petits prophètes* ; en grec seulement (1—278).

5. *Du même*. *Extraits de différens ouvrages* faits par *Léonidas* ; en grec seulement, mais déjà édités en latin par *Canisius* et *Basnage* (279—312).

Les ouvrages de *Théodore Mopsueste* sont fort importans ; car si malheureusement il a été le maître de *Nestorius* et de *Barsumas*, il a fortement combattu les erreurs des *Origénistes*, d'*Arius*, d'*Appollinaire*, d'*Eunomins*, de la *magie persanne* et de *Julien l'apostat*. — Dans les *commentaires* édités ici, *Theodore* s'attache

<sup>1</sup> Voir le 4<sup>e</sup> article au n<sup>o</sup> précédent, ci-dessus, p. 138.

<sup>2</sup> 10 volumes grand in-4, à Paris, chez *Didot, frères*. Prix 34 fr. le volume.



à la lettre et à l'histoire, et s'éloigne de l'allégorie avec d'autant plus de soin qu'il avait écrit contre Origène et les allégoristes. On sait en effet qu'Origène s'était livré sans frein aux interprétations allégoriques et que par cette méthode il avait souvent sacrifié la saine doctrine et toute l'histoire sacrée, et ouvert ainsi la porte à de monstrueuses erreurs. C'est cependant contre ce danger qu'avait cherché à le prémunir, son glorieux père le martyr Léonidas qui au témoignage d'Eusèbe avait averti son fils de ne jamais rechercher dans l'écriture que le sens direct. Théodore ne fut pas le seul à blâmer ce mode d'interprétation ; plusieurs pères s'élèverent aussi contre la méthode suivie par Origène, et le savant cardinal promet de publier bientôt quelques-unes de ces réfutations. Eusèbe de Césarée ayant écrit une apologie de ces interprétations d'Origène, Théodore réfuta l'ouvrage d'Eusèbe, et c'est ce qui est cause qu'il fût lui-même très-réservé sur ce point.

Dans ses interprétations sur les douze petits prophètes, il suit exclusivement les Septante. Quant au mérite intrinsèque des commentaires on voit que Théodore possède bien toutes les anciennes prophéties, qu'il sait très-bien les relier ensemble, expliquer l'une par l'autre, surtout par les grands prophètes et les psaumes. Rempli de dignité dans ses prologues, d'abondance dans ses excursions, de pénétration dans ses solutions, il apporte en outre dans l'explication des passages difficiles une critique libre et solide qui ne peut être qu'utile et agréable aux philologues sacrés. Il y enseigne fort clairement que l'ancien Testament n'a été que la préparation du Nouveau, et que toutes choses ont été coordonnées par Dieu, pour le Christ qui devait venir<sup>1</sup>. Sur le grand poisson dont il est parlé dans Jonas, il ne cherche pas à allégoriser ou à rejeter ce témoignage, comme le font les protestans ; mais il le prend à la lettre, pieusement et sincèrement, comme l'église l'a toujours cru.—Il faut encore noter, que l'ordre des douze petits prophètes, n'est pas dans Théodore comme on le voit maintenant dans l'édition grecque, mais il est tel qu'on le voit dans notre Vulgate ; il nous prouve aussi plusieurs fois l'ab-

<sup>1</sup> Voir pages 1, 69, 72, 114, 115, 116, 120, 208.

surdit  de la distinction des chapitres et des versets si r cemment invent e. — Quant aux d fauts de ces commentaires ils consistent principalement, en ce qu'il pense que les proph ties des douze proph tes se rapportent presque toujours aux faits et aux hommes de l'ancien Testament, et presque jamais au Messie, except  les passages qui y ont  t  appliqu s par les ap tres ; et c'est ce que les p res grecs et latins et les conciles ont condamn  avec raison dans Th odore, m thode qui plaisait fort aux Juifs; ce qui a fait croire qu'il avait reproduit leurs commentaires, et ce qui l'a fait appeler *Juda ste* (*ιουδαϊστρονα*). — On peut lui reprocher aussi ce qu'il assure que les hommes de l'ancien Testament n'ont eu aucune connaissance de la personne du Fils ni de celle du Saint-Esprit, connaissance que certes nous ne devons pas refuser, dit monseigneur Mai, au moins   quelques proph tes.

6. Th orianus : 2<sup>e</sup> *Dispute avec Ners s*, patriarche des arm niens; grec-latin (314 — 387).

On connaissait d j  une premi re dispute du philosophe Th orianus avec le patriarche g n ral des Arm niens, Ners s, laquelle eut lieu en 1170, mais elle  tait imparfaite en plusieurs endroits. Le cardinal a non-seulement trouv  un exemplaire qui compl te cette premi re dispute<sup>1</sup>, mais il en a trouv  une tout- -fait inconnue, m me aux Grecs et aux Arm niens et c'est celle qu'il publie ici. Voici quelle en fut l'occasion. L'empereur Manuel Comn ne non content de donner ses soins   pr parer la r union avec les Latins voulut aussi pr parer celle avec les Arm niens, et pour cela il d puta, vers Ners s leur patriarche, Th orianus homme qui par son  loquence et sa connaissance des sciences th ologiques et philosophiques,  tait capable plus que personne de pr parer cette r union. On savait bien que Th orianus  tait all  deux fois en Orient, mais on ignorait compl tement ce qui s' tait pass  dans son second voyage. On voit maintenant que Ners s  tait tomb  d'accord sur le dogme qui faisait le principal sujet de la dispute et sur la r union, mais il ne voulut rien terminer sans l'avis du conseil g n ral de la nation, et sans la pr sence du patriarche des

<sup>1</sup> Imprim e par Leunclovius,   Basle en 1578.

Albanais ou Georgiens; malheureusement il mourut, en 1173, et l'affaire ne put se terminer qu'en 1177, dans le concile des Arméniens tenu à Tarses.

7. *Confession de foi et dispute des Jacobites syriens*; grec-latin, (388-409).

8. *Supplément à la première dispute de Theorianus avec Nersès*, (410-414).

Ce supplément remplit une lacune qui se trouvait dans l'édition de cette dispute donnée par Leunclavius, p. 114, et dans la *bibliotheca Patrum* de Paris, t. 1, p. 466.

9. *Extraits des Epîtres de Nersès*, patriarche des Arméniens, (415-424).

Ces lettres, traduites et abrégées de l'arménien, sont curieuses et importantes pour l'histoire de cette religion.

La deuxième partie comprend :

10. *Testament d'Atton le vieux*, évêque de Verceil, fait en 946, en présence de nombreux évêques, réunis pour un concile à Milan (3-10).

Ce testament, qui nous fait bien connaître certaines coutumes de l'époque, avait été révoqué en doute par Muratori; mais il est défendu avec bonheur par le cardinal dans sa *préface*.

11. *Dix-huit sermons d'Atton le jeune*, évêque de Verceil (11-41).

12. Du même Atton : *Polypticum seu perpendiculum cum antiquis Glossis et Scholiis* (43-59).

C'est une satire contre l'ambition et les mœurs des princes, écrite dans ce latin inusité et mystique dont se servaient les savans de ce siècle pour ne pas être compris des ignorans; et en effet on ne saurait comprendre cet opuscule sans les Gloses et les Scholies qui y sont jointes.

13. *Capitulare, seu Breviarium canonum* d'Atton, cardinal, (60-100).

Cet abrégé comprend depuis la première épître de saint Clément, pape, jusqu'à saint Grégoire-le-Grand.

14. *Epistola canonica quam debent adimplere presbyteri, diaconi, seu subdiaconi* (101-102).

C'est une règle de conduite, tirée d'un manuscrit du 10<sup>e</sup> siècle, à l'usage du clergé; on y voit en particulier que tout prêtre, diacre ou sous-diacre, qui ne connaissait pas de *mémoire* la foi catholique, devait être privé de l'usage du vin pendant quarante jours.

15. *Commentaire sur le prophète Osée*, de Remi d'Autun (103-123).

Ce Remi vivait au 9<sup>e</sup> siècle; on avait déjà ses commentaires sur les onze prophètes, dans le vol. XVI<sup>e</sup> de la *bibliothèque* de Lyon; la publication de ce commentaire complète les œuvres de ce docteur, mais malheureusement il ne s'étend pas au-delà du chapitre V.

16. *Eutychiani pape exhortatio ad presbyteros* (124-126).

Cette pièce peu authentique doit être ajoutée aux autres écrits attribués au même pape et dont parle Constantius dans ses *Epist. Rom. Pontificum*, p. 299.

17. *Epilogus de officiis clericorum* (127-128); d'un auteur inconnu, mais que le savant cardinal croit être Chrodogang.

18. *De Attonibus, de Capitularibus, de pœnitentia Romano, diatribæ* (129-192).

Ce sont trois curieuses dissertations qui sont dues à un auteur qui n'est désigné que par ces mots : *Auteur inédit du 18<sup>e</sup> siècle*.

19. *De Galliâ profectioe domni Petri Damiani et ejus ultramontano itinere* (193-210).

C'est le récit fort intéressant du voyage que saint Pierre Damien fit à Rome en 1063, écrit par un compagnon de ce voyage.

20. *Expositio Canonis missæ secundum Petrum Damiani* (211-225).

C'est une précieuse explication de la messe, remplie de piété et de saine théologie, qui manquait aux œuvres du saint.

21. *Testimonia Novi Testamenti de opusculis B. Petri Damiani* (226-244).

Les œuvres de Pierre Damien contenaient déjà des témoignages extraits de l'Ancien Testament, mais non du Nouveau; cet opuscule, qui complète le travail du saint, a été recueilli par

un de ses disciples qui ne se nomme pas. La plupart sont extraits de différentes lettres

22. *Petri Diaconi de ortu et obitu justorum Canobii Casinensis liber* (245-280).

Opuscule précieux pour l'histoire ecclésiastique par les détails qu'il donne sur la vie de plusieurs des habitans de ce célèbre monastère du mont Cassin, et par la simplicité avec laquelle il est écrit, laquelle nous offre le cachet de l'époque.

23. *Augustini Valerii card. et epis. Veronensis de occupationibus diacono cardinale dignis* (281-304).

C'est un traité fort bien fait des devoirs des cardinaux.

TOMUS VII. — Romæ, typis Vaticanis, 1855.

Ce volume est divisé en trois parties : la première partie comprend :

1. Planche paléographique offrant le spécimen de l'écriture du codex de Leontius, et de celui où est contenu l'ouvrage : *Doctrinæ des Pères sur le verbe incarné* ; — celui-ci écrit en Egypte est d'un grec qui ressemble aux formes cursives du copte.

2. Préface très-courte sur les matières contenues dans ce volume (v.-vii).

3. *Index* des auteurs qui sont cités ou qui sont imprimés dans ce volume. Comme cette table était trop courte, l'auteur en a mis une beaucoup plus longue et plus commode à la fin du tome X. Le nom des auteurs y est par ordre alphabétique, avec le titre grec ou latin de leurs ouvrages ; le nombre de ces auteurs est de 112.

4. *Doctrinæ des pères sur l'incarnation du Verbe*, recueillie par le prêtre Anastase ; en grec (1-73).

Cet opuscule est très-curieux par le grand nombre de citations d'ouvrages inédits des pères. Le cardinal n'a inséré que les parties qui étaient inédites.

5. Livre 2<sup>e</sup> de Leontius et de Jean *sur les choses sacrées* (περὶ τῶν ἁγίων) ; en grec (74-109).

Opuscule dirigé contre les origénistes, et rempli de notes savantes et de détails curieux sur les doctrines égyptiennes.

6. *Traité de Leontius de Jérusalem, contre les monophysites; en grec (110-155).*

On y trouve plusieurs témoignages précieux et inédits des pères.

7. *S. Ambrosii epis. mediol. explanatio symboli ad initiandos; ejusdem Epistola de fide ad S. Hieronymum (156-161).*

8. *Anonymi expositio fidei (161-162).*

9. *Confession de foi des pères de Nicée contre Paul de Samosate; en grec (162).*

10. *Fragment d'Erechthius, évêque de Pisidie; en grec (165).*

Ce fragment, ainsi que les deux suivans, est extrait d'un recueil composé par un monophysite, et où il avait réuni tout ce qui dans les écrits des pères pouvait favoriser son erreur, soit que ces écrits fussent vrais ou supposés. C'est de ces derniers que paraît être le fragment déjà publié en latin par Canisius, *Ant. Lect.*, t. I, p. 527. Jamais cet Erechthius n'avait été mis au nombre des pères.

11. *Écrits dogmatiques du pape saint Jules I<sup>er</sup>; en grec (165-169).*

Ces écrits sont apocryphes et paraissent faire partie de ceux que différens auteurs assurent avoir été fabriqués par les monophysites; l'éditeur en donne la liste dans une *préface*, p. 164.

12. *Exacte exposition de foi de saint Grégoire le Thaumaturge; en grec (170-176).*

On n'en connaissait que la traduction latine.

13. *Fragment du livre de la Trinité et de l'incarnation, d'Eulogius, patriarche d'Alexandrie; en grec (177-178).*

14. *Lettre de Sabinus à l'évêque Polybius, sur la mort et les funérailles de saint Epiphane; en grec (178-180).*

On n'en avait qu'une traduction latine dans les *OEuvres de saint Epiphane*, de Petau, t. II, p. 380.

15. *Le Testament de Job; en grec (180-191).*

Cet écrit est apocryphe, mais d'une très-haute antiquité, puisqu'il est cité dans le décret du pape Gélase, dans le recueil des conciles de Mansi, t. VIII, col. 169. On voit aussi que l'auteur est un chrétien.

16. Fragmens des Livres III et IV de l'ouvrage du prêtre Anastase contre les monophysites et les monothélites; en grec (192-206).

Les deux premiers Livres avaient été imprimés dans les *Philocalia d'Origène*, Paris, 1624; on y voit un grand nombre de citations d'auteurs orthodoxes et hérétiques.

17. *Cinq Disputes* de l'abbé Anastase contre les Juifs; en grec (207-244).

Canisius les avait déjà publiées en grande partie, traduites en latin dans ses *Ant. Lect.*, t. II, part. III, p. 12.

18. *De Spiritûs sancti processionne à Patre Filioque opuscula duo* (245-255).

Ces deux opuscules sont anonymes; mais il est probable que c'est l'ouvrage de deux évêques gaulois, en réponse à la lettre que leur écrivit le pape Nicolas I<sup>er</sup>, pour les engager à réfuter l'erreur des Grecs, et dont parle Hincmar dans sa 51<sup>e</sup> *Épître*, t. II, p. 809, édit. de Sirmond.

19. *Homilia venerabilis Pauli diaconi de sententia evangelicâ, et de sancto Benedicto* (256-259).

Il s'agit de ce passage de l'Évangile : *Nemo accendit lucernam, etc.*

20. *Petri diaconi Epistolæ duæ* (260-263).

L'une est adressée à l'empereur Chonrad II, et l'autre, en forme de consolation, à l'impératrice romaine Richiza.

21. *Tractatus utrum animæ de humanis corporibus exeuntes mox deducantur ad gloriam vel ad pœnam, an expectent diem judicii sine gloriâ et pœnâ.* (264-270).

C'est un traité contre les Grecs et dont le but est de prouver que la récompense est accordée de suite après la mort.

22. *Henrici episcopi parmensis Sermo de paschate Domini* (271-273).

Cet Henri vivait vers l'an 1015, et assista au synode romain tenu cette même année.

23. *Claudii Taurinensis episcopi præfatio in commentarios suos ad Epistolas Pauli apostoli* (274-276).

Le savant éditeur promet de publier bientôt en entier ces commentaires, dont il ne donne ici que la *préface*.

24. Theudulfi terdonensis *Oblatio libri* (276).

25. *Lettre* du moine Eustathius à Timothée le Scholastique, sur les *Deux Natures, contre Sévère, monophysite*; en grec (277-291).

C'est un savant traité contre les monophysites.

26. *Traité* de l'empereur Justinien I<sup>er</sup> contre les monophysites; en grec (292-313).

On y remarque un éclatant témoignage sur l'orthodoxie perpétuelle des pontifes romains; tandis qu'au contraire il y a eu tant d'hérétiques sur les autres sièges patriarchaux (*ἀλλὰ τὴν ὁρθὴν καὶ ἀληθεῖν μέρει σήμερον διαφύλαξαν ὁῶσαν*, p. 304.) Cet opus- cule est en outre précieux par le grand nombre de passages inédits des pères qu'il nous fait connaître.

27. S. Nicetæ episcopi aquileiensis *de Ratione fidei*; — *De Spiritu sancto potentia seu personâ*. — *De diversis appellationibus D. N. Jesu-Christo convenientibus*. — *Explanatio fidei ad competentes*. — *Sex alia fragmenta* (314-340).

Dans ces traités fort importants Nicétas se sert d'une version latine de l'Écriture différente de la vulgate. Dans le texte qu'il cite, il y a le *hunc audite* (316), qui manque dans quelques exemplaires grecs; on y trouve aussi une note extraite d'anciens manuscrits sur ce que c'étaient que les *competentes*.

La deuxième partie comprend :

28. Hieronymi Donati *de processionne Spiritus sancti contra græcum schisma* (1-162).

Le vénitien Donatus, savant littérateur et théologien, mourut à Rome en 1511. Cet ouvrage est digne de remarque par l'élégance de son style, la solidité de sa doctrine et la force avec laquelle le dogme catholique y est défendu.

29. *Préface* que Gaetan Marini avait mise en tête de son ouvrage inédit, *de Inscriptionibus doliaribus*; en italien (163-168).

Cette préface fait désirer vivement de voir paraître l'ouvrage même qui reste manuscrit dans la bibliothèque du Vatican, et dont M<sup>gr</sup> Mai n'a donné que huit chapitres.



La troisième partie comprend le seul opuscule suivant :

30. *Sommaire universel de l'ouvrage de Tipucitus sur le droit, avec un spécimen des supplémens à faire aux livres basiliciens du droit romain; en grec (1-33).*

Le savant cardinal, distrait par d'autres travaux, ne donne ici que le sommaire des chapitres, mais il nous annonce qu'un autre érudit prépare une édition complète de ce livre, qui ajoutera plusieurs notions importantes à la jurisprudence romaine.

TOMUS VIII. — Romæ, typis Vaticanis, 1833.

Ce volume est divisé en deux parties; la première partie comprend :

1. *Préface* très-courte sur les matières qui entrent dans ce volume, et que nous reproduisons ici presque en entier.

2 *Eusebii Pamphili Chronicorum canonum liber prior, ex Armeniaco codice recuperatus et in latinam linguam conversus, additis græcis reliquiis, cum criticis adnotationibus (1-220).*

3. *Imperatorum et consulum laterculum à Julio Cæsare ad Constantini vicennalia, Eusebii chronico jure postliminii restitutum (221-242).*

4. *Chronicorum canonum liber alter ex armeniaco item codice sed insertis Hieronymi supplementis, collatis codicibus bibliothecæ vaticanæ præstantioribus, additis græcis reliquiis, cum adnotationibus criticis (243-406).*

On sait que le texte grec du 1<sup>er</sup> livre de la chronique d'Eusèbe est perdu, et qu'il n'en avait jamais existé aucune traduction latine; c'est dans une traduction arménienne qu'on l'a enfin retrouvé, et fait connaître au monde savant. Mais il n'en existait que deux éditions, celle de Milan et celle de Venise; l'une et l'autre, faites en deux villes différentes et par des éditeurs différens, présentaient de nombreuses variations, et laissaient beaucoup à désirer, bien que celle de Venise fût préférable à cause du texte arménien qui y était joint et des savantes scholies qui l'accompagnaient. Il était donc important d'en faire une 3<sup>e</sup> édition qui réunît les avantages des deux premières, et en exclut les défauts; cela était surtout important pour le Livre I<sup>er</sup> qui

ne s'appuie que sur le texte arménien et sur quelques fragmens grecs. Il y a beaucoup plus de secours pour donner une édition correcte du Livre II, car la seule bibliothèque vaticane renferme plus de 20 codex de ce livre, dont quelques-uns sont d'une antiquité très-recommandable. D'ailleurs les éditions de Milan et de Venise ne renferment que la chronique seule d'Eusèbe, sans les corrections et augmentations nombreuses et précieuses de saint Jérôme. Le texte même d'Eusèbe, provenant du manuscrit arménien, est loin d'être pur et complet. Il est en effet plus clair que le jour que le copiste ou le traducteur arménien ont omis plusieurs fragmens qui sont véritablement d'Eusèbe; ce que prouvent suffisamment l'ouvrage du *Syncelle* et la *Chronique pascale*, qui ont, sans qu'on puisse en douter, puisé dans Eusèbe. En outre, saint Jérôme nous apprend dans la *préface* de sa traduction latine, qu'il n'a rien ajouté à Eusèbe, en ce qui concerne les tems qui précèdent la guerre de Troie, et cependant son texte latin a sur ces mêmes tems des faits confirmés par les fragmens grecs et qui manquent complètement dans le texte arménien; de même pour les tems postérieurs à la guerre de Troie, l'interprète arménien a omis plusieurs faits que saint Jérôme a conservés et qu'on ne peut mettre au nombre de ses augmentations, puisqu'ils s'accordent parfaitement avec les fragmens grecs qui nous restent. C'est donc un vrai service que le savant cardinal a rendu à la science en donnant une édition plus pure, plus correcte, plus complète que les précédentes.

Son travail consiste en ce que pour le 1<sup>er</sup> livre il a collationné les deux précédentes éditions, y a ajouté des observations critiques et des notes philologiques et historiques; pour le 2<sup>e</sup> livre, non-seulement il y a ajouté les passages omis par le traducteur arménien, mais encore il y a fait entrer les doctes travaux de saint Jérôme; et surtout, ce qui est d'un bien grand prix, c'est qu'à l'aide des manuscrits du Vatican il a donné une leçon toute nouvelle. En outre il a fait disparaître la lacune qui existait dans la version arménienne, entre le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>e</sup> livre, et qui regarde la série des consuls et des césars avec les olympiades qui y correspondent. Cette lacune a été réparée par le secours de la *Chro-*

*nique paschale*, de telle manière que l'ouvrage d'Eusèbe y est tout-à-fait complet.

Voici maintenant l'ordre de cette publication. En haut de de la page est le *texte latin*, traduit de l'arménien; au bas se trouvent les *Fragmens grecs* qui correspondent à ce texte, tirés du Syncelle, d'un chronographe inédit, de Diodore, de la Préparation évangélique et de tous les auteurs qui y sont cités; puis au dessous de ces fragmens, les *notes critiques et philologiques*.

On peut dire que c'est la seule édition qu'on doit consulter dorénavant.

5. *Sommaire des Peliades*, tragédie d'Euripide, perdue; en latin (43, note 4).

Le savant cardinal nous apprend qu'une traduction de cette tragédie existe en arménien; il en donne ici un sommaire tiré d'un ouvrage sur la *rhétorique* de Moïse de Chorène.

6. Eusèbe : *Fragment de la Theophanie* (91 note 5).

Ce fragment grec est à ajouter à ceux du même ouvrage déjà édités dans le I<sup>er</sup> volume de cette collection.

La *deuxième partie* du volume comprend :

7. Saint Grégoire de Nysse : *Discours contre Arius et Sabellius*; en grec (1-9).

8. Du même : *Discours sur l'Esprit-Saint contre les Macédoniens pneumatomaques*; en grec (10-25).

9. Sylvestre 1<sup>er</sup> pape : *Fragment d'un ouvrage contre les Juifs* (26); à ajouter aux fragmens déjà édités, vol. VII, p. 134 et dans les *Auteurs classiques*, t. X, p. 558.

10. Saint Cyrille d'Alexandrie : *Traité sur la Trinité*, en 28 chapitres; grec (27-58).

Cet écrit est différent de celui du même père sur la même matière, publié déjà sous le titre de *Thrésor* et où il réfute les hérétiques. Dans le nouveau traité il expose la foi orthodoxe aux fidèles; il diffère encore de son *Dialogue à Némésinus*.

11. Du même : *Traité de l'incarnation du Seigneur*, en 35 chapitres; grec (59-103).

Ce traité diffère encore des *Scholies* du même père sur l'*incarnation*, déjà éditées.

12. Du même : *Homélie sur l'incarnation du Seigneur* ; en grec (104-107).

On n'en avait que la traduction latine dans les éditions de ce père.

13. Du même : *Traité contre ceux qui ne veulent pas accorder à la Sainte Vierge le titre de mère de Dieu* ; en grec. (108-131).

Nous savons que cette homélie est de saint Cyrille, par le témoignage de l'empereur Justinien dans sa *Lettre aux moines*, éditée dans le VII<sup>e</sup> volume de ce recueil.

14. Du même : *Court dialogue avec Nestorius, prouvant que la Sainte Vierge est mère de Dieu, et non pas seulement mère du Christ* (ὅτι Θεοτοκος ἡ ἀγία πάρθενος οὐ Χριστοτοκος) ; en grec (132-135).

15. Du même : *Courte exposition de foi en forme de dialogue* (ἐκθεσις πίστεως συντομος) ; en grec (135-137).

Cette exposition avait déjà été éditée et attribuée à saint Athanase, mais le savant cardinal, d'après les manuscrits, la restitue à Cyrille.

16. Du même : *Quatre Lettres* ; deux à Ruffus, évêque de Thessalonique ; une à Amphilocheus, évêque de Side en Pamphlie ; une à Maxime, diacre d'Antioche ; grec (138-141),

17. Du même : *Fragmens des commentaires perdus sur saint Matthieu* ; en grec (142-147).

18. Du même : *Fragmens des commentaires perdus sur l'Épître aux Hébreux ; sur un discours aux habitans d'Alexandrie ; et sur des Scholies ou petits chapitres* ; grec (147-148).

19. Du même : *Fragment d'une homélie* ; grec (149).

Ce fragment existait déjà en latin dans les éditions du concile d'Éphèse ; voir la *Collection de Mansi*, t. V, col. 289.

20. Six planches lithographiques offrant un spécimen d'un commentaire sur l'évangile de saint Jean, écrit en caractères gothiques.

A. BONNETTY.

---

 Nouvelles et Mélanges.
 

---

## EUROPE.

ITALIE. ROME.—*Prières demandées par Sa Sainteté Grégoire XVI au monde catholique pour l'Eglise d'Espagne.* Par lettres apostoliques, datées du 22 février dernier, Sa Sainteté a recours aux prières de l'Eglise universelle, et sollicite avec tout le zèle dont elle est capable la piété de tous les catholiques en faveur de l'Eglise d'Espagne<sup>1</sup>; et, à cette occasion, elle ouvre les trésors de l'Eglise, et accorde une indulgence plénière à tous ceux qui prieront pour la paix de l'Eglise d'Espagne.

Mgr l'archevêque de Paris, se conformant à cette demande du chef de l'Eglise a dans un beau mandement sur l'unité de l'Eglise, daté du 18 mars, prescrit dans son diocèse, des prières pour l'Espagne. Nul doute que les autres archevêques et évêques de la France entendront aussi la voix du chef de l'Eglise, et l'on peut dire que ce sera un des plus beaux spectacles que celui de toutes les Eglises élevant ainsi vers le Christ leur voix en faveur de leur sœur opprimée.

*Réponse de Sa Sainteté à l'adresse du canton de Lucerne.* Dans notre dernier volume, p. 362, nous avons cité cette missive à laquelle Sa Sainteté a fait la réponse suivante :

*A nos chers fils les avoyer et conseillers du canton de Lucerne,  
Grégoire XVI, pape.*

« Chers fils, notre salut et bénédiction apostolique. Nous avons lu la lettre que vous nous avez adressée le 25 août dernier, et qui est arrivée ici au moment où nous étions à Notre-Dame-de-Lorette. Nous avons accueilli avec plaisir cette marque de dévouement que le grand conseil et

<sup>1</sup> Ad universæ Ecclesiæ preces confugere, et omnium Catholicorum pietatem erga afflictam Nationem illam studiosissimè excitare.

le peuple de Lucerne ont donnée au pouvoir spirituel de l'Eglise catholique par la constitution du 1<sup>er</sup> mai. Nous ne pouvons approuver, il est vrai, toutes les dispositions de cette constitution, parce que plusieurs de ces dispositions sont incompatibles avec les droits que l'Eglise a reçus de son divin fondateur; mais nous espérons que plus tard le peuple de Lucerne nous donnera des preuves plus éclatantes de sa piété envers l'Eglise de Rome et le Siège de saint Pierre. Nous vous félicitons, chers fils, d'avoir aboli les articles de la conférence de Bade, que nous avons déjà condamnés et d'avoir pris d'autres mesures pour combattre les atteintes portées à l'Eglise dans votre canton. Nous vous en témoignons notre reconnaissance et n'attendons qu'une occasion favorable pour donner à l'état de Lucerne une preuve particulière de notre amour paternel. Nous vous donnons notre bénédiction paternelle.

« Fait à Rome, le 1<sup>er</sup> décembre 1841.

Signé GASPARD GASPARI. »

*Ouvrages mis à l'index.* Par décret du 28 janvier dernier, approuvé le 4 février, ont été défendus les ouvrages suivans : *Analisi della sensibilita, delle sue leggi e delle sue diverse modificazioni considerate relativamente alla morale ed alla politica*, par François Lomonaco. — *Discorsi letterari e filosofici*, par le même. — *Dimostrazione che il contratto di matrimonio deve ritenersi distinto dal sacramento di matrimonio*. — *Cours de droit naturel ou de philosophie du droit, fait d'après l'état actuel de cette science en Allemagne*, par H. Ahrens. — *Introduction à l'étude philosophique de l'humanité*, par J.-J. Altmeyer. — *Un grand homme de province à Paris*; — *Berthe la Repentie*; — *Contes drolatiques*, — et *Jane la Pâle*, publiés sous le pseudonyme d'Horace de St-Albin. Ces quatre derniers ouvrages sont de M. de Balzac.

FRANCE. PARIS. — *Réclamation de M. de Lamartine contre le panthéisme.* M. de Lamartine a prononcé, dans une récente réunion de la Société pour l'abolition de l'esclavage, un discours où la *Gazette de France* a signalé des tendances panthéistes. Au reproche du journal, l'orateur répond par cette réclamation que nous insérons, parce que les premiers,

et plus que personne, nous avons signalé les erreurs répandues dans les ouvrages de M. de Lamartine.

« Je ne suis pas *panthéiste*. Je n'ai jamais compris le panthéisme. Comment le *Créateur dont émanent tous les êtres et toutes les individualités*, ne posséderait-il pas lui-même la suprême et souveraine individualité? L'effet aurait donc ce que la cause n'aurait pas.

» Quand j'ai parlé hier d'*unité divine*, à propos de la confraternité des peuples, j'ai voulu dire l'*unité selon Dieu*; l'expression manquait de justesse, je le reconnais; je m'en fais un reproche avec vous, mais ne m'en faites pas un dogme. »

Cette déclaration est satisfaisante sans doute; expliquer l'*unité divine* par l'*unité selon Dieu*, c'est tout-à-fait orthodoxe; cependant nous lui ferons observer qu'il y a encore un terme inexact, celui d'*émanation*, pour signifier la *création*; et qu'il a émis ailleurs des expressions bien plus explicites de panthéisme; ainsi il fait dire à Dieu :

Le monde est mon regard qui se contemple en soi;

Formes, substance, esprit, qu'est ce qui n'est pas moi<sup>1</sup> ?

Mais peut-être que ce ne sont ici encore que des expressions qui manquent de justesse. Dieu le veuille!

PRUSSE. COLOGNE. — *Adieux de Mgr l'archevêque de Cologne aux fidèles de son diocèse.* — La sympathie si vive qu'a excitée dans tous les cœurs catholiques la noble et courageuse conduite de Mgr Droste de Vischering, dans les persécutions qu'il a subies en Prusse<sup>2</sup>, nous fait penser, que tous nos abonnés liront avec plaisir la pièce suivante qui est la dernière qu'il adresse à son troupeau.

« *Clément-Auguste, par la miséricorde de Dieu, etc., etc.*, à mes chers collaborateurs, dans la vigne du Seigneur, et à tous mes chers diocésains, grâce et paix de Dieu notre Père et notre Seigneur Jésus-Christ.

» Par des motifs de la plus haute importance concernant le salut de l'Église, le chef suprême de l'Église m'a nommé, ainsi que vous le savez,

<sup>1</sup> *Chute d'un Ange*, t. II, p. 57. Voir le compte-rendu dans les *Annales*, t. XIII, p. 376.

<sup>2</sup> Voir l'histoire de ces persécutions et de l'hermesianisme, dans notre tome XVII, p. 85.

un coadjuteur dans la personne de Mgr l'évêque de Spire, M. de Geissel, et cela avec le droit de me succéder ; car je conserve l'archevêché de Cologne, et je reste votre archevêque.

» A ma mort, Mgr de Geissel prendra immédiatement ma place comme archevêque de Cologne, et vous savez que Sa Sainteté a daigné le nommer dès à présent administrateur de mon diocèse, et lui a donné tous les pouvoirs nécessaires à cet effet.

» Voulant me soumettre à cette mesure du chef suprême de l'Église, je vais, imitant Moïse, l'ami de Dieu, dans la proportion de mes forces, lever pour vous mes mains au ciel, en priant. Mais vous, mes chers collaborateurs dans la vigne du Seigneur, il faut que vous me secondiez, afin que mes bras ne se fatiguent pas et ne tombent pas, afin que le combat que nous devons tous soutenir sans relâche contre la tentation de la chair, le monde et le démon, continue jusqu'à ce que nous ayons remporté la victoire.

» Mes chers collaborateurs dans la vigne du Seigneur, mes chers diocésains, vous tous, attachez-vous fortement au rocher de saint Pierre à Rome, sur lequel le Sauveur a bâti son Église, et montrez par votre conduite, par une manière d'agir vraiment pieuse, que vous êtes fidèles à la doctrine du Seigneur.

» Obéissez à vos chefs, obéissez dans les choses religieuses à l'autorité spirituelle, et de même que le troupeau obéit à la voix du bon pasteur, obéissez à mon coadjuteur, nommé par le chef de l'Église coadjuteur de mon diocèse ; et, dans les choses temporelles, obéissez à l'autorité temporelle, non pas seulement par la crainte du châtement, mais par l'amour de Dieu.

» Et vous, qui êtes chargé de l'éducation de la jeunesse, ecclésiastiques et parens, maîtres et professeurs, n'oubliez jamais que les enfans, que la jeunesse, sont un bien qui vous est confié, et dont Dieu vous demandera compte un jour.

» Aimez-vous comme Jésus-Christ vous a aimés ; c'est ainsi que, d'après les paroles du Seigneur, tous reconnaîtront que vous êtes ses disciples.

» Puisse la bénédiction de Dieu, le Père, le Fils et le Saint-Esprit vous accompagner dans tous les tems ! — Amen.



» La présente circulaire sera lue en chaire dans toutes les églises de mon diocèse, le premier dimanche après qu'on l'aura reçue.

» Muuster, le 9 mars 1842.

« † L. S. CLÉMENT-AUGUSTE, archevêque de Cologne. »

ANGLETERRE. OXFORD. — *Exposé des doctrines puséistes*. En publiant cet exposé emprunté à un journal d'Oxford opposé au puséisme, nous devons dire qu'il y exagère les rapports entre les doctrines Puséistes et l'Eglise romaine ; cependant on pourra s'y former une idée de la tendance générale de cette école qui inquiète si fort les purs Anglicans.

« En quoi consiste le Puséisme ? se demande l'*Oxford-Chronicle*. — Il consiste, répond cette feuille, à dire anathème au principe du protestantisme <sup>1</sup> ; à abandonner de plus en plus les fondemens de la réforme anglicane <sup>2</sup> ; à déplorer la séparation de l'Eglise romaine <sup>3</sup> ; à regarder Rome comme notre mère, et à dire qu'elle nous a enfantés à Jésus-Christ <sup>4</sup>. Il consiste à représenter l'Eglise d'Angleterre comme une esclave condamnée aux fers et à un honteux travail ; à dire que son enseignement se borne à bégayer des formules équivoques <sup>5</sup> ; à dépeindre au contraire l'Eglise de Rome comme donnant un libre cours à tous les sentimens religieux de foi, de respect, d'amour et de dévotion <sup>6</sup>, et comme possédant par ses sublimes bienfaits les droits les plus sacrés à notre vénération et à notre reconnaissance <sup>7</sup>. Il consiste à dire que nos 59 articles sont la production d'un siècle étranger au catholicisme <sup>8</sup> ; que notre liturgie est la condamnation de notre Eglise <sup>9</sup>, tandis que le rituel de Rome est un trésor précieux <sup>10</sup>, et son missel un riche et sacré monument des tems apostoliques <sup>11</sup>. Il consiste à déclarer que l'Ecriture n'est pas l'unique règle de la foi <sup>12</sup> ; mais que les révélations divines nous sont aussi proposées par la tradition orale dont l'Eglise est dépositaire <sup>13</sup>, et que la Bible, sans explications ni commentaires aux ignorans, n'est pas propre ordinairement à les diriger dans l'affaire de leur salut <sup>14</sup>. Il consiste à

<sup>1</sup> Lettre de M. Palmer, à Golithly. — <sup>2</sup> *British critic.*, juillet, 1841. —

<sup>3</sup> *Traité d'Oxford*. — <sup>4</sup> Lettre de M. Palmer. — <sup>5</sup> *Traité d'Oxford*.

— <sup>6</sup> Lettre de M. Newman au docteur Jelf. — <sup>7</sup> *Traité d'Oxford*. —

*Idem*. — *Front's Romains*. — <sup>10</sup>, <sup>11</sup> et <sup>12</sup>, *Traité d'Oxford*. — <sup>13</sup> et <sup>14</sup>

*Sermons de Liwood*.

affirmer que dans la cène le Christ est présent sous la forme du pain et du vin <sup>1</sup>; qu'il est alors personnellement et corporellement avec nous <sup>2</sup>, et que le clergé a reçu le mystérieux et sublime pouvoir de changer le pain et le vin au corps et au sang du Christ <sup>3</sup>. Il consiste enfin à défendre comme légitime la prière pour les morts <sup>4</sup>; à établir une différence entre un péché véniel et un mortel <sup>5</sup>; à affirmer qu'on peut admettre l'existence d'un purgatoire, honorer les reliques, invoquer les saints, reconnaître sept sacremens, et qu'on peut ensuite en toute conscience souscrire aux 39 articles de l'Eglise d'Angleterre <sup>6</sup>. »

## AFRIQUE.

TUNIS. — *Abolition de l'Esclavage et de la traite des noirs dans toute l'étendue de la Régence.* On dirait que les peuples, qui jusqu'à présent s'étaient montrés le plus opposés aux idées de civilisation répandues par l'Eglise, s'empressent de les accepter. Nous avons publié, il y a quelque temps (voir notre tome 1, 3<sup>e</sup> série, page 158), les lettres par lesquelles Sa Sainteté Grégoire XVI renouvelle la défense de trafiquer de la vie et de la liberté des hommes. Voici que le bey de Tunis semble avoir entendu cette grande voix.

*De la part du serviteur du Dieu de gloire, le Mushir Ahmed Bassa bey, prince du gouvernement tunisien, à notre allié le chevalier Thomas Reude, consul-général du gouvernement anglais à Tunis.*

« En suite de la conversation que nous avons eue au sujet de l'embarquement d'esclaves nègres pour en faire commerce, nous devons vous faire connaître, comme à notre ami, que les principes sacrés de la création s'y refusent, et notre cœur bat de pitié toutes les fois que nous en écoutons le récit. Quant à nous, nous n'avons dans notre individuel pas même un esclave, selon les lois qui regardent la servitude des esclaves que l'on vend et achète comme s'ils étaient des animaux, parce que dans notre religion les défenses à ce sujet sont si sévères, qu'il devient très-difficile d'en maintenir les conditions. Nous sommes du nombre de ceux

<sup>1</sup> *Sermons de Linwood.* — <sup>2</sup> et <sup>3</sup>, *Doctrine de l'Eglise en Angleterre sur la sainte Eucharistie.* — <sup>4</sup> *Traité d'Oxford.* — <sup>5</sup> et <sup>6</sup>, *idem*, et *Sermons de Linwood.*

qui admirent les opinions du gouvernement anglais à ce sujet, et la nôtre à ce propos est en accord avec celle de notre ami le parfait politicien, le ministre lord Palmerston, et je la regarde comme un effet de sa perfection et de la bonté de sa morale. Nous défendons donc à présent l'exportation d'esclaves de notre régence pour en faire un commerce. Nous dirigerons notre intention à affaiblir ce commerce presque aux dernières limites de nos efforts. Et puisse Dieu extirper ce trafic du monde ! Nous en espérons la récompense du Dieu qui nous créa et qui donna à tous le don du jugement ; notre désir est que vous fassiez connaître à notre ami, le ministre susdit, le contenu de notre présente lettre. Conservez - vous dans la croyance de Dieu.

« Ecrite le 9 de rabihi 1257 (29 avril 1841). »

Voici la seconde lettre :

*De la part du serviteur de Dieu Ahmed Bassa bey, etc , etc., à son allié le chevalier Thomas Reade, consul-général du gouvernement anglais à Tunis.*

« Vous savez combien le commerce du genre humain nous contrariait et combien il s'opposait à nos sentimens. Notre pitié envers les pauvres esclaves n'a point cessé d'animer nos sollicitudes pour affaiblir ce commerce et pour en alléger le poids ; nous avons donc jugé bien d'en abolir la vente dans les marchés où le crieur public les marchandait comme des animaux, dans Tunis notre capitale aussi bien que dans toute la régence. Nous avons aboli le droit qui nous revenait sur leur vente ; mais une rente pareille devait être méprisée par les gens qui pensent avec humanité. Cette partie du genre humain devrait cependant jouir de plus de considération que le reste des animaux. Celle-ci sera, si Dieu le permet, une occasion d'élever leur malheureuse situation d'esclaves, en ce qu'elle ne causera point de perte aux capitaux de leurs propriétaires, et que par la volonté de Dieu dans peu de tems la mesure sera au comble par l'abolition de cette espèce de propriété dans la régence entière. En attendant, nous empêcherons de les vendre ; notre sympathie à leur état et l'allègement de leur esclavage nous y conduira avec l'aide de Dieu.

« Nous avons communiqué cette nouvelle à vous seul, connaissant l'accord de vos sentimens avec les nôtres à ce sujet. Conservez-vous dans la sauve-garde de Dieu.

« 12 regeb 1257 (6 septembre 1841). »

---

### Bibliographie.

---

LA CHRONOLOGIE SACRÉE, basée sur les découvertes de Champollion par André Archinard, *ministre du saint Evangile*, volume in-8°, à Paris, chez Cherbuliez, rue des Fourreurs, numéro 17. prix 3 francs.

Cette brochure renferme des recherches étendues sur la chronologie biblique, depuis la création jusqu'à l'avènement du Messie. L'auteur, s'appuyant sur les nouvelles découvertes de Champollion dans la langue hiéroglyphique, compare l'histoire des Juifs à celle des Egyptiens, et fait sortir de ce rapprochement une classification très-détaillée des faits racontés par la Bible. M. Archinard, homme d'étude et de science, professe ouvertement sa foi en la divinité de nos saintes Ecritures, tout en partant cependant du principe de *libre examen* qui est le fondement du protestantisme. Comment n'a-t-il pas vu que ce principe laissera toujours à chacun la liberté de nier l'inspiration des écrivains sacrés, et que la nécessité d'une *autorité infaillible* est montrée de plus en plus nécessaire par les contestations interminables auxquelles donne lieu le texte de l'Ecriture ? La conclusion du livre renferme à cet égard un aveu remarquable. L'auteur rend gloire à Dieu d'avoir environné les saints Livres de tant de preuves d'authenticité. « N'eût-on jamais cru, dit-il, à ces divins récits, on aura donc là, si l'on est sincèrement ami de la vérité, un nouveau moyen de la reconnaître ; et, quand appuyé sur ces fondemens de l'histoire, on se sera élevé à tout ce que l'Ecriture contient d'important, à ce qu'elle renferme de vérités sublimes, de préceptes sanctifiants, de consolations, d'espérances, on pourra dire avec accens de louanges : « *J'ai examiné et j'ai retenu ce qui est bon.* » Comment M. Archinard ne voit-il pas que les plus grands adversaires de la divinité de la Bible et ceux qui rejettent jusqu'à la réalité des faits qui y sont rapportés pourront toujours en dire autant ?

---

Numéro 28. — Avril 1842.

Enseignement Catholique.

### CONFÉRENCES DE NOTRE-DAME DE PARIS,

PAR M. L'ABBÉ DE RAVIGNAN.

*La foi*, sujet des conférences de cette année. — 1° La foi est un besoin pour l'homme. — 2° Nature de la foi. — 3° Certitude de la foi. — 4° De l'obscurité de la foi. — 5° Du mystère de la Sainte-Trinité. — 6° Du mystère de l'Incarnation. — 7° Du mystère de la Rédemption.

C'est avec bonheur qu'en rendant compte des conférences de cette année, nous avons à constater les fruits de grâce qu'elles ont produits. Qu'on ne vienne plus nous dire que les prédicateurs de Paris sont des romantiques dont la parole flatte les oreilles, mais ne convertit pas les cœurs, occupe, amuse l'esprit, mais ne change pas la vie, ne descend pas dans la pratique. Si les personnes qui ont eu, ou qui conservent encore ces pensées, avaient assisté à la communion générale qui a eu lieu le saint jour de la Résurrection du Seigneur, elles auraient été convaincues du contraire ; car c'était un magnifique, un consolant spectacle ; il y avait de quoi ne plus se croire à Paris ni au milieu du

<sup>1</sup> Voir l'analyse des conférences de l'année dernière, dans notre tome III, 5<sup>e</sup> série, page 245.

19<sup>e</sup> siècle. Cette grande nef de la vieille cathédrale était remplie, non point de femmes ou de ces personnes que l'on dit pratiquer leurs devoirs de religion par habitude ou par passe-tems, mais c'était bien là tout ce que Paris, et en quelque sorte la France, compte de cœurs jeunes, ardents, dévoués, d'esprits élevés, saturés de science et de pensées, d'imaginations ardentes et fortes ; eh ! bien , comme aux premiers tems de notre Eglise, ils étaient accourus pour participer aux divines agapes, pour participer, comme dit l'apôtre Paul , au corps et au sang de Jésus-Christ. Pendant plus d'une heure on les voyait aller et venir en silence avec cet air haut devant l'homme, humble devant Dieu, qui convient au chrétien et que le chrétien seul sait porter. Oh ! si quelqu'un avait pu voir toutes ces pensées de dévouement, de fidélité, de sacrifice, de pureté, d'amour divin, de fraternité humaine, qui fomentaient, brûlantes, immortelles, au milieu de ces cœurs, celui-là, comme nous, aurait pensé que la foi en Jésus est vivante encore, que de beaux jours sont encore réservés à cette Mère qui nourrit et élève de pareils fils. Oh ! oui, Eglise catholique, notre très-sainte Mère, en vain quelques enfans aveugles et égarés refusent de croire à votre mission divine, prophétisent votre fin ; oui, vous êtes vivante encore ; comme celle de l'aigle, votre jeunesse se renouvelle, ou plutôt immortelle, comme Jésus votre époux, vous ne cessez d'être jeune, et votre maternité divine n'aura point de fin. Pour nous, nous le disons hautement, rien ne pourra nous arracher de votre sein maternel, auquel nous faisons gloire de puiser tout ce que nous avons de science, et auquel aussi nous voulons consacrer toutes nos études et toutes nos pensées.

1<sup>re</sup> conférence. Dans ce premier discours, l'orateur s'attache à prouver que *la foi est un besoin impérieux et indispensable pour la nature de l'homme* , qui sans elle ne pourrait se retenir dans l'abîme de l'erreur et de la corruption. Il signale d'abord trois obstacles qui empêchent que les individus et les peuples ne jouissent de la tranquillité d'esprit à laquelle cependant ils aspirent.

1<sup>re</sup> PARTIE. — *État actuel des esprits.* Le matérialisme, ou si on l'aime mieux le *sensualisme*, maîtrise encore bien des intelligences, parce qu'il domine dans bien des cœurs. On s'est plu à redire que la philosophie matérialiste et incrédule avait fait son tems, que son tems, que son règne étaient passés. Dans le monde littéraire on a peut-être arboré un drapeau meilleur, mais les sens n'ont pas abdiqué leur humiliant empire. Dans tous les rangs la corruption n'a pas cessé d'exercer de cruels ravages ; on est seulement arrivé à organiser, à raisonner la débauche, à la coucilier avec je ne sais quelles idées religieuses, à la proclamer ouvertement la réhabilitation de la chair. Le sensualisme donc, première part à faire d'obstacles actuels.

Le *rationalisme* en est une autre ; il est même la grande part. C'est la classe des penseurs manquans de foi véritable, chercheurs éternels qui ne trouvent jamais, promeneurs fatigués par les oscillations du doute, jouets abusés de grandes et belles sentences. Suivant eux, le jour va luire enfin ; la solution va venir. S'il fallait par hasard attendre long-tems encore?... Patience, il y aura pour nos neveux la religion de l'avenir... — Bien obligé.

Au rationalisme, il faut joindre un penchant qui lui tient de fort près ; maladie caractéristique de notre époque, et que nous pouvons nommer *romantisme religieux*. On accepte le nom du christianisme, sa grandeur, sa poésie et même ses bienfaits ; puis philosophes, historiens, poètes, romanciers, spéculateurs, politiques tous veulent faire une religion. Il ne leur vient pas en pensée qu'ils agiraient prudemment en la prenant toute faite dans le *catholicisme*. On aime mieux suivre le plus incertain, le plus bizarre, l'imagination ; on prend et on laisse ; on se confie aux pensées du matin, si ce n'est aux songes de la nuit : on ne voit pas que tout s'en est allé en fumée.

Quelle pensée religieuse, quelle institution avez-vous seulement mise et laissée debout ? Vous prétendez régénérer, améliorer le christianisme : il n'est plus digne de vous. Dieu vous livre à vous-mêmes, à vos imaginations délirantes, à votre sens réprouvé, dont le fruit est la mort de l'intelligence et de la vérité. Vous ne savez pas même faire de l'erreur, et vous voudriez enfanter une religion.

Après avoir montré cet état des esprits, l'orateur cherche à découvrir quelle est la nature de ce mal.

2<sup>e</sup> PARTIE. — *Caractère et nature du mal; la foi est le seul remède qu'on doit lui appliquer.* Le mal, dans le travail moderne des esprits, c'est le vieux mal originel de l'homme : il ne veut pas se soumettre à Dieu ; il ne veut pas de maître au dessus de sa raison et de sa liberté ; il ne veut pas que Dieu ait le droit de le captiver sous le joug des vérités et des lois révélées. Ce mal, saint Paul le combattait sans détour, «réduisant » tous les esprits en servitude sous l'obéissance de Jésus-Christ ». C'est tout simplement l'orgueil : ce fut le crime de la philosophie des païens. Dieu, pour les punir, les livra aux passions d'ignominie. C'est l'intolérable désordre du sensualisme, qui, portant au front *orgueil et volupté*, veut improviser des dogmes.

Soyez humbles, leur dit l'orateur, devenez chastes, nous vous écouterons peut-être.

C'est le mal du rationalisme éclectique, humanitaire, hermésien. On ne veut écouter que soi-même. La plaine reçoit avec joie l'eau des montagnes. La terre, reconnaissante, est éclairée et fécondée par les rayons des cieux. L'homme, borné par l'étroit horizon de ses pensées ne veut pas dépendre de Dieu, recevoir de lui lumière et sagesse. Alors il faut qu'il aille errant dans la profonde région des ténèbres. C'est le oui et le non, c'est le vrai et le faux, accepté, confondu dans une égale indifférence ; c'est un insaisissable scepticisme. L'éclectique, au lieu de choisir, confond et mêle tout ; aujourd'hui chrétien, demain idéaliste, une autre fois panthéiste. Le philosophe humanitaire salue la religion future, et les immenses progrès de l'humanité, parceque dans le présent il ne veut rien de fini, rien de positif, rien de supérieur aux divagations de sa pensée. L'hermésien des bords du Rhin, pour expliquer tout, n'explique rien et dénature tout ; il retranche la foi pour arriver à la souveraineté de la raison. C'est donc partout l'intelligence humaine déclarée indépendante de Dieu. Mais ces travailleurs, hors de la foi, que sont-ils ? des flambeaux tourmentés par le vent, et qui s'éteignent dans l'orage.

Après avoir fait connaître le mal dans sa nudité, l'orateur en indique le remède qui ne peut être que *la soumission de l'homme à Dieu par la foi*. Ce qu'il prouve par les considérations suivantes :

1<sup>o</sup> *In captivitate religentes omnem intellectum in obsequium Christi.*  
11, *Cor.* 1, 5.



L'homme est enfant d'abord : mais déjà l'orgueil bouillonne dans son sein ; ôtez la foi, qu'avez-vous ? une pensée libre et frémissante, des passions indomptées, c'est-à-dire un jeune rationalisme dont l'apprentissage est bientôt fait. Par la double autorité des paroles et de l'exemple, soumettez l'enfant à Dieu par la foi, vous adoucirez ses penchans farouches.

L'homme est peuple aussi : prêchez-lui le rationalisme, il vous comprendra assez pour ne plus obéir qu'à la force ; le vice passé en habitude, les liens de famille brisés et comme inconnus, les machinations ténébreuses, l'émeute, vous donneront la mesure des progrès obtenus. Voyez au contraire le pauvre missionnaire : il apprend à croire, il prie ; les haines s'apaisent, les lois sont respectées, les familles unies par les liens d'une tendre charité. Il fallait donc la foi. Si l'homme, ce qui est rare, devient science et génie, il lui faut la foi ; car, sans elle, il oublierait trop volontiers les lois de dépendance qui le soumettent à son auteur. Dieu ne peut régner sur l'intelligence que par la foi : or, il faut qu'il règne. La science sans la foi enfle et amène les déportemens des passions. Tel est donc le remède, la soumission de la foi...

Enfin il termine par la *péroraison* suivante qui a fait une impression profonde sur tout son auditoire.

Si Dieu parle à vos cœurs, ne les endurez pas, ne retenez pas la réponse de mort, ne gardez pas le germe homicide de l'erreur, laissez-le partir et loin de vous.

Un vaisseau allait sortir du port ; il emmenait sur de lointains rivages, aux bords habités par une démocratie naissante, les représentans du puritanisme anglican, Cromwel, Hampden et quelques autres. Charles I<sup>er</sup> arrêta le vaisseau dans le port et retint les farouches puritains. Sa tête tomba sur l'échafaud ; ne l'imitiez donc pas. Votre ame est plus qu'un règne à garder, plus qu'un trône à sauver. Quand, lasse et dégoutée, elle est prête à laisser sortir les tristes erreurs qui l'oppressent, laissez-les partir et passer loin de vous.

2<sup>e</sup> *conférence*. Dans cette réunion, M. de Ravignan a voulu expliquer quelle était *la véritable nature de cette foi* après laquelle tous les hommes soupirent, et que si peu, même parmi ceux qui se disent chrétiens, connaissent ; et d'abord il fait remarquer que

dans les philosophies antiques, orientales, grecques ou romaines, on n'avait aucune idée de la foi, telle que l'Église nous la donne. Elle avait existé au commencement, mais le rationalisme l'avait dénaturée ou étouffée. Et c'est à cette confusion que voudraient nous ramener ceux qui prêchent cette religion de progrès, qui n'est qu'un rationalisme humain, sans origine ni sanction divine. L'orateur expose donc la vraie foi chrétienne en ces termes :

A ce retour de rationalisme nécessairement païen, il faut opposer l'idée juste et saine de la foi, l'exposition claire de sa nature et de sa génération intime. La foi en général est la croyance à une autorité; c'est l'assentiment donné à une doctrine, ou à des faits, à cause de l'autorité qui enseigne ou qui atteste. La foi, considérée comme acte théologique, est l'assentiment libre donné aux vérités révélées, à cause de l'autorité même de Dieu qui révèle. La foi, comme vertu, est une habitude surnaturelle, infuse, un don de Dieu qui nous incline à croire.

Dans la foi comme acte, il faut considérer son principe, son objet, son motif, son organe ou sa règle extérieure, ses conditions préalables.

L'orateur explique successivement ces différents attributs de la foi.

1° *Le principe de la foi*, ce qui la produit dans nos âmes, c'est la grâce divine, l'action et l'assistance de Dieu. Il semble bien raisonnable et bien nécessaire de penser que Dieu agit dans l'intelligence et dans la volonté sans altérer la liberté; et cependant l'homme abusé dispute à Dieu le droit de lui porter secours, de l'éclairer et de l'instruire, de le fortifier et de le sauver par la grâce! Il ne veut rien devoir qu'aux forces naturelles de sa raison et de sa volonté. Ce naturalisme insensé, sous un nom ou sous un autre, reparut en divers tems. Tels furent Pélagé et les semi-pélagiens; tels sont encore tous ceux qui célèbrent leur raison affranchie de la foi surnaturelle et divine. Contre tant d'erreurs, l'Église catholique a toujours défini que les forces naturelles sans la grâce ne peuvent jamais produire la foi; qu'elle est donnée de Dieu comme une grâce pour élever les facultés de l'homme à la hauteur de sa vocation surnaturelle et divine. Cette doctrine d'un état surnaturel, on la dédaigne de bien haut; ce dédain est même le caractère propre de l'irrégion au 19<sup>e</sup> siècle. Qu'est-ce cependant que ce surnaturel? Ce qui est au-delà, au-des-

sus de la nature et des forces naturelles de l'homme ; ce que Dieu ne devait pas nécessairement à l'essence constituée de l'homme. Et il serait impossible ! Quoi ! Dieu ne peut rien ajouter à ses œuvres, rien donner à l'homme au-delà de ce que son être exige essentiellement ? La nature de l'homme serait une barrière dressée des mains de Dieu contre Dieu même ! Il est de la nature du fini de pouvoir se perfectionner et grandir : or, l'homme est fini. Vous pouvez bien, vous, donner à l'homme ce qu'il n'a pas, si vous l'avez, du savoir et de l'or. Souffrez que Dieu puisse aussi vous donner ce que vous n'auriez pas par vous-même, ici-bas la foi à la révélation, la grâce, dans le ciel la claire et intuitive vue de l'essence divine. Dieu peut révéler, comme vous pouvez parler ; il n'y a qu'une question : a-t-il révélé ? voilà tout. Le principe de la foi, c'est donc la grâce divine et surnaturelle ; mais la grâce avec l'homme, mais la grâce que Dieu ne refuse à aucun homme.

2° Quel est l'objet de la foi ? En d'autres termes, qu'est-ce que la foi enseigne et propose à croire ? Ce qui est révélé, uniquement ce qui est révélé, ce qui est certainement connu comme révélé, voilà l'objet de la foi. Ce n'est donc point la vérité perçue par l'évidence, ou conquise par la démonstration ; mais ce qu'une révélation extérieure et surnaturelle nous impose à croire. Le christianisme commença au berceau du monde, s'accrut et se développa, non par l'action de la raison, mais par une révélation successive. Achievé par Jésus-Christ, il s'arrête et Dieu ne révèle plus ; l'objet de la foi est désormais immuable : le roc planté par la main divine est immobile ; contre lui l'hérésie du progrès vient se briser.

3° Le motif de la foi, ce qui meut, ce qui porte, ce qui détermine à croire, c'est l'autorité divine, le témoignage même de Dieu révélant l'objet de la foi. Point de foi, sans un motif d'autorité qui engage et oblige à croire. Je crois, à cause de l'autorité de Dieu qui a révélé : voilà l'acte de foi chrétienne et divine. La raison, l'autorité même de l'Église ne sont donc pas le motif direct et formel de croire. Les motifs de crédibilité, signes évidemment divins, donnent la certitude de la révélation, certitude à acquérir avant de croire, mais ne sont pas non plus le motif de la foi : je crois à cause de l'autorité de Dieu qui révèle. Cette autorité de Dieu comprend son infailibilité pour connaître, sa véracité essentielle pour dire et révéler, son domaine absolu qui s'impose à l'homme en l'obligeant de se soumettre et de croire.

4<sup>o</sup> *L'organe, ou la règle extérieure de la foi.* L'ange dans l'état de voie et d'épreuve, le premier homme, les patriarches, les Hébreux fidèles, les apôtres même et les disciples de Jésus-Christ eurent, avec la grâce, la foi véritable. La proposition infaillible de l'Église n'est donc pas proprement essentielle à la foi. La nature de la foi peut à la rigueur être complète avec son principe, son objet, son motif, sans y comprendre la définition de l'Église. Oui : mais, dans l'économie du christianisme, dans l'ordre le plus approprié à la nature et aux besoins de l'homme fait pour la société, la proposition de l'Église est nécessaire pour amener l'acte de foi; elle est nécessaire pour conserver l'unité et la perpétuité de la foi, pour interpréter les Écritures en les arrachant à l'arbitraire du sens privé, pour juger les controverses avec une autorité souveraine. L'Église est la règle extérieure, infaillible et indispensable de la foi. L'hérésie funeste de la réforme consistait surtout à admettre pour règle et raison unique de la foi l'autorité privée; les sociniens et les rationalistes conclurent rigoureusement de ce principe erroné que la raison seule, le jugement seul de l'homme décident de sa croyance, et donnèrent une libre carrière à toutes les erreurs. Dans l'économie catholique, l'autorité de l'Église est la proposition, la règle vivante, le juge infaillible de la foi, le moyen extérieur, l'organe par lequel l'Esprit-Saint transmet et conserve intact le dépôt des vérités révélées. Au sein de l'Église règne la vérité : Dieu y nourrit l'âme par sa grâce, et la soutient; en dehors se débattent l'erreur et la mort.

5<sup>o</sup> Quant aux *conditions qui rendent la foi raisonnable en même temps que surnaturelle*, l'enseignement catholique se résume dans ces courtes paroles de saint Augustin et de saint Thomas : Nul ne croit, qu'il n'ait auparavant pensé, jugé qu'il devait croire. La raison ne croirait pas, si elle ne voyait pas qu'elle doit croire par l'évidence des signes divins. Voici donc bien simplement ce que c'est que notre foi. Jésus-Christ s'annonce comme Dieu : voilà l'objet de la foi; il le prouve par ses miracles, avérés pour nous comme le fait historique le plus incontestable. Ce fait historique, l'Église nous le transmet en nous prouvant son institution divine et nous demandant de croire à Jésus-Christ Dieu-homme : voilà les motifs de crédibilité, la proposition extérieure et infaillible, les préliminaires indispensables de la foi. La volonté, mue par la grâce, détermine l'entendement, éclairé lui-même d'une lumière divine, à se

soumettre à cause de l'autorité révélatrice de Dieu à croire raisonnablement, puisque la révélation divine est certaine; à croire librement, puisque l'âme peut refuser son assentiment même à la vérité révélée : voilà l'acte de foi surnaturelle et divine.

Après ces explications si lucides et qui ont captivé constamment l'attention de son immense auditoire, l'orateur finit par ces simples et touchantes paroles :

Quand on la connaît bien, cette foi, elle est si simple, si belle, si raisonnable, qu'elle apporte à l'âme fidèle le bonheur le plus intime et le plus vrai, qu'on la regrette malgré soi quand elle n'est plus, parce qu'en s'éloignant elle a laissé dans l'âme un vide immense. Dans le silence de la solitude, il est bien peu d'abris pour une erreur tranquille. Il suffirait presque de haïr le trouble pour revenir à l'acte de foi naïve, et redire encore : O mon Dieu, je crois fermement tout ce que vous avez révélé, parce que vous êtes la vérité même. Que je serais heureux, si quelque âme agitée répétait avec moi ce langage élémentaire, et se prenait à l'aimer encore !

3<sup>e</sup> conférence. Après avoir fait sentir le besoin de la foi et montré ce que c'est que la véritable foi, l'orateur entreprend de prouver dans cette réunion *la certitude de la foi*.

Dans son *exorde* il fait voir que le *doute* est la vraie maladie du siècle, maladie que l'âme humaine ressent profondément et dont elle voudrait être délivrée. En effet, surtout à notre époque, on sent, on admire la beauté de la religion, on voudrait même croire ; mais on ne croit pas. On met la foi au rang de toutes ces opinions humaines qui ne sont que de vaines lueurs, passagères, mal connues, mal déterminées. Or il n'est pas difficile de prouver qu'au milieu de tous ces vents des doctrines humaines la foi seule est certaine, et, à cet effet, il l'offre à méditer et l'examine dans ses *préliminaires*, dans sa *consommation* ou son *acte*, dans sa *garantie*.

1<sup>re</sup> PARTIE. *Certitude de la foi dans sa préparation*. J'aime cette philosophie noble, calme et pure qui cherche et trouve le dernier mot, la dernière raison de la certitude pour l'homme, en Dieu même, qui vit, parle et agit en l'homme comme auteur de cette raison, qu'il créa pour

être honoré par elle, qu'il dota de l'impérieux besoin, de la glorieuse faculté de connaître. Dieu se contredirait si, créant l'œil organisé pour voir, il lui refusait la lumière : or, la contradiction serait la même si, à l'esprit qu'il créa pour savoir, il refusait la connaissance certaine de la vérité. Ne pouvoir rien connaître avec certitude, ce serait la négation de la raison. Être infallible et être certain sont deux choses parfaitement distinctes. L'homme peut se tromper et se trompe souvent, surtout parce qu'abusant de sa liberté il ne veut pas s'arrêter et prononce témérairement sur ce qu'il ignore : mais, quoiqu'il faille, il peut arriver à la connaissance certaine de la vérité, comme il peut, sans être impeccable, faire certainement un acte de vertu. Tel fut l'enseignement constant des plus beaux génies.

Cette certitude, l'homme peut l'acquérir quand il s'agit des motifs de crédibilité ou des faits qui prouvent que la foi catholique est véritablement révélée de Dieu. Ces faits sont les miracles de Jésus-Christ et des apôtres, miracles réels et historiques, racontés par des témoins qui les scellèrent de leur sang, attestés par des monumens nombreux et authentiques ; miracles qui ont converti le monde sans appui humain, contre tous les appuis humains ; miracles qui forment la plus évidente histoire. On les dédaigne, on les élude, jamais on ne les détruit. « Qu'avec une imperturbable présomption une jeune imagination (Strauss) se dresse comme un trépied de nouvelle sibylle, et, comptant pour rien tout ce qui la précéda, dicte solennellement ses rêves à sa plume ; que de sa pleine autorité elle établisse dans l'Évangile une partie mythologique et une partie historique, brise toutes les pierres et toutes les certitudes des monumens, travestisse le christianisme en scène fantastique et symbolique après 1800 ans ; c'est un peu tard ! Qu'on le lise, qu'on le traduise ce triste rêve, et qu'on le loue, sans l'approuver, remarquez bien, sans le condamner non plus ; que ce soit un élément de plus pour tout brouiller et tout confondre, pour mêler oui et non, vrai et faux, bien et mal ; c'est le propre de notre tems et le triomphe du délire. » Mais la vérité demeure dans les esprits sincères et attentifs, dans les cœurs généreux, qui, fixant avec fermeté la vue sur la lumineuse histoire, reconnaissent que Dieu a évidemment parlé, que Jésus-Christ a prouvé sa révélation divine : or, c'est la certitude de préparation.

**II<sup>e</sup> PARTIE.** Après avoir ainsi fait voir la certitude qui entoure

la préparation à la foi, l'orateur montre cette même certitude dans l'acte de foi lui-même.

L'acte de foi peut être considéré ou dans son objet, ce qui est cru, ou dans le sujet qui croit, ou dans le motif qui détermine à croire. Posé le fait préparatoire de la révélation d'une doctrine enseignée par Dieu lui-même, l'objet de la foi est certain d'une certitude absolue; la crainte d'erreur et le doute sont impossibles. Le motif de la foi, c'est Dieu s'imposant avec l'inséparable ensemble de ses perfections infinies, c'est son autorité souveraine, sa toute-puissance de véracité et d'infaillibilité; c'est donc aussi la certitude la plus inébranlable. Reste la certitude subjective, la certitude de l'âme sujet de la foi. Or, au plus intime de cette âme se trouve d'abord la grâce surnaturelle, illustration divine, énergie divine qui éclaire, élève, échauffe, meut l'intelligence de l'ignorant comme celle du savant; et devient comme un acte divin qui détermine dans l'homme l'adhésion anticipée à la vérité révélée. Pour cette âme rendue docile par la grâce et divinement inclinée à croire, l'énoncé de la vérité révélée suffit seul à créer une certitude supérieure à toute autre certitude. Car la vérité n'a pas essentiellement besoin de preuves: pour s'emparer d'une âme docile et sincère, il lui suffit de se montrer dans une exposition vive et simple, ou sous les dehors plus attrayans d'une lumineuse parabole.

Les discussions, les raisonnemens sont rarement nécessaires; ils sont plus rarement encore efficaces: ils ont vaincu et ramené bien peu de cœurs égarés. On raisonne, on discute, et l'on discute encore. Du reste, ces discussions, la vérité révélée sait les subir quand il le faut; quelque acharnée que soit la lutte, elle est assurée de la victoire; les aveugles volontaires peuvent seuls se dérober à ses divines clartés. C'est donc partout, dans la foi, une certitude absolue: le fait est certain, Dieu a révélé; l'objet est certain, c'est la vérité révélée; le motif est certain, c'est l'autorité, la véracité, l'infaillibilité divine; l'âme qui croit est certaine, entraînée qu'elle est par la lumière et l'action divine de la grâce qui lui font adhérer à la vérité exposée simplement, ou sortie brillante des nuages qui la dérobaient à un esprit prévenu ou à un cœur malade.

III<sup>e</sup> PARTIE. Enfin M. de Ravignan s'attache à montrer quelles sont les garanties données à la foi contre tous les élémens qui pourraient l'altérer ou la détruire.

La garantie de la foi, c'est la digue au torrent, les bords respectés d'un grand fleuve. Sans garantie, exagérée par l'illumination fanatique, sapée par le travail inquiet du naturalisme rationaliste, dédaignée par le prétendu progrès, la foi périrait : ce serait le torrent débordé, la flamme indomptée de l'incendie, ou le feu qu'on étouffe et qui s'éteint. Cette garantie assurée de la foi pour tous, c'est l'Église; l'Église qui dit comme son maître : *Je suis la voie et la vérité*; l'Église! qui est le christianisme même avec son origine et son institution divines; l'Église, dont les faits avérés, palpables, ont fait la plus grande, la plus solennelle, la plus pure autorité qui fut jamais imposée à la terre. Elle se montre à l'enfant, et lui raconte les faits naïfs et divins du Sauveur; préparée, éclairée, dirigée par la grâce, cette jeune âme, qui dans le baptême reçut la foi infuse, adhère à la vérité proposée par un acte de foi raisonnable et libre, sans examen ni doute suspensif d'un seul instant. Pourquoi devrait-il douter? Faut-il donc, pour que l'arbre porte des fruits, suspendre le cours de la sève qui le vivifie? Le rationalisme, lui, sera condamné à une monstrueuse inconséquence; il devrait dire à l'enfant : Doute, raisonne, choisis; mais cet enseignement est absurde et impossible; il est forcé d'y renoncer en se niant. A l'adulte infidèle ou incrédule, qui doute et qui souffre, le rationalisme dit : Compose ton symbole; le progrès dira : Attends; l'Église, au contraire, lui crie : Crois, et suis-moi; et elle lui montre en même tems les faits éclatans de son institution divine, de son merveilleux établissement, de sa catholicité et de sa durée quand tout passe. Si on l'écoute, la garantie est posée; à sa parole infaillible, on vérifiera ses paroles, les flots tumultueux de la raison s'abaisseront devant elle.

Puis dans sa *péroraison*, l'orateur s'adressant à son auditoire lui rappelle ce que fait l'Église, surtout quels sont ses sentimens à l'égard du salut de ses enfans.

Divine et douloureuse personnification du Sauveur, elle souffre, cette Église, désolée de voir les enfans qu'elle nourrit du lait de ses doctrines, oublier avec dédain ses enseignemens sacrés, laisser tomber comme une parole inutile et vaine la parole révélée. Elle se console quand une pauvre âme retrouve la pensée de la bonté divine; quand par la prière elle demande d'échapper au doute ou à de cruelles déceptions. La prière, c'est le remède et le secours; c'est la source et l'aliment de la foi. Sans



la prière, qu'est-ce donc qu'une âme ? Une terre aride, un rameau desséché. Alors plus de sentimens généreux, plus d'amour du vrai. Une âme qui prie, attire la foi, vit de la foi, et s'élançe vers le port, pleine d'une infaillible espérance.

4<sup>e</sup> conférence. Ce que les Rationalistes reprochent surtout au Christianisme c'est l'obscurité des dogmes qu'il propose à croire ; c'est là la grande et perpétuelle objection que lui font les défenseurs de la raison. L'orateur se propose donc de parler dans cette réunion de *l'obscurité de la foi*, de prouver qu'il est nécessaire qu'il y ait des mystères dans la foi, que ces mystères sont vrais, dignes de Dieu et dignes de l'homme ; c'est ce qu'il va faire voir en quatre raisons.

1. *Nécessité des mystères.* Le Dieu que le christianisme nous propose de croire est un Dieu caché, environné de ténèbres mystérieuses, habitant une lumière inaccessible ; *Deus revelans mysteria*<sup>1</sup>. Aussi, quand la raison de l'homme veut sonder les profondeurs de la foi, elle s'arrête éperdue. Une seule nature et cependant trois personnes en un même Dieu ; deux natures et cependant une seule personne dans le même Dieu fait homme ; la faute d'un seul devenue la faute de plusieurs ; un seul et même corps présent à la fois dans une multitude de lieux ; un supplice éternel, châtement d'une faute d'un jour : ce sont d'impénétrables mystères, nous en concevons sans détour. Est-ce un motif pour répudier la foi ? Non, cette obscurité est une raison de plus pour croire, car la foi doit être obscure : obscure dans son objet, puisqu'elle est la conviction des choses qu'on ne voit pas, mais claire, évidente dans le motif d'autorité qui la dicte. Il existe nécessairement deux ordres de connaissances, la science et la foi. Qui pourrait ne pas les admettre ? Or, si l'on voyait, si l'on percevait tout, il n'y aurait plus de foi.

La foi doit être obscure *par la nature même de l'homme* bien comprise. Une condition inséparable de l'homme, c'est l'intelligence bornée et finie ; notre esprit touche de tous côtés à ses limites. L'homme est à l'homme le plus profond mystère. Qu'est-ce que l'âme ? qu'est-ce que le corps ? Quel lien les unit ? La pensée, la parole, la vie, qui les expliquera ? Au dehors, le tems, l'espace, le lieu, que dis-je ? le grain de sable sont autant d'énigmes insolubles. Dans le domaine des sciences les plus avancées, vous êtes envalis, bon gré malgré, par des mystères. Cette attrac-

<sup>1</sup> Daniel, ch. ii, v. 28.

tion universelle dont on est si fier, qui a dispensé de recourir à l'existence même de Dieu, dont on a fait plus qu'un Dieu, est le plus profond des mystères. J'ose même dire avec le grand Euler que l'attraction, telle que certains savans l'ont entendue, est une chimère et une absurdité. **Quoi,** deux astres se sentiraient, s'appelleraient des extrémités de l'espace? mais se sentir, s'appeler par une force intime et propre; ce serait l'intelligence ou la volonté, ce serait du moins être actif, et l'activité dans un globe matériel est contradictoire et impossible. Je comprends l'impulsion donnée par un agent et suivie par les corps; mais l'impulsion entraînerait avec elle l'idée nécessaire d'un premier moteur tout puissant et infini, on la rejette. L'attraction est un nom vide de sens; mais elle suffit, elle dispense de tout le reste, en apparence du moins: on l'accepte avec toutes ses absurdités d'effet sans cause et d'action sans agent; *à la bonne heure, cela vaut mieux que de croire. Cela aussi s'appelle la science!*

Obscurité nécessaire encore *par la seule considération de la nature de Dieu.* Nommer Dieu c'est nommer le mystère le plus auguste, le plus profond, le plus impénétrable. Comment Dieu se manifesterait-il à l'homme sans lui imposer le mystère? C'est l'absence du mystère qui est impossible quand il s'agit de Dieu. *Dans le monde athée, effet sans cause; dans le monde panthée, l'infini borné et souillé; dans le monde sans vie à venir, la vertu une chimère, le vice bonheur unique.* Effrayée de ces aberrations, la raison sincère vient demander à la foi ses saintes obscurités; la foi du mystère, c'est pour elle l'ancre jetée dans l'abîme. Le P. Tournemiue a dit un mot plein de sens et de vérité. « Si je comprenais les mystères, j'aurais plus de peine à les croire; je me défierais d'un système de religion trop humain, et que l'homme aurait pu imaginer. Dieu parle, il parle de Dieu; ce qu'il m'apprend doit être au-dessus de ma raison. Une lumière sive ne suffit pas pour connaître l'infini. » Donc l'obscurité de la foi est nécessaire.

Après avoir fait sentir la nécessité des mystères, l'orateur s'attache à prouver que les mystères que l'Eglise propose à croire sont vrais.

II. *Vérité des mystères.* Connaître la vérité est plus qu'un grand procès à juger; c'est le premier des biens à conquérir. La vérité existe dans

l'ordre métaphysique, dans l'ordre physique et dans l'ordre moral. Chacun de ces ordres de vérité a sa certitude propre, entière, égale aux autres dans son genre. Il serait complètement absurde d'exiger pour un genre de vérité la certitude d'un autre ordre, de prétendre par exemple qu'un fait historique doit être démontré par une formule mathématique : or c'est précisément le paralogisme perpétuel commis dans tous les tems, quand il est question de nos mystères pour les combattre ou les éluder. Les mystères, en effet, ne sont pas enseignés comme des vérités métaphysiques ; ils sont proposés comme des faits dont la raison dernière est au-dessus de notre intelligence ; ils n'appartiennent pas non plus à l'ordre physique et aux lois de la nature ; ils sont en dehors de toutes les lois connues. Des témoignages de l'ordre le plus élevé, des monumens irréfragables prouvent que Dieu les a révélés comme des dogmes mystérieux. Ils sont donc une vérité historique. Attaquer ce caractère de vérité et de certitude historique, c'est accepter franchement le débat ; c'est bien saisir l'état de la question, quoique dans le plus malheureux aveuglement et contre toute évidence. Mais raisonner à perte de vue sur les mystères, prétendre les trouver opposés à la raison, c'est le plus formel paralogisme : c'est défilier devant toute une armée rangée en bataille sans coup-férir et dire après qu'on a vaincu ; c'est vouloir établir en principe que la vérité peut contredire la vérité, qu'une vérité métaphysique peut renverser un fait historique démontré certain, ce qui est l'absurde. Dieu a-t-il parlé ? Oui ou non. Tel est le fait à admettre ou à détruire. Si Dieu a parlé, sa parole est infaillible ; le mystère est certain de toute la certitude de la véracité divine elle-même. On place des substances en présence de réactifs et l'on en conclut avec certitude leurs propriétés : nous plaçons, nous, les mystères en présence du miracle, et nous concluons la révélation divine. Vous croyez au témoignage de vos sens dans l'acceptation des faits ; et nous aussi dans la foi aux mystères, car le miracle c'est le témoignage des sens conservé, continué. O tristes raisonneurs ! il y a, dites-vous, des contradictions dans nos mystères, ils répugnent à la raison : **C'EST FAUX** ; ils sont seulement au-dessus d'elle, car Dieu, raison souveraine, les révéla. Et comment pouvez-vous trouver des contradictions et des répugnances dans ce que votre raison n'atteint pas ? Vous rejetez nos mystères ; par quoi les remplacez-vous ? Où sont vos théories et vos spéculations religieuses ? sont-elles beaucoup plus claires ? Grand Dieu !

quelles ténèbres ! Bossuet vous dirait : *Pour rejeter d'incompréhensibles vérités vous vous précipitez dans d'incompréhensibles erreurs.*

Dans la troisième partie , l'orateur s'attache à prouver combien l'obscurité de la foi est conforme à ce que nous savons de Dieu et de l'homme.

III. *Dignité des saintes obscurités de la foi, et selon Dieu et selon l'homme.* Le sentiment de la dignité de l'homme fut le prétexte de bien des erreurs et de bien des abus. Il sembla qu'on ne pouvait relever l'homme que par le dédain des enseignemens mystérieux du christianisme. Mais quand vous parlez de dignité humaine, vous entendez la vôtre ; vous ne pensez qu'à vous distinguer du vulgaire. La religion catholique ne l'entend pas ainsi : par dignité humaine, elle comprend la dignité du genre humain ; or, n'est-il pas de la dignité véritable de l'homme et du genre humain tout entier, que la religion soit égale et la même pour tous ? Cette noble égalité, l'obscurité de la foi , imposée également à tous, la réalise seule. Que la religion ne soit que le produit du travail de la raison, que Dieu ait attaché la vérité de son culte aux efforts de la science et du génie, qu'après six mille ans l'intelligence humaine soit encore à élaborer, à enfanter sa religion ! qui ne voit qu'ainsi le peuple, c'est-à-dire le genre humain , est proscrit, abattu, repoussé de la vérité religieuse ? Il ne lui restera plus qu'à usurper la liberté de tout dire et de tout faire : ce sera sa religion et son progrès. Votre panthéisme, votre perfectibilité indéfinie, vos obscurs sophismes, vos vageuses théories, le peuple ne les comprendra pas ; *ni vous non plus, au reste.* La dignité sainte de l'homme, son droit inaltérable, indestructible, c'est que devant Dieu et en religion tous soient égaux. O sagesse, ô justice, ô gloire méconnue du christianisme ! Jadis les mystères de la religion étaient la part d'un petit nombre de sages ; ces usurpateurs orgueilleux, Dieu les livra aux passions d'ignominie. Dans la foi, les mystères sont pour tous et pour rendre tous les hommes égaux. Ni le génie, ni la simplicité illettrée ne diffèrent ici. Bossuet lui-même avait la foi des simples habitans des campagnes, *et il s'honora de la professer ainsi.* Profonde sagesse de la foi ! par ses mystères, elle confond l'orgueil pour le sauver des abaissemens de l'erreur ; elle élève au rang du génie l'immense multitude des races humaines, et c'est évidemment comprendre la dignité de l'homme.

Bayle, le plus habile protégé d'opinions qui fut jamais, a été forcé de

dire : *Toutes les fins de la religion se trouvent mieux remplies dans les objets qu'on ne comprend pas; ils inspirent plus d'admiration, plus de respect, plus de confiance : on admire plus ce que l'on ne comprend pas; on s'en forme une idée plus sublime et même plus consolante.* C'est Bayle qui parle. C'est nier la nature de l'homme que de ne pas reconnaître en lui un attrait du mystère et du merveilleux : destination divine, indication divine de l'alliance à contracter avec un être supérieur, besoin inné de Dieu, de Dieu qui ne peut se manifester qu'en révélant des mystères. La foi aux mystères vient donc remplir une intime faculté de notre âme, et, satisfaisant, suivant la pensée de Bayle, à toutes les fins de la religion.

Enfin il termine par cette magnifique *péroraison* qui fait si bien sentir quel doit être l'accord de la raison et de la foi.

La dignité de l'homme consiste surtout dans ces nobles sentimens d'admiration, d'amour, de confiance filiale envers Dieu : ces sentimens, nos mystères leur donnent un merveilleux élan. Dans Dieu, être infini, Père tout-puissant, engendrant son Fils de toute éternité par la connaissance infinie qu'il a de lui-même, aimant infiniment, infiniment aimable, et de ce mutuel amour faisant procéder éternellement l'Esprit Saint; je comprends mieux la dignité de mon âme, ressemblance et image divine; je comprends mieux que connaître et aimer Dieu au-dessus de tout le reste pour Dieu; c'est toute ma gloire. Dieu s'est fait homme; il a voulu naître et mourir : c'est un profond mystère, mais un mystère d'amour qui me relève et me grandit, qui me rend faciles les sacrifices de la vertu.

Osez-vous placer la dignité de l'homme dans les sombres déceptions d'un rationalisme sceptique? Un mot de Pascal va mettre en poudre tous vos sophismes. Il a dit, dans le sentiment le plus profondément vrai de la dignité humaine : « La dernière démarche de la raison est de connaître qu'il y a une infinité de choses qui la surpassent : elle est bien » faible si elle ne va pas jusque-là. » Oni, faiblesse, oui, pusillanimité de l'esprit et du cœur, voilà ce qui repousse les obscurités de la foi. La raison forte sait que plus elle avance, moins elle comprend. Le demi-savoir comprend tout; le vrai-savant dit en mille rencontres : je ne sais pas; et c'est la science réellement avancée qui touche au mystère. Pour croire il

faut aussi un grand courage. Saint Léon a pu dire à bon droit : « *Mag-narum est vigor mentium incunctanter credere quæ corporis non vi-dentur intuitu.* L'entendez-vous ? « C'est la vigueur des grandes âmes de » croire sans hésiter ce que le regard humain n'atteint pas. » C'est une uste, sage et magnanime crédulité que celle de la foi aux mystères.

La raison et la foi, qu'il serait bien tems de finir leur querelle ! Que sont-elles après tout ? Deux rayons du même soleil d'intelligence, deux émanations du même Dieu de vérité, deux filles du même père des lu-mières. L'une est la lumière naturelle qui, par l'évidence des principes ou la claire liaison des conséquences, entraîne la conviction; l'autre est la lu-mière surnaturelle qui nous découvre les objets supérieurs à notre intel-ligence, et qui, ajoutant à l'évidence des motifs de crédibilité l'action puissante de la grâce, crée en nous la plus inébranlable des certitudes. Que toutes deux ensemble, au lieu de se combattre, s'aident à parcourir les vastes champs de la philosophie et de la théologie ; qu'elles s'efforcent, en s'appuyant, de bien saisir cette chaîne immense de vérités qui s'étend depuis le plus profond des abîmes jusqu'au plus haut des cieux. Nos yeux sont trop faibles pour découvrir tous les anneaux qui la composent ; ils semblent quelquefois rompus ; la foi rétablira la grande harmonie ; à sa lu-mière les contradictions se sont enfuies. Dieu, nous éclairant par le flam-beau de la raison, ne peut pas être opposé à Dieu nous éclairant par les lumières de la révélation. Que la foi donc et la raison, loin de se séparer et de se combattre, se donnent un mutuel baiser et restent étroitement embrassées, comme deux sœurs intimément unies d'amitié et d'intérêt, destinées à se fondre l'une et l'autre dans la claire vision qui fera le bon-heur sans bornes et sans durée des cieux !

5<sup>e</sup> conférence. Après avoir ainsi établi combien la foi chrétienne est conforme à ce que nous connaissons de Dieu et de l'homme, l'orateur va en faire l'application particulière à trois de nos plus grands mystères, ceux de la Trinité, de l'Incarnation et de la Ré-demption ; ce sera le sujet de ses trois dernières conférences. Dans celle-ci il va traiter principalement du *Mystère de la sainte Trinité*.

Dans son *exorde*, il commence par prouver la fausseté de cette opinion dominante de nos jours que les principales croyances chrétiennes se formèrent des opinions ou des croyances philoso-

phiques ; il prouve que c'est le contraire qu'il faut dire, c'est-à-dire que les dogmes chrétiens furent toujours opposés aux croyances philosophiques existantes, de telle manière que les docteurs chrétiens eurent toujours à combattre les philosophes, au lieu que les hérésies prirent toujours leurs armes dans ces croyances philosophiques. « L'erreur, dit-il, nous montrera toujours sa mère la philosophie humaine ; la foi remontera toujours à la prédication révélée du pêcheur de Galilée et de son divin maître. » Quant au mystère de la sainte Trinité, il va examiner successivement les deux erreurs qui résument toutes les autres, le *sabellianisme* et l'*arianisme*.

I. *Le sabellianisme*. La doctrine orthodoxe sur le mystère de la Trinité se réduit aux données suivantes. Il n'y a qu'un Dieu, qu'une seule et même nature divine, indivisible dans la plus parfaite unité. Il y a trois personnes distinctes dans la nature divine, le Père, le Fils et le Saint-Esprit ; c'est-à-dire que l'essence divine, une, simple et identique, appartient à trois, subsiste en trois, de sorte que l'unité de nature n'empêche pas la pluralité des personnes, et que la pluralité des personnes n'empêche point l'unité de nature. Chaque personne divine est véritablement Dieu ; les trois personnes divines, parfaitement égales en tout, ne font qu'un seul Dieu. Le Père n'a pas de principe qui le produise ; le Fils est engendré par le Père de toute éternité ; le Saint-Esprit procède éternellement du Père et du Fils. Voilà le dogme catholique dans les termes consacrés.

Deux de ces termes sont à définir, *nature* et *personne*.

La nature, c'est ce qui constitue l'être ; ce par quoi il est ce qu'il est, et non pas autre. La personne est une nature individuelle, complète, qui peut dire : *Moi, ces actions sont les miennes*. Nous ne venons pas vous expliquer cet impénétrable mystère, nous prétendons au contraire ne pouvoir, ne devoir, ni l'expliquer, ni le comprendre.

A la naissance du christianisme, l'école d'Alexandrie, foyer renommé d'enseignement philosophique, ne pouvait pas rester spectatrice oisive. Il s'opéra alors dans cette école un mélange confus de doctrines orientales, grecques et chrétiennes sur la divinité. D'un être principe ou Dieu suprême, on faisait sortir par voie de création ou de génération, plus souvent par émanation, un second principe inférieur, secondaire, qui avait graduellement tout produit ; ou bien deux principes, l'intelli-

gence, *MENS*, *Αγγες*; ou le D miurge, et l' me du monde, *anima*; ce qui constituait la triade de Platon.

Les Basilidiens, les Nicol ites, les Valentiniens prirent part   ces erreurs. D'autres, comme Man s, tenaient pour un double principe, ou pour trois dieux, comme Marcion. La philosophie se fatiguait, impuisante, autour du myst re. L' glise, par la voix des ap tres ou de leurs successeurs proscrivait toutes ces erreurs philosophiques. Elle gardait l'unit  de nature dans la trinit  de personnes, qu'elle avait re ue, non de la philosophie qui la niait, mais de la r v lation.

D s le premier si cle, C rinthe, Ebion, Art mon, Th odote, pour sauver mieux apparemment l'unit  divine, d clar rent J sus-Christ un pur homme ou un ange; Cerdon, Marcion, Saturnin admirent au contraire la pluralit  des personnes; les uns et les autres furent condamn s comme h r tiques. Prax as, dans une erreur qui ne manquait pas de logique humaine, r mit ces id es, et conclut que J sus Christ, le Fils de Dieu, n' tait point distingu  du P re; c' tait le commencement du sabellianisme: l' glise condamna Prax as. Elle croyait donc d s-lors et   la consubstantialit  des personnes divines, et   la distinction des personnes. Que sont donc les syst mes des rationalistes ariens ou sabelliens modernes? *ils sont vieux comme les plus vieilles h r sies.*

Vers le milieu du 5<sup>e</sup> si cle vint Sabellius, qui ne voulut admettre en Dieu qu'une seule personne, laquelle, cependant,   cause des op rations ou effets divers, s'appelait P re, Fils et Saint-Esprit; P re comme principe g n rateur; Fils comme s' tant incarn , Esprit-Saint comme sanctifiant les  mes: de m me, disait-on, qu'un seul et m me soleil a la vertu d' clairer, d' chauffer et de produire. Et l'on crut avoir fait merveille en r formant   la fois et le platonisme et la croyance chr tienne, pour les am liorer et les unir: c' tait de l' clectisme alexandrin. Ce tems ressemblait au n tre. Aujourd'hui comme alors, en pr sence de la v rit , on veut et on ne veut pas, on croit, et on ne croit pas.

L' glise, par la voix de ses docteurs et de ses conciles, r futa, confondit et anath matisa la Sabellianisme. Tertullien, saint Cyprien, saint Epiphane, saint Augustin, saint Basile, les conciles o cum niques de Nic e et de Constantinople unirent leurs imposantes voix pour d clarer hautement contre la philosophie, que le P re, le Fils et le Saint-Esprit n' taient ni trois noms diff rens donn s   la nature divine, ni trois  tres d'une nature diff rente; mais trois personnes distinctes dans une m me nature. L'h r sie passa, la foi demeura. C'est quelque chose quand



il s'agit du triomphe d'un incompréhensible mystère sur toutes les résistances d'une nature indocile.

Le sabellianisme reparut avec la réforme qui devait réveiller tant d'erreurs ; Servet, brûlé par Calvin, les deux Socins, cruellement persécutés par la réforme, parce qu'ils appliquèrent trop conséquemment son principe du libre examen, tout ce qui depuis arbora le principe de la raison libre, tous les rationalistes modernes de l'Allemagne, sans oublier de nos jours Hermès ; en France, les éclectiques ou les philosophes du progrès sont sabelliens ou unitaires. Voici leur principe commun d'erreur : Expliquer le christianisme d'une manière intelligible à la raison. Tous les mystères sont retranchés ; le Père, le Fils et le Saint-Esprit ne sont plus des personnes divines, mais trois attributs divins ; Jésus-Christ n'est plus qu'un homme. Partout et toujours, c'est la philosophie déchirant l'Église par l'hérésie ; l'Église condamnant dans l'hérésie l'abus de la philosophie ; et fière de voir les plus sublimes et les plus sages génies se soumettre à ses redoutables mystères.

Supposons que, s'adressant à l'une des plus hautes personnifications de la science et de la vertu, à cet esprit de lumière limpide et pure, nommé à bon droit l'Ange de l'école, à saint Thomas d'Aquin, un de nos philosophes incrédules lui dise : Vous croyez à la Trinité ? — Oui, j'y crois, et je serais prêt à donner ma vie pour ma foi. — Mais c'est-là du fanatisme ? — Je suis profondément calme et recueilli. — Une raison éclairée ne peut admettre une pareille croyance ? — Ma vie fut consacrée à l'étude en même temps qu'à la prière, et les longues années de méditations attentives sur les sciences divines et humaines n'ont fait que m'attacher plus inviolablement à la foi de l'adorable Trinité, parce que Dieu la révéla. Nous ne disons pas que trois font un ; nous affirmons la trinité des personnes et l'unité de nature ; il n'y aurait contradiction qu'en disant à la fois trinité de nature et unité de nature : ce que nous ne disons pas. — Vous ne connaissez donc pas les objections ? — Je crois les avoir présentées avec plus de force que vous ; vous en pouvez juger, nous répondons à toutes, et d'ailleurs contre la parole divine constatée, il n'est pas d'objection fondée. — Quelque passion secrète ne vous déguiserait-elle pas le motif de votre dévouement si ardent à la foi ? — Quelle passion dominerait mon cœur ? L'ambition ? J'ai renoncé avec joie aux dignités du monde et de l'Église. L'avenir ? Je me suis fait pauvre, je ne possède et ne désire rien. La volupté ? Un jour l'ange du Seigneur ceignit mes reins et je suis pur. Non, les passions ne m'ont point donné la foi ; trop souvent elles l'ont fait perdre à d'autres. Domptez les vôtres, et vous croirez

comme moi. — Mais votre foi n'est qu'apparente, c'est un jeu de votre imagination? — Elle est intime et sincère, l'âme de mon âme, la vie de ma vie; il y a déjà long-tems. — Vous croyez donc sincèrement? — Oui. — Vous avez pesé le pour et le contre? — Oui. — Vous n'avez pas aperçu de contradiction? — Aucune. On ne peut en apercevoir dans un mystère qu'on ne comprend pas; on ne peut pas plus contredire qu'expliquer des termes inconnus. — Et cette foi du mystère vous satisfait et vous console? — Oui, pleinement: j'y vois Dieu se manifestant à mon intelligence et à mon cœur; soumis à sa parole rendue certaine par des faits certains, je m'unis avec bonheur à l'unction intérieure de sa grâce pour croire, et embrasser le mystère qui est toujours un mystère d'amour.

L'orateur passe ensuite à la seconde erreur, celle qui attaquait la nature divine.

II. *L'arianisme.* L'arianisme a perdu pour nous de son grand intérêt; parce que nous sommes maintenant au-delà, puisqu'on a déplacé toutes les bornes et toutes les bases. L'arianisme ne fut pas d'abord, directement et dans sa conception première, la négation de la divinité de Jésus-Christ. Arius prétendit bien admettre la divinité du Verbe et nier la consubstantialité ou l'unité de substance avec le Père. Alexandre lui fut préféré pour le siège épiscopal: la philosophie vint en aide à son ambition trompée, ce qui arrive quelquefois; il contesta la théologie de son évêque, prétendit que le Verbe n'était pas consubstantiel au Père; mais qu'il avait été seulement créé avant toute autre créature pour être l'instrument du Père dans la création: c'est le Dénierge de la philosophie platonicienne. Pour échapper au sabellianisme déjà condamné, il se jeta dans l'excès opposé, distinguant les natures au lieu de distinguer seulement les personnes. Il joignit la poésie à la philosophie pour propager son erreur; l'hérésie affectionna toujours ce mode de propagande;

l'ambition. Ce que le génie put inventer de subtilités, de mensonges, de subterfuges, de jeux de mots, et ce qui est plus redoutable encore, le crédit des femmes, tout fut mis en œuvre par l'arianisme, qui séduisit tout ce qui pouvait être séduit.

L'inconséquence était cependant au fond de son système impie. Comment, en effet, admettre que le Verbe est vraiment Dieu, égal à son Père, et que cependant loin de lui être coéternel et consubstantiel, il fut créé par lui? L'erreur est donc aveugle. La philosophie platonicienne voulait aussi un *Λόγος* créé et Dieu tout à la fois, et on ne s'apercevait pas que c'était retomber dans le polythéisme.

La grande figure d'Athanase, si cruellement persécuté, nous apparaît comme le plus auguste représentant de la défense orthodoxe contre Arius. L'Église assemblée à Nicée en 325, anathématisa l'erreur et proclama pour toujours la foi transmise et crue dans tous les tems : la consubstantialité et la divinité du Verbe.

La réforme fit renaître l'arianisme de ses cendres sous mille formes contradictoires.

Aujourd'hui ce n'est plus l'arianisme, mais plutôt du sabellianisme. Plus de trinité, mais un simple déisme, ou un obscur panthéisme; le Christ, un pur homme, s'il n'est même un mythe et un symbole.

Chose bien étrange! on ne veut pas de la trinité enseignée par le catholicisme, et on la trouve avec éloge partout, dans l'Inde, en Egypte, en Grèce. On l'accepterait volontiers découverte et démontrée par la raison; un philosophe du progrès admet aujourd'hui la trinité : le progrès ce n'est donc que le retour. Attendez quelque tems encore. Un autre philosophe humanitaire démontrera l'incarnation. Pourquoi pas? chacun de nos mystères reparaitra à son tour par l'effet du progrès. Que ne les acceptez-vous quand nous les proposons? Ce serait plus facile et plus sûr. Les rêves de quelques esprits malades valent-ils nos palpables démonstrations? Leurs théories creuses valent-elles nos faits attestés et divins? Mais on procède ainsi : La vérité qui viendrait de l'Église, il faut l'exclure; celle que la raison semble inventer, quand elle ne serait qu'un plagiat grossier, il faut l'admettre et l'encenser avec honneur. Quant à nous, nous pensons qu'il vaut mieux avoir foi à une tradition tellement évidente, que Gibbon, qui certes n'est pas suspect, a été forcé de dire dans ses *mémoires*, tom. 1. ch. 1. : « *Un homme instruit ne saurait résister au poids de l'évidence historique qui établit que dans toute la période des quatre premiers siècles de l'Église, les points principaux des doctrines papistes étaient déjà admis en théorie et en pratique.*

Dans sa *péroraison* l'orateur chrétien fait voir que plus l'homme est savant plus il comprend qu'il y a des mystères, et que dans les choses de Dieu il a besoin d'une autorité, et qu'il ne saurait y en avoir une plus noble, plus sûre que celle qu'offre l'Église catholique.

6<sup>e</sup> conférence. Écoutons ici avec attention l'orateur chrétien qui vient nous parler de *l'Incarnation*.

Un homme parut il y a 1800 ans au sein de la Judée. Semblable en

apparence aux autres hommes, pauvre, faible, il offre empreinte sur toute sa personne, sur tous les actes de sa vie, une image de grandeur calme, de bonté touchante, de dignité surhumaine. Il sort de l'atelier d'un artisan ; dès le premier instant, le charme de sa vue et de ses paroles lui a gagné les cœurs et a entraîné à sa suite de nombreux et dévoués disciples. Jamais il ne fut donné à la terre d'admirer un tel ensemble de vertus, de perfection et de beauté morale. Il chérit avec tendresse l'humanité souffrante ; avec quelle patience il la supporte et l'instruit ! Jamais homme n'a ainsi aimé les hommes. Son précepte par excellence, c'est l'humble, douce et bienfaisante charité. L'innocence de ses mœurs est plus pure que la splendeur des plus beaux cieux. Il ne possède rien, ne s'attribue aucune autorité, et repousse loin de lui tout ce qui pouvait ressembler au faste, aux honneurs vains, aux vains plaisirs. La plus admirable doctrine découle de ses lèvres. Son éloquence est simple et attachante ; il étonne, il pénètre, il ravit par ses discours, et l'on s'écrie : *Jamais homme n'a parlé comme cet homme*. Partout sur son passage, à sa voix, naissent les plus éclatans prodiges, et ces prodiges sont des bienfaits, car *il passe en faisant le bien*. Le sublime, le merveilleux, le divin, sont pour lui l'état propre et naturel. Je ne sais quelle sublimité paisible de grandeur, de bonté, de génie, de puissance, éclate en lui et révèle plus que l'homme, plus que l'ange. Le cœur s'émeut, les genoux fléchissent, on révère, on aime et l'on adore. Tel est JÉSUS. Ce nom sacré rappelle le plus auguste des mystères, *le mystère de l'Incarnation*.

L'orateur partage ensuite son discours en deux parties : dans la *première*, il montre comment les hérétiques ont successivement tout nié dans la personne de Jésus-Christ, et dans la *seconde*, il fait voir que toutes ces négations prouvent elles-mêmes la réalité de ce mystère.

I. *Simon le magicien, Ménandre, Saturnin, Basilide, les gnostiques* et d'autres *phantasiastes* imaginèrent que Jésus-Christ n'avait point eu la réalité, mais l'apparence de la chair ; qu'il avait fait semblant de souffrir et de mourir. Saint Jean, saint Ignace, Tertullien, saint Irénée, les réfutèrent. Les *anabaptistes*, les *quakers* et d'autres infortunés encore de nos jours ont voulu admettre je ne sais quoi de céleste en Jésus-Christ au lieu d'un corps. *Luther* donna à la chair de Jésus-Christ, l'ubiquité, une sorte d'immensité divine, ce qui est une autre, mais plus mystérieuse

manière de la nier. L'homme a besoin du surnaturel et du merveilleux, ce penchant vient de Dieu, un froid naturalisme prétend en vain l'étouffer, le fanatisme en abuse, la foi le réalise et le vivifie.

On a ôté à Jésus-Christ son âme. *Arius* pensa que la divinité platonicienne pouvait servir d'âme en Jésus-Christ. Il s'en suivait que la divinité même du Verbe avait dû souffrir. *Apollinaire* accorda à Jésus-Christ une âme, mais sans intelligence, *mentis expertem*. *Apollinaire* était doué d'un beau génie, il avait brillé par l'éminence de sa doctrine et de sa piété, il tomba blessé par l'orgueil. *Il n'est pas le seul*. La science et le génie ne suffisent donc pas. Plus tard, les *monothélites* avec tous les replis tortueux du sophisme grec nièrent en Jésus-Christ la double volonté et la double opération de deux natures : c'était fusion, mixtion, ou l'âme sans volonté ni liberté propre. *Calvin*, dans ses sombres doctrines, dut enseigner que Jésus-Christ n'était pas libre ; il osa bien lui attribuer sur la croix les tourmens et le désespoir des réprouvés.

On avait attaqué l'homme, on attaqua le Dieu. Le *judaïsme* s'en chargea d'abord. *Cérinthe* sembla distinguer deux personnes en Jésus-Christ, comme le fit plus tard *Nestorius* : le Christ et Jésus. Jésus était l'homme ordinaire ; au Jourdain le Christ ou l'Esprit était descendu en lui. *Cérinthe* avait étudié la philosophie en Egypte ; il revint en faire usage par l'hérésie. *Ebion*, son disciple, puis des sectes impures, nièrent la divinité de Jésus-Christ en rendant les honneurs divins à deux femmes issues d'un prétendu prophète. La paganisme sensualiste renaît nécessairement dans l'hérésie. Au près de combien d'hérésiarques fameux, de viles courtisanes furent élevés au rang de prophétesses inspirées ou de divinités ! *Simon de Samarie* promenait ainsi son Hélène, *Montan* sa Priscille. Et, de nos jours, n'est-on pas allé chercher je ne sais où la femme Messie ? Il y a un côté par lequel les erreurs se touchent et se confondent : l'opprobre des mœurs joint comme forcément à leurs leçons. C'est toujours le mot terrible de saint Justin, à propos de la théogonie d'Homère : *Principium et finis mulier*. *Cérinthiens*, *Ebionistes*, *Eléséens* furent tous rejetés avec horreur de la communion de l'Eglise.

*Artémon*, *Théodote*, *Paul de Samosate*, de mendiant devenu courtisan (ce qui était mendier encore), et qu'Aurélien, empereur païen, fit chasser au 3<sup>e</sup> siècle de la maison épiscopale d'Antioche, parce qu'il n'était pas en communion avec le pontife romain ; *Nestorius*, homme orgueilleux de son talent et de son élévation au patriarcat ; *Eutychès*, moine entêté et ignorant, combattirent également, quoique par des erreurs opposées, le dogme sacré de l'Incarnation divine. *Nestorius* divisa

Jésus-Christ en deux personnes, et dénia à Marie sa glorieuse prérogative de Mère de Dieu; Eutychès prétendit opérer je ne sais qu'elle absurde fusion ou mixtion des deux natures divine et humaine. Tous deux furent condamnés par Rome et les conciles. Le dogme de la maternité divine et de la divinité de Jésus-Christ avec l'unité de personne et la distinction des deux natures, fut défini et vengé. A saint Cyrille appartient surtout l'honneur de la victoire.

Le moyen âge produisit peu de dissidences importantes dans la foi; *Bérenger*, cependant, *Abailard*, les *Vaudois*, les *Albigéois*, rappelèrent à l'Eglise qu'elle ne vivra jamais sans combat. Vinrent *Wiclef* et *Jean Hus*, prédécesseurs de la réforme. La réforme parut, et l'on ne peut plus donner la nomenclature ni le nombre des hérésies.

Les premiers réformés avaient voulu conserver le dogme de l'Incarnation et de la divinité de Jésus-Christ; mais de quel droit? Les *Sociniens*, plus logiciens et plus conséquens, le nièrent en 1546. Le christianisme ne fut plus pour eux qu'un vain nom. Un grand nombre de protestans modernes et les *rationalistes bibliques* ont accepté, dépassé de beaucoup le socinianisme par l'audace et la licence de leurs opinions. Pour eux Jésus-Christ n'est qu'un homme, un sage comparable à Platon, Socrate, Zoroastre, Confucius, ou même Mahomet. Le christianisme a ses mystères, son merveilleux surnaturel et divin, comme les autres religions eurent les leurs; ce sont des formes et des mythes; au fond, toutes les religions sont les mêmes; l'humanité en travail les transforme par ses progrès. Si on demande au rationalisme ses preuves, il ne daigne pas répondre. Il lui suffit de régner du haut de sa libre pensée, il ne veut relever que de sa raison prétendue. Une ou deux fois on voulut nier l'existence même historique de Jésus-Christ: on a reculé confus. Est-ce assez? Oui, vraiment, car on a tout nié, tout l'homme et tout le Dieu.

Et chose étrangement déplorable, on a tout nié en Jésus-Christ pour nier et rejeter, quoi? des bienfaits. On a nié son corps immolé pour nous, sa volonté libre sacrifiée pour nous, sa divinité manifestée pour nous instruire et nous sauver. De Jésus-Christ l'homme ne veut rien tenir; de de tout autre il accepte volontiers. De l'Eglise aussi on ne veut rien; on repousse, on dédaigne tout, son enseignement, ses traditions, sa science. Sur toute autre question, on consulte des hommes spéciaux; en fait de christianisme, sur la question de la divinité de Jésus-Christ, on se gardera bien d'éconter l'Eglise, ses pontifes, ses docteurs, ses saints, ses héros et ses conciles. Ils ne pèsent rien dans la balance, et l'on va s'abreuver à des sources empoisonnées. On suit en esclave les théories arbitraires d'esprits

insensés ; ou bien l'on rêve soi-même : grande et triste occupation de nos jours.

II. L'erreur qui s'attacha sous toutes les formes à dénaturer, à nier l'Incarnation divine, prouve réellement ce mystère. Elle prouve évidemment ce qu'elle ne nie pas malgré sa haine. Les premiers hérétiques, en niant l'humanité réelle de Jésus-Christ, démontrent sa divinité qu'ils n'osaient pas révoquer en doute, parce qu'elle leur était démontrée. Elle était pour eux un fait surnaturel, mystérieux, tant que vous voudrez, mais un fait attesté, prouvé, inattaquable. L'hérésie prouve encore ce qu'elle nie : en effet, elle attaque parce que l'on croit ; elle constate donc comme admis et cru avant elle ce qu'elle veut renverser. Au 1<sup>e</sup>, au 2<sup>e</sup> siècle, l'hérésie s'insurge contre la divinité de Jésus-Christ ; donc alors et dès l'origine par conséquent, le christianisme avait pour dogme fondamental la divinité du Sauveur, le mystère du Dieu homme. On entendait ainsi les Écritures ; les faits et les monumens contemporains disaient déjà : *Jesus-Christ est Dieu*. L'hérésie est une blessure dont la cicatrice demeure comme trophée et signe de victoire. Elle imprime sa main brûlante dans le combat et disparaît. Le dogme vainqueur règne marqué du sceau ineffaçable de fait historique, de révélation accomplie ; on ne peut plus lui arracher ce caractère évident de vérité.

L'erreur encore prouve la vérité par son antagonisme avec l'Eglise. Elle attaque tout en Jésus-Christ ; mais aussi tout est défendu, défini, vengé. L'hérésie ne fait que poser les questions, l'Eglise les résout. Son témoignage est toujours et partout vainqueur : témoignage de tradition, il reçoit, garde et transmet ; témoignage d'autorité, il dit anathème. L'hérésie change, varie, se lasse et meurt ; elle renaît pour mourir encore. L'Eglise et la foi ne changent, ne se lassent pas, ne meurent pas, ne renaissent pas : elles vivent ! Quoi ! l'hérésie passe, et l'Eglise demeure avec ses dogmes, ses mystères inflexibles, son Dieu homme toujours aimé, toujours adoré. C'est nécessairement divin, car c'est le triomphe remporté sur les résistances opiniâtres de la raison et de l'orgueil humain. L'homme est vaincu, ce n'est donc pas lui qui triomphe ; c'est Dieu avec l'Eglise. Toutes les hérésies se ruent contre elle, et seule elle demeure : tout le reste se divise, se fractionne, s'use et périt. La vérité seule peut persévérer ainsi : donc l'Incarnation divine est vraie.

Ici l'orateur fait voir que si tout est faux dans le christianisme, si le genre humain a été changé, régénéré par la fausseté, c'est là un mystère plus inexplicable, plus incroyable que le mystère même que l'on veut nier.

Il me semble, dit-il, assister à l'une de ces scènes délirantes du culte indien, où les adorateurs du Dieu de l'illusion, de Maya, s'agitent pour l'honorer dans un frénétique fanatisme, s'entrechoquent, s'excitent à la folie et se plongent de plein gré dans les plus inconcevables excès. Niez le Dieu Sauveur de peur du mystère ; rien ne se comprend plus, ne s'explique plus sur cette terre ; elle fait horreur. De la hauteur de vos dédains, du sein de votre science mal avisée, du chaos de vos pensées irrésolues, de vos illusions frivoles ou passionnées, prétendez-vous foudroyer les monumens et l'histoire ? Soit ! alors détruisez vos villes, rasez vos édifices et vos demeures séculaires, renversez nos temples ; plus de passé, régnez parmi les ruines, je le conçois : le vandalisme est au moins logique ! Mais les pierres crieront encore et crieront avec la voix de siècles : *Jésus-Christ est Dieu !*

L'orateur répond ensuite aux incrédules qui disent que toutes les religions ont leurs miracles, leurs mystères, leurs incarnations même et leurs mères des dieux.

Qu'en conclure, leur dit-il ? que la foi chrétienne est fausse ? Il y a des fables, donc il n'y a pas d'histoire ; il y a des faits faux, donc il n'y en a pas de vrais ? Mais c'est le plus absurde des sophismes ! Ah ! dites-le plutôt ; le faux prouve le vrai. La fiction est l'imitation de la réalité ; l'erreur est l'abus, l'altération de la vérité. Il y a des religions fausses ; donc il y en a une au moins de vraie : il y a de faux miracles, de faux mystères ; donc il y en a de vrais. Dans ce travail antique à la recherche des incarnations et révélations divines, voyez la lutte mystérieuse de la Providence disputant au libre naufrage de l'esprit de l'homme d'augustes débris des traditions primitives ; constatez cet immense besoin du cœur de l'homme qui veut son Dieu manifesté, apparu ; et cette manifestation, cette incarnation divine, adorez-la dans le christianisme, dans l'Eglise où elle est l'histoire, le grand fait vivant dans ses rites, sa liturgie, ses institutions, ses fêtes, ses innombrables monumens. Cefait a régénéré le monde ; vous le retrouvez dans les catacombes, comme au Forum et au Colysée, à l'échafaud comme au foyer domestique et sur les champs de bataille.

Enfin dans sa *péroraison*, l'orateur montre qu'il n'y a pas de milieu, qu'il faut reconnaître Jésus-Christ pour Dieu, ou le regarder comme le plus pervers des hommes.



Jésus-Christ est historique. Vous n'oseriez pas le nier avec le fol isolement de deux ou trois voix honteuses d'elles-même. Mais prenez garde, Jésus-Christ n'est histoire qu'en tant qu'homme-Dieu. Le briser, le diviser, n'en faire qu'un homme, c'est briser l'histoire ; c'est quelque chose de plus révoltant encore. Dire que Jésus-Christ fut seulement un sage, un bienfaiteur de l'humanité, un grand homme, c'est forcément flétrir sa doctrine, sa personne, sa vie, du sceau avilissant du mensonge et de la fourberie ; c'est le travestir en imposteur et en scélérat. Vous louez Jésus-Christ et Jésus-Christ disait : *Mou Père et moi nous ne sommes qu'un* <sup>1</sup>. *Avant qu'Abraham ne fût créé, je suis* <sup>2</sup>, *ego sum*, nom même de l'essence divine. Les Juifs veulent le lapider parce qu'il se donne pour Dieu ; ils sont conséquens ; à la bonne heure. Vous louez Jésus-Christ, et Jésus-Christ se laisse adorer. Paul et Barnabé déchirent leurs vêtemens à la seule pensée des honneurs divins qu'on veut leur rendre ; louez-les : Mahomet se donne seulement pour prophète, louez-le. Mais Jésus-Christ qui se fait Dieu, ne le louez pas ou adorez-le. Vos louanges sans votre culte en font un monstre ; vous lui arrachez la probité de cœur et de langage. C'est vous noyer à plaisir dans un océan de contradictions et de mystères révoltans, pour ne pas croire au plus doux, au plus glorieux mystère. Il n'y a qu'une logique possible ici. Jésus-Christ est grand, saint, juste et sage : ah ! oui, il le fut ! Donc il est Dieu, puisqu'il a dit l'être.

Mais les abaissemens, les opprobres, la mort de l'homme ! Je réponds : Et les grandeurs et les œuvres de Dieu ! Il est l'homme-Dieu, tout s'explique. Croyez et adorez, ou tremblez : votre juste, votre sage, a prononcé lui-même le redoutable arrêt : *Celui qui ne croit pas au Fils de Dieu est déjà jugé* <sup>3</sup>. *Celui qui est incrédule au Fils ne verra pas la vie ; la colère de Dieu repose sur lui* <sup>4</sup>. Fasse le ciel que le bras terrible du Dieu irrité ne s'appesantisse pas sur notre siècle où la foi du Dieu sauveur est absente de tant de cœurs ! Puissiez-vous, si vous fûtes trompés, échapper enfin à de fausses chimères, et consacrer à Jésus-Christ, auteur et consommateur de votre foi, les talens et l'essor qu'il vous donna !

<sup>1</sup> Ego et Pater unum sumus. Saint Jean, ch. x, v. 30.

<sup>2</sup> Antequam Abraham fieret, ego sum. Jean, ch. viii, v. 8.

<sup>3</sup> Qui non credit, jam judicatus est... quia non credit in nomine unigeniti filii Dei. Jean, ch. iii, v. 18.

<sup>4</sup> Qui incredulus est filio non videbit vitam ; sed ira Dei manet super eum. Jean, ch. iii, v. 36.

Alors seulement votre avenir sera calme, heureux, utile à la religion et à la patrie.

*7<sup>e</sup> conférence.* Dans cette dernière conférence, M. de Ravignan veut faire connaître les grâces infinies que Dieu a répandues sur les hommes par le *mystère de la Rédemption*. Son discours est divisé en deux parties : dans la première, il fait voir ce qu'est *l'homme pour ceux qui nient la Rédemption*, c'est-à-dire sans Jésus-Christ ; dans la dernière partie, ce qu'est *l'homme avec la Rédemption*, c'est-à-dire avec Jésus-Christ.

Pélagé voulait que l'homme, par les seules forces de sa nature, fût capable de tout bien, même dans l'ordre du salut; il n'admit ni le péché originel, ni la grâce intérieure et surnaturelle de Jésus-Christ, relevant l'homme et le sanctifiant. Le Dieu-Homme donnait des leçons et des exemples, mais il ne rachetait pas. L'intolérable orgueil de ces doctrines fut victorieusement combattu par le génie de saint Augustin, et frappé des anathèmes de l'Église. Il fut défini que l'homme était déchu, qu'il restait libre sans doute, mais que, pour atteindre au salut, la grâce du Rédempteur lui était absolument nécessaire. Voilà le dogme catholique, il terrasse cette révolte insensée de l'homme qui méconnaît sa faiblesse, sans s'apercevoir que le comble de sa misère est de la nier et de ne plus la voir.

L'orateur fait ensuite rapidement l'histoire de ceux qui ont nié la Rédemption.

*Abailard*, qu'il faut juger comme saint Bernard et l'Église l'ont jugé, comme il se jugea lui-même en rétractant ses erreurs; Abailard, esprit subtil, tout prévenu en faveur de la philosophie humaine, confiait à la raison le soin d'expliquer nos mystères, au lieu de les croire humblement; il rejeta l'idée de la dégradation subie, et nia que le Fils de Dieu se fut incarné pour racheter et délivrer l'homme. Un même principe causa les erreurs d'Abailard et ses malheurs; placer la raison sur le trône, c'était, par une conséquence forcée, se faire l'esclave des passions. Il en est encore ainsi aujourd'hui.

La réforme eut le même point de départ; elle plaça la rédemption et la grâce en dehors de l'homme; les mérites du Sauveur se réduisirent pour elle à la non-imputation extérieure du péché; le concile de Trente proscrivit ces inventions adultères.

Dans le *socinianisme* et le *naturalisme modernes*, qui sont la conséquence logique de la réforme, la nature, la raison, la liberté constituent tout l'homme; le reste est chimère. Chacun a le droit de se composer un christianisme à sa manière ou de n'en composer aucun : cela revient au même. Dans tous les cas, pas de déchéance, et partant, pas de réhabilitation, pas de rédemption. Jugeons l'arbre dans ses fruits, la cause dans ses effets.

L'orateur examine ensuite quels sont les effets naturels de la négation du dogme de la Rédemption.

Sans la rédemption de Jésus-Christ, qu'est-ce que l'homme? d'où vient-il? où est-il? où va-t-il? comment sera-t-il rattaché à Dieu, réconcilié avec Dieu? car sur cette terre maudite une réponse de mort se fait souvent entendre au fond des cœurs. Il y a tempête, il y a crime, il y a remords, le malheureux naufragé crie merci. Sans Jésus-Christ, il ne lui reste que le désespoir. Pour le consoler, vous parlez de progrès : ce progrès où est-il? montrez-le! Où est votre saint Paul, votre saint Augustin? montrez-moi donc enfin vos saints Louis, vos Charles Borromée, vos Vincent de Paul, la rédemption fut mère dès son berceau : il y a longtemps qu'elle a produit ses saints et ses héros; avez-vous les vôtres? Ils sont toujours à venir, c'est fâcheux.

Trouvez-moi donc sans Jésus-Christ les vertus sublimes à la fois et modestes, fuyant toute gloire et toute récompense humaine : trouvez-moi l'apôtre brûlant de zèle et prêt à affronter le martyr; trouvez-moi le pontife plein de force et de douceur; trouvez-moi la vierge dévouée à soulager la douleur sans rien attendre ici-bas pour elle-même; trouvez-moi sous toutes ses formes la charité inépuisable, compatissante et cachée du christianisme. Jésus-Christ s'en va, rien! On le quitte, oui, je le sais, pour être vicieux; pour être vertueux, jamais! Cela suffit.

Pour vous, raisonneurs aventureux sans foi, sans espérance au Rédempteur, tout est dans l'humanité, dans ce je ne sais quoi que vous nommez civilisation. L'humanité! mais sans Jésus-Christ, c'est un foyer d'idolâtrie délirante et de désordres affreux. La civilisation! mais elle suit les pas de Jésus-Christ, elle exerce avec lui ses vivifiantes influences : sans lui, elle fait place à la barbarie. Civilisation, progrès, ces grands mots n'excluent pas, que dis-je? sans Jésus-Christ, ils entraînent à leur suite, l'agitation, la crainte, une effrayante suspension d'avenir; plus de confiance, plus de sécurité, la tourmente est continue; il y a

fièvre et une sorte d'ardeur sauvage et sombre que craignent ceux-là même qui l'excitent. Vous séparez la société de Jésus-Christ, il n'y aura plus ni ordre ni liberté : « car ce n'est que si le fils vous délivre que » vous serez libres <sup>1</sup>. »

Dans la *deuxième partie*, l'orateur va faire voir ce qu'est l'homme selon la Rédemption, c'est-à-dire l'homme avec Jésus-Christ.

Écoutez l'admirable théologie de saint Paul. Le péché est une dette immense que l'homme ne peut acquitter; touché de son malheur, le Christ a dit : Je viens; il saisit le contrat funeste qui nous livrait à la mort, l'efface avec son sang, et le cloue à la croix comme le monument de sa victoire et de notre liberté; l'humanité relève sa tête languissante, et respire, soulagée d'un poids énorme. En souffrant et mourant, Jésus de Nazareth a payé sa rançon, la malédiction ne pèse plus sur elle, les péchés lui sont remis. Il y a donc rachat et rémission du péché, c'est-à-dire rédemption; il y a *restauration complète en Jésus-Christ* <sup>2</sup>. Le voyez-vous, cet athlète généreux? il saisit et rapproche les deux extrêmes, l'homme pécheur et Dieu; il a renversé la muraille ennemie; il a éteint les inimitiés dans son sang. Dieu a retrouvé ses enfans. L'homme a retrouvé son père qui est aux cieux; l'éternelle félicité est devenue son héritage. En attendant, la terre sera habitée par une nation sainte, agréable à Dieu, riche de bonnes œuvres <sup>3</sup>.

Telle est la doctrine, ou, si vous le voulez, la philosophie de saint Paul, devenue de l'histoire. Elle vaut un peu mieux, je pense, que les vaporeux raisonnemens d'au-delà ou d'en deçà du Rhin; voire même un peu mieux que les rêves de Saint-Simon et de Fourier.

Maintenant, contemplez l'homme avec Jésus Christ; car vous l'avez vu séparé naguère. En Jésus-Christ, l'homme est fixé à jamais; nous, catholiques sincères et dévoués, nous ne cherchons plus, nous ne doutons plus; nous reposons en paix sur la pierre angulaire; ailleurs on cherche, on doute, on bâtit toujours sur les ruines de l'édifice péniblement construit la veille. Être fixé, c'est un bienfait inexprimable. En Jésus-Christ, l'homme est complet, il n'est plus voué en masse à un pro-

<sup>1</sup> Si ergo vos filius liberaverit verè liberi eritis. Jean. ch. viii, v. 36.

<sup>2</sup> Instaurare omnia in Christo. *Aux Ephésiens*, ch. i, v. 10.

<sup>3</sup> Ut mandaret sibi populum acceptabilem, sectatorem bonorum operum. *A Tite*, ch. ii, v. 14.

grès indéfini, véritable supplice de Tantale, soif qui demande sans cesse et ne s'assouvit jamais. Chaque homme doit encore avancer et combattre; mais la voie est tracée, le but évident est toujours le même; la nature n'est pas seule, la grâce triomphe avec elle, et lui assure dans la victoire le plein contentement d'un cœur qui a besoin de l'infini. En Jésus-Christ, et en Jésus-Christ seul, l'homme est pleinement vertueux. Le cœur a ses montagnes qu'il faut gravir, ses orages qu'il faut apaiser; ses langueurs, ses ténèbres, ses angoisses souvent cruelles, vous le savez; l'amour du Sauveur est la seule source de la force et du courage véritable. Ailleurs rien d'efficace, mais un vague et libre penchant, le règne de l'intérêt, l'égoïsme et les chagrins des passions. Le cœur chrétien, enfanté à la joie et au bonheur par les combats et les larmes en Jésus-Christ, prouve à lui seul la rédemption divine.

Que si l'on considère l'homme en Jésus-Christ dans la famille, dans l'État, dans toutes les positions sociales, quel ravissant spectacle! La famille où Jésus-Christ règne, c'est le ciel déjà. Dans l'État: que Jésus-Christ soit au fond des consciences, vous aurez toutes les garanties d'ordre, de liberté, de prospérité et de paix. Sans la foi qu'avez-vous? Lisez bien le présent, le présent de toutes nos sociétés modernes; j'y lis, quant à moi, clairement la force luttant contre la force. Si nous voulions être sincères, nous conviendrions, je crois, que tout le monde à peu près pense le contraire de ce que tout le monde dit. On reconnaît au fond de la conscience que l'absence de Jésus-Christ et de la foi, amenée par la volonté des hommes, a produit un état faux, factice, violent, qui est le nôtre; mais on se garde bien de le dire. Il y avait plus de vrai dans la société au moyen âge. Mais arrêtons-nous; je ne veux pas déshériter mon pays des espérances de l'avenir dans la foi du Sauveur régénérant les âmes. Oh! non, vous m'avez appris à tout espérer.

Après ces belles paroles qui ont rempli d'enthousiasme tout l'immense auditoire, l'orateur sacré lui fait ses adieux dans cette *péroration* touchante et chaleureuse :

Mais pour vous, ô frères bien aimés, *vous êtes la race choisie, le sacerdoce royal, la nation sainte, le peuple d'adoption*<sup>1</sup>. Allez donc, portez gravé sur vos fronts et dans vos cœurs le symbole vivant de la foi au Ré-

<sup>1</sup> Vos autem genus electum, regale sacerdotium, gens sancta, populus acquisitionis. 1 *Ép.* de saint Pierre, ch II, v. 9.

dempteur, à la divinité de Jésus-Christ. Qu'elle soit sur vos lèvres, qu'elle éclate dans vos arts, dans vos œuvres, dans vos sciences, dans vos études; afin que ceux-là même qui seraient tentés de vous blâmer glorifient le Seigneur en vous voyant; vous que le Seigneur appela des ténèbres à son admirable lumière, vous qui n'avez pas toujours été son peuple, qui maintenant l'êtes devenu. Grande et belle mission sera la vôtre; vous saurez la remplir. J'en ai la ferme confiance, et vous brillerez au sein des générations comme des guides bienfaisans et des flambeaux consolateurs.

Et maintenant, Messieurs, en quittant cette chaire, mais sans me séparer de vous, vous redirai-je encore toutes les consolations de mon cœur, et mes vives actions de grâces, et mon dévouement inaltérable? Je dois bien plutôt, interprète du premier pasteur auquel l'Esprit-Saint commit la garde de ce troupeau, vous exprimer sa vive et profonde reconnaissance, envers Dieu, envers vous. Sa voix, hors de cette chaire, ne pourrait qu'imparfaitement arriver jusqu'à vous; mais il me charge de vous le dire : votre assiduité si nombreuse et si constante, votre attitude si grave et si recueillie, votre prière dans le lieu saint, votre pieuse docilité, et par-dessus tout ce jour mémorable de résurrection et de triomphe, où vos rangs se pressaient autour de la table sainte pour participer à la victime sans tache, ah ! ce sont là, Messieurs, les joies les plus douces, et les plus belles couronnes d'un épiscopat voué tout entier au salut de vos âmes. Honneur à vous, soyez mille fois bénis au nom du Seigneur, vous tous disciples fidèles du Dieu sauveur, et vous aussi qui le deviendrez un jour pour augmenter les splendeurs de la maison spirituelle, et de ce temple intérieur que Dieu chérit!

A .B.

---

---

Littérature Catholique.

---

# HISTOIRE DE LUTHER,

PAR AUDIN<sup>1</sup>.

---

La réformation de Luther est, sans contredit, le plus grand événement qui ait rempli le 16<sup>e</sup> siècle. Diversement jugée suivant les tems et suivant les hommes, bien mieux appréciée aujourd'hui par les gens d'étude et de réflexion, l'opinion publique, à son égard, n'en demeure pas moins flottante.

Aux yeux des uns, la Réformation fit surgir tout-à-coup liberté d'examen, liberté de conscience, liberté de culte, liberté politique : et à leurs yeux Luther est vraiment la divinité du 16<sup>e</sup> siècle, l'émancipateur de la raison humaine.

D'autre part, les graves esprits, calculant l'immense brèche que la Réformation a faite à l'unité catholique, frappés des doctrines hardies qu'elle sema parmi des populations jusqu'alors paisibles, et témoins des coups irréparables qu'elle a portés à l'art, toujours ils se sont tenus dans une réserve sévère, et n'ont voulu voir, dans le prédicateur de Wittemberg, que l'audacieux apôtre d'une grande révolution religieuse et sociale.

Tout récemment encore, M. Charles de Villers n'a-t-il pas osé imprimer que le ciel avait refusé aux catholiques bien des dons créateurs que possédait le Protestantisme ; que les papes, pour tenir les peuples dans l'ignorance, jamais n'avaient voulu permettre l'usage de la langue vulgaire dans le service divin. Et

<sup>1</sup> En 2 vol. in-8<sup>e</sup> ; à Paris, chez *Maison*, libraire, prix, 12 fr. ; 1<sup>er</sup> en a paru, en outre, une édition in-12 à 6 fr., et un abrégé à 3 fr.

l'Institut de France, n'a-t-il pas couronné, en séance publique, ces hardiesses étranges jetées en avant par son lauréat ?

Mais voici venir un homme de conscience, de talent, fait aux études graves et silencieuses, rompu à la fatigue et aux recherches littéraires, qui tout à coup s'indigne, remonte à la source, passe de longues heures dans les bibliothèques de Mayence, d'Erfurth, de Cologne, de Strasbourg, de Lyon, de Florence et du Vatican, parcourt la Saxe, et tirant brusquement le moine Augustin de sa tombe, le fait comparaître devant le tribunal de l'impartiale Justice, n'ayant, pour tout cortège, que sa propre parole, ses propres gestes et ses propres actions : et cet homme est M. Audin, qui vient de publier une *Histoire de la vie et des écrits de Luther*.

Jaloux d'édifier une histoire qui fût une histoire réelle de Luther, et qui demeurât comme un monument, M. Audin, en écrivant exercé, n'a vu qu'un seul moyen rationnel pour rétablir la vérité : lever le masque qui couvrait la face du réformateur, et le présenter dans l'exactitude parfaite de toutes les phases de sa vie publique et de sa vie privée. Pour cela, il s'est armé de courage, il a laissé de côté les déclamations de ses devanciers, et faisant un appel à cette patience et à cette sagacité littéraires dont il a donné de si brillantes preuves dans ses autres écrits, il s'est mis par lui-même à demander des enseignemens sur tout ce qui pouvait toucher Luther, aux vieilles archives publiques, aux vieux ouvrages imprimés, et aux vieux manuscrits.

Dès lors, son livre une fois achevé, il a pu dire avec assurance : Ce n'est plus sur un enthousiasme sans fondement que Luther doit être glorifié ; ce n'est plus également sur une prévention passionnée et sans examen qu'il convient de le condamner. Dans mon livre, je vous offre Luther tel qu'il s'est véritablement présenté à moi dans ses écrits, et tel que je l'ai trouvé dans tous les monumens officiels ; en lisant mon livre, vous touchez sa personne, sa parole et son œuvre ; je ne le juge point, c'est à vous à le juger.

Certes, il faut en convenir, dans le livre de M. Audin, Luther ne brille pas toujours, et il s'en faut bien, par les grandes quali-



tés dont les esprits enthousiastes l'ont embelli. Il est loin de procéder à son œuvre et de la poursuivre avec ce parfum céleste d'humilité, cette conviction simple et naïve, cet accent de vérité inspirée, cette abnégation complète de soi-même, qui furent le magnifique apanage des véritables disciples du Christ. Aussi, à l'apparition du livre de M. Audin, luthériens et calvinistes ont-ils fait entendre de grandes exclamations, l'ont-ils accusé d'être poussé par un parti dont il ne serait que l'instrument. M. Audin s'est réfugié dans sa conscience; il n'a répondu à la violence de ses adversaires que par un sourire, et s'est borné à leur envoyer ces courtes paroles : « Démontrez-moi que j'ai cité à faux; que j'ai attribué à votre chef un seul fait qui ne lui soit propre; et que je lui ai prêté une seule parole qui ne soit de lui, et je me livre à vous pieds et poings liés. » Il faut bien que la vérité soit du côté de M. Audin, car depuis lors, il jouit de toute sa liberté, et pour preuve, il va à Rome, travailler à un grand ouvrage sur Érasme et le siècle de Léon X.

M. Audin a conçu son ouvrage sur un très vaste plan. Mon intention, dans cet article, ne saurait donc être de le suivre pas à pas. Pour faire ressortir toute l'importance de son travail, il ne faudrait rien moins qu'une petite brochure que je n'ai ni le tems, ni peut-être la puissance d'exécuter d'une manière digne du sujet et du livre de M. Audin. Je me bornerai donc à relever d'une manière rapide les traits principaux qui caractérisent la Réformation, et à montrer, dans de simples proportions, les qualités littéraires qui font le mérite principal de l'Histoire de Luther.

Lorsque la Réformation prit naissance, un événement inattendu y donna lieu. Léon X, de cette illustre famille des Médicis qui s'était érigée en protectrice éclairée des arts, voulant mettre la dernière main à cette église de Saint-Pierre, chef-d'œuvre des chefs-d'œuvre de Bramante et de Michel-Ange, et le plus magnifique monument du monde chrétien, publia des indulgences qu'il permit de prêcher en Allemagne.

Alors Luther, jeune encore, venait d'être reçu moine dans le couvent des Augustins à Erfurth. C'était un modèle de douceur, de candeur et de piété, au point que, tourmenté sans cesse de

terreurs religieuses, il se consumait, la nuit et le jour, dans la prière, la mortification et les larmes.

Peu de tems s'était écoulé depuis qu'il avait fait un voyage à Rome, chargé d'y suivre les affaires de son ordre. Ce voyage n'avait nullement répondu à son attente. Lui, pauvre moine, qui passait toutes ses heures dans la méditation, la crainte du Seigneur et les pratiques pénitentiaires, il s'attendait de trouver, dans la capitale du monde chrétien, la mortification et la prière. Quel ne fut pas son étonnement lorsque, traversant l'Italie, il ne vit, dans une grande partie du clergé inférieur, que les gais propos, l'intempérance et le relâchement des mœurs; et lorsque, dans le haut clergé, il vit la plupart des princes de l'Église couverts d'habillemens sur lesquels ruisschaient l'or et les pierres précieuses, et donnant presque toutes leurs heures à la mollesse et aux délassemens mondains!

Frappé tout à coup de ce pénible souvenir, qui, de tems à autre, lui apparaissait comme un pénible cauchemar; s'imaginant que le produit des indulgences n'allait être perçu que pour fournir aux vices de cette Rome qu'il avait vue tant dissipée; poussé, disent quelques-uns, par les chefs de son ordre, jaloux qu'à leur détriment les Dominicains fussent chargés de la prédication des indulgences, il se mit, dans un excès de zèle exagéré, à écrire contre elles.

Il est certain qu'alors la pensée de Luther ne fut pas de jeter le trouble dans l'Église, et de s'ériger en chef de secte. Tout au plus sa pensée fut-elle de porter la lumière sur quelques abus.

Mais soit que déjà les prédications de Wicléf, de Jean Hus et de Jérôme de Prague eussent disposé les esprits à une réforme, soit que la hardiesse de Luther à attaquer Rome lui attirât des applaudissemens de quelques hommes passionnés, à peine la lutte fut-elle engagée que le moine saxon, timide dans le principe, puis usant d'adresse, puis s'enhardissant, sentit remuer, dans ses entrailles, quelque chose qui les brûlait, et ce quelque chose était le serpent de l'orgueil qui l'inondait de son poison. La condescendance trop grande dont Rome usa à son égard, et le pape Léon X particulièrement, qui l'estimait à cause de sa science, ne contribua

pas peu à l'encourager. Rompu aux études scripturaires, avide des disputes scolastiques, tant de mode en ce tems-là, lorsqu'on lui parla de retirer ses instructions sur les indulgences, il demanda à disputer, et la dispute, tout en gonflant son amour-propre, aigrit son humeur, le porta à l'audace; et dès ce moment, dans cette âme toute de feu, la réformation était faite tout entière; il ne dépendait plus d'aucune puissance humaine de l'empêcher.

M. Audin ne perd pas Luther de vue un seul instant. Il le peint en présence de Cajetano, légat du pape; à la diète de Worms, véritable comédie; à Wittemberg, où il se livre à la prédication; à Leipsig, où il dispute avec Eckius; en face d'Erasme, le prince des humanistes, avec lequel il dispute contre le libre arbitre; en discussion avec Henri VIII; en lutte contre Charles V; au colloque de Marbourg, où il dispute avec Zwingli sur la présence réelle; à la Wartbourg, où il a ses nombreux assauts avec la Diable; de retour à Wittemberg, où il prêche ce fameux sermon sur le mariage, dans lequel l'indécence et la saleté de l'expression le disputent à l'inconvenance et à l'immoralité de la pensée; aux aguets, durant les travaux de la diète d'Augsbourg, pendant laquelle il brisait de ses rugissemens la parole de conciliation et de paix que son élève Mélanchthon ne cessa de faire entendre avec tant de candeur. Le lecteur se trouve avec M. Audin, dans cette salle du cabaret de l'Aigle-Noir à Wittemberg, où il tient ces *conversations de table* devenues si fameuses, appelées les *Tisch-Reden*, dignes en tout d'un lieu perdu de réputation, et que le lecteur le plus courageux ne lira jamais sans baisser les yeux et sans rougir.

Certes, quand on lit, avec une méditation approfondie, le livre de M. Audin; lorsque sous l'impression de ses pages pleines de vie, on est devenu témoin de toutes les astuces, de toutes les colères, de toutes les extravagantes déclamations de Luther contre Rome, qu'il n'appelle plus que la *nouvelle prostituée*; contre le pape, qu'il traite d'*antéchrist*, de *tyran impie*; contre les princes de l'Église, dans lesquels il ne voit que des *loups dévorans*; contre les moines, qui ne sont à ses yeux que des *ânes*, des *porcs ignobles*, des *libertins*; contre les grandes illustrations littéraires et catho-

liques si bien réhabilitées par M. Audin, qui ont disputé contre lui, et dans lesquelles il ne trouve que de *lourds scolastes*, de *misérables polissons* ; lorsqu'on le voit consigner dans ses écrits, et prêcher publiquement que Dieu opère en nous le péché ; qu'il est voleur dans le voleur, assassin dans l'assassin ; que les bonnes œuvres, même opérées par une âme juste, sont tout autant de péchés ; lorsque, niant le libre arbitre, il soutient tantôt que l'homme n'est qu'une scie ; tantôt que c'est la femme du patriarche changée en statue de sel ; tantôt un bloc de pierre qui ne voit ni n'entend, n'a ni cœur ni sens : certes, il faut avoir une volonté de prosélyte plus que surhumaine pour trouver, dans Luther, l'apôtre inspiré d'en haut pour prêcher aux hommes le véritable évangile.

Du reste, veut-on savoir les blessures que la Réformation fit alors au Catholicisme, les voici : Abolition de la confession auriculaire, de la messe privée, de la prière pour les morts, du culte des saints et des images, de l'onction sacerdotale, des vœux monastiques, des jeûnes, des abstinences, de l'extrême-onction, des œuvres expiatoires, du libre arbitre, du célibat sacerdotal, de la présence réelle qu'il n'admet que dans l'acte sacramentel, rejetant la transsubstantiation catholique, et expliquant sa pensée dogmatique par les termes d'*impanation*, d'*invination*, qu'il inventa.

Et cependant, semblable à un rapide incendie, la révolte saxonne se répandit dans tout le nord de l'Allemagne, dans les duchés de Lunelourg, de Magdebourg et de Holstein, dans la Poméranie, la Prusse, sur les côtes de la mer Baltique, dans le Danemark, etc., etc., et sépara de la communion romaine plus de deux millions de chrétiens.

Bien certainement, si Luther ne s'était posé que comme chef de secte, s'il s'était borné à prêcher sa doctrine et sa symbolique, la Réformation n'eût pas vécu d'une bien longue vie, et Luther, avec toutes ses qualités personnelles, aurait subi le sort de tous ceux qui l'avaient devancé dans la carrière de l'innovation.

Mais le moine saxon savait trop bien que sans une réforme sociale, il n'opérerait pas de réforme religieuse. Pour obtenir la

première il fit donc un appel à toutes les passions humaines , et les passions humaines répondirent.

Le peuple , suivant les prédications de Clémangis , attendait un nouveau messie, il se présenta à lui comme tel ; il portait un joug pesant sous les princes et les nobles , il lui prêcha l'insoumission et l'indépendance. La jeunesse des écoles , comme on la voit dans tous les tems, était ricuse, babillarde, aimant la dispute , amie des nouveautés , avide de raillerie et de bruit, il lui donna à brûler les bulles du Pape et les décrétales, il lui fit contempler avec des rires sous ces fameuses caricatures du *pape-âne*, du *pape-truie*, du *moine-veau*, dont l'idée lui appartenait, et dont Lucas Cranack était le dessinateur ; les disputes scolastiques faisaient toute sa passion, il les lui rendit dans tout leur éclat. Les nobles allemands haïssaient le clergé, payaient tribut au Saint-Siège , il leur apprit la vengeance et les enhardit au vol des richesses des églises et des monastères. Dans les couvens de moines, dans les couvens de religieuses, le joug de la chasteté était à quelques-uns dur à porter, il préconisa le mariage et la licence des mœurs.

Alors , dans toute la Saxe, ce ne fut plus qu'un bruit d'insultantes risées contre les choses jusque-là regardées comme saintes; alors le pillage des couvens et des monastères fut mis à l'ordre du jour ; alors on vit, à la même heure, s'agiter une partie des états de l'Allemagne; alors éclatèrent les fameux exploits de Goëtz de Berlichingen, de Guillaume de Gréimbach, de Franz de Sickingen, véritables exploits de brigands et de voleurs de grands chemins; alors les routes et les campagnes furent couvertes d'évêques chassés de leurs sièges , de prêtres chassés de leurs presbytères , de moines chassés de leurs couvens, n'ayant plus ni pain pour se nourrir, ni logement pour s'abriter; alors toute l'Allemagne fut témoin de ces scandales publics donnés par des moines libertins et par des vierges folles qui se cherchaient au grand jour, et qui formèrent ces immorales unions regardées jusque-là par l'Eglise comme incestueuses.

Ainsi, au signal de Luther, dans ses prédications et ses écrits, toutes les parties du corps social s'ébranlèrent ; et tandis que la

pensée religieuse, dans cette violente élaboration, n'était que secondaire, en présence de la réaction sociale, elle se glissa dans les cœurs, y prit racine; et voilà comment la Réformation, avec tous les élémens des désordres politiques et religieux, grandit instantanément comme un colosse, et, sur la fin de sa vie, effraya Luther lui-même. Et puis, que l'on dise encore que la Réformation anoblit l'homme, épura la société, et ressuscita les lettres.

Donc, en considérant la Réformation comme œuvre religieuse, ses innovations blessèrent la raison, altérèrent la foi, corrompirent la doctrine, et torturèrent le texte des Écritures : œuvre sociale, elle prêcha le pillage, donna carrière à toutes les passions brutales, encouragea la lutte à main armée, fit verser le sang des peuples, et jeta le désordre dans le corps social.

Pourtant, il faut en convenir, Luther donna l'éveil à l'esprit des peuples, il porta les hommes d'étude à l'examen, et lui-même osa attaquer plus d'un abus que l'Église et les siens, de son tems, avaient à se reprocher. Mais la cognée déjà était au pied de l'arbre, les conciles avaient commencé à tonner, et le pape Adrien VI, ce modèle parfait des grandes mœurs pontificales, avait dénoncé le mal et allait le combattre. Le tems, plus modéré, eût fait avec calme et avec fruit ce que Luther, orgueilleux et colère, ne fit qu'avec du bruit, avec du sang et avec des ruines.

Un immense ressort que l'imagination ardente de Luther et sa connaissance approfondie du cœur humain lui inspirèrent, ce fut l'intervention, au milieu de son œuvre, d'un de ces esprits, dont la seule pensée agit si puissamment sur la foule, ce fut la grande figure du Diable qu'il choisit, laquelle le poussait, l'accablait de tentations, l'obsédait dans tous les actes de sa vie : et ce fut à la faveur d'une apparition du diable à la Wartbourg, et d'une longue conversation qu'il eut avec lui, qu'il fit intervenir cette conférence devenue si célèbre sur la messe privée.

Au milieu de cette grande tragédie, il est un nom qui de lui-même vient se placer à côté de celui de Luther, c'est le nom de Mélanchthon, figure rayonnante de candeur, qui tempérerait par la

douce lumière de ses traits la parole impétueuse et colère de Luther, homme qui valut à la Réformation, je ne sais combien de prosélytes, par ses grands talents d'humaniste, par son esprit de tolérance, et par la chasteté peu commune de ses mœurs ; âme timide qui, par faiblesse, fut subjuguée par la parole entraînante de Luther, et qui, par une pusillanimité sans pareille, ne put jamais s'en affranchir ; élève de prédilection du Réformateur, auquel il fut malheureusement réservé de faire autant de mal au catholicisme par ses qualités brillantes que par l'indécision de sa nature. Cependant justice, grande justice soit rendue à Mélanchthon. A la diète d'Augsbourg, il ne tint pas à lui qu'une grande réconciliation ne se fit, et que les scandales qui désolaient l'Eglise ne cessassent entièrement.

Il consentait à reconnaître la suprématie du pape et le pouvoir des clefs, la juridiction épiscopale, la hiérarchie cléricale, l'expiation dans cette vie et dans l'autre par la prière et les œuvres ; avec Justus Jonas, il était prêt à restituer les biens ecclésiastiques, à rendre au moine sa cellule, au curé son presbytère, à l'évêque sa demeure épiscopale ; avec Spalatin, il était disposé à rétablir la messe privée et l'institution cénobitique ; mais Luther était là, et c'était un combat à outrance avec le catholicisme que Luther demandait à grands gestes et à grands cris.

C'est ce même Mélanchthon, qui, interpellé par sa mère mourante, de lui dire, sans lui rien celer, *dans quelle foi elle devait mourir*, lui dit, les yeux pleins de larmes, et avec une admirable candeur : *la nouvelle doctrine est plus commode, l'autre est plus sûre* ; réponse d'une portée immense, et qui, en elle seule, résume la Réformation tout entière.

Quant à Luther, abstraction faite de son rôle de réformateur, ceux-là se tromperaient étrangement qui le regarderaient comme un homme du commun. Doué d'une sensibilité vive, d'une imagination ardente et étendue, porté à l'enthousiasme, homme de science, versé dans les études scripturaires, infatigable aux travaux de l'esprit, l'âme pleine de feu et d'audace, d'une éloquence qui se prêtait à tous les tons, dont la parole tantôt était douce, légère, joueuse comme la voix d'un enfant, tantôt bruissait

comme l'avalanche, tantôt se répandait en éclats comme le tonnerre, homme de génie, dont le caractère avait, au besoin, la souplesse du tissu le plus fin, et la dureté du fer le mieux trempé, vraiment fait pour imposer à la foule, pour être chef de secte, et enchaîner à sa voix des élèves; dont le regard foudroyant, l'attitude arrêtée, la voix fortement accentuée, jetait comme un charme et des fascinations sur tous ceux qui le suivaient; écrivain intarissable, qui, au milieu de toutes ses fatigues, en trente années, composa plus de trois cens écrits, parmi lesquels cet immense ouvrage, la traduction en langue vulgaire de la Bible, qui, malgré les grandes fautes et les grandes infidélités qui la déparent, n'en fut pas moins, pour l'époque, un travail de géant. Dans sa vie domestique, simple, frugal, ami de l'ordre et de l'économie, bêchant lui-même son jardin, aimant d'une tendresse extrême ses enfans, se mêlant à leurs jeux, et parlant avec eux le langage le plus simple et le plus naïf des enfans. Malheureusement chez lui un immense et insatiable orgueil l'emporta; c'est de la gloire qu'il voulut; il en eut une très grande; mais cette gloire fut celle de la foudre qui écrase, du feu qui dévore, du fer qui tue.

Néanmoins, une justice qui doit encore lui être rendue est celle-ci, c'est qu'au milieu du pillage qu'il préconisa, il ne réserva rien pour lui; qu'il demeura pauvre, ne vivant, avec sa nombreuse famille, que des honoraires attachés à sa chaire de professeur à Wittemberg, et de quelques cadeaux de peu d'importance qu'il recevait, trouvant encore le moyen de faire des aumones.

Dans l'ouvrage de M. Audin, l'œuvre de la Réformation se déroule dans de très grandes proportions. Pénétrant avec le regard d'un observateur exercé dans toute cette partie du 16<sup>e</sup> siècle, pendant lequel la Réformation s'agita, il peint avec des couleurs pleines de hardiesse et de vérité les mœurs de l'Allemagne, la disposition des esprits, l'état des lettres, des sciences, des arts et de l'imprimerie. Dans ce grand drame, il fait apparaître avec un art admirable toutes les gloires de l'Eglise, toutes les grandes illustrations des lettres, de telle sorte que vous diriez encore toutes ces figures vivantes et se mouvant sous vos regards.



Quant au travail de M. Audin, considéré comme œuvre littéraire, cet estimable écrivain a pris pour habitude de ne s'attacher qu'à des sujets graves, et il les traite à la manière des grands maîtres. Chez lui la pensée est toujours morale et profondément philosophique. Pour ce qui est de son style, il traîne toujours après lui un tel air de vénusté, une telle pureté d'élégance, un tel parfum antique, que vous le diriez écrit à Athènes du tems de Périclès, ou à Rome du tems d'Auguste. Je recommande aux lecteurs des pages bien écrites, le chapitre intitulé, *Léon X*, dans lequel M. Audin, en véritable artiste, et en homme de poésie, apprécie les admirables travaux de Sanzio, connu sous le nom de Raphaël, de Balthasar Peruzzi, d'André del Sarte, de Fra Giacondo, d'André Contucci, connu sous le nom de Sansovino, qui ont tant illustré les arts; et juge, dans un style parfumé du plus pur atticisme, toutes les gloires littéraires qui, sous la présidence de Léon X, remplirent les salles du Vatican, Accolti, Bembo, Sadolet, Erasme, Basile Lapi, Arioste, Celio Calcagnini, l'Arétin, etc., etc.

Dans sa première édition, M. Audin, entraîné par l'amour de la vérité, avait donné à quelques-unes de ses pages un peu trop de transparence : c'était Luther avec son langage de cabaret et de lupanar. Mais ses amis et son goût pur et sévère, l'ont bientôt averti qu'il y avait quelques remaniemens à faire à son ouvrage. Il s'est donc exécuté franchement, et aujourd'hui la deuxième édition ne laisse plus rien à désirer.

Néanmoins, je porte un poids sur ma conscience dont je sens le besoin de me décharger. Je ne veux donc pas finir cet article sans soumettre à M. Audin mes scrupules sur ce mot de *putain*, qui se retrouve dans son livre. Le mot de *prostituée*, moins blessant pour les oreilles délicates, eût produit le même effet, en avertissant, au besoin, que l'expression est adoucie. C'est peu, sans doute, que cette tâche, mais, à mes yeux, c'est une tâche réelle, et je conseille à M. Audin de la retirer, sauf pour lui meilleur avis, d'autre part ou de lui-même.

Encore un petit noir à relever : page 533 du 2<sup>e</sup> volume, Luther écrivant au pasteur de Brème, dit : « Me voilà vieux, décrépité,

» paresseux, fatigué, grelotant, et n'y voyant plus que d'un œil.» Cette manière de s'exprimer blesse les règles du langage, il fallait dire : et ne voyant plus que d'un œil. Peut-être une critique sévère pourrait-elle reprocher aussi à M. Audin quelques germanismes ; mais M. Audin , pour bien étudier Luther, a tant vécu parmi les livres allemands, qu'il est bien excusable ; et d'ailleurs ils sont en si petit nombre, que ce n'est point la peine d'en parler.

Pour en finir, l'ouvrage de M. Audin est un des meilleurs et des plus graves livres historiques qui aient été imprimés de nos jours ; en le publiant, M. Audin a ajouté à sa gloire littéraire déjà si bien établie par d'autres travaux sérieux et éminemment utiles. Il a rendu un service immense au catholicisme, en montrant que , dans cette grande lutte, de son côté furent toujours le calme, la dignité, l'observance des hautes convenances, la mœurs, la douceur, le désir de la paix, le droit, les saines doctrines et aussi la science. Il n'a pas rendu un service moins grand aux protestans, qui, dépouillant toute préoccupation, et lisant, à tête reposée, le livre de M. Audin, pourront y voir, pour leur édification, quelle espèce d'apôtre et d'évangéliste fut leur prédicateur, et qui, sans autre secours que cette lecture, pourront apprécier eux-mêmes si la doctrine et la symbolique qu'ils suivent sont descendues d'en haut et eurent une origine divine.

GEORY,

Juge de paix à Digne.

#### APPENDICES A CET ARTICLE

Nous avons inséré avec plaisir cet article de M. Geory, notre ami, parce qu'il faut bien saisir et comprendre l'œuvre de Luther et le livre de M. Audin. Nous croyons cependant devoir y ajouter les deux pièces suivantes, qui caractérisent parfaitement la Réforme. La première est une lettre où Luther déplore avec larmes les résultats de sa prédication, et finit par confier son église au pouvoir brutal de l'autorité temporelle ; la deuxième est cette fameuse décision qui permet la polygamie. Ce sont

là deux documens que les lecteurs des *Annales* aimeront à pouvoir lire et consulter.

### Jugement de Luther sur les fruits de la Réforme.

« Je ne m'étonnerais pas que Dieu ouvrît à la fin les portes et les » fenêtres de l'enfer, et qu'il fit neiger et grêler des flots de diables, ou » pleuvoir du ciel sur nos têtes le soufre et la flamme, et qu'il nous en- » sevelît dans des abîmes de feu, comme Sodome et Gomorrhe. Si Go- » morrhe et Sodome avaient reçu les dons qui nous ont été accordés, si » elles avaient en nos visions et entendu nos prédications, elles seraient » encore debout. Mille fois moins coupables cependant que l'Allemagne, » car elles n'avaient pas reçu la parole de Dieu de ses prédicateurs. Et » nous, qui l'avons reçue et ouïe, nous ne cherchons qu'à nous élever » contre le Seigneur. Des esprits indisciplinés compromettent la parole » divine, et les nobles et les riches travaillent à lui ôter sa gloire, afin » que nous autres, peuple, nous ayons ce que nous méritons : la colère » de Dieu ! Les autres détournent la main et refusent de nourrir leur » pasteur et leur prédicateur, et même de les entretenir.

« Si l'Allemagne doit vivre ainsi, je rougis d'être un de ses fils, de » parler sa langue ; et s'il m'était permis de faire taire la voix de ma » conscience, je voudrais appeler le pape, et l'aider lui et ses suppôts à » nous enchaîner, à nous torturer, à nous scandaliser plus qu'il ne l'a » fait encore.

» Autrefois, quand nous étions au service de Satan, que nous profa- » nions le sang du Christ, toutes les bourses étaient ouvertes ; on » avait de l'or pour doter les églises, pour élever des séminaires, pour » entretenir la superstition. Alors rien n'était épargné pour mettre les » enfans au cloître et les forcer d'aller à l'école ; et aujourd'hui qu'il » faut élever des gymnases pieux, doter l'Église de Jésus-Christ, la doter ! » non, mais aider à la conserver ; car c'est le Seigneur qui l'a édifiée, » cette Église, et qui veille sur elle ; aujourd'hui que nous connaissons » la parole sainte et que nous avons appris à honorer le sang de notre » Dieu martyr, les bourses sont fermées avec des cadenas de fer ! Per- » sonne qui veuille rien donner ! Des enfans qu'on délaisse et à qui on » ne veut pas apprendre à servir Dieu, à vénérer le sang de Jésus, et » qu'on sacrifie joyeusement à Mammon ! Le sang de Jésus qu'on foule

» aux pieds ! Et voilà les chrétiens ! Plus d'écoles, plus de cloîtres ;  
 » *l'herbe est séchée et la fleur est tombée* (Isaïe, ch. vii) ! — Aujourd'hui  
 » que des hommes de chair sont sûrs de ne plus voir désormais  
 » leurs fils, leurs filles jetés dans les cloîtres, dépouillés de leurs patri-  
 » moines, personne qui cultive l'intelligence des enfans. Que leur ap-  
 » prendrait-on ? disent-ils, puisqu'ils ne doivent être ni prêtres ni moi-  
 » nes ! Dix Moïse lèveraient pour nous les mains et se mettraient en  
 » prières, que leur voix ne serait pas écoutée ; et moi, si je voulais  
 » apitoyer le ciel sur ma patrie bien aimée, Dieu refoulerait ma prière,  
 » elle ne s'élèverait pas jusqu'à son trône. Dieu sanvera Loth et détruira  
 » Sodome.

» Depuis la chute du papisme, de ses excommunications et de ses châ-  
 » timens spirituels, le peuple s'est pris de dédain pour la parole de  
 » Dieu : le soin des églises ne l'inquiète plus ; il a cessé de craindre et  
 » d'honorer Dieu. C'est à l'électeur, comme au chef suprême, qu'il ap-  
 » partient de veiller, de défendre l'œuvre sainte, que tout le monde  
 » abandonne ; c'est à lui de contraindre les cités et les bourgs qui en ont  
 » à élever des écoles, des chaires, à entretenir des pasteurs, comme ils  
 » doivent le faire des ponts, des grandes routes et des monumens. Je  
 » voudrais, si cela était possible, laisser ces hommes sans prédicateur ni  
 » pasteur, et vivant en pourceaux. Il n'y a plus ni crainte ni amour de  
 » Dieu ; le joug du pape brisé, chacun s'est mis à vivre à sa guise. Mais  
 » à nous tous, et principalement au prince, c'est un devoir d'élever l'en-  
 » fance dans la crainte et l'amour du Seigneur ; de lui donner des maî-  
 » tres et des pasteurs ; que les vieillards, s'ils n'en veulent pas, s'en ail-  
 » lent au diable ! Mais il y aurait, pour le pouvoir, honte à laisser les  
 » jeunes gens se vautrer dans la fange <sup>1</sup>. »

La seconde pièce est cette lâche permission donnée par les docteurs réformateurs, de prendre deux femmes à la fois, contre la défense expresse de l'Évangile. Voici d'abord la demande du landgrave rédigée par un théologien, le docteur Martin Bucer. C'est une vraie confession de soldat païen <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> *Luther's Werke*. Édit. d'Altenburg, t. III, p. 519. — Reinhard's *Sämmtliche Reformationspredigten*, t. III, p. 445. Audin, t. II, p. 218.

<sup>2</sup> *Instructio* qua Martinus Bucerus apud D. M. Lutherum et Ph. Me-

« Or, reconnaissant qu'avec ma femme je ne puis m'abstenir de fornication, il faut m'attendre, si je ne change de vie, à la damnation éternelle.

» Quand j'épousai Christine, ce ne fut ni par inclination ni par désir des sens. On pourra consulter sur son tempérament, sur ses charmes, sur son penchant pour le vin, les officiers de ma cour, ses filles d'honneur.

» Je suis d'une complexion amoureuse. Accoutumé à la vie désordonnée des camps, je ne puis vivre sans femme. — Je n'ai pas gardé plus de trois semaines la fidélité conjugale.

» Si je dois combattre pour les intérêts de la Confédération, un coup d'épée ou d'arquebuse peut me tuer, et alors je me dis : Tu iras droit au diable.

« J'ai lu l'Ancien Testament : de saints personnages, Abraham, Jacob, David, Salomon, ont eu plusieurs femmes, tout en croyant au Christ.

» J'ai résolu de renoncer à la fornication, et je ne puis ni ne veux en sortir qu'en prenant Marguerite pour femme. C'est pourquoi je prie Luther et Philippe de m'octroyer ce que je demande...

» Je ne veux et ne désire qu'une seule femme en outre de celle que j'ai déjà... Je prie Luther et Philippe de venir à mon aide, et de ne pas me forcer à chercher à apaiser mes désirs charnels en des lieux que je ne fréquentais qu'avec répugnance.»

Le landgrave était pressé; la consultation des prêtres de l'église de Wittenberg ne se fit pas attendre. Elle est divisée en vingt-quatre articles <sup>1</sup>.

L'article 21 est ainsi conçu :

« Si votre altesse est résolue d'épouser une seconde femme, nous jugeons qu'elle doit le faire secrètement, comme nous avons dit à l'occasion de la dispense qu'elle demandait, c'est-à-dire qu'il n'y ait que la personne qu'elle épousera, et quelques autres au le-

lanthonem sollicitare debeat, et si id ipsis rectum videbitur, postmodum apud electorem Saxonie. Bossuet, *Histoire des Variations*, t. 1, p. 281.

<sup>1</sup> Bossuet, *Hist. des Variations*, t. 1, p. 289.

» soin, qui le sachent, en les obligeant au secret sous le sceau de la  
 » confession. Il n'y a pas ici à craindre de contradiction ni de scandale  
 » considérable; car il n'est point extraordinaire aux princes de nourrir  
 » des concubines, et quand le menu peuple s'en scandalisera, les plus  
 » éclairés se douteront de la vérité. — On ne doit pas se soucier beau-  
 » coup de ce qui s'en dira, pourvu que la conscience aille bien. C'est  
 » ainsi que nous l'approuvons.

« Votre altesse a donc dans cet écrit non seulement l'approbation de  
 » nous, dans tous les cas de nécessité sur ce qu'elle désire, mais encore  
 » les réflexions que nous y avons faites. »

Cette consultation est signée des noms de Luther, P. Mélanchthon, M. Bucer, Ant. Corvin, Adam, J. Leningen, J. Vinfert, D. Mélanther, c'est-à-dire de toutes les gloires de la réforme à cette époque<sup>1</sup>.

Nous croyons aussi devoir faire quelques réserves sur l'éloge donné aux vertus privées de Luther et de Melanchthon, non pas que nous croyions que de semblables éloges peuvent nuire à la religion, mais parce qu'ils sont contraires à la vérité, en ce qu'il semble que quelques vertus privées peuvent racheter le crime impardonnable de déchirer la robe de Jésus et de diviser ses enfans. Nous ne pensons pas non plus qu'il soit exact de dire que ce fut la réforme qui donna un grand élan à l'esprit humain. Quand on a étudié l'époque de Luther, on voit que cet élan était donné dans tout le monde chrétien. Luther ne fit que le faire sortir de sa voie, le précipiter dans un abîme. La preuve en est que les populations qui sont restées catholiques ne se trouvèrent jamais en arrière des réformés; ceux-ci seulement écrivirent, crièrent et mirent en œuvre plus de folies et d'extravagances.

Quant à Mélanchthon, nous croyons que M. Geory, de même que M. Audin, et avant eux Bossuet lui-même, l'ont trop loué. Quelques phrases de rhéteur, quelques sentimens provenant d'un cœur faible et affectueux, semblent leur avoir fait illusion. Non, ce n'est pas sur cela que doit être jugé tout homme qui s'est donné le droit d'influer sur les autres hommes, et de se mêler de leur faire une doctrine. C'est chose trop grave que de changer la foi que Dieu, que l'Église enseignent. Aussi, croyons-nous devoir citer ici le jugement des docteurs catholiques de l'époque. Voici

<sup>1</sup> Audin, *Hist. de Luther*, t. II, p. 501.

le que dit de Mélanchthon, Raynaldus, d'après Surius et Cocleus, sous la rubrique de 1560.

« Cette année mourut Philippe Mélanchthon, qui descendit dans » cette *terre noire* dont il portait le nom, *terre de ténèbres et d'ombre* » *de la mort, où habite une épouvante éternelle*. Il fut l'interprète de Lu- » ther, qui, sans lui, comme le dit Cochlée, aurait peu nui à l'Église. » En effet Mélanchthon polît ses écrits, et rédigea sous une forme plus » présentable ces monstres d'hérésie qui auraient fait horreur au grand » nombre; il fut l'auteur de la confession d'Angsbourg (qui donna un » or ps aux membres épars de la réforme), et la changea différentes fois, » comme s'il se fût agi d'une composition humaine ( pour y faire entrer » les croyances sacramentaires, calvinistes, et peut-être catholiques); par » son hypocrisie, par la douceur de sa parole et de ses mœurs, il fascina » les princes de l'Allemagne que les fureurs et les insolentes folies de » Luther repoussaient; il fut lui-même auteur d'hérésies nouvelles que » Cochlée réfuta dans ses *Philippiques*, et, entre autres choses, il es- » saya d'introduire en Allemagne les bains ou ablutions, exigés par » Mahomet, en prétendant qu'il fallait répéter le baptême à chaque nou- » veau péché; il trouvait ce remède plus facile et plus agréable que le » sacrement d'une difficile et sévère confession : car les hérésiarques vou- » lurent, non seulement s'égalier au Christ, mais encore se mettre au- » dessus de lui, puisqu'ils s'attribuaient le pouvoir de supprimer, de » changer les sacremens qu'il avait établis, pour en inventer d'autres » qu'ils mettaient à leur place. Toute sa vie, d'ailleurs, il resta dans le » doute et dans une fluctuation perpétuelle dans la foi, ce qu'il prouve » surtout au moment de sa mort, où, interrogé par sa vieille mère sur » la religion qu'il fallait suivre, il répondit : *que la luthérienne était plus » commode, et la catholique plus sûre* <sup>1</sup>. »

Surius ajoute à ces traits que, sur l'Eucharistie, il suivit plutôt Zuin-  
gle que Luther, sa croyance touchant de près à celle des sacramentaires ;  
il conseilla la réimpression des œuvres d'OEcoulampade, entretint cor-  
respondance avec Bullinger et Calvin, conseilla à un grand nombre d'é-  
tudiants d'aller à Zurich et à Genève pour y puiser une vraie connaissance  
du dogme de l'Eucharistie.

<sup>1</sup> M. Audin dit que ce fut à la mort de sa mère qu'il tint ce langage ;  
Raynaldus dit positivement que ce fut lors de sa propre mort.

Aussi les luthériens zélés lui jetèrent l'anathème : « Homme à double » face, dit Burckard Menck, Dieu t'a déjà jugé dans sa colère, et tu ne » Pauras pas trompé comme tu as fait de tes contemporains : homme à » deux peaux, luthérien tant que vécut Luther ton maître, et calviniste » dès qu'il fut descendu dans la tombe <sup>1</sup>. »

Souvenons-nous aussi que Mélanchthon, dans sa première fougue de réforme, voulait fermer toutes les écoles et brûler Platon, Aristote, Cicéron ; qu'il voulait que chacun vécut du travail de ses mains, et qu'il s'était fait pour sa part boulanger ; qu'il croyait à l'influence des astres et des comètes ; qu'il composa avec Luther cet infâme libelle, *le Pape-Anc et le Moine-Veau*, où l'insulte était jointe à la calomnie, et qui inonda toute l'Allemagne ; enfin qu'il fut l'un des docteurs qui autorisèrent la bigamie du landgrave, et l'on conclura avec nous qu'une âme honnête, qu'un esprit grave et fort, un chrétien, a peu d'éloges à donner à Mélanchthon.

A. B.

<sup>1</sup> Dans Audin, t. II, p. 450.





## Archéologie chrétienne des Catacombes.

## DÉCOUVERTE

## DU CORPS DE SAINT SABINIEN

## ET PREUVES DE SON MARTYRE.

Troisième et dernier article <sup>1</sup>.

V. De l'acclamation **IN PACE**, gravée sur la pierre sépulcrale de saint Sabinien, martyr. — De l'acclamation *Bibe* gravée sur les verres des cimetières.

Ce serait porter du bois à la forêt que de vouloir, sur les brisées d'autres archéologues, éclaircir, au moyen de nouvelles inscriptions, l'acclamation **IN PACE**. Il n'est point d'inscription plus commune sur les pierres sépulcrales tirées des cimetières sacrés : et, pour cette raison, il n'a réellement pas été inutile de discuter si elle est exclusivement réservée aux fidèles ; mais, quoique toute règle admette quelque exception, je soutiens avec Lupi qu'elle était uniquement employée pour les chrétiens.

Tous ceux qui ont prétendu le contraire n'ont su produire que très peu de marbres portant conjointement la formule **D. M. Diis Manibus** au commencement de l'inscription, avec la formule chrétienne **IN PACE** à la fin. Telle est la célèbre inscription du *Musée Kircher*, trouvée dans le cimetière de Prétexte, et rapportée par ce même Lupi <sup>2</sup>, sur laquelle on lit les deux formules **DIS MANIBUS** en toutes lettres, et **IN PACAE** pour **PACE**. Je

<sup>1</sup> Voir le deuxième article au numéro précédent, ci-dessus, p. 212.

<sup>2</sup> *Epitaphium Severæ martyris*, p. 105.

ne suis en désaccord avec Lupi que sur la manière de résoudre ce problème. En effet, en admettant même comme vrai le cas très rare où l'on aurait introduit dans les cimetières chrétiens des inscriptions païennes avec leurs marbres, pour en couvrir les tombes, ou en les renversant, ou bien en les rendant opisthographes au moyen d'une inscription tracée sur le revers, il n'est pas croyable que les chrétiens aient eux-mêmes écrit sur les marbres la formule **DIS MANIBVS**. La véritable réponse à cette difficulté a été donnée par le savant Zaccaria, et confirmée par des marbres trouvés postérieurement. Il a pensé que les sculpteurs avaient l'habitude de tenir préparés les marbres sépulcraux, en y gravant d'avance les formules usitées au commencement de toutes les épitaphes, afin de satisfaire plus promptement aux commandes ; et assurément, quiconque observera la disposition d'un grand nombre d'inscriptions, même païennes, dans lesquelles le nom propre est tout-à-fait indépendant de la formule **DIS MANIBVS**, se convaincra facilement qu'une telle inconséquence est provenue de cette raison.

Il y a encore bien moins de doute, quand des marbres, avec la formule **D. M.**, évidemment destinés à recevoir une inscription latine, portent au contraire une inscription grecque ; et réciproquement, lors que la formule **Θ. Κ.**, c'est-à-dire **ΘΕΟΙΣ ΚΑΤΑΧΘΟΝΙΟΙΣ** des inscriptions grecques, est suivie sur le même marbre d'une inscription latine<sup>1</sup>. Il est évident qu'alors ces formules ne se lient nullement avec le reste de l'épigraphe, et sont absolument comme si elles n'existaient pas. Il faut donc en dire autant quand elles se trouvent au commencement des inscriptions chrétiennes.

Maintenant, pour revenir à l'acclamation **IN PACE**, on observe que le nom de la personne défunte, à qui elle est adressée, se met le plus souvent au vocatif, comme cela résulte des exemples rapportés par Buonarruoti<sup>2</sup> et Lupi<sup>3</sup> ; dans ce sens, la for-

<sup>1</sup> Lupi, p. 105.

<sup>2</sup> *Vetri cimit.*, p. 165.

<sup>3</sup> Page 56, n. 3

mule se trouve quelquefois remplacée par l'acclamation liturgique **PAX. TECVM**<sup>1</sup>, par celle **TE IN PACE**<sup>2</sup>, ou enfin par celle **TE CVM PACE**<sup>3</sup>; la syntaxe de ces dernières acclamations nous semble figurée, et dépendait peut-être de la discipline du secret, qui y suppléait les mots **SVSCIPIAT CHRISTVS**<sup>4</sup>. Toutefois, le vocatif n'est pas le seul cas dans lequel se présente le nom propre; on le trouve aussi assez souvent au datif<sup>5</sup>: et quiconque voudra douter si, dans ce cas, il doit s'accorder avec cette acclamation, ou s'il ne doit pas plutôt être régi par un verbe sous-entendu, ne pourra certainement révoquer en doute que le nominatif ne soit également usité avec cette même acclamation<sup>6</sup>. Telle est, comme chacun peut s'en convaincre, la catégorie à laquelle appartient l'inscription de notre jeune martyr Sabilien. Cela posé, on peut conclure avec raison que la variété des cas dans lesquels le nom propre peut être employé avec l'acclamation **IN PACE**, doit renfermer, au moins grammaticalement, différentes significations; mais que cette variété de cas indique la différence dogmatique rêvée par quelques personnes, c'est-à-dire que la personne est morte en paix avec l'Église, c'est là une supposition purement gratuite. Pour démentir cette hypothèse, il suffit de considérer les autres acclamations **TE IN PACE** ou **TE CVM PACE**, avec lesquelles la nôtre alterne sur les marbres chrétiens. La véritable origine de ces acclamations se trouve dans l'Évangile, et, en remontant plus haut, dans la langue hébraïque.

En effet, il est notoire que le mot שלום **SCHLOUM**, c'est-à-dire *paix*, joint aux pronoms, formait précisément le salut des Hébreux<sup>7</sup>, salut qui n'a jamais disparu dans les langues sémiti-

<sup>1</sup> Lupi, p. 173.

<sup>2</sup> *Ibid.* p. 174.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 71, 72.

<sup>4</sup> Telle est au moins l'opinion de Lupi, p. 175.

<sup>5</sup> Lupi, p. 19, 22, 39, 51, 55, 56, 64, 71, 98, 106, 110, 114, 118, 122, 123, 126, 129, 133, 134, 148, 182.

<sup>6</sup> Lupi, p. 56, 95, 134, 154.

<sup>7</sup> שלום לכם, *Genèse*, XLIII, 23.

ques, et même le mot de *salamalecs*, dont nous nous servons vulgairement, mais seulement par ironie, dérive de la même source. L'Évangile prouve clairement que Jésus-Christ s'est servi de cette formule : mais ce même salut avait bien plus de force et un sens bien plus étendu sur ses lèvres divines. Il l'accordait avec une onction que personne ne pouvait imiter ; aussi, quand il le donna aux apôtres après la dernière Cène, il ajouta : *Je ne vous le donne pas comme tout le monde le donne* <sup>1</sup>. Que l'acclamation **PAX TECUM**, c'est-à-dire שלום לך, ou bien **PAX VOBIS**, c'est-à-dire שלום לכם, soit donc hébraïque ou non, il est toujours certain que de l'Évangile elle a passé dans la liturgie chrétienne ; de celle-ci dans les inscriptions sépulcrales, et que sa signification évangélique et céleste ne saurait varier, sous quelque forme qu'elle y soit gravée.

On pourrait m'opposer, il est vrai, que le salut hébraïque a passé de la vie commune sur les pierres sépulcrales, parce que l'AVE des Latins et le XAIPE des Grecs éprouvèrent eux-mêmes le même sort chez les anciens ; et, réellement, les nombreuses inscriptions grecques des Hébreux se terminant toutes par les mots EN EIPHNH H KOIMHΣIZ AYTOY, rendent très probable qu'à une certaine époque les Hébreux employèrent cette formule sur les tombeaux. Bien plus, on conserve toujours dans le *Musée Kircher* la célèbre inscription grecque rapportée par Lupi <sup>1</sup>, qui, à la suite des mots ENΘΑΔΕ ΚΕΙΤΑΙ ΦΑΥCΤΙΝΑ, porte d'un côté le mot שלום en caractères hébraïques. Mais, en admettant même toutes ces causes, qui ont pu être importées à Rome par l'enseignement apostolique de saint Pierre, je ne vois pas pourquoi le salut usité dans la vie commune des Hébreux, et qui reçut dans l'Évangile un caractère céleste, ne devrait pas être usité également sur les tombes chrétiennes. L'acclamation **TE IN PACE** n'a certainement pas d'autre sens, et pourquoi donc ne devrait-on pas en dire autant de celle que nous lisons sur notre pierre sépulcrale ? Leur syntaxe figurée est évidente, et en suppléant, autant

<sup>1</sup> Non quomodo mundus dat, ego do vobis. *Joan.* xiv, 27.

<sup>1</sup> Page 177.

que l'exigent les cas du nom, les ellipses au moyen d'un verbe actif dans la première, et dans la seconde au moyen d'un verbe neutre, qui se trouve exprimé dans d'autres inscriptions, QVIESCIT, DORMIT, ou autres semblables, elles n'indiqueront l'une et l'autre que la paix éternelle du martyr dans le sein de Dieu, ce qui est précisément la signification des mots שָׁלוֹם, EIPHNH et PAX dans une foule de passages de l'ancien et du nouveau Testament<sup>1</sup>.

Cette signification devient plus claire lorsque l'on confronte notre acclamation avec beaucoup d'autres acclamations chrétiennes un peu plus développées. Car quel autre sens pourraient renfermer les suivantes : EIPHNH COI EN ΘΕΩ<sup>2</sup>, *Paix à toi en Dieu*; EN ΘΕΩ ΖΗΧΗC<sup>3</sup>, *J'is en Dieu*; ΕΡΜΑΕΙCΚΕ ΦΩC ΖΗC EN ΘΕΩ ΚΥΡΕΙΩ ΧΡΕΙCΤΩ, *Ermaeisco, ô lumière ! vis en Dieu Seigneur Christ*<sup>4</sup>; ou celle-ci : SPIRITVS TVVS IN PACE<sup>5</sup>. QVISQVIS DE FRATRIBVS LEGERIT ROGET DEVM VT SANCTO ET INNOCENTE SPIRITO (*sic*) AD DEVM SVSCIPIATVR<sup>6</sup>. IVLIANE VIBAS IN DEO ET ROGA<sup>7</sup>, et un grand nombre d'autres que pourrait rassembler facilement celui qui voudrait se donner la peine d'en faire le recueil. Quant à moi, je suis obligé de passer outre; mais je ne saurais quitter ce long entretien sans noter un genre d'acclamations chrétiennes qui me paraissent d'une haute importance, tant parce qu'elles éclaircissent le dogme de l'eucharistie que parce qu'elles établissent victorieusement la vérité que je soutenais dans le 1<sup>er</sup> article, paragraphe II<sup>8</sup>.

<sup>1</sup> Luc, 1, 79. — Joan., XVI, 23. — *Ad Rom.*, I, 7; II, 10; III, 17; V, 1; VIII, 6. — *Psalms*. LXX, 3; IX, 6; LII, 7; LIII, 5. — *Jer.* XXXIII, 6, etc

<sup>2</sup> Fabretti, p. 591, 546, 590.

<sup>3</sup> Buonarruoti, p. 166.]

<sup>4</sup> Lupi, p. 191.

<sup>5</sup> Buonarruoti, p. 165.

<sup>6</sup> Lupi, p. 167.

<sup>7</sup> Buonarruoti, p. 167.

<sup>8</sup> Voir le 1<sup>er</sup> article, t. IV, p. 442.

On trouve très fréquemment sur les verres des cimetières un genre d'acclamations exprimant de chaleureuses invitations à boire. Celles-ci se lisent sur le fond de verres ou de tasses qui nous sont parvenus dans les tombeaux des martyrs, et représentent souvent les apôtres saint Pierre et saint Paul, seuls, ou accompagnés d'autres saints, sans oublier l'image de la Vierge Marie<sup>1</sup>. à défaut de ces figures, ils présentent au moins quelque allusion à quelque trait de l'ancien ou du nouveau Testament, et particulièrement à la parabole du bon pasteur. Il y a longtems qu'en examinant avec attention les inscriptions qui y sont jointes, j'ai soupçonné que ces verres ou ces tasses n'étaient autre chose que les restes de ces vases consacrés au service de l'autel, dans lesquels les diacres administraient, et les premiers chrétiens recevaient l'eucharistie sous l'espèce du vin. En effet, personne n'ignore que la communion, nécessaire sous une seule espèce et facultative sous les deux, a été longtems pratiquée de cette manière dans l'Église romaine, et fut même parfois ordonnée par les souverains pontifes, afin de distinguer les Manichéens, qui, par hérésie, s'abstenaient du vin<sup>2</sup>. Maintenant, quelque saintes que soient les images de ces verres, de tous ceux qui les ont décrits, à l'exception de Boldetti, qui soupçonne une partie de la vérité, aucun ne les a crus destinés à un usage sacré; mais tous les ont considérés comme servant à un usage domestique et profane, tout au plus dans les banquets solennels en mémoire des martyrs ou dans les agapes fraternelles des premiers chrétiens. J'avoue que si l'on pouvait confondre la religion chrétienne, ne fût-ce qu'en plaisantant, avec la religion de Bacchus, et la vie de ces hommes vertueux avec une vie molle et débauchée, je ne serais pas aussi intimement persuadé que je le suis de la justesse de mon opinion; mais, quelque puisse être le nombre de ces verres portant des acclamations con-

<sup>1</sup> Voir dans *Anastase-le-Biblioth.* les *Notes* de Bianchini, tome II, page 247.

<sup>2</sup> Saint Léon-le-Grand, *Serm.* IV de *quadrag.* — Gélase apud Gratian. *Decret.* III de *Consec.*, dist. II, cap. 12. *Comperimus.*

traires à la sobriété des chrétiens et à la tempérance des martyrs, je répéterai toujours que ce sont tous des vases sacrés.

En voici quelques-unes : ΠΙΕ ΖΗΧΑΙC ΕΝ ΑΓΑΘΟΙC, *Bois, afin que tu vives de ces biens*, gravée sur une très belle tasse de cristal, trouvée entière dans le cimetière des saints Thrason et Saturnin, et publiée par Lupi <sup>1</sup>. Pour comprendre convenablement cette épigraphe, qu'on lise le *Lexique grec* de Suicer au mot Ἀγαθός, où sont cités des passages très clairs des saints Pères grecs, pour prouver que la sainte eucharistie est appelée souvent τὸ ἀγαθόν *le bien*, pour une seule espèce, et au pluriel τὰ ἀγαθὰ *les biens*, pour les deux espèces. De là cette autre acclamation grecque ΠΙΕ ΖΕ-  
SIS <sup>2</sup>, ou bien ZESES <sup>3</sup> pour ΠΙΕ ΖΗΣΕΙΣ, *Bois, tu vivras*, très fréquente sur cette sorte de verres, est écrite en caractères latins, probablement par suite de la discipline du secret ou par suite d'un usage ancien de l'Église.

La vérité de notre proposition devient encore plus évidente, en ce que cette acclamation est souvent jointe aux mots latins DIGNITAS AMICORVM ΠΙΕ ZESES <sup>4</sup>, auxquels on ajoute quelquefois CVM TVIS <sup>5</sup>, CVM CARIS TVIS <sup>6</sup>, CVM TVIS OMNIBVS BIBE ET PROPINA <sup>7</sup>, ce qui démontre que quelques-unes de ces tasses avaient servi à une famille entière. Je soupçonne même que sur ces verres les mots VIVAS et VIVATIS n'appartiennent pas toujours au verbe *vivo*, et ont plutôt la même signification que le

<sup>1</sup> Page 193.

<sup>2</sup> Buonarr., *tav.* xxiii, 4. Le changement de l'E en I pour écrire en latin le diphtongue grec EI remonte à une bonne antiquité, mais il n'en est pas ainsi de l'iotisme de l'H grec. Cependant ZESES peut se traduire aussi par, *ah! puisses-tu vivre!* dans le sens actif.

<sup>3</sup> Buonarr., *tav.* xiv, 3.

<sup>4</sup> Buonarr., *tav.* 1, 3; xiv, 5; xv, 1; xvii, 1 et autres, dans Boldetti et Bianchini, dans ses *Notes sur Anastase-le-Bibliothéc.*

<sup>5</sup> Buonarr., *tav.*, xvii, 1.

<sup>6</sup> Buonarr., *tav.* xix, 1.

<sup>7</sup> Buonarr., *tav.* xv, 1.

BIBAS et le BIBATIS gravés sur d'autres verres mieux orthographiés.

Je m'étendrai davantage sur ce point, lorsque je traiterai avec toute l'attention qu'elle mérite, cette question eucharistique ; en attendant, je vais en déduire deux conséquences. La première, c'est que ces vases de verre destinés, soit au sacrifice de l'autel, soit à la communion des chrétiens, sous l'espèce du vin, doivent être antérieurs au pontife Urbain I, c'est-à-dire à l'année 222 de l'ère vulgaire. Il paraîtrait, en effet, que depuis les premiers tems de l'Église romaine jusqu'au pontife saint Zéplirin, on se servait de calices ou de coupes, non seulement en verre, mais encore en étain, et même en bois, peu convenables assurément pour le plus auguste des sacremens. Toujours est-il certain que le saint pontife Zéplirin prohiba les matières de moindre qualité, et ordonna que ces vases fussent au moins de verre, afin de concilier une plus grande décence avec la pauvreté. On continua donc à se servir de vases de cette matière, jusqu'à ce que la fragilité du verre contraignit Urbain I à en abolir l'usage. Tout cela résulte du chapitre xviii du concile de Tribur (diocèse de Mayence), inséré dans la 3<sup>e</sup> partie du Décret<sup>1</sup>, de l'auteur du *Livre pontifical*, des *Vies d'Anastase-le-Bibliothécaire* et des *Bollandistes* dans les vies de ces pontifes. Il me semble, en outre, que les premiers chrétiens avaient chacun, pour la communion sous l'espèce du vin, son calice particulier ; autrement, on ne pourrait concevoir le trait de Marc l'hérésiarque, raconté par saint Irénée<sup>2</sup> et par saint Épiphanes<sup>3</sup>. Ainsi, nous voyons clairement pourquoi Tertullien disait, en parlant de la communion : « Que quelque chose de notre calice ou de notre pain tombe à terre, nous le souffrons avec douleur<sup>4</sup>. » Mais tous les calices, soit particuliers, soit appartenant à l'Église, étaient confectionnés

<sup>1</sup> *Decr.*, part. iii. *De Consec. dist.* 1, cap. 44, 45.

<sup>2</sup> *Lib.* 1, c. 9.

<sup>3</sup> *In Panario hæres.*, xxxiv.

<sup>4</sup> *Calicis aut panis etiam nostri aliquid decuti in terram anxie patimur.* *De coronâ militari.*, cap. iii.



sous la direction de l'Église elle-même ; et je suis porté à croire que nous pouvons encore de nos jours retrouver les calices de saint Zéphirin dans un grand nombre de verres des cimetières représentant l'image du bon Pasteur avec la brebis sur les épaules, si nous confrontons avec eux ces paroles d'un rigorisme acerbe contre les pécheurs repentans, prononcées par Tertullien déjà montaniste et ennemi de ce saint pontife : « Commence, je » le veux bien, par la parabole où il est parlé de la brebis perdue, » que cherche le Seigneur et qu'il rapporte sur ses épaules. Cite- » nous en témoignage les peintures elles-mêmes de tes calices ; » peut-être pourras-tu y lire l'interprétation de cette brebis per- » due <sup>1</sup>. » Et plus clairement encore ailleurs : « Je céderais vo- » lontiers, si le livre du *Pasteur*, qui seul fait des adultères, avait » mérité d'être écrit par un instrument divin... ; il n'a tout au » plus pour appui que ce pasteur que tu figures sur le calice, pro- » fanateur lui-même du sacrement chrétien <sup>2</sup>, véritable idole de » l'ivresse, asile de la fornication qui suit l'ivresse, et dont tu ne » bois rien plus volontiers que la brebis de la seconde pénitence ; » pour moi, je puise aux Écritures <sup>3</sup> de ce Pasteur, qui ne peut » être brisé <sup>4</sup>. » Paroles où Tertullien fait évidemment allusion aux calices de verre portant l'image du bon pasteur.

<sup>1</sup> A parabolis licebit incipias, ubi est ovis perdita à Domino requisita, et humeris ejus revecta. Procedant ipsæ picturæ calicum vestrorum, si vel in illis perlucebit interpretatio pecudis illius. *De Pudicitia*, c. vii.

<sup>2</sup> Tertullien, qui soutenait alors que l'Église ne pouvait pardonner les péchés commis après le baptême, s'élève contre la figure de ce pasteur, qui, rappelant la miséricorde et le pardon, est à ses yeux un profanateur du sacrement.

<sup>3</sup> Pour plus de clarté, il faut observer que Tertullien joue sur le mot *scriptura* ; traduction de γραφή qui signifie en même tems *peinture* et *écriture*

<sup>4</sup> Cederem tibi, si scriptura Pastoris, quæ sola mœchos amat, divino instrumento meruisset incidi... , cui ille si forte patrocinabitur pastor quem in calice depingis, prostitutorem et ipsum christiani sacramenti, meritò,

La seconde et dernière conclusion que je veux déduire du principe posé plus haut, concerne ces vases de verre qui contiennent le sang des martyrs. Car, suivant le témoignage de Boldetti et de Bianchini<sup>1</sup>, on en a trouvé un grand nombre encore tachés de sang, qui, à raison de leurs inscriptions, doivent avoir d'abord servi à l'usage de l'eucharistie; et cela posé, ce serait une extravagance inadmissible que de les considérer comme des vases à parfums. Ils viennent donc fortifier les nombreux argumens que nous avons exposés en leur lieu pour défendre cette vérité incontestable de l'histoire ecclésiastique.

VI. Époque du martyre. — Entre le 3<sup>e</sup> et le 4<sup>e</sup> siècle. — Patrie du jeune Sabinien. — Il était romain.

Trois bonnes raisons me portent à croire que notre saint jeune homme a donné son sang et sa vie pour la foi pendant l'avant-dernière ou la dernière persécution. La première résulte de la paléographie de la pierre sépulcrale; car nous avons prouvé que ce genre d'écriture n'est pas très ancien, et quoique l'on ne puisse en fixer le commencement au 3<sup>e</sup> siècle, parce que sur quelques-uns de ces verres, autrefois consacrés à l'eucharistie, elle doit remonter au moins au 2<sup>e</sup> siècle, cependant on sait qu'elle était plus communément usitée au 3<sup>e</sup> siècle, particulièrement vers la fin; et qu'elle devint ensuite presque générale au 4<sup>e</sup>, comme le démontrent les inscriptions chronologiques. Le second argument nous est fourni par le lieu de sa sépulture, qui est le cimetière chrétien de sainte Cyriaque. Cette illustre dame romaine, qui était la propriétaire de la ferme du champ Veranus et l'avait destinée à la sépulture des saints martyrs, mourut elle-même martyre lors de la cruelle persécution de Valérien. Or, de ce que

et ebrietatis idolum, et mœchiæ asylum post calicem subsecuturæ, de quo nihil libentiùs bibas, quàm ovem pœnitentiæ secundæ; at ego ejus Pastoris Scripturas haurio, qui non potest frangi. *De pudicitia*, cap. x.

<sup>1</sup> Dans les *Notes* d'Anastase-le-Biblioth. t. II, p. 247.

paix à l'église ; et, d'autre part, de ce qu'il n'eût pas été enseveli dans ce cimetière s'il eût péri avant que la ferme du champ Veranus ne fût affectée à la sépulture des martyrs, il résulte évidemment que saint Sabinien sacrifia sa vie à Jésus-Christ seulement dans les persécutions comprises entre ces deux limites. Enfin, le troisième argument, tiré naturellement de la brièveté de l'épigraphe de la pierre sépulcrale, vient encore, à mon avis, restreindre ces limites. La table de marbre blanc, sur laquelle elle se trouve gravée, avait quatre palmes de longueur sur une et demie de hauteur. Elle fut équarrie et polie pour être placée dans l'intérieur de l'urne ; mais lorsque je la vis retirée de la tombe du martyr, elle était irrégulièrement taillée et accusait un travail très précipité. L'épigraphe semble en indiquer tout autant ; car elle se réduit à trois mots, tandis qu'un grand nombre d'inscriptions de ce cimetière mentionnent les parens et l'âge du défunt, et même les personnages revêtus de la dignité consulaire dans l'année de la mort. Cette inscription fut donc gravée dans un moment où les victimes tombaient par milliers ; et quelque cruelle qu'ait été la persécution de Valérien, ou l'avant-dernière de Claude-le-Gothique, je ne crois pas que les tribunaux aient cessé leurs fonctions pendant leur durée, comme cela arriva le plus souvent pendant la dernière, où les victimes étaient abandonnées à la justice sommaire de la milice et au caprice des bourreaux.

Quant à la patrie du jeune martyr, il est de fait qu'il est mort et fut enseveli à Rome parmi les martyrs romains, comme l'attestent son sang et le lieu de sa sépulture. Il vivait donc à Rome à l'époque de son martyre ; et, s'il n'y a pas certitude, il y a pour le moins présomption suffisante qu'il était romain : en effet, d'une part, il n'y a rien qui prouve le contraire, et dans ce cas, suivant la règle très juste de la possession, la condition du possesseur est toujours la meilleure ; d'autre part, il y a des argumens archéologiques très solides tirés du nom ordinaire par lequel on l'appelait, qu'il était de condition libre et de bonne famille originaire de la Sabine, comme nous l'avons démontré par de nombreux exemples dans la section IV de notre précédent article.

A cet égard, et afin d'éviter toute équivoque, il importe de distinguer la patrie majeure ou celle des ancêtres, souvent indiquée par les surnoms dérivés de noms de lieux, comme *Hadrianus* et *Vespasianus* et autres semblables; et la patrie mineure, ou bien le lieu de naissance de la personne, dont le surnom accuse la patrie majeure. Parmi les Sabins, personne n'eût pris le nom de *Sabinus* ou de *Sabinianus*, parce qu'ils l'étaient tous également; mais il en était autrement à Rome, où un père de famille, venu de la Sabine, pouvait et devait souvent adopter un pareil surnom pour ne pas être confondu avec d'autres, qui, à Rome, portaient un nom de famille identique au sien. Le nom de **SABINIANVS** fait donc allusion à deux patries, celle où le jeune homme est né, où ses aïeux paternels ou maternels portaient le surnom de **SABINVS**; et aucune ville n'a des droits plus fondés que Rome à cet honneur. Enfin, elle fait allusion à la patrie de celui qui, le premier parmi ses ancêtres, prit à Rome le nom de **SABINVS**, et personne ne saurait élever le moindre doute à cet égard. Il est donc très probable que notre jeune martyr était non seulement et réellement romain de patrie, mais encore qu'il appartenait à une famille honorable, parce que les familles originaires de la Sabine et établies à Rome par suite d'emplois civils ou militaires, et qui, pour cette raison, tirèrent de leur patrie primitive le surnom de **SABINVS**, ne devaient pas être de la lie du peuple, et toutes celles que nous avons énumérées présentent des personnages illustres. Après ces conclusions, appuyées sur des raisonnemens qui ne sont pas sans valeur, je suis assuré que le poète Prudence aurait également, et peut-être à meilleur titre, placé dans la bouche de saint Sabinien, sur le point d'expirer, la belle prière qu'il a placée sur les lèvres du martyr saint Laurent<sup>1</sup>.

Le P. SECCHI,  
de la Compagnie de Jésus.

<sup>1</sup> Voir l'*Hymne à la louange de saint Laurent*, v. 413, t. II, p. 291, *édit.* d'Arv.

## Littérature Catholique.

## AUTEURS ECCLÉSIASTIQUES OU PROFANES

## NOUVELLEMENT DÉCOUVERTS ET ÉDITÉS

PAR

S. ÉM. LE CARDINAL ANGELO MAI.

Sixième et dernier article <sup>1</sup>.

TOMUS IX. — Romæ, typis collegii Urbani, 1837.

Ce volume comprend :

1. *Préface* où il est traité de tous les auteurs, ouvrages et fragmens qui entrent dans ce volume (v-xxiv).

2. Photius : *Questions amphilochiennes ou solution de différentes difficultés faites contre les livres saints* ; en grec seulement (1-158).

Déjà, dans le 1<sup>er</sup> volume de cette collection, 20 de ces questions avaient été éditées. Le savant cardinal, ayant trouvé un autre manuscrit, en publie 130 nouvelles qui forment le complément de l'ouvrage ; en grec seul, mais le titre latin de chacune de ces questions est mis dans la préface.

3. Sedulius Scotus : *Explanatiuncula de breviorum et capitulorum canonumque differentiâ* (159-181).

Sedulius vivait sous Charlemagne et son fils Louis-le-Pieux ; c'est une explication de la différence qui existe entre les abrégés, les chapitres, les canons, les argumens, etc., des évangiles ; il y montre que cette division a facilité l'étude des écritures. Ses remarques n'ont rapport qu'aux trois premiers évangiles.

4. Decorosi venerabilis *Laudes in S. Lucam evangelistam* (182-188).

<sup>1</sup> Voir le 5<sup>e</sup> article au n<sup>o</sup> 27 ci-dessus, p. 224.

On ne sait qui était ce Decorosus dont l'opuscule a été pris dans un codex du 12<sup>e</sup> siècle.

5. Luculentius : *In aliquot N. Testamenti partes commentarii* (189-256).

C'est un auteur grave, doué d'une grande perspicacité d'esprit, et orthodoxe sur les dogmes et la morale, mais dont on ignore l'époque et la qualité. Son commentaire est sur saint Matthieu, saint Jean, les Épitres de saint Paul et la 1<sup>re</sup> de saint Pierre. On peut inférer cependant qu'il est d'une haute antiquité, en ce que dans plusieurs passages il réfute les Ariens : il nous apprend (p. 214 et 224) qu'ils appelaient le Père *major*, le Fils *minor* et le Saint-Esprit *perminor*, mot nouveau.

On y voit un témoignage très clair de la présence du Christ dans l'eucharistie, p. 253 : « *Fidelibus suis corpus et sanguinem suum dat comedendum ipse qui dicit : ego sum panis vivus, etc.*; et plus loin : *Iturus ad passionem discipulis ait : hoc est corpus meum quod pro vobis traditur.*

Le codex d'où il est tiré est du 12<sup>e</sup> siècle. Les lexicographes pourront y trouver plusieurs mots nouveaux.

6. Alcuinus : *Commentariorum in apocalypsin libri quinque* (257-338).

On ne connaissait pas cet opuscule d'Alcuin, qui cependant était annoncé par quelques-uns des historiens ecclésiastiques. Ces explications sont toutes morales et mystiques, faisant tout rapporter au Christ et à l'Église. Il parle (p. 270, 279) d'une traduction de l'Apocalypse autre que celle de la Vulgate.

7. Erembertus casinensis : *Expositio in aliquot psalmos* (339-368).

C'était un moine du Mont-Cassin, vivant au 9<sup>e</sup> siècle, et qui avait composé une *Histoire des Lombards dans le Bénévent*, dont on a publié un abrégé, mais qui existe encore en entier manuscrite. On trouve dans cette exposition le témoignage suivant sur la procession du Saint-Esprit : *Principalis spiritus pertinet ad patrem; spiritus rectus ad filium; spiritus sanctus ipse est procedens à throno communi patri et filio* (p. 346).

8. Prudentius : *prologus ad flores psalmsorum* (369-370).

Cet auteur vivait au 9<sup>e</sup> siècle ; il fut évêque de Troyes.

9. *Algerus scholasticus : De sacrificio missæ* (371-374).

Algerus, diacre et scholastique de Liège, moine de Cluni, mourut en 1151. Cet opuscule, où se trouvent de nouveaux témoignages en faveur de la présence réelle, a été tiré de la *Bibliothèque royale de Paris* (Manusc. latins, n<sup>o</sup> 812).

10. *Fragment de Georgius Hamartolus sur la science des barbares, et de Jean-le-Sicilien sur les différentes religions des peuples ; en grec* (375-376).

Ces opuscules sont traduits presque en entier dans la *préface*, p. xiv. L'auteur fait remarquer des grecs, en particulier, qu'ils excellaient dans la dialectique, ce qui nous explique les subtilités de leurs hérésies. Ils avaient en effet des traités de logique et des traductions de la dialectique d'Aristote. — On y trouve contre les Grecs un témoignage sur la procession du Saint-Esprit et une autorité à ajouter à celle de ceux qui attribuent à saint Athanase le symbole qui porte son nom.

11. *Orationis dominicæ explanatio* (377-384).

12. *Symboli apostolici explanatio* (384-395).

13. *Symboli athanasiani explanatio* (396-409).

On ne connaît pas les auteurs de ces trois opuscules, tirés d'un codex du 11<sup>e</sup> siècle.

14. *Leontius de Jérusalem : Réfutation des objections faites par les Nestoriens contre les catholiques ; en grec* (410-610).

Léontius, natif de Byzance, fut moine dans la Laure de saint Saba, près de Jérusalem, d'où il prit le nom de cette ville ; il vivait vers la fin du 6<sup>e</sup> siècle, et se distingua surtout par ses défenses contre les monophysites et les nestoriens, deux sectes opposées entr'elles : on avait déjà quelques-uns de ses travaux, qui ont été recueillis par Gallandus dans le tome xii de sa *Bibliothèque*. Le présent traité est en particulier dirigé contre les nestoriens, qu'il attaque avec beaucoup de logique. Il traite dans son 1<sup>er</sup> livre de l'union de la nature divine du Verbe avec la nature humaine ; dans le 2<sup>e</sup>, de la personne unique du Christ ; dans le 3<sup>e</sup>, du Christ fils unique ; dans le 4<sup>e</sup>, de la Vierge mère de Dieu ; dans le 5<sup>e</sup>, du Christ Dieu et homme ; dans le 6<sup>e</sup>, du

Christ non point *homme portant Dieu*, mais *Dieu humanisé*; dans le 7<sup>e</sup>, de cette parole : une seule personne de la sainte Trinité a souffert dans la chair; dans le 8<sup>e</sup>, il était traité de l'erreur des nestoriens, qui niaient l'union hypostatique du Verbe et lui attribuaient on ne sait quelle union d'honneur, de domination, d'affection, etc.; mais ce 8<sup>e</sup> livre manque; tout ce traité doit être lu par les théologiens et par tous ceux qui voudront écrire sur le nestorianisme.

15. Nicolas : *Traité de la vie chrétienne et en particulier de la vie monastique*; en grec (611-618).

Cet auteur fut patriarche de Constantinople sous le règne de Léon-le-Sage et de son frère Alexandre, à la fin du 9<sup>e</sup> siècle. Avant son pontificat, il était moine et remplissait à la cour de Constantinople la charge de *mysticus*, ou secrétaire intime. Son travail est un monument court, mais important de la sévérité de la vie monastique.

16. Anastase : *Sur cette parole : Dieu créa l'homme à son image*; en grec (619-622).

Il était patriarche d'Antioche.

17. Eutychius : *Deux fragmens sur la Pâque et l'Institution de la sainte Eucharistie* (623-625).

Eutychius était patriarche de Constantinople du tems de saint Grégoire, pape vers la fin du 6<sup>e</sup> siècle. Il paraît que ces fragmens appartenaient aux *discours* qu'il avait composés *contre toutes les hérésies*, au rapport d'Eustratius, qui a écrit sa vie. Ces deux fragmens, quoique si courts, sont très importants. En effet, dans le premier, Eutychius réfute d'abord les *quartodecimans*, qui célébraient la Pâque à la manière judaïque; puis il s'élève contre les *aquariens* ou *hydroparastates*, c'est-à-dire ceux qui n'employaient que l'eau dans le saint sacrifice, et qui s'excluaient, comme il le dit, du corps et du sang du Sauveur. Il enseigne qu'il faut offrir le vin mêlé avec l'eau, suivant la tradition du Sauveur, et réfute par là les arméniens schismatiques, qui n'emploient que le vin, s'appuyant sur les fausses traditions de leurs ancêtres, qui ne peuvent être comparées à celle qui nous vient du Seigneur Jésus.



Dans le second fragment, Euty chius s'élève aussi contre une dangereuse coutume qui existe chez les Grecs et les arméniens schismatiques et qui consiste à vénérer la matière offerte pour l'Eucharistie, mais non encore consacrée, coutume qu'a si souvent blâmée l'Église romaine.

Mais ce qui surtout nous rend très précieux ce second fragment, c'est qu'il nous a conservé un témoignage très explicite du grand Athanase sur la présence réelle dans l'Eucharistie; il est tiré de son discours *aux baptisés*, titre qui ne se trouve pas dans ses œuvres imprimées. Voici ses paroles : « Le baptisé verra les » lévites portant le pain et le calice du vin, et préparant la table » sacrée; et avant que les prières et les supplications ne soient » accomplies, il n'y a que le pain et le calice; mais dès que les » grandes et merveilleuses prières sont accomplies, alors *le pain » devient corps et le calice sang de notre Seigneur Jésus-Christ* <sup>1</sup>. »

— Et un peu plus loin : « Arrivons à la confection des mystères : » Là est le pain et là est le calice; lesquels, en effet, tant que les » prières et les supplications ne sont pas achevées, conservent » simplement leur nature; mais aussitôt que les grandes prières » et les saintes supplications sont montées au ciel, *le Verbe des- » cend dans le pain et le calice, et son corps est formé* <sup>2</sup>.

On ne peut rien voir de plus précis que ces témoignages qui nous donnent la foi du 4<sup>e</sup> siècle, saint Athanase ayant été consacré archevêque d'Alexandrie en 326, et étant mort en 373. Nous y retrouvons aussi la foi du 6<sup>e</sup> siècle par le témoignage d'Euty chius, qui, outre la citation qu'il fait ici d'Athanase, s'exprime

<sup>1</sup> Ὅψει τοὺς λευίτας φέροντας ἄρτους, καὶ ποτήριον οἴνου, καὶ τιθέντας δὲ τὴν τράπεζαν· καὶ ὅσον οὕτω ἱερεῖαι καὶ δεήσεις γίνονται, ψιλός ἐστιν ὁ ἄρτος καὶ τὸ ποτήριον· ἐπ' ἃν δὲ ἐπιτελεσθῶσιν αἱ μεγάλαι καὶ θαυμασταὶ εὐχαί, τότε γίνεται ὁ ἄρτος, σῶμα· καὶ τὸ ποτήριον, αἷμα τοῦ κυρίου ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ (*Script. veteres*, t. IX, p. 625).

<sup>2</sup> Ἐλθωμεν ἐπὶ τὴν τελείωσιν τῶν μυστηρίων· οὗτος ὁ ἄρτος καὶ τοῦτο τὸ ποτήριον, ὅσον οὕτω εὐχαὶ καὶ ἱερεῖαι γηγόνασι, ψιλὰ εἰσὶ· ἐπ' ἃν δὲ αἱ μεγάλαι εὐχαί, καὶ αἱ ἅγια ἱερεῖαι ἀναπεμφθῶσι, καταβαίνει ὁ Λογὸς εἰς τὸν ἄρτον καὶ τὸ ποτήριον, καὶ γίνεται αὐτοῦ τὸ σῶμα. (*Ibid.*)

ainsi lui-même ailleurs : « Le Christ s'est immolé lui-même mystiquement, dans le tems où, après la cène, recevant le pain, il rendit grâces, l'offrit et le bénit, *se mêlant lui-même au type*. » Semblablement, prenant le calice du fruit de la vigne et rendant grâce et l'offrant à Dieu le Père, il dit : *Prenez, mangez ; prenez, buvez : ceci est mon corps ; ceci est mon sang*. Tous reçoivent donc le saint corps et le précieux sang, quoiqu'ils ne reçoivent qu'une partie du type ; car il est divisé indivisiblement entre tous à cause de la commixtion <sup>1</sup>. »

Eutychius explique ensuite ce mystère par l'exemple d'un cachet dont toutes les empreintes viennent d'un seul type qui demeure immuable, et par l'exemple de la voix qui est une, la même et indivisible soit dans celui qui parle, soit dans l'air qui la transmet, soit dans les oreilles de tous ceux qui l'entendent ; puis il conclut ainsi : « Que personne donc ne mette en doute qu'après le sacrifice mystique et la sainte résurrection, l'incorruptible, l'immortel, le saint vivifiant corps et sang du Seigneur, enfermé dans les types par l'œuvre du sacrifice, que personne, dis-je, ne mette en doute que, de même que dans les précédens exemples, il n'imprime sa vertu aux mêmes types et ne soit en réalité tout dans chacun de ces types. *Car dans le corps même du Seigneur habite corporellement, c'est-à-dire substantiellement, la plénitude de la divinité du Verbe de Dieu* <sup>2</sup>. Mais la fraction de ce pain vénérable signifie la mort : c'est pourquoi il a été appelé la Pâque désirée, comme l'auspice du salut, de l'immortalité et de la science parfaite, et de même qu'à cette époque que ils sortirent tous de la cène et se rendirent sur la mon-

<sup>1</sup> Ἐκμίξας ἑαυτὴν τῷ ἀντιτύπῳ..... Ὅλον οὖν ἅπας τὸ ἅγιον σῶμα καὶ τὸ τίμιον αἷμα τοῦ Κυρίου δέχεται, καὶ ἐν εἰμέρος τούτων δέχεται· μερίζεται γὰρ ἀμερίστως ἐν ἅπασι, διὰ τὴν ἐκμίξιν (*Classici auctores*, t. x, p. 490).

<sup>2</sup> Μηδεὶς οὖν ἀκριβοῦς ἐχέτω τὸ ἄρθρον μετὰ τὴν μυστικὴν ἱερουργίαν, καὶ τὴν ἁγίαν ἀνάστασιν, καὶ ἀθάλατον, καὶ ἅγιον, καὶ ζωοποιὸν σῶμα καὶ αἷμα τοῦ Κυρίου, τοῖς ἀντύποις ἐντιθέμενον, διὰ τῶν ἱερουργιῶν, ἕλαττον τῶν προειρημένων παραδειγμάτων τὰς οἰκείας ἐναπομώρηνσθαι δυνάμεις, ἀλλ' ὅλον ἐν ὅλοις εὐρίσκεισθαι ἐν αὐτῷ γὰρ τῷ κυριακῷ σώματι κατεικεῖ πᾶν τὸ πλήρωμα τῆς θεότητος τοῦ Λόγου καὶ Θεοῦ σωματικῶς, ἕπερ ἴστιν οὐσιωδῶς, etc. (*Ibid.*, t. x, p. 491).

» tagne des Olives avec des cantiques, ainsi nous, après la partici-  
 » pation du corps et du sang sacrés, nous rendons grâces et nous  
 » nous retirons chacun dans nos demeures.» — Ces fragmens si  
 précieux font désirer que l'on retrouve un jour les autres dis-  
 cours d'Euty chius.

18. *Chaînes des anciens Pères sur l'Évangile de saint Luc, recueillies par Nicéas ; en grec (626-720).*

Nicéas, auteur de ce recueil, fut diacre de Constantinople, puis évêque de Serra en Macédoine. Plusieurs des auteurs et pères qu'il cite étaient inconnus.

19. *Fragment d'Evagrius sur saint Luc (721-722).*

20. *Index des pères cités dans les chaînes de Nicéas , au nombre de 35.*

21. Sévère d'Antioche : *Fragmens de ses écrits perdus ; en grec (725-741).*

Ce Sévère fut patriarche d'Antioche et chef des monophysites combattus par tant d'écrivains catholiques, indiqués par le savant cardinal dans la *préface* (xx) de ce volume. Les fragmens donnés ici sont extraits d'une *chaîne des Pères sur Isaïe et Ezéchiel*, et doivent être ajoutés à ceux déjà publiés dans le VII<sup>e</sup> volume.

22. Du même : *Quatre homélies* traduites du grec en syriaque et du syriaque en latin, publiées ici en latin (742-759).

Le sujet de ces homélies est : une sur les *Louanges de saint Antoine*, deux sur *sainte Droside* et une sur *saint Thallebaus*. Il n'y a rien dans ces opuscules que d'orthodoxe et d'édifiant. Les homélies de Sévère étaient au nombre de 125, sur lesquelles 43 ont été perdues, et les autres existent en syriaque dans la bibliothèque du Vatican, d'où le savant cardinal espère les tirer et les publier ; elles furent traduites en syriaque par Jacob d'Edesse, surnommé le traducteur, lequel mourut en 710. Il existe en outre, en syriaque, un important *ouvrage* du même Sévère *contre Julien*, évêque d'Halicarnasse, chef de la secte des *incorrupticoles*, c'est-à-dire de ceux qui soutenaient que même avant sa passion et sa mort, le corps du Christ était incorruptible ; on y trouve un grand nombre de textes inédits et que Mgr Mai nous promet de publier.

23. Saint Cyrille : *Fragment d'un commentaire sur saint Luc* à ajouter à ceux qui ont été publiés dans le tome x, p. 605 des *Auteurs classiques* (741).

TOMUS X. Romæ typis collegii Urbani 1838.

Ce volume est divisé en deux parties, la 1<sup>re</sup> partie comprend :

1. *Préface* où il est parlé des auteurs et des traités qui composent ce volume (v—xxxii).

Le savant cardinal y fait remarquer en particulier que le chef de l'Église chrétienne a toujours eu à cœur de conserver à chaque église, surtout à celles qui parlent une langue différente de la latine, leurs liturgies, leurs canons et leurs usages particuliers ; c'est pour cela qu'il a fait publier tous les canons qui avaient été faits pour la direction de ces églises ; mais il en existe un grand nombre qui sont inédits. Mgr Mai désirerait voir paraître surtout le *Recueil des canons du patriarche Photius*, ouvrage très-important, formé de deux parties : *des Décrets des synodes* et *des Lois impériales*, dont le *Nomo-canon* de cet auteur, que nous avons, n'est qu'un très-court abrégé.

Il existe encore dans les manuscrits arabes du Vatican un recueil de *Canons de l'église copte* d'Alexandrie, composé en Arabe par le prêtre Macarius, et qui attend un traducteur et un éditeur.

Le savant cardinal, dans ce volume, nous donne les canons des *Eglises chaldéenne, syrienne et arménienne*, ce qui est un grand service rendu à l'Église. — Pour les nestoriens il publie les recueils composés par *Ebediesu*, métropolitain de Soba, ou *Nisibe*, et de l'Arménie vers le commencement du 14<sup>e</sup> siècle, et approuvés par leurs patriarches en 1318 ; ces canons avaient été traduits, il y a plus de cent ans, par Aloysius Assemani, et étaient restés manuscrits dans la bibliothèque du Vatican. Il y a joint aussi le texte syriaque qu'Assemani n'avait pu trouver et croyait perdu. Voici quels sont les traités qui composent le recueil d'Ebediesu.

2. *Canones xxv apostolici ob ecclesiæ ordinationem* (3-5).

3. *Prima christianæ doctrinæ diffusio* (5-7).

4. *Description des pays qui reçurent la prédication des apôtres* (7-8).

5. *Canons des apôtres, au nombre de 83, édités par saint Clément* (8-17).

6. *Vingt autres canons des apôtres, publiés par le même saint Clément* (17-22).

7. *Préface d'Ebediesu* (23-25).

8. *Collectio canonum synodicorum* (23-168).

Cette collection est divisée en cinq traités sous les titres suivants : 1. des règles générales de la foi ; 2. du mariage ; 3. des héritages ; 4. des juges entre les fidèles ; 5. des préceptes canoniques communs ; 6. des prêtres, des diacres et des ordres mineurs, du chorévêque et de l'archidiaque ; 7. des moines ; 8. des évêques et des métropolitains ; 9. du patriarche ; 10. quelques canons sur les compositeurs de livres et l'observance des canons.

9. Le même ouvrage, *en syriaque* (169-331).

10. *Zacharias-le-Rhétteur : Capita selecta XIX ex ejus deperditâ historiâ cum fragmento de Romæ originibus et ædificiis* ; en syriaque (332-360). — Le même ouvrage en latin (361-388).

On ne connaît pas l'époque où a vécu Zacharie ; on sait seulement qu'il fut évêque de Mélitène en Arménie, et qu'il avait écrit une histoire ecclésiastique dont Evagrius a conservé quelques fragmens grecs, tomes II et III ; il en existe aussi des fragmens en syriaque ; ceux qui sont publiés ici commencent à la mort de Nestorius.

Les fragmens sur *l'origine de Rome et ses édifices* sont traduits dans la *préface*, p. XII et XIII, où l'on voit aussi l'inscription qui ornait le tombeau de Vergilius Eurysases, boulanger, lequel fut découvert en 1838 près de la porte Prenestine, auprès de l'aqueduc de Claudius. — Dans l'énumération des édifices qui ornent la ville de Rome, on remarque : « 24 églises des apôtres ; 2 basiliques magnifiques, où habite l'empereur et où s'assemblent tous les jours les sénateurs ; 80 grandes statues des dieux, en or ; 66 d'ivoire ; 46,603 maisons ; 1,797 palais ; 1352 fontaines ; 3,785 statues d'airain, d'empereurs et d'autres chefs ; 25 statues d'airain offrant la figure d'Abraham, de

» Sara, et des rois de la famille de David, que Vespasien avait  
 » apportées à Rome, après la ruine de Jérusalem, avec les portes  
 » et les autres monumens de cette ville ; 31 théâtres ; 2 maisons  
 » destinées aux accoucheuses ; 4 pour les accouchées ; 291 pri-  
 » sons ; 234 latrines près des lieux destinés aux jeux publics ; 37  
 » portes ; le tour de la ville 21,636 pieds, ce qui fait 4,000 pas,  
 » etc., etc., etc. »

La 2<sup>e</sup> partie comprend :

11. Gregorius Abulpharagius Bar-hebræus : *Nomocanon ecclesie Antiochenæ Syrorum*, traduit du syriaque en latin par Aloy. Assemani (1-268).

Cet auteur, l'écrivain le plus distingué des jacobites, naquit vers l'an 1226. Dès son bas-âge il cultiva le grec, le syriaque et l'arabe ; il étudia la philosophie, la théologie et puis la médecine, dans laquelle il fut très-habile ; à vingt ans il fut fait évêque jacobite de Guba, d'où il passa l'année suivante au siège de Lacabène, puis en 1252, au siège d'Alep, enfin, en 1264, il fut fait *maphrianus*, c'est-à-dire primat de l'église jacobite, dignité inférieure au patriarcat, mais au-dessus du métropolitain ; en cette qualité il présidait à l'Orient, c'est-à-dire aux églises de Chaldée, d'Assyrie, et de Mésopotamie, qui sont sous la dénomination du patriarche jacobite d'Antioche, et il garda cette dignité jusqu'en 1286, année de sa mort. — Ses ouvrages sont très-nombreux ; celui qui est publié ici comprend deux parties, l'une traitant des choses ecclésiastiques, l'autre des choses laïques, en 40 chapitres. Ces lois se composent des canons des conciles, des constitutions des pères, des réponses des docteurs de l'Église et des lois des empereurs chrétiens, c'est-à-dire du Code justinien, des nouvelles, des basiliques, et en outre des constitutions et des canons des apôtres, des constitutions de saint Clément et des conciles de Nicée, de Constantinople, d'Éphèse, de Calcédoine, de Néocésarée, d'Ancyre, de Laodicée, d'Antioche et de Gangres, et enfin d'un grand nombre de pères, dont il cite des œuvres inconnues, et dont on peut voir la liste dans la *préface*, p. xx. C'est donc un ouvrage fort important à consulter par les juriconsultes et par les théologiens. Voici les titres en détail :

12. *Canones ecclesiæ armeniorum.*

Il n'existait aucune collection des canons de l'Église d'Arménie, celui que le cardinal publie ici fut composé en 1634 par un Arménien nommé Caciadurus; l'éditeur a choisi seulement les canons les plus anciens, qui vont du 4<sup>e</sup> au 8<sup>e</sup> siècle. Il ne s'agit nullement du dogme, mais seulement des mœurs et de la discipline.

13. *Canones S. Gregorii armeniorum apostoli* (269-270).

14. *Canones Macarii hierosolymitani*; sur la demande de Vartan, évêque arménien (270-272).

15. *Canones Nersētis senioris et Nersciabuhi* (272-276).

16. *Canones Isaaci primi*; que l'éditeur croit n'être pas très-authentiques (276-290).

17. *Canones synodi armeniæ*; tenu en 481 (290-296).18. *Canones Johannis mantacunensis* (296-300 et 314-316).19. *Canones Isaaci tertii* (300).

20. *Johannis stylitæ interrogationes canonicæ cum responsis Isaaci armenii* (301).

21. *Canones Johannis ozniensis seu philosophi* (302-307).22. *Canones Sionis patriarchæ* (307-310).

23. *Canones synodi tevinensis*; avec les signatures des évêques qui y ont assisté (310-311).

24. *Elisei capitula de energumenis, de apostatis et de catechumenis* (312).

25. *Nersētis senioris canones*; que l'éditeur regarde comme supposés (312-314).

26. Ebediesu : *Liber margaritæ seu de veritate christianæ religionis*, en cinq livres, syriaque (317-341), en latin (342-366).

Ce traité, écrit après l'an 1291, est recommandable par la manière logique dont il est composé, et doit être lu par ceux qui s'occupent de l'histoire de l'Église. Le docte cardinal y a ajouté d'excellentes notes où il réfute les erreurs nestoriennes d'Ebediesu.

27. S. Sophronius : *Panegyrique de saint Pierre et de saint Paul*; grec et latin; et fragment d'un *typique* ou *hymne sacré*; en grec seulement (p. xxv-xxxii de la préface).

Le savant cardinal donne ces deux fragmens comme un essai de l'édition qu'il prépare de tous les écrits publiés ou inédits de ce père, qui fut patriarche de Jérusalem au commencement du 7<sup>e</sup> siècle.

28. *Table générale* des articles contenus dans les dix volumes de la collection (367-384).

Telles sont les publications nouvelles que les lettres sacrées et profanes doivent à son excellence le cardinal Mai. En parcourant la liste, on ne saurait assez admirer la rare sagacité, l'infatigable travail, qui ont présidé à ces recherches. On ne saurait surtout concevoir comment un seul homme a pu seul en venir à bout. En terminant cette rapide analyse nous ne pouvons que féliciter l'Église romaine de compter un tel homme parmi ses princes ; nous désirons surtout que Dieu lui accorde une santé assez bonne et une vie assez longue pour continuer ses précieuses études, et mettre au jour les importantes découvertes qu'il a déjà faites, et celles qu'il espère faire dans la suite.

A. BONNETTY.

de la Société asiatique.

Publication de deux manuscrits palimpsestes des évangiles.

Comme nous achevions cet article, nous trouvons dans les journaux les deux nouvelles suivantes, que nous insérons ici parce qu'elles tiennent à notre sujet et le complètent.

L'illustre cardinal Angelo Mai vient de terminer un travail qui l'a occupé pendant plus de dix années : c'est une *édition du Nouveau-Testament* avec les variantes de tous les manuscrits qui se trouvent dans les principales bibliothèques de Rome et du reste de l'Italie, et avec de nombreuses notes remplies de recherches philologiques. Le texte que le cardinal Mai a pris pour base de son édition est celui du célèbre manuscrit n° 1209, de la bibliothèque du Vatican qui remonte au 6<sup>e</sup> siècle. Sur la proposition de Son Eminence, le souverain Pontife a résolu de faire publier à



ses frais un *fac-simile* de ce manuscrit, qui est en lettres onciales dorées et d'une écriture continue (*scriptio continua*), c'est-à-dire que les mots ne sont pas séparés par des espaces. C'est le célèbre graveur, M. Ruspi, qui a été chargé de graver sur cuivre ce *fac-simile*, dont des exemplaires seront adressés par le Saint Siège à tous les souverains de la chrétienté.

Le même cardinal publiera prochainement une *nouvelle collection d'ouvrages entièrement inédits* d'anciens auteurs grecs, latins et italiens. Cette collection, qui, au dire des amis intimes du savant prélat, ne le cède en rien en intérêt à celles qu'il a publiées antérieurement, se composera de onze volumes, dont six sont déjà imprimés, et les cinq autres sont sous presse.

On lit dans les *Débats* :

Il a été question dernièrement des travaux critiques du savant cardinal Angelo Mai sur un des plus précieux et des plus anciens manuscrits du Nouveau-Testament, conservé à la bibliothèque vaticane à Rome. La bibliothèque royale de Paris possède un manuscrit qui peut être mis pour l'ancienneté et pour la valeur critique du texte, sur la même ligne que le *Codex Vaticanus du Nouveau-Testament*. C'est le fameux *Palimpseste*, connu sous le nom d'*Ephrem-le-Syrien*, contenant sous l'écriture cursive d'un ouvrage grec de peu d'importance, appartenant à peu près au 12<sup>e</sup> siècle, une notable partie du texte original du Nouveau-Testament, écrit en lettres onciales ou majuscules, et remontant au 6<sup>e</sup> siècle au moins. Ce texte, d'une haute valeur à cause de son âge, a été considéré de tout temps comme indéchiffrable, au grand regret des savans. Par la sollicitude éclairée des conservateurs des manuscrits de la bibliothèque royale, le *Palimpseste* a été soumis en entier à l'action chimique d'une solution, qui a fait revivre l'ancienne écriture à un point, sinon complètement satisfaisant, au moins très suffisant pour former un jugement sur la valeur du texte. Un jeune savant, M. Tischendorf, visitant depuis quelques années, aux frais du gouvernement de Saxe, les plus célèbres dépôts littéraires de l'Europe, et qui s'est fait connaître honorablement par quelques travaux critiques, est parvenu, à force de travail, à lire tout ce qui est lisible dans ce curieux manuscrit. Il

prépare en ce moment, sous les auspices du grand établissement typographique de M. B. Tauchnitz, à Leipsick, une édition complète de ce Palimpseste, publication qui, à côté de celle du *Codex vaticanus* du cardinal Angelo Mai, excitera la curiosité de tous les érudits, et contribuera d'une manière intéressante à compléter l'histoire du texte sacré. Nous avons vu le *fac-simile* d'une des pages les mieux conditionnées du manuscrit destiné à accompagner l'édition, exécuté par M. Lepelle de Paris; il ne laisse que peu à désirer, et peut servir comme spécimen très satisfaisant d'un travail très difficile.

---

---

## Bibliographie.

---

A monsieur le directeur des *Annales*.

Comme vous avez eu l'extrême complaisance de parler quelquefois de mon *Dictionnaire des Monumens de l'antiquité chrétienne et de ceux du moyen-âge*, je viens vous prier de vouloir bien aujourd'hui me faciliter les moyens de rectifier une erreur grave que j'ai commise dans mon *Prospectus*, ou je dis, page 4, (note 16), que *M. Brunet s'est trompé en annonçant l'ouvrage de Bianchini, DEMONSTRATIO HISTORIÆ ECCLESIASTICÆ COMPROBATA MONUMENTIS*, etc., comme formant 3 vol. in-folio. L'absence de cet ouvrage de toutes nos bibliothèques m'avait fait croire à sa non-existence, mais je viens de le découvrir, et même d'en faire l'acquisition; seulement à la notice de *M. Brunet*, j'ajouterai qu'outre les trois volumes qu'il signale il faut avoir *les six grands tableaux in-folio maximo, qui représentent les 911 monumens tant chrétiens que payens*, dont les trois volumes renferment l'explication, et dont je donne l'analyse dans mon dictionnaire.

Recevez, etc.,

GUENEBault.

— LIBRAIRIE LITURGIQUE ET ECCLÉSIASTIQUE. — Nous croyons rendre service à nos lecteurs en mettant sous leurs yeux la liste suivante de grands ouvrages qui sont souvent fort difficiles à trouver, et que l'on peut se procurer chez *M. Méquignon-Junior*, à Paris : le *Bullarium magnum* et sa continuation ; — la *Collection des Conciles de Labbe et Mansi* ; — le *Baronius* et ses continuateurs ; — les *Bollandistes* ; — *Saint Ephrem*, syriaque, grec et latin, Rome, 6 vol. in-folio ; — *Sancti Leonis opera studio fratrum Ballerini*, 3 vol. in-folio ; — *Sancti Isidori Hispalensis Opera*, 7 vol. in-4° ; — *Sancti Thomæ Opera omnia*, 28 vol. in-4° ; — *Baluzii Miscellanea, studio Mansi*, 4 vol. in-folio ; — *Martenne de antiquis Ritibus*, 4 vol. in-folio ; — *Gardellini, Decreta authentica Congregationis Rituum sacrorum*, 7 vol. in-4° ; — *Gavantus Thesaurus s. Rituum, studio Merati*, 5 vol. in-4° ;

— *Oudinus in scripturas*, 3 vol. in-folio ; — *Pallavicini Historia Concilii Tridentini*, 3 vol. in-folio ; — *Leplat, Collectio Monumentorum ad Historiam Concilii Tridentini*, 7 vol. in-4° ; — *Lactantii Opera, edente Lenglet Dufresnoy*, 2 vol. in-4° ; — *Sabattier, Bibliorum Sacrorum Versiones antiquæ*, 3 vol. in-folio ; — *Vatabli Biblia sacra*, 2 vol. in-folio ; — *Abelly, Eucheridion Episcopalis Sollicitudinis*, 1 volume in-4°, etc.

— L'Association lilloise, pour l'encouragement des lettres et des arts dans le département du Nord, décernera une médaille d'or, de la valeur de 300 francs, à l'auteur du meilleur éloge de JEANNE DE CONSTANTINOPLE, comtesse de Flandre et de Hainaut.

Les ouvrages affranchis devront être adressés, avant le 1<sup>er</sup> septembre 1842, à M. Ed. Dumon, secrétaire-général de l'association, rue Saint-Genois, n° 7, à Lille.

— Nous annonçons avec plaisir la publication du PORTRAIT LITHOGRAPHIÉ DE MONSIEUR L'ÉVÊQUE D'ALGER ; il est dû au pinceau qui nous donnait il y a deux ans celui de son vénérable ami, Mgr de Quélen. En dérochant ainsi quelques instans au séjour si court qu'il a fait récemment à Paris, Mgr Dupuch a voulu donner à Mlle Perdrau un témoignage de sa satisfaction personnelle pour les deux tableaux d'histoire sacrée que cette jeune artiste a faits pour la cathédrale d'Alger. Ce portrait est d'une ressemblance parfaite ; il rend heureusement la douceur, la charité ardente qui caractérise le pieux évêque ; on y retrouve quelque chose de cette beauté morale que l'on aime dans la figure si populaire de saint Vincent-de-Paul. — Chez Janet, éditeur, rue de Vaugirard, n° 55. Prix 3 fr.



Numéro 29. — Mai 1842.

---

Une action de la Vierge Marie.

---

### CONVERSION D'UN ISRAËLITE,

M. ALPHONSE RATISBONNE,

RACONTÉE PAR LUI-MÊME.

---

Nous croyons devoir consigner dans nos *Annales* les faits suivants. Nous le faisons, parce que nous désirons que l'on sache que lorsque nous nous attachons presque exclusivement aux recherches et aux discussions arides de la science, nous n'entendons pas que l'on doive y arrêter son esprit. Nous ne voulons pas que l'on nous assimile à ces ouvriers étrangers que Salomon employait pour bâtir le temple. Nous voulons que l'on sache que nous sommes les fils de la famille. Nous faisons profession de croire que la science n'est rien sans la grâce, et qu'elle ne sert le plus souvent qu'à nourrir l'orgueil. Hélas! combien de chrétiens et de catholiques qui ont étudié toutes les branches de la science chrétienne; qui sont très capables d'éclaircir toutes les difficultés, de résoudre toutes les questions, et qui cependant se sont formés une espèce de religion christiano-humaine, dans laquelle ils se reposent. Mais cette religion prétendue chrétienne exclut malheureusement cette intervention directe de Dieu et de ses Saints, se communiquant à l'homme, et brise par conséquent la véritable

société ou Église chrétienne. Pour nous, nous croyons à cette communion des Saints, et en particulier à l'influence toujours agissante, de CELLE que Jésus mourant nous donne pour mère. Et c'est pour cela que nous voulons raconter ici son intervention miraculeuse.

Et quand nous parlons de miracle, nous savons bien que l'Église ne nous commande pas de regarder ce fait comme tel; mais elle dit, comme M. Ratisbonne : voyez ce qu'était cet homme, et maintenant expliquez vous-même ce changement.

Que chacun de nos lecteurs trouve donc, dans ce récit, ce que nous y avons trouvé nous-même, une douce et consolante diversion à l'aridité habituelle et toute terrestre de nos travaux scientifiques; c'est un dédommagement que nous leur devons, et dont nous pensons qu'ils nous sauront quelque gré. A. B.

Collège de Juilly, 12 avril 1842.

« Ma première pensée et le premier cri de mon cœur, au moment de ma conversion, fut d'ensevelir mon secret avec mon existence tout entière au fond d'un cloître, afin d'échapper au monde, qui ne pouvait plus me comprendre, et de me donner tout à mon Dieu, qui m'avait fait entrevoir et goûter les choses d'un autre monde. Je ne voulus point parler sans la permission d'un prêtre; on me conduisit vers celui qui représentait Dieu pour moi. Il m'ordonna de révéler ce qui m'était arrivé; je le fis, autant que cela m'était possible, de vive voix. Aujourd'hui je tâcherai, après quelques semaines de retraite, d'embrasser plus de détails; et c'est à vous, monsieur le Curé, à vous qui avez fondé l'*Archiconfrérie* pour la conversion des pécheurs, c'est à vous que les pécheurs doivent compte des grâces qu'ils ont obtenues.

Si je ne devais vous raconter que le fait de ma conversion, un seul mot suffirait : le nom de MARIE! mais on vous demande d'autres faits: on veut savoir quel est ce fils d'Abraham qui a trouvé à Rome la vie, la grâce et le bonheur. Je veux donc, en invoquant d'abord l'assistance de ma céleste Mère, vous exposer bien simplement toute la suite de ma vie.

Ma famille est assez connue , car elle est riche et bienfaisante ; et à ces titres , elle tient depuis longtems le premier rang en Alsace. Il y a eu , dit-on, beaucoup de piété dans mes aïeux : les chrétiens, aussi bien que les juifs, ont béni le nom de mon grand-père, le seul juif qui, sous Louis XVI , obtint , non-seulement le droit de posséder des propriétés à Strasbourg , mais encore des titres de noblesse. Telle fut ma famille ; mais aujourd'hui , les traditions religieuses y sont effacées.

Je commençai mes études sur les bancs du collège royal de Strasbourg , où je fis plus de progrès dans la corruption du cœur que dans l'instruction de l'intelligence.

C'était vers l'année 1825 (je suis né le 1<sup>er</sup> mai 1814) : à cette époque, un événement porta un rude coup à ma famille. Mon frère Théodore, sur lequel on fondait de grandes espérances, se déclara chrétien; et bientôt après malgré les plus vives sollicitations et la désolation qu'il avait causée, il alla plus loin, se fit prêtre, et exerça son ministère dans la même ville et sous les yeux de mon inconsolable famille. Tout jeune que j'étais, cette conduite de mon frère me révolta, et je pris en haine son habit et son caractère. Élevé au milieu de jeunes chrétiens indifférens comme moi, je n'avais éprouvé jusqu'alors ni sympathie, ni antipathie pour le christianisme ; mais la conversion de mon frère, que je regardais comme une inexplicable folie, me fit croire au fanatisme des catholiques, et j'en eus horreur.

On me retira du collège pour me mettre dans une institution protestante, dont le magnifique prospectus avait séduit mes parens. Les fils des grandes maisons protestantes d'Alsace et d'Allemagne venaient s'y former à la vie fashionable de Paris, et s'adonnaient aux plaisirs bien plus qu'à la science. Je me présentai néanmoins aux examens en sortant de cette pension, et par un bonheur peu mérité, je fus reçu bachelier ès-lettres.

J'étais alors maître de mon patrimoine , puisque , bien jeune encore, je perdis ma mère ; et, quelques années après, mon père. Mais il me restait un digne oncle, le patriarche de toute ma famille, un second père, qui, n'ayant point d'enfans, avait mis toute son affection dans les enfans de son frère

Cet oncle, si connu dans le monde financier par sa loyauté et sa capacité peu ordinaire, voulut m'attacher à la maison de banque dont il est le chef; mais je fis d'abord mon droit à Paris; et après avoir reçu le diplôme de licencié et revêtu la robe d'avocat, je fus rappelé à Strasbourg par mon oncle, qui mit tout en œuvre pour me fixer auprès de lui. Je ne saurais énumérer ses largesses : chevaux, voitures, voyages, mille générosités m'étaient prodiguées, et il ne me refusait aucun caprice. Mon oncle ajouta à ces témoignages d'affection une marque plus positive de sa confiance : il me donna la signature de la maison, et me promit, en outre, le titre et les avantages d'associé... promesse qu'il réalisa effectivement le 1<sup>er</sup> janvier de cette année 1842. C'est à Rome que j'en reçus la nouvelle.

Mon oncle ne me faisait qu'un seul reproche, c'était mes fréquens voyages à Paris : Tu aimes trop les Champs-Élysées, me disait-il avec bonté. Il avait raison. Je n'aimais que les plaisirs; les affaires m'impacientaient, l'air des bureaux m'étouffait; je pensais qu'on était au monde pour en jouir; et, bien qu'une certaine pudeur naturelle m'éloignât des plaisirs et des sociétés ignobles, je ne rêvais cependant que fêtes et jouissances, et je m'y livrais avec passion.

Heureusement qu'à cette époque une bonne œuvre se présentait à mon besoin d'activité : je la pris chaudement à cœur. C'était l'œuvre de la *régénération* des pauvres israélites, comme on l'appelle improprement; car je comprends aujourd'hui qu'il faut autre chose que de l'argent et des loteries de charité pour régénérer un peuple sans religion. Mais enfin je croyais alors à la possibilité de cette rénovation, et je devins un des membres les plus zélés de la *Société d'encouragement au travail en faveur des Israélites*, société que mon frère le prêtre avait fondée à Strasbourg, il y a une quinzaine d'années, et qui toujours a subsisté, malgré le peu de ressources dont elle pouvait disposer.

Je parvins à remplir sa caisse, et je crus avoir beaucoup fait.

O charité chrétienne ! que tu as dû sourire à mon orgueilleux contentement ! Le juif s'estime beaucoup quand il donne beaucoup ; le chrétien donne tout et se méprise : il se méprise, tant



qu'il ne s'est pas donné lui-même ; et quand il s'est donné tout entier, il se méprise encore.

Je m'occupais donc laborieusement du sort de mes pauvres co-religionnaires, quoique je n'eusse aucune religion. J'étais juif de nom, voilà tout : car je ne croyais pas même en Dieu. Je n'ouvris jamais un livre de religion : et dans la maison de mon oncle, pas plus que chez mes frères et sœurs, on ne pratiquait la moindre prescription de judaïsme.

Un vide existait dans mon cœur et je n'étais point heureux au milieu de l'abondance de toutes choses. Quelque chose me manquait ; mais cet objet me fut donné aussi... du moins je le croyais !

J'avais une nièce, la fille de mon frère aîné, qui m'était destinée depuis que nous étions enfans tous les deux. Elle se développait avec grâce sous mes yeux, et en elle je voyais tout mon avenir et toute l'espérance du bonheur qui m'était réservé. Il ne me paraît pas convenable de faire ici l'éloge de celle qui fut ma fiancée. Cela serait inutile pour ceux qui ne la connaissent pas ; mais ceux qui l'ont vue savent qu'il serait difficile de s'imaginer une jeune fille plus douce, plus aimable et plus gracieuse. Elle était pour moi une création toute particulière, qui semblait faite uniquement pour compléter mon existence ; et lorsque les vœux de toute ma famille, d'accord avec nos sympathies mutuelles, fixèrent enfin ce mariage si longtems désiré, je crus que désormais rien ne manquerait plus à ma félicité.

En effet, après la célébration de mes fiançailles, je voyais toute ma famille au comble de la joie ; mes sœurs étaient heureuses ! Elles ne me faisaient qu'un reproche, c'était d'aimer trop ma fiancée, et elles s'avoient jalouses ; car je dois dire ici qu'il est peu de familles où l'on s'aime plus que dans la mienne : la plus intime union, la plus tendre affection règne et régna toujours entre mes frères et sœurs, et cet amour va presque jusqu'à l'idolâtrie... Oh ! elles sont si bonnes, mes sœurs, si aimantes ! Pourquoi donc ne sont-elles pas chrétiennes ?

Il n'y avait qu'un seul membre de ma famille qui m'était odieux ; c'était mon frère Théodore. Et cependant il nous aimait aussi ; mais son habit me repoussait, sa présence m'offusquait ; sa

parole grave et sérieuse excitait ma colère. Un an avant mes fiançailles je ne pus retenir ces ressentimens, et je les lui exprimai dans une lettre qui dut rompre à jamais tous rapports entre nous. Voici en quelle occasion. Un enfant était à l'agonie; mon frère Théodore ne craignit point de demander ouvertement aux parens la permission de le baptiser; et peut-être allait-il le faire, quand j'eus connaissance de sa démarche. Je regardais ce procédé comme une indigne lâcheté, j'écrivis au prêtre de s'adresser à des hommes et non point à des enfans, et j'accompagnai ces paroles de tant d'invectives et de menaces, qu'aujourd'hui encore je m'étonne que mon frère ne m'ait répondu un seul mot. Il continua ses relations avec le reste de ma famille; quant à moi, je ne voulus plus le voir; je nourrissais une haine amère contre les prêtres, les églises, les couvens, et surtout contre les jésuites, dont le nom seul provoquait ma fureur.

Heureusement que mon frère quitta Strasbourg; c'était tout ce que je désirais. Il était appelé à Paris, à Notre-Dame-des-Victoires, où il ne cesserait, disait-il, en nous faisant ses adieux, de prier pour la conversion de ses frères et sœurs. Son départ me soulagea d'un grand poids; je cédaï même aux instances de ma famille à l'occasion de mes fiançailles, en lui écrivant quelques mots d'excuses; il me répondit avec amitié, me recommandant ses pauvres, auxquels je fis en effet parvenir une petite somme.

Après cette espèce de raccommodement, je n'eus plus aucun rapport avec Théodore et je ne pensais plus à lui; je l'oubliai;... tandis que lui, il priait pour moi!

Je dois consigner ici une certaine révolution qui s'opérait dans mes idées religieuses, à l'époque de mes fiançailles.

Je l'ai dit, je ne croyais à rien; et dans cette entière nullité, dans cette négation de toute foi, je me trouvais parfaitement en harmonie avec mes amis catholiques ou protestans; mais la vue de ma fiancée éveillait en moi je ne sais quel sentiment de la dignité humaine; je commençais à croire à l'immortalité de l'âme; bien plus, je me mis instinctivement à prier Dieu, je le remerciais de mon bonheur, et pourtant je n'étais pas heureux... Je ne pouvais me rendre compte de mes sentimens; je regardais ma

fiancée comme mon bon ange, je le lui disais souvent ; et en effet sa pensée élevait mon cœur vers un Dieu que je ne connaissais pas, que je n'avais jamais prié ni invoqué.

On jugea convenable, à cause de l'âge trop tendre de ma fiancée, de retarder le mariage. Elle avait 16 ans. Je dus faire un voyage d'agrément en attendant l'heure de notre union. Je ne savais de quel côté diriger mes courses ; une de mes sœurs, établie à Paris, me voulait près d'elle ; un excellent ami m'appelait en Espagne ; je résistai aux instances de plusieurs autres qui me communiquaient de séduisants projets. Je m'arrêtai enfin à la pensée d'aller droit à Naples, de passer l'hiver à Malte afin d'y fortifier ma santé délicate, et de revenir ensuite par l'Orient ; je pris même des lettres pour Constantinople, et je partis vers la fin de novembre 1841. Je devais être de retour au commencement de l'été suivant.

Oh ! que mon départ fut triste ! Je laissai là une fiancée bien aimée ; un oncle qui ne s'épanouissait qu'avec moi ; des sœurs, des frères, des nièces dont la société faisait mes plus chères délices ; je laissai là encore ces écoles de travail, ces pauvres Israélites dont je m'occupais si activement, et enfin des amis nombreux qui m'aimaient, des amis d'enfance que je ne pouvais quitter sans verser des larmes, car je les aimais et je les aime encore !...

Partir seul et pour un si long voyage ! Cette pensée me jetait dans une profonde mélancolie. « Mais, me disais-je, Dieu m'en verra peut-être un ami sur ma route !! »

Je me rappelle deux singularités qui signalèrent les derniers jours qui précédèrent mon départ ; et aujourd'hui ces souvenirs me frappent vivement.

Je voulus, avant de me mettre en voyage, donner ma signature à un grand nombre de quittances concernant la société d'encouragement au travail... Je les datais d'avance du 15 janvier, et à force d'écrire cette date sur une foule de pièces, je me fatiguai ; et je me disais, en posant ma plume :

« Dieu sait où je me trouverai le 15 janvier, et si ce jour ne sera pas le jour de ma mort ! »

Ce jour-là je me trouverai à Rome ; et ce jour sera pour moi l'aurore d'une nouvelle vie !

Une autre circonstance intéressante fut la réunion de plusieurs Israélites notables, qui s'assemblèrent pour aviser aux moyens de réformer le culte judaïque et de le mettre en harmonie avec l'esprit du siècle. Je me rendis à cette assemblée, où chacun donna son avis sur les perfectionnemens projetés. Il y avait autant d'avis que d'individus ; on discuta beaucoup ; on mit en question toutes les convenances de l'homme, toutes les exigences du tems, toutes les dictées de l'opinion, toutes les idées de la civilisation ; on fit valoir toute espèce de considérations ; on n'en oublia qu'une seule : La loi de Dieu. De celle-là, il ne fut pas question ; je ne sache pas même que le nom de Dieu ait été prononcé une seule fois, pas plus que le nom de Moïse, ni le nom de la Bible.

Mon avis, à moi, était qu'on laissât tomber toutes les formes religieuses, sans recourir ni aux livres, ni aux hommes, et que chacun en particulier, comme tous ensemble, pratiquerait sa croyance à la façon qu'il l'entendrait.

Cet avis prouve ma haute sagesse en fait de religion ; j'étais dans le progrès, comme vous le voyez. On se sépara sans rien faire.

Un israélite, plus sensé que moi, avait dit cette parole remarquable que je rapporte textuellement : « *Il faut nous hâter de sortir de ce vieux temple dont les débris craquent de toutes parts, si nous ne voulons pas être bientôt ensevelis sous ses ruines.* » Paroles pleines de vérité, que chaque israélite répète aujourd'hui tout bas. Mais, hélas ! il y a dix-huit siècles qu'ils sont sortis de leur vieux temple, et ils n'entrent point dans le temple nouveau, dont les portes sont ouvertes devant eux.

Je partis enfin. En sortant de Strasbourg, je pleurais beaucoup, j'étais agité d'une foule de craintes, de mille étranges sentimens. Arrivé au premier relai, des cris de joie entremêlés de musique en plein vent me tirèrent de mes rêveries. C'était une noce de village qui était sortie joyeuse et bruyante de l'Église, au son des flûtes et des violons rustiques ; les gens de la noce en-

tourèrent ma voiture comme pour m'inviter à prendre part à leur joie : « Bientôt ce sera mon tour !... m'écriai-je. » Et cette pensée ranima toute ma gaieté.

Je m'arrêtai quelques jours à Marseille, où mes parens et mes amis me reçurent avec fête. Je ne pus presque point m'arracher à cette élégante hospitalité. Il en coûte, en effet, de quitter les rives de France, quand on laisse derrière soi tout une vie d'affection et tant d'aimables souvenirs. Outre les chaînes qui m'arrêtaient à ces rivages, la mer elle-même semblait ne point vouloir me livrer passage ; elle soulevait des montagnes pour me barrer le chemin ; mais ces montagnes s'abaissèrent devant la vapeur qui me transporta à Naples. Je pus jouir bientôt du spectacle de l'immensité qui se déployait sur ma tête ; mais ce qui me frappait plus que le ciel et la terre, c'était l'homme, faible créature, qui brave les dangers et maîtrise les élémens. Mon orgueil, en ce moment, s'élevait plus haut que les vagues de la mer, et formait de nouvelles montagnes plus tenaces et moins flexibles que les flots qui nous battaient.

Le navire, avant d'arriver à Naples, fit une halte à Civita-Vecchia. Au moment d'entrer au port, le canon du fort tonnait avec force. Je m'informai avec une maligne curiosité du motif de ce bruit de guerre sur les terres pacifiques du pape. — On me répondit : C'est la fête de la Conception de Marie. — Je haussai les épaules sans vouloir débarquer.

Le lendemain, à la lumière d'un soleil magnifique qui étincelait sur la fumée du Vésuve, nous abordâmes à Naples. Jamais aucune scène de la nature ne m'avait plus vivement ébloui : je contemplais alors avec avidité les brillantes images que les artistes et les poètes m'avaient données du ciel.

Je passai un mois à Naples pour tout voir et tout écrire ; j'écrivis surtout contre la religion et les prêtres, qui, dans cet heureux pays, me semblaient tout-à-fait déplacés. Oh ! que de blasphèmes dans mon journal ! Si j'en parle ici, c'est pour faire connaître la noirceur de mon esprit. J'écrivis à Strasbourg que j'avais bu sur le Vésuve du *lacryma christi* à la santé de l'abbé Ratisbonne, et que de telles larmes me faisaient du bien à moi-même. Je

n'ose transcrire les horribles jeux de mots que je me permis en cette circonstance.

Ma fiancée me demanda si j'étais de l'avis de ceux qui disent : Voir Naples et mourir. Je lui répondis : Non , mais voir Naples et vivre ; vivre pour la voir encore.

Telles étaient mes dispositions.

Je n'avais aucune envie d'aller à Rome, bien que deux amis de ma famille, que je voyais souvent, m'y engageassent vivement ; c'étaient M. Coulmann, protestant, ancien député de Strasbourg, et M. le baron de Rothschild, dont la famille à Naples me prodiguait toute espèce de prévenances et d'agrémens. Je ne pus céder à leurs conseils... Ma fiancée désirait que j'allasse droit à Malte, et elle m'envoya un ordre de mon médecin qui me recommandait d'y passer l'hiver, en me défendant positivement d'aller à Rome, à cause des fièvres malignes qui, disait-il, y régnaient.

Il y avait là plus de motifs qu'il n'en fallait pour me détourner du voyage de Rome, si ce voyage s'était trouvé sur mon itinéraire. Je pensais y aller à mon retour, et je pris place à bord du *Mongibello* pour me rendre en Sicile. Un ami m'accompagna sur le bateau, et me promit de revenir au moment du départ pour me dire adieu. Il vint, mais ne me trouva point au rendez-vous. Si jamais M. de Rêhecourt apprend le motif qui m'y a fait manquer, il s'expliquera mon impolitesse, et la pardonnera sans aucun doute.

M. Coulmann m'avait mis en rapport avec un aimable et digne homme qui devait faire comme moi le voyage de Malte : j'étais heureux de cette rencontre, et je me disais : « Ah ! voilà l'ami que le ciel m'a envoyé ! »

Pendant le bateau n'était pas encore parti le premier jour de l'an. Ce jour s'annonçait pour moi sous les plus tristes conditions. J'étais seul à Naples sans recevoir les vœux de personne, sans que j'eusse personne à serrer dans mes bras ; je pensais à ma famille, aux souhaits et aux fêtes qui entourent à pareille époque mon bon oncle ; je versais des larmes, et la gaieté des Napolitains augmentait ma tristesse. Je sortis pour me distraire, en suivant

machinalement le flot de la foule. J'arrivai sur la place du palais et me trouvai, je ne sais comment, à la porte d'une église. J'y entre. On y disait la messe, je crois. Quoi qu'il en soit, je me tins là debout, appuyé contre une colonne; et mon cœur semblait s'ouvrir et aspirer une atmosphère inconnue. Je priais à ma manière, sans m'occuper de ce qui se passait autour de moi : je priais pour ma fiancée, pour mon oncle, pour mon père défunt, pour la bonne mère dont j'ai été privé si jeune, pour tous ceux qui m'étaient chers, et je demandais à Dieu quelques inspirations qui pussent me guider dans mes projets d'améliorer le sort des juifs, pensée qui me poursuivait sans cesse.

Ma tristesse s'en était allée comme un noir nuage que le vent dissipe et chasse au loin; et tout mon intérieur, inondé d'un calme inexprimable, ressentait une consolation semblable à celle que j'aurais éprouvée si une voix m'avait dit : *Ta prière est exaucée!* Oh! oui, elle était exaucée au centuple et au-delà de toutes prévisions, puisque le dernier jour du même mois, je devais recevoir solennellement le baptême dans une église de Rome!

Mais comment suis-je allé à Rome?

Je ne puis le dire, je ne puis me l'expliquer à moi-même. Je crois que je me suis trompé de chemin; car au lieu de me rendre au bureau des places de Palerme, vers lequel je me dirigeais, je suis arrivé au bureau des diligences de Rome. J'y suis entré et je pris ma place. Je fis dire à M. Vigne, l'ami qui devait m'accompagner à Malte, que je n'avais pu résister à faire une courte excursion à Rome, et que je serais positivement de retour à Naples pour en repartir le 20 janvier. J'eus tort de m'engager; car c'est Dieu qui dispose, et cette date du 20 janvier devait marquer autrement dans ma vie. Je quittai Naples le 5, et j'arrivai à Rome le 6, jour des Rois. Mon compagnon de voyage était un anglais, nommé Marschal, dont la conversation originale m'amusa beaucoup en chemin.

Rome ne me fit point, au premier abord, l'impression que j'espérais. J'avais d'ailleurs si peu de jours à donner à cette excursion improvisée, que je me hâtais de dévorer en quelque sorte toutes les ruines anciennes et modernes que la ville offre à l'avi-

dité d'un touriste. Je les entassais pêle-mêle dans mon imagination et sur mon journal. Je visitais avec une monotone admiration les galeries, les cirques, les églises, les catacombes, les innombrables magnificences de Rome. J'étais accompagné le plus souvent de mon Anglais et d'un valet de place ; je ne sais à quelle religion ils appartenaient ; car ni l'un ni l'autre ne se déclarèrent chrétiens dans les églises ; et, si je ne me trompe, je m'y conduisais avec plus de respect que les deux autres.

Le 8 janvier, au milieu de mes courses, j'entends une voix qui m'appelle dans la rue ; c'était un ami d'enfance, Gustave de Bussières. J'étais heureux de cette rencontre, car mon isolement me pesait. Nous allâmes dîner chez le père de mon ami, et, dans cette douce société, j'éprouvai quelque chose de cette joie qu'on ressent sur une terre étrangère, en retrouvant les vivans souvenirs du pays natal.

En entrant dans le salon, M. Théodore de Bussières, le fils aîné de cette honorable famille, le quittait. Je ne connaissais point personnellement le baron Théodore, mais je savais qu'il était l'ami de mon frère, son homonyme ; je savais qu'il avait abandonné le Protestantisme pour se faire catholique ; c'en était assez pour m'inspirer une profonde antipathie. Il me semblait qu'il éprouvait à mon égard le même sentiment. Cependant, comme M. Théodore de Bussières s'était fait connaître par ses voyages en Orient et en Sicile, qu'il a publiés, j'étais bien aise, avant d'entreprendre les mêmes courses, de lui demander quelques indications ; et, soit ce motif, soit par simple politesse, je lui exprimai mon intention de lui faire ma visite. Il me fit une réponse de bon goût, et ajouta qu'il venait de recevoir des lettres de l'abbé Ratisbonne, et qu'il m'indiquerait la nouvelle adresse de mon frère. « Je la recevrai volontiers, lui dis-je, quoique je » n'en use point. »

Nous en demeurâmes là ; et, en me séparant de lui, je murmurais en moi-même de la nécessité où je m'étais engagé de faire une visite inutile et de perdre un tems dont j'étais avare.

Je continuai à courir dans Rome tout le long du jour, sauf deux heures que je passais le matin avec Gustave, et le repos que je



prenais le soir au spectacle ou en soirée. Mes entretiens avec Gustave étaient animés ; car entre deux camarades de pension , les moindres souvenirs fournissent d'interminables sujets de rire et de causeries. Mais il était zélé protestant et enthousiaste comme le sont les piétistes d'Alsace. Il me vantait la supériorité de sa secte sur toutes les autres sectes chrétiennes , et cherchait à me convertir, ce qui m'amusa beaucoup ; car je croyais que les catholiques seuls avaient la manie du prosélytisme. Je ripostais ordinairement par des plaisanteries ; mais une fois, pour le consoler de ses vaines tentatives, je lui promis que si jamais l'envie me prenait de me convertir, je me ferais piétiste. Je lui en donnai l'assurance, et, à son tour, il me fit une promesse, celle de venir assister aux fêtes de mon mariage, au mois d'août. Ses instances pour me retenir à Rome furent inutiles. D'autres amis, MM. Edmond Humann et Alfred de Lotzbeck s'étaient joints à lui pour me déterminer à passer le carnaval à Rome. Mais je ne pus m'y décider ; je craignais de déplaire à ma fiancée, et M. Vi-gue m'attendait à Naples, d'où nous devions partir le 20 janvier.

Je mis donc à profit les dernières heures de mon séjour à Rome, pour achever mes courses. Je me rendis au Capitole et visitai l'église d'*Aracæli*. L'aspect imposant de cette église, les chants solennels qui retentissaient dans sa vaste enceinte et les souvenirs historiques éveillés en moi par le sol même que je foulais aux pieds, toutes ces choses firent sur moi une impression profonde. J'étais ému, pénétré, transporté, et mon valet de place, s'apercevant de mon trouble, me dit, en me regardant froidement, que plus d'une fois il avait remarqué cette émotion dans les étrangers qui visitent l'*Aracæli*.

En descendant du Capitole, mon cicérone me fit traverser le *Ghetto* (quartier des Juifs). Là, Je ressentis une émotion toute différente, c'était de la pitié et de l'indignation. Quoi ! me disais-je à la vue de ce spectacle de misères, est-ce donc là cette charité de Rome qu'on proclame si haut ? Je frissonnais d'horreur, et je me demandais si, pour avoir tué un seul homme il y a 18 siècles, un peuple tout entier méritait un traitement si barbare et des préventions si interminables !.... Hélas ! je ne connaissais pas

alors ce seul homme ! et j'ignorais le cri sanguinaire que ce peuple avait poussé..... cri que je n'ose répéter ici et que je ne veux pas redire. J'aime mieux me rappeler cet autre cri exhalé sur la croix : — *Pardonnez-leur, ó mon Dieu, car ils ne savent ce qu'ils font !*

Je rendis compte à ma famille de ce que j'avais vu et senti. Je me souviens d'avoir écrit que j'aimais mieux être parmi les opprimés que dans le camp des oppresseurs. Je retournai au Capitole où l'on se donnait beaucoup de mouvement, à l'Aracéli, pour une cérémonie du lendemain. Je m'enquis du but de tant de préparatifs. On me répondit qu'on disposait la cérémonie du baptême de deux Juifs, MM. Constantini, d'Ancône. Je ne saurais exprimer l'indignation qui me saisit à ces paroles ; et quand mon guide me demanda si je voulais y assister : Moi ! m'écriai-je, moi ! assister à de pareilles infamies ! Non, non : je ne pourrais m'empêcher de me précipiter sur les baptisans et sur les baptisés.

Je dois dire, sans crainte d'exagérer, que jamais de ma vie je n'avais été plus aigri contre le christianisme que depuis la vue du *Ghetto*. Je ne tarissais point en moqueries et en blasphèmes.

Cependant j'avais des visites de congé, et celle du baron de Bussières me revenait toujours à l'esprit, comme une malencontreuse obligation que je m'étais gratuitement imposée. Très-heureusement je n'avais pas demandé son adresse, et cette circonstance me paraissait déterminante. J'étais enchanté d'avoir une excuse pour ne point effectuer ma promesse.

C'était le 15, et j'allai retenir ma place aux voitures de Naples : mon départ est arrêté pour le 17, à trois heures du matin. Il me restait deux jours, je les employai à de nouvelles courses. Mais, en sortant d'un magasin de libraire où j'avais vu quelques ouvrages sur Constantinople, je rencontre au *Corso* un domestique de M. de Bussières, père ; il me salue et m'aborde. Je lui demande l'adresse de M. Théodore de Bussières ; il me répond avec l'accent alsacien : *Piazza Nicosia, n° 38*.

Il me fallut donc bon gré mal gré faire cette visite, et cependant je résistai vingt fois encore. Enfin je me décide, en traçant un P. P. C. sur ma carte.

Je cherchais cette place Nicosia, et, après bien des détours et circuits, j'arrive au n° 38. C'était précisément la porte à côté du bureau des diligences où j'avais pris ma place le même jour. J'avais fait bien du chemin pour arriver au point d'où j'étais parti ; itinéraire de plus d'une existence humaine ! Mais du même point où je me retrouvais alors, j'allais repartir encore une fois pour faire un tout autre chemin !

Mon entrée chez M. de Bussières me causa de l'humeur ; car le domestique, au lieu de prendre ma carte que je tenais en main, m'annonça et m'introduisit au salon. Je déguisai ma contrariété, tant bien que mal sous les formes du sourire, et j'allai m'asseoir auprès de madame la baronne de Bussières, qui se trouvait entourée de ses deux petites filles, gracieuses et douces comme les anges de Raphaël. La conversation, d'abord vague et légère, ne tarda point à se colorer de toute la passion avec laquelle je racontai mes impressions de Rome.

Je regardais le baron de Bussières comme un dévot, dans le sens malveillant qu'on donne à ce terme, et j'étais fort aise d'avoir l'occasion de le tympaniser à propos de l'état des juifs romains. Cela me soulageait ; mais ces griefs placèrent la conversation sur le terrain religieux. M. de Bussières me parla des grandeurs du catholicisme ; je répondis par des ironies et des imputations que j'avais lues ou entendues si souvent ; encore imposai-je un frein à ma verve impie, par respect pour madame de Bussières et pour la foi des jeunes enfans qui jouaient à côté de nous. — « Enfin, me dit M. de Bussières, puisque vous détestez » la superstition et que vous professez des doctrines si libérales, » puisque vous êtes un esprit fort si éclairé, auriez vous le courage de vous soumettre à une épreuve bien innocente ? — Quelle » épreuve ? — Ce serait de porter sur vous un objet que je vais » vous donner..... Voici ! C'est une médaille de la sainte Vierge. » Cela vous paraît bien ridicule, n'est-ce pas ? Mais quant à moi, » j'attache une grande valeur à cette médaille. »

La proposition, je l'avoue, m'étonna par sa puérile singularité. Je ne m'attendais pas à cette chute. Mon premier mouvement était de rire en haussant les épaules ; mais la pensée me vint que

cette scène fournirait un délicieux chapitre à mes impressions de voyage, et je consentis à prendre la médaille comme une pièce de conviction que j'offrirai à ma fiancée Assitôt dit et aussitôt fait. On me passe la médaille au cou, non sans peine, car le nœud était trop court et le cordon ne passait pas. Enfin, à force de tirer, j'avais la médaille sur ma poitrine et je m'écriais avec un éclat de rire : « Ha ! ha ! me voici catholique, apostolique et romain ! »

C'était le démon qui prophétisait par ma bouche.

M. de Bussièrès triomphait naïvement de sa victoire et voulut en remporter tous les avantages.

« Maintenant, me dit-il, il faut compléter l'épreuve. Il s'agit » de réciter matin et soir le *Memorare*, prière très-courte et très-» efficace, que saint Bernard adressa à la vierge Marie. » Qu'est-ce que c'est que votre *Memorare* ? m'écriai-je ; laissons ces sottises ! car en ce moment je sentais toute mon animosité se renouveler en moi. Le nom de saint Bernard me rappelait mon frère qui avait écrit l'histoire de ce saint, ouvrage que je n'avais jamais voulu lire ; et ce souvenir réveillait à son tour tous mes ressentimens contre le polythéisme, et le jésuitisme et ceux que j'appelais tartufes et apostats.

Je priai donc M. de Bussièrès d'en rester là ; et, tout en me moquant de lui, je regrettais de n'avoir pas moi-même une prière à lui offrir pour que la partie fût égale ; mais je n'en avais point et n'en connaissais point.

Cependant mon interlocuteur insista ; il me dit qu'en refusant de réciter cette courte prière je rendais l'épreuve nulle, et que je prouvais par cela même la réalité de l'obstination volontaire qu'on reproche aux Juifs.

Je ne voulus point attacher d'importance à la chose, et je dis : Soit ! je vous promets de réciter cette prière ; si elle ne me fait pas de bien, du moins ne me fera-t-elle pas de mal ! Et M. de Bussièrès alla la chercher en m'invitant à la copier. J'y consentis, à la condition, lui répondis-je, que je vous remettrai ma copie et garderai votre original. Ma pensée était d'enrichir mes notes de cette nouvelle pièce justificative.

Nous étions donc parfaitement satisfaits l'un et l'autre ; notre causerie, en définitive, m'avait paru bizarre et elle m'amusa. Nous nous séparâmes, et j'allai passer la soirée au spectacle, où j'oubliai la médaille et le *Memorare*. Mais en rentrant chez moi, je trouvai un billet de M. de Bussières, qui était venu rendre ma visite, et m'invitait à le revoir avant mon départ. J'avais à lui restituer son *Memorare*, et, devant partir le lendemain, je fis mes malles et mes préparatifs, puis je me mis à copier la prière qui était conçue en ces propres termes :

» Souvenez-vous, ô très-pieuse Vierge Marie, qu'on n'a jamais osé  
 » dire, qu'aucun de ceux qui ont eu recours à votre protection, imploré  
 » votre secours et demandé votre suffrage, ait été abandonné. Plein  
 » d'une pareille confiance, je viens, ô Vierge des vierges, me jeter entre  
 » vos bras, et, gémissant sous le poids de mes péchés, je me prosterne à  
 » vos pieds... O Mère du Verbe, ne dédaignez pas mes prières, mais  
 » écoutez-les favorablement et les exaucez.

J'avais copié machinalement ces propres paroles de saint Bernard, sans presque aucune attention. J'étais fatigué ; l'heure était avancée, et j'avais besoin de prendre du repos.

Le lendemain 26 janvier, je fis signer mon passeport et achevai les dispositions de mon départ ; mais chemin faisant je redisais sans cesse les paroles du *Memorare*. Comment donc, ô mon Dieu, ces paroles s'étaient-elles si vivement, si intimement emparé de mon esprit ? Je ne pouvais m'en défendre ; elles me revenaient sans cesse ; je les répétais continuellement, comme ces airs de musique qui vous poursuivent, qui vous impatientent, et qu'on frédonne malgré soi et quelque effort qu'on fasse.

Vers onze heures, je me rendis chez M. de Bussières pour lui rapporter son inextricable prière. Je lui parlai de mon voyage d'Orient, et il me fournit d'excellens renseignemens.

« Mais, s'écria-t-il tout à coup, il est étrange que vous quit-  
 » tiez Rome dans un moment où tout le monde vient assister aux  
 » pompes de Saint-Pierre. Peut-être ne reviendrez-vous jamais,  
 » et vous regretterez d'avoir manqué une occasion que tant d'au-  
 » tres viennent chercher avec une si avide curiosité. »

Je lui répondis que j'avais pris et payé ma place ; que déjà j'en avais donné avis à ma famille ; que des lettres m'attendaient à Palerme ; qu'enfin il était trop tard de changer mes dispositions, et que décidément je partirais.

Ce colloque fut interrompu par l'arrivée du facteur, qui apportait à M. de Bussières une lettre de l'abbé Ratisbonne. Il m'en donna connaissance ; je la lus, mais sans aucun intérêt, car il n'était question dans cette lettre que d'un ouvrage religieux que M. de Bussières fait imprimer à Paris. Mon frère ignorait d'ailleurs que je fusse à Rome. Cet épisode inattendu devait abrégier ma visite ; car je fuyais même le souvenir de mon frère.

Cependant, par une influence incompréhensible, je me décidai à prolonger mon séjour à Rome. J'accordais aux instances d'un homme que je connaissais à peine ce que j'avais obstinément refusé à mes amis et à mes camarades les plus intimes.

Quelle était donc, ô mon Dieu ! cette impulsion irrésistible qui me faisait faire ce que je ne voulais pas ? N'était-ce pas la même qui de Strasbourg me poussait en Italie, malgré les invitations de Valence et de Paris ? la même qui de Naples me poussait à Rome, malgré ma détermination d'aller en Sicile ? la même qui à Rome, à l'heure de mon départ, me força de faire la visite qui me répugnait, tandis que je ne trouvais plus le tems de faire aucune de celles que j'aimais ? O conduite providentielle ! Il y a donc une mystérieuse influence qui accompagne l'homme sur la route de la vie ! J'avais reçu à ma naissance le nom de Tobie avec celui d'Alphonse. J'oubliai mon premier nom : mais l'ange invisible ne l'oublia point. C'était là le véritable ami que le ciel m'avait envoyé ; mais je ne le connaissais pas. Hélas ! il y a tant de Tobies dans le monde qui ne connaissent point ce guide céleste et qui résistent à sa voix !

Mon intention n'était pas de passer le carnaval à Rome ; mais je voulais voir le Pape, et M. de Bussières m'avait assuré que je le verrais au premier jour à Saint-Pierre. Nous allâmes faire quelques courses ensemble. Nos conversations avaient pour objet tout ce qui frappait nos regards : tantôt un monument, tantôt un tableau, tantôt les mœurs du pays, et à ces divers sujets se mê-

lèrent toujours les questions religieuses. M. de Bussières les amenait si naïvement, y insistait avec une ardeur si vive, que plus d'une fois, dans le secret de ma pensée, je me disais que si quelque chose pouvait éloigner un homme de la religion, c'était l'insistance même qu'on mettait à le convertir. Ma gaieté naturelle me portait à rire des choses les plus graves, et aux étincelles de mes plaisanteries se joignait le feu infernal des blasphèmes, auxquels je n'ose penser aujourd'hui, tellement j'en suis effrayé.

Et cependant M. de Bussières, tout en m'exprimant sa douleur, demeurait calme et indulgent. Il me dit même une fois : « Mal-  
» gré vos emportemens, j'ai la conviction qu'un jour vous serez  
» chrétien, car il y a en vous un fond de droiture qui me rassure  
» et me persuade que vous serez éclairé, dût pour cela le Seigneur  
» vous envoyer un ange du ciel. »

« — A la bonne heure, lui répondis-je, car autrement la chose  
» serait difficile. »

En passant devant le *Scala sancta*, M. de Bussières se prit d'enthousiasme. Il se leva dans sa voiture, et se découvrant la tête, il s'écria avec feu : « Salut, saint Escalier ! voici un pécheur qui  
» vous montera un jour à genoux ! »

Exprimer ce que produisit sur moi ce mouvement inattendu, cet honneur extraordinaire rendu à un *escalier*, serait chose impossible. J'en riais comme d'une action tout-à-fait insensée ; et quand plus tard nous traversâmes la délicieuse *villa Volkonski*, dont les jardins éternellement fleuris sont entrecoupés par les aqueducs de Néron, j'élevai la voix à mon tour, et je m'écriai en parodiant la première exclamation : « Salut, vraies merveilles  
» de Dieu ! c'est devant vous qu'il faut se prosterner, et non pas  
» devant un escalier ! »

Ces promenades en voiture se renouvelèrent les deux jours suivans et durèrent une ou deux heures. Le mercredi 19, je vis encore M. de Bussières, mais il semblait triste et abattu. Je me retirai, par discrétion, sans lui demander la cause de son chagrin. Je ne l'appris que le lendemain à midi, dans l'église de Saint-André-des-Frères.

Je dus partir le 22 ; car j'avais de nouveau retenu ma place

pour Naples. Les préoccupations de M. de Bussières avaient diminué son ardeur prosélytique, et je pensais qu'il avait oublié sa médaille miraculeuse, tandis que, moi, je murmurais toujours avec une inconcevable impatience l'invocation perpétuelle de saint Bernard.

Cependant, au milieu de la nuit du 19 au 20, je me réveillai en sursaut : je voyais fixe devant moi une grande croix noire d'une forme particulière et sans Christ. Je fis des efforts pour chasser cette image ; mais je ne pouvais l'éviter, et je la retrouvais toujours devant moi, de quelque côté que je me tournasse. Je ne pourrais dire combien de temps dura cette lutte. Je me rendormis ; et le lendemain, à mon réveil, je n'y pensais plus.

J'avais à écrire plusieurs lettres ; et je me rappelle que l'une d'elles, adressée à la jeune sœur de ma fiancée, se terminait par ces mots : *que Dieu vous garde!*... Depuis, j'ai reçu une lettre de ma fiancée, sous la même date du 20 janvier ; et, par une singulière coïncidence, cette lettre finissait par les mêmes mots : *que Dieu vous garde!*... Ce jour-là était, en effet, sous la garde de Dieu!.....

Toutefois, si quelqu'un m'avait dit dans la matinée de ce jour : « *Tu t'es levé juif et tu te coucheras chrétien* ,.. ; » si quelqu'un m'avait dit cela, je l'aurais regardé comme le plus fou des hommes.

Le jeudi 20 janvier, après avoir déjeuné à l'hôtel et porté moi-même mes lettres à la poste, j'allai chez mon ami Gustave, le piétiste, qui était revenu de la chasse, excursion qui l'avait éloigné pendant quelques jours.

Il était fort étonné de me retrouver à Rome. Je lui en expliquai le motif : c'était l'envie de voir le Pape.

« Mais je partirai sans le voir, lui dis-je, car il n'a pas assisté aux cérémonies de la chaire de saint Pierre, où l'on m'avait fait espérer qu'il se trouverait. »

Gustave me consola ironiquement en me parlant d'une autre cérémonie tout à fait curieuse qui devait avoir lieu, je crois, à Sainte-Marie-Majeure. Il s'agissait de la bénédiction des ani-



maux. Et sur cela, assant de calembourgs et de quolibets, tels qu'on peut se les figurer entre un juif et un protestant.

Nous nous séparâmes vers 11 heures, après nous être donné rendez-vous au lendemain; car nous dûmes aller examiner ensemble un tableau qu'avait fait faire notre compatriote le baron de Lotzbeck. Je me rendis dans un café sur la place d'Espagne pour y parcourir les journaux, et je m'y trouvais à peine, quand M. Edmond Humann, le fils du ministre des finances, vint se placer à côté de moi, et nous causâmes très-joyeusement sur Paris, les arts et la politique. Bientôt un autre ami m'aborde, c'était un protestant, M. Alfred de Lotzbeck, avec lequel j'eus une conversation plus futile encore; nous parlâmes de chasse, de plaisirs, de réjouissances, du carnaval, de la soirée brillante qu'avait donnée la veille le duc de Torlonia. Les fêtes de mon mariage ne pouvaient être oubliées, j'y invitai M. de Lotzbeck, qui me promit positivement d'y assister.

Si en ce moment (car il était midi) un troisième interlocuteur s'était approché de moi et m'avait dit : « Alphonse, dans un » quart d'heure tu adoreras Jésus-Christ, ton Dieu et ton sauveur, » et tu seras prosterné dans une pauvre église, et tu te frapperas » la poitrine aux pieds d'un prêtre, dans un couvent de Jésuites » où tu passeras le carnaval pour te préparer au baptême, prêt à » t'immoler pour la foi catholique; et tu renonceras au monde, » à ses pompes, à ses plaisirs; à ta fortune, à tes espérances, à » ton avenir; et, s'il le faut, tu renoueras encore à ta fiancée, à » l'affection de ta famille, à l'estime de tes amis, à l'attachement » des Juifs.... et tu n'aspireras plus qu'à suivre Jésus-Christ et à » porter sa croix jusqu'à la mort.... » je dis que si quelque prophète m'avait fait une semblable prédiction, je n'aurais jugé qu'un seul homme plus insensé que lui; c'eût été l'homme qui aurait cru à la possibilité d'une telle folie!

Et cependant c'est cette folie qui fait aujourd'hui ma sagesse et mon bonheur.

En sortant du café, je rencontre la voiture de M. Théodore de Bussières. Elle s'arrête et je fus invité à y monter pour une partie de promenade. Le temps était magnifique et j'acceptai

avec plaisir. Mais M. de Bussières me demanda la permission de s'arrêter quelques minutes à l'église Saint André-des-Frères, qui se trouvait presque à côté de nous, pour une commission qu'il avait à remplir. Il me proposa de l'attendre dans la voiture; je préfèrai sortir pour voir cette église. On y faisait des préparatifs funéraires et je m'informai du nom du défunt qui devait y recevoir les derniers honneurs. M. de Bussières me répondit : « C'est » un de mes bons amis, M. le comte de la Ferronnays; sa mort » subite, ajouta-t-il, est la cause de cette tristesse que vous avez » dû remarquer en moi depuis deux jours. »

Je ne connaissais pas M. de la Ferronnays; je ne l'avais jamais vu, et je n'éprouvais d'autre impression que celle d'une peine assez vague qu'on ressent toujours à la nouvelle d'une mort subite. M. de Bussières me quitta pour aller retenir une tribune destinée à la famille du défunt. — « Ne vous impatientez pas, » me dit-il en montant au cloître, ce sera l'affaire de deux » minutes... »

L'église de Saint-André est petite, pauvre et déserte;... je crois y avoir été à peu près seul;... aucun objet d'art n'y attirait mon attention; je promenai machinalement mes regards autour de moi, sans m'arrêter à aucune pensée; je me souviens seulement d'un chien noir qui sautait et bondissait devant mes pas.... Bientôt ce chien disparut, l'église tout entière disparut, je ne vis plus rien ... ou plutôt, ô mon Dieu, je vis une seule chose!!!

Comment serait-il possible d'en parler! Oh! non, la parole humaine ne doit point essayer d'exprimer ce qui est inexprimable; toute description, quelque sublime qu'elle puisse être, ne serait qu'une profanation de l'ineffable vérité.

J'étais là, prosterné, baigné dans mes larmes, le cœur hors de moi-même, quand M. de Bussières me rappela à la vie.

Je ne pouvais répondre à ses questions précipitées; mais enfin je saisis la médaille que j'avais laissée sur ma poitrine; je baisai

avec effusion l'image de la Vierge rayonnante de grâces... Oh ! c'était bien elle <sup>1</sup>.



Je ne savais où j'étais ; je ne savais si j'étais Alphonse ou un autre ; j'éprouvais un si total changement , que je me croyais un autre moi-même... je cherchais à me retrouver et je ne me retrouvais pas... La joie la plus ardente éclata au fond de mon âme ; je ne pus parler ; je ne voulus rien révéler ; je sentais en moi quelque chose de solennel et de sacré qui me fit demander un prêtre... On m'y conduisit, et ce n'est qu'après en avoir reçu l'ordre positif, que je parlais selon qu'il m'était possible, à genoux et le cœur tremblant.

Mes premiers mots furent des paroles de reconnaissance pour M de La Ferrounays et pour l'Archiconfrérie de Notre-Dame-des-Victoires. Je savais d'une manière certaine que M. de La

<sup>1</sup> Comme M. Ratisbonne assure que la mère des chrétiens lui est apparue sous la forme qu'elle présente dans la médaille qu'il portait, nous avons cru devoir consigner ici cette forme, d'après cette même médaille.

Ferronnays avait prié pour moi<sup>1</sup>, mais je ne saurais dire comment je l'ai su, pas plus que je ne pourrais rendre compte des vérités dont j'avais acquis la foi et la connaissance. Tout ce que je puis dire, c'est qu'au moment *du geste*<sup>2</sup>, le bandeau tomba de

<sup>1</sup> On sait que M. le comte de La Ferronnays, après avoir édifié Rome par ses vertus et par la piété qui éclata dans les dernières années de sa vie, mourut subitement le 17 janvier au soir. La veille il avait dîné chez le prince Borghèse, où M. de Bussières recommanda le jeune Israélite aux prières de M. La Ferronnays, qui témoigna le plus vif intérêt pour cette conversion.

<sup>2</sup> Voici quelques autres détails sur ce moment solennel consigné dans la relation publiée par M. de Bussières.

« M. Ratisbonne avait déjà parcouru des yeux deux chapelles qui se trouvaient à sa droite, lorsque tout-à-coup une autre chapelle, dédiée à l'Ange gardien, et qui était à sa gauche, fixa son attention. M. de Bussières, ayant réglé le convoi, chercha vainement son compagnon au lieu où il l'avait laissé. Enfin il le découvrit, dans la chapelle de l'Ange gardien, à genoux et le visage baigné de larmes. M. de Bussières s'agenouilla à côté de lui, et ce ne fut que quelques instans après qu'il se résolut à lui frapper sur l'épaule et à le questionner. M. Alphonse Ratisbonne, plusieurs fois interrogé, se retourna enfin et dit : « il faut que ce mort ait bien » prié pour moi ! » Il parlait de M. de La Ferronnays. Questionné de nouveau, « Je crois, dit-il, je suis chrétien de cœur, et je demande le » baptême ; mais ce que j'ai vu je ne dois le dire qu'à genoux et à un » prêtre. » M. de Bussières le conduisit au *Jésus*, le présenta au père de Villefort, et l'on sut alors ce qui lui était arrivé. La chapelle qui fixait son attention lui avait apparu éclatante de blancheur, et au milieu, dans les airs, une Vierge, d'une admirable beauté, se montrait environnée de cette gloire. En elle il reconnut celle qui était représentée sur la médaille : elle avait aussi les mains ouvertes et étendues. *Elle fit signe de la main à M. Alphonse Ratisbonne de s'agenouiller et il obéit.* « Elle » ne prononçait aucune parole, dit-il, mais je compris parfaitement. » Il avait si bien compris, en effet, qu'il se trouvait entièrement changé. Il avait reçu dans cette révélation des lumières extraordinaires : jamais il ne s'était occupé de la religion catholique, et il émerveillait tous ceux qui l'interrogeaient, à tel point qu'on jugea à propos de ne pas retarder son baptême.

mes yeux; non pas un seul bandeau, mais toute la multitude de bandeaux qui m'avaient enveloppé, disparurent successivement et rapidement comme la neige, et la boue et la glace, sous l'action d'un brûlant soleil.

Je sortais d'un tombeau, d'un abîme de ténèbres, et j'étais vivant, parfaitement vivant... mais je pleurais! je voyais au fond de l'abîme les misères extrêmes d'où j'avais été tiré par une miséricorde infinie: je frissonnais à la vue de toutes mes iniquités et j'étais stupéfait, attendri, écrasé d'admiration et de reconnaissance... Je pensais à mon frère avec une indicible joie; mais à mes larmes d'amour se mêlèrent des larmes de pitié. Hélas! tant d'hommes descendent tranquillement dans cet abîme les yeux fermés par l'orgueil ou l'insouciance... ils y descendent, ils s'engloutissent tout vivans dans les horribles ténèbres;... et ma famille, ma fiancée, mes pauvres sœurs!!! Oh! déchirante anxiété! C'est à vous que je pensais, ô vous que j'aime! c'est à vous que je donnais mes premières prières... Ne levez-vous pas les yeux vers le Sauveur du monde, dont le sang a effacé le péché originel? Oh! que l'empreinte de cette souillure est hideuse! Elle rend complètement méconnaissable la créature faite à l'image de Dieu.

On me demande comment j'ai appris ces vérités, puisqu'il est avéré que jamais je n'ouvris un livre de religion, jamais je ne lus une seule page de la Bible, et que le dogme du péché originel, totalement oublié ou nié par les juifs de nos jours, n'avait jamais occupé un instant ma pensée; je doute même d'en avoir connu le nom. Comment donc suis-je arrivé à cette connaissance? Je ne saurais le dire. Tout ce que je sais, c'est qu'en entrant à l'église, j'ignorais tout, et qu'en sortant je voyais clair. Je ne puis expliquer ce changement que par la comparaison d'un homme qu'on réveillerait subitement d'un profond sommeil, ou bien par l'analogie d'un aveugle-né qui tout à coup verrait le jour; il voit, mais il ne peut définir la lumière qui l'éclaire et au sein de laquelle il contemple les objets de son admiration. Si on ne peut expliquer la lumière physique, comment pourrait-on expliquer une lumière qui, au fond, n'est que la vérité elle-même? Je

crois rester dans le vrai, en disant que je n'avais nulle science de la lettre, mais que j'entrevois le sens et l'esprit des dogmes. Je sentais ces choses plus que je ne les voyais, et je les sentais par les effets inexprimables qu'elles produisirent en moi. Tout se passait au-dedans de moi; et ces impressions, mille fois plus rapides que la pensée, mille fois plus profondes que la réflexion, n'avaient pas seulement ému mon âme, mais elles l'avaient comme retournée et dirigée dans un autre sens, vers un autre but et dans une nouvelle vie.

— Je m'explique mal; mais voulez-vous, monsieur, que je renferme dans des mots étroits et secs des sentimens que le cœur même peut à peine contenir.

Quoi qu'il en soit de ce langage inexact et incomplet, le fait positif est que je me trouvais en quelque sorte comme un être nu, comme une table rase.... Le monde n'était plus rien pour moi, les préventions contre le christianisme n'existaient plus; les préjugés de mon enfance n'avaient plus la moindre trace; l'amour de mon Dieu avait tellement pris la place de tout autre amour, que ma fiancée elle-même m'apparaissait sous un nouveau point de vue. Je l'aimais comme on aimerait un objet que Dieu tient entre ses mains, comme un don précieux qui fait aimer encore davantage le donateur.

Je répète que je conjurai mon confesseur, le R. P. de Villefort, et M. de Bussières, de garder un secret inviolable sur ce qui m'était arrivé. Je voulus m'ensevelir au couvent des Trappistes pour ne plus m'occuper que des choses éternelles; et aussi, je l'avoue, je pensais que dans ma famille et parmi mes amis, on me croirait fou, qu'on me tournerait en ridicule, et qu'ainsi mieux vaudrait échapper entièrement au monde, à ses propos et à ses jugemens.

Cependant les supérieurs ecclésiastiques me montrèrent que le ridicule, les injures et les faux jugemens faisaient partie du calice d'un vrai chrétien; ils m'engagèrent à boire ce calice, et m'avertirent que Jésus-Christ avait annoncé à ses disciples, des souffrances, des tourmens et des supplices.—Ces graves paroles, loin de me décourager, enflammèrent ma joie intérieure; je me sen-

tais prêt à tout, et je sollicitais vivement le baptême. On voulut le retarder : « Mais, quoi ! m'écriai-je, les Juifs qui entendirent » la prédication des apôtres, furent immédiatement baptisés, et » vous voulez m'ajourner, après que j'ai entendu la Reine des » apôtres ! » Mes émotions, mes désirs véhéments, mes supplications touchèrent les hommes charitables qui m'avaient recueilli, et l'on me fit la promesse, à jamais bienheureuse, du baptême !

Je ne pouvais presque pas attendre le jour fixé pour la réalisation de cette promesse, tellement je me voyais difforme devant Dieu ! Et cependant que de bonté, que de charité ne m'a-t-on pas témoigné pendant les jours de ma préparation ! J'étais entré au couvent des Pères Jésuites pour vivre dans la retraite, sous la direction du R. P. de Villefort, qui nourrissait mon âme de tout ce que la parole divine a de plus suave et de plus onctueux. Cet homme de Dieu n'est pas un homme, c'est un cœur, c'est une personnification de la céleste charité ! Mais à peine avais-je les yeux ouverts, que je découvris autour de moi bien d'autres hommes de ce même genre, dont le monde ne se doute pas. Mon Dieu, que de bonté, que de délicatesse et de grâce dans le cœur de ces vrais chrétiens ! Tous les soirs pendant ma retraite, le vénérable Supérieur Général des Jésuites venait lui-même jusqu'à moi, et versait dans mon âme un baume du ciel. Il me disait quelques mots, et ces mots semblaient s'ouvrir et grandir en moi, à mesure que je les écoutais, et ils me remplissaient de joie, de lumière et de vie !

Ce prêtre si humble et à la fois si puissant, aurait pu ne point me parler, car sa seule vue produisait en moi l'effet de la parole ; son souvenir aujourd'hui encore suffit pour me rappeler la présence de Dieu et allumer ma plus vive reconnaissance. Je n'ai point de termes pour exprimer cette reconnaissance ; il me faudrait un cœur bien autrement vaste, et cent bouches, pour dire quel amour je ressens pour ces hommes de Dieu, pour M. Théodore de Bussières, qui a été l'ange de Marie, pour la famille de La Ferronnays, à laquelle je porte une vénération et un attachement au-dessus de toute expression !

Le 31 janvier arriva enfin ; et ce ne sont plus quelques âmes ,

mais toute une multitude d'âmes pieuses et charitables qui m'envelopèrent en quelque sorte de tendresse et de sympathie ! Combien je voudrais les connaître et les remercier ! Puissent-elles toujours prier pour moi, comme je prie pour elles !

O Rome, quelle grâce j'ai trouvée dans ton sein !

La Mère de mon Sauveur avait tout disposé d'avance ; car elle avait fait venir là un prêtre français pour me parler ma langue maternelle au moment solennel du baptême : c'est M. Dupanloup, dont le souvenir se rattachera toute ma vie aux émotions les plus vives que j'aie éprouvées. Heureux ceux qui l'ont entendu, car les échos de cette puissante parole, qu'on a répétée plus tard, ne rendront jamais l'effet de la parole elle-même. Oh ! oui, je sentais qu'elle était inspirée par Celle-là même qui faisait l'objet du discours.

Je ne rapporterai point les choses qui regardent mon baptême, ma confirmation et ma première communion, grâces ineffables que j'ai toutes reçues en ce même jour des mains de S. E. le cardinal Patrizi, vicaire de Sa Sainteté.

J'aurais trop à vous dire si je m'abandonnais à vous rendre mes impressions, si je redisais ce que j'ai vu, entendu et senti..... si je rappelais surtout la charité qui m'a été prodiguée. Je nommerai seulement ici l'éminentissime cardinal Mezzofante... Le Seigneur a doté cet illustre personnage du don des langues, comme une récompense accordée à un cœur qui se fait tout à tous.

Une dernière consolation m'était réservée.

Vous vous rappelez quel était mon désir de voir le Saint-Père, désir ou plutôt curiosité qui m'avait retenu à Rome. Mais j'étais loin de me douter dans quelles circonstances ce désir se réaliserait. C'est en qualité d'enfant nouveau-né de l'Église que je fus présenté au père de tous les fidèles. Il me semble que dès mon baptême j'éprouvais pour le Souverain Pontife les sentimens de respect et d'amour d'un fils ; j'étais donc bien heureux quand on m'annonça que je serais conduit à cette audience sous les ailes du R. P. Général des Jésuites ; mais pourtant je tremblais, car je n'avais jamais paru devant les grands du monde, et ces grands me paraissaient alors bien petits en comparaison de cette vraie



grandeur. J'avoue que toutes les majestés du monde me semblaient concentrées sur celui qui possède ici-bas la puissance de Dieu, sur le Pontife qui, par une succession non interrompue remonte à saint Pierre et au grand-prêtre Aaron, le successeur de Jésus-Christ lui-même, dont il occupe la chaire inébranlable !

Je n'oublierai jamais la crainte et les battemens de cœur qui m'oppressaient en entrant au Vatican, en traversant tant de vastes cours, tant de salles imposantes qui conduisent au sanctuaire du Pontife. Mais toutes ces inquiétudes tombèrent et firent place à la surprise et à l'étonnement, quand je le vis lui-même si simple, si humble et si paternel ! Ce n'était point un monarque, mais un père dont la bonté extrême me traitait comme un enfant bien-aimé !

Mon Dieu, en sera-t-il ainsi au dernier jour, quand il faudra paraître devant vous pour rendre compte des grâces reçues ? On tremble à la pensée des grandeurs de Dieu et l'on redoute sa justice ; mais à la vue de sa miséricorde, la confiance renaîtra sans doute, et avec la confiance, un amour et une reconnaissance sans bornes.

Reconnaissance ! telle sera désormais ma loi et ma vie ! Je ne puis l'exprimer en paroles, mais je tâcherai de l'exprimer par mes actes...

Les lettres de ma famille me rendent toute ma liberté : cette liberté, je la consacre à Dieu et je la lui offre dès à présent, avec ma vie entière, pour servir l'Église et mes frères sous la protection de Marie !

THÉODORE RATISBONNE.

---

---

 Polémique Catholique.
 

---

DES

## BESOINS DE LA CONTROVERSE

PHILOSOPHIQUE ET RELIGIEUSE.

 Premier article.
 

---

État des esprits et caractère de la guerre contre l'Église. — Insuffisance des apologies catholiques. — Besoin de puiser dans les anciens apologistes. — Besoins du clergé; connaître et réfuter les erreurs nouvelles. — L'épiscopat aide le progrès des études religieuses. — Création de Mgr l'évêque de Bayeux. — Comment les laïcs peuvent aider à la défense de la foi. — Secours à puiser dans les livres étrangers.

L'Église, ici-bas, a toujours été et sera toujours militante; sa vie est un combat acharné contre les passions qui, dans la sphère intellectuelle, se manifestent par l'hérésie et par le rationalisme. Ce duel de l'esprit de vie et de l'esprit de mort<sup>1</sup> commença dans l'âme de notre premier père; il s'est agrandi avec la famille humaine: sans cesse il agite le monde, et tout homme en ressent plus ou moins les secousses et les déchiremens. Quiconque, en effet, arrive ici-bas, est contraint, bon gré, malgré, de prendre part à cette lutte redoutable: il faut être pour l'Église, ou contre elle; pas de neutralité possible; car la prétention à la neutralité, c'est encore la guerre contre l'Église.

Certes, nous ne sommes pas à une époque de trêve. Il semble au contraire que nous touchions à un engagement général et dé-

<sup>1</sup> Mors et vita duello conflixere mirando. *Prose* du jour de Pâques.

cisif. On ne doit pas se le dissimuler, le scepticisme nous déborde de toutes parts. Sans doute le cynisme de Voltaire est passé de mode dans la société éclairée de nos villes savantes, mais il règne encore en pacha dans une grande partie de nos provinces, et il s'infiltré chaque jour davantage dans les classes inférieures. Et même dans les hautes classes intellectuelles qui se rapprochent de la foi, l'incrédulité n'est pas encore complètement vaincue. Depuis vingt ans, sans jeter l'injure et la malédiction au christianisme, on a enseigné à la jeunesse que cette grande religion était seulement un *mort illustre*, dont la science du 19<sup>e</sup> siècle devait faire l'*autopsie*. La presse périodique a traduit sous mille formes ce jugement solennel : on l'apprend aujourd'hui aux petits enfans, et il n'y a pas de *jeune france* passablement éduqué qui ne disserte pertinemment sur *les origines philosophiques* de l'Eglise, sur *les causes naturelles de sa lente formation*, de sa grandeur et de sa chute.

D'un autre côté le nombre des indifférens est immense ; la foule paresseuse, incertaine et flottante, est à qui saura l'entraîner. Or, en ce moment, l'incrédulité redouble d'efforts pour arracher la victoire qui lui échappe. Il n'y a pas dans l'arsenal du 18<sup>e</sup> siècle un sophisme tant soit peu spécieux que MM. Strauss, Salvador et P. Leroux, n'aient remis à neuf. Tandis que le protestantisme expirant s'agite convulsivement pour étouffer l'Eglise dans une dernière étreinte, les vieilles bandes encyclopédistes se rallient de tous côtés sous les drapeaux du panthéisme allemand. Dès longtems formées à la lutte, elles marchent avec ensemble sous des chefs habiles ; elles déploient une tactique nouvelle et des combinaisons stratégiques inconnues jusqu'à ce jour.

Malheur à nous catholiques, si dans cet état de choses, nous allions nous endormir sous nos tentes ! C'est l'heure de sortir, de former nos rangs, de nous compter et de préparer nos armes.

Grâces à Dieu, nos frères dans la foi ne sont pas restés inactifs jusqu'à ce jour ; ils ont compris que c'était sur le terrain de la presse périodique que tout se décide aujourd'hui, et, sur ce terrain, ils ont pris des positions d'où l'ennemi sera combattu avec

avantage. Toutefois, nos adversaires sont si nombreux et si actifs, leurs attaques sont si persévérantes et si acharnées, qu'il nous faudrait chaque jour déployer une énergie plus grande pour assurer la victoire. Prenons garde aussi aux embûches qu'on nous dresse ; tenons les rangs serrés, ne laissons aucun vide, aucun intervalle, par où l'ennemi puisse entrer dans nos lignes ! — Et, ici, qu'on nous permette de nous expliquer avec franchise, notre pensée n'a rien de méprisant pour personne.

I. Constatons d'abord les travaux qui se font pour la défense de la foi. — On s'efforce de pénétrer tous les secrets de l'antique orient ; toutes les vérités primitives sont recueillies avec une pieuse ardeur dans les Kings, dans les Védas, dans le Zend-Avesta ; l'archéologie interroge avec patience toutes les inscriptions de l'Égypte, de la Perse, de l'Indoustan, etc., pour obtenir des renseignemens nouveaux sur les religions antiques. L'influence politique, sociale, économique, artistique et littéraire du catholicisme est justifiée complètement par les hommes les plus distingués de notre époque ; toutes les sciences enfin, depuis la linguistique jusqu'à l'anatomie comparée et à la géologie ; sont forcées chaque jour de déposer en faveur de notre symbole ! — Sans doute, tout cela est éminemment utile. Nous applaudissons de toutes nos forces à ces recherches précieuses, qui viennent si à propos au secours de notre foi. C'est une sorte de préparation évangélique merveilleusement appropriée aux besoins de notre époque. Mais cela ne suffit pas. Bien que la science apologétique doive s'approprier, s'assimiler tous ces élémens nouveaux, ils ne pourront jamais constituer sa base. Cette base, elle a été posée depuis longtems par nos vieux apologistes, et rien ne saurait remplacer ses larges et profondes assises. Or, malheureusement elle est aujourd'hui oubliée, ensevelie dans l'ombre, et si bien cachée par les matériaux de fraîche date, que les laïcs, même les plus sérieux, ignorent généralement son existence. Qui étudie, je ne dirai pas Origène, Clément d'Alexandrie ou Eusèbe, mais du moins les traités plus récents de Grotius, de Huet, d'Abbadie, de Leland, de Lardner, de Baltus, de Bergier, de Bullet, etc. ? C'est

à peine si Guénée, grâce à sa forme légère et piquante, compte encore çà et là quelques rares lecteurs.

Certes, c'est là un mal, et un grand mal ; si tant d'esprits élevés se contentent aujourd'hui d'une admiration stérile pour le christianisme, c'est peut-être à cela qu'il faut s'en prendre. On ne leur parle guère que de la valeur esthétique, économique ou scientifique de notre religion ; ils ont cru naturellement qu'elle n'avait pas d'autres titres, et peu à peu ils en sont venus à la considérer comme un beau poème, une cathédrale sublime, un système grandiose, et rien de plus. Ils avoueront sans peine que le christianisme a été un immense progrès, l'Église catholique une institution providentielle, la domination temporelle des papes un droit saint et sacré, ils s'inclinent devant la croix, symbole d'égalité, de fraternité, de réhabilitation universelle ; mais n'allez pas pour cela les croire catholiques, ou seulement chrétiens ; car l'Évangile n'est peut-être à leurs yeux qu'une *épopée démocratique et mystique*, un recueil d'allégories et de mythes que la philosophie doit expliquer, etc. Et peut-il bien en être autrement ?

— Quand on a grandi au milieu du rationalisme français ou allemand, sans même soupçonner l'existence de nos grands apologistes, on est intimement convaincu que les vieilles preuves du christianisme ont succombé à l'épreuve de la science ; or, c'est tout ce que demandent aujourd'hui nos ennemis les plus habiles : admirez le symbole catholique comme une hypothèse capable de satisfaire à beaucoup d'exigences scientifiques, ils ne s'y opposeront pas ; seulement, à les en croire, ce symbole ne vient ni de Jésus-Christ ni des apôtres : c'est le résultat d'un grand travail humanitaire ; c'est un accident, une phase de *l'éternelle révélation de Dieu dans la nature et dans l'histoire*, un développement naturel et spontané des religions et des philosophies antiques, etc.

— En un mot, dressez des autels à Jésus-Christ, aux apôtres, à Grégoire VII, à Vincent de Paul, ils ne viendront pas les briser, mais ils les placeront dans un Panthéon sacrilège où Bouddha, Confucius, Zoroastre, Platon, Mahomet, Luther, Mirabeau, Hégel auront aussi un culte, un culte égal ou même supérieur.

Il ne suffit donc pas de montrer que le catholicisme a été une

chose belle et utile, il faut se hâter d'en venir à la démonstration rigoureuse et fréquente de sa divine origine. Or, cette démonstration encore une fois, on ne pourra la donner qu'en appropriant à la controverse actuelle les travaux impérissables des anciens apologistes. Il faut prouver que la base antique de notre foi n'a été renversée, ni par la philosophie matérialiste du 18<sup>e</sup> siècle, ni par l'idéalisme sceptique du 19<sup>e</sup>; qu'elle résiste à l'analyse subtile du docteur Strauss, comme au sarcasme de Voltaire, et que les hypothèses fastueuses imaginées pour expliquer l'histoire de l'église s'évanouissent dès qu'on les touche.

Pour initier les laïcs à la science apologétique, il serait urgent de faire le dépouillement des travaux anciens depuis Origène, Clément d'Alexandrie et Eusèbe, jusqu'à Leland, Bergier et Bullet; on montrerait combien sont solides ces travaux si dédaignés et combien ils importent dans la controverse actuelle. Assurément, cet inventaire des richesses amassées par la philosophie et la théologie catholique surprendrait bien des lecteurs, même fort instruits. Qui soupçonne, en effet, que les erreurs fondamentales de MM. Leroux, Strauss, Salvador, etc., ont été réfutées d'avance? C'est pourtant ce qui ressortirait de ce travail. Sous les formes surannées de nos vieux apologistes, apparaîtrait une substance toujours jeune, une vie toujours nouvelle. Changeant de vêtement et d'allure, ils rentreraient enfin dans le cercle de la science contemporaine, qui serait émerveillée de leur trouver tant de bon sens et d'érudition!

Tel est, ce nous semble, le premier besoin des laïcs sérieux qui se dévouent à la défense du Christianisme, et qui, sans ce guide, pourraient faire fausse route. Voyons maintenant quels sont les besoins du clergé.

II. Pour suivre tous les mouvemens de la controverse actuelle, pour observer toutes les marches et contre-marches du rationalisme et de l'hérésie, il faudrait une fortune et des loisirs qui manquent à la plupart des prêtres. Quel est le curé ou le vicaire qui peut acheter et étudier tous les livres qui se publient chaque jour pour ou contre la religion? Quand on est absorbé par les onctions du saint ministère, quand on est chaque jour en face

des indigens dans la détresse, peut-on se dérober à tous ses devoirs pour creuser les abstractions de Kant, de Fichte, de Schelling, de Hégel, pour démêler tous les sophismes de Voltaire, de Rousseau et des encyclopédistes; pour soumettre à une rigoureuse analyse les théories de Strauss, de Salvador ou de M. Leroux, etc. ? — Il faudrait avoir à sa disposition une bibliothèque riche, bien choisie, et, ce qui est plus rare encore, cinq ou six années d'étude libre. Combien d'hommes réunissent à ces conditions le talent et la science nécessaires pour lire sans danger tous ces écrivains ? — Et, cependant, de ces sources empoisonnées des flots d'erreurs s'épanchent incessamment dans la société, par l'enseignement, par les *revues*, et les *feuilletons* de journal. Le prêtre, qui se souvient des exemples de son maître<sup>1</sup>, et poursuit avec amour les âmes égarées sur toutes les routes du monde, le prêtre se trouvera donc nécessairement un jour ou l'autre en face de mille doutes, de mille objections imprévues. Or, il importe à sa dignité, il importe au salut des âmes qu'il puisse comprendre et éclairer tous ces doutes, résoudre toutes ces objections, abaisser tout orgueil qui s'élève contre la foi. Il importe surtout que le clergé sache attirer et diriger la jeunesse de nos écoles savantes. Or, cette jeunesse, au sein de laquelle l'avenir germe en ce moment, le rationalisme l'a prise au berceau, il l'a nourrie de son lait, il a injecté dans toutes ses veines des principes de dissolution et de mort. Voilà pourquoi elle souffre; voilà pourquoi elle s'agite et se débat dans le désespoir. Voilà pourquoi elle cherche le repos dans la mort et une dernière joie dans l'orgie; — Prêtres, c'est à nous de la guérir; Dieu le veut, Dieu le veut!

Mais pour réussir dans cette grande et difficile entreprise, d'où dépend le sort de notre patrie, il faut connaître à fond les idées et même le langage de toutes les erreurs contemporaines. Eussiez-vous mille fois raison, eussiez-vous les preuves les plus solides en faveur de vos croyances, on ne vous comprendra pas, on ne vous écouterait même pas : on vous tournera le dos, si vous paraissez ignorer les idées de votre époque. C'est là malheureusement un

<sup>1</sup> Non veni vocare justos, sed peccatores. Matth. ix, 13.

fait d'expérience journalière. Notre siècle a si profondément rompu avec le passé qu'il ne le comprend pas, si l'on ne prend la peine de le lui traduire. Il s'est infatué de son excellence, de son infailibilité, de son incommensurable supériorité sur tous les siècles, au point qu'il refuse de s'entendre avec quiconque n'a pas arboré ses couleurs. — Malheur à qui n'a pour lui que la vérité, le bon sens, et la science du passé. Le présent n'estime que lui-même et ne veut relever que de lui-même.

Il ne suffit donc plus de connaître les travaux des anciens apologistes, il faut aussi étudier à fond l'état de la controverse actuelle. Il est bon sans doute, de pouvoir réfuter le rationalisme d'autrefois, parcequ'il y a toujours des incrédules retardataires; mais il faut aussi, il faut surtout pouvoir répondre au rationalisme d'aujourd'hui, à l'objection du jour.

Puissent tous les prêtres, voués à l'enseignement de la théologie et de la philosophie, être vivement frappés de ces considérations! Puissent leur position et leurs besoins les amener tous à rechercher dans les anciens apologistes une solution des erreurs nouvelles! Cette solution, ils la trouveront aussi complète qu'ils peuvent le désirer. Alors le présent et le passé se comprendront; leurs antipathies s'évanouiront d'elles-mêmes. Ils feront une sainte alliance et l'avenir sera sauvé.

III. Certes, ce que nous demandons ici est déjà bien commencé. Depuis quelques années surtout un progrès général se manifeste dans les études ecclésiastiques; et ce mouvement ne peut plus être arrêté, parce que c'est l'autorité légitime, c'est l'épiscopat lui-même qui le provoque et le dirige. Grâce soient rendues à nos vénérables évêques! Après avoir défendu le clergé de France contre l'esprit de système, ils travaillent maintenant avec une sainte émulation à satisfaire tous les besoins nouveaux, et à développer régulièrement toutes les parties de la science religieuse<sup>1</sup>. Une ardeur aveugle, une imagination trop ardente,

<sup>1</sup> Voir l'*Instruction pastorale de Mgr l'archevêque de Paris sur les études ecclésiastiques*, insérée presque en entier dans les *Annales*, (5<sup>e</sup> s., t. III, p. 455, et t. IV, p. 85) le programme du *grand cours de théologie professé au séminaire de Saint-Flour*, et la *Lettre* de Mgr l'évêque, etc.



pourraient peut-être les accuser de lenteur ; mais pour cela il faudrait méconnaître les innombrables obstacles que la meilleure volonté rencontre à chaque pas. D'ailleurs rien de ce qui se fait bien ne se fait vite. Toutes les innovations légitimes et durables naissent et grandissent d'une manière presque insensible : « *Nemo repente fit summus*, disait le grand et saint pape Grégoire VII, et *alta edificia paulatim edificantur* <sup>1</sup>. » Patience donc, patience ! Le levain fermente, et il aura bientôt gagné toute la masse. Laissez agir la providence ; elle a jeté dans la terre le grain de sénevé, elle saura bien en faire sortir un arbre puissant et fécond, dont les générations futures recueilleront les fruits <sup>2</sup>.

Mais pour assurer l'avenir, il faut, comme nous l'avons dit, renouer au passé le présent qui flotte à tous les vents. Il faut ressaisir fortement les antiques et impérissables traditions de la science catholique, faire pour notre époque ce que les pères, les docteurs, les théologiens, les apologistes d'autrefois, faisaient pour leur tems ; donner à la vérité immuable et à ses preuves immuables l'intérêt de la nouveauté, de l'actualité, en les opposant perpétuellement aux erreurs contemporaines. Il n'y a peut-être pas dans l'enseignement de la philosophie, du dogme, de la morale, de la discipline, de l'histoire religieuse, de l'herméneutique sacrée, etc., une seule question de quelque importance qui ne puisse être vivifiée de cette manière, et dont l'étude ne devienne ainsi attrayante pour les esprits même paresseux et indifférens. N'est-ce pas là l'exemple que nous ont légué nos ancêtres ? Saint Irénée, Clément d'Alexandrie, Origène, Tertullien, Eusèbe, saint Augustin, saint Thomas, et plus récemment Bossuet, Fénelon et Guénée, n'allaient pas chercher les ombres des ennemis morts depuis longtems ; mais ils luttaient corps à

<sup>1</sup> *Epist.*, II, 45.

<sup>2</sup> *L'Essai sur le Panthéisme*, par M. Maret ; le *Cours d'histoire ecclésiastique*, par M. Blanc ; et la grande *Histoire de la Religion*, que M. Rohbacher va publier, sont déjà de glorieux symptômes de cette régénération.

corps avec toutes les erreurs vivantes, et c'est ce qui rendait leurs ouvrages si populaires. Il ne se publiait pas contre la religion un seul livre, une seule brochure dont ils ne prissent connaissance, et qu'ils ne réfutassent sur le champ.

Je sais bien qu'aujourd'hui il est presque impossible de saisir ainsi chaque erreur à sa naissance pour l'étouffer; car les ennemis de la vérité se sont multipliés presque à l'infini, et ils puisent dans leurs passions, dans leur haine fanatique, une activité infatigable. Les défenseurs de la vérité sont au contraire, moins nombreux que jamais; une révolution sanglante les a décimés; elle a interrompu tous les développemens de la science ecclésiastique, en dispersant les ordres religieux qui se consacraient à les conserver et à les perfectionner. Le tems, première condition de tout progrès dans l'étude, manque à la plupart d'entre nous. Mais loin que ces faits déplorables puissent justifier une coupable indolence, ils doivent exciter en nous une ardeur toujours plus grande. Ne serait-il pas honteux que la vérité inspirât moins d'amour, de dévouement que l'erreur? Il me semble qu'il n'y a rien de plus propre à enflammer toute âme élevée et croyante que le spectacle de la société actuelle. De toutes parts, l'homme s'agite, se fatigue, sue et se tourmente pour produire, pour inventer quelque chose; le marin s'enfonce dans les glaces du pôle pour y découvrir des terres inconnues; l'industriel use sa vie à chercher pour ses machines quelques perfectionnemens nouveaux; le chimiste passe ses jours et souvent ses nuits courbé sur ses creusets; il est des érudits qui ont perdu la vue à déchiffrer de vieux manuscrits; des philosophes plissent leurs fronts chaavés de rides prématurées, pour éclaircir quelques formules obscures des systèmes antiques, ou pour substituer à ces systèmes des utopies qui mourront demain, sans obtenir peut-être un instant d'attention! Et au milieu de cette activité fébrile, le théologien, l'apologiste resteraient froidement dans l'inaction? Ils feraient moins pour la cause de Dieu, pour le salut de leurs frères, qu'on ne fait de toutes parts pour de misérables leurres, qui échappent toujours pour l'amour du mensonge, pour la gloire du vice, pour la perte des âmes! Ils feraient moins pour ramener

sur le chemin du ciel les esprits égarés, que les impies ne font pour élargir la route de l'enfer ! Non, il ne saurait en être ainsi. La charité, le dévouement ne se laisseront pas surpasser par l'égoïsme.

Nos ennemis sont nombreux, il est vrai ; mais n'importe. De quelque côté qu'ils se lèvent, ils trouveront toujours quelque sentinelle vigilante debout aux avant-postes pour jeter le cri d'alarme et repousser leur invasion. — Nos ennemis sont nombreux mais ils sont divisés ; mais ils se combattent et se détruisent les uns les autres, et nous n'avons, pour ainsi dire, qu'à constater leurs défaites. — Ils sont nombreux ; mais autant ils sont forts, quand ils se font mutuellement la guerre, autant ils sont faibles quand ils veulent lutter contre nous. — Ils sont nombreux ; mais depuis 18 siècles nos pères n'ont cessé de battre leurs pères et quelques brillantes que soient leurs armées, elles sont émoussées depuis longtemps. — Ils sont nombreux, mais Dieu est pour nous. Il a promis l'immortalité à son Église ; et, à toutes les époques critiques, il produit dans son sein des forces nouvelles à mesure que se multiplient les dangers. — Ils sont nombreux, mais nous aussi nous serons nombreux quand nous le voudrons. Pompée disait qu'il n'avait qu'à frapper du pied la terre, pour en faire sortir des armées ; ce n'était là qu'un fastueux mensonge ; mais le catholicisme a opéré ce prodige toutes les fois qu'il en a eu besoin.

IV. Et de nos jours encore ne voyons-nous pas quelque chose d'analogue se manifester autour de nous ? Partou toù un évêque entreprend de fonder quelque institution nouvelle pour la défense et la propagation de la foi, ou pour le progrès des sciences religieuses, ne voit-il pas les sympathies les plus ardentes accourir de toutes parts à son aide ? Et ici qu'on nous permette d'en citer un seul exemple. Il nous a touché trop vivement pour que nous puissions le passer sous silence.

Il y a quelques années, Mgr l'évêque de Bayeux créa dans son grand-séminaire des cours destinés à satisfaire des besoins in-

connus autrefois, et l'un de ces cours nous fut confié <sup>1</sup>. Or, non-seulement des souscriptions volontaires furent organisées pour subvenir aux dépenses que nécessitait la construction d'un bâtiment nouveau ; mais des hommes habiles ont voulu aussi contribuer par leurs travaux aux succès des études. Des laïques, des gentilshommes sont venus mettre, pour ainsi dire, à notre service leur science et leurs loisirs. Pour faciliter et compléter nos recherches, ils ont traduit des volumes entiers d'une philosophie abstraite ou d'une érudition compliquée et fatigante ; et, grâce à eux, nous pourrions faire connaître aux lecteurs des *Annales* les travaux les plus importants de l'Allemagne, de l'Italie et de l'Angleterre. Ils ont voulu imiter leurs pères qui allaient à la croisade pour la gloire du Christ et la défense de l'Eglise ; et ils ont entrepris une guerre sainte contre des ennemis plus dangereux et plus impies que les Sarrasins. Avec un désintéressement chevaleresque, ils ont mis une seule condition à leurs engagements, c'est que le voile de l'anonyme les cachera toujours, que nous retoucherons leurs travaux, et que nous y mettrons notre nom. Et en traçant ces lignes à leur insu, nous avons à craindre de blesser leur modestie !

Voilà ce que nous avons vu avec une émotion profonde, et ce que nous avons besoin de publier ; voilà ce que l'esprit de foi et le dévouement qu'il inspire font encore de nos jours, à une époque d'égoïsme vaniteux et de cupidité insatiable, où le talent est devenu une marchandise qui se met à l'encan et se vend au plus offrant, où l'on se fait annoncer par tous les journaux dès qu'on s'imagine avoir une idée, où des hommes célèbres ont vécu longtemps sur la gloire d'une traduction et d'une préface !

<sup>1</sup> Un fils ne peut louer librement un père vénéré ; il craindrait que sa parole ne fût soupçonnée d'exagération ; mais il lui sera permis du moins de constater, qu'entre tous les prélats français, Mgr l'évêque de Bayeux est le premier qui ait établi un *Cours spécial sur l'histoire comparée de la religion et de la philosophie pour servir d'introduction aux études théologiques* ; or, pour ceux qui connaissent l'état actuel du monde savant, ce fait en dira plus que tous nos éloges.

Que ces exemples inspirent une noble émulation à tous ceux qui peuvent les imiter ; que chacun travaille pour sa part et selon ses forces ; et l'on verra bientôt l'édifice des sciences religieuses s'élever, assise par assise, dans les proportions les plus vastes et les plus majestueuses. Sans doute il est difficile de faire un bon livre ; ce sera toujours là le privilège d'un petit nombre ; mais combien d'hommes pourraient s'élever avec de l'ardeur et de la patience au rôle plus modeste de traducteur. Or, une bonne traduction fait connaître un bon livre. Et ici encore nos adversaires peuvent nous servir de modèle ; car ils ne cessent d'employer ce moyen si puissant de propagande. Il ne paraît pas à l'étranger un livre utile à leur cause que ce livre ne soit traduit presque immédiatement. C'est ainsi que les systèmes allemands ont passé la frontière et nous ont envahis. Nos rationalistes français vivent presque uniquement des emprunts qu'ils ont faits à l'incrédulité germanique ; ils ont découvert au delà du Rhin un *nouveau monde* que sa langue rendait inabordable à la foule ; sous une atmosphère obscure cette Inde mystérieuse nourrissait des populations d'érudits, de philosophes, de poètes, occupés sans relâche à amasser des trésors scientifiques et littéraires. Depuis que madame de Staël et Charles de Villers nous ont révélé cette merveilleuse contrée, des nuées de littérateurs sont allés s'abattre sur les universités de Gœttingue, d'Iéna, de Berlin et d'Heidelberg, pour les dépouiller de leurs richesses. Aujourd'hui tous les ouvrages les plus célèbres et les plus dangereux de Lessing, de Herder, de Goëthe, de Kant, de Fichte, de Schelling, de Creuzer, de Hegel, de Strauss, etc., etc., sont traduits ou vont l'être <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Nous indiquerons ici les principaux : *l'Éducation du genre humain*, par Lessing ; — Tous les ouvrages de Kant ; — *De la destination de l'homme*, par Fichte ; — *Système d'idéalisme transcendantal*, par Schelling ; — *Dissertations philosophiques*, par Hegel ; — *Cours d'esthétique*, par le même ; — *Idées sur la philosophie de l'histoire*, par Herder ; — *Histoire des Religions de l'antiquité*, par Creuzer ; — *La vie de Jésus*,

Pendant quelques années, des incroyants ayant seuls l'exploitation de la science Tudesque, ont cru qu'il n'y avait que des panthéistes de l'autre côté du Rhin ; mais des littérateurs catholiques dissipèrent bientôt cette illusion. Une colonie de jeunes français alla même s'établir à Munich pour y étudier l'Allemagne orthodoxe. Dernièrement un de nos amis s'est encore fixé dans cette ville pour s'y vouer à la science religieuse. Guidés par ses indications, nous ferons connaître à nos lecteurs ce qui s'est publié et ce qui se publiera dans cette partie de l'Europe de plus important pour la controverse philosophique et religieuse. Déjà plusieurs ouvrages de Frédéric Schlegel, de Moëller, de Walther, de Theiner, etc., parmi les catholiques ; et de Voigt, de Hurter, de Ranke, etc., parmi les protestans, ont passé dans notre langue ; mais il y a encore bien des matériaux précieux à extraire de cette mine obscure. Ainsi, nous donnerons très prochainement dans ce *Recueil*, des analyses et des traductions partielles des meilleures *réfutations* de Strauss, puis de la grande *Histoire de la philosophie*, par le savant et pieux Vindischmann, de l'*Histoire ecclésiastique*, par Doëllinger. L'Allemagne protestante, elle-même, viendra souvent à notre secours ; car il s'en faut que tous ses hommes les plus illustres soient incroyants, comme on le suppose trop souvent. Beaucoup se rapprochent de nous à la vue même de l'anarchie intellectuelle qu'a engendrée la réforme. Pour ne citer ici que les plus fameux exégètes, Tholuck, et surtout Hœvernich, Hengstenberg, etc., nous fourniront les recherches les plus savantes et les plus utiles.

L'Italie offrirait encore de nombreuses ressources. Combien de savantes recherches, par exemple, ne sont pas enfouies dans cette *bibliothèque italienne* qui dépasse son 100<sup>e</sup> volume. Mais, un des services les plus signalés que l'on puisse rendre aux études religieuses dans notre patrie, c'est de nous révéler les travaux de l'abbé Rosmini, cet homme prodigieux qui illumine toute l'Italie

par Strauss, — Les *Œuvres* complètes de Goëthe ; — *Histoire de l'Antiquité*, par Schlosser ; — *Manuel de l'histoire de la philosophie*, par Tenneman, etc.

de sa gloire<sup>1</sup> et dont la piété égale le génie. La collection de ses œuvres forme une véritable encyclopédie philosophique, où toutes les erreurs les plus subtiles du rationalisme allemand sont discutées avec une clarté et une profondeur étonnantes. Or, nous sommes heureux d'annoncer qu'un jeune ecclésiastique de nos amis travaille depuis deux ans pour en préparer une traduction, dont nous espérons mettre sous presse dans quelque tems les premiers volumes<sup>2</sup>. C'est par des travaux de ce genre qu'on pourra, ce nous semble, féconder parmi nous les études philosophiques et religieuses. L'Église est un grand corps, dont tous les membres se servent mutuellement; le sang et la vie circulent de l'un à l'autre; et c'est ainsi qu'ils survivent à tous les coups; c'est ainsi qu'ils renouvellent leurs forces après les grandes crises. Harmonieux rapport, union intime de toutes les générations orthodoxes, dans le passé comme dans le présent, dans le tems comme dans l'espace, voilà le principe de notre grandeur. Gardons-nous bien de rester dans l'isolement par un orgueil absurde, et ne rougissons pas d'emprunter à nos pères et à nos frères un peu de leur superflu.

Soldat obscur de la grande armée qui se prépare maintenant à la guerre sainte, nous avons cherché où reposent les armes dont nous avons besoin; et, croyant l'avoir trouvé, nous l'avons dit à nos frères. Mais nous ne voulons pas nous arrêter là. Pour nous placer dans chaque question au point de vue convenable, pour savoir quel côté il importe le plus de fortifier, pour deviner toutes les embûches et déjouer tous les stratagèmes, pour bien dispo-

<sup>1</sup> Expression du journal *le Temps*; voy. les *Annales*, t. XVIII, p. 107.

<sup>2</sup> Si je ne parle pas ici de Mgr *Wisemann*, c'est qu'une partie de ses savans ouvrages est très connue en France depuis plusieurs années; le reste sera bientôt facile à connaître, grâce à la traduction très-complète et très-économique que M. Migne imprime en ce moment, et à laquelle sera joint le livre si frappant et si curieux de *Keith*, sur l'accomplissement des prophéties, déjà publié dans les *Annales*, t. v, p. 59, 95, 206. Deux ecclésiastiques de nos amis vont aussi publier des traductions de *Lardner* et de *Chalmer*.

ser toutes nos lignes de défense, il nous faut connaître tous les accidens du terrain où nous aurons à descendre, voir de quel côté vient l'ennemi, observer tous ses mouvemens et la direction de ses batteries ; — en un mot, pénétrer tout son plan d'attaque, et dans son ensemble, et dans ses détails. — C'est ce que nous tenterons dans les articles suivans ; et si nous ne pouvons sonder tous les détours du labyrinthe obscur où se retirent nos adversaires, nous tâcherons du moins d'en éclairer les abords et d'en saisir le fil.

L'abbé H. de VALROGER.

---



---

 Archéologie.
 

---

## Dictionnaire de Diplomatique,

ou

Cours philologique et historique

 d'antiquités civiles et ecclésiastiques<sup>1</sup>.
 

---

DAUPHIN. Guignes André, souverain du Dauphiné, est le premier qui se soit fait un titre d'honneur de celui de *dauphin*<sup>2</sup> ; on croit communément que c'était vers l'an 1040. M. Valbonais<sup>3</sup> rapporte un acte de 1140 où l'on trouve ce titre donné à un prince du même nom, qui était sans doute Guignes IV, *Guigo comes qui vocatur Delphinus*. Ce titre passa à l'héritier présomptif de la couronne de France, en 1349, par accord consenti par le souverain du Dauphiné et Philippe de Valois.

L'époque du titre de Dauphin d'Auvergne, que la maison d'Auvergne a tiré de celle de Viennois, n'est que du commencement du 13<sup>e</sup> siècle ou environ, si l'on en croit Chorier<sup>4</sup>. Cependant il pourrait dater de la fin du 12<sup>e</sup> siècle ; car le premier qui paraisse sous le nom de Dauphin dans la maison d'Auvergne est le fils aîné du comte Guillaume V, et c'est dans un acte de 1167.

DÉBUT ou formules initiales des bulles, des actes ecclésiastiques, des diplômes et des chartes.

## Début des Bulles.

Le début des rescrits apostoliques consiste dans l'*invocation*, la *suscription*, l'*adresse*, le *salut*, et le *sceau* d'invariabilité par la

<sup>1</sup> Voir l'article précédent, au numéro 25 ci-dessus, p. 43.

<sup>2</sup> Chorier, *Hist. du Dauph.*, t. II, p. 38.

<sup>3</sup> *Hist.*, p. 2, 5.

<sup>4</sup> T. II, p. 104.

formule *in perpetuum* ou autre. On voit toujours ces quatre ou cinq caractères au commencement des bulles, ensemble ou séparément, selon qu'elles sont plus ou moins solennelles. Voyez chaque mot en son rang.

#### Début des actes ecclésiastiques.

*Aux premier, second et troisième siècles.* Les lettres des Pères apostoliques des trois premiers siècles sont, dans leur début, conformes à celles des apôtres leurs maîtres ; les formules initiales sont presque les mêmes, c'est-à-dire qu'elles commencent par le nom de la personne qui écrit, avec ses titres et qualités, et par l'adresse et le salut

*Au quatrième siècle.* Dans le 4<sup>e</sup> siècle, l'usage s'établit parmi les évêques de commencer leurs lettres par l'invocation de J. C., suivie des titres, de l'adresse et du souhait.

*Au cinquième siècle.* Dans le 5<sup>e</sup> siècle, les débuts furent les mêmes, à cela près que les auteurs mirent leur nom tantôt au commencement du souhait ou salut, tantôt à la fin.

*Aux sixième, septième et huitième siècles.* De là jusqu'au 8<sup>e</sup> siècle, il n'y eut presque point d'autre changement ; mais alors les formules initiales furent sujettes à mille variations. Ce qu'on peut dire de plus particulier, c'est que, depuis le milieu de ce siècle jusqu'au 11<sup>e</sup>, la plupart des actes synodaux commencent par la date de l'Incarnation, quelquefois précédée de l'invocation.

*Au neuvième siècle.* Ces observations sont également faites pour le 9<sup>e</sup> siècle ; ce que l'on y voit seulement de particulier, c'est que les contrats d'échange entre les ecclésiastiques débutent ordinairement par *Auxiliante Domino* ; et que les particules illatives *igitur, ergo*, etc. sont souvent les premiers mots des chartes.

*Au dixième siècle.* Le début des actes du 10<sup>e</sup> siècle fut également sujet aux variations. On voit en tête tantôt une invocation implicite ou explicite, surtout depuis l'an 946, tantôt les dates, tantôt la suscription, tantôt tout uniment : *Notum sit ; noverint omnes ; sciunt omnes*, etc.

*Au onzième siècle.* Mêmes variétés dans les formules initiales des actes du 11<sup>e</sup>. Si les chartes qui commencent par les invoca-

tions ne sont point rares, celles qui commencent *ex abrupto* par la suscription ne le sont pas davantage ; d'autres vont droit au but , *sciant omnes, noverint*, etc., ou bien elles débentent par les dates.

*Au douzième siècle.* Les actes du 12<sup>e</sup> siècle ne diffèrent des formules initiales du précédent qu'en ce qu'on les voit plus communément débentent par des préambules édifians.

*Au treizième siècle.* Mais ces préambules, ainsi que les invocations et les autres indices de la piété chrétienne, deviennent plus rares au commencement des actes du 13<sup>e</sup> siècle, et les anciennes formules initiales en furent communément bannies. Cependant on peut encore les réduire à cinq principales, qui sont 1<sup>o</sup> l'invocation accompagnée de la suscription ou de la date ; 2<sup>o</sup> la simple suscription souvent précédée des mots *ego, nos* ; 3<sup>o</sup> *notum sit, noverint universi, sciant omnes* ; 4<sup>o</sup> les dates suivies de la suscription ; 5<sup>o</sup> un préambule fort court ou la formule initiale des évêques. Les chartes qui commencent par une invocation sont en petit nombre ; et celles qui portent en tête la suscription débentent quelquefois par le nom de l'auteur, dont il n'y a souvent que la lettre initiale ; alors on met les mots *ego* ou *nos*.

*Au quatorzième et quinzième siècles.* Les formules initiales des actes ecclésiastiques du 14<sup>e</sup> siècle reviennent toutes à celles du précédent, ainsi que celles du 15<sup>e</sup>, à cela près que dans ce dernier les actes, passés pardevant les notaires apostoliques ou impériaux, débentent communément par l'invocation suivie des dates.

*Au seizième siècle.* Dans les pièces du 16<sup>e</sup> mêmes débentent que dans les siècles précédens.

#### Début des pièces laïques.

*Dans les cinq premiers siècles.* Les lettres des écrivains du premier siècle débentent toutes dans le goût cicéronien, *Tullius Cicero, Marco Antonio salutem*, où l'on voit la suscription, l'adresse et le salut ou le souhait. Le début du premier diplôme qu'on connaisse et qui est de l'empereur Galba, est dans le même goût : *Sergius Galba... Veteranis...* Il est probable que dans les 2, 3, 4 et 5<sup>e</sup> siècles on suivit la même mode ; les pièces justificatives des

usages de ces tems sont trop rares pour fournir des exemples contraires. Les monumens de la jurisprudence ancienne des Romains nous offrent cependant quelques décrets qui commencent par les noms des magistrats en charge ou par des dates.

*Au sixième siècle.* Dans le 6<sup>e</sup> siècle, quelques monumens de Justinien débent par l'invocation de J.-C.<sup>1</sup> On la voit aussi, mais implicite, à la tête des diplomes de nos rois mérovingiens; elle y est toujours suivie de la suscription composée du nom du roi et du titre d'*homme illustre*. C'est ainsi que commence le premier diplôme donné par Clovis, qui fait une donation au monastère de Réomay, soumis alors à la règle de saint Macaire.<sup>2</sup>

*Au septième siècle.* Les édits et les lettres des empereurs du 7<sup>e</sup> siècle commencent par des invocations distinctes et écrites tout au long, ainsi que les diplomes des rois lombards; mais, chez les Français et les Anglais, le début par une invocation implicite est le plus commun: elle était suivie de la suscription et des titres.

*Au huitième siècle.* Toute la différence qu'il y eut dans le début des diplomes de nos rois de la seconde race au 8<sup>e</sup> siècle, c'est que l'invocation initiale était formelle, ainsi que celle des rois lombards; Pépin la mit en monogramme. Les formules initiales des diplomes des rois anglo-saxons étaient alors inconstantes; tantôt ils commençaient par l'invocation, tantôt par la suscription et tantôt par le préambule.

Les chartes des particuliers en France, lorsque ce sont des donations, commencent assez par l'adresse ou par le préambule. En Italie, le début par l'invocation était plus usité qu'en France. En Allemagne elles commençaient ordinairement par *ego in Dei nomine*.

*Au neuvième siècle.* Tous nos rois du 9<sup>e</sup> siècle, compris Charlemagne, depuis son élévation à l'empire en l'an 800, commencent leurs diplomes par des invocations formelles, presque toujours différentes les unes des autres et par la suscription. Les rois an-

<sup>1</sup> Bœnduri, *Numism. Imp.*, t. II, p. 637.

<sup>2</sup> Perard, *Hist. critique*, t. II, p. 455.

glo-saxons les commencèrent par la formule épistolaire en donnant le salut.

Les chartes privées de France commencent pour l'ordinaire par l'invocation suivie de la suscription, souvent par un préambule édifiant. Les actes délivrés par des princesses tiennent en cela des chartes privées. L'usage d'Italie est de commencer les chartes privées par une invocation suivie de la date du règne des rois ou des empereurs.

*Au dixième siècle.* Les rois de France du 10<sup>e</sup> siècle copièrent la forme du début des diplômes de leurs prédécesseurs ; mais ils ne conservèrent pas les mêmes expressions dans leur invocation ni dans leur suscription. Les ducs et les comtes souverains commencèrent souvent leurs chartes par des préambules suivis de leurs titres ou suscriptions ; plusieurs cependant affectèrent les formules initiales des diplômes royaux.

Les empereurs d'Allemagne, les rois d'Italie, d'Espagne et d'Angleterre, suivirent le même marche que les nôtres dans le début de leurs diplômes.

Les chartes privées d'Italie commencent assez fréquemment par l'invocation ; mais en France ces sortes de pièces privées, lorsque ce sont des donations pieuses, débutent assez souvent par une espèce d'appréhension de la fin du monde : *Mundi termino appropinquante ; Mundi senio sese impellente ad occasum*, etc.

*Au onzième siècle.* Les invocations formelles suivies des suscriptions continuent de faire le début des diplômes de nos rois dans le 11<sup>e</sup> siècle, jusqu'à Henri I<sup>er</sup> ; car ce prince introduisit une nouvelle forme initiale qui fut imitée de ses quatre successeurs immédiats. Après l'invocation ils se servirent de la formule *Gloriosæ matris Ecclesiæ filii noverint*, etc. ; suivait ensuite un long préambule, puis la suscription ordinaire commençait singulièrement par *Igitur hæc et hujusmodi ego*, etc.

Les chartes des ducs et des comtes feudataires imitent de fort près celles de nos rois.

Les rois de Germanie et les empereurs usèrent, à bien peu de chose près, des mêmes formules initiales que les rois de France.

Les rois d'Espagne et d'Angleterre débutent par une invoca-

tion formelle ou cachée. Quelques-uns de ces derniers y font entrer l'une et l'autre ; mais la plupart des diplômes anglais retiennent la forme épistolaire. On les adresse aux archevêques, évêques, abbés, comtes, etc., et on leur souhaite le salut.

Les chartes des seigneurs débutent souvent par des prologues ou par des dates suivies de la suscription. Celles qui commencent par la suscription sont très-communes. Les chartes qui commencent par *Notum sit*, et d'autres termes équivalens, sont en grand nombre ; on n'est pas en peine d'en trouver qui commencent par des invocations extrêmement variées.

*Au douzième siècle.* Le diplômes de nos rois du 12<sup>e</sup> siècle débutent par l'invocation et la suscription ; il n'y a d'exception que quelques diplômes de Philippe-Auguste, qui commencent par la suscription suivie de la formule *Noverint*, etc.

Les ducs, les comtes et les grands vassaux imitèrent nos rois, en mettant à la tête de leurs chartes l'invocation suivie de la suscription : ils débutèrent cependant quelquefois par la suscription ou par les dates.

Les diplômes des empereurs commencent tous par l'invocation. Ceux des rois de Sicile varient : c'est tantôt la suscription, tantôt l'invocation, etc., quelquefois la date, que l'on voit en tête.

Les rois d'Espagne mettent conjointement à la tête de leurs diplômes des invocations implicites, et des invocations explicites.

Les rois d'Angleterre font servir de début à leurs diplômes, tantôt l'invocation, tantôt la suscription : la forme épistolaire avec l'adresse et le salut aux prélats et aux seigneurs, y est pourtant encore assez commune, ainsi qu'en Écosse, où les diplômes royaux sont tous destitués d'invocation, et commencent souvent par la suscription.

Comme les formules initiales des chartes privées étaient l'effet du caprice des notaires, elles varièrent beaucoup : cependant elles reviennent toutes à peu près à celles du siècle précédent, surtout par rapport aux invocations.

*Au treizième siècle.* — Il faut distinguer dans le 13<sup>e</sup> siècle les diplômes solennels, de ceux qui le sont moins. Les premiers débutent par l'invocation, la suscription, et la notification *Noverint*,

*sciant*. La plupart des diplômes de Louis VIII suivent cette mode, ou sont en forme de lettres. Saint Louis suit plus communément la première manière ; cependant la formule initiale de ses établissemens, publiée en 1270, est conçue en ces termes : *Loeys Roux de France par la grace de Dieu... à tous bons Chrétiens habitans el royaume et en la Seignorie de France, et à tous autres qui y sont présens et avenir, salut en Notre Seigneur*. La pragmatique sanction de saint Louis, datée de Paris du mois de mars 1268 l'année commençant à Pâques, porte en tête la suscription *Ludovicus Dei gratiâ Francorum rex*, suivie de la formule *Ad perpetuam rei memoriam*, empruntée des bulles pontificales.

Les chartes des différens princes souverains français débudent, pour la plupart, par la suscription au singulier ou au pluriel. Les plus solennelles de quelques-uns d'entre eux, comme des ducs de Bretagne et des comtes de Toulouse, offrent une invocation en tête.

La suscription ou l'invocation forment séparément le début des diplômes des empereurs d'Allemagne. Les rois d'Espagne varient de même dans leur formule initiale. Ceux d'Angleterre sont plus constans à commencer par leur nom ou suscription ; et ceux d'Ecosse ne souffrent aucune exception sur cet article.

Les chartes privées varient à l'infini leurs formules initiales, le très grand nombre commencent sans invocation par la suscription *ego N*, ou seulement *N*. En Italie, les laïques débudent, ou par les dates, ou par une invocation suivie des dates, parmi lesquelles se trouvent les années des empereurs, des rois, et du pontificat des papes, ou par la suscription.

*Au quatorzième siècle.* — Les diplômes prennent une nouvelle forme dans le 14<sup>e</sup> siècle. Une suscription simple sans invocation quelconque fait tout le début de ceux de nos rois. Elle était assez communément suivie d'un préambule, qui, surtout sous le règne de Charles V, depuis 1369, est souvent pompeux et oratoire, et presque toujours un obscur galimatias. Sans doute que ses secrétaires désiraient flatter le goût du prince pour les belles-lettres.

Dans les siècles précédens, on mettait son nom à la tête des lettres qu'on écrivait ; ce qui formait la suscription ; Charles V en fit la clôture des siennes. Au reste, les lettres royaux ont très sou-

vent la forme de notification : *N. sçavoir faisons à tous présents et à venir* ; ou la forme épistolaire, avec le salut à ceux à qui on les adresse.

Les grands, qui se plaisent toujours à imiter les rois, ne nous offrent plus à la tête de leurs chartes aucune invocation ; c'est la suscription qui en fait le début, ainsi que des diplomes des rois d'Angleterre et d'Écosse. Les empereurs d'Allemagne et les rois d'Espagne nous fournissent bien peu d'exceptions contraires.

Les actes des particuliers passés par devant les notaires apostoliques, commencent ordinairement par des invocations, ainsi que les testamens. Les autres actes débutent par la notification : *Noverint, etc. A tous ceux qui ces présentes lettres verront ou oront... sachent, etc.* Les chartes dentelées commencent quelquefois par la date.

*Au quinzième siècle.* — Tous les actes laïques du 15<sup>e</sup> siècle, comme ceux du précédent et du suivant, renferment leur début sous trois formules. C'était, ou la suscription, ou l'adresse en forme de lettres : *A tous présents et à venir salut, etc.*, ou la notification, *Noverint universi, sciant omnes, etc.* Voici cependant quelques exceptions. Édouard IV d'Angleterre, premier roi de la maison d'York, commence souvent ses diplomes par le mot *Rex* tout seul, suivi de l'adresse ou de la notification. Édouard V emploie le même style. Une lettre de Richard III adresse la parole au pape Sixte IV contre l'usage ancien, *beatissime pater, etc., etc.*

La plupart des actes des seigneurs et des particuliers de ce siècle ont été passés par devant les tabellions et les notaires publics, dont les formules propres ont été recueillies et publiées par divers auteurs.

Toutes ces variations successives sur le début des pièces diplomatiques, prouvent qu'on ne peut ordinairement en juger par leurs formules initiales, qui dépendaient du caprice des notaires et des écrivains. Voy. INVOCATION, SUSCRPTION.

**DÉCLARATION.** Les interprétations des édits ou des ordonnances de nos rois sont appelées *déclarations*. A peine remontent-elles au-delà de François I. Elles sont datées du jour, au lieu que les édits ne le sont que du mois.



**DÉCRET.** Ce mot se dit en général de ce qui a été statué ou réglé par les supérieurs; on l'applique en particulier à une collection de canons faite par Gratien, formant la première partie du **DROIT CANONIQUE**; voir ce mot.

**DÉCRÉTALES.** On donne ce nom aux épîtres et lettres des papes en réponse aux questions doctrinales qui leur ont été faites. Les *décrétales* de Grégoire IX forment la 2<sup>e</sup> partie du **DROIT CANONIQUE**; voir ce mot.

On appelle *fausses décrétales* un recueil d'anciens canons dont on a beaucoup parlé. Les protestans et aussi Fleury et tous les écrivains gallicans ont beaucoup exagéré la funeste influence, que, d'après eux, ces canons ont eue sur la discipline ecclésiastique. Des recherches plus exactes et plus impartiales ont prouvé que ces *décrétales*, fausses quant à la source où l'auteur prétend avoir puisé ces pièces, ne sont pas fausses quant aux points de discipline ou de doctrine qu'il voulait établir. Ce qui fit que personne ne réclama contre lui, c'est qu'il conseillait de faire ce qui était pratiqué ou avait été pratiqué avant lui, ou était fondé sur une logique exacte. On le prouve surtout en ce qui concerne la puissance du pape et des métropolitains <sup>1</sup>.

**DEGRÉS D'ÉTUDE.** Rang que l'on obtient dans une université. On distinguait en France quatre sortes de degrés, degré de *Maitre-ès-Arts*, degré de *Bachelier*, degré de *Licencié*, degré de *Docteur*. La pragmatique et le concordat avaient déterminé un tems précis d'études pour chaque degré. Aucun gradué ne pouvait faire usage de ses degrés à l'effet de requérir des bénéfices, s'il n'avait étudié pendant cinq ans dans une université.

Pour obtenir des grades dans l'université de Paris, il fallait avoir étudié deux ans en philosophie, trois ans dans une des facultés supérieures; avoir copié les cahiers que les professeurs dictaient pendant ce tems, et avoir obtenu le degré de maître-ès-arts. On n'était dispensé d'écrire les cahiers qu'en présentant un

<sup>1</sup> Voir l'article inséré dans les *Annales* sur les *fausses décrétales*, t. VIII, p. 451, et dans l'*Université catholique*, t. XIII, p. 121, 191, et 264.

certificat de médecin, qui attestait que l'exercice de l'écriture était nuisible à la santé ; et celui qui avait cette dispense devait présenter les cahiers de ses professeurs, écrits d'une autre main.

On pouvait prendre le degré de *maître* ou de *docteur-ès-arts* après deux ans de philosophie.

Les *séculiers* ne parvenaient au *baccalauréat en théologie*, qu'après cinq ans d'étude, tant en philosophie qu'en théologie, et après avoir eu le degré de maître-ès-arts. Il fallait pour cela une attestation de vie et mœurs, des lettres de tonsure, l'extrait baptismal, être né en légitime mariage, et avoir atteint l'âge de 22 ans. On suppliait alors *pro primo cursu* ; ou le premier examen. Le second devait être sur cinq traités de théologie. On n'obtenait le degré de Bachelier qu'après avoir soutenu, dans la même année, une thèse de cinq heures, appelée *tentative*.

Les *réguliers* qui aspiraient au *baccalauréat*, devaient produire une attestation de trois ans d'études. Les prémontrés et les mendiants étaient obligés de prouver qu'ils avaient fait deux ans de philosophie à Paris, sous un professeur de leur ordre, bachelier de Paris. Ils étaient reconnus maître-ès-arts, quand ils avaient subi les examens convenables devant les docteurs de leur ordre, que la faculté de théologie avaient chargés de ce soin. Les jacobins étaient reçus maîtres-ès-Arts dans leur couvent de la rue Saint-Jacques, par la *faculté de Roberus*, qui n'était composée que des jeunes étudiants en théologie dans ce collège, à l'exclusion des prêtres.

Un bachelier n'était admis à la *licence* qu'au bout de 18 mois à dater du jour où il avait reçu ce degré ; et il subissait deux examens. La faculté de théologie n'admettait, dans un cours, que 5 jacobins, 4 cordeliers, 3 carmes et 3 augustins. La licence durait deux ans. On était obligé de payer une amende, quand on n'assistait pas aux thèses ; une absence de deux mois faisait renvoyer le sujet à une licence suivante. On soutenait trois thèses pendant ce cours, la première durait 5 heures ; on la nommait *minor ordinaria* ; elle roulait sur la controverse : la seconde, *major ordinaria*, durait 10 heures ; elle devait avoir trois colonnes sur l'écriture sainte, trois sur les conciles, et trois sur l'histoire ecclésiastique.

tique. La *sorbonique* durait 12 heures sans interruption, on y traitait de la théologie scholastique, des matières de la grâce, de l'incarnation et des actes humains. Elle n'avait lieu que depuis *Maironis*, cordelier provençal, qui, ayant été refusé en 1515, demanda à donner des preuves de sa capacité, en soutenant thèse pendant 12 heures, seul et sans président. La faculté en avait fait une loi formelle par sa conclusion du 4 septembre 1688.

Les deux ans de licence révolus, les bacheliers obtenaient *missionem à scholâ*; et, dans une seconde assemblée, ils signaient et juraient d'observer les articles de la faculté, sur la foi.

Le licencié, qui voulait être reçu *docteur*, faisait un acte de *vesperies*, qui n'était que de pure cérémonie : sa thèse devait avoir six colonnes ; deux sur l'écriture sainte, deux sur l'histoire ecclésiastique, et deux sur la morale. Le lendemain à 10 heures, il recevait le bonnet de docteur dans une salle de l'archevêché, par les mains du chancelier ou sous-chancelier de Notre-Dame. On y soutenait une thèse aulique sous sa présidence ; ensuite il allait jurer à l'autel des martyrs de l'église métropolitaine de défendre la foi jusqu'à l'effusion de son sang.

Un docteur n'avait droit d'assister aux assemblées de la faculté, qu'après avoir soutenu une thèse de 5 heures, qu'on nommait *resumptæ*. Il fallait pour la soutenir être docteur depuis 5 ans. Cette thèse en six colonnes, roulait sur les points les plus difficiles de l'écriture-sainte, et les plus contestés par les hérétiques : les évêques en étaient dispensés. Voyez DOCTEUR.

Le plus ancien des docteurs présidait dans les assemblées de la faculté, et chacun y était assis selon son rang de réception. Parmi les réguliers, deux dans chaque famille opinait, *ex capite*.

On faisait jurer aux argumentans, et aux répondans, de ne point se communiquer les difficultés et les réponses. Les trois docteurs qui signaient les thèses, avant qu'on les imprimât, étaient responsables de ce qu'elles pouvaient contenir de répréhensible.

A l'égard de la *faculté de droit*, on avait réduit à 15 mois le tems d'étude nécessaire pour parvenir aux degrés de cette faculté. A la fin de la première année, l'étudiant subissait un examen sur les *Institutes* de Justinien. Il soutenait sa thèse, *pro bac-*

*calaureatus*, dans le premier trimestre de la seconde année ; et à la fin de la troisième, il était admis au degré de *licencié*. Les actes probatoires étaient un examen sur les *Institutes* de Justinien, sur quelques livres du *Digeste*, et sur les élémens du *droit canonique* et une *thèse* de trois heures. On tirait au sort la matière de la thèse ; c'était d'un côté un titre de *décrétales* de Grégoire IX, et de l'autre un titre du *droit civil*. Il y avait encore un examen en forme de thèse sur le *droit français*.

On pouvait prendre ses degrés de *bachelier* et de *licencié* en *droit canon*, ou en *droit civil* seulement ; mais la dépense étant égale, on les prenaient *in utroque jure*.

Ceux qui voulaient être *agrégés* à la faculté, ou qui aspiraient à une des douze places des *docteurs agrégés*, suppliaient *pro doctoratu*, et après l'année révolue du jour de la supplique, ils soutenaient une thèse, et recevaient le bonnet de docteur. Il y avait un stage ou noviciat d'une année, qui consistait à assister aux thèses pendant ce tems, et à y argumenter.

On appelait *lettres de degrés d'étude*, celles qui attestaient les degrés que l'on avait obtenus dans une université. Ces lettres étaient nécessaires pour jouir des privilèges des gradués, soit à l'effet de requérir des bénéfices, soit à l'effet de les posséder. On en distinguait de trois sortes ; lettres de degrés, lettres de *quinquennium*, et lettres de nomination.

Les degrés d'études servaient à requérir et à posséder certains bénéfices. Ils n'étaient pas nécessaires autrefois ; les collateurs se chargeaient du choix des meilleurs sujets. Depuis l'établissement des universités, il n'y avait que des gradués qui pussent posséder les archevêchés, les évêchés, les dignités des cathédrales, les prébendes théologiques, les pénitenceries, les écolatgeries, les dignités principales des collégiales, et les cures dans les villes murées, et les lieux considérables.

Suivant le concordat, ceux que le roi présentait au pape pour les évêchés, devaient être *docteurs* ou *licenciés en théologie*, ou *en droit* ; on en exceptait ceux qui avaient l'honneur d'être parens du roi, les religieux qui avaient renoncé aux degrés, et ceux qui étaient élevés en dignité.

Le concile de Trente engage à ne conférer qu'à des gradués les dignités, et au moins la moitié des canonicats des églises cathédrales et collégiales ; et la pragmatique faisait la même exhortation.

**DENIER de saint Pierre.** Plusieurs auteurs se sont élevés contre cette redevance que les Anglais et quelques autres peuples ont long tems payée au pape, et cependant rien de plus utile et de plus libéral. Voici à quelle occasion elle fut établie. Offa, roi de Mercie, en 740, étant allé faire un voyage à Rome, où régnait Adrien I, visita un collège qui y était établi pour instruire les élèves anglais. Le roi, frappé de l'utilité de cet établissement, ne voulut pas que les papes en fissent les frais, et établit, en 764, une taxe sur toutes les familles riches de son royaume pour l'entretien de cet établissement. Cette taxe, que l'on appela *romescot*, s'élevait, dit-on, à 300 marcs d'argent. Cette somme, appropriée quelquefois à d'autres besoins, supprimée par Edouard III, en 1365, puis rétablie, fut payée jusque sous le règne d'Elisabeth.

Charlemagne, d'après Baronius, avait établi un pareil impôt en 840, ainsi qu'Olans roi de Suède ; on la trouve aussi en Pologne, vers 1320, et en Bohème ; mais ces impôts ne subsistèrent pas longtems.

**DEUTEROCANONIQUES.** On a donné ce nom en théologie à certains livres de l'Écriture qui ont été mis plus tard que les autres dans les canons, soit parce qu'ils ont été écrits après que les autres y étaient déjà, soit parce qu'il y a eu quelque doute au sujet de leur canonicité.

Les livres deutérocroniques ne sont pas moins canoniques que les protocanoniques ; la seule différence qu'il y a entre les uns et les autres, c'est que la canonicité de ceux-là n'a pas été reconnue généralement, examinée et décidée par l'Église aussitôt que celles des autres.

Les livres deutérocroniques sont les livres d'Esdras, ou tout entiers ou pour le moins les sept derniers chapitres, l'épître aux Hébreux, celles de saint Jacques et saint Jude, la seconde de saint Pierre, la seconde et la troisième de saint Jean avec son Apocalypse. Les parties deutérocroniques de livres sont : dans Daniel,

l'hymne des Trois Enfans et l'oraison d'Azarié ; les histoires de Suzanne, de Bel et du Dragon ; le dernier chapitre de saint Marc ; la sueur de sang qu'eut Jésus-Christ, rapportée dans le chap. xxii de saint Marc, et l'histoire de la Femme adultère qu'on lit au commencement du viii<sup>e</sup> chapitre de l'évangile selon saint Jean.

**DEUTEROSE.** C'est le nom que les Juifs ont donné à leur misna ou seconde loi. *Deuterosis* en grec a la même signification à peu près que *misna* en hébreu ; l'une et l'autre signifient *seconde* ou plutôt *itération*. Eusèbe a accusé les Juifs de corrompre le vrai sens des Ecritures par les vaines explications de leurs Deutéroses. Saint Epiphane dit qu'on en citait de quatre sortes, les unes sous le nom de Moïse, les autres sous le nom d'Akiba, la troisième sous le nom Dadda ou de Juda, et les quatrième sous le nom des enfans des Asmonéens ou Macchabées.

**DEVISE** des papes (*Voyez* CERCLES).

**DIPLÉ.** Le diplé est une double ligne ayant à peu près la forme d'un V couché  $\triangleright$  ; c'est un signe que l'on rencontre fréquemment dans les anciens manuscrits, pour noter des endroits mal à propos retranchés ou changés par d'autres éditeurs.

**DIPLOMATIQUE.** La science de juger sainement des anciens titres a été réduite en art, et c'est ce qu'on appelle diplomatique. L'utilité de cette science, inconnue jusqu'à don Mabillon, qui peut, à juste titre, en être appelé le père et l'inventeur, s'étend sur des fonds incépuisables. Elle intéresse également la religion qui y trouve la succession de ses dogmes ; l'Eglise qui voit des preuves de la piété magnifique de nos pères ; les souverains qui y reconnaissent les prérogatives de leur couronne, les pactes de leur exaltation, leurs généalogies et leurs alliances ; les magistrats qui y débronnent les fondemens de leurs arrêts ; les nobles qui y déchiffrent l'antiquité de leurs maisons et les considérations dont elles ont joni ; les ordres religieux qui, obligés d'être tous les jours sur la défensive, y puisent des secours avérés et irréprochables ; les corps de - villes qui y conservent les privilèges accordés à leur communauté ; enfin les gens de lettres qui ont dû et qui doivent à cet art l'avantage de ne pas passer pour futiles et superficiels.

Ces avantages devaient sans doute attirer à cette science l'ap-  
plaudissement de tous les savans. Cependant les Germon<sup>1</sup>, les  
Baudelot<sup>2</sup>, les Lenglet Dufresnoy<sup>3</sup>, les Simon<sup>4</sup>, les Raguets<sup>5</sup>, mirent  
tout en jeu pour porter atteinte à la solidité des principes de la  
diplomatique ; mais les armes qu'ils employèrent tournèrent  
contre eux, et la diplomatique en triompha. Dom Mabillon lui-  
même, dom Ruinart et dom Constant ses confrères, le savant Fré-  
ret<sup>6</sup>, l'académie des Belles-Lettres<sup>7</sup> et une infinité de ses mem-  
bres les plus érudits, ont contribué, par leurs éloges les mieux  
fondés et par leurs défenses raisonnées, à l'illustration et aux bril-  
lans succès de la diplomatique ; et les nouveaux diplomatistes,  
D.-D. Toustaint et Tassin, ont consommé l'œuvre par leurs im-  
menses et heureux travaux, et lui ont assuré ce point de gloire  
où elle est enfin parvenue.

A. B.

<sup>1</sup> *Discept.* 1, p. 271, 272 ; *Discept.* 2, p. 65 ; *Discept.* 3, p. 14.

<sup>2</sup> *De l'utilité des voyages*, t. II, p. 86.

<sup>3</sup> *Méthode pour étudier l'histoire*, t. II, p. 578.

<sup>4</sup> *Lettres critiq.*, p. 108 ; *Biblioth. critiq.*, t. I, c. II, p. 19.

<sup>5</sup> *Hist. des contestat. sur la diplomat.*, p. 7.

<sup>6</sup> *Mémoir. de l'acad.*, t. VIII, p. 263

<sup>7</sup> *Histoire de l'acad.*, t. I, p. 445.

## Histoire.

## LE PRÉSIDENT DE BROSSES,

HISTOIRE DES LETTRES ET DES PARLEMENS AU 18<sup>e</sup> SIÈCLE,

PAR TH. FOISSET.

Voici un ouvrage comme on n'en publie plus guère. Ce n'est point un livre fait avec des livres, une compilation ou une amplification plus ou moins heureuse de documens connus, c'est un travail neuf, complètement neuf, exécuté avec des matériaux aussi précieux qu'ignorés. Chose étrange, l'histoire du dernier siècle, l'histoire des tems qui ont précédé et préparé la révolution de 1789 est aujourd'hui moins étudiée et moins connue que celle des Mérovingiens ou de Tarquin-le-Superbe. M. Foisset a eu le bonheur de puiser à des sources tout-à-fait nouvelles, et c'est un des caractères de son livre d'éclairer d'un nouveau jour tout ce qu'il touche, tant il raconte et juge avec une pleine connaissance de cause, sans parti pris à l'avance, mais aussi sans vains ménagemens et sans faiblesse. Soit qu'il apprécie le rôle des parlemens sous sa double face, politique et religieuse, soit qu'il juge l'ancienne aristocratie française ou la royauté défaillante, soit qu'il expose le mouvement intellectuel ou les intrigues littéraires de l'époque, c'est toujours et partout le même approfondissement simultané des idées et des faits, la même fermeté de vues et de langage.

Il y a beaucoup d'histoire générale dans ce volume ; pas assez peut-être pour justifier le titre, mais infiniment plus qu'on ne s'attend à en trouver dans une monographie. La vie du président

<sup>1</sup> Paris, Olivier-Fulgence, 8, rue Cassette. — 1 très fort volume in-8° de plus de 600 pages. Prix : 7 fr. 50 cent.



De Brosses est un fragment considérable de l'histoire du 18<sup>e</sup> siècle; la coalition des parlemens dans les quinze dernières années du règne de Louis XV est telle qu'on ne peut raconter les actes d'une seule de ces compagnies sans les rencontrer toutes. Et, sous le rapport littéraire, le président De Brosses a tenu de son tems assez de place, il a été suffisamment mêlé aux travaux de l'académie des inscriptions, dans ses meilleurs jours, et à ceux des encyclopédistes, pour que sa biographie soit à beaucoup d'égards, l'histoire des lettres contemporaines; il y a même dans l'horizon restreint d'une vie d'homme cet avantage que, pour y faire entrer l'histoire d'une époque sans que le tableau déborde le cadre, on est obligé de réduire cette histoire à son expression la plus simple et la plus concise, ce qui permet à l'œil le moins exercé d'embrasser d'une seule vue les choses les plus complexes, et de pénétrer rapidement jusqu'au fond.

Ceci nous conduit à signaler dans l'ouvrage de M. Foisset un mérite assez rare de nos jours. L'ordonnance générale de son livre est d'autant plus habile qu'elle se fait moins sentir, tant elle est simple et naturelle! Il paraît d'abord suivre sans art l'ordre purement chronologique; mais, parvenu aux premiers travaux littéraires du président De Brosses, il en marque la filiation et l'enchaînement, sans s'interrompre, jusqu'à la candidature de son héros à l'Académie française. Là il trouve l'inimitié de Voltaire, qui empêcha l'élection du président, et pour expliquer cette haine du *philosophe*, il raconte d'une manière fort piquante un des plus misérables incidens de la vie de l'homme de Ferney. Cet épisode, excellent selon nous, bien qu'un peu long selon d'autres, est couronné par une lettre assez basse de Voltaire à son ennemi, devenu premier président du parlement de Bourgogne. M. Foisset, ainsi ramené à l'histoire des parlemens, la reprend et la raconte d'un seul trait, depuis la crise du refus de sacremens jusqu'à la mort de M. De Brosses, au début du premier ministère de Necker.

Ce récit épuisé, il apprécie, dans un chapitre fort impartial et fort remarquable, le caractère général du talent de M. De Brosses, dont il ne dissimule point les défauts; puis il passe en revue

avec une grande variété de connaissances tous les ouvrages de l'illustre président, l'un des polygraphes les plus étonnans qui aient jamais été. Nous préférons ce plan à celui du cardinal de Bausset, qui, dans les *Biographies* de Bossuet et de Fénelon, s'interrompt à chaque ouvrage pour en faire l'analyse, avec des citations souvent très étendues qui font perdre entièrement le fil du récit.

M. Foisset est trop maître de son sujet pour ne l'être pas de son style. Celui du livre que nous annonçons est vif, sobre et plein, sans être tendre comme celui de Thomas ou des écrivains qui visent à la pensée. Nous y avons remarqué un ou deux mots reprochables que nous n'avons pas le courage de relever dans une diction si classique et si saine au milieu d'un ouvrage d'aussi longue haleine et si recommandable d'ailleurs par la forme et par le fond.

Les lecteurs des *Annales* apprendront sans étonnement que M. Foisset est constamment et franchement catholique d'un bout à l'autre de son livre, et particulièrement quand il s'agit de l'intervention des magistrats dans les choses ecclésiastiques : question capitale, qui n'a rien perdu de son importance aujourd'hui où elle est encore le texte de tant de discussions et de méprises. Une citation fera juger à cet égard les sentimens et la manière de l'auteur. Nous l'empruntons au premier chapitre de l'ouvrage.

» C'était alors le tems des tracasseries parlementaires au sujet de la bulle *Unigenitus*. Peu de personnes aujourd'hui savent ce qu'était cette bulle : mais les prétentions qu'affecta la magistrature française à cette occasion n'en sont pas moins, de nos jours encore, pour beaucoup d'esprits, le droit commun de la France. Au fond, il s'agissait de savoir jusqu'où la puissance civile peut intervenir dans le gouvernement intérieur de l'Eglise et dans la direction des consciences. Le prétexte a vieilli depuis lors ; mais le fond de la question a bien peu changé. Parfois on croirait que c'était hier.

» Il est facile en effet de voir que cette question durera aussi longtems que les voies extérieures dans lesquelles le Christianisme se trouve engagé depuis Constantin. Il semble d'abord qu'il

n'y ait pour l'Eglise que trois modes d'existence : ou elle est en dehors de l'Etat, comme dans les trois premiers siècles ; ou elle le domine, comme au moyen âge ; ou elle lui est asservie, comme l'Eglise Anglicane et l'Eglise Russe. Mais en France, la politique ombrageuse des rois et la subtilité des juristes avaient créé un état de choses mixte, une sorte d'engrènement de l'Etat dans l'Eglise et de l'Eglise dans l'Etat. Avant d'être une théorie, ceci avait été un grand fait. C'était une transaction tardive, mais forcée, entre le principe catholique et le principe de monarchie pure, vivaces tous deux, tous deux puissans sur les esprits, et qui, après une longue lutte, n'ayant pu se subjuguier ni s'exclure l'un l'autre, avaient signé un armistice de guerre lasse. Mais il n'est pas dans les conditions de ce système de pouvoir se traduire en une situation nette, d'aboutir à une ligne de démarcation tranchée. L'armistice signé, le duel continua. Depuis Philippe-le-Bel et Boniface VIII, il y avait réaction ouverte contre l'Eglise, et, comme il arrive toujours, cette réaction ne sut point s'arrêter dans le vrai. Au moyen âge, l'Eglise avait empiété sur l'Etat. Plus tard, ce fut le tour de l'Etat d'empiéter impunément sur l'Eglise.

» Les parlemens se firent les instrumens aveugles de ce mouvement réactionnaire, qui, au 18<sup>e</sup> siècle, survivait à ses causes. Et, quand la royauté voulut interposer sa médiation comme puissance suprême et modératrice, pour la première fois depuis deux siècles, on vit les magistrats en de telles matières se séparer de la royauté, à qui si longtems les légistes s'étaient inféodés corps et âme en haine de la prépondérance cléricale.

» Ici mon sujet acquiert plus d'étendue, je voudrais pouvoir dire plus de grandeur : sans sortir de la biographie d'un seul homme, je commence à rencontrer la fin d'une monarchie. Celle que Richelieu avait définitivement inaugurée et qui s'assit sur le trône avec Louis XIV, éblouissante de pompe et de gloire, usée par ce monarque dès son vivant, s'éteignait à petit bruit, après les orgies de la Régence, dans les mains tremblotantes d'un ministre octogénaire. L'impuissance radicale de cette administration sénile éclata surtout dans la longue querelle de la bulle *Unigenitus*.

» Dans les dernières années de Louis XIV, le pape Clément IX avait condamné un ouvrage de l'oratorien Quesnel, chef du parti janséniste. La majorité des évêques de France avait accepté cette condamnation dans une assemblée solennelle. Fénelon y avait applaudi des premiers par un mandement. La plupart des parlemens l'avaient enregistrée, sous quelques réserves, mais sans remontrances aucunes. Tout à coup, voici que, sous la Régence, quatre évêques appellent de la bulle au futur concile œcuménique, et le cardinal de Noailles, l'Université, la Sorbonne même adhèrent à cet appel. Le souverain Pontife enjoint de se soumettre à la bulle, à peine d'être séparé de la communion de l'Eglise. Aussitôt les parlemens, qui avaient admis cette bulle sous Louis XIV, censurent et prohibent l'encyclique pontificale. On crut un moment toute la France en feu : mais tout s'apaisa bientôt par la rétractation du cardinal de Noailles, par la résipiscence de la Sorbonne et par un nouvel enregistrement de la bulle au parlement de Paris.

» Telle était la situation quand le cardinal de Fleury devint premier ministre. Les résultats obtenus parurent d'abord s'affermir : un des prélats appelans fut suspendu de l'épiscopat ; les docteurs jansénistes se virent exclus en masse de la Sorbonne ; le cardinal de Noailles compléta sa rétractation première de manière à satisfaire les plus exigeans. Mais une consultation d'avocats, des convulsions répétées miraculeuses par quelques têtes faibles, et les fausses mesures du premier ministre remirent tout en question en 1730.

» La consultation approuvait l'appel au futur concile. Au lieu de laisser déraisonner quarante avocats, un arrêt du conseil les condamna à se rétracter. Le barreau tout entier protesta et cessa de plaider. Qu'arriva-t-il ? la consultation censurée fut maintenue, et ce fut le conseil qui rétracta son arrêt.

» Cependant les évêques exigeaient des mourans une déclaration d'adhésion à l'Eglise qui avait accepté la bulle, et le parlement ne cessait de fulminer des arrêts contre ces évêques au nom des libertés de l'Eglise gallicane. Il y eut une *vic de saint Paris* ; elle fut condamnée à Rome, et la censure de Rome le fut à son tour

par le parlement de Paris. Les avocats publiaient à l'envi des consultations jansénistes. Mais, quand l'archevêque de Paris, Vintimille, opposa aux consultations une *instruction pastorale*, le parlement ne manqua pas de la censurer.

» Le vieux ministre ne vit de remède à cette confusion que dans un silence absolu sur ces matières. Défenses furent faites aux évêques d'évangéliser les peuples sur des questions qui préoccupaient tous les esprits. Comme on pouvait le prévoir, cette loi du silence, plusieurs fois renouvelée (1731), ne fut observée par personne.

» Fleury résolut alors de retirer aux parlemens la connaissance des affaires ecclésiastiques. Celui de Paris suspendit aussitôt l'administration de la justice. Le cardinal répliqua par des exils. Le parlement arrêta que ses membres enverraient en masse leurs démissions. On céda bientôt aux magistrats comme on avait cédé au barreau ; la tentative ministérielle fut abandonnée (4 décembre 1732).

» Les six années qui suivirent se passèrent en convulsions, en exils, en mandemens d'évêques et en arrêts de suppression, tour à tour émanés du conseil et des parlemens. L'un de ces arrêts parlementaires (4 janvier 1738) défend d'honorer Vincent de Paul comme un saint et supprime la bulle de sa canonisation. « Ce » prêtre gascon, célèbre en son tems, » dit misérablement Voltaire, avait été l'un des adversaires les plus déclarés du jansénisme naissant. Les dévots à saint Paris persistent donc à dire : *Monsieur Vincent*. Mais le jansénisme n'a rien édifié, il n'a laissé après lui que des haines ; les filles de Vincent de Paul sont partout, et on sait leurs œuvres. »



---

 Nouvelles et Mélanges.
 

---

## EUROPE.

EUROPE. *Comment l'histoire est enseignée par les journaux officiels de la Russie.* — Tout homme qui tant soit peu a étudié l'histoire, sait que Miecislav I<sup>er</sup> embrassa la religion catholique romaine et l'établit en Pologne en 965. — Il n'est pas moins connu que les Russiens Polonais ont accédé, de leur propre gré, l'an 1595, à l'union catholique, dont l'acte a été consommé à Rome en face de l'univers, en présence des cardinaux Duperron et d'Ossat, ambassadeurs de Henri IV, qui alors rentrait au sein de l'Eglise romaine, et qu'en 1839 cette union a été détruite à Saint-Petersbourg par des moyens ténébreux, par la corruption et par la violence. Il est enfin de notoriété publique que la chaire de la littérature slave au collège de France est occupée par le célèbre poète polonais M. Adam Mickiewicz.

Il paraît cependant qu'il entre dans les vues de la Russie de dénaturer tous ces faits et de faire accroire que tous les Slaves, y compris les Polonais, ont été de tout tems schismatiques grecs, qu'en 1859 les grecs-unis de la Pologne n'étaient ni violentés, ni envoyés en Sibérie pour abjurer leur union catholique de 1595 et pour entrer dans le schisme gréco-russe, et que la littérature slave à Paris n'est pas professée par un Polonais.

Le *Journal de l'Instruction publique*, organe officiel du ministère à Saint-Petersbourg, établit en fait dans son numéro de janvier de l'année courante : 1<sup>o</sup> que Miecislav I<sup>er</sup> et ses sujets avaient embrassé la foi schismatique (art. 2, pag. 12) ; 2<sup>o</sup> que l'union de 1595 avec Rome a été le fruit de la violence, et celle de 1859 avec l'Eglise grecque, la suite de l'amour des populations polonaises pour le gouvernement tout paternel russe (art. 7, pag. 2) ; 3<sup>o</sup> et enfin que c'est M. Philarète Chasles, un des rédacteurs du *Journal des Débats*, qui professe la littérature slave à Paris (art. 7, pag. 4).

Nous livrons sans aucun commentaire ces assertions de l'école historique russe à l'appréciation du public français, d'autant plus que nous

avons déjà fait ressortir les faussetés de la plupart de ces faits historiques dans les deux articles sur les persécutions de l'Eglise catholique en Russie, insérés dans notre tome I, 5<sup>e</sup> série; voir en particulier page 229.

*Une canonisation du fait du pape de l'Eglise russe, l'empereur Nicolas.* — Il y a dix ans passés que l'empereur Nicolas canonisa solennellement un certain Métrophane, le crea chevalier de tous les ordres de l'Etat, orna son tombeau des diverses décorations de ses ordres, et institua par un ukase public une fête en son honneur à célébrer dans toute l'étendue de l'empire. Mais plus tard les recherches de quelques savants prouvèrent jusqu'à l'évidence que Métrophane avait été un voleur de grand chemin, et que pour cette raison, d'après l'ancienne coutume des Russes, il avait été jeté dans un monastère, pour y subir un emprisonnement perpétuel. En conséquence, l'année dernière, l'empereur l'a fait dégrader de la même manière, le deponillant de toutes ses décorations et publiant un nouvel ukase pour défendre son culte et le chasser du ciel.

## ASIE.

*INDE. Décadence du paganisme et progrès du Catholicisme.* — Monseigneur Bonand, vicaire apostolique de Pondichéry, écrit, sous la date du 10 février 1842, à l'un de ses amis :

« Je viens de faire à la hâte la visite de la partie nord de Salem; je n'ai pu y séjourner que quatre jours, durant lesquels j'ai donné la confirmation à 1163 personnes. J'ai eu lieu d'être content de l'état de cette partie de notre mission. A mon retour, j'ai passé par Vélour, où j'ai administré ce sacrement à 558 personnes.... Je crois que dans peu de tems l'Inde subira des changemens heureux sous le rapport de la religion: Les Anglais, conformément aux ordres reçus d'Europe, ayant cessé toute coopération au culte païen, et ne permettant plus que leurs troupes assistent aux fêtes religieuses des gentils, ont pris la meilleure voie pour faire crouler les pagodes sans offenser les préjugés du peuple. Vous savez que le climat de l'Inde est un climat dévastateur, et que les bâtimens, de quelque genre qu'ils soient, ont besoin de réparations continuelles pour être tenus en bon état et ne pas tomber en ruines. Ainsi, les pagodes qui n'auront plus les princes du pays pour les entretenir, ou le secours des Anglais auxquels on a défendu de se mêler du culte idolâtri-

que, s'érouleront bientôt : avec elles le paganisme, perdant sa pompe et sa splendeur, doit aussi s'affaiblir. Daigne le Seigneur envoyer ici de saints missionnaires pour faire entrer l'Inde dans le sein de la vraie foi ! Si l'Angleterre revenait au giron de l'Eglise, quel immense avantage n'y trouverait pas la religion ! Il nous faudrait ici beaucoup d'ouvriers saints, morts au monde et à eux-mêmes, pour prêcher l'Evangile avec succès aux gentils. Plus je parcours le pays, plus je comprends que nous ne faisons pas tout le bien que nous pourrions, et que nous devrions y faire. »

### Océanie.

NOUVELLE - ZÉLANDE. *Comment les missionnaires protestans remplissent leur mission.* — On lit dans l'*Australasian-Chronicle* du 5 octobre 1841 :

« Les missionnaires protestans dans la Nouvelle-Zélande ont su tirer bon parti de l'Evangile, si l'on peut en juger par l'échantillon suivant de leurs prétentions dans la distribution du terrain. Le R. William-Williams a eu pour sa part 670 acres de terre ; mais pour un missionnaire de l'Evangile, la cession de 670 acres n'est qu'une bagatelle, comparée à celle qui a été faite au R. Henry Williams : celui-ci a eu pour sa part 11,245 acres. Voilà donc 11,245 acres de terre acquis tout d'un coup par un prêcheur de l'Evangile (*a preacher of the Gospel*), envoyé probablement aux frais de quelque dame charitable pour convertir les sauvages de la Nouvelle-Zélande ! *A fructibus eorum cognoscetis eos* (vous les connaîtrez par leurs fruits). Nous sommes heureux de pouvoir dire que, dans la liste des missionnaires réclamant une portion de la distribution du terrain, on ne trouve ni le nom de l'évêque catholique, Mgr Pompallier, vicaire apostolique de la Nouvelle-Zélande, ni celui d'aucun des membres de son clergé : ceux-ci n'ont pas demandé un seul acre de terre à leur profit. Les choses sont comme elles doivent être. »



---

## Bibliographie.

---

THEOLOGIÆ CURSUS COMPLETUS, ex commentariis omnium perfectissimis ubiqûè habitis, et à magnâ parte episcoporum necnon theologorum Europæ catholicæ universim ad hoc interrogatorum, designatis, unicè conflatus; plurimis annotantibus presbyteris ad docendos levitas, pascendosve populos altè positus. Annotavit vero simul et edidit J. P. M. 25 volumes in-4°, 1837-1840. Paris, imprimerie de Migne, rue d'Amboise, au Petit-Mont-Rouge. Prix : 6 fr. le volume <sup>1</sup>.

*Le Cours complet de Théologie* comme celui d'*Ecriture Sainte* se compose de 25 volumes du même format petit in-4°. Nous allons aussi exposer brièvement les différentes matières qui entrent dans ce *cours* et les *traités* qui ont été choisis pour prouver et éclaircir toutes les parties de la théologie; mais avant nous devons faire entrer dans cette *notice*, les 4 volumes imprimés à part qui renferment le *Maître des sentences* et la *Somme de S. Thomas*.

1<sup>er</sup> PROLÉGOMÈNES. Pierre Lombard et saint Thomas; IV vol.

Ces prolégomènes se composent de l'ouvrage de Pierre Lombard, évêque de Paris, intitulé : *Les 4 livres des sentences*, qui formèrent le fond de l'enseignement théologique pendant plus de deux siècles, du 11<sup>e</sup> au 13<sup>e</sup>, méthode que nous ne désirons pas voir revenir, mais qui doit être connue des professeurs de théologie.— Nous dirons la même chose de *la somme de S. Thomas*, immense recueil, précieux pour la solidité et l'exactitude de la doctrine, mais dont la méthode beaucoup trop scholastique et aristotélicienne, semble peu appropriée aux besoins des esprits de notre époque; mais, nous le répétons, ouvrage à consulter par tous ceux qui veulent connaître notre croyance et notre foi, ou écrire sur les matières qui en traitent, précaution que doivent surtout prendre les écrivains

<sup>1</sup> Pour l'importance et le nombre des publications de M. l'abbé Migne, voir les détails que nous avons donnés dans notre n° 25, ci-dessus p. 68; et pour les faveurs accordées aux souscripteurs, voir *ibid.* p. 80.

laïques qui écrivent pour la défense de nos dogmes. A la suite de la *Somme* se trouvent les dissertations suivantes du Père *Bernard Marie de Rubéis* : 3. Des principales éditions de la *somme de Théologie*, des fautes qui ont pu s'y glisser et de la conservation du sens vrai de S. Thomas ; 4. De la *seconde partie de la somme* et preuves que S. Thomas ne l'a pas empruntée à un autre (à Vincent de Beauvais), mais qu'un autre la lui a empruntée ; et à cette occasion du livre le *speculum morale*, attribué à Vincent de Beauvais. 5. Preuves que S. Thomas n'a pas emprunté sa doctrine à Alexandre de Hales, comme l'ont prétendu Lucas Wading et Jean De La Haye. 6. De quatre passages de la doctrine de S. Thomas mal à propos déclarés censurables par Jean Fabricius. 7. De l'ignorance dans les faits historiques mal à propos imputée à S. Thomas.

#### 2<sup>e</sup> PROLÉGOMÈNES. Tome I, du *Cours de théologie*.

Ces prolégomènes renferment : 1, traité de l'ensemble de la théologie par les *éditeurs* ; 2, les lieux théologiques de *Melchior Canus* ; 3, le commonitoire de *Vincent de Lérins* ; 4, le traité des prescriptions de *Tertullien* avec les notes de *Pamélius* ; 5, les traités généraux de controverse des *frères de Walenburch* ; 6, la profession de la foi catholique des *mêmes* ; 7, la règle de la foi catholique de *Feronius*, jésuites ; 8, le traité des censures ou notes théologiques, et du sens théologique des propositions de *Montagne*, sulpicien français.

#### 5. TRAITÉS DE THÉOLOGIE DOGMATIQUE.

##### Traité de la vraie religion. Tomes II et III.

Pour ce traité les éditeurs ont choisi celui de *Hooke*, Irlandais et docteur de Sorbonne, mort en 1796, qu'ils ont partagé en deux parties, et auquel ils ont joint d'autres traités en forme d'*appendices*. Voici l'ordre de ces différens travaux : 1, première partie du traité de la religion de *Hooke* ; et les 7 appendices suivans : 2, préjugés contre l'incrédulité, extraits de *la théologie de Reims* ; 3, spécimen de l'histoire de la religion, des ennemis qu'elle a eue à combattre et des guerres qu'elle a eue à soutenir, par *Falsecchi*, dominicain italien, mort en 1761 ; 4, des sources de l'impiété du *même* ; 5, de la religion naturelle, extrait de *la théologie de Reims* ; 6, de la possibilité et de la nécessité de la révélation, par *Falsecchi* ; 7, des notes de la révélation et de la révélation primitive, extrait de *la théologie de Reims* ; 8, de la véracité du livre de la *Génèse*, extrait de la

*théologie de Toulouse*; 6, la censure de *l'Emile*, par la *Faculté de théologie de Paris*; ce dernier opuscule en français; le tout entremêlé de notes prises dans des auteurs plus récents.

10. La 2<sup>e</sup> partie du traité de la religion de *Hooke* traitant des principes de la religion révélée; à laquelle sont joints les *appendices* suivans : 11, de la véracité des auteurs du Nouveau Testament, dissertation composée d'extraits des principes de la foi chrétienne de *Duguet* (en français) et des extraits de *Jacques*, théologien français, de *Bailly* et de *Bullet*, en français et en latin; 12, de la manière de vivre des chrétiens dans les premiers siècles, par *Bullet*; 13, de la restauration du temple de Jérusalem, par *Bailly*; 14, défense de la morale évangélique par *Jacques*; 15, de la révélation évangélique, par *Valsecchi*; 16, sur la foi et la religion qu'il faut embrasser, par *Lessius*; 17, de la force et de la primauté des pontifes romains, par les frères *Ballerini*; 18, de l'infaillibilité des pontifes romains pour définir les dogmes, *des mêmes*; 19, de la puissance ecclésiastique des souverains Pontifes et des conciles généraux, *par les mêmes*; avec différentes notes.

#### 4. Traités de l'Église. Tomes III et IV.

Comme pour celui de la religion, les éditeurs ont choisi un traité qu'ils ont ensuite éclairci et augmenté par des *appendices*: voici quel en est le dénombrement et l'ordre.

1. Préface par *les éditeurs*; 2, notions préliminaires sur la nature, l'autorité et l'antiquité de l'Église, par *Legrand*, sulpicien français; 3, traité de l'église, par *Régnier*; 4, de l'autorité et l'infaillibilité des souverains pontifes, par *Petit Didier*, bénédictin français; 5, des hérésies, par *Gautier*, jésuite français; 6, des conciles avec une table alphabétique des conciles généraux et particuliers, *par le même*; 7, liste alphabétique des souverains pontifes, antipapes, saints-pères et écrivains ecclésiastiques, *par le même*; 8, de l'usage des livres liturgiques dans la défense des choses ecclésiastiques avec une notice alphabétique sur tous les livres liturgiques grecs ou latins, par *Zaccaria*, théologien romain; 9, de l'usage des inscriptions chrétiennes pour prouver les questions ecclésiastiques avec la plupart des inscriptions rangées par ordre de matière, *par le même*; 10, sur la manière de procurer l'union des schismatiques avec l'église catholique, par *Thomas de Jésus*, théologien espagnol; 11, de la primauté de l'église romaine contre les schismatiques orientaux, par

le jésuite *Piacevitch* ; 12, rapprochemens des protestans avec l'église catholique romaine, par *Le Camus*, évêque de Belley ; 13, méthode abrégée de convaincre d'erreur la prétendue réforme, par le père *Véronius*, jésuite ; 14, sur les controverses agitées entre les catholiques touchant l'autorité du souverain pontife, par un *anonyme* ; 15, sur la maxime qu'un honnête homme ne doit jamais changer de religion ; 16, sur la nature et les effets du schisme, deux opuscules en français du comte *Joseph de Maistre* ; 17, sur la hiérarchie ecclésiastique, par *Devoti*, jurisconsulte et évêque italien, mort en 1820.

### 5. Du Symbole, de la Foi et du Schisme. Tome VI.

1. Explication dogmatique du symbole de la foi par le P. *Noel-Alexandre* ; 2, sur le symbole des apôtres, et preuves que ce sont eux qui l'ont formé, par *le même* ; 3, le symbole de la foi comparé au symbole des autres églises, par *Madrisi*, oratorien italien ; 4, sur les anciens formulaires de foi et sur leur usage, par *Lazérus*, jésuite français ; 5, traité de la foi, par *Kilber*, jésuite allemand ; 6, des préceptes de foi et des vices qui lui sont opposés, par *Patuzzi*, dominicain italien ; 7, exposé des propositions morales et dogmatiques condamnées par l'Eglise, par le P. *Corbineau*, frère mineur italien ; 8, exposition de la doctrine de l'Eglise catholique, par *Bossuet* (en français) ; 9, analyse de la foi divine ou des choses qu'il faut croire de foi divine, et de celles qu'on n'est pas obligé de croire, par *Holden*, théologien anglais ; 10, règle de la foi catholique, et recueil des dogmes qu'il faut croire, par *Chrismann*, récollet allemand ; 11, controverse pacifique sur la foi des enfans et des adultes ignorans (en français), par *Lefranc de Pompignan*, arch. de Vienne ; 12, sur le schisme en général, par *Holden* ; 13, coup d'œil historique sur le schisme des Grecs, des Moscovites, des novateurs qui ont précédé le 16<sup>e</sup> siècle, et des protestans, par *Liebermann*, théologien français ; 14, sur le judaïsme, le mahométisme et le gentilisme, par *le même* ; 15, de la constitution civile du clergé, du concordat de Pie VII avec Napoléon, de la secte dite petite-église, par *les éditeurs* ; 16, si les hérétiques et les schismatiques doivent être comptés au nombre des brebis du Christ ; sur le protestantisme ; si le salut est possible hors de l'Eglise catholique, et sur la tolérance, par le P. *Perrone* ; 17, de la tolérance (en français), par Mgr *Duvoisin*, avec des notes de *Muzzarelli* ; 18, thèses condamnées contre la foi, par le P. *Viva*, jésuite ; 19, sur l'esprit philosophique, par le P. *Falsecchi*.

6. De Dieu et des attributs divins ; des anges, du monde, de l'homme et de ses fins. Tome VII.

Dans ce traité, on trouve : 1° de Dieu et de ses attributs divins, par *Lafosse*, sulpicien ; 2, le traité des anges du P. *Petau* ; 3, du commerce des démons avec les hommes, par le P. *Perrone* ; 4, traité de l'ouvrage des six jours, par le P. *Petau* ; 45, celui de l'œuvre des six jours de *Montanius*, sulpicien ; 6, du monde et de l'homme, par le P. *Perrone* ; 7, traité des quatre fins dernières, par le docteur *Dens*, prêtre belge.

7. De la Trinité, du culte des saints, de l'avenue de Christ et de son Incarnation. Tome VIII.

Ce travail se comprend : 1, préambules, annotations et appendices au traité de la Trinité, par *les éditeurs* ; 2, traité de la sainte Trinité, par *Witasse*, prêtre français ; 3, défense de la Trinité par une nouvelle méthode logique, par *Leibnitz* ; 4, deux lettres sur la Trinité, et des définitions mathématiques sur Dieu, les esprits, etc., par *le même* ; 5, remarques sur le livre d'un antitrinitaire anglais, touchant la Trinité (en français), par *le même*.

8. Des Saints. Tome VIII.

1, Traité du culte des Saints, par le père *Perrone* ; 2, analyse de l'ouvrage du pape *Benoît XIV* sur les béatifications et canonisations, par *Beaudeau*, théologien français.

9. Du Christ. Tomes VIII et IX.

1, Sur la venue du Christ, par le P. *Thomassin*, oratorien français ; 2, des mystères du Christ et de la bienheureuse vierge Marie, par *Bil-  
luart* ; 3, de la dévotion à l'égard du sacré cœur de Jésus, par le P. *Perrone* ; 4, du culte de l'immaculé cœur de Marie, mère de Dieu, par le P. *de Galliffet* ; 5, abrégé du traité de l'incarnation du Verbe divin, par *Legrand*, sulpicien ; 8, dans quel sens il faut entendre qu'on peut adorer l'humanité du Christ à l'occasion de la 61<sup>e</sup> proposition du concile de Pistoie, par le cardinal *Gerdil* ; 7, du culte du sacré cœur de Jésus, par *le même*.

10. De la Grâce. Tome X.

Pour l'explication de cette matière, les éditeurs ont choisi : 1° le traité historique de la grâce, par *Montagne*, sulpicien français ; 2, le traité

dogmatique de la grâce, par *Leclerc de Belliberon*, théologien français, auquel on a joint les deux appendices suivans : 3, sur la grâce sanctifiante, par le docteur *Habert* ; 4, sur le congruisme, extrait de la *théologie de Nancy*.

Avec ce volume finissent les traités sur le *dogme* ou la théologie dogmatique.

### TRAITÉS DE THÉOLOGIE MORALE.

#### 11. De la conscience, de la raison et des actes humains. Tome XI.

Pour traiter ces matières, les éditeurs ont choisi : 1° prodrome sur toute la théologie morale et sur les lieux ou argumens théologiques, par *Patuzzi* ; 2, de la conscience, par *Brocard*, théologien français ; 3, système moral pour le choix des opinions que nous pouvons licitement suivre, par *saint Liguori* ; 4, de la raison humaine en tant qu'elle peut être la règle des actions morales, par *Patuzzi* ; 5, des actes humains, par *Billuart* ; 6, de la fin dernière, par *le même* ; 7, des péchés, par le père *Noel Alexandre* ; 8, des passions, par *Billuart* ; 9, des vertus morales et des vices qui leur sont opposés, par *Patuzzi*.

#### 12. Du probabilisme. Tome XI.

1, Le probabilisme de saint Liguori est-il absolument destitué de fondement ? par Mgr *Goussel*, archevêque de Reims ; 2, de la règle des opinions morales pour les confesseurs, par *Muzzarelli* ; 3, de la nature même du probabilisme, par le P. *Manhart*, jésuite ; 4, de l'usage permis du probabilisme, par le P. *Gonzalez*, jésuite ; 5, logistiquè des probabilités avec la solution de la principale difficulté qu'on lui oppose, par le docteur *Estrix* ; 6, sur le probabilisme, par *les éditeurs*.

#### 13. Des lois. Tomes XII et XIII.

Pour ce traité, les éditeurs ont choisi la *préface* sur les lois que le juriconsulte *Domat* a mise dans son traité des lois (en français), et puis les dix livres du traité des lois et de Dieu législateur du P. *Suarez*, jésuite.

#### 14. Des préceptes du Décalogue. Tome XIV.

Les éditeurs ont choisi : 1, les préceptes du décalogue en général, par le P. *Noel Alexandre* ; puis ils ont mis pour préambule au Décalogue : 2, de la foi, de l'espérance et de la charité, par le P. *Mayol*, dominicain français, et trois appendices ; 3, de la juste prohibition des livres d'une lecture dangereuse, par *saint Liguori* ; 4, de la discipline de l'é-

glise gallicane touchant la défense des livres dangereux, par *les éditeurs*; 5, de quelques questions dogmatiques sur l'espérance théologique, par *Patuzzi*; 6, questions dogmatiques sur la charité divine, par *le même*; 7, sommaire de la doctrine morale de saint Thomas touchant les dix préceptes du Décalogue par le P. *Mayol*; 8, questions choisies sur la prière, par le docteur *Habert*; 9, de la possibilité et de l'existence de la magie, par *les éditeurs*; 10, du sacrilège, par *les mêmes*; 11, de la sanctification des dimanches et des fêtes, par *Patuzzi et Billuart*; 12, du culte des saints et de la vénération que l'on rend à leurs reliques, par le P. *Noel Alexandre*; 13, de la révélation du secret, par *les éditeurs*; 14, de l'abstinence et du jeûne, par *Billuart*.

15. Appendices à l'explication du Décalogue. Tome XV.

1, Recherches biblio-philologiques sur la religion des Hébreux sous la loi naturelle, par le P. *Goldhagen*, jésuite, mort en 1794; 2, sur les préceptes de Noachides, par le P. *Noel Alexandre*; 3, des préceptes moraux, cérémoniaux et judiciaires, que l'on trouve dans la loi de Moïse, par *le même*; 4, des canons et des constitutions apostoliques, par *le même*; 5, des neuf canons du concile d'Antioche des apôtres, par *le même*; 6, des décrétales des premiers souverains pontifes jusqu'à Sirice, par *le même*; 7, du nombre et de l'établissement des principales fêtes de l'Eglise, par Mgr *Bouvier*.

16. De la justice et du droit. Tome XV.

1, Principes et devoirs du droit de la nature et des gens comparés et expliqués d'après la règle de la doctrine chrétienne, par le P. *Suarez*, avec les notes de *Guarin Panormitanus*; 2, traité de la justice, du droit et des différentes espèces de droit, par le P. *Lessius*, jésuite; 3, traité de la justice de l'abbé *Lyonnet*, supérieur du petit séminaire de Lyon; 4, le jurisconsulte théologien ou instruction théologique et pratique sur l'obligation de restituer, par le père *Vogler*, jésuite, avec notes des *éditeurs*.

17. Des pactes, des contrats et de l'usure. Tome XVI.

1, Traité canonique et légal sur les pactes et les contrats en général, par le P. *Beusch*, jésuite allemand; 2, traité des contrats en général et en particulier, coordonné avec les lois modernes de la France d'après les meilleurs théologiens et jurisconsultes, par l'abbé *Lyonnet*; 3, modération de la rigueur de la doctrine pontificale sur l'usure, par le pape *Benoît XIV* dans sa lettre encyclique aux évêques d'Italie, par le P. *Zech*,

jésuite allemand, avec notes et remarques des PP. *Barth, Kliber et Zaccaria* ; 4, dissertation juridique sur l'usure, par le P. *Biner*, jésuite allemand ; 5, du statut du prince ou du titre légal, par le P. *Barth* ; 6, lettre encyclique du pape *Benoît XIV* sur l'usure ; 7, mandement de Mgr *de Vic*, évêque actuel de Belley, contre un livre sur le prêt à intérêt, de l'abbé *Pagès* ; 8, apologie du Saint-Office dans ses décisions sur le prêt à intérêt, par M. l'abbé *Boyer*, directeur de St-Sulpice (en français) ; 9, lettre sur l'autorité qu'il faut accorder aux décisions de Rome, transmises par le Saint-Office, par *le même* (en français) ; 10, analyse de l'ouvrage intitulé discussion sur l'usure de M. l'abbé *Martrofini*, théologien romain (en français).

18. Des obligations des différens états. Tome XVI.

1, Des obligations particulières aux différens états, par le P. *Antoine*, jésuite français ; 2, des obligations de l'état religieux, par *Billuart*.

19. Des censures, des irrégularités et de la simonie. Tome XVII.

1, Des censures et de leurs effets, par P. *Collet* ; 2, de la déposition, dégradation et suspension, par *le même* ; 3, de la violation des églises par *le même* ; 4, des différentes irrégularités qui empêchent d'entrer dans les ordres, par *le même* ; 5, de la simonie, par le P. *Suarez*.

20. De la prière. Tomes XVII et XVIII.

1, De la prière en commun, de la prière mentale et de la prière vocale en commun et en particulier, par le P. *Suarez* ; 2, explication de l'oraison dominicale, par le P. *Noel Alexandre* ; 3, des heures canoniques et de la louange de Dieu par le chant et la psalmodie, par le P. *Suarez*.

21. Du purgatoire, de l'état des âmes après la mort et des indulgences. Tome XVIII.

1, Traité du purgatoire, avec deux dissertations, l'une sur l'apparition de Samuel et l'autre sur la prédication du Christ dans les enfers, par P. *Collet* ; 2, du continuél accord de l'église occidentale avec l'orientale sur le dogme du purgatoire, par *Allatus* ; 3, réfutation de l'opinion de ceux qui soutiennent que les âmes humaines, après la mort, ne sont pas actives, et que les prières et les sacrifices qu'on offre pour elles sont inutiles, par *Eustratius*, patriarche de Constantinople au 12<sup>e</sup> siècle ; 4, traité des indulgences, avec une dissertation sur l'indulgence prêchée par saint Bernard aux croisés, par P. *Collet* ; 5, des jubilé, par *le même*.

22. Des bénéfices ecclésiastiques. Tome XVIII.

1, Traité des bénéfices ecclésiastiques, du droit de patronage et des



décimes par le P. *Reiffestuel*, franciscain allemand mort vers le milieu du 18<sup>e</sup> siècle; 2, du droit qu'a l'église de posséder des biens temporels, par le P. *Noel Alexandre*; 3, défense des décisions de Jean XXII sur la pauvreté du Christ et des apôtres, par *le même*; 4, du droit des premières prières, pour l'empereur et le roi des romains, et des institutions ecclésiastiques, par le P. *Biner*; 5, des investitures des évêchés et des abbayes et de la décision du saint concile de Latran sur ces matières, par le P. *Noel Alexandre*; 6, des immunités ecclésiastiques, par le P. *Reiffestuel*.

25. Des cas réservés et des dispenses. Tomes XVIII et XIX.

1, Des différentes espèces de cas réservés, par le P. *Pauwels*, récollet belge du 18<sup>e</sup> siècle; 2, des cas réservés aux souverains pontifes, par *le même*; 3, traité de la pratique des dispenses apostoliques, par le P. *Corradus*, théologien napolitain de la fin du 17<sup>e</sup> siècle.

24. Des rites chrétiens. Tome XIX.

1, Traité des différens rites des chrétiens, avec une dissertation sur les rites chinois et malabares, et des rites concédés aux Serviens, par le P. *Antoine*, jésuite.

25. Des sacremens. Tomes XX et XXI.

1, Histoire des sacremens, ou de la manière dont ils ont été célébrés et administrés dans l'église et de l'usage qu'on en a fait depuis le tems des apôtres jusqu'à présent, par Dom *Chardon* (en français); 2, traité des sacremens contre les hérétiques, par *Drouin*, dominicain français; avec des notes par les *éditeurs*; 3, appendices aux sacremens; de la fin pour laquelle a été établie la circoncision, par *Billuart*; 4, de l'intention du ministre du sacrement, par *le même*; 5, du sujet des sacremens, d'après *Tournely*, *Collet* et les *éditeurs*; 6, traité historique et dogmatique sur les paroles ou les formes des sept sacremens de l'église (en français), par le P. *Merlin*, jésuite.

26. Du baptême et de la confirmation. Tome XXI.

1, Traité du baptême par *Tournely*; 2, traité de la confirmation, par *Witasse*.

27. De la pénitence. Tome XXII.

1, Traité de la pénitence, par *Collet*; 2, manuel pratique du confesseur pour bien entendre les confessions, pour l'instruction des nouveaux

confesseurs, par S. *Alph. de Liguori*; 5, avertissemens aux confesseurs, par S. *Charles Borromée*; 4, canons pénitentiels dont la connaissance est nécessaire aux curés et aux confesseurs, rangés selon l'ordre du décalogue; 5, du devoir du prêtre en tant qu'il est juge et médecin dans le sacrement de pénitence, par le P. *Du Jardin*, dominicain belge; 6, de la distinction spécifique et numérique des péchés, extrait de la *Théologie de Poitiers*.

28. De l'eucharistie et du sacrifice de la messe. Tome XXIII.

1, Traité du vénérable sacrement de l'eucharistie, par le P. *Jean de Lugo*, jésuite espagnol et cardinal mort en 1660; 2, traité du saint sacrifice de la messe, en trois livres, suivi de neuf appendices, par le pape *Benoît XIV*; 3, traité ascétique du sacrifice de la messe, contenant la méthode de la célébrer avec attention, dévotion et respect, par le cardinal *Bona*.

29. De l'extrême onction. Tome XXIV.

1, Traité de l'extrême-onction que l'on confère aux malades, par *Jacques de Sainte-Beuve*, théologien français, mort en 1677; 2, quelques observations sur l'extrême-onction, par *Dom Mabillon*.

30. De l'ordre. Tomes XXV et XXIV.

1<sup>o</sup>, Traité historique et dogmatique sur les élections et les ordinations sacrées, d'après l'usage ancien et nouveau de l'Eglise, par Mgr *Hallier*, évêque de Cavaillon, mort en 1559; 2, traité de l'ordre, par le P. *Perrone*; 3, traité des ordinations anglicanes, par le docteur *Kenrick*; 4, du célibat ecclésiastique, ou de la continence imposée aux ministres sacrés, par le P. *Perrone*; 5, des devoirs des prêtres et des pasteurs, par *Sættler*, théologien français du 18<sup>e</sup> siècle.

31. Du mariage. Tome XXV.

1, Traité du mariage, par le P. *Perrone*; 2, abrégé du traité du mariage du P. *Thomas Sanchez*, disposé par ordre alphabétique, par le P. *Soarez*, jésuite espagnol; 3, traité des empêchemens du mariage, par *Moser*, théologien belge; 4, collection des déclarations et décrets sur différens doutes concernant les mariages, par les pontifes romains *Benoît XIV*, *Clément XIII*, *Pie VI* et *Pie VII*; 5, traité pour prouver que le mariage est une chose bonne et licite, par le P. *Drouin*, dominicain français; 6, des solennités nécessaires au contrat de mariage, par le même, 7, du rite

observé dans la célébration du mariage chez les Grecs et les latins, par le même ; 8, de la monogamie, d'après la *théologie de Nancy* ; 9, du consentement requis dans le mariage, par *Billuart* ; 10, de la chasteté à observer dans le mariage, par le P. *Thomas de Charms*, capucin français, mort en 1765 ; 11, du ministre, de la matière, de la forme et des effets du sacrement de mariage, d'après la *théologie de Nancy* ; 12, appendice destiné à compléter quelques questions pratiques sur le mariage, par un anonyme ; 13, discours de Mgr *l'évêque de Montpellier* sur le mariage des princes du sang et sur la puissance civile en fait d'empêchemens.

## 52. Traité du synode diocésain. Tome XXV.

Les treize livres du synode diocésain du pape *Benoît XIV*, comprennent : 1° notions et questions préliminaires ; 2, de ceux qui ont le droit de convoquer le synode diocésain ; 3, de ceux qu'il faut appeler au synode, des places que chacun y doit occuper et des habits qu'on y doit porter ; 4, des officiers ou ministres ; 5, des choses qu'on doit y traiter ; 6, des constitutions que l'on doit y faire et de la manière de les rédiger ; 7, des choses qu'il faut y éviter, et des choses qui ont rapport au baptême, à la confirmation et à l'eucharistie ; 8, des choses qui ont rapport à l'extrême-onction, à l'ordre et au mariage ; 9, du soin d'y éviter tout ce qui peut porter atteinte à l'autorité et aux droits du siège apostolique, de ne point prétendre définir les choses controversées entre le pouvoir ecclésiastique et le pouvoir séculier, de n'y faire qu'un usage très-sobre des lois civiles, et de n'y point blesser les privilèges des réguliers ; 10, des censures, des usures, des contrats et des amendes ; 11, du soin d'éviter toute nouveauté et toute sévérité ; 12, de la nullité de tout ce qui peut s'y faire en opposition au droit commun et aux sanctions apostoliques, et s'il est permis quelquefois de déroger au droit commun ; 13, des autres matières qui peuvent être traitées dans le synode ; 14, instruction de la sacrée congrégation du concile adressée aux évêques, archevêques, sur la manière de rédiger les relations de l'état de leurs églises qu'ils doivent présenter à cette congrégation, lors de la visite qu'ils sont tenus de faire au tombeau des saints apôtres.

Nous répétons ici ce que nous avons déjà dit pour le *cours complet d'Écriture sainte* ; c'est que c'est un véritable service rendu à la science théologique que d'avoir réuni en un seul corps et de vendre à bon marché un aussi grand nombre de bons traités. On peut appeler ce cours une véri-

table bibliothèque théologique, et nous ne saurions trop recommander à nos abonnés les publications de M. l'abbé Migne, dont nous aurons encore prochainement à leur rendre compte.

A. B.

INTERPRETATIO OBELISCORUM URBIS, *ad Gregorium XVI pontificem maximum*, in-folio, Romæ 1842, ex typographiâ reverendæ Camerae apostolicæ.

Cet ouvrage, annoncé depuis neuf ans, est dû à la science et au travail du R. P. *Ungarelli* barnabite. Il contient la reproduction exacte des hiéroglyphes des dix obélisques qui se trouvent à Rome, et des deux qui sont à Bénévent; et ces hiéroglyphes sont expliqués au moyen des découvertes faites par Champollion dans la langue égyptienne. Ce travail est la suite et le complément nécessaire du grand ouvrage de Zoega, intitulé : *De origine et usu obeliscorum*, in-folio, Romæ 1797. Les planches et les épreuves de l'ouvrage, que nous avons eues sous les yeux, sont d'une très grande perfection et dignes du grand Pontife auquel il est dédié. On trouve le volume du P. *Ungarelli* et celui de *Zoega* à Rome, à la *Calcographie camérale*, et à Paris, chez MM. Firmin Didot, au prix de 8 écus romains le volume (42 fr. 80 cent.).

Nous espérons pouvoir en parler prochainement plus au long.

GRIESCHISCHES WURZELLEXICON, c'est-à-dire *Dictionnaire des racines de la langue grecque*, par Théodore Benfey, 2 vol. in-8°, Berlin, 1859 et 1842.

Le second volume de cet ouvrage a seul été admis au concours de l'Académie. La commission a remarqué dans ce volume une connaissance approfondie des langues de la famille indo-européenne, et en particulier une analyse savante et détaillée de la lexicographie grecque. L'auteur a heureusement développé et mis en lumière les rapports déjà connus qui existent entre la langue grecque et le sanscrit. En conséquence, sans toutefois adopter en totalité les rapprochemens philologiques que propose l'auteur, la commission, reconnaissant le mérite et l'utilité de l'ouvrage, accorde le prix à M. Théodore Benfey.

---

Numéro 30. — Juin 1842.

Critique Historique.

EXAMEN DES ACCUSATIONS

PORTÉES

CONTRE LE PAPE BONIFACE VIII.

ET RÉFUTATION DES ASSERTIONS DE SISMONDI  
ET D'AUTRES AUTEURS.

Premier article.

Jugement de la *Revue d'Édimbourg* sur la papauté. — Les ennemis de Boniface. — Examen des assertions de Sismondi, — de Mosheim. — Aucun de ces historiens n'a cité les auteurs contemporains. — Examen de ce qui est dit contre l'élection de Boniface. — Il ne la recherche pas par des moyens indignes.

« Il n'existe pas, il n'a jamais existé sur cette terre, dit l'un des principaux organes du protestantisme en Angleterre, une œuvre de la politique humaine aussi digne d'examen et d'étude que l'Eglise catholique romaine. L'histoire de cette Eglise lie ensemble les deux grandes époques de la civilisation. Aucune autre institution encore debout ne reporte la pensée à ces tems où la fumée des sacrifices s'échappait du Panthéon pendant que les léo-

pards et les tigres bondissaient dans l'amphithéâtre Flavien. Les plus fières maisons royales ne datent que d'hier, comparées à cette succession de souverains pontifes, qui par une série non interrompue remontent du pape, qui a sacré Napoléon dans le 19<sup>e</sup> siècle, au pape qui sacra Pépin dans le 8<sup>e</sup>. Mais, bien au-delà de Pépin, l'auguste dynastie apostolique va se perdre dans la nuit des ères fabuleuses. La république de Venise, qui venait après la papauté, en fait d'origine antique, était moderne comparativement. La république de Venise n'est plus, et la papauté subsiste. La papauté subsiste, non en état de décadence, non comme une ruine, mais pleine de vie et d'une jeunesse vigoureuse. L'Eglise catholique envoie jusqu'aux extrémités du monde des missionnaires aussi zélés que ceux qui débarquèrent dans le comté de Kent avec Augustin, des missionnaires osant encore parler aux rois ennemis avec l'assurance qui inspira le pape Léon en présence d'Attila. Le nombre de ses enfans est plus considérable que dans aucun des siècles antérieurs. Ses acquisitions dans le Nouveau-Monde ont plus que compensé ce qu'elle a perdu dans l'ancien. Sa suprématie spirituelle s'étend sur les vastes contrées situées entre les plaines de Missouri et le cap Horn, contrées qui avant un siècle contiendront probablement une population égale à celle de l'Europe. Les membres de sa communion peuvent certainement s'évaluer à 150,000,000, et il serait difficile de prouver que toutes les autres sectes réunies s'élèvent à cent vingt millions. Aucun signe n'indique que le terme de cette longue souveraineté approche. Elle a vu le commencement de tous les gouvernemens et de tous les établissemens ecclésiastiques qui existent aujourd'hui, et nous n'oserions pas dire qu'elle n'est pas destinée à en voir la fin. Elle était grande et respectée avant que les Saxons eussent mis le pied sur le sol de la grande Bretagne, avant que les Francs eussent passé le Rhin, alors que l'éloquence grecque était encore florissante à Antioche, et que dans le temple de la Mecque on adorait encore des idoles. Elle peut donc conserver encore au même degré cette grandeur, alors que quelque voyageur de la Nouvelle-Zélande s'arrêtera au milieu d'une vaste so-

litude, contre une arche brisée du pont de Londres, pour dessiner les ruines de St-Paul.

» Nous entendons souvent répéter que le monde va s'éclairant sans cesse, et que ce progrès des lumières doit être favorable au protestantisme, défavorable au Catholicisme. Nous voudrions pouvoir le croire; mais nous avons de grandes raisons pour douter que ce soit là une attente bien fondée. Nous voyons que depuis deux cent cinquante ans l'esprit humain a été d'une activité extrême; qu'il a fait faire de grands pas à toutes les branches des sciences naturelles; qu'il a produit d'innombrables inventions tendant à améliorer le bien-être de la vie; que la médecine, la chirurgie, la chimie, la mécanique, ont considérablement gagné; que l'art du gouvernement, la politique et la législation se sont perfectionnés, quoiqu'à un moindre degré. Cependant nous voyons aussi que pendant ces deux cent cinquante ans le Protestantisme n'a fait aucune conquête qui vaille la peine qu'on en parle. Bien plus, nous pensons que s'il y a eu quelque changement, ce changement a été en faveur de l'Eglise de Rome. Comment pourrions-nous donc espérer que le progrès des connaissances humaines sera fatal à un système qui, pour ne rien dire de trop, a maintenu son terrain, en dépit de l'immense développement des sciences, depuis le règne d'Elisabeth<sup>1</sup> ?

» L'histoire ecclésiastique des sept derniers siècles est l'histoire d'un mouvement de va et vient. Quatre fois, depuis que l'autorité de l'Eglise de Rome est établie sur la chrétienté d'Occident, l'esprit humain s'est révolté contre son joug. Deux fois l'Eglise est restée complètement victorieuse; deux fois elle est sortie du combat avec les stigmates de cruelles blessures, mais conservant toujours dans toute sa vigueur le principe de la vie. Quand nous réfléchissons aux terribles assauts auxquels elle a résisté, il nous est difficile de concevoir de quelle manière elle peut périr<sup>2</sup>.

» En vérité, aucune autre institution que celle de cette poli-

<sup>1</sup> *The Edinburgh Review*, vol. LXVII, n° CXLV; Burke's *History of the Popes*, p. 227, 228, 229.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 292.

tique n'aurait pu résister à des assauts semblables <sup>1</sup>. L'expérience de douze siècles pleins d'événemens, l'intelligence, le soin persévérant de quarante générations de grands politiques, l'ont tellement perfectionnée, que le gouvernement de cette Eglise occupe la première place *parmi les inventions humaines* <sup>2</sup>. Plus est grande notre persuasion que la raison et les Ecritures sont en faveur du protestantisme, plus est grande l'admiration forcée que nous fait éprouver un système de tactique contre lequel la raison et les Ecritures se sont élevées en vain <sup>3</sup> ?

» Il n'est pas étonnant qu'en 1799 des observateurs, même doués de sagacité, aient pu penser que la dernière heure de l'Eglise de Rome fût arrivée. Un pouvoir ennemi triomphant ; le pape mourant dans la captivité ; les plus illustres prélats de France vivant en pays étrangers de l'aumône des protestans ; les plus beaux édifices que la munificence des siècles avait consacrés au culte de Dieu, devenus les temples de la victoire, ou les salles de banquets des sociétés politiques, ou transformés en chapelles de la théophilanthropie ; de tels signes pouvaient bien être regardés comme les indices certains de la fin de cette longue domination.

» Mais ce n'en était point la fin. Blessée à mort encore une fois, la *Biche blanche* <sup>4</sup> ne devait point périr. Avant même que les funérailles de Pie VII fussent accomplies, une grande réaction avait commencé, et, après un espace de quarante années, elle semble encore en progrès. L'anarchie avait eu son jour. Un nouvel ordre de choses sortait du chaos ; de nouvelles dynasties, de nouvelles lois, de nouveaux titres, et, au milieu de tout cela, l'ancienne religion renaissait. Une fable des Arabes raconte que la grande Pyramide fut bâtie par des rois antédiluviens, et que, seule parmi les œuvres

<sup>1</sup> *Ibid.*, p. 247.

<sup>2</sup> Si c'était une invention humaine, quelque chose qui ressemblât aux rêveries de nos prétendus philosophes, il y a longtems qu'elle aurait disparu comme elles. (Note du réd. des *Annales*.)

<sup>3</sup> *Ubi sup.*, p. 247.

<sup>4</sup> *The milk-white hind* : c'est ainsi que Dryden désignait la religion catholique dans une de ses satyres allégoriques.



de l'homme, elle a survécu au déluge. Tel fut le sort de la Papauté; elle avait été ensevelie sous la grande inondation; mais ses fondemens profonds ne furent point ébranlés, et, quand les eaux baignèrent, elle apparut seule au milieu des ruines du monde qui venait d'être détruit. La république de Hollande, l'empire d'Allemagne, le grand conseil de Venise, la vieille ligue helvétique, la maison de Bourbon, les parlemens et l'aristocratie de la France avaient disparu, l'Europe était pleine de créations nouvelles; un empire français, un royaume d'Italie, une confédération du Rhin. Les derniers événemens n'avaient pas seulement laissé des traces dans les institutions politiques et les limites territoriales; la distribution de la propriété, l'esprit et la composition des sociétés, avaient, dans presque toute l'Europe catholique, subi un changement complet; mais l'Eglise immuable était toujours debout.

» Quelque historien à venir racontera la résurrection catholique au dix-neuvième siècle<sup>1</sup>. »

Si nous avons fait précéder, par ces réflexions du journal protestant, la reproduction des documens publiés sur Boniface VIII, dans la *Revue de Dublin*, c'est parce que l'hommage forcé, *reluctant*, qu'il rend à la religion catholique et à la papauté, nous paraît un document d'une haute importance, capable de constater à lui seul la réaction puissante qui se fait dans les intelligences. Voyez, en effet, il y a quelques années encore, c'était, parmi les protestans, comme un concert unanime pour envelopper dans le même anathème tous les successeurs de saint Pierre; c'était à qui donnerait le signal et l'exemple de l'insurrection sacrilège, à qui briserait les liens qui attachaient les populations catholiques au siège de Rome. Ils ne publiaient pas un seul ouvrage théologique, historique, philosophique ou moral, sans déverser à pleines mains le mépris et l'insulte sur l'auguste dynastie apostolique, sans y accumuler contre elle le mensonge et la calomnie. On eût dit que semblables à ce tyran, qui désirait voir au peuple romain une seule tête, afin de l'abattre d'un seul coup, ils concentraient dans une même individualité la longue succession des souverains pon-

<sup>1</sup> *Edimburg Review*, *ibid.*, p. 256, 257.

tifes pour les tuer tous ensemble et en finir plutôt avec eux. Mais enfin voilà que cette masse énorme de mensonges et de calomnies, accumulée pendant plusieurs siècles, s'est brisée et a laissé pénétrer la lumière. Du sein du protestantisme, des lieux mêmes où il avait jeté ses plus profondes racines, des voix se sont élevées qui ont commencé par parler avec respect de la papauté ; puis, entre tous ces pontifes sur lesquels pèse le même anathème, plusieurs ont excité je ne sais quelle sympathie, celui-ci comme protecteur des lettres et des arts, celui-là comme défenseur de la liberté ecclésiastique ; et ainsi par degrés l'histoire leur a rendu la justice qui leur était due ; leur mémoire s'est trouvée réhabilitée. Il suffit de comparer les ouvrages de Roscœ, Voight, Hurter, Hock, Ranke, pour constater le progrès.

« S'il nous fallait assigner la cause de ce changement dans l'opinion et la direction suivies par les historiens, dit l'auteur de l'article que nous reproduisons ; nous l'attribuerions volontiers au noble caractère des derniers pontifes, dont la vie a détruit beaucoup de préjugés contre leur ordre ; ce n'est pas qu'ils aient été ou meilleurs ou plus sages que ceux auxquels ils succédaient, mais la divine Providence a fait ressortir aux yeux de l'Europe la grandeur de leur caractère d'une manière plus palpable que celui de leurs prédécesseurs. Nul doute que s'ils avaient été placés dans des circonstances aussi difficiles, ils n'eussent montré la même fermeté, la même résignation, le même héroïsme chrétien. Mais l'occasion de déployer ces vertus leur a manqué. Voilà pourquoi, jusqu'à ces derniers tems, la majorité des protestans a eu sur la papauté une notion erronée, fautive. Ils se la représentaient comme une entité perpétuée de génération en génération sous une variété indéfinie de noms (les Clément, les Innocent, les Benoît, qui se succédaient les uns aux autres on ne sait comment) ; ils s'imaginaient que les souverains pontifes passaient leur vie dans une grandeur inaccessible, retirés dans un palais terrible, appelé le Vatican, autour duquel la foudre grondait sans cesse pour en éloigner la foule ; qu'on ne les approchait qu'avec des génuflexions, des prostrations, et un culte presque divin ; que toujours assis sur le trône, le front ceint d'une triple couronne,

entourés de cardinaux couverts de pourpre , ils s'occupaient sans cesse avec eux, dans le mystérieux conclave, de bulles, d'indulgences et d'excommunications. Mais, quand Pie VII, dépouillé de ses ornemens, chassé de son domaine, exilé et prisonnier, vint à être connu de l'Europe, son caractère si pur, si saint, et cependant si noble et si magnanime, si inflexible et cependant si facile à pardonner, si grand et cependant si doux, son caractère toucha beaucoup de cœurs ; s'il ne les gagna pas, on commença au moins à distinguer l'homme de la dignité qui le décorait, et à reconnaître que les Papes avaient un caractère, des vertus et une perfection chrétienne, même plus élevés que la plupart des autres hommes.

» Nous croyons que les événemens, auxquels nous avons fait allusion en passant, portèrent à comparer la vertu indubitable des derniers souverains pontifes avec la conduite de leurs prédécesseurs, placés dans les mêmes circonstances ; et, si les historiens protestans ont pris la vie de Grégoire VII, de Sylvestre II et d'Innocent III pour sujets de biographies spéciales et d'excellentes apologies, on doit l'attribuer, au moins en partie, au renouvellement, dans ces derniers tems, des contestations entre le pouvoir impérial et papal, entre *les droits des rois et des pontifes*, contestations qui ont reporté l'attention vers des luttes semblables dans une période plus reculée.

» Nous avons déjà fait connaître les anciens pontifes qui, dans ces derniers tems, ont rencontré des défenseurs parmi les protestans. Mais il en est un dont on n'a pas encore eu compassion, qu'on n'a pas encore cherché à décharger de la réprobation générale qui pèse sur lui. BONIFACE VIII, dont nous voulons parler, a à peine trouvé, même parmi les catholiques modernes, un bon écrivain qui prit sa cause en main. Il est généralement mis au nombre des *mauvais* papes ; on le représente comme un ambitieux, un orgueilleux, un tyran, comme un homme implacable, inflexible, intrigant, fourbe, traître et lâche. Il n'y a pas une action de son pontificat, depuis son ascension sur la chaire de saint Pierre, jusqu'à sa mort, qui n'ait été censurée comme le résultat d'un crime, ou comme inspirée par un motif indigne. Mais,

quand nous considérons que c'est un des pontifes qui a lutté particulièrement pour les prérogatives de son siège contre le pouvoir des princes, ses rivaux ; que la plupart des accusations dirigées contre lui ont été inspirées par ces luttes politiques, et qu'il laissa en mourant ses ennemis triomphants avec le plein pouvoir d'insulter sa mémoire, nous nous inclinons naturellement à croire que tous les reproches flétrissants qui pèsent sur lui sont de la même nature que ceux dont les historiens modernes ont justifié les autres pontifes.

» En effet, les accusations ingénieuses contre ce pontife commencèrent pendant sa vie, et depuis elles ont été jusqu'à nos jours répétées par les historiens de chaque siècle. Nous ne parlerons pas des infâmes libelles composés en France par Guillaume de Nogaret, son ennemi mortel, et par d'autres qui avaient senti le poids de sa sévérité. Mais malheureusement il en est d'autres que l'esprit de parti politique a mis en hostilité avec l'autorité ecclésiastique, toutes les fois qu'elle s'est trouvée en contact avec la puissance séculière, et qui ont aidé à inventer ou à propager des opinions fausses ou exagérées sur ses actions et son caractère. Sous ce rapport, Boniface eut le malheur de compter des poètes au nombre de ses ennemis. *Frère Jacopone* de Todi, qui, par ses vertus, s'est concilié la vénération de ses contemporains, a versé sur lui toute l'âpreté de sa satire. Mais c'est surtout l'auteur de la *Divine Comédie* qui a contribué à rendre odieuse la mémoire de ce pontife. Le poète Gibelin ne pouvait songer à épargner un Guelfe aussi déterminé ; aussi il ne balance pas à l'appeler *le prince des nouveaux Phariséens*<sup>1</sup>, *le grand prêtre auquel mal prenne*<sup>2</sup>. Saint Pierre le traite d'usurpateur, et l'accuse d'être *un homme de sang et de crimes*<sup>3</sup> ; une place lui est préparée *parmi les condamnés aux flammes pour simonie*<sup>4</sup>. Est-il besoin de rappeler les historiens pro-

<sup>1</sup> Lo principe dei nuovi farisei. *Inf.* xxvii, 85.

<sup>2</sup> Il gran prete a cui mal prenda. *ibid.*, 68.

<sup>3</sup> Quagli che usurpa in terra il luogo mio,

Il luogo mio, il luogo mio che vaca. — *Parad.* xxvii, 22

<sup>4</sup> *Inf.*, xix, 52.

testans comme les *Centuriateurs* ou *Mosheim*, ou bien encore ceux qui ont écrit l'histoire profane, tels que *Gibbon*, *Hallam* et *Sismondi* ? Tous semblent disputer entre eux à qui répétera ces accusations contre ce grand pontife ; ils se copient les uns les autres sans se donner la peine de vérifier leurs assertions, ou de peser les jugemens de ceux qui ont écrit avant eux. Nous donnerons dans le cours de ces recherches quelques exemples de cette négligence.

» Accoutumés à lire et à entendre tant de choses au préjudice de ce pontife, il nous fallait un motif, quelque petit qu'il fût, pour nous porter à examiner d'une manière particulière ces accusations nombreuses. C'est le pinceau de Giotto qui nous l'a fourni. Son portrait de Boniface, placé dans la basilique de Latran, offre un contraste si frappant avec les représentations des historiens modernes, qu'il a excité dans notre esprit un intérêt tout particulier pour ce pontife, et nous a porté à examiner plusieurs assertions populaires relativement à sa conduite ecclésiastique et morale. Il nous est bientôt apparu sous un jour tout nouveau : comme un pontife qui commença son règne en faisant naître les plus belles espérances, et le termina au sein des plus tristes malheurs ; qui consacra, pendant tout ce tems, à l'accomplissement d'une fin vraiment noble, l'énergie d'un grand génie, cultivé par une science profonde, et mûri par une longue expérience dans les affaires ecclésiastiques les plus délicates ; qui, pendant toute sa vie, déploya de grandes vertus, et pourrait présenter, pour atténuer ses fautes, le bouleversement des affaires publiques, la difficulté des tems, la perfidie et le caractère violent du plus grand nombre de ceux avec lesquels il eut à lutter. Ces circonstances, agissant sur un esprit naturellement droit et inflexible, le portèrent à une dureté dans les manières, à une sévérité dans la conduite, qui, au point de vue de nos opinions modernes, peuvent paraître extrêmes et presque inexcusables. Après avoir étudié la conduite de ce grand pape, après avoir parcouru les pages de ses historiens les plus hostiles, nous avons vu avec joie que c'est le seul point sur lequel on puisse former contre lui une accusation plausible : accusation qui a été beaucoup exa-

gérée, et que les considérations que nous venons de faire renversent suffisamment, ou, au moins, atténuent en grande partie.

» Pour donner une idée de la manière dont Boniface a été traité, nous allons extraire un passage du petit manuel cité en tête de cet article.

« Après Nicolas IV, un ermite pauvre, humble, timide et » ignorant, monta, en 1294, sur la chaire de St. Pierre, sous le » nom de Célestin V. Son élection fut l'effet d'un violent enthousiasme religieux, qui saisit tout-à-coup le collège des cardinaux ; » quoique les membres de ce sénat auguste n'eussent jamais été » auparavant plus portés à consulter la religion que la politique. » Célestin V resta quelques mois seulement sur le trône ; sa sainteté ne put excuser son incapacité ; et le cardinal Benoît Cajétan, qui lui persuada d'abdiquer, fut élu pape à sa place, sous le » nom de Boniface VIII. Boniface, habile, adroit intrigant, sans » scrupules, aurait relevé l'autorité du Saint-Siège, qui, pendant » la vie des derniers pontifes, avait été s'affaiblissant continuellement, si la violence de son caractère, son orgueil indomptable, » les transports de sa passion, n'avaient pas continuellement » travé sa politique. Il s'efforça d'abord d'augmenter la puissance » des Guelfes, en appelant la France à son aide ; il s'engagea ensuite dans une querelle violente avec la famille des Colannes, » qu'il aurait volontiers exterminée ; enfin, il rompit avec Philippe-le-Bel, qu'il traita avec autant d'arrogance que s'il avait été » le dernier de ses vassaux. Insulté, arrêté même par le prince » français dans son palais d'Anagni, le 7 septembre 1303, Boniface mourut quelques semaines après de rage et de dépit. » — ( p. 106 ).

» Ce n'est là qu'un faible abrégé de ce que Sismondi a écrit dans sa volumineuse *Histoire des Républiques italiennes* ; par conséquent, c'est à cet ouvrage que nous avons recours pour voir quel caractère il suppose à ce pontife. Considérant le grand nombre d'auteurs contemporains ou anciens qui ont rapporté ses actions, considérant encore plus la valeur des documents authentiques sur son règne qui ont été publiés dans différens ouvrages, on ne peut attribuer au défaut de matériaux les opinions erronées dont

il a été l'objet. Nous trouvons, il est vrai, à son sujet, dans la première classe de faits, des témoignages entièrement opposés. Mais alors, le moindre degré de candeur que nous avons droit d'exiger d'un historien, c'est de nous en informer. Il doit nous avertir qu'il y a des événemens une narration différente de la version qu'il nous donne, et que celle-ci repose sur des autorités dont on a scrupuleusement pesé la valeur. Nous désirons connaître où nous pourrions les trouver l'une et l'autre, afin de les examiner, et de former ainsi notre jugement sur cette matière. Celui qui nous donnerait une histoire de Cyrus d'après Hérodote, sans jamais renvoyer à Xénophon, serait certainement accusé de manquer de bonne foi à l'égard de ses lecteurs. Il est certain, cependant, que quelques détails nous ont été fournis par les amis et les partisans de Boniface ; mais aussi, d'autres nous viennent de ses plus mortels ennemis ; est-il juste de rapporter leurs assertions sans indiquer à quel parti ils appartiennent ? Et cela n'est-il pas encore plus grave quand les adversaires déclarent parler d'après des oui-dire ou des bruits populaires, tandis que les partisans étaient des témoins oculaires, et, de plus, recommandables par leur probité ? S'il y a des écrivains, sans esprit de parti, qui parlent aussi bien contre Boniface qu'en sa faveur, ne doit-on pas au moins les citer quelquefois ?

» Quant à la seconde classe de faits, — documens des tems, papiers officiels, décrets, — on ne peut pardonner à un historien de n'en pas faire usage, surtout quand ils peuvent éclairer des doutes, d'après lesquels on peut se former une opinion favorable ou défavorable des caractères et des événemens. Nous aurons occasion de faire voir comment ces moyens d'établir la vérité ont été, malheureusement, ou négligés ou rejetés par nos historiens modernes, et comment il en est résulté une opinion basée sur des motifs, non-seulement douteux, mais, de plus, très éloignés de la vérité.

» I. Les accusations contre Boniface commencent avec son élévation à la papauté. Pour comprendre comment il y parvint, il est bon de présenter une légère esquisse des événemens.

» Le pape Nicolas IV mourut en 1292, le vendredi-saint. Il y eut

dans le conclave de grands différends parmi les cardinaux, qui laissèrent vacant le siège apostolique pendant deux ans et trois mois; à la fin, ils s'accordèrent à nommer et à élire un saint ermite, retiré dans les montagnes des Abruzzes; il avait nom Pierre; son surnom, que les historiens contemporains écrivent différemment, était *Murro*, *De Murrone*, *De Morone*, *Morono*. Son élection eut lieu à Pérouge, le 7 juin 1294 : son règne fut de courte durée. Au lieu d'aller droit à Rome, il écrivit aux cardinaux qu'il était, à cause des chaleurs de l'été, incapable d'entreprendre ce long voyage; et ayant fait son entrée solennelle à Aquila, il s'avança jusqu'à Naples; là, après quelques mois, il résigna la papauté le 13 décembre, jour de la fête de sainte Luce; il fut remplacé le jour de Noël par le cardinal Benoît, de la famille des Gaëtans ou Cajetans, qui prit le nom de Boniface VIII : tel est le sujet de nos recherches.

» Ses ennemis n'ont pas attendu qu'il fut tranquillement assis sur la chaire de St. Pierre pour commencer à attaquer son caractère. La résignation de Célestin lui est attribuée, et les moyens qu'on lui prête, pour assurer son élévation, sont les plus honteux que l'on puisse imaginer. Mosheim tient le premier point pour certain. « Il advint de là, dit-il, que plusieurs cardinaux, et particulièrement Benoît Cajetan, lui conseillèrent d'abdiquer la papauté qu'il avait acceptée avec tant de répugnance : et ils eurent la satisfaction de voir leur conseil suivi avec la plus grande docilité<sup>1</sup>. » Mais Sismondi entre dans de plus grands détails, et ajoute une croyance implicite à tous les contes des ennemis les plus déclarés du pape. Le passage suivant est un tableau de la conduite du cardinal pendant le court pontificat de Célestin. « Il y en avait un parmi eux (les cardinaux), Benoît Caietan d'Anagni, qui avait soin d'exciter leurs murmures, et d'accroître à leurs yeux le danger que courait la chrétienté. Cet homme n'avait point d'égaux en adresse et en dissimulation : il avait su, en même tems, flatter les cardinaux, qui le regardaient comme le soutien des prérogatives de leur collège, et domi-

<sup>1</sup> *Ecclesiast. Hist.* vol. II (1826), p. 567



ner l'esprit de Célestin , qui n'agissait que d'après ses instructions , et qui , peut-être , n'avait commis tant de fautes que parce que son perfide directeur voulait le rendre odieux et ridicule. » Après avoir affirmé que le cardinal Benoît offrit ses services à Charles II, roi de Naples, s'il voulait lui procurer la papauté , notre auteur continue : « Ensuite, il ne s'occupe plus que du soin de persuader à Célestin d'abdiquer une dignité pour laquelle il n'était pas fait : quelques-uns assurent qu'avec un porte-voix il lui en fit descendre l'ordre du ciel. Indépendamment de cette ruse, il avait mille moyens encore de déminer cet homme simple et timide , dont il alarma la conscience <sup>1</sup>. »

Pour tous ces détails, l'historien ne cite aucune autorité : quant à l'histoire du porte-voix, il renvoie simplement à *Ferretti Vicentinus* qui se montra, en toute occasion, l'ennemi le plus acharné du pape. L'expression, « quelques-uns assurent », dont se sert Sismondi, pour accréditer cette fable, et le renvoi, dans sa note à Ferretti, nous portent naturellement à supposer qu'il affirme ce fait avec d'autres historiens. Le présent indique des historiens alors existans. Cependant, il n'en est rien : Ferretti lui-même donne ce fait comme un bruit, *ferunt etiam*. Tout historien devrait rougir de former, sur d'aussi faibles motifs, une accusation semblable, et cela surtout dans une matière aussi importante. Mais ce n'est pas tout. Non-seulement tous les témoignages des historiens contemporains contredisent cette misérable histoire, l'histoire même de l'abdication de Célestin rapportée par Ferretti, présente une opposition si manifeste avec les autres documens, elle est si complètement insoutenable, qu'à l'exception de ce fait, et de quelques insinuations perfides contre Boniface, Sismondi n'a pas cru devoir la suivre, comme nous le montrerons bientôt. Ferretti nous apprend, par exemple, que Célestin fit tout-à-coup, et sans qu'on s'y attendit, son abdication en présence des cardinaux, qu'il retourna le même jour à Aquila :

<sup>1</sup> *Histoire des républiques italiennes du moyen-âge*, t. IV, chap. XXIV, page 81.

tandis qu'il resta tranquillement à Naples, où dix jours après, il rendit ses hommages à Boniface, quand il fut élu. Il rapporte aussi comme quoi Benoît flattait alors les cardinaux et le roi de Naples, comme quoi il se mit au nombre de ceux qui devaient nommer le nouveau pape, et se donna ainsi sa propre voix. Sismondi rejette tout ce récit, et se contente de dire qu'il fut élu par le suffrage unanime des cardinaux. Mais c'en est assez pour le moment touchant la valeur des témoignages de Ferretti et la bonne foi de Sismondi, lorsqu'il cite ses autorités. Nous y reviendrons.

La première question que nous avons à examiner est celle-ci : *le cardinal Cajetan usa-t-il de quelque artifice condamnable pour amener le pape Célestin à abdiquer?* Voici la seconde : *s'il n'employa que des moyens légitimes, est-il blâmable en cela?* Nous disons d'abord que les assertions de Sismondi, relativement aux mauvais conseils donnés au pape, par le cardinal Benoît, sont une simple conjecture ou une invention de sa part. Nous allons répondre aux questions que nous avons posées.

Nous disons donc que les écrivains les plus accrédités de cette époque, n'attribuent pas l'abdication de Célestin à ce cardinal, ou du moins ils ne la lui attribuent pas plutôt qu'aux autres, et ils nous le représentent comme l'organe de l'opinion générale. Ptolémée de Lucques, confesseur de saint Thomas-d'Aquin, et qui ne peut pas être suspect de partialité envers Boniface, nous en a conservé l'histoire comme témoin oculaire. Il nous apprend en termes généraux, qu'en conséquence de la conduite du pape, le sacré collège lui conseilla d'abdiquer afin d'éviter de grands malheurs. « Hoc igitur percipientes *quidam de collegio* jam incipiunt » querulari, et Ecclesie fluctuationi attendere, ac etiam eidem » pontifici insinuare sub pretextu suæ sanctitatis, quantum sibi » periculum imminebat... Vadens igitur illuc (à Naples) *multum* » *stimulatur ab aliquibus cardinalibus*, quod papatu cedat, quia » Ecclesia Romana sub ipso periclitabatur, et sub eo confunde- » tur : quibus stimulis concitatur sanctus Pater ' .» De plus :

<sup>1</sup> Ptol. Luc. *His. Eccles.* ap. Murat, *Rerum italicarum scriptores*, t. XI, lib. XXIV, c. 22, p. 1200.

» Hoc autem non obstante, *adhuc aliqui cardinales* mordaciter in-  
 » festant, quod in periculum animæ suæ papatum detinebat,  
 » propter inconvenientia et mala, quæ sequebantur ex suo regi-  
 » mine <sup>1</sup>. »

D'autres écrivains contemporains, et même des témoins ocu-  
 laires des actions de la cour papale, Jacques, cardinal de Saint-  
 Georges-en-Velabre, connu aussi sous le nom de Stephane-  
 sius, nous a laissé un long *poème*, avec une introduction en  
 prose, sur l'*abdication de Célestin*, et un autre sur le *couronne-  
 ment de Boniface*. Il nous apprend, dans son *introduction*, que ce  
 qu'il écrit, il le connaît, il l'a vu et touché de ses propres mains.  
 » Scito, dit-il de lui-même, hunc quidem (esse) qui ex veridicâ re,  
 » veluti præsens, videns, ministrans, palpans, et audiens, notusque  
 » pontifici (Cœlestino) quin pontificibus carus, impactam compe-  
 » git metrisque refudit historiam <sup>2</sup>. » De plus, le cardinal se  
 montra particulièrement attaché à lui pendant sa vie, et lui fut  
 aussi dévoué après sa mort. Il composa les prières de son office <sup>3</sup>.  
 Sa relation en prose de l'abdication de Célestin est très-courte. La  
 voici : « Contre le désir et la dissuasion de quelques personnes,  
 » et en particulier des frères de son institut (les moines Célestins  
 » dont il était le fondateur), et, malgré leur opposition, à peine  
 » connut-il qu'il pouvait abdiquer, qu'il se montra empressé de  
 » le faire; car au mois de décembre, le jour de la fête de sainte  
 » Luce, vierge, après que le bruit de son abdication se fut ré-  
 » pandu, il se démit entre les mains du sacré collège, des hon-

<sup>1</sup> *Ibid.*, cap 23. Raynaldus, dans sa continuation de Baronius, cite un passage de ce chapitre qui ne se trouve pas dans l'ouvrage publié. Muratori en est le premier éditeur. Dans ce passage le cardinal Cajetan est désigné par son nom, le voici : « Dominus Benedictus *cum aliquibus*  
 » *cardinalibus* Cœlestino persuadet ut officio cedat, quia propter suam  
 » simplicitatem, licet sanctus vir et vitæ magni foret exempli, sæpiùs ad-  
 » versis confundebatur ecclesiæ in gratiis faciendis, et in regimine orbis. »

<sup>2</sup> *Rerum ital. scrip.*, t. III, p. 614.

<sup>3</sup> P. 615. Voir l'*Office*, p. 668.

» neurs et du fardeau de la papauté. Les cardinaux, surpris d'un  
 » événement aussi étonnant, reçurent son abdication avec respect,  
 » et en versant des larmes <sup>1</sup>. » Mais dans son poème, il entre dans  
 des détails plus particuliers. Il nous apprend que Célestin, ayant  
 conscience de son incapacité, et désespérant de pouvoir, comme il  
 le désirait, vivre retiré dans une solitude artificielle, au sein de  
 son palais, commença à considérer sérieusement et avec larmes,  
 s'il ne pourrait point mettre fin à ses inquiétudes en renonçant à la  
 dignité qui les causait. « Il l'a appris, nous dit-il, de Célestin lui-  
 » même, après son abdication <sup>2</sup>. » Comme il songeait à ce projet, il  
 prit un petit livre qu'il avait coutume de consulter tandis qu'il était  
 ermite. C'était une collection de principes du droit canon, pour  
 l'usage des religieux <sup>3</sup>. Il vit dans cet ouvrage qu'une personne en  
 possession d'une charge pouvait la résigner si elle avait des rai-  
 sons légitimes; d'après ces prémisses il conclut qu'il devait avoir  
 le même droit. Une seule objection se présentait : on peut rési-  
 gner entre les mains de son supérieur ; mais le pape n'a pas de su-  
 périeur. Pour trancher cette difficulté, il consulta un de ses amis <sup>4</sup>.  
 Cet ami était peut-être le cardinal Cajetan, ce qui nous paraît très-  
 probable. Interrogé par Célestin, il s'opposa d'abord à son projet,  
 et s'efforça de le dissuader, contre sa propre conviction, de l'op-  
 portunité de son abdication <sup>5</sup>. Il ajouta, cependant, que, s'il avait

<sup>1</sup> *Ibid.*, pag. 6:6.

<sup>2</sup> *Vita S. Cælestini V*, lib. III, cap. III, p. 638.

Cesserat augustum Regalis culminis aulæ  
 In latus, et meditans sibimet lacrymabilis inquit,  
 (Ut nos viva Patris docuit vox).

L'auteur de la glose ajoute : « Scilicet auctorem operis : *nam ore tenus sibi dixit quæ sequuntur*, post cessionem tamen.

<sup>3</sup> . . . . Juris nonnulla docens, excepta labore  
 Arteve prudentum. — p. 658.

<sup>4</sup> Sed jubet acciri coram, cui fatur, amicam. La glose : Amicus ille quem Cælestinus consulebat. *Ibid.*

<sup>5</sup> Ille tamen cautus mentem simulare coëgit :  
 Cur, pater, his opus est ? Quænam cunctatio curam  
 Ingerit ? Optatis obsiste gravare quietem. — *Ibid.*

des motifs suffisans, il *pouvait*, sans nul doute, se démettre de dignité. Cela suffit, répliqua le saint pontife ; c'est à *moi* de juger si les motifs sont suffisans. Il fit venir alors un autre conseiller, et il reçut la même réponse. C'est ainsi qu'il forma sa détermination. Maintenant qu'il est certain que cet ami appelé par Célestin fut le cardinal Cajetan, combien cette narration faite par un témoin oculaire, diffère des assertions de Sismondi et des autres ! Nous apprenons que le pape fut le premier à concevoir le projet d'abdiquer ; et le poète nous assure tenir ce fait de Célestin lui-même. Il rapporte la circonstance du livre, circonstance omise par les autres historiens, et qui, cependant, est très-naturelle, et ne peut être une pure invention. Le cardinal Benoît est alors appelé, et, au lieu de le presser, dissimulant ses propres sentimens (qui, nous l'accordons volontiers, étaient pour l'abdication), il s'efforce de le dissuader, mais en même tems il lui donne un avis qui le confirme dans son projet ; toutefois, le pontife prend encore un autre conseil. Ainsi donc, quels qu'aient été les sentimens du cardinal Cajetan, relativement à l'opportunité de l'abdication du pape, (nous n'hésitons pas à dire qu'ils *doivent* avoir été en sa faveur), on ne peut trouver aucune trace de ces artifices honteux auxquels, il eut, dit-on, recours pour faire naître cette idée dans l'esprit de Célestin. Et les assertions de celui qui rapporte ce qu'il a vu, ou, quand il parle des motifs d'agir et des actions d'un autre, ce qu'il a appris de lui, méritent certainement quelque attention, et qu'on fasse connaître aux lecteurs sa narration.

Un autre écrivain contemporain confirme une partie du récit du cardinal Jacques, à savoir que Benoît s'efforça de dissuader Célestin d'abdiquer. Saint Égidius-Colonna, disciple de saint Thomas-d'Aquin, et l'ami particulier du pape Célestin, et de Philippe, roi de France, dans son livre de la *Renonciation du Pape*, dit expressément : « *comprobari posse ex pluribus nunc*  
 « *viventibus Dominum Bonifacium Papam VIII, tunc in minori-*  
 « *bus agentem, et cardinalem tunc existentem persuasisse Domino*  
 « *Cœlestino, quod non renuntiaret; quia sufficiebat collegio, quod*

« nomen suæ sanctitatis invocaretur super eos, et pluribus audentibus hoc factum fuit <sup>1</sup>. »

On dira, peut-être, que nous n'avons que le témoignage des amis de Boniface, mais nous pouvons répondre : le témoignage de ses amis placés sur les lieux, ne vaut-il pas celui de ses ennemis placés à une grande distance ? De plus, nous détruirons cette difficulté en citant le témoignage d'un auteur, qui ne peut pas être suspect de partialité pour Boniface, et qui se trouvait dans les circonstances les plus favorables pour être bien informé, nous voulons parler de l'auteur anonyme de la *Vie de saint Célestin*, dont le manuscrit conservé dans les archives secrètes du Vatican, est cité par Rubens <sup>2</sup>, et dans lequel nous avons transcrit, avec soin, ce qui a rapport à notre sujet. Voici le titre de ce livre : *Ecrit sur toute sa vie (de Célestin), par un homme qui lui était dévoué*. L'auteur de cet ouvrage se montre si bien informé de tous les mouvemens et de toutes les pensées de Célestin, que nous avons lieu de le croire un de ses intimes amis. Voici comment il rapporte son abdication : « Adveniente verò quadragesimâ S. Martini » papa ille sanctus decrevit solus manere et orationi vacare, feceratque sibi cellam ligneam intra cameram fieri, et cepit in eadem solus manere, sicut ante facere consueverat. » Le cardinal Stéphanesius <sup>3</sup>, Vegius <sup>4</sup>, et d'autres écrivains parlent de cette construction d'une cellule dans le palais; le premier se plaint que Célestin renoncât ainsi aux fonctions de sa charge. Son disciple continue : « Et sic eodem ibi permanente, cœpit cogitare de onere » quod portabat, et quomodo posset illud abjicere absque periculo » et discrimine suæ animæ. Ad hos suos cogitatus advocavit unum » sagacissimum atque probatissimum cardinalem tunc temporis Dominum Benedictum, qui ut hoc audivit gavisus est nimium, et » respondit ei dicens quod posset liberè, et dedit eidem exemplum » aliquorum pontificorum, qualiter olim renuntiaverunt. Hoc

<sup>1</sup> Cap. xxiii.

<sup>2</sup> *Boniface VIII*, p. 13.

<sup>3</sup> *Ubi sup.*, p. 638.

<sup>4</sup> *Apud Rib.*, p. 11.

» *illo audito quod posset papatui libere renuntiare, ita in hoc formavit cor suum, quod nullus illum ab illo potuit remove.* »

Ainsi, l'ami particulier et le disciple de Célestin confirme tout ce que nous avons appris des autres écrivains contemporains : 1° le cardinal Benoît ne lui suggéra pas la pensée d'abdiquer la papauté; il eut encore moins recours à des artifices honteux pour l'y porter; cette abdication fut le résultat des réflexions du pontife; 2° il fit appeler le cardinal Benoît pour lui demander conseil; et celui-ci ne répondit que relativement au *droit* qu'il avait de résigner; l'allusion faite, dans le passage que nous venons de citer, à des abdications précédentes, se trouve expliquée dans sa constitution sur ce sujet <sup>1</sup>, que son successeur publia dans le VI<sup>e</sup> volume des *Decretales* <sup>2</sup>, et par saint Antonin, qui rapporte l'abdication du pape Clément I<sup>er</sup> en faveur de saint Lin. Notre biographe parle ensuite de la procession qui eut lieu quand le bruit de l'intention de Célestin se fut répandu au loin. Nous avons aussi une narration de cette procession par le cardinal Stéphane-sius, et une autre encore plus détaillée, par Ptolémée de Lucques, qui y était présent <sup>3</sup>. Plusieurs évêques et tout le clergé, sur l'in-

<sup>1</sup> Nous allons faire connaître cette constitution en conservant les paroles de Paulin di Piero, dans sa *Chronica*, dans *Rerum ital. script.*, t. 11, page 48.

» In quello anno quello Celestino papa andò a Napoli : e daddovero egli era uomo molto santo e religioso e di buona vita, e lo re Carlo li fere grande onore, e ricevetelo graziosamente. Questo feze una nuova Decretale di nuovo che mai infino a lui non era essuta, che fece che ogne papa d'allora innanzi potesse rinanziare il Papato per utilità dell'anima sua ; e quando egli ebbe questo decreto fatto e fermo, ed approvato per suoi compagni... in presenza dei cardinali si depuose il manto, e rinunziò la signoria e 'l Papato e fecene fare carta. etc. »

<sup>2</sup> Cap. *quoniam* de Renunciat. — Sanct. Antonin. ap. Raynald. *Ad an.* 1295, t. 1v, p. 155, éd. Mansi.

<sup>3</sup> Quod cum perpendisset Rex et clerus, mandant fieri processionem à majori ecclesià usque ad Regis castrum, cui processioni ego interfui. — Raynaldus, *Ubi sup.*, p. 1201.

vation du roi, nous dit il, assistaient à cette procession. Arrivés à Castel-Nuovo, où le pape résidait, « nous appelâmes sa Sainteté « de la manière accoutumée, » le pape, par respect pour la procession, se présenta aux fenêtres avec trois évêques. Après la bénédiction papale, un des évêques de la procession s'avança, et d'une voix assez élevée et assez bruyante (*voce altissimâ et tubali*), pour être entendu de tout le monde, il l'engagea à ne point renoncer à la papauté. Célestin répondit, par l'intermédiaire de l'un de ses évêques, qu'il n'abdiquerait pas, si des raisons ultérieures ne pressaient pas sa conscience à le faire. Aussitôt, l'évêque entonna le *Te Deum*, « au nom du roi et du royaume<sup>1</sup>. » Après avoir rapporté cet événement, le biographe anonyme de Célestin continue : « Audiens et videns idem papa tantam pietatem omnium qui aderant, distulit illam voluntatem : *sed à proposito* » *concepto nunquam recessit; nec fletibus, nec clamoribus, nec etiam rogaminibus; sed conticuit ad tempus ferè octo diebus, ut non molestaretur, et sic per istam sufferentiam omnes credebant illum ab ipso pœnituisse proposito. Sed infra octo dies<sup>2</sup>, convocavit ad se istum quem prædiximus cardinalem Dominum Benedictum, et fecit se doceri et scribi totam renuntiationem, qualiter et quo modo facere debebat<sup>3</sup>. » Ainsi, nous le voyons, il y a un accord parfait entre les écrivains vivans sur les lieux, et ceux qui, dans les deux cas, rapportent ce qu'ils ont appris du pontife lui-même, et une opposition manifeste avec la narration de Sismondi.*

Mais cette version authentique de l'abdication de Célestin est encore confirmée d'un autre côté. Villani lui-même ne paraît pas supposer que Boniface lui ait le premier suggéré cette idée ; il le fait approcher après que Célestin l'a déjà conçue<sup>4</sup>. De plus,

<sup>1</sup> *Ibid.*

<sup>2</sup> Cette date s'accorde avec le récit de Ptolémée, qui place la procession vers la fête de saint Nicolas, le 6 décembre ; l'abdication eut lieu le 15 du même mois.

<sup>3</sup> *Cod. Archiv. vat. Arm.*, XII. cap. 1, n<sup>o</sup> 1.

<sup>4</sup> Questi (Messer Benedetto Guatani d'Alagna) si mise d'inanzi al



chose étrange, Ferretti de Vicence, la grande autorité de Sismondi, professe la même opinion <sup>1</sup>. Amalric Augerius, l'ennemi mortel de Boniface, n'insinue pas qu'il ait eu quelque part à l'abdication, il l'attribue entièrement aux réflexions de Célestin <sup>2</sup>. Nous donnerons plus tard d'autres témoignages, mais il en est un que nous devons faire connaître ici, c'est celui de Pétrarque ; il peut être présenté comme contre-pied aux accusations du Dante. Dans son ouvrage, *De vitâ solitariâ*, il censure le poète pour avoir attribué l'abdication de saint Pierre Célestin à la bassesse et à la lâcheté ; il prouve ensuite la noblesse et la sublimité de cet acte. Il continue alors : « Je reviens à Célestin, dont l'abdication, joyeuse et spontanée, montre combien son élévation lui avait été pénible et forcée. *J'ai entendu des personnes qui avaient été témoins, rapporter qu'il s'enfuit avec tant de joie ; et qu'il laissa apercevoir dans ses yeux et sur son visage des marques si sensibles de son contentement intérieur, quand il se retira du consistoire, libre et rendu à lui-même, qu'on eût dit non-seulement qu'il venait de briser un joug qui pesait sur ses épaules, mais de retirer sa tête de dessous la hache fatale ; un éclat angélique brillait sur tout son extérieur* <sup>3</sup>. »

Tel est, nous pouvons le dire, le témoignage unanime de tous ceux qui ont été placés dans des circonstances favorables pour connaître les événemens ; tous s'accordent à délivrer le successeur de Célestin du soupçon qu'il ait employé des moyens coupables pour le forcer à abdiquer.

Mais il y a dans le récit de Sismondi une ou deux circonstances qui méritent de fixer l'attention ; car elles montrent claire-

santo padre *sentendo* ch' egli avea voglia di rinunciare il papato, dicendoli che facesse una nuova decretale, etc. — *Istorie Fiorentine*, lib. viii c. 5, t. iv, Milan, 1802, p. 11.

<sup>1</sup> *Ubi sup.* p. 966.

<sup>2</sup> Item quod cum ipse Cœlestinus postea attendisset ipsum non esse idoneum ad regendum hujusmodi papatum...idcirco, etc.—*Vitæ Roman. Pontif.* dans *Rerum ital. s. t.* III, part. II, p. 434.

<sup>3</sup> *De Vitâ solitariâ*, lib. II, sec. III, cap. 18.

ment sa mauvaise foi. Il dit que Boniface chercha à captiver la faveur du roi de Naples, en lui offrant ses services à condition qu'il lui procurerait la papauté, et qu'après avoir trompé le roi, il tourna tous ses artifices contre Célestin, afin de le porter à abdiquer. Mais, indépendamment de la fausseté de la dernière partie de cette assertion, ce conte est absolument incroyable. Le cardinal Benoît et Charles étaient, d'après Sismondi, alors ennemis déclarés, parce que le premier avait fait des reproches sanglans au roi pour s'être immiscé dans les affaires du conclave à Pérouse<sup>1</sup>. D'un autre côté, Célestin, qui était le sujet et l'ami déclaré de Charles, lui accordait tout ce qu'il désirait, et il avait, même pour lui plaire, transporté sa cour à Naples. Charles, d'après Sismondi, avait acquis la plus grande influence sur l'esprit de Célestin<sup>2</sup>. Maintenant, nous le demandons, est-il croyable que ce cardinal Cajetan, que Sismondi nous représente comme le plus fier, le plus inflexible, le plus arrogant des hommes, eût voulu s'abaisser jusqu'à mendier les faveurs de son ennemi ? Ou bien n'est-il pas encore moins croyable qu'un homme si prudent, ou, comme diraient ses ennemis, si méfiant, eût l'idée d'avoir recours à un ennemi pour l'aider à se faire placer en renversant de son siège un homme dont il gouvernait entièrement l'esprit, et de l'amitié duquel il était assuré. Mais ce n'est pas tout. Le seul historien qui rapporte l'entrevue entre le cardinal Benoît et Charles, adoptée par Sismondi, est Villani, sur l'autorité duquel s'appuie l'historien moderne ; mais, remarquons de quelle manière. Le Florentin place la conférence *après* l'abdication de Célestin, alors que l'influence du roi sur son esprit ne pouvait plus être d'aucune utilité, et qu'on pouvait le supposer disposé à prêter l'oreille aux ouvertures de celui qui devait probablement être son successeur. Sismondi adopte volontiers ce récit, mais il en change arbitrairement la date, et la place *antérieurement* à l'abdication de Célestin. Cette circonstance change d'une manière notable le caractère de Boniface ; car, en sollicitant les suffrages

<sup>1</sup> Ptolem. Lucens. *ubi supra*, cap. xxxi., p. 1200 ; Sismondi, p. 81,

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 79.

du roi de Naples, après que la chaire de saint Pierre fut vacante, il ne faisait pas preuve de la même bassesse que s'il avait agi ainsi pour éloigner celui qui l'occupait. Sismondi apporte deux raisons, afin de justifier cette transposition de date. D'abord, « il » n'est pas vraisemblable que le cardinal ait pressé le pape de renoncer à sa dignité avant d'être certain de lui succéder » Nous avons déjà vu que l'abdication ne fut pas le résultat d'une intrigue honteuse comme il le suppose; nous avons vu quelle contradiction il y avait à prétendre qu'un homme tel que Boniface, ait cherché à attirer Charles dans son parti. Cela n'est pas vraisemblable, peut-on dire, en employant le correctif additionnel, « avec le caractère méfiant de ce pontife, caractère dont Sismondi » se plaît à amuser ses lecteurs. » En second lieu, une entrevue après l'abdication « n'était pas possible, parce que les cardinaux » étaient alors tenus strictement renfermés dans le conclave<sup>1</sup>. » Cette assertion n'est pas exacte. Les cardinaux ne se rendirent au conclave que dix jours après l'abdication; et ils n'y restèrent qu'un seul jour; car Boniface fut élu à la première réunion<sup>2</sup>. Mais, si Sismondi persiste à soutenir que le récit de Villani ne peut être placé *après* que la chaire de saint Pierre fut vacante, ce que nous accordons volontiers, non pas pour les deux raisons qu'il allègue, nous n'hésitons pas à dire que la conférence ne peut pas avoir eu lieu *avant* l'événement. Car nous avons déjà vu par les paroles de Ptolémée de Lucques, témoin oculaire, que le roi Charles ordonna, le 6 décembre, une procession des évêques et du clergé pour engager Célestin à ne point renoncer à sa dignité. Et ce disciple, ce compagnon fidèle, nous assure qu'entre cette époque et la veille de son abdication il cacha soigneusement son intention. Comment concilier cette anxiété, ces efforts du roi, pour empêcher la vacance du Saint-Siège avec le projet de déposer celui qui l'occupait? Peut-on concevoir que Boniface ait ignoré jusqu'à la

<sup>1</sup> P. 82, note.

<sup>2</sup> . . . . Excusso bis quino lumine Phœbi  
Carcere clauduntur.

Stephanes. *de Elect. Bonif. VIII*, ubi sup., p. 642<sup>1</sup>

fin l'intention de Célestin? De plus, le cardinal Stéphanésius, témoin oculaire, nous apprend que Charles se montra complètement désappointé à la nouvelle de l'élection de Boniface, qui eut lieu contrairement à son attente<sup>1</sup>. Voilà quel parti Sismondi tire des autorités sur lesquelles il s'appuie.

Tandis que nous sommes sur ce sujet, nous allons citer un autre exemple de cette tactique de notre historien. Comme preuve de l'arrogance de Boniface, il raconte la trop fameuse histoire de Porchetto Spinola, archevêque de Gênes. Se présentant le mercredi des Cendres pour les recevoir, on dit que le pape lui jeta les cendres dans les yeux en disant : « Souviens-toi que tu es Gibelin et qu'avec tes Gibelins tu seras réduit en poussière. » On ne manque pas d'autorités à l'appui de cette histoire. Ainsi Georges Stella la rapporte dans ses *Annales Génoises*<sup>2</sup>. Mais Sismondi aime mieux citer à ses lecteurs un nom plus connu, celui du savant Muratori que l'on ne supposera pas avoir approuvé le fait sans être convaincu de sa vérité<sup>3</sup>. Le lecteur pourra-t-il deviner que Muratori, dans cette même page, le rejette comme une fable? C'est ce qu'il fait cependant<sup>4</sup>.

II. Nous voici arrivés à la seconde question : *Si le cardinal Benoît n'employa que des moyens légitimes pour porter le pape à abdiquer, peut-on le justifier?*

Nous avons fait voir que ce cardinal n'eut pas recours à des artifices condamnables pour procurer l'abdication de Célestin ; nous admettons volontiers qu'appelé pour lui donner conseil, il suivit

... Caroli spes cepta precando  
Defecit, miserante Deo. Sunt ista relatu  
Digna, quod et patri nec non sibi præstita noscens  
Munera ab Ecclesiâ, vultus avertit et ora.

*De Elect. Bonif.* viii, ubi sup. p. 642.

<sup>1</sup> Georgii Stellæ *Annales Genuenses*, lib. II, dans R. I S. t. xvii, p. 1019.

<sup>2</sup> Pag. 156, note 1.

<sup>4</sup> Verum hoc fabulam sapit. — *Præfat. in chron. Jacobi de Voragine* dans *Rerum ital. script.*, t. ix, p. iii.

d'abord l'impulsion naturelle de tout esprit droit en s'efforçant de calmer les inquiétudes du pape et de le dissuader; puis ensuite il lui montra qu'il pouvait se dépouiller de sa dignité. De plus, nous reconnaissons sans hésiter que son opinion, ainsi que celle du Sacré-Collège, était en faveur de l'abdication. Pour voir dans les sentimens et les motifs qui le faisaient agir, une ambition plus grande que celle des autres cardinaux, nous n'avons qu'une seule raison, son élévation à la papauté après Célestin. Quiconque profite de la perte d'un autre, devient suspect à ses ennemis d'en être l'auteur. La conclusion n'est pas juste, mais malheureusement elle est naturelle dans un monde corrompu. Nous ne prétendons pas lire dans le cœur de Boniface; nous ne voulons pas soutenir qu'il a été exempt de ces pensées secrètes et cachées, qui, sous prétexte du bien public, portent adroitement les hommes à travailler pour eux. Mais deux choses nous frappent et nous paraissent dignes de remarque. D'abord, si le cardinal Cajetan était assez ambitieux pour convoiter la papauté, tandis qu'elle était entre les mains d'un autre, assez adroit pour trouver les moyens de le forcer à abdiquer, assez habile pour se l'assurer en quelques jours, quand il lui fallait s'en emparer en dépit du roi, son ennemi, et transiger avec un collège des cardinaux, rendus « flottans », pour nous servir d'une expression moderne, par la création irrégulière de cardinaux français et napolitains, comment peut-il se faire qu'il n'ait pas songé à obtenir l'objet de son ambition, *avant* l'élection de Célestin, alors que tous étaient fatigués par une vacance de deux ans; qu'il n'avait pas encore eu de contestation avec Charles, et que le parti Romain avait la prépondérance dans le conclave? En second lieu, son élection immédiate, l'unanimité des suffrages, peuvent-elles s'expliquer, sans supposer que ses talens, sa science et ses autres qualités le firent reconnaître par tous ses confrères comme le plus capable de remplir ce poste sublime? Et, s'il en est ainsi, pourquoi attribuer à des motifs condamnables ce qui peut avoir été la conséquence naturelle des causes alors existantes; oui, pourquoi reprocher à quelqu'un une ambition plus qu'ordinaire, dégradante, pour avoir ressenti une passion dont peu d'hommes sont

exempts, sans cependant avoir sa capacité, sans se trouver placés dans la même situation, en présence de la même perspective ? En d'autres termes, pourquoi attribuer à la fraude et à l'intrigue l'élévation d'un homme que ses rares talents plaçaient si fort au-dessus de ses collègues, comme si ce n'était pas là un événement ordinaire, le résultat constant d'une loi sociale, ou pourquoi faire un monstre d'un homme qui sent sa supériorité et cherche à l'exercer ? Ce n'est pas que nous prétendions justifier cette conduite, en supposant que Boniface se trouva dans le même cas ; car l'humilité, qui accompagne les talents les plus élevés et cherche les emplois les plus bas, est le véritable caractère de la suprême grandeur. Mais nous ne cherchons pas à faire un saint de Boniface ; nous voulons seulement le venger d'une accusation dégradante. Nous accordons volontiers qu'il a pu être ambitieux ; mais aussi nous concluons de là qu'il était homme comme nous, c'est-à-dire qu'il était faible et exposé à tomber.

Mais revenons à notre sujet ; nous nous contenterons de faire connaître la conduite de Célestin pendant son court pontificat, principalement d'après les auteurs contemporains. Jacques, archevêque de Gênes, écrivait à cette époque. Après nous avoir appris que Célestin nomma d'une seule fois douze cardinaux dans la plénitude de sa puissance ; et puis, un de plus, dans sa grande ignorance des formes et des usages, il ajoute : « Dabat enim dignitates, prælaturas, officia et beneficia, in quibus non sequebatur curiæ consuetudinem, sed potius quorumdam suggestionem, et suam rudem simplicitatem. Multa quoque alia faciebat, in quibus non sequebatur præcedentium patrum vestigia, nec eorum statuta. Et quamvis non ex malitiâ, sed ex quadam simplicitate hæc faceret, tamen in magnum ecclesiæ præjudicium redundabant. Quocirca ipse videns suam insufficienciam et inexperientiam, salubri ductus consilio, constitutionem fecit, etc.<sup>1</sup> » Le cardinal de St-Georges rapporte ces maux et

<sup>1</sup> *Chronic. Jannense*, dans R. I. S. t. ix, p. 54. François Pipinus se sert à peu près des mêmes termes. *Chronic., ib.*, p. 735. Il attribue toutefois son abdication en partie à Boniface, mais ce n'est qu'un bruit : *ut nonnulli referunt*.

d'autres encore. Il força les moines du Mont-Cassin à prendre l'habit de son ordre ; il créa douze cardinaux en un seul jour : six étaient Français, et pas un n'avait été pris dans les états du pape<sup>1</sup>. Il nous apprend que Charles les avait choisis, et que la veille de la nomination personne n'avait connaissance de la création qui devait avoir lieu et qui surprit beaucoup. De plus, il ajoute :

O quam multiplices indocta potentia formas  
Edidit, indulgens, donans, faciensus recessus,  
Atque vacaturas concedens atque vacantes<sup>2</sup>.

Il lui fait aussi un reproche (nous ne partageons pas sur ce point son opinion) d'avoir rétabli la constitution sévère de Grégoire X, qui ordonnait que les cardinaux seraient tenus renfermés dans le conclave, constitution que Boniface, son successeur, confirma. Ptolémée de Lucques, qui, comme nous l'avons déjà dit, était l'ennemi de Boniface, après avoir fait un pompeux éloge des vertus de Célestin, décrit ainsi son administration : « Toutefois » il fut souvent trompé par ses officiers relativement aux faveurs » accordées et dont il ne pouvait avoir connaissance, soit à cause » de la faiblesse de son grand âge (car il était dans un état de dé- » crépitude), soit à cause de son inexpérience dans le gouverne- » ment ; il le fut aussi par la fraude et les ruses des personnes de » son palais qui avaient son sceau entre leurs mains. Aussi arri- » va-t-il que les mêmes faveurs furent accordées à deux ou trois » personnes, et quelquefois plus<sup>3</sup>. »

Les *Annales Milanaises* parlent ainsi de Célestin : « Plura alia » faciebat quæ in magnum scandalum ecclesiæ redundabant. Qui » videns suam insufficientiam decretum edidit.... et post pauca » papatui renunciavit<sup>4</sup>. » Il serait facile de multiplier les témoignages ; ceux que nous avons cités établissent suffisamment l'in-

<sup>1</sup> C'est à cette nomination que l'on doit en partie attribuer la translation presque immédiate du saint-siège à Avignon.

<sup>2</sup> *Ubi sup.*, p. 659.

<sup>3</sup> *Ubi sup.*, p. 1200.

<sup>4</sup> *Annales Mediolan.* dans *Rerum ital. script.*, t. xvi, p. 683.

aptitude de Célestin pour le poste sublime et la dignité auxquels il avait été élevé, sur l'éclat que jetaient ses vertus (vertus plus appropriées pour un désert que pour le siège apostolique), par des hommes qui ne l'avaient jamais vu, à l'exception du cardinal qui le proposa et qui mourut avant son couronnement. Ils ne lui connaissaient d'autres titres à la papauté que l'austérité et la sainteté de sa vie. Il y a deux points sur lesquels nous devons nous arrêter un peu, afin de réfuter quelques erreurs des historiens modernes. Le premier, c'est la servitude dangereuse qu'il fit peser sur l'Eglise en transportant à Naples, à l'instigation de Charles, la résidence de la cour romaine et en créant des cardinaux choisis par le roi, se montrant ainsi son vassal. C'était là un mal très-grand et qui porta ses conseillers à l'engager d'abdiquer une dignité qu'on eût pu facilement lui faire sacrifier, ou plutôt trahir. Cet exposé nous fournit aussi le moyen de réfuter une insinuation fautive et insoutenable de Sismondi. Il donne à entendre que Célestin tomba dans plusieurs fautes, parce que son perfide conseiller avait intérêt à les lui faire commettre. Comment peut-on concevoir qu'un homme prudent et pénétrant, comme l'était Boniface et qui cherchait à dépouiller un autre du pouvoir, se soit avisé de fortifier la puissance et l'influence de ses propres ennemis? Si Boniface, qui, sous tous les rapports, était un vrai *Romain*, avait dès le commencement disposé entièrement de l'esprit de Célestin, comme Sismondi cherche à nous le faire croire, ne l'eût-il pas certainement engagé à se rendre à Rome, plutôt qu'à Naples? N'aurait-il pas rempli le Sacré-Collège avec ses propres amis, et non pas avec les sujets et les créatures d'un parti qui lui était hostile? Le second point que nous avons à examiner, c'est le discrédit que Célestin jeta sur la religion, par la libéralité avec laquelle il prodigua ses faveurs spirituelles et notamment les indulgences. Aussi un des premiers actes de Boniface fut de révoquer les indulgences très-étendues, accordées à l'église de Notre-Dame de Collimadio, près d'Aquila <sup>1</sup>, et de suspendre tous les autres privilèges à cet égard,

<sup>1</sup> Raynaldus observe que cette concession avait été faite contrairement aux formes ordinaires. *Annal. ad an. 1294*, p. 145.



jusqu'à ce qu'ils fussent examinés <sup>1</sup>. Écoutons maintenant Mo-  
 sheim qui nous dit que : « L'austérité de ses mœurs, qui était un  
 » reproche tacite pour la corruption de la cour romaine et spé-  
 » cialement pour le luxe des cardinaux , le rendait souveraine-  
 » ment désagréable à un clergé dégénéré et licencieux ; et cette  
 » malveillance s'accrut tellement par la direction imprimée à  
 » son administration (qui témoignait qu'il avait plus à cœur la  
 » réforme et la pureté de l'Église, que l'accroissement de ses  
 » richesses et l'extension de son autorité), qu'il était regardé  
 » presque universellement comme indigne du pontificat <sup>2</sup>. »

Quelle insigne mauvaise foi ! Cette description non-seulement  
 n'est pas appuyée sur des témoignages contemporains même les  
 plus faibles, mais elle est en contradiction manifeste avec tous  
 ces témoignages, et, de plus, en opposition directe avec les prin-  
 cipes de l'auteur. En effet, comme luthérien, il ne devrait pas  
 prétendre que la prodigalité des *indulgences*, fut le meilleur  
 moyen d'assurer la *réforme* et la pureté de l'Église. C'est cepen-  
 dant cette prodigalité qui caractérise particulièrement le gouver-  
 nement de Célestin.

Pour en finir sur ce point, nous allons citer Sismondi lui-  
 même, dont le témoignage en notre faveur a une certaine auto-  
 rité. Il dit que le cardinal Benoît avait des motifs suffisans pour  
 conseiller à Célestin d'abdiquer, s'il avait employé des moyens  
 légitimes, afin de le porter à renoncer à sa dignité. « Bientôt Cé-  
 » lestin donna des preuves plus éclatantes encore de son absolue  
 » incapacité pour gouverner l'Église <sup>3</sup>. » Une incapacité absolue  
 pour remplir une charge ne fait-elle pas un devoir de la rési-  
 gner ? Aussi les meilleurs amis de Célestin regardèrent-ils son  
 abdication comme le résultat d'une inspiration divine ; ils la cru-  
 rent approuvée par des miracles et par des prophéties qui annon-  
 çaient que Benoît lui succéderait. Pour éviter de trop longs dé-  
 tails, nous nous contenterons de citer son biographe anonyme,

<sup>1</sup> *Regest Bonif. VIII*, in arch. vat. Epp. 75 et 120.

<sup>2</sup> *Ubi sup.*, p. 367.

<sup>3</sup> *Ubi sup.*

qui était son ami ; après avoir rapporté les miracles opérés pour approuver son abdication, il ajoute : « Post hæc collegerunt se » cardinales ad electionem alterius papæ, et illum qui esse debebat hic vir sanctus (Cælestinus) prædixit et intimavit Domino Thomæ quem ipse fecerat cardinalem, et Domino Benedicto qui fuit electus in papam. Electo igitur papa illo videlicet quem pater sanctus prædixerat, statim ad illum introivit, et ejus pedes osculatus est <sup>1</sup>. »

Les plus petites circonstances de l'élevation de Boniface sur le trône pontifical ont donné lieu à des reproches amers. Une publication moderne cite comme preuve de son arrogance que, quand il fit son entrée solennelle à Rome, lors de son couronnement, il avait deux rois (Charles de Naples, et son fils le roi de Hongrie) qui marchaient à ses côtés en guise d'estafiers <sup>2</sup>. Or, nous savons que Célestin, dont les historiens protestans exaltent l'humilité, afin de déprécier davantage Boniface, monta sur un âne dans une occasion semblable, et se fit accompagner par les mêmes princes <sup>3</sup>. Ils agissaient ainsi comme feudataires du Saint-Siège, et aussi pour rendre hommage au successeur de saint Pierre <sup>4</sup>.

Il n'est pas nécessaire d'entrer dans une exposition détaillée de la conduite de Boniface envers son successeur. L'exposé présenté par Sismondi est, il est vrai, fortement coloré, mais il indique quelques concessions importantes. La première, c'est que grand nombre de personnes, spécialement dans le territoire de Naples, ne voulurent pas admettre la légitimité de l'abdication de Célestin, et continuèrent à le considérer et à le traiter comme

<sup>1</sup> Fol. 41.

<sup>2</sup> Rees's *Encycl. Boniface VIII.*

<sup>3</sup> Intumidus vilem Murro conscendit asellum  
Regum fræna manu dextrâ lævâque regente.

*Stephan.* p. 634. Voy. aussi Raynaldus.

<sup>4</sup> Hi reges sociare patrem venere volentes ;  
Jure tamen ; nam sceptrâ tenet vassallus ab ipso  
In feudum Siculus.— *De coro. Bonif., ibid.* p. 650.

un pape <sup>1</sup>. En outre, il était, entre les mains de certains partis, un instrument au moyen duquel un schisme pouvait s'élever dans l'Église; événement qui paraissait assez probable dans la disposition actuelle des états. En effet, les Colonnes et la France le tentèrent, comme nous le verrons <sup>2</sup>. De plus, nous voyons que cet homme saint, mais faible, chercha plusieurs fois, à l'instigation de ses amis, à renverser les plans du pape, qui voulait le retenir à Rome, et qu'il échappa à la surveillance de ses conducteurs. C'est ce qui porta Boniface à le reléguer dans une place de sûreté dans le château de Fumone. Les paroles de Sismondi nous portent à croire que ce vieillard fut traité avec une rigueur devenue inutile dans cette retraite. Ceci n'est pas exact. La tour d'un fief en Italie, à cette époque, était ce qu'il y avait de mieux, quoique ce fût un lieu sans agrémens : ce qui rendait la réclusion pénible. Mais nous devons en juger d'après les idées de ce tems, et non d'après celles de notre époque. Or, Ptolémée de Lucques dit : « Sed Bonifacius post ipsum nuntios seu veredarios transmittit ad ipsum detinendum, et inventum ipsum reducunt, et » in custodiâ ponitur et tenetur, pro cavendo scandalo Romanæ

<sup>1</sup> Sismondi, p. 86.

<sup>2</sup> Dante s'exprime évidemment comme un gibelin, quand il fait dire à saint Pierre que Boniface est un usurpateur. Georges Stella, ennemi de Boniface, dont il dit : « alti cordis, iracundus et rigidus erat idem Bonifacius (*Inf. cit.* p. 1020) attribue aux mêmes motifs, que les auteurs déjà cités, sa conduite :

« Is autem, dum iter ageret, sui Redemptoris exemplo, sedens asello » pergabat. Tum illicò summi pontificii pertæsum est : unde quia ad » hæc se ut virum simplicem non sentiebat idoneum, ut quidam dice- » bant, vel quia cernebat ampliùs eremo posse mereri, constituit ut ipse, » et qui simili casu forent, pontificalem possent sedem relinquere. Eam » liquit igitur.... et elegit in solitudinem redere suam. Verum exper- » tus et scientificus valde Benedictus de Anāgria (Bonifacius) nuncupa- » tus octavus.... inhiuit ne discederet ipsum jubens custodire ad evi- » tanda scandala, si à quibusdam idem Cœlestinus iterum haberetur in » papam.»—Georgii Stellæ, *Annales Gen.*, dans R. I. S. t. xvii. p. 1026.

» Ecclesiæ, quia apud aliquos dubitabatur an cedere potuisset, et  
 » sic poterat schisma in Ecclesiâ generari. *Tentus igitur in cus-*  
 » *todiâ non quidem liberâ, honestâ tamen, in castro ut dicunt Fu-*  
 » *monis... moritur* <sup>1</sup>. » Villani parle de la même manière ; nous  
 allons rapporter ses propres expressions, afin de convaincre les  
 lecteurs qu'elles concordent exactement avec notre dernière  
 citation, relativement aux motifs qui portèrent Boniface à s'assu-  
 rer de la personne de Célestin, et au caractère courtois de sa pri-  
 son. — « Ma poi il suo successore messer Benedetto Guatani detto  
 » di sopra, il quale fu dopo lui chiamato papa Bonifazio, oi dice  
 » e fu vero, che fece pigliare il detto Celestino alla montagna di  
 » Santo-Angelo... ove s'erra ridotto a fare penitenza, e chi dissè  
 » che ne volea andare in Schiavonia ; e privatamente nella rocca  
 » di Fumone in Campagna *il fece tenere in cortese prigione*, acciò  
 » che lui vivendo non si potesse opporre alla sua elezione, però  
 » che molti cristiani teneano Celestino per diritto e vero papa,  
 » non ostante la sua rinunzia, oppouendo , che si fatta dignità  
 » come il papato, per niuno decreto si potea rinunziare, e perchè  
 » santo Clemente rifiutasse la prima volta il papato i fedeli il pur  
 » teneano per padre, e convenne pure che poi fasse papa dopo  
 » santo Cleto <sup>2</sup>. »

Le cardinal de St-Georges va plus loin : il nous assure que

<sup>1</sup> Ubi sup. p. 1202.

<sup>2</sup> Mais son successeur, Benoît Gaétan, dont nous avons déjà parlé, fit, comme on l'a dit avec vérité, saisir Célestin au mont Saint-Ange, où il s'était retiré pour faire pénitence, n'ayant pas voulu aller dans l'Esclavonie ; il l'enferma dans la forteresse de Fumone, dans la Campagne, où il le retint dans une *honorabile captivité*, afin qu'il ne pût pas s'opposer à son élection. Car une multitude de chrétiens étaient convaincus que, nonobstant son abdication, Célestin était pape de droit et de fait, alléguant pour motif qu'une dignité telle que la papauté ne pouvait être abdiquée par aucun décret ; que, malgré son renoncement, les fidèles avaient toujours regardé saint Clément comme leur père, et qu'il lui fallut monter sur le Saint-Siège pour succéder à saint Clet. *Ubi sup.*, page 12.

Boniface reçut Célestin avec douceur, et lui offrit tous les comforts imaginables dans le lieu choisi pour sa retraite ; mais le saint ermite refusa tous les adoucissements quelconques, aimant mieux y mener une vie pénitente et érémitique. « Post aliquid spatii, » eundem quondam Cœlestinum, ad Græciæ remotas tendentem » plagas, ut littoribus Vestîæ civitatis maris Adriatici inventum » fortè comperit (quatenus orbis sui Ecclesiæque, discrimina vi- » taret) solemnioribus à se Siciliaque Carolo II rege transmissis » nuntiis consentientem Anagniam meare facit, *blandè suscipit*, » laudemque exhibuit acquiescenti præsulis monitis castro Fu- » monis Campaniæ provinciæ morari. Ubi assuetam sicut prius » vitam agens eremiticam, *nolens laxioribus quibus poterat uti*,... » mortem vitâ commutavit <sup>1</sup>. » Il est même plus explicite dans son poème, mais il ne fait que répéter ce qu'il vient de dire de la douce réception de Boniface, et des propositions d'adoucissements que Célestin repoussa <sup>2</sup>.

Sans daigner faire attention à ces témoignages ou à d'autres semblables, Sismondi, pour justifier ce qu'il avance relativement à la dureté de la prison de Célestin, dit dans une note : « Ce récit est tiré d'une vie de Célestin V, par Pierre de Aliaco, cardinal, *son contemporain*. » Il n'est peut-être pas facile de déterminer exactement le degré de proximité dans le tems nécessaire pour constater la contemporanéité historique. Mais nous croyons que nos lecteurs ne l'admettront pas pour des personnes dont l'une naquit 50 ans après la mort de l'autre. Or, Célestin mourut en 1296, et le cardinal Pierre d'Ailly, ou de Alliaco, naquit en 1350, et prit ses degrés en 1380. La vie de Célestin n'a donc été composée qu'environ cent ans après la mort de celui-ci, et son auteur n'a pu connaître personnellement aucun des faits qu'il y a consignés, ou les avoir appris de témoins oculaires. De plus, il vécut toujours en France, et il appartenait à un parti hostile à la mémoire de Boniface,—au parti Gallican. Mais les auteurs que

<sup>1</sup> P. 616.

<sup>2</sup> P. 658.

nous avons cités, et dont l'historien français ne juge pas à propos de faire mention, étaient véritablement contemporains ; ils vivaient dans le même temps que Célestin, dans les mêmes lieux, et ils avaient une connaissance personnelle des faits. Pourquoi donc préfère-t-il le premier ? Uniquement, pouvons-nous répondre, parce qu'il est défavorable à Boniface, parce qu'un point de vue défavorable est plus piquant, plus romantique, plus savoureux pour le palais des lecteurs qui cherchent des historiens comme M. Sismondi. M. Hallam lui-même, succombant à cette tentation, s'est permis de mettre de côté la dignité et l'impartialité historiques. Ainsi, il rapporte la fable qui accuse Boniface de s'être montré, à l'occasion du jubilé, couvert des habits impériaux et le front ceint d'un diadème, et il ajoute par précaution : « Si nous devons en croire quelques historiens. » Il avoue, dans une note, qu'il « n'a trouvé aucune autorité imposante à l'appui » de ce fait. » Cependant, il paraît porté à le croire vrai, « parce » qu'il est dans le caractère de Boniface<sup>1</sup>. » Telle est, hélas ! trop souvent l'histoire moderne ! L'historien, dont le premier devoir est de tenir, sans partialité, la balance entre les opinions, de n'admettre aucun fait sans des preuves évidentes, embrassé un sentiment, parce qu'il est en harmonie avec l'idée qu'il s'est faite du caractère d'un personnage, et qu'il s'est formée d'après des contes aussi dénués de vérité. Les ennemis de Boniface l'ont accusé d'avoir été fier, arrogant, dédaigneux, pour avoir fait les actions que ces fables supposent. Elles ne reposent sur aucun fondement tant soit peu solide ; cependant, le caractère faux qu'elles ont imprimé se perpétue, et bientôt les faits eux-mêmes sont admis comme incontestables<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> *Europe during the Middle Ages*, 3<sup>e</sup> édit., vol II, p. 522.

<sup>2</sup> *The Dublin Review*, vol XI, n<sup>o</sup> XXII, p. 505-550.







---

Philosophie.

---

FRAGMENT  
D'UN PHILOSOPHE PLATONICIEN,  
**HERENNIUS,**  
SUR L'ÊTRE UN.

---

Herennius était païen.—Extrait de sa *metaphysique* : — sur l'être Un  
— On ne peut en parler ni par affirmation ni par négation. — La  
négation désigne pourtant ses qualités.

Saint-Brisson, le 20 juin 1842.

Monsieur,

J'ai dû à la lecture de votre excellent recueil du mois de septembre dernier<sup>1</sup> d'apprendre que Son Éminence le cardinal Mai avait compris dans ses *Collections*, tirées des manuscrits du Vatican, un opuscule de métaphysique néoplatonicienne, que j'avais moi-même préparé pour l'impression dans les *Notices et extraits de manuscrits* que l'Académie des Inscriptions publie chaque année. C'est le traité d'*Herennius*, contenu dans le manuscrit très récent de notre Bibliothèque royale, sous le n° 1885, qui est suivi des *Éléments de théologie de Proclus* (ou mieux Proculus), *Στοιχείωσις θεολογική*. Nous devons la publication de ce dernier ouvrage (déjà donné en latin par Patrice et en anglais par Taylor), dans sa langue originale, à Portus (Hambourg 1618, in-folio), avec la *Théologie platonicienne* du même ; et dans ses *Initia theologiæ platoniciæ, pars tertia*, à M. Creuzer. Pour

<sup>1</sup> Voir notre tome iv, p. 242, numéro 6.

revenir au traité de métaphysique d'Herennius et à la publication qu'en a faite S. Em., je lis dans la *préface* de son IX<sup>e</sup> tome in-8<sup>o</sup>, où cet ouvrage est placé, que c'est à tort que Fabricius, dans sa *Bibliothèque grecque*, l'avait confondu avec *Philon de Byblos*, autrement appelé *Herennius Philon*, attendu que ce métaphysicien cite Porphyre et Jamblique postérieurs à Herennius Philon. J'avais moi-même commis cette faute avant d'avoir lu et copié cette composition, que je croyais inédite, lorsque dans ma *Dissertation sur les fragmens de Sanchoniathon*, que vous avez bien voulu insérer dans vos *Annales*<sup>1</sup>, j'avais indiqué cet écrit comme dû à Herennius Philon, traducteur de Sanchoniathon. J'avoue donc mon erreur et je la rétracte; mais je ne puis partager l'avis de Son Éminence sur un autre point, savoir: lorsqu'il nous donne Herennius pour chrétien. Herennius est un polythéiste prononcé; il parle sans cesse des *Dieux* en nom collectif. « Si nous appelons *Un*, dit-il, la première essence, et que » nous nommions les autres *Dieux*, nous sommes bien forcés de » leur attribuer des spécialités<sup>2</sup>. » Dans le 2<sup>e</sup> volume de l'*Essai sur le Polythéisme*, j'ai cité deux fragmens de ce traité, l'un sur l'*Être ineffable*, l'autre sur l'*Un*. Celui sur l'*Un* commence ainsi: « Il est nécessaire que la première hypothèse (ὑπόθεσις) soit con- » sacrée à Dieu comme générateur d'une multitude de divini- » tés<sup>3</sup>. » Certes ce langage ne saurait convenir à un chrétien; mais il y a des idées très élevées sur l'essence divine, qui donnent à ce monument de philosophie néoplatonicienne un caractère éminemment religieux. Le morceau sur l'*Ineffable*, donné par moi en l'endroit cité de mon *Essai sur le Polythéisme*, en est une preuve. Je joins ici un second échantillon des sentimens subtils, mais pleins de grandeur, dont cet ouvrage est semé: je le prends au commencement du v<sup>e</sup> chapitre<sup>4</sup>. Il s'agit de l'*Un sur-substantiel* (τὸ ὑπερῶσιον Ἔν) et de l'emploi de l'expression négative dans

<sup>1</sup> Voir notre tome 1<sup>er</sup>, p. 124.

<sup>2</sup> Ch. v, § 25, p. 549, du tome ix de la collection in-8<sup>o</sup> de Mgr Mai.

<sup>3</sup> *Essai sur le polythéisme*, t. 1<sup>er</sup>, p. 246.

<sup>4</sup> Page 628 de l'édition de Mgr Mai.

l'exposition de ses attributs. Les erreurs nombreuses des copistes, tant du manuscrit de Rome que de celui de Paris, ont rendu bien des passages inintelligibles, à moins de corrections, sinon toujours certaines, au moins très probables. Je les indiquerai aussi bien que les variantes, quelquefois meilleures dans le manuscrit de Paris que dans celui de Rome, tout mauvais qu'il est, et quelle que soit l'ignorance de son calligraphe, qui, évidemment, n'a rien compris à ce qu'il copiait.

« Nous proposant de parler de l'*Un* sursubstantiel, examinons d'abord quelle forme de langage pourra convenir à une semblable considération, et comment nous pourrions nous flatter de donner une interprétation appropriée à un sujet si relevé; comment, dirai-je, nous pourrions le faire à la fois logiquement, d'une manière intellectuelle et inspirée, en sorte de nous rapprocher par l'inspiration, de l'ineffable et incompréhensible union de sentiment avec l'*Un*. Nous avons, en effet, gravées au fond de nos âmes les images des causes premières; nous possédons quelques parcelles de l'âme universelle, de l'intelligence sans borne et de l'*énade* divine; nous devons donc éveiller toutes nos facultés appartenant à ces différentes origines, pour saisir de notre mieux cette vaste compréhension. De quelle manière pourrions-nous nous rapprocher de l'*Un* suprême, si nous n'excitons l'*Un* de notre âme, qui est comme (εἶκx, lisez εἰκὼν) l'image au dedans de nous de cette unité par excellence? c'est suivant l'expression des plus habiles maîtres en ce genre, le meilleur moyen de produire l'enthousiasme. De quelle manière pourrions-nous faire briller à nos regards l'*Un* par excellence, cette éclatante lumière (ζῆθος<sup>1</sup>) de l'âme, si nous ne ranimons, dans notre entendement, l'énergie qui conduit l'âme à un ordre calme et énergique? Mais comment parviendrons-nous à donner à notre entendement toute l'énergie dont il est susceptible, si nous ne faisons précéder notre inspiration par les prémisses de la logique, en faisant usage de conceptions

<sup>1</sup> Lucrèce, *Flammai flore coorto* (l. 1, v. 901), que quelques éditeurs ont changé à tort.—Eschyle, *Prométhée*, v. 7.—Eustathius ad *Iliad.*, 1, 212.

plus compliquées avant de parvenir aux conceptions primordiales? Nous avons donc besoin de la puissance de la dialectique dans les assumptions de l'énergie intellectuelle, et d'un effort surhumain dans les recherches sur l'Être, pour arriver à composer celui qui est entièrement détaché de tous les êtres; car tout ce qu'on affirme <sup>1</sup> de l'Être, on le nie de l'Un, en évitant toutefois de prendre ces négations comme signifiant le néant d'existence, et de nous laisser entraîner à notre insu dans l'abolition de toute essence par une imagination dérégulée. Réveillant l'Un qui est en nous et réchauffant notre âme par son action, attachons-nous à l'Un; et planant au dessus de tout ce qui jouit en nous d'intelligence, nous dépouillant de toute autre préoccupation, efforçons-nous uniquement de nous en rapprocher, de l'entourer d'hommages <sup>2</sup>, en délaissant les conceptions de l'âme qui se tournent vers les natures secondaires <sup>3</sup>. Ainsi, la forme de langage appropriée à ces discours doit être telle que nous l'avons dite, logique, intellectuelle et inspirée. En suivant cette marche, nous aborderons convenablement une aussi grande question.

« Nous aurons d'abord à examiner <sup>4</sup> si les négations sont préférables aux affirmations <sup>5</sup>, ou si elles sont moins convenables. En général, il semble que l'affirmation a quelque chose de plus relevé que la négation; car la négation n'est, dit-on, que la privation, tandis que l'affirmation est une sorte de présence et de concentration de la forme. Je conviens que pour les formes, et quand il s'agit d'en attribuer une aux choses, l'affirmation l'emporte sur la négation; car ce qui convient surtout aux formes, c'est qu'on en représente la manière d'être, et qu'on repousse tous

<sup>1</sup> Τοῦ au lieu de τῶν; et au lieu de τάξεις, lisez : καταφάσεις.

<sup>2</sup> Ηπαρχωρεύσωμεν; lisez : περιχωρεύσωμεν.

<sup>3</sup> Τὰς δευτέρας στρεφόμεθα. Il manque un sujet au premier; τὰς et στρεφόμεθα ne peuvent subsister dans cette syntaxe; je lis donc : ἀπολιπόντες τὰς περὶ τὰς δευτέρας φύσεις στρεφόμενας τῆς ψυχῆς νοήσεις.

<sup>4</sup> Κατασκευάμεθα; lisez : κατασκευπιόμεθα.

<sup>5</sup> Αἱ ἀποφάσεις; lisez : αἱ καταφάσεις.

ses privatifs. Pour tous les êtres en général le être (εἶναι) est au-dessus du non être (τοῦ μὴ εἶναι), et l'affirmation est plus convenable que la négation. L'être n'est réellement que l'idée exemplaire (παράδειγμα) de l'affirmation, comme le non-être l'est de la négation. Cependant, comme souvent le non-être est supérieur à l'être, que d'autres fois il se classe au même rang que l'être, et qu'enfin il peut n'être que la privation d'être, il est évident que nous aurons à considérer sous ce triple aspect les formes de la négation : celle <sup>1</sup> qui est supérieure à l'affirmation, celle qui lui est inférieure, enfin celle qui marche de pair avec elle. L'affirmation n'est donc pas uniformément et en tout tems supérieure à la négation ; quelquefois elle n'occupe que le second rang ; c'est lorsque la négation exprime le non-être qui est placé au-dessus de tous les êtres.

» Puis donc que le non-être est double, savoir : celui dont l'être participe, et celui qui ne se laisse approcher d'aucun des êtres, il est clair que pour celui-ci, à proprement parler, ni l'affirmation, ni la négation ne sauraient lui convenir ; cependant la négation lui convient davantage, et l'affirmation seulement à celui qui est en contact avec l'être. Mais, si dans la vérité il n'est point de forme de langage qui puisse proprement l'exprimer, on doit cependant considérer la négation comme plus appropriée que l'affirmation à représenter cette essence de non-être, qui sort de classe avec tous les êtres. Ainsi, ce que sont les affirmations pour l'être, les négations le sont pour le non-être ; car généralement parlant, l'affirmation veut se saisir d'une forme quelconque, et lorsque l'âme dit qu'une autre chose appartient à une autre chose et fait une affirmation, elle l'applique à des sujets qui sont de son espèce, au lieu que le premier est au-dessus des formes, et rien de ce qui est rangé dans les secondes substances ne lui convient, pour que nous le lui appliquions, ni pour que nous y transportions les idées qui nous sont familières. Nous ne devons donc pas convenablement employer les affirmations en e

<sup>1</sup> Πρὸς μὴν ; lisez : τὸ μὴν, répondant aux deux τὸ δὲ qui suivent.

parlant, mais plutôt les négations de tout ce qui est de second ordre. Les affirmations veulent à toute force connaître quelque chose, en disant qu'il en est autrement d'un autre, tandis que le premier étant inconnu sous le rapport des connaissances qui s'associent à l'être, on ne peut rien prendre de lui comme n'existant pas : il est étranger<sup>2</sup> à toute composition et à toute participation. Outre ce qui a été dit, les affirmations veulent exprimer quelque chose de déterminé ; les négations n'ont qu'une propriété indéfinie. Le mot οὐκ — ἀνθρώπος<sup>2</sup> est plus indéterminé que le mot ἀνθρώπος : il est donc plus en harmonie avec l'Un d'en désigner la cause d'une manière plus vague et plus indéterminée. Les affirmations, en effet, morcelant les choses, les négations nous font remonter des choses circonscrites aux incirconscrites ; des choses divisées dans leurs limites propres à l'indéfini. Les négations sont donc préférables aux affirmations, et conviennent mieux pour ramener du particulier au général, de ce qui est distribué avec ordre à ce qui est étranger à toute sorte d'arrangement, de l'espèce de connaissance morcellée à l'espèce d'activité indéterminée unique et simple. De même que l'âme étant incorporelle dirige le corps, que l'intellect, qui n'est point animé (ἄψυχος), a fait l'âme ce qu'elle est<sup>3</sup> ; de même, l'Un étant incapable de s'accroître est auteur de la multitude des êtres, et n'admettant point en lui de numération, a créé tous les nombres. Dépourvu

<sup>1</sup> La phrase est incomplète : συνθέσεως γὰρ πασῶν καὶ μεθεξέως (ἀμίττους ἔστι). J'ai ajouté ce qui est entre les deux parenthèses.

<sup>2</sup> Cet exemple est emprunté à Aristote, *De interpretatione*, c. 11, n. 4. Τὸ δὲ οὐκ ἀνθρώπος οὐκ ὄνομα. Οὐ μὲν οὐδὲ κείτῃ γε ὄνομα ἔ τι δεῖ καλεῖν αὐτὸ· οὐτε γὰρ λόγος, οὐτε ἀπόφασίς ἐστιν. Ἄλλ' ἔστιν ὄνομα ἀόριστον, ὅτι ὁμοίως ἐστ' ὅπου οὐκ ὑπάρχει καὶ ὄντος καὶ μὴ ὄντος.

«Le terme οὐκ-ἀνθρώπος n'est pas un nom ; car il n'y a pas de nom établi dont on puisse l'appeler : ce n'est cependant ni un discours ni une négation. Que ce soit donc un nom indéfini ; car il se dit également de ce qui est comme de ce qui n'est pas.»

<sup>3</sup> Οὐτε γὰρ ἔστι ψυχὴ ; ou doit lire ἔ τι μὲν ἔστι ψυχὴ.

de forme, il a produit toutes celles qui existent, et ainsi de suite à l'égard de tout le reste ; car il n'est rien de tout ce qu'il a créé, et il a créé toutes choses. Si nous connaissons donc affirmativement toutes ces choses, nous ne pouvons exprimer que négativement ce qui le sépare de chacune d'elles : voici comme l'expression négative a donné naissance à la multitude des affirmations. Le défaut de forme dans l'Un n'est pas tel que celui que nous reconnaissons dans la matière, qui ne représente que la privation des formes, tandis que celui-ci engendre et amène au jour tout l'ordre qui résulte de la forme.

» Lorsqu'il est question de la matière, les négations sont très inférieures aux affirmations, puisqu'elles ne marquent que la privation ; les affirmations alors retracent les participations dont la négation caractérise l'absence. Parlons-nous des êtres, alors les deux expressions sont liées et équivalentes ; car nous nous figurons, comme il est dit dans le *Sophiste*<sup>1</sup>, que le non-être participe à la substance de l'être. Mais quant à l'Un, les négations marquent la supériorité de cause, ce qui les rend supérieures à toutes les affirmations. C'est par la même raison que les causes secondes, qui viennent après l'Un, sont douées de vérité dans leurs négations ; ainsi, lorsque nous disons de l'âme qu'elle ne parle ni ne se tait, nous n'exprimons pas la même idée que si nous parlions de pierres, de bois ou de toute autre matière insensible ; mais comme marquant le principe générateur de la voix et du silence dans les corps animés. Également lorsque nous disons de la nature qu'elle n'est ni blanche ni noire, mais incolore ; qu'elle est indistinctible, parlons-nous d'elle comme de la matière<sup>2</sup> en aucune sorte. Ces négations sont du nombre des meilleures ; nous voulons faire comprendre que c'est la nature qui produit toutes les couleurs et toutes les distances.

<sup>1</sup> *Sophiste* de Platon, p. 254, D. de H. Étienne. Je lui dois la correction *παρεικάθη* au lieu de *παρέκατο* du texte de Mgr Mai, et *παρέλατον* du manuscrit 1885. *Ἐάν ἄρα ἡμῶν πη παρεικάθη τὸ μὴ ὂν λέγουσιν ὡς ἔστιν, ὄντως μὴ ὂν ἀθῶσις ἀπαλλάττειν.*

<sup>2</sup> *Καὶ ἔν.* Je lis *καθ' ἑν.*

» C'est de la même manière que nous disons que la monade ne se nombre pas, non comme étant retranchée des nombres et indéfinie, mais comme donnant naissance aux nombres et les déterminant. J'entends la première monade celle par excellence, de laquelle nous déduisons toutes les espèces de nombres. Nous disons dans les mêmes termes que l'Intellect (Νοῦς) et le Point (στυγματή) sont incorporels; mais nous n'attachons pas la même idée à l'incorporel de l'un et à celui de l'autre. Quand nous disons de l'Intellect qu'il est incorporel, nous entendons quelque chose de supérieur aux corps; par le point nous concevons la soustraction et l'expulsion totale des corps. Ainsi, tout ce qu'on nie de l'Un émane de lui; il ne doit, en effet, être aucune de toutes les choses, pour que toutes les choses procèdent de lui.

» Voilà pourquoi, à ce qu'il me semble, on nie de lui les choses les plus contraires, telles que celles-ci: qu'il n'est ni le tout ni la partie, ni le même ni un autre, ni stationnaire ni en mouvement; il est élevé au dessus de toute opposition, exempt de toute corrélation, pur de tout dualisme, étant la cause de toute multiplicité, de tout dualisme; car il est cause de la première dyade, de toute relation possible et de toute position adverse. La nature est cause de toutes les substances corporelles, l'âme de tous les principes de vie, l'Intellect de tous les genres d'âmes, l'Un de toutes les divisions sans exception.

» Or, ce qui amène à la réalité les oppositions de toute espèce ne saurait rien avoir qui lui fut opposé; car il faudrait qu'il existât une cause quelconque de cette opposition, et alors l'Un ne serait plus cause de toutes choses. C'est par là qu'on est fondé à soutenir qu'un principe ne doit avoir rien de commun avec quoi que ce soit, parce que ce qui partage avec un tiers est placé nécessairement dans un ordre d'infériorité à son égard, comme ayant besoin d'un autre que soi; et dans sa première situation il doit souffrir d'être privé de ce dont il désire obtenir le partage. Alors l'Un ne serait plus unique ni exempt d'infirmités<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Οὐχ ὡς παπτονθὸς τὸ Ἐν. Je lis: οὐχ ὡς μὴ παπτονθὸς τὸ Ἐν.



» Il se pourrait qu'on nous adressât cependant la question de savoir si l'usage des expressions <sup>1</sup> négatives de notre part ne serait pas dû à la faiblesse de la nature humaine, qui ne peut concevoir la simplicité de l'Un, par un essor vigoureux <sup>2</sup>, par une intuition et une connaissance ferme ; ou bien, si les parties supérieures de notre âme conçoivent le Un négativement par les rapports qu'elles ont avec lui.

» Nous répondrons à cette question que l'intellect (νοῦς), par les conceptions qui le mettent en rapport avec les genres, conçoit les choses intellectuelles, et cette connaissance est affirmative ; car l'être se rapproche de l'être ; ce qu'il conçoit existe, ce qu'il dit : c'est qu'il le conçoit ; donc, ce qu'il dit existe. Mais comment l'intellect, par sa propre conception, a-t-il pu se mettre en contact avec l'Énade placée au dessus de toute intelligence, c'est-à-dire avec l'Un ? C'est par la connaissance qui lui enseigne l'être, par le non-être, qu'il connaît l'Un, c'est-à-dire négativement. Les connaissances qu'il a sont de deux espèces ; l'une lui est acquise comme intelligence, et se connaissant lui-même, l'autre par l'enivrement de ce nectar, qui le rend semblable aux Dieux ; l'une lui montre ce qui est, l'autre lui enseigne ce qui n'est pas. Cette connaissance fait partie des négatives, au lieu que la première appartient aux affirmatives. Ni l'intelligence suprême, ni les âmes divines (car pour celles-là même la science de l'Un, due à une faculté d'inspiration, est également négative), ni l'intelligence suprême, dis-je, ni les âmes divines ne connaissent l'Un, par ce qu'il est, mais par ce qu'il n'est pas, bien entendu dans le meilleur sens du non-être <sup>3</sup>. La connaissance <sup>4</sup> du non-être ne saurait être qu'une négation. Puis donc que les âmes divines, que même l'intelligence suprême ne peuvent connaître l'Un que par négation, quelle nécessité de prononcer une sentence d'impuis-

<sup>1</sup> Ταῖς ἀποφατικαῖς χρώμεθα ; j'ajoute λέξεις.

<sup>2</sup> Ἐπεριστικῶς ; lisez : ἐπεριστικῆς.

<sup>3</sup> Κατὰ τὸ κρεῖττον τοῦ ἔστι ; lisez : κατὰ τὸ κρεῖττον τοῦ οὐκ ἔστι.

<sup>4</sup> Οὐδὲ τοῦ ὅτι οὐκ ἔστι νοήσις ; lisez : ᾗδε.

sance contre notre âme parce qu'elle s'efforce de démontrer négativement ce qui échappe à sa compréhension ?

» Telle est la première cause qui porte notre âme à rechercher le caractère propre du Premier et à soumettre convenablement au raisonnement la connaissance que nous pouvons en acquérir ; c'est en éveillant l'Un qui repose en nous, afin, s'il est permis de le dire, de connaître le semblable par le semblable, autant que nous en sommes capables par le rang que nous occupons dans l'ordre des êtres. C'est par la sensation que nous connaissons les objets sensibles, par l'imagination que nous créons les êtres fantastiques, par l'opinion que nous admettons ce qui est de son domaine, par la méditation que nous obtenons des réflexions graves, enfin par l'entendement que nous pénétrons dans les notions intellectuelles ; ce sera donc également par l'Un qui est en nous, que nous parviendrons à savoir ce qu'est l'Un. Cet Un, en effet, est égal au non-être ; or, ce qui est égal au non-être correspond à la négation<sup>1</sup>, car la négation n'est qu'un non-être. Cependant il n'en est pas ainsi<sup>2</sup> de ce qui n'existe pas du tout (τὸ μηδαμῶς ὄν) ; il n'est rien pour<sup>3</sup> le véritable non-être, parce qu'il est déchu de toute hypostase et privé même de l'Un, aussi le nomme-t-on οὐδὲ ἓν, comme ayant pardessus toutes les autres choses d'être exclus complètement de l'Un, et le plus défectueux entre tout ce qui est qualifié chose. Ce qui, en effet, n'est pas Un (μηδὲ ἓν) doit nécessairement être dépouillé de tout plus que tous les autres : tel est le μηδαμῶς ὄν, tandis que l'Un qui a précédé l'être est effectivement un non-être, mais il n'est pas rien. Nous le nommons et nous le concevons non-être par la ressemblance qu'il a avec le non-être qui est en nous. Il y a, en effet, au dedans de nous un germe de ce non-être, ce qui nous fait dire que l'Un unique est distinct et retranché de l'ensemble des êtres, de peur qu'entraînés vers l'indéfini nous ne proclamions à notre insu un

<sup>1</sup> Τὸ δὲ ταυτὸν τῶ τῆ ἀποφάσει τὸ ἓν. Phrase incorrecte et incomplète τῶ τῆ, le τῶ dépourvu de nom est à supprimer.

<sup>2</sup> Ἄλλ' οὐχ οὕτως αὐτὸ μηδαμῶς ὄν; lisez : ἀλλ' οὐχ οὕτως αὖ τὸ μηδαμῶς ἓν.

<sup>3</sup> Πρὸς τὸ μὴ ἔντι; lisez : πρὸς τῶ μὴ ἔντι.

non-être purement fantastique et nullement enthéastique, c'est-à-dire d'inspiration, ce qui aurait le tort, non-seulement de nous éloigner de l'Un, mais même de la connaissance de l'être. Tout ce que nous avons dit suffit pour faire comprendre pourquoi les négations sont appropriées à l'Un, de quelle manière toutes choses sont niées de lui, et comment toute la connaissance que nous pouvons en avoir repose dans la négation. »

Le texte grec, qui n'est que dans la publication du cardinal Mai, encore assez peu répandue pour que la Bibliothèque du roi et celle de l'Institut en soient encore privées, aurait pu se placer utilement en avant de cette traduction, pour que l'on put confronter l'original et la copie ; mais huit grandes pages de grec dans votre journal effrayeraient la plupart des lecteurs. C'est déjà beaucoup d'oser vous offrir en langue vulgaire ce fragment d'un ouvrage qui présente des traits en rapport avec les *Annales de la philosophie chrétienne*.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance réitérée de mon entier dévouement.

SÉGUIER DE SAINT-BRISSON,

De l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres.

---

---

 Archéologie Biblique.
 

---

## Découverte et illustration

## D'UNE PEINTURE ÉGYPTIENNE

 REPRÉSENTANT LES HÉBREUX QUI FABRIQUENT  
 DES BRIQUES.
 

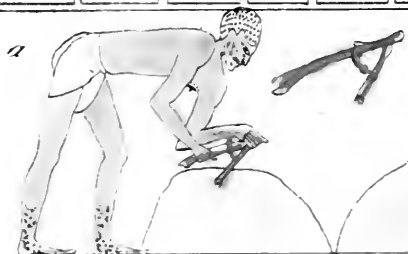
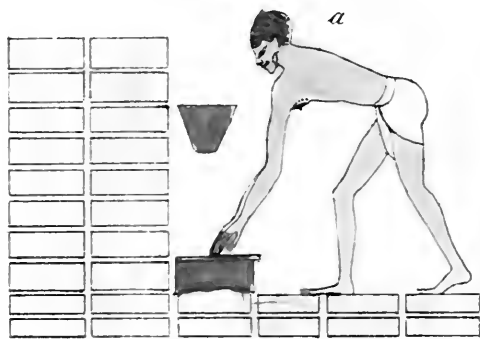
---

Description de la peinture. — Comparaison avec le texte de la Bible. — Explication des inscriptions égyptiennes. — Le tombeau est celui d'un des inspecteurs des hébreux. — Construit sous le roi Amenof I. Accordant sa chronologie avec celle de Moïse. — Accord de divers passages de la Bible sur le séjour des hébreux en Égypte. — Réfutation de quelques auteurs. — Pourquoi ce sujet est dans un tombeau. — Conclusion en faveur de la véracité de Moïse.

On sait que M. Rosellini qui accompagna notre Champollion dans son voyage en Égypte, publie depuis plusieurs années le résultat de ce voyage et de ses études, à Pise, où il est professeur de lettres, d'histoire et d'antiquité orientales. Sa publication est même déjà avancée; il a paru 2 volumes grand in-folio de planches, et 3 volumes de texte; ce travail est divisé en deux parties, la première sous le titre de *monumens historiques*, renferme deux volumes et 189 planches, la deuxième sous le titre de *monumens civils*, comprend 3 volumes et 135 planches. Comme nous l'avons souvent dit, tous ces travaux apportent de nombreuses preuves à la véracité de nos livres; nous les exposerons successivement, l'extrait que nous donnons aujourd'hui est pris dans le tome 2<sup>e</sup> des *monumens civils*, p. 254.

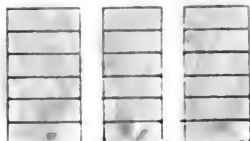
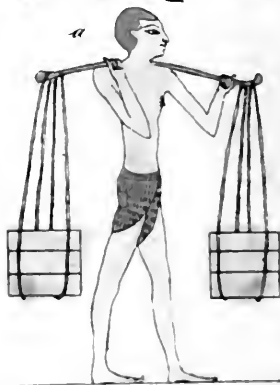
Un des sujets les plus importans figurés dans les tombeaux égyptiens, est celui qui se voit sur la planche de nos *monumens civils*, n<sup>o</sup> XLIX, figure 1, reproduisant une peinture d'un tombeau thébain, et représentant la fabrication des briques. Quel-

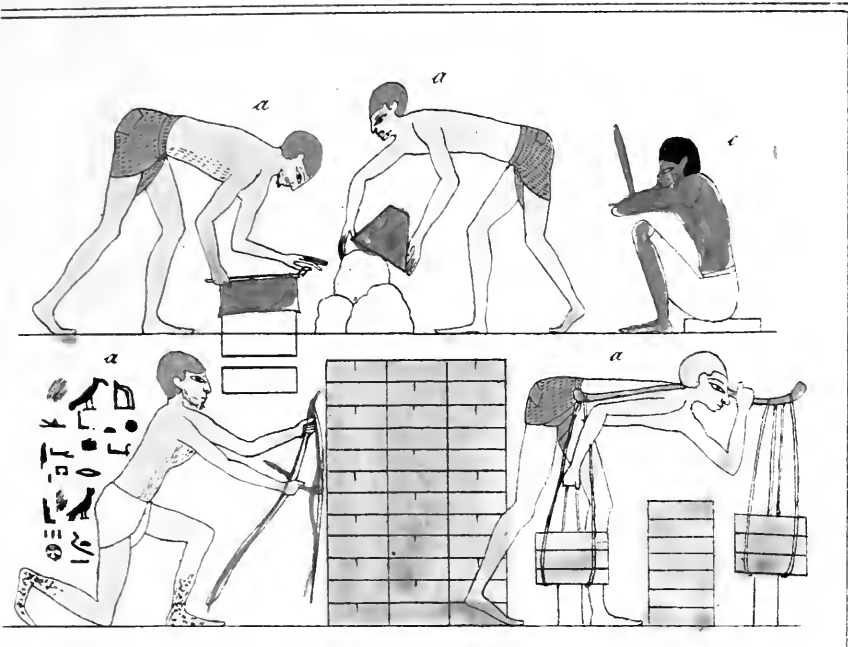




*Scène égyptienne  
représentant*

*les Hébreux occupés à fabriquer  
des briques trouvés à Thèbes dans le tom-  
beau de l'Égyptien Hochsceré près des  
constructions.*





a. Hébreux salissant les briques.  
 b. Deux égyptiens portant comme les hébreux.  
 c. Égyptiens pressant une tresse.





ques-uns des ouvriers sont occupés à transporter l'argile dans des vases, d'autres la préparent avec des pioches, d'autres tirent les briques de leurs moules et les rangent en files, comme cela se pratique encore de nos jours ; d'autres enfin transportent les briques déjà cuites et séchées , en faisant une espèce de balance sur leurs épaules, au moyen de cordes fixées aux extrémités d'un bâton recourbé par les bouts.

On s'aperçoit tout d'abord que les hommes figurés dans ce tableau, diffèrent des Égyptiens, et, lorsque l'on considère leur teint, leur physionomie, leur barbe, on ne peut hésiter à reconnaître en eux des Hébreux qui, réduits en esclavage par les rois de la 18<sup>e</sup> dynastie, furent contraints à fabriquer les briques. Ils portent à la ceinture le petit tablier que portent encore les Égyptiens, mais ils le tiennent replié en forme de chausses courtes ou cuissarts, qu'ils continuèrent à porter dans la suite et qui leur valurent le nom de מַכְנֵסַיִם *machnésaim* \*. Quelques-uns d'entre eux le portent blanc, d'autres jaune moucheté de noir comme une fourrure. Quelques-unes de leurs coiffures, qui diffèrent de celles des Égyptiens plutôt par leur couleur que par leur forme, semblent également être de peau de bête. Quelques-uns ont les jambes et la poitrine souillées par l'argile qu'ils préparent.

Dans les trois compartimens de ce tableau, on voit parmi les Hébreux, quatre Égyptiens faciles à distinguer à leur contenance, leurs traits et leur teint ; deux d'entre eux tiennent un bâton à la main, l'un est assis, l'autre debout témoigne l'intention de frapper deux égyptiens qui partagent le sort des Hébreux ; l'un de ces derniers porte sur ses épaules un vase plein d'argile, l'autre revient de transporter des briques, rapportant son engin vide pour reprendre une nouvelle charge. D'où il résulte que l'on contraignait aux mêmes travaux, avec les Israélites, quelques Égyptiens, qui y étaient peut-être condamnés en punition de quelque délit.

Dans les deux égyptiens armés d'un bâton, on reconnaît ces

*Monum. éiv.*, vol. 1. p. 344, note 2.

שרים, *schrim*, chefs de corvée, et נגשים, *nugschim*, et exacteurs, que le Pharaon préposa aux fils d'Israël pour les tourmenter dans leurs travaux<sup>1</sup> : et la sincérité de l'artiste égyptien vient confirmer, par le geste menaçant de l'égyptien qui fait mine de vouloir frapper, le récit de Moïse quand il dit : ויכו שטרי בני ישראל, אשר שבו עליהם נגשי פרעה, et les préposés, que les exacteurs de Pharaon avaient préposés aux fils d'Israël, étaient frappés<sup>2</sup>. En effet il avait été réglé que parmi les Hébreux eux-mêmes, quelques-uns surveilleraient le travail de leurs frères ; et ces préposés (comme l'indique le mot שטרים, c'est-à-dire, ceux qui reçoivent les ordres d'un officier supérieur et les font exécuter) étaient frappés de coups par les exacteurs égyptiens (נגשים). Et ce furent ces mêmes préposés, désignés par le mot même de שטרים, qui élevèrent la voix auprès du roi, afin qu'il fit adoucir la dureté croissante des travaux et la cruauté des châtimens<sup>3</sup> ; mais ils n'obtinrent que des ordres plus rigoureux, accompagnés de paroles de mépris. C'est ainsi que s'exerce encore aujourd'hui le gouvernement des Turcs sur les Arabes. Un de ces derniers est commis dans chaque village pour servir d'intermédiaire entre les ministres du gouvernement et le peuple ; et, avec le titre de *Sceich-eb-béled* (chef, seigneur du pays), se trouve chargé de conduire les hommes aux travaux qui sont ordonnés, et de percevoir sur eux les taxes qu'il plaît au gouvernement de leur imposer ; et il n'est pas rare de voir le *Sceich-eb-beled* sous le bâton du *Kaima-kan*, du *Kascef* ou du *Mamour*, pour rendre compte de quelque individu du baspeuple, sauf à lui à prendre ensuite sa revanche sur ce dernier.

Les soupçons et la rigueur du roi d'Égypte contre le peuple hébreu augmentèrent, quand, par ordre de Dieu, Moïse et Aaron lui demandèrent la permission d'aller sacrifier dans le désert ; alors il fut ordonné de ne plus leur fournir la paille, qu'ils du-

<sup>1</sup> On imposa au peuple des chefs de corvée afin de le tourmenter par des charges pénibles. *Exode*, ch. 1, v. 11.

<sup>2</sup> *Ibid.*, ch. v, v. 14.

<sup>3</sup> *Ibid.*, ch. v, v. 15.

teat désormais se procurer eux-mêmes; mais ils demeurèrent assujétis à fournir jour par jour le même nombre de briques.

Ici se présente la question de savoir si cette paille était nécessaire pour la confection même des briques, que l'on faisait ensuite sécher au soleil, s'ils devaient la gâcher avec l'argile, après l'avoir brisée, ou bien, si elle était employée pour cuire les briques. Quant à moi, je considère comme une chose certaine qu'elle devait plutôt entrer dans la fabrication, et cela me paraît résulter surtout de l'expression du texte, où il est dit : **לֹא תַאֲסֹפוּן לָאֵם הַלֶּבֶן הַלְבָנִים** : *vous ne continuerez pas à donner au peuple la paille pour faire les briques* (ad laterificandum lateres <sup>1</sup>). La paille est évidemment mentionnée ici pour la fabrication et la formation des briques, et non pour les faire cuire. La phrase a été traduite dans le même sens par les Septante : *Ἄχυρον εἰς τὴν πλεονθυροῦσιν*, *paleam ad laterificium*; et de même dans les versions orientales. Selon Dgewhari le mot **לֶבֶן** *leben*, adopté encore aujourd'hui par les Arabes, s'emploie pour désigner les *briques crues*; Germain de Silésie et le P. Cagnès affirment la même chose, quoique Golius et Castell traduisent *brique cuite*, mais sans citer aucune autorité <sup>2</sup>. Jean Buxtorf, également sans preuves authentiques, dit : **לֶבְנָה**, *later, ab albore dictus, quod dum excoquitur igne albescit*; ce qui ne me paraît pas une bonne raison, car on pourrait dire avec plus de vérité, que la brique rougit par l'effet de la cuisson. En second lieu **תֵּבֶן** *teben* qui signifie *la paille* et en général *l'herbe séchée*, que le souffle du vent emporte avec lui <sup>3</sup>, ne pouvait être une matière combustible suffisante pour faire cuire les briques. Or, il résulte des raisons ci-dessus et du fait en lui-même dont on peut encore se convaincre, qu'un petit nombre de ces briques étaient cuites, tandis que les Hébreux étaient tenus d'en livrer et en fabriquaient une très grande quantité. Enfin cette opinion se trouve confirmée de la manière la plus évidente par les briques mêmes de cette époque, qui se voient encore en Égypte, qui présentent tou-

<sup>1</sup> Exode, ch. v, v. 7.

<sup>2</sup> Voir sur ce sujet de Sacy, *Note sur Abd-Allatif*, p. 307.

<sup>3</sup> Job, xxi, 18.

joints de la paille mêlée à l'argile, quoique quelques-unes, d'une confection plus soignée, n'en renferment qu'une très-petite quantité. On trouve également un mélange de paille dans les briques crues antiques qui se voient dans d'autres villes d'Orient ce qui prouve que ce mélange avait pour but de donner plus de consistance à la pâte de l'argile, surtout dans les briques d'argile moins fine et de fabrication plus grossière.

On pourrait objecter à cette opinion la teinte rouge donnée dans notre planche aux briques transportées par les Hébreux, et qui semble indiquer qu'elles étaient cuites; mais ce serait là un indice trompeur, car il arrive souvent que les couleurs sont chargées, et, quelquefois aussi, elles n'étaient point une imitation juste et exacte de la réalité; peut-être aussi la différence de couleur donnée à celles qui sont encore en fabrication, et à celles qui sont transportées, indique-t-elle que les unes sont encore fraîches, et les autres déjà séchées. Cela paraît d'autant plus probable que cette peinture représentant toutes les opérations de cette fabrication, depuis la préparation de l'argile jusqu'au transport des briques, ne présente pas le fourneau servant à les faire cuire, comme cela a lieu dans le tableau représentant le *Potier de terre* <sup>1</sup>.

Deux courtes inscriptions accompagnent ce sujet : la première est placée dans la partie supérieure de la planche, derrière les épaules de cet Hébreu qui, un genou en terre, semble comprimer une pioche. Mais le désordre des caractères, la forme incertaine de quelques-uns, l'absence de quelques autres, n'ont empêché de tirer un sens de cette inscription, et je ne crois même pas qu'elle renferme aucun indice du nom appellatif des Hébreux; on y lit seulement à la fin, et très-distinctement : *Dans la région des résidences, ou des trônes*, formule que nous trouverons fréquemment employée pour désigner Thèbes où, du moins, un des quartiers de cette ville. L'autre inscription, placée dans la partie inférieure de la planche, se rapporte à l'Égyptien qui lève le bâton, et au-dessus de la tête duquel se trouve le commencement de la lé-

<sup>1</sup> Planches des *Monum. etc.*, n. 1, fig. 1, a, b, c, d.

gende. Les trois premiers caractères, accompagnés du signe déterminatif des verbes de mouvement, forment le mot copte,  $\text{ϣΚΥ}$ , *schkt*,  $\text{ϨΚΥ}$ , *hkt*, dérivé de la racine  $\text{ϣΚΚ}$ , *schök*,  $\text{ϨΚΚ}$ , *hök*, que nous retrouverons plusieurs fois écrits avec les mêmes caractères, et qui renferme certainement le sens de *entraîner en captivité*, et de *commander*: de là viennent encore  $\text{ϣΗΚ}$ , *schék*,  $\text{ϨΗΚ}$ , *hék*, qui signifient, selon la différence de l'aspiration, *esclave* et *nutre*, ou *roi* et *commandant*. Les textes hiéroglyphiques autorisent ces deux sens, dont il est resté quelques traces même dans les écrits; en effet, c'est de ce même mot qu'est composé, au témoignage de Manéthon rapporté par Josèphe, le nom d'*Hikscós* ( $\Upsilon\zeta\omega\zeta$ ), qu'il traduit par *rois pasteurs*, ou *pasteurs captifs*, suivant la prononciation différente du mot  $\Upsilon\zeta$ , *Hj'k'*. Or, comme le prouve le déterminatif,  $\text{ϨΚΥ}$ , *hkt*, exprime le sens verbal: *commande* ou *commandement*, et, en ramenant à la prononciation copte tous les autres caractères de cette inscription, on obtient

$\text{ϨΚΥ}$  (κ),  $\text{ΕΝΔΥΡ}$  ρ  $\text{ΝΙΚΟΥΥ}$  (κ)  $\text{ΥΠΕΡ-ΗΙΩ}$  (ΠΟΥΥΕ,)   
*hkt n, enau, r nikót (n) tér-én (noute)*,  
 c'est-à-dire: *commande ou commandement qu'ils portent (le fardeau? les briques?) vers les constructions de la maison divine (du temple) du Dieu...*, dont le nom est effacé; discours qui se rapporte au geste de l'Égyptien qui lève son bâton.

Le tombeau où se trouve figuré ce sujet, et qui, par les choses qui y sont représentées, est un des plus importants de la nécropole de Thèbes, appartient à un personnage nommé :

En égyptien :



En copte :

$\text{ΡΗϨΥΕΡΗ}$  *Rochseré*

Et dont le titre est :

<sup>1</sup> Voir le vol. I des *Monum. hist.*, p. 169.

En égyptien :



En copte : Ⲙⲟⲩⲣ-ⲕⲁⲗ, Ⲓⲁⲓ, Ⲙⲟⲩⲣ-ⲛⲓⲛⲓ ⲛⲓⲕⲟⲉⲣ,  
*Djour-kah, fai, Djour-nièi niocr.*

C'est-à-dire : *préfet du pays, gardien, préposé aux grandes habitations.*

Le nom, les titres et même la figure du roi Thoutmès IV (*Meris*), qui se trouvent dans ce tombeau, nous apprennent que ce personnage de qualité vivait et exerçait ses fonctions sous le 5<sup>e</sup> roi de la 18<sup>e</sup> dynastie, lequel commença à régner le 5<sup>e</sup> mois de l'année 241 avant la fin du règne de Rhamsès III, époque à laquelle nous avons fixé le terme de la servitude des Hébreux<sup>1</sup>. D'où il résulte que, dès l'époque où Mœris monta sur le trône (et dans la chronologie établie par moi, cette époque correspond à l'année 1740 avant Jésus-Christ<sup>2</sup>), les Hébreux étaient contraints à fabriquer des briques. Et cela s'accorde parfaitement avec l'histoire de Moïse : en effet, l'oppression des fils d'Israël commence du jour où monta sur le trône d'Égypte *un nouveau roi*, qui n'était pas ami de Joseph<sup>3</sup> ; et nous avons déjà vu en son lieu<sup>4</sup> que ce *nouveau roi fut Amenof I*, fils de *Misphrathoutmosis*, et chef de la 18<sup>e</sup> dynastie. Le séjour des Hébreux en Égypte, paisible et sous la protection des rois, ne dura pas plus de 106 ans, c'est-à-dire de l'année 54 d'*Apophis*, roi pasteur, jusqu'à la fin de cette dynastie et au retour des rois légitimes ; pendant ce laps de tems, ils purent se multiplier assez pour donner de l'ombrage aux nouveaux rois, ennemis de leurs amis. Ce fut donc à dater du commencement de la 18<sup>e</sup> dynastie que commença l'oppression du peuple d'Israël, qui dura jusqu'à la sortie d'Égypte, la dernière année de *Rhamsès III*, c'est-à-dire pendant 324 ans. Les deux

<sup>1</sup> Voir *Moum. hist.*, vol. 1, p. 294 et suiv., et p. 307 ; et vol. II, p. 84.

<sup>2</sup> *Moum. hist.*, vol. II, p. 258.

<sup>3</sup> *Exod.*, I, 8.

<sup>4</sup> *Moum. hist.*, vol. I, p. 293.

époques, additionnées ensemble, forment justement les 430 années, que l'histoire sacrée assigne positivement et d'une manière précise au séjour des fils d'Israël en Égypte<sup>1</sup>.

Il me semble donc qu'en considérant bien ces deux époques, la première de 106 ans, pendant laquelle les Hébreux vécurent sans vexation, et la suivante de 324 ans, pendant laquelle ils furent opprimés, il est facile de concilier quelques différences que l'on rencontre dans la Bible sur cette question. En effet, la *Genèse*<sup>2</sup> et les *Actes des apôtres*<sup>3</sup> n'assignent que l'espace de 400

<sup>1</sup> *Exode*, xii, 40, 41. Il est à observer que dans le style hébreu la somme des années est deux fois répétée, de manière à faire voir que ce n'est pas un calcul approximatif, mais rigoureusement exact, comme il était du devoir de l'historien de le noter. Car après avoir dit, dans le verset 40, que leur séjour fut de 430 ans, il ajoute dans le suivant : *et ce fut à la fin des 430 années, dans le cours de cette même journée, qu'il sortit*, etc. Cette répétition, qui n'est ni inutile, ni oiseuse, a été négligée par la Vulgate qui, continuant la période où se trouve la première indication des années, dit en abrégéant : *quibus expletis, eadem die egressus est*, etc. Quelque contradiction que l'on puisse m'opposer, il me semble qu'elle ne pourra jamais atténuer la certitude de cette conséquence, que, selon Moïse, le séjour des fils d'Israël en Égypte, depuis la venue de Jacob jusqu'à sa sortie, fut de 430 ans, et que toute autre indication incidente d'un autre écrivain sacré, en discordance apparente, doit être interprétée conformément à ce passage de l'*Exode*. En effet, ici toutes les circonstances concourent par leur témoignage, leur accord et le fait, puisque ce calcul doit être considéré comme rigoureusement exact dans tous ses termes. La plus grande difficulté paraîtrait dériver de ce passage de saint Paul aux *Galates* (chap. iii, 17), où il semble que les 430 années commencent à se compter à partir de la vocation d'Abraham; mais ce passage, où cette question n'est traitée qu'incidemment, ne saurait être maintenu en présence de l'indication positive et historique de l'*Exode*; il appartient donc à la critique sacrée de la discuter et de la mettre d'accord avec cet autre témoignage plus grave et plus décisif.

<sup>2</sup> Chap. xv, 15.

<sup>3</sup> Chap. vii, 6. Il faut observer que ce passage des *Actes des Apôtres*

ans à l'oppression des Hébreux. Dans ces deux textes, comme je l'ai dit ailleurs, on ne parle pas avec une rigueur historique, mais il est indispensable de distinguer l'époque du séjour en Égypte de celui de l'oppression : c'est-à-dire que les Hébreux y eurent une, *demeure* (מושב, selon l'expression très juste et très exacte de Moïse dans l'*Exode*) de 430 années entières, mais que, sur ce nombre, les 106 premières s'écoulèrent dans un séjour pacifique et tranquille, et que les 324 suivantes furent toutes d'affliction et de fatigue. C'est pourquoi, dans la *Genèse*, qui n'a point pour objet l'histoire de ce fait mentionné par forme de prophétie, et où l'on parle spécialement de l'*esclavage* et de l'*affliction* du peuple, il est dit qu'elle dura 400; ce qu'il faut entendre approximativement, car, en réalité, sur les 430 années, plus de 300 se passèrent dans l'oppression. Au contraire, dans le passage de l'*Exode* indiqué ci-dessus, Moïse, décrivant en historien la sortie d'Égypte, qui faisait naître pour son peuple une ère nouvelle, en le conduisant d'un pays étranger dans celui des promesses divines, n'eut plus seulement égard aux seules années d'oppression, mais marqua d'une manière précise la durée du *séjour* (מושב), et écrivit, par cette raison, 430 ans. Il me semble que c'est là la solution exacte et claire de la question. d'autant plus que les monumens originaux de l'Égypte viennent indirectement la confirmer par de si belles preuves. J'ai voulu insister quelque peu sur ce point, parce que je sais que cette contradiction apparente des textes a embarrassé quelques personnes : cependant, l'étude bien attentive du texte hébreu suffit, dans ce passage comme dans un grand nombre d'autres, pour dissiper toute incertitude.

Les choses éclaircies dans le présent paragraphe, et ce qui a déjà été dit touchant les Hébreux dans le 1<sup>er</sup> volume des *Monumens historiques*, prouvent combien les monumens originaux d'Égypte concourent à la confirmation des récits de Moïse, relativement au séjour des Israélites sur les bords du Nil. L'histoire

n'est autre chose qu'une citation des paroles mêmes de la *Genèse*, renfermant la promesse faite par Dieu à Abraham : ces deux textes ne constituent donc qu'un seul argument.



mosaïque, même envisagée comme œuvre de l'esprit humain, et sans avoir égard à l'assistance divine qui en guida l'auteur, renferme en elle tous les caractères de vérité, et se trouve entièrement d'accord entre les hommes et les tems dont il y est question. Quiconque s'est avisé de la tourmenter selon les assertions bizarres ou présomptueuses d'autres écrivains, est tombé dans des fictions ridicules, ou, pour le moins, dépourvues de tout fondement historique et de toute vraisemblance. Flavius Josèphe fut le premier, comme nous l'avons démontré en son lieu <sup>1</sup>, qui, pour vouloir imprudemment faire descendre ses Hébreux des barbares *Hikschés*, ou *pasteurs*, ouvrit le champ à toutes les extravagances imaginées par divers écrivains touchant cette partie de l'histoire ancienne. On est allé jusqu'à soutenir que les Pasteurs, considérés comme étant de la même famille que les Hébreux, portèrent en Grèce les arts de l'Égypte ! C'est sur ces mêmes principes qu'est fondé le raisonnement du français Dubois-Aymé, relativement au séjour des Hébreux en Égypte <sup>2</sup>, où, sous l'apparence d'une critique impartiale et sévère, on écarte toutes les idées saines pour adopter toutes les sottises éparses non-seulement dans les écrivains anciens, mais encore dans ces écrivains modernes qui, imitant l'esprit léger de Voltaire, expliquèrent suivant leur caprice, ou traitèrent en plaisantant certaines questions qui exigent une science profonde et beaucoup de rectitude dans le jugement. Le meilleur moyen de faire un examen critique des récits de Moïse, c'est de les comparer avec l'histoire d'Égypte telle qu'elle se trouve écrite sur les monumens contemporains, étudiés consciencieusement et sans esprit de parti. Nous avons vu comment, en procédant dans cette étude avec une simplicité naturelle et sans le fard d'une érudition hors de propos, l'histoire des Israélites se confirme pleinement dans toutes les données essentielles transmises par Moïse.

Le sujet représenté par la *planche XLIX* fait naître deux autres

<sup>1</sup> *Monum. hist.*, vol. 1, p. 174 et suiv.

<sup>2</sup> *Notice sur le séjour des Hébreux en Égypte* (dans les *Descr. de l'Ég. ancien. mém.*, t. 1, p. 291 et suiv., édit. in-fol.)

questions : la première est celle de savoir pourquoi les Hébreux sont figurés fabriquant des briques dans le tombeau de ce *préfet du pays* ; l'autre, pourquoi ce sujet se trouve dans un tombeau de Thèbes, tandis que le peuple de Dieu occupait la terre de Gessen dans la Basse-Égypte.

Quant à la première, je réponds que l'Égyptien *Rochsceré* étant *préfet du pays, et chargé des grandes habitations, c'est-à-dire des édifices publics, son emploi l'obligeait à surveiller tous les travaux exécutés par ordre du roi ; et, en effet, on a encore représenté dans son tombeau, outre le travail des Hébreux, l'exécution des deux colossales statues de roi, que nous avons examinées en leur lieu, et qui, par cette raison, représentent probablement, selon moi, le Pharaon Thoutmès IV<sup>1</sup> ; l'exécution d'un sphinx<sup>2</sup>, et des ouvriers occupés à équarrir des pierres<sup>3</sup> ; travaux que cet Égyptien avait tous fait exécuter durant sa vie et par suite de ses fonctions. Or, les fils d'Israël ayant été réduits en esclavage, et condamnés à s'épuiser dans les travaux publics les plus serviles et les plus pénibles de la profession de maçon, il était naturel qu'ils fussent sous l'autorité de celui qui était préposé aux constructions.*

Quant à la seconde question, ou celle de savoir pourquoi ces Hébreux sont figurés à Thèbes, j'observerai d'abord que cela n'implique pas absolument leur présence à Thèbes ; car *Rochsceré* étant également préposé à tous les travaux qui s'exécutaient dans toutes les parties du pays, et ayant son tombeau à Thèbes, on avait pu y représenter tout ce qui était de son ressort, quoique les travaux fussent exécutés dans d'autres parties du pays. Mais il est également probable que, suivant les circonstances, une partie des Hébreux était transférée à Thèbes, conformément à ce que l'on dit dans l'*Exode*, qu'ils se trouvèrent une fois dans la nécessité d'errer *בכל ארץ מצרים*, dans toute la terre d'Égypte<sup>4</sup>, pour

<sup>1</sup> Voir ci devant, p. 146, et pl. des *Monum. égypt.* n° xxvii, fig. 5 et 6.

<sup>2</sup> *Ibid.*, fig. 7.

<sup>3</sup> Pl. xxviii, fig. 8.

<sup>4</sup> *L. code*, v, 12.

se procurer la paille, qui ne leur était pas fournie. Cela n'arriva, toutefois, que dans les derniers tems, lorsque Moïse et Aaron eurent demandé au roi d'Égypte de permettre au peuple de se rendre dans le désert pour sacrifier au Seigneur, Dieu d'Israël.

La date de la peinture représentée sur cette planche XLIX, remonte à l'année 90, à partir du commencement de la servitude du peuple, qui fut ordonnée par *Amenóf I* : or, *Thoutmès-Meris* régna environ 13 ans, étant monté sur le trône l'an 82 après *Amenóf*. A cette époque, les Hébreux étaient donc soumis aux préfets des travaux pour être accablés de fatigues, et vivaient dans l'amertume, obligés de se livrer au travail servile des briques ; mais alors, on ne leur avait point encore imposé l'obligation accablante de se procurer la paille ; et ils n'avaient pas encore bâti la ville nommée *Rahamessès* ; car cette ville reçut le nom du Pharaon régnant lors de sa construction, et à cette époque, il n'y avait encore eu aucun roi d'Égypte du nom de *Rhamsès* ; ce ne fut que 115 ans après *Thoutmès-Meris* que le premier roi de ce nom monta sur le trône. Ce premier *Rhamsès* fut aïeul de *Rhamsès III*, qui donna probablement son nom à cette ville <sup>1</sup>. Ces nouvelles indications de l'histoire profane, confirmée par les monumens originaux, ne sont nullement en contradiction avec le récit du chapitre 1<sup>er</sup> de l'*Exode*, où l'on raconte tout à coup, dans le verset 11, que le roi avait préposé des chefs chargés d'accabler les Hébreux de travaux, et qu'ils avaient construit les villes de *Phithom* et de *Rahamessès* ; car ces choses ayant été écrites postérieurement aux événemens, on a, suivant l'usage des saintes Écritures, restreint ici en peu de mots tout ce qui devait se passer dans la suite des tems, sauf à reprendre ensuite les événemens dans les versets et les chapitres suivans pour les raconter en détail et par ordre. Les livres de Moïse, et la Genèse en particulier, renferment un grand nombre d'exemples de cette manière d'anticiper par voie d'épilogue, ou d'indiquer dans la suite du récit des événemens d'une date bien postérieure. Entre autres

<sup>1</sup> Vol. 1 des *Monum. hist.*, p. 500.

exemples de cette manière de procéder, on peut citer le passage, déjà mentionné précédemment <sup>1</sup>, où il est dit que Joseph obtint de Pharaon, pour son père et ses frères, la possession du site fertile de *Rahamessès* <sup>2</sup>, c'est-à-dire le territoire où les Hébreux eux-mêmes construisirent, beaucoup plus tard, la ville de *Rahamessès*.

HIPPOLYTE ROSELLINI,

Professeur d'antiquités orientales à l'Université de Pise.

Traduit de l'italien par L. A.

<sup>1</sup> Vol. I des *Monum. hist.*, p. 300, note 1.

<sup>2</sup> *Gen.*, XLVII, 11.



## Nécrologie des auteurs morts pendant l'année 1841,

## AVEC LA LISTE DE LEURS OUVRAGES, CLASSÉS PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE.

Arri (M. l'abbé Jean-Bap.), 2 septembre. — 36 ans.

Né à Turin en 1806, littérateur, hébraïsant et orientaliste, membre de l'académie de Turin, un des collaborateurs des *Annales*, un de ces hommes qui étaient destinés à faire faire un pas de plus à la science, et dont l'esprit et le cœur étaient plus élevés encore que le savoir, comme nous avons eu l'occasion de le reconnaître dans la connaissance personnelle que nous avons eue de lui pendant plusieurs années. Interrompu au milieu d'une brillante carrière, voici les ouvrages qu'il laisse : *Novas observationes in quosdam numos Abasidarum aliosque cuficos, sive editos sive anecdotos, necnon in duo specula et generatim in vitra literis cuficis aucta* ; in-4, 1853. — *Lettera al Cav. Alb. della Marmora intorno ai nurbag della Sardegna* ; in-4, 1855. — *Lettre à M. Quatremère sur une inscription latino-phénicienne, trouvée à Leptis-magna* (dans le *Journal asiatique*, t. II, p. 142) ; nous avons donné le résultat de cette dissertation dans notre tome XIV, p. 276, et où elle forme le xxe alphabet sémitique. 1856. — *Nouvelles observations sur l'inscription latino-punique de Leptis* (*Ibid.*, t. IV, p. 501) ; 1857. — M. l'abbé Arri avait composé pour nos *Annales* : *Essai philologique et historique sur les temples de feu, mentionnés dans la Bible* (dans notre tome XIV, p. 27), 1857. — Mais son grand travail consistait dans l'édition arabe avec traduction italienne de l'*Histoire des Arabes et des Perses* d'Ibn-Khaldoun, dont nous n'avions que l'introduction et qu'il avait découverte en entier. Cette publication, faite au compte de S. M. le roi de Sardaigne, était assez avancée. Nous désirons qu'elle soit continuée. M. Arri, dans son édition, avait inventé une manière ingénieuse de transcrire les noms propres arabes.

Aubuisson de Voisins (Jean-Fréd. d'), septembre.

De Toulouse, ingénieur des mines, secrétaire perpétuel de l'académie des sciences. A laissé : *Des mines* de Freyberg en Saxe, et de leur exploitation, 1802. — *Mémoires* sur la basalte de Saxe, accompagnés d'observations sur l'origine des basaltes en général, 1805. — *Sur la mesure des hauteurs*, d'après la théorie de M. Laplace, 1807. — *Observations* sur les mines et les mineurs de Rancie, et sur l'administration de ces mines, 1818. — *Traité de Géognosie*, ou exposé des connaissances actuelles sur la constitution physique et minérale du globe ; 2 vol. 1819. — *Considérations* sur l'autorité royale en France, depuis la restauration, et sur les administrations locales, 1825. — Ce savant a fourni un très-grand nombre d'articles au *Journal des Mines*, depuis 1810 jusqu'à 1815, dont les titres se trouvent dans la *France littéraire*.

Audouin (le chev. J. Victor), octobre, — 45 ans.

Né à Paris en 1797, médecin, professeur d'histoire naturelle, de l'académie des sciences. A laissé : *Anatomie* d'une larve apode, trouvée dans le bourdon des pierres, 1818 ; dans les *Mémoires de la société d'histoire naturelle* ; t. I. — *Ré-*

*cherches* sur les rapports naturels qui existent entre les trilobites et les animaux articulés, dans le tome VIII des *Annales* des sciences physiques de Bruxelles. — Sur l'*Achlysie*, nouveau genre d'arachnides trachéennes, dans le t. I des *Mém.* de la société d'histoire naturelle. — *Note* sur une nouvelle espèce de genre achlysie, dans les *Annales* des sciences naturelles, t. II. — *Lettres* sur la génération des insectes, 1824 (id. t. II). — *Recherches* anatomiques sur la femelle du drille jaunâtre et sur le mâle de cette espèce (id. t. II). — *Recherches* pour servir à l'histoire naturelle des cantharides, avec M. Milne Edward (id. t. IX). — *Recherches* anatomiques et physiologiques sur la circulation dans les crustacées (avec le même) (id. t. IX). — *Prodrôme* d'une histoire naturelle, chimique, pharmaceutique et médicale des cantharides; thèse, 1826. — *Résumé* d'entomologie, 1829. — *Recherches* pour servir à l'histoire naturelle du littoral de la France, ou Recueil de mémoires sur l'anatomie, la physiologie, la classification et les mœurs des animaux de nos côtes (avec le même). — *Voyage* à Grandville, aux îles Chansey, et à St-Malo, t. I, 1852. — *Histoire naturelle* des insectes, traitant de leur organisation et de leurs mœurs en général; t. IV, les coléoptères, 1854. — *Histoire* des insectes nuisibles à la vigne, et particulièrement de la pyrale, in 4, 1840. — De plus, M. Audouin fut un des collaborateurs les plus assidus du *Dictionnaire classique d'histoire naturelle* et des *Annales des sciences naturelles* en 50 vol., dont la table générale des matières a paru en 1844.

Bàader (Fran. de), 25 mai. — 76 ans.

De Munich, professeur de dogmatique spéculative à l'université de cette ville, a laissé : *Cours de dogmatique*. — *Ouvrages philosophiques*.

Bach (Le D. Nicolas)... — 59 ans.

Directeur du gymnase de Fulde (Hesse électorale), philologue, a laissé : *Recherches* sur la poésie élégiaque des Grecs. — *Recherches* sur l'ancienne littérature allemande.

Barrère de Vieuzac (Bertrand), 13 janvier. — 88 ans.

Né à Tarbes en 1735, avocat, journaliste, président de la convention en 1792, a laissé : *Eloge* de Lefranc de Pompignan, 1783. — *Esprit* des séances des états généraux, 1789. — *Motions* sur les biens ecclésiastiques, 1789. — *Etrennes* du peuple, ou Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, précédée d'une épître aux nations, 1790. — *Opinion* sur le jugement de Louis XVI, 1792. — *Apologie*, 1793. — *Réponse* à Dubois-Crancé, 1795. — *La liberté* des mers, ou le gouvernement anglais dévoilé; 3 vol. in 8, 1796. — *Montesquieu* peint d'après ses ouvrages, 1797. — *De la pensée* du gouvernement, 1799. — *Lettre* d'un citoyen français en réponse à lord Grenville, 1800. — *Réponse* d'un républicain français au libelle de sir Fr. d'Ivernois, naturalisé anglais, contre le premier consul, 1801. — *Les Anglais* au 16<sup>e</sup> siècle, 1801. — *De la conduite* des princes de la maison de Bourbon, depuis 1789 jusqu'en 1805, in-8, 1805; commandé par Bouaparte. — *Histoire* des révolutions de Naples, depuis 1789 jusqu'en 1806; in-8, 1806. — *Eloges* académiques de Louis XII, de Georges d'Amboise, de Séguier, de J.-J. Rousseau, 1806. — *Esprit* de madame Necker, extrait de ses *Mélanges*, 1808. — *Considérations* sur la chambre des pairs avant qu'elle soit acceptée, établie et composée, 1814. — *Les époques* de la nation française et les quatre dynasties, 1815. — Barrère fut de plus, en 1789, rédacteur du *Point du jour*; sous Napo-

léon, du *Mémorial anti-britannique* et du *Moniteur*; et, de plus, traducteur de nombreux ouvrages anglais et italiens.

Bertin (J.-Fr.), 14 août. — 75 ans.

Né à Paris, vers 1770, dit aussi *Bertin l'aîné*, a commencé par la *traduction* de quelques romans anglais, puis devint journaliste et rédigea successivement *l'Éclair*, le *journal des Débats*, le *Moniteur*, fut rédacteur en chef du *journal de Gand*, en 1813, et enfin principal rédacteur du *journal des Débats*, qu'il a laissé entrer dans cette ligne anti catholique, dont il a donné des preuves dans de nombreux articles.

Bignon (Le bar. L.-Ed.), 6 janvier. — 61 ans.

Né à Meilleraye en 1771, diplomate et écrivain politique, un de ceux qu'on appelait libéraux sous la restauration. A laissé : *Du système* adopté par le directoire exécutif, relativement à la république cisalpine, 1799. — *Exposé comparatif* de l'état financier, militaire, politique et moral de la France et des principales puissances de l'Europe, in-8, 1815. — *Précis* de la situation politique de la France, depuis mars 1814 jusqu'à juin 1815, in 8, 1815. — *Disc.* sur la liberté de la presse, in-8, 1817. — *Coup d'œil* sur les démêlés des cours de Bavière et de Bade, précédé de considérations sur l'utilité de l'intervention de l'opinion publique dans la politique extérieure des états, in 8, 1818. — *Dis.* sur la loi générale des finances pour l'année 1818. — *Sur le recrutement* de l'armée, 1818. — *Opinion* sur la résolution de la chambre des pairs, relative à la loi des élections, 1819. — *Sur les pétitions* tendant à demander à sa majesté le rappel des bannis, 1819. — *Des prescriptions* en cinq livres; 5 vol. in-8, 1819; — *Un mot* sur deux mois d'injures, 1819. — *La Conspiration* des barbes 1820. — *Du congrès* de Troppau, ou Examen des prétentions des monarchies absolues à l'égard de la monarchie constitutionnelle, 1821. — *Dis.* sur le budget des affaires étrangères, 1821. — *Dis.* sur le projet de loi relatif aux pensions ecclésiastiques et à l'établissement de douze nouveaux sièges épiscopaux, 1821. — *Lettre* à un ancien ministre d'Etat d'Allemagne sur les différends de la maison d'Anhalt avec la Prusse, 1821. — *Les cabinets* et les peuples, depuis 1813 jusqu'à la fin de 1822; 1822. — *Dis.* sur la loi générale des finances, 1822. — *Dis.* sur l'emprunt des cent millions, 1825. — *Histoire* de France depuis le 18 brumaire, 1829. — *Hist.* de France sous Napoléon, depuis 1807 jusqu'en 1812, en tout 10 vol. in-8, 1838.

Candolle (Aug. Pyr. de), septembre. — 61 ans.

Né à Genève, le 4 février 1778, professeur de botanique à Montpellier, puis à Genève, directeur des jardin et muséum d'histoire naturelle de cette ville, de l'académie des sciences de Paris, savant botaniste. A laissé : *La flore française*, ou description de toutes les plantes qui croissent naturellement en France, disposée selon une nouvelle méthode d'analyse et précédée d'un exposé des principes de la botanique; 5 vol., figur. et cartes, 1<sup>er</sup> édit., 1778; 2<sup>e</sup> édit., 1795, en 5 vol. in-8; 3<sup>e</sup> édit., 1805-15, en 6 vol. in-8, avec M. J.-B. de Lamarck. — *Mémoire* sur la nutrition des lichens, dans le *journal de Physique* de 1798. — *Mémoire* sur le genre *senecioidea* dans les *M. de la S. d'hist. nat.* de Paris, 1799. — *Plantarum succulentium historia*, ou histoire des plantes grasses, avec leurs figures dessinées par Redouté, 4 vol. in-f<sup>o</sup> ou in 4 avec 148 pl., 1799 et suiv.; suspendue après la 2<sup>se</sup> livraison. — *Astragalologia*, nempe atragali, biserruæ et oxypopedes, necnon phacæ, colubæ et tessellatæ, historia, iconibus illustrata à Redouté, in-f<sup>o</sup> avec 5)

pl.: 1802. — *Principes élémentaires de botanique et de physique végétale*, in-8, 1805. — *Essai sur les propriétés médicales des plantes, comparées avec leurs formes extérieures et leur classification naturelle*, 1804; 2<sup>e</sup> édit., 1816 — *Icones plantarum Gallie rariorum*, in-4, 1804; 4<sup>e</sup> livraison d'un ouvrage qui devait être plus volumineux. — *Rapports sur les travaux de la Soc. philant. de Paris de 1801 à 1806*; dans les *Mém.* de cette société. — *Rapport sur les Conferves* (id 1801). — *Expériences relatives à l'influence de la lumière sur quelques végétaux* (*Sav. Etr.*, de l'Institut, t. I, 1803). — *Mém.* sur l'existence et l'usage des pores de l'écorce (id.). — *Sur la végétation du guy* (id.). — *Description du strophanthus*, nouveau genre de la famille des apoïnées (id.). — *Sur le vicusseuzia*, genre de la famille des iridées, avec une pl. (*Ann.* des M. d'hist. nat., t. II, 1805). — *Synopsis plantarum in florâ gallicâ descriptorum*, 1806. — *Sur les champignons parasites* (*Ann.* du Mus. d'hist. nat., t. IX), 1807. — *Sur le cuviera*, genre nouveau de la famille des rubiacées (id.). — *Sur la drusa*, gen. nouv. des ombellifères (id., t. X), 1807. — *Note sur la direction des tiges vers la lumière* (*Mém.* de la société d'Arcueil (t. II), 1809). — *Éloge historique d'Aug. Boussonet*, in-4 1809. — *Note sur le georgia* (*Ann.* du Muséum, t. XV), 1810. — *Observations sur les plantes composées ou syngèneses*, 5 mémoires avec pl. (id., t. XV, XIX), 1810, 1812. — *Description du chaillitia* (id., t. XVII), 1811. — *Monographie des ochnacées et des simaroubées*, avec 21 pl. (id.). — *Monog.* des bicollèles et des lunetières, avec 10 pl. (id., t. XVIII), 1811. Ces derniers mémoires ont été recueillis en un vol. publié en 1815 — *Sur les fleurs doubles* (*Mém.* d'Arcueil t. III), 1811. — *Sur la géographie des plantes de la France* (id.). *Catalogus plantarum horti bot. Mompeliensis*, 1813. — *Théorie élémentaire de la botanique, ou exposition des principes de la classification naturelle et de l'art de décrire et d'étudier les végétaux*, 1<sup>re</sup> édit., 1813; 2<sup>e</sup> édit., 1819. — *Mém.* sur les rhizotones, nouv. gen. de champignons qui attaquent les racines des plantes, et en partie celle de la luzerne cultivée, avec pl. (*Mém.* du mus., t. II), 1813. — *Sur le genre sclerotium*, et en particulier sur l'ergot des céréales, avec pl. (id.). — *Sur les champignons parasites*, genres *xyloma*, *asteroma*, *polystigma* et *stilbospora* (id., t. III) 1817. — *Sur deux genres de la fam. des rosacées* (*Trans.* of the Linnean soc. from London, t. XII), 1817. — *Lettre sur les recherches de botanique à faire en Suisse* (*Natur*, etc., von Berne, 1818. n<sup>o</sup> 7.). — *Regni vegetabilis systema naturale; sive ordines, genera et species plantarum secundum methodi naturalis normas digestarum et descriptorum*, 1813. L'ouvrage doit avoir de 16 à 18 vol.; on doit y joindre : *Icones selectæ plantarum quas in systemate universali ex herbariis Parisiensibus præsertim ex La-serti no, descripsit de Candolle, delineavit Turpin*, édit. Benj. de Lessert, 2 vol. in-4 et in-8, 1820, 1821. — *Rapports sur la fondation du jardin botanique de Genève*, 1819; 2<sup>e</sup> rapport, 1821. — *Rapport sur la question des magasins de subsistance de Genève*, 1819 — *Cal.* des arbres fruitiers et des vignes du jard. bot. de Genève, 1820. — *Instruction pratique sur les collections botaniques*, 1820. — *Mém.* sur la fertilité des dunes (*an. de l'agric. fran.*). — *Projet d'une flore géographique du Liban*, 1820. — *Rapport à la société de lecture de Genève*, 1820. — *Essai élémentaire de géographie botanique* (*Dict. des sciences nat.*, t. XVIII), 1821. — *Trois rapports sur l'emploi des pommes de terre, considérées comme moyen de soutenir leur culture*, 1821 23 25. — *Etude du produit comparatif des variétés des pommes de terre*, 1822 — *Sur la famille des crucifères*, avec deux planc. (*Mém.* du mus. d'hist. nat., t. VII), 1821. — *Sur la tribu des crucifères*, avec 7 pl. (id., t. IX), 1822. — *Mém.* sur les différentes espèces, races et variétés de choux et de raves cultivés en Europe, 1822. — *Notici* sur l'hist. et l'admiin. des jardins botaniques (*Dict. des sciences nat.*, t. XXIV), 1822. — *Extrait*



de la séance de clôture d'un cours de botanique agricole, 1825. — *Sur quelques genres nouveaux de la fam. des butnériacées*, avec 3 pl. (*Mém. du Mus.*, t. x), 1825. — *Sur les affinités naturelles des nymphacées*, avec 2 pl. (*Mém. de la soc. de phys.*, etc., de Genève, t. 1), 1821. — *Sur la fam. des tetustramiacées et sur le gen. sauraua*, avec 8 pl. (id.). — *Sur les plantes rares et nouvelles qui ont fleuri dans le jardin de Gen.*, en 1819-23 (id., t. 1 et 11), 1821-24. — *Prodromus systematis naturalis regni vegetabilis, sive enumeratio contracta, ordinum, generum, specierumque plantarum huc usque cognitarum*, 4 vol. in-8, 1824. — *Mém. sur la famille des légumineuses*, au nombre de 14; vol. in-4, avec 70 pl., 1825. — *Plantes rares du jard. de Gen.*, 1825. — *Note sur la place de la fam. des cucurbitacées (société de phy. de Genève, t. 111)*, 1853. — *Sur les genres connaras et omphalobium, ou sur les connaracées, searcelobées (soc. d'hist. nat. de Paris t. 11)* 1825. — *Notice sur la matière qui a coloré en rouge le lac de Morat*, en 1825, avec l'examen chimique de cette matière (*soc. de phy. de Gen.*, t. 111), 1826. — *Revue de la fam. des lythraïres*, avec 5 pl. (id.) — *Note sur les raphide- ou poils microscopiques intérieurs, observés dans plusieurs espèces de végétaux*, avec pl. (id., t. 111), 1826. — *Mém. sur les lenticelles des arbres, et sur le développement des racines qui en sortent*, 1826 (*an. des sc. nat.*) — *Organo-graphie végétale ou description raisonnée des organes des plantes pour servir de suite et de développement à la théorie élémentaire de la botanique, à la physiologie végétale et à la description des familles*; 2 vol. in-8, avec 60 pl., 1827. — *Revue de la famille des cactées*, 1829. — *Sur la fam. des ombellifères*, 1829. — *Physiologie végétale, ou exposition des forces et des fonctions vitales des végétaux*, 1852. — *Sur la fam. des valérianées*, in-4 avec 5 pl., 1852. — *Sur quelques espèces de cactées, nouvelles ou peu connues* in-4 avec 12 pl., 1854. — *Collection de 10 mémoires déjà cités ci-dessus*, in-4, 1858. — On a encore de lui, dans les *mém.* de la société d'agricult. de Paris, 6 mémoires sur les voyages botaniques et agronomiques dans les départemens de l'Empire; dans le Musée helvétique, une note sur la classific. des rosiers, et de nombreux articles dans le *nouv. Dictionn. d'hist. naturelle*, le *Dict. des sciences naturelles*, et le *Dict. classique d'histoire naturelle*, etc.

Cessac (le comte Jean Gérard Lacuée de) 14 juin. — 39 ans.

Né à Lamassas, près d'Agen, le 9 novembre 1755, militaire, administrateur, académicien. A laissé: *Un militaire, aux Français*, 1789. — *Projet d'une constitution pour l'armée*, 1789. — *Opinions et rapports, faits aux différentes assemblées nationales sur l'administration générale de l'État*, 2 vol. — *Guide de l'officier particulier en campagne*; 5<sup>e</sup> édit. 2 vol. 1813; et de plus auteur de la partie administrative et morale du *Dict. de l'art militaire*. — Plusieurs mémoires militaires dans ceux de l'Institut.

Chauveau Lagarde (N.), 20 février. — 70 ans.

Né à Chartres, en 1763, avocat, antagoniste de Fouquier-Tinville, défenseur de Charlotte Corday, et de Marie Antoinette. A laissé: *Théorie des États Généraux, ou la France régénérée*, in-8<sup>e</sup> 1789. — *Exposé simple et fidèle de la conduite du général Bonnaire, accusé d'avoir ordonné le meurtre du colonel Gordon, envoyé au nom du roi comme parlementaire à Couli*, 1816. — *Notis historiques sur les procès de Marie Antoinette d'Autriche et de madame Elisabeth au tribunal révolutionnaire*, 1816. — *Plaidoyer pour les sieurs Bissette, Fabien fils et Volny, condamnés à la marque et aux galères à perpétuité par la cour royale de la Martinique*, 1826.

Cochin ( ). 18 août. — 52 ans.

Député de la Seine. A laissé : *De l'extinction de la Mendicité*, 1829. — *Manuel des fondateurs et des directeurs des premières écoles de l'enfance, connues sous le nom de salles d'asile*, in-8, avec 9 pla. 1835. — Il est le premier qui en ait fondé en France. — Il a de plus réuni et publié les plaidoyers et ouvrages de jurisprudence du célèbre avocat au parlement, Cochin. Il est mort en chrétien.

Cottret ( Pierre Marie ) 12 novembre. — 74 ans.

Né à Argenteuil ( Seine et Oise ) ; élevé dans le collège de Navarre ; émigré en Allemagne, où il devint instituteur du fils du comte de Waldeck ; nommé évêque de Cayste, par Léon XII ; évêque de Beauvais en 1838. littérateur et publiciste : a collaboré à la *Gazette de France*, de 1801 à 1807. — *Discours pour l'anniversaire* du couronnement de l'empereur et de la bataille d'Austerlitz, 1810. — *Nouvelle édition* de la déclaration faite dans l'assemblée de 1682, et précédée d'un *Discours préliminaire* suivi de la *déclaration* du Chapitre Métropolitain de Paris, à S. M. l'empereur et roi, et de l'*adhésion* des évêques et chapitres d'Italie, à la déclaration du Chapitre Métropolitain de Paris, 1811 ; réimprimée en 1817, avec un nouveau titre, un discours préliminaire refait, et où l'on a supprimé l'adhésion des évêques d'Italie. — *Considerations* sur l'état actuel de la religion catholique en France, et sur les moyens de la rétablir, 1815. — *Principal* rédacteur des *Tablettes du Clergé*, où il est l'auteur de deux lettres d'un grand vicaire sur le nouveau bréviaire, 1822. — *Discours sur la religion*, considérée comme une nécessité de la société, 1825. — Collaborateur de plus au *Courrier de l'Europe* en 1852 où il écrivait les *lettres de Milon*, et un des propriétaires et collaborateurs du *Journal des villes et des campagnes*, où il a fait la plupart des articles contre les prédicateurs modernes.

Del Re ( le P. Joseph ), 26 janvier. — 78 ans.

Napolitain, né à Gioja, en 1764, de l'ordre des écoles Pies, littérateur, publiciste. A laissé. *Pandectes Françaises* en 22 vol. A Naples. — *Campagne dell' armata francese in Puglia, in Salsonia ed in Polonia*, 1806. — *Descrizione topografica fisica ed economica de' reali domini di Napoli*, 1829.

Desaugiers ( Aug. Félix. ) 15 août. — 72 ans.

Né à Frejus, vers 1770 ; littérateur, ancien secrétaire d'ambassade en Danemark. A laissé : *Ode* sur la Descente projetée en Angleterre, 1798. — *La paix*, Cantate, 1802. — *La gloire des armées Françaises, ou la 5<sup>e</sup> coalition*, chant héroïque, 1809.

Eydoux ( Fort. Théo. ) juin — 59 ans.

Né à Toulon, en 1803, naturaliste voyageur, mort de la fièvre jaune à la Martinique, est auteur de la partie *Géologique* du voyage autour du monde exécuté par la *Porpoise*, et de celui exécuté en 1856 et 57 par la *Bonite*.

Florio ( l'abbé Jean Ant. ) 50 novembre 1850.

Né à Bioglio dans le Vercevais, littérateur et agriculteur. A laissé : *De rituum humanarum mentes analysi et de grammatica generali.* — *Le Contrazioni dello Dante*, 1812. — *Il pellegrinaggio al santuario d'Oropa*, 1820. — *Dissertation historique sur les Grazi ri secte de Saint-Simoniens des Indes dans le 14<sup>e</sup> siècle*, par le

grand saint-Bernard dans le Vercellais, battus et exterminés par Henri de-Advocatis, évêque de Verceil.

Furbin (Louis Nic. Phi. Aug. comte de), 24 février. — 62 ans.

Né à la Roque (Bou. du Rh.) en 1779, peintre, littérateur, membre de l'Académie des beaux arts, directeur des Musées Royaux. A laissé : *Sterna ou le voyageur sentimental*, comédie, 1800. — *Charles Barimore*, roman sentimental, 1810. — *Voyage dans le Levant*, en 1817 et 1818, vol. in-fol. avec 80 planch., 1819. — Le même ouvrage in-8, 1819. — *Souvenirs de la Sicile*, 1825. — *Un mois à Venise* ou recueil de vues pittoresques, in-fol. de 15 pl., 1824.

Foufrède (Henri) mai. — 52 ans.

De Bordeaux, écrivain publiciste. A laissé : *Du gouvernement du roi*, 1853. — Rédacteur de différens journaux à Paris, et en dernier lieu du *Courrier de Bordeaux*.

François (le docteur), août.

Né à Beurepaire (Isère). A laissé : *Histoire médicale de la fièvre jaune*, 1825. — *Observations sur l'emploi de l'extrait de laitue*, 1825. — *Notice sur l'épidémie régnant à Paris, au mois de juin 1828*.

Franck (Othmar) 16 septembre 1840. — 70 ans.

Né le 8 mai 1770, à Bamberg en Bavière, bénédictin dans l'abbaye de Banz, orientaliste, professeur de persan et de sanscrit à Bamberg et à Munich. A laissé : *La lumière de l'Orient*, 1808. — *La Perse et le Chili considérés comme pôles de la latitude physique de la terre, et comme guides pour servir à l'étude de la géographie*, 1813. — *Observations relatives aux manuscrits orientaux de la bibliothèque de Munich*, 1814. — *Fragment d'un essai tendant à produire la langue dynamiquement*, 1818. — *Chrestomathia sanscrita* 2 vol. in-4°, 1820-24. — *Vyacuranan Schôstratshuk, grammatica nunc primum in Germaniâ edita*, 1825. — *Vyâsa*, journal pour la philosophie, la mythologie et la langue des Hindous, 4 cahiers, 1826. — *La philosophie des Hindous*, 1835. — *Sur l'image de l'arch tecte du monde Visvakarman*, trouvée dans des temples taillés dans un rocher, près d'Illora aux Indes, 1838; ces ouvrages indiqués en français sont en allemand.

Frayssinous (Denis Luc), 13 décembre. — 77 ans.

Né, le 9 mai 1763, à la Vaisière (Aveyron); entre, en 1784, à la communauté de Laon à Paris, dirigée par les prêtres de St-Sulpice, où il étudie la philosophie et la théologie; reçoit le diaconat en 1788 et entre dans la compagnie de MM. de Saint-Sulpice; se retire dans le Rouergue, pendant la terreur, en qualité de vicaire à Curières; on ne lui demande pas de serment à la constitution civile du clergé; mais il prête celui de liberté et d'égalité, permis d'après MM. Emery, Duclaux, de la Luzerne; revient à Paris en 1804, où il assiste à la reconstitution de la congrégation de St-Sulpice et professe la théologie dogmatique; commence ses conférences en 1805, en fait environ 15 par an; contribue ainsi à faire revivre l'esprit religieux en France; elles sont suspendues en 1809; il est nommé inspecteur de l'Académie de Paris; est admis aux conférences de la commission ecclésiastique créée par Bonaparte le 10 novembre 1809; collabore au *journal de l'Empire*, sous la lettre Y.; se retire à St-Côme, dans le Rouergue, lorsque Bonaparte dissout la congrégation de St-Sulpice en 1811; revient à Paris, et reprend ses conférences en 1814; après les cent jours, fait partie de la commission de l'instruction publique qu'il abandonne bientôt; préche onze conférences à Bordeaux, à la fin de 1816;

publie les *Vrais principes de l'Eglise gallicane sur la puissance ecclésiastique, la papauté, les libertés gallicanes, la promotion des évêques, les trois concordats et les appels comme d'abus*, en 1 vol. in-8, 1818, où il cherche à concilier tout le monde, mais où il se montre très-gallican, ce qui lui vaut des observations sévères; dans une lettre de M. d'Aviau, archevêque de Bordeaux; insérée dans le tome XIII, p. 109, de l'*Hist. de l'Eglise* de M. Henrion; publie le *Discours prononcé aux obsèques de Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé*, dans l'église de St Denis le 26 mai 1818; est nommé vicaire-général honoraire par Mgr de Périgord en 1819; est nommé premier aumônier du roi, le 10 novembre 1819; publie l'*Oraison funèbre de S. E. le cardinal de Talley and de Périgord*, 1821; prononce ses dernières conférences à St-Sulpice, en 1822; est nommé évêque d'Hermopolis, le 19 avril 1822, puis grand-maître de l'université, le 1 juin 1822; est nommé membre de l'Académie française, le 27 juin, à la place de l'abbé Sicard; publie le *discours pour sa réception*, le 28 novembre 1822; est créé pair de France, avec le titre de comte; le 31 octobre 1822; *Discours sur le prix de vertu, prononcé à l'Académie*, le 2 août 1823; créé ministre des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique, le 26 août 1824; prononce l'*oraison funèbre du roi Louis XVIII*, le 25 octobre 1825; publie la plupart de ses conférences de St-Sulpice, sous le titre de *Défense du christianisme*, 3 vol. in-8 et in-12, 1825; publie en 1826 une nouvelle édition de ses *vrais principes de l'Eglise gallicane sur la puissance ecclésiastique*; provoque une adhésion à cette doctrine de quelques évêques présents à Paris, sollicite celle des autres qui ne l'accordent qu'avec restriction, ce qui constitue l'essai le plus fâcheux tenté depuis 1682; laisse poursuivre la doctrine, dite ultramontaine, devant la police correctionnelle, en la personne de M. de la Mennais; publie : *Discours prononcé, dans les séances des 25 et 26 mai, à l'occasion du budget de son ministère*, 1-26 — *Disc. sur l'existence de la congrégation et des jésuites en France*, suivi de la réfutation de M. Casimir Perrier, 1826 — *Disc. en réponse à M. Casimir Perrier*, le 27 mai 1826. — *Disc. sur les livres religieux*, extrait des conférences; 1826. — Survit à la chute de M. de Villèle; ne conserve que le ministère des affaires ecclésiastiques, dont on détache, le 4 janvier 1829, l'instruction publique; enfin donne sa démission le 5 mars 1828; contribue à faire signer les fameuses ordonnances qui supprimèrent les jésuites et restreignent le nombre des élèves des petits-séminaires, en disant au roi que, si la mesure paraissait nécessaire, on n'avait pas le droit de la condamner; est nommé pour présenter, aux titres ecclésiastiques, le 23 août 1829, sous le ministère de M. de Polignac; se réfugie à St-Germain pendant les journées de 1830; est d'avis que les évêques nommés prêtent serment de fidélité à Louis-Philippe; refuse de prêter serment de fidélité, comme pair de France; se rend à Rome où il est reçu avec affection par le pape; revient dans son lieu natal; est appelé auprès du duc de Bordeaux, en qualité de précepteur, en octobre 1835; rentre en France en octobre 1838; mort à St-Geniez (Aveyron), le 12 décembre 1844.

Les Bourbons de la branche aînée eurent avoir assez fait pour l'Eglise en élevant aux honneurs et aux places quelques hommes de mérite dans le clergé. M. Frayssinous fut le plus distingué, mais son passage, ou plutôt son stationnement aux affaires pendant huit ans n'y a pas produit le bien que l'on pouvait en attendre; doué des meilleures intentions, s'il a empêché quelque mal, il n'a pourtant rien su fonder, rien prévoir pour l'avenir.

Gaulin (Mar.-Mich. Char., duc de Gaëto), novemb.—35 ans

Né à Paris en 1756, ministre, gouverneur de la banque, écrivain économique

A laissé : *Observations et éclaircissemens* sur la situation des finances de la France, 1814.—*Note* sur la première partie de l'opinion d'un créancier de l'Etat, 1814.—*Opinion préliminaire sur les finances*, 1815.—*Observations* sur le budget présenté à la chambre des députés en 1814, in-8, 1816.—*Aperçu théorique sur les emprunts*, 1817.—*Mém. sur le cadastre*, et détails statistiques sur le nombre et la division des taxes de la contribution foncière, sur le revenu commun des propriétaires de biens-fonds en France, 1817.—*Notice historique sur les finances de la France*, depuis 1800 jusqu'en 1814, in-8, 1818.—*Observ.* sur la proposition faite par la commission des finances, de réduire à 1,300,000 f. le crédit à ouvrir pour les travaux du cadastre en 1820, in-8, 1820.—*Notions élémentaires de géographie astronomique, naturelle et chimique*, 1821.—*Mém. souvenirs, opinions et écrits*, 2 vol., 1826.—*Considérations* sur la dette publique de la France, sur l'emprunt et l'amortissement, 1828.—*Dernières considérations* sur le remboursement, 1829.—*Obs.* sur les prétendues erreurs du duc de Gaëte, 1829.—*Des conséquences* du rejet du projet de loi pour le remboursement des rentes 4 pour cent, 2<sup>e</sup> édition 1840.

Goube (J.-J.-C.), avril.

De Rouen, littérateur et agriculteur. A laissé : *Traité de la physique végétale des bois et des principales opérations forestières*, avec le modèle des actes à rédiger, 1801.—*Traité de la vie et de l'organisation des plantes*, 1810.—*Histoire du duché de Normandie*, 3 vol. avec cartes et gravures, 1813

Hoyois (N.-J.), octobre.—...

Ancien imprimeur libraire. A laissé : *La bibliographie des Pays-Bas*, 1785.—*La musée bibliographique*.

Hullin (Le comte Pi. Aug.), 11 janvier.—82 ans.

Né à Genève le 6 septembre 1756, lieutenant-général, un des juges du malheureux duc d'Enghien. A laissé : *Explications offertes aux hommes impartiaux*, au sujet de la commission militaire instituée en l'an XII, pour juger le duc d'Enghien ; rédaction de Dupin aîné, 1825.

Lablée (Jacq.), mars.—90 ans.

Né à Beaugency, le 26 août 1751, administrateur, un de ces littérateurs faciles qui ont des inspirations à propos de tout, et ont dans l'esprit plus de mots que d'idées. A laissé : *Essai de poésies légères*, 1777.—*Campaspe* ou le triomphe d'Alexandre, 1779.—*Apelles et Campaspe*, comédie héroïque, 1780.—*Opuscules lyriques*, 2 vol. in-18, 1783.—*Etrennes d'amour*, 1787.—*Adresse aux électeurs de Paris*, 1788.—*Ilées rapides* sur un plan de constitution 1788.—*Tableau de nos poètes vivans*, par ordre alphabétique, 1790.—*Valcour et Pauline*, 1792.—*Le Fanal parisien*, journal, 2 vol. in-8, 1792-95.—*Romances*, 1795.—*Journal des Muses*, 1796-97.—*Werter à Charlotte*, Héroïde, 1798.—*Les nouveaux troubadours*, 2 vol. in-12.—*Lettres au citoyen*, Carnot relatives à l'inspection des services de la guerre, 1800.—*Romances historiques* et poésies diverses, 1801.—*Sylvine*, etc., 1801.—*Séigny* ou l'accusé de rapt, 1801.—*Etrennes d'amour et d'amitié*, 1802.—*L'homme aux six femmes* ou les effets du divorce, 1802.—*Le rendez-vous de la montagne*, 1802.—*La roulette* ou l'histoire d'un joueur, 1802; réimprimé avec des recherches sur les jeux, en 1814.—*Le salon de Merlin*, 1802.—*Les satires d'Young*, 1802.—*Des jeux de hasard* au commencement du 19<sup>e</sup> siècle, 1805.—*Amour et religion*, 1805.—*Le couronnement de Napoléon et de Joséphine*, 1804.—*Guillaume le conquérant*, ro-

manche, 1804. — *La fin du monde* et le jugement dernier, 1806. — *Le nouveau parnasse chrétien*, 1806. — *A nales* poétiques du 19<sup>e</sup> siècle, 1807. — *Tableau* chronologique et histoire des ordres de chevalerie institués chez les différens peuples, depuis le commencement du 4<sup>e</sup> siècle, in-12, 1807. — *Recherches historiques sur les dignités et leurs marques distinctives chez différens peuples tant anciens que modernes*, in-18, 1808. — *Du théâtre* de la porte St-Martin, des pièces d'un nouveau genre et de la pantomime, 1812. — *Six nouvelles*, 1813. — *Petit dict.* des poètes vivans, avec l'indication de leurs ouvrages, etc., in-18, 1814. — *Procès-verbal* avec des notes explicatives d'un événement qui a eu lieu au palais du Luxembourg, le 22 février 1791; attrouppement au sujet de l'annonce du départ de Monsieur, Louis XVIII, 1814. — *Edlinde* ou le prix du courage, 1815. — *Le Dimanche*, journal, 1815. — *L'écarté* ou aventures d'une joueuse, 1822. — *Lettre* adressée à M. le vic. de Senoues, ministre de la maison du roi, 1822. — *Les lyres chrétiennes*, 1824. — *Mémoires* d'un homme de lettres, 1824. — *Mémoire à consulter et consultation* pour MM. Lablée, frères, grands oncles de la C. de Lusignan, morte par l'effet du poison au château de Mébars, le 22 septembre 1524; 1825, avec nouveau mémoire, en 1827. — *Lettre* à M. Boscheron-Desportes, avocat général, et pour les journalistes, sur la même affaire, 1829.

La Rivallière Frauendorf (Le Com.), 13 févr.

A laissé : *La religion du cœur* ou le guide du néophyte; lecture consolante pour chaque jour du mois, in-18, 4<sup>e</sup> édition, 1839. — *Un mois de correction*, offert à Marie; lecture pieuse pour chaque jour du mois, in-18, 1840.

Levali (L'abbé Ambroise), 6 juillet — 54 ans.

Né à Toricella, près Milan, en 1788, professeur de littérature latine et grecque à Pavie, a été collaborateur du grand ouvrage des *Costumes anciens et modernes* publié par Jules Ferrario. Il laisse manuscrite une *traduction italienne* de Platon avec notes philosophiques.

Locré (Jean-Guill. baron). — 84 ans.

Né à Leipsick, le 25 mars 1758, secrétaire général de la convention, du conseil des anciens, du conseil d'Etat sous Napoléon, légiste distingué. A laissé : *Le libre Penseur*, journal qui n'a eu que 5 numéros, 1795. — *La législation française* ou recueil de lois, etc., avec notes, etc., t. 1 et seul, in-4, 1801. — *Procès-verbaux du conseil d'Etat*, contenant la discussion du code civil, 5 vol. in-4, 1803-01. — *Esprit du code Napoléon*, tiré de la discussion, ou conférence historique, analytique et raisonnée du projet de code civil, des observations des tribunaux, des procès-verbaux du conseil d'Etat, des observations du tribunal, etc., etc., 5 vol. in-4, ou 7 vol. in-8, 1808, ne comprend que le 1<sup>er</sup> livre du code, traitant des personnes. — *Esprit du code de commerce*, 10 vol. in-8, 1808; 2<sup>e</sup> édit. en 4 vol., 1829. — *Esprit du code de procédure civile*, etc., 3 vol. in-8, 1816. — *Discussions* sur la liberté de la presse, la censure, la propriété littéraire, l'imprimerie et la librairie, qui ont eu lieu, de 1808 à 1811, 1 vol. in-8, 1819. — *Dissertation* sur la question de savoir si les créanciers des émigrés rentrés peuvent demander à ceux-ci les sommes qu'ils n'ont pas voulu demander à l'Etat, quand l'Etat possédait leurs biens, in-4, 1814. — *La législation civil, commerciale et criminelle* de la France, etc., 34 vol. in-8, 1826-52. — *Législation sur les mines* et sur les expropriations pour cause d'utilité publique, etc., in-8, 1826. — *Lettre* à M. Locheu Houdouart négociant et trésorier de la fabrique de St Patern d'Orléans, in-4, 1831. — *Quelques vues* sur le

conseil d'Etat, etc., 1851.—*Eclaircissements sur une contestation avec M. Wurtz, au sujet de mon livre de la Législation civile, etc. de la France, dont il est éditeur, in-4, 1832.*

Lulliu de Châteauvieux (J.-Fréd.).—70 ans.

Né à Genève, le 6 mai 1772, agronome. Laisse : *Lettres sur l'agriculture d'Italie, 1818; 2<sup>e</sup> édit. augmentée, 1820.*—*Lettres de St-James sur les affaires du tems 1821-25.*—*Du commerce des Suisses avec la France, 1822.*— Un grand nombre de *lettres sur l'agriculture de la France, dans la bibliothèque de Genève.*

Maillard de Chambure (Ch.).—42 ans.

Né à Dijon, en 1800, archiviste de la Côte-d'Or. A laissé : *Dijon ancien et moderne; recherches historiques tirées de monumens contemporains, la plupart inédits, in-8, 1840.*—*Règles et statuts secrets des templi-<sup>rs</sup>, précédés de l'histoire de l'établissement, de la destruction et de la continuation moderne de l'ordre du Temple, publiés sur les manuscrits inédits des archives de Dijon, etc., in-8, 1841.*

Marcellus (Mar.-L.-Aug. De Martin du Tyrac, comte de), 29 décembre. — 66 ans.

Né à Marcellus, en 1776, député et pair de France, écrivain religieux. A laissé : *Discours prononcé dans la séance publique du 50 janvier 1821.*—*Le cri de la vérité; chanson patriotique, 1822.*—*Lettre à MM. les rédacteurs de la Ruche d'Aquitaine, 1822.*—*Lettre sur le projet de loi relatif aux délits de la presse, 1822.*—*Lettres sur l'Angleterre, 1825.*—*Lettre sur Chambord, 1824.*—*Lettre sur Pétrarque 1824.*—*Conseils d'un ami à un jeune homme studieux, 1825.*—*Développemens de la proposition tendant à demander au roi de ne plus différer la solennité de son sacre, 1825.*—*Odes sacrées, idylles et poésies diverses, 1825.*—*Paraphrase en forme d'ode sacrée du psaume cxxiii, appliquée à la mort douce et sainte du duc Mathieu de Montmorency, 1826.*—*Voyage dans les Hautes Pyrenées, 1826.*—*Odes sacrées, tirées des 45 psaumes graduels, paraphrasés en français, du psaume cxiv, appliqué à la mort de Mgr d'Aviau, arch. de Bordeaux; des hymnes *Vexilla et Pange lingua, 1827.*—*Opinion sur le projet de loi relatif à la police de la presse, 1827.*—*Cantates sacrées, tirées de l'ancien et du nouveau Testament, 1829.*—*Première communion d'un jeune exilé, ode, 1832.*—*Épître et vers sur l'Italie, 1833.*—*Vêpres et complies lyriques, selon le rit romain, suivies des trois litanies et des psaumes, traduits en vers et paraphrasés en forme d'odes et épodes sacrées, 1841.*— Et en outre un grand nombre d'articles dans les journaux religieux.*

Miot de Mérito (And.-Fra. comte), — 79 ans.

Né à Versailles, le 9 février 1762, de l'académie des Inscriptions, ministre des affaires étrangères en 1794-95. A laissé : *Traduction de l'histoire d'Hérodote, suivie de la vie d'Homère accompagnée d'observations par M. Letronne, 3 vol. in-8 avec carte, 1822.*—*Traduction de Diodore de Sicile.*

Necker de Saussure (mad. Alb. Andrienne), 15 avril, —75 ans.

Née à Genève en 1766, littératrice. A laissé : *Cours de littérature dramatique, trad. de l'allemand, 1814.*—*Notice sur le caractère et les écrits de Mad. de Staël 1820.*—*L'éducation progressive ou étude du cours de la vie, 2 vol. in-8, 1828,* continuation : *Etude de la vie des femmes, etc., 1838.*—Une préface à la *Corinne de Mad. de Staël, 1840.*

Noël (Franc-Jos.), septembre. — 85 ans.

Né à St-Germain en Laye, en 1755, compilateur classique, prêtre, professeur de belles-lettres au collège Louis-le-Grand avant la révolution, inspecteur général des études depuis 1802, mort sans avoir réclamé le secours de l'Eglise, auteur de recueils immoraux, et dont la longue et grande influence sur l'éducation est un scandale. A laissé : *Eloge* de Gresset, 1786 — *La mort* du duc Léopold de Brunswick, publiés avec le titre d'abbé, 1787. — *Eloge* de Louis XII, 1788; 2<sup>e</sup> éd., 1812. — *Eloge* de Vanban, 1790. — *Voyages et mémoires* du C. Benyowski sur la Pologne, 1791. — Rédacteur de la *Chronique*, où il se montre zélé partisan de la révolution, 1792. — *Histoire* de France par des pièces satiriques, depuis Richelieu jusqu'à la régence, 17... , 4 vol. in-8. — *Lettre* sur l'antiquité du bonnet rouge, 17... — *Le nouveau siècle* de Louis XIV, avec Santreau de Marsy, 4 vol. in-8, 1795. — *Journal d'un voyage* fait dans l'intérieur de l'Amérique septentrionale, trad. de l'anglais, 1795. — Articles au *Magasin encyclopédique*, 1795, 1806. — *Ephémérides* politiques, littéraires et religieuses, 1<sup>re</sup> édition, 4 vol. in-8, 1796; 5<sup>e</sup> éd., avec M. Planche, 12 vol. in-8, 1812. — *Nouvelle géographie* universelle de Guthrie, trad. de l'anglais, 5 vol. in-8, 1797; 6 vol. in-8, 1800. — (...) *Recueil d'ouvrages obscènes* anciens et modernes, dont nous ne voulons pas mettre ici le titre et dont la vente, annoncée en détail dans le catalogue de sa bibliothèque, a été défendue par le procureur du roi. — *Facetiarum Poggii libellus*, 2 vol. in-8, 1799; ouvrage ne valant guère plus que le précédent. — *Articles* dans la *Nouvelle Bibliothèque* des romans, 1799 et années suivantes. — *Diction. de la fable* ou mythologie grecque, etc., 1801; 4<sup>e</sup> éd., 2 vol. in-8, 1825. — *L'almanach* des prosateurs, 7 vol. in-12, 1802, 1809. — *Conciones poetica* ou discours choisis des poètes latins anciens, avec des analyses et traductions en français, etc., avec de La Place, in-12, 1803; 2<sup>e</sup> éd., 1819. — *Les poésies de Catulle*, 2 vol. in-8, 1803. — *Abrégé* de la mythologie universelle, 1804, 1816. — *Leçons françaises de littérature et de morale*, etc., avec de La Place, 2 vol. in-8, 1804; 25<sup>e</sup> éd., 1841. « Cet ouvrage, dit la Biographie des contemporains, » est le plus fréquemment réimprimé de tous ceux auxquels M. Noël a mis son nom, » est aussi celui qui renferme le plus d'erreurs; on ne sait à qui s'en prendre, du » public, de l'université ou de l'auteur, lorsqu'on songe qu'un livre aussi fautif » sert à la jeunesse, depuis 50 ans, de vade-mecum et d'A-B-C littéraire ? » — *Dict. historique* des personnages de l'antiquité, etc., 1806; 2<sup>e</sup> éd., 1824. — *Dictionnaire latin-gallicum*, etc., 1807; 2<sup>e</sup> édition, 1834. — *Edition* des œuvres diverses de l'abbé de Radonvilliers, où entrent la traduction des trois premiers livres de l'Enéide et celle de Cornelius Nepos, 3 vol. in-8, 1807. — *Nouveau Dictionnaire français-latin* etc., 1808; 2<sup>e</sup> édition, 1834. — *Leçons latines* de littérature et de morale, etc., avec de La Place, 2 volumes. in-8, 1808; 3<sup>e</sup> édition, 1825. — *Gradus ad parnassum*, etc., 1810; 2<sup>e</sup> éd., 1826. — *Manuel du Rhétoricien*, etc., avec de La Place, in-12, 1810. — *Traduction* de l'histoire rom. de Tite-Live, avec Bureau de La Malle, 12 vol. in-8, 1810-12. — *Edition* du *Télémaque* avec notes, 1812. — *Leçons latines modernes* de littérature et de morale, avec de La Place, 2 vol. in-8, 1818. — *Leçons anglaises* de littérature et de morale, etc., avec M. Chapsal, 2 vol. in-8, 1818; 2<sup>e</sup> éd., 1855. — *Nouv. Gram. française*, etc., avec M. Chapsal, in-12, 1825; 54<sup>e</sup> éd., 1841. — *Corrigé* des exercices français, etc., avec M. Chapsal, in-12, 1824; 23<sup>e</sup> éd., 1835. — *Leçons italiennes* de littérature et de morale; compilation faite par sa fille, 2 vol. in-8, 1824. — *Traduction* des suppléments de Tite Live. — Brottier, 1824. — *Edition* des œuvres de Boileau, avec M. Planche, 1824. — *Leçons grecques* de littérature et de morale, avec M. Planche, 2 vol. in-8, 1825. — *Revue* du manuel de Biographie de Jacquelin, 1825. — *Abrégé* de la



*Gram. française*, avec Chapsal, 1826, in-12 ; 2<sup>e</sup> éd., 1840.—*Nouv. Dict. de la langue française*, etc., avec Chapsal, 1826 ; 8<sup>e</sup> éd., 1841.—*Leçons d'analyse grammaticale*, in-12, 1827 ; 15<sup>e</sup> éd., 1841.—*Leçons d'analyse logique*, avec Chapsal ; 1827 ; 15<sup>e</sup> édition, 1841.—*Leçons allemandes de littérature et de morale*, avec M. Støber, qui passe pour le seul auteur, 3 vol. in-8. 1827.—*Nouv. Dict. des origines*, avec M. Carpentier, qui en est probablement seul auteur, 2 vol. in-8, 1827 ; 2<sup>e</sup> éd. augmentée par M. Puissant, 4 vol. in-8, 1833.—*Nouveau traité des participes*, 1829, 8<sup>e</sup> éd., 1840.—*Corrigé des exercices sur le participe passé*, 1830 ; 9<sup>e</sup> éd. 1841.—*Cours de mythologie*, avec Chapsal, 1830 ; 6<sup>e</sup> éd., 1841.—*Philologie française*, etc., pour servir à l'histoire de la langue française, avec Carpentier, 2 vol. in-8, 1834.—*Leçons de philosophie morale*, 1833.

( La fin au prochain cahier ).

---

## Compte-rendu.

### A NOS ABONNÉS.

---

La longueur inaccoutumée de la *Bibliographie des auteurs morts en 1841* nous laisse peu de place pour parler à nos abonnés et de nos travaux passés, et de ceux que nous leur préparons pour l'avenir ; et pourtant nous ne pouvons nous dispenser de faire remarquer l'importance de plusieurs des questions traitées dans ce volume. Celle de la formation des *canons* de nos livres saints était tout-à-fait nécessaire, et elle a été exposée par M. l'abbé *Sionnet*, avec ce développement et cette exactitude que l'on reconnaît depuis longtems dans ce savant prêtre. On y voit éclaircie une question importante des origines catholiques dont nous avons promis de nous occuper d'une manière plus spéciale. C'est ce que nous avons fait aussi en publiant les deux autres articles du père *Secchi*, sur le *Martyre de saint Sabinien*. L'article de M. l'abbé de *Valroger* sur les deux *Livres de philosophie indienne* éclaircit aussi un point de *philosophie* que quelques incroyans cherchent à embrouiller et à faire tourner contre le catholicisme. Nous ne pouvons que remercier ce jeune professeur de la part active qu'il veut bien prendre à la collaboration de nos *Annales*. Nos abonnés auront lu avec plaisir, dans son

article sur les *Besoins de la controverse philosophique et religieuse*, qu'il se propose de faire connaître la plupart des écrivains allemands, et d'examiner successivement les philosophes de notre époque. Dans le prochain cahier, en effet, il donnera une analyse de l'ouvrage de *Hengstenberg sur l'authenticité du pentateuque*, et un article sur la philosophie de *Cousin*.

Nous devons encore faire remarquer l'article sur *Boniface VIII*, dans le présent cahier. Nous avons été bien aises de faire entrer dans nos *Annales* ce travail, qui, nous l'espérons, commencera parmi nous la réhabilitation historique d'un pontife de notre Église catholique, que l'esprit étroit de nationalité et de parti avait calomnié et rendu méconnaissable. Le prochain cahier contiendra la fin de ce travail remarquable, extrait de la *Revue de Dublin*, et dont nous regrettons qu'elle n'ait pas fait connaître l'auteur.

Nous n'avons pas besoin de faire sentir l'importance du document que nous publions dans ce cahier sur le *Séjour des Hébreux en Égypte*, monument qui prouve sans réplique la véracité du récit de Moïse. Quelque dépense que cela ait dû nous occasionner, nous avons tenu à le donner *colorié*, tel qu'il est dans l'original, afin de mettre sous les yeux de nos lecteurs le monument tel qu'il a été fait à l'époque même où se passaient en Égypte ces grandes actions, dont il est question dans nos livres. On doit voir déjà que nous n'avons pas tort quand nous assurons que les études égyptiennes fourniraient de nombreuses preuves de la véracité de nos livres. Ce ne sont pas les seules que nous puiserons dans l'ouvrage du professeur *Rosellini*, en attendant celles que nous trouverons dans la publication des dessins de *Champollion le jeune*, qui se poursuit avec lenteur, mais avec persévérance.

On nous a remercié de plusieurs côtés d'avoir fait connaître avec précision, sinon avec détail, les immenses travaux d'un des princes de l'Église, Mgr Mai. On y a remarqué surtout les témoignages nouveaux que nous en avons extraits sur la réalité de la présence du Christ dans l'*eucharistie*, et sur la primauté et indéfectibilité du vicaire du Christ, de l'évêque de la grande Rome. Ce travail nous a valu, outre l'approbation de nos abonnés, une

lettre très flatteuse et très gracieuse de Son Eminence. Nous nous permettons de la publier ici ; mais nous ne la traduisons pas, soit par l'impossibilité de rendre la concision et la force de ce latin, qui ne cède en rien aux meilleurs auteurs du siècle d'Auguste, soit parce qu'il y a des éloges que nous sommes loin de mériter.

Illustrissime Domine,

Tuarum, vir clarissime, Ephemeridum legi complures articulos, qui mihi ob elocutionis elegantiam ac puritatem, religionis Christianae studium, doctrinae omnigenae varietatem, mirifice placuerunt. Quae vero de meis etiam libellis scripsisti, equidem valde aestimavi, tibi que pro humanitate ac benevolentia tua gratias debitas ago : quidquid enim in illis legitur, tam bene, tamque concinne calamo tuo relatam fuit, ut nihil supra. Macte ipse virtute, Vir doctissime, meque in numero tuorum habe. Vale.

Romae, kalendis maii M. DCCC. XLII.

Ad officia erga te paratissimus

A. CARD. MAIUS.

Viro Cl<sup>mo</sup> BONNETTY,  
Parisios.

Nous avons reçu bien d'autres preuves de sympathie et d'encouragement ; mais nous nous abstenons de les publier ; nous dirons seulement que nous ferons tous nos efforts pour correspondre à de si hauts et si vénérables suffrages. Nous n'avons plus besoin de le répéter, la science est désormais réconciliée avec la religion ; aussi les catholiques, et le clergé en particulier, se sont rapprochés d'elle, et, nous en avons la ferme confiance, les plus beaux travaux, les plus heureux fruits résulteront de ce rapprochement. Heureux nous-même si nos travaux, si nos études peuvent avoir eu quelque influence sur une si désirable réunion.

Le directeur-propriétaire,

AUGUSTIN BONNETTY,

De la Société asiatique de Paris.

## TABLE GÉNÉRALE

## DES MATIÈRES, DES AUTEURS ET DES OUVRAGES.

9

Voir page 5 la Table des articles.

## A

- Alzon (M. Pèbbé E. d<sup>e</sup>).—Analyse de la *Connaissance de Jésus-Christ*, de M. l'abbé Combalot. Page 7
- Angleterre. — Voyez Eglise d'Angleterre.
- Athanase (saint).—Sur l'Eucharistie. 315
- Atlas.—Son histoire expliquée. 57
- Audin (M.). — *Histoire de Luther*. Voir M. M. Geory et Bonnetty.
- Augustin (St). — Sur la raison. 9, 13. — Sur la philosophie. 16. — Sur le canon des livres saints. 83, 109.
- Archinard (M.). — Annonce de sa chronologie sacrée. 244
- Auteurs ecclésiastiques ou profanes nouvellement découverts et édités par S. Em. Mgr le cardinal Angelo Mai.— Voir Mai et Bonnetty.
- Autun.— Voir Inscription chrétienne.

## B

- Benfey (M.).—Annonce de son dictionnaire des racines de la langue grecque. 404
- Bertrand (M. l'abbé). — Synglosse du nom de Dieu dans toutes les langues connues (6<sup>e</sup> article). — Langues européennes. 48
- Bhagavata-Purana et le Vishnu-purana. — Examen des doctrines que ces livres contiennent. 187
- Bonand (Mgr), vicaire apostolique à Pondichéry.— Lettre de ce prélat sur la décadence du paganisme, et le progrès du catholicisme dans l'Inde. 591
- Boniface VIII. — Vengé des calomnies répandues contre lui. 403
- Bonnetty (M. Aug.). — Dictionnaire de diplomatique (27<sup>e</sup> article). DATES, 43 — (28<sup>e</sup> art.). DAUPHIN. DIPLOMATIQUE. 369. — *Scripturae sacrae cursus completus*. Analyse. 67. — Auteurs ecclésiastiques ou profanes nouvellement découverts par S. Em. le cardinal Mai. Analyse (4<sup>e</sup> art.). 138. — (5<sup>e</sup> art.) 224. — (6<sup>e</sup> et dernier art.). 309 — Explication de la planche 18. Pein-

tures et inscriptions trouvées dans les catacombes. 146. — Analyse des sept conférences de M. l'abbé de Ravignan sur la Foi. 245. — Appendices à l'article de M. Geory sur l'histoire de Luther. 290. — Avant-propos à la conversion d'un Israélite. 325. — *Théologie cursus completus*. Analyse. 595

Aux abonnés des *Annales*. 475

Brosses (Le président de). — Voir M. Foisset.

Burnouf (M. Eug.).—Examen de sa traduction du Bhagavata-purana, etc. 187

## C

- Canon des livres saints de l'Eglise catholique.—Voyez M. l'abbé Sionnet.
- Canonisation par le pape de l'Eglise russe, l'empereur Nicolas. 391
- Carteron (M. Edouard). — Réfutation de Dupuis (6<sup>e</sup> article). 418
- Catholicisme dans l'Inde (Progrès du). — Voyez M. Bonand.
- Cayol (Le docteur).— Voir Revue médicale française et étrangère, etc. 84
- Chronologie sacrée (La). — Voir Archinard.
- Cologne (Adieux de Mgr Clément Auguste, archevêque de), aux fidèles de son diocèse. 239
- Combalot (M. l'abbé). — Analyse de son livre sur la connaissance de Jésus-Christ. 7
- Conférences de Notre-Dame de Paris.— Voir M. l'abbé de Ravignan.
- Connaissance de Jésus - Christ (la), ou dogme de l'Incarnation, par M. l'abbé Combalot.— Examen. 7
- Controverse philosophique et religieuse (Des besoin de la), (1<sup>er</sup> article) par M. l'abbé H. de Valroger. 354

## D

- Dictionnaire de diplomatique, ou cours philologique et historique d'antiquités civiles et ecclésiastiques. — Voir Bonnetty.
- Dictionnaire des racines de la langue grecque.— Voir Benfey.

Droste-Vischering (Mgr), archevêque de Cologne. — Ses adieux aux fidèles de son diocèse. 259

## E

Eglise d'Angleterre; son retour vers le centre de l'unité catholique. 163

Espagne (Prières demandées par S. S. Grégoire XVI au monde catholique pour l'Eglise d'). — Mandement de Mgr l'archevêque de Paris sur l'Unité de l'Eglise cité à cette occasion. 237

Etude des monumens astronomiques des anciens peuples. — Voir M. Letronne.

Eucharistie; témoignage d'Irénée. 173. — Sur les calices dont se servaient les premiers chrétiens. 303. — Témoignages de saint Athanase et d'Eutychius. 313

Eutychius sur l'Eucharistie. 314

## F

Foisset (M. Th.). — Président de Brosses. — Histoire des lettres et des parlemens au 18<sup>e</sup> siècle. 384

Franz (Le D.). — Examen de son travail sur l'inscription chrétienne d'Autun. 165

## G

Grégoire XVI (S. S.). — Demande des prières au monde catholique pour l'Eglise d'Espagne. 257. — Sa réponse au canton de Lucerne. *Ib.*

Geory (M.). — Analyse de l'histoire de Martin Luther, d'Autun. 279

Grammaire hébraïque (Nouvelle), raisonnée, affranchie de la ponctuation massorétique, etc., par M. l'abbé G. du Verdier. — Annonce. 83

Guénebault (M.). — Rectification d'une erreur. 323

## H

Harmonies que Dieu a établies dans les eaux qui couvrent notre globe. — Voir M. Jéhan.

Herennius. — Sur l'Etre un. 439

## I

Index (Livres mis à l'). 67, 258

Inscription chrétienne trouvée à Autun (5<sup>e</sup> article), par L. J. C. 165

Inscriptions trouvées dans les catacombes. Pl. 18. 146

Irénée (St) — Sur les croyances catholiques. 168, 170. — Sur le progrès. 174. — Sur l'Eucharistie. 173. — Prière pour la connaissance de Dieu. 186

## J

Jéhan (M. L. F.). — Harmonies que Dieu a établies dans les eaux qui couvrent notre globe. 148

Juifs persécutés pour la première fois à Rome. 158. — Retrouvés sur une peinture égyptienne, occupés à fabriquer des briques. 450

## L

Lamartine (M. de). — Sa réclamation contre le panthéisme. 238

Livres saints (Promulgation du canon des livres. — Voyez M. l'abbé Sionnet.

*Lithographies*. Pl. 18. Différentes scènes et inscriptions que l'on a trouvées dans les catacombes. 146. — Pl. 19. La Vierge de la médaille miraculeuse. 347. — Pl. 20. Peinture égyptienne représentant les Hébreux condamnés à fabriquer des briques. 450

Letronne (M.). — Analyse de son cours sur l'étude des monumens astronomiques, d'où ressort une réfutation de Dupuis (6<sup>e</sup> article). 118

Luther (Histoire de), par Audin. — Examen critique. 279. — Sa lettre sur les fruits de la réforme. 291

## M

Mai (S. Em. le cardinal). — Liste des ouvrages nouveaux renfermés dans les 3, 4 et 5<sup>e</sup> volumes de ses *scriptores veteres* (4<sup>e</sup> art.). 158. — (5<sup>e</sup> article), ouvrages des 6, 7 et 8<sup>e</sup> volumes. 224.

— (6<sup>e</sup> et dernier art.), ouvrages des 9 et 10<sup>e</sup> vol. 309. — Publication d'un manuscrit palimpseste des *Evangelies*, de la bibliothèque du Vatican, qui remonte au 6<sup>e</sup> siècle 321. — Sa Lettre au directeur des *Annales*. 477

Mariages mixtes (Exercice de la souveraineté autorisé par le pape Grégoire XVI dans l'affaire des). 64

Mélancthon. — Jugement sur son influence dans la propagation de la réforme. 295

Migne (M. l'abbé J. P.). — Liste des auteurs de son *Scriptura sacra cursus completus*. 67. — Liste des auteurs de son *Theologia cursus completus*. 593

Miller et Aubenas. — Sur leur Revue de Bibliographie analytique, etc. 82

Missionnaires protestans à la Nouvelle-Zélande. 592

Moïse — Son récit sur la captivité d'Egypte confirmé par la découverte d'un monument. 450

## N

Nicolas 1<sup>er</sup>; comment il canonise les saints russes. 391

## O

Obeliscorum urbis (Interpretatio). Voir Ungarelli.

Oxford. — Voir Puseïstes.

## P

Paganisme dans l'Inde ; sa décadence. — Voir Bonand.

Papauté ; jugement sur son existence et sa durée, par un protestant. 405

Peintres primitifs. Publication de leurs tableaux. 80

Peintures trouvées dans les catacombes. 146

Polycarpe (St). — S'il a été l'objet d'une hallucination. 81

Population de l'Amérique est de race gémérite ou européenne. 31

Puseïstes d'Oxford. Leurs doctrines et leurs efforts pour amener l'Eglise anglicane au centre de l'unité. 163, 241

## R

Ratisbonne (M. Alphonse). — Sa conversion racontée par lui-même. 323

Ravignan (M. l'abbé de). — Analyse de ses conférences à Notre-Dame de Paris sur la foi. 243

Revue de bibliographie analytique, par MM. Miller et Aubenas. — Annonce. 82

Revue médicale française et étrangère par le docteur J. - B. Cayol. — Annonce. 51

Rosellini. Explication d'une peinture égyptienne représentant les Hébreux. 150

Russie (Comment l'histoire est enseignée par les journaux officiels de la). 390. Voir Nicolas.

## S

Sabaoth. Comment prononcé chez les Romains. 158

Sabinien (St). Découverte de son corps et preuves de son martyre (2<sup>e</sup> article). 212. — (3<sup>e</sup> et dernier article). 297*Scripturæ sacræ cursus completus*. — Voir Migne

Secchi (Le R. P.). — Dissertation sur la découverte du corps de saint Sabinien

et preuves de son martyre (2<sup>e</sup> art.). 212. — (3<sup>e</sup> et dernier article). 297

Ségurier (M. le marquis). Traduction d'un fragment d'Hérennius sur l'Etre un. 459

Sionnet (M. l'abbé). Dissertation sur le canon des livres saints dans l'Eglise catholique et sur l'époque de sa première promulgation. 83

Sismondi ; réfutation de ses assertions contre Boniface VIII. 414

Synglosse du nom de Dieu dans toutes les langues connues. — Voir Bertrand.

## T

Tertullien. — Sur les calices. 304, 305

*Theologiæ cursus completus*. — Voir Migne.

Tischendorf (M.). — Publication d'un manuscrit palimpseste des Evangiles, de la bibliothèque royale de Paris 320

Tunis. Abolition de l'esclavage et de la traite des noirs dans toute l'étendue de la régence. 242

## Z

Ungarelli (Le R. P.). — Annonce de son *Interpretatio obeliscorum urbis*. 404

## V

Valroger (M. l'abbé H. de). — Examen des doctrines contenues dans le Bhagavata-purana et le Vishnu-purana, et réfutation des objections qu'on en tire contre le catholicisme. 187. — Des besoins de la controverse philosophique et religieuse (premier article). 334

Verdier (M. l'abbé du). — Annonce de sa grammaire hébraïque etc. 83

Vierge. — Son apparition à M. Ratisbonne. 347. — Sa médaille miraculeuse. 347

Vishnu-Purana. Examen des doctrines qui y sont contenues. — Voir Valroger.

ERRATA DU 3<sup>e</sup> VOLUME.N<sup>o</sup> 25, p. 20, l. 21 : *ustée*,lisez *atta*.N<sup>o</sup> 26, p. 101, l. 54 : *ex synodalibus*,et *synodalibus*.p. 114, l. 10 : *l'ecclésiaste*,

l'ecclésiastique.









